Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

2024

Bilan d'activité par programme

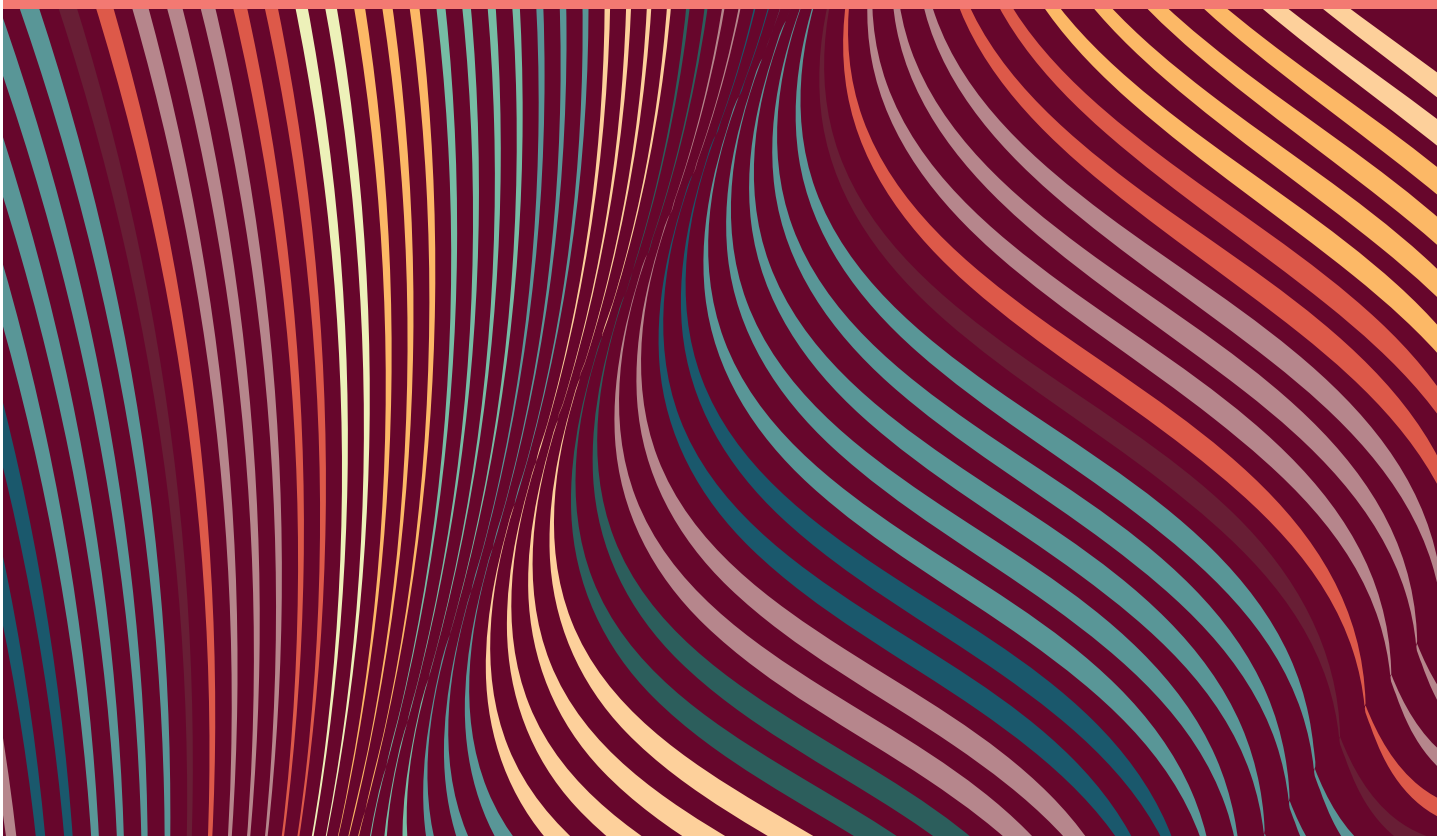

Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Secteur Imprimerie départementale / 2025

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'année 2024 a été une année historique pour le Département de la Seine-Saint-Denis.

La Seine-Saint-Denis au centre des Jeux.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) a été un formidable accélérateur de transformations mais a aussi été un levier d'attractivité pour notre territoire. Les JOP ont laissé un héritage à la fois matériel et immatériel, contribuant à transformer durablement le territoire, à moderniser ses infrastructures et à promouvoir des valeurs de solidarité et d'inclusion. L'ambition de **faire de ces Jeux les jeux des habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis** a été couronnée de succès avec l'accueil de près de 300 000 personnes au *Parc des Jeux* situé au Parc Georges Valbon autour d'une offre sportive et culturelle particulièrement riche. Les nombreuses autres initiatives pilotées ou soutenues par le Département, comme les 180 000 billets mis à disposition des habitant.e.s, ont également contribué à cette réussite populaire. Les JOP nous lèguent de nouveaux ouvrages de référence qui vont améliorer la qualité de vie des Séquano-Dionysiens, notamment ceux qui ont été porté par notre collectivité : le pont Louafi Bouguera entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis, les travaux d'assainissement de la Marne et de la Seine, le PRISME et le Centre aquatique départemental Annette Kellermann (CADAK).

En parallèle, l'année 2024 a également été marquée par des avancées significatives de plusieurs autres projets structurants du mandat.

La priorité donnée à l'éducation

A travers le plan **Éco-collège**, le Département a continué d'investir pour donner les meilleures conditions d'apprentissage aux collégiens. Illustration marquante, le collège Angela Davis de Bobigny, inauguré à la rentrée 2024, offre à 700 collégiens et aux équipes éducatives un environnement de travail moderne et végétalisé.

Accentuer la bifurcation écologique du territoire

En 2024, le Département a également accéléré son action en faveur de la transition écologique. Poursuite du chantier de prolongation du T1 vers Val de Fontenay, accélération des aménagements cyclables, aménagement de cinq nouvelles cours Oasis dans nos collèges, montée en charge du Plan alimentaire territorial, poursuite de la démarche de sobriété des services départementaux : tous les leviers à notre disposition ont été actionnés pour transformer le cadre de vie des habitant.e.s et rendre notre territoire plus résilient.

Faire vivre la solidarité en Seine-Saint-Denis

Le Département continue à consacrer des moyens extrêmement conséquents de ses politiques de solidarité. La Nouvelle donne de l'Insertion est entrée dans une nouvelle phase. Après une phase d'implantation, l'ensemble des 22 ALI sont aujourd'hui opérationnelles pour accompagner leurs publics.

Le schéma de prévention et de protection de l'enfance 2024-2028, voté le 19 octobre 2023, est entré en application le 1er janvier, avec pour objectif d'améliorer les perspectives des enfants et des jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Sur le plan de de l'économie sociale et solidaire (ESS), le Département a fait l'acquisition d'un site exceptionnel de près de 5 hectares, comprenant 10 000 m² de surfaces utiles réparties en une quinzaine de bâtiments, occupé jusqu'alors par la délégation régionale de l'Institut Recherche et Développement (IRD). Il sera transformé en un lieu unique d'innovations sociales et environnementales dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), aux associations, aux habitants et habitantes, et aux services publics dès la fin de l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'année 2024 aura donc été une année de défis relevés et de réussites pour le Département de la Seine-Saint-Denis. Porté par une stratégie ambitieuse et une gestion responsable, le Département a su répondre aux attentes de ses habitantes et habitants, tout en préparant l'avenir grâce à des projets structurants et à l'héritage durable des JOP. Tout cela n'eut été possible sans la détermination de tous les instants des agent.e.s du Conseil Départemental, et de nos partenaires, que je remercie chaleureusement pour leur investissement.

Le bilan d'activité par programme soumis à l'Assemblée départementale présente ainsi les résultats de l'année 2024, en mettant en avant l'évolution des indicateurs clés de son activité.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Stéphane Troussel
Président du Département

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Sommaire

Budget et ressources humaines 7
Programmes du Département 17

Enfance et familles 19
Accueil du jeune enfant 20
Aide sociale à l'enfance 31
Protection maternelle et infantile, planification familiale 44
Action sociale, logement et Santé 54
Accompagnement social 55
Droit au logement 64
Prévention et promotion de la santé 71
Lutte contre les violences faites aux femmes 80
Prévention des conduites à risques 87
Autonomie 95
Maintien à domicile 96
Offre médico-sociale 100
Réseau d'acteurs et relations usagers 106
Insertion, emploi et économie sociale et solidaire 115
Accompagnement des publics et référence des parcours RSA 116
Favoriser le développement territorial 124
Sécuriser les parcours vers l'emploi 128

Education 137
Accueil des collégien·ne·s et de la communauté éducative 138
Projet éducatif départemental 150
Restauration scolaire 159
Culture, patrimoine et archives 164
Culture 165
Patrimoine culturel 175
Archives 181
Citoyenneté active et sports 188
Sport et loisirs 199
Europe et international 197
Animation territoriale 198
Europe 208
International 213
Bâtiment et logistique 218
Bâtiments départementaux 219
Logistique 228

Réseau routier et mobilité durable 237
Maintenance et modernisation du réseau routier 238
Infrastructures de transports en commun 243
Partage, qualité et usages de l'espace public 247
Développement urbain 257
Développement et coopération territoriale 258
Mobilités métropolitaines 265
Ecologie urbaine 271
Biodiversité et nature en ville 272
Assainissement 279
Qualité de l'environnement urbain 288

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Supports juridiques **290**
Patrimoine immobilier 291
Sécurisation juridique 296
Orientation des politiques départementales **302**
Assemblée départementale 303
Moyens des groupes politiques 306
Ressources financières **307**
Animation de la fonction financière 308
Stratégie budgétaire et financière 311
Qualité comptable 319
Exécution des dépenses et des recettes 324
Conseil et contrôle de gestion 328
Commande et achats publics 331
Marketing et attractivité territoriale **336**
Marketing et attractivité territoriale 337
Information et communication 342
Jeunesse et vie associative **348**
Jeunesse et vie associative 349
Egalité, diversité et citoyenneté **354**
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes 355
Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations 358
Démocratie participative 362

Ressources humaines **364**
Politique salariale et gestion des carrières 365
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences 368
Qualité de vie et des conditions de travail 374
Modernisation de l'administration **383**
Gestion des connaissances 384
Transformation, innovation territoriale et relations usagers 391
Etudes et pilotage de la donnée 396
Communication interne 403
Système d'information et transformation numérique **406**
Transformations numériques 407
Modernisation des infrastructures et services à l'usager 411

Conduite de l'action départementale **418**
Inspection générale 419
Jeux olympiques et paralympiques 429
Transition écologique 436
Biennale interculturelle et Campus francophone 443

Glossaire **448**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Budget et ressources humaines

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Budget

Le résultat de l'exécution du budget pour l'exercice 2024 est le reflet d'une année exceptionnelle et d'une bonne gestion administrative et budgétaire, malgré un contexte économique particulièrement complexe pour les collectivités territoriales. Le **volume des dépenses réalisées en 2024**, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement, hors résultat reporté), **s'est élevé à 2 520,4 millions d'euros**, dont 2 264,0 millions d'euros en dépenses réelles, se décomposant comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement sont restées stables, à 1 716,3 millions d'euros, en hausse de 0,7 % par rapport à 2023 – dont plus de la moitié concernent le champ des solidarités.
- Les dépenses d'investissement se sont élevées à 547,6 millions d'euros, soit le **niveau d'investissement le plus élevé connu par le Département**, contribuant à rattraper le retard d'équipements touchant la Seine-Saint-Denis conformément aux engagements du mandat.

Ces résultats illustrent la capacité de la collectivité à poursuivre la transformation de la Seine-Saint-Denis et à répondre aux besoins sociaux des Séquano-Dionysiennes et Séquano-Dionysiens, tout en préservant une trajectoire financière soutenable. L'encours de la dette est ainsi resté stable pour la sixième année consécutive.

Précision méthodologique *: les dépenses de fonctionnement du Département sont classées en plusieurs catégories. Au premier plan figure les dépenses dites "compressibles". Elles correspondent aux dépenses d'intervention sur lesquelles le Département peut disposer d'une certaine marge de manœuvre quant à leur opportunité et leur évolution, par opposition aux dépenses dites incompressibles, comme les allocations individuelles de solidarité ou la contribution à Île de France mobilités.*

Des dépenses pour un territoire solidaire et résilient

En 2024, les dépenses dites « compressibles », consacrées aux politiques publiques départementales se sont élevées à 650,7 millions d'euros. Elles représentent 38,6% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces dépenses sont en progression de 3,3 % par rapport à 2023, où elles représentaient 629,7 millions d'euros. Elles se répartissent comme suit :

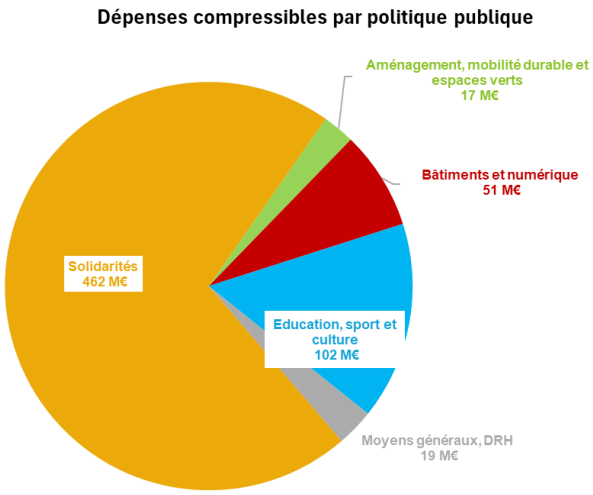

Les dépenses compressibles au titre de la solidarité s'élèvent à 462,0 millions d'euros, représentant 71 % des dépenses compressibles. Elles sont en hausse de 1,9 % par rapport au CA 2023.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Elles ont notamment porté sur :

- L'accueil et la protection des enfants et la poursuite du soutien à la parentalité : Ainsi, 344,2 millions d'euros sont dédiés à la politique enfance et famille en 2024 contre 335,7 millions d'euros en 2023, soit +2,5 %. Cette politique recouvre aussi bien la politique d'aide sociale à l'enfance (ASE), les crèches départementales ou la protection maternelle et infantile (PMI).

- La **politique d'accès au logement**, le Département a consacré en 2024 près de 11,6 millions d'euros pour le maintien et l'accès dans le logement, la lutte contre la précarité énergétique ainsi que pour la mise à l'abri des personnes par l'hébergement. Au titre du fonds de solidarité logement (FSL), ce sont 1 900 demandeurs qui ont bénéficié d'une aide financière.

- L'installation du **chèque alimentaire durable**, dont le déploiement a débuté, à titre expérimental pour un montant de 0,8 million d'euros en 2024. En partenariat avec l'association « Action contre la faim », ce dispositif prévoit une aide financière et un accompagnement social et nutritionnel afin de faciliter l'alimentation saine.

- La **prévention santé**, 3,4 millions d'euros ont été dépensés autour de trois axes : les actions de santé transversales (participation à l'animation des contrats locaux de santé, poursuite de l'action de l'Académie populaire de la santé, coordination de diverses actions en matière de santé mentale...), la lutte contre les maladies infectieuses avec l'augmentation du nombre de vaccins réalisés notamment du fait de la campagne nationale de vaccination HPV auprès des collégiennes et collégiens de cinquième et la santé bucco-dentaire.

- Une réponse aux ambitions territoriales en matière d'orientation et d'insertion : l'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre d'un **droit à l'accompagnement réel** en Seine-Saint-Denis, depuis l'orientation des allocataires jusqu'à leur sortie du RSA. L'ensemble du territoire départemental est désormais couvert par une des 22 Agences locales d'insertion (ALI), qui portent cette offre d'accompagnement socio-professionnelle, intensive et résolument orientée vers la construction du projet par la mise en activité.

- La **restauration des collégiens** 6,6 millions d'euros ont été consacrés sur l'année 2024. Le Département a poursuivi ses actions de promotion de l'accès à la restauration respectueuse de ses engagements en matière de transition écologique à savoir la réduction du gaspillage alimentaire ou encore l'objectif d'atteinte de 50% de produits dits "de qualité" dans les cantines des collèges.

- L'organisation et l'accueil des JOP. L'année 2024 a été, pour la France, ainsi que pour la Seine-Saint-Denis l'année du sport, avec le **déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques** en juillet et septembre. Si depuis plusieurs années, le Département avait pour objectif de rendre accessible les JOP, 2024 en est l'un des aboutissements avec le déroulement de cet événement international.

- La poursuite du **Plan Hip-Hop, c**e dispositif vise à développer ce champ dans ses différents domaines (street-art, danse, musique), à faire émerger des projets portés par des acteurs suffisamment solides pour être « assembleurs », voire de soutenir des lieux de référence sur ces questions.

Par ailleurs, dans le cadre de la transition écologique 23 % des dépenses d'investissement ont permis d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et 77% des dépenses d'investissement ont été neutres en impact carbone.

<u>Les allocations individuelles de solidarité</u>

Les dépenses d'allocation individuelles de solidarité (AIS) s'élèvent à 248 millions d'euros au CA 2024, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2023 (234 millions d'euros).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

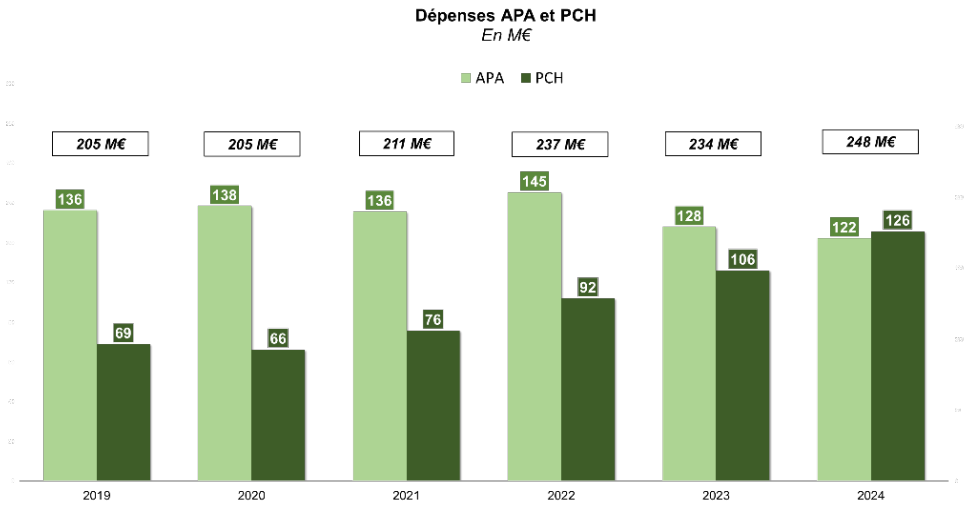

La prestation de compensation du handicap (**PCH)** présente une croissance de près de 19% et s'établit à 125,8 millions d'euros en 2024. Cette hausse est liée à différents facteurs :

- La poursuite de la dynamique du nombre de bénéficiaires avec un recours plus important à cette prestation, et notamment avec la prise en compte d'une définition plus large du handicap et un meilleur accès aux droits ;
- Le déficit en termes d'offre en établissements sur le Département, conduisant les bénéficiaires à vivre chez eux avec une PCH plus importante ;
- Le déstockage des dossiers de la MDPH avec un effet volume et coût : une hausse des flux mensuels de nouveaux droits et une augmentation du montant moyen versé du fait de dossiers anciens avec une forte antériorité des droits et donc de la rétroactivité ;
- Les revalorisations tarifaires en faveur de l'emploi direct à domicile.

L'allocation personnelle d'autonomie (**APA)** représente 122,2 millions d'euros de dépenses en 2024, en baisse de 4,5% par rapport au CA 2023. Cette diminution s'explique par le plein effet de la mise en place de la télégestion sur l'année 2024, une meilleure appropriation par les SAAD et un meilleur calibrage des dépenses après une première année 2023.

Les dépenses de personnel

En 2024, les dépenses de personnel sont en hausse de +3,2% par rapport au CA 2023, s'élevant à 380,9 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros destinés à la rémunération des agents mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

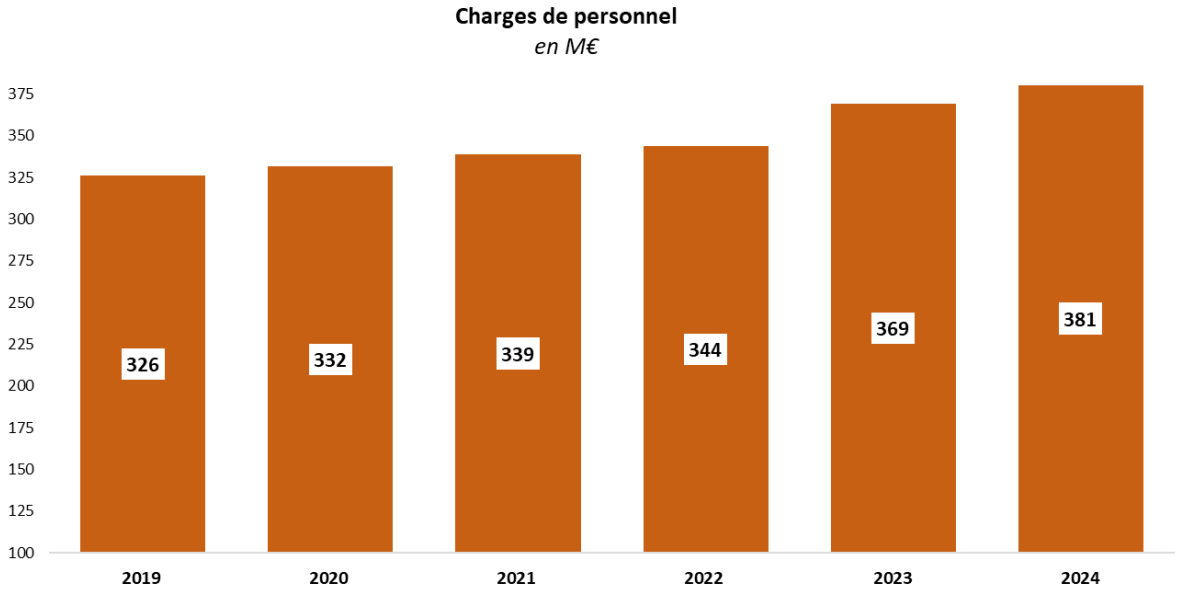

Les dépenses sectorielles dites « incompressibles »

Au CA 2024, les dépenses incompressibles ont augmenté de 3,1% par rapport au CA 2023, pour atteindre 291,3 millions d'euros. Les dépenses incompressibles correspondent aux dépenses sur lesquelles le Département n'a le choix ni sur l'opportunité, ni sur le niveau.

Les évolutions sont les suivantes :

- La **participation à Ile-de-France Mobilités** a augmenté de 4,6% entre le CA 2023 et le CA 2024, passant de 53,7 millions d'euros à 56,2 millions d'euros. Cette hausse est liée au protocole d'accord signé entre l'Etat et IDFM Mobilités en septembre 2023 – sans concertation préalable avec les collectivités – faisant peser la dynamique des dépenses sur les usagers et les collectivités, au-delà du niveau de l'inflation. Les collectivités sont ainsi appelées à contribution à hauteur de l'inflation + 2%.
- Les **participations aux frais de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et à la Préfecture de police** ont respectivement évolué de + 9,7% et + 4,3% entre 2023 et 2024, soit une hausse globale de 4,5 millions d'euros. La forte augmentation de la dépense de participation aux frais de la BSPP (+ 4,4 millions d'euros) s'explique par le versement de la prime exceptionnelle au titre des Jeux Olympiques et Paralympiques que le Département a été dans l'obligation de verser en fin d'année ;
- **L'aide sociale à l'hébergement** en faveur des personnes en situation de handicap a augmenté de 3,9% au CA 2024 par rapport à 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par les différentes revalorisations et la hausse du recours à cette aide
- **L'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées** a, quant à elle, diminué de 5,6%. Cette baisse s'explique d'une part, par un travail de rebasage du budget avec les établissements concernés et, d'autre part, par une baisse du nombre de bénéficiaires ;
- La **cotisation au CNFPT**, est en augmentation de 0,5% ;
- Les loyers des contrats de partenariat ont vu leur montant diminuer de 0,7 million d'euros, en lien avec le profil d'amortissement de cette dette.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

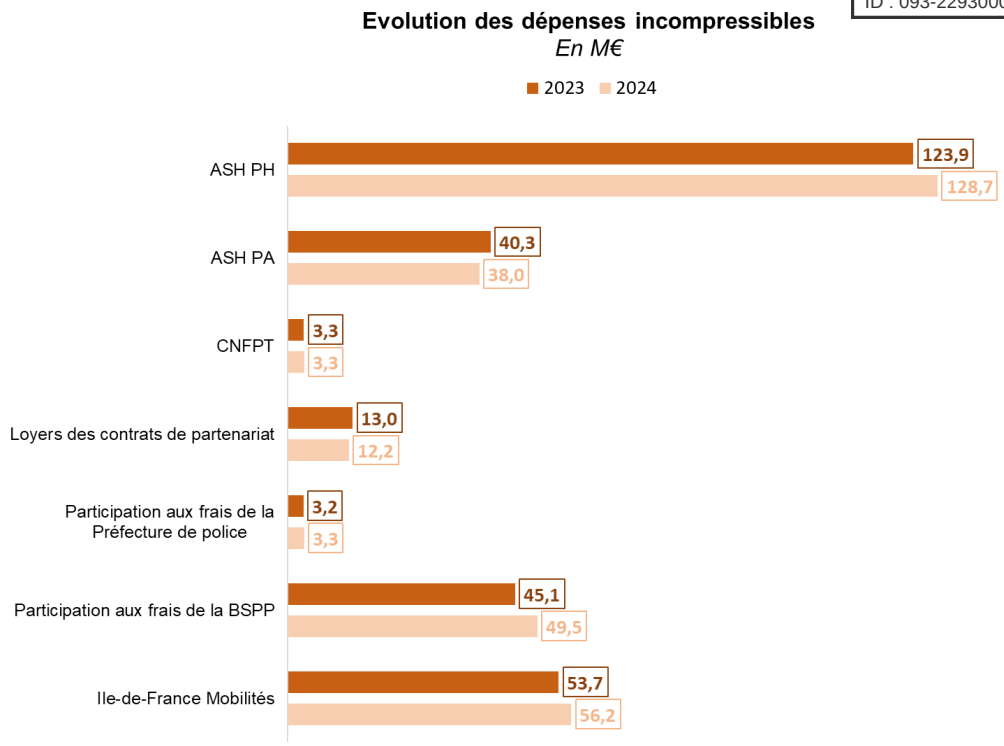

Une année record pour l'Investissement du Département, porté par les Jeux Olympiques et Paralympiques

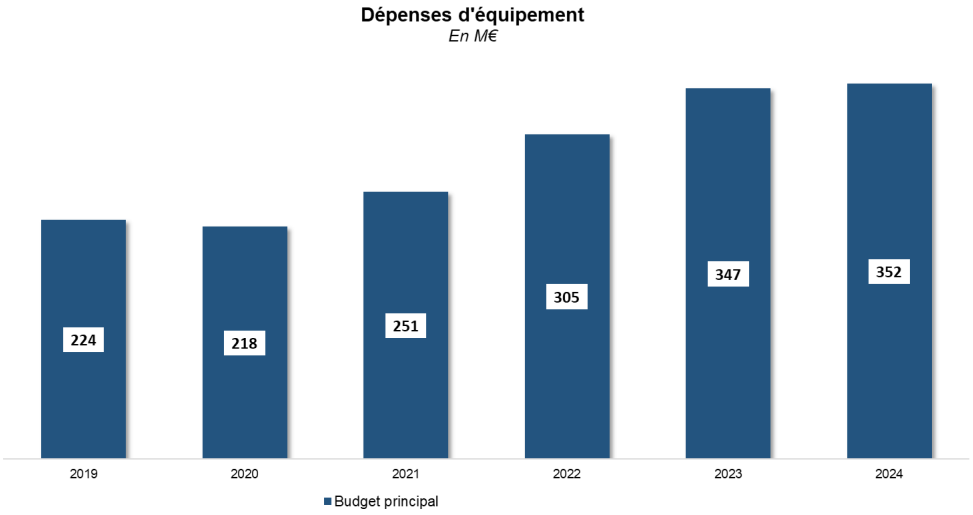

L'année 2024 marque le plus haut niveau de dépenses d'équipement réalisé avec 352,2 millions d'euros investis pour le territoire, en hausse de 1,4% par rapport au compte administratif 2023. Cela représente un taux de réalisation de 93% par rapport au prévu. Les dépenses d'équipement se répartissent entre les différentes politiques comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

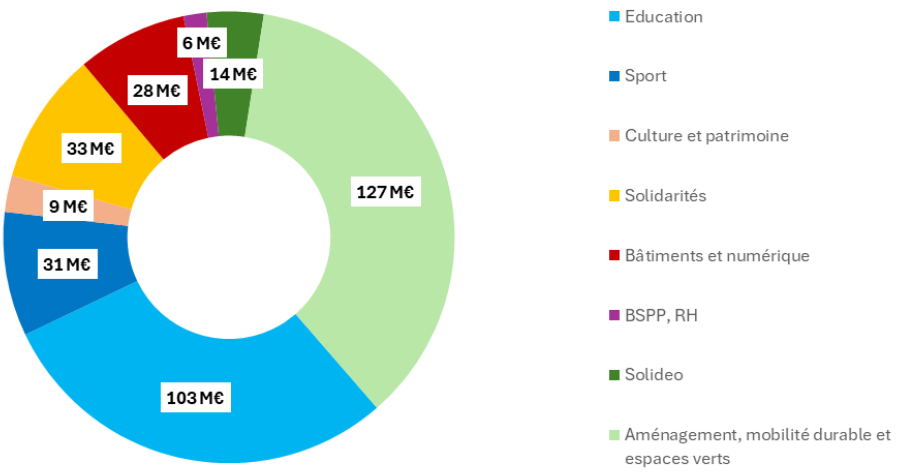

Des recettes d'investissement croissantes pour porter ces dépenses

Les recettes réelles d'investissement du budget principal, hors emprunt, s'élèvent à 175,1 millions d'euros en 2024, marquant une baisse de 8,1 % par rapport au compte administratif 2023 (190,6 millions d'euros). Ces recettes se décomposent comme suit :

Les indicateurs financiers

L'épargne brute s'élève (hors résultat reporté) à 191,7 millions d'euros en 2024, contre 148,7 millions d'euros en 2023. L'épargne nette (épargne brute déduite du remboursement en capital de la dette) s'élève à 81,7 millions d'euros en 2024 (26,7 millions d'euros après neutralisation du provisionnement).

A la clôture de l'exercice 2024, le recours à l'emprunt pour le budget principal s'est élevé à 110 millions, contre 100 millions d'euros en 2023. Il permet de maintenir le niveau de stock de dette à 1 613 millions d'euros, stable pour la sixième année consécutive, conformément à la stratégie financière du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ressources humaines

Une augmentation du nombre d'agents du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en 2024 : déterminants de cette hausse et chiffres clés

Au 30 juin 2024, le Département emploie et rémunère 7 330 agent·es fonctionnaires et contractuel·le·s (permanents et non permanents, mais hors vacataires, stagiaires gratifiés, services civiques, CAE/PEC, apprentis et assistants familiaux), augmentant ainsi son effectif de + 120 par rapport à l'année écoulée. 5 249 sont fonctionnaires (- 87 par rapport à 2023) et 2 081 des contractuels recrutés sur des postes permanents ou non (+ 207 par rapport à 2023).

La variation des effectifs sur la période 2021-2024 est marquée par les évolutions suivantes :

- La diminution du nombre de départs en retraite d'agent·e·s sur l'année 2024 ;
- La poursuite de l'engagement d'un plan exceptionnel de recrutement en faveur de l'insertion et de l'aide sociale, dans le cadre de l'accord sur la renationalisation du financement du RSA ;
- La croissance du nombre d'apprentis ;
- La poursuite de la hausse du nombre de recrutements réalisés.

Répartition des agents par filière (au 30 juin 2024)

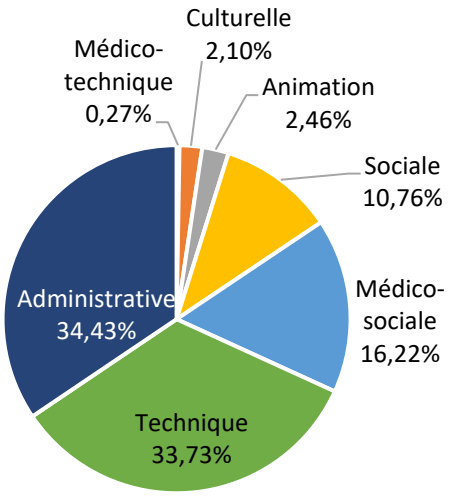

Répartition des agents par catégorie (au 30 juin 2024)

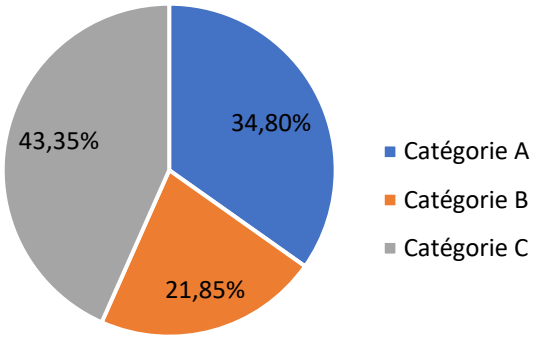

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une hausse des dépenses consacrées à la masse salariale en 2024 : déterminants de cette augmentation et chiffres clés

Alors que l'objectif était, comme en 2023, celui d'une gestion maitrisée de la masse salariale, les dépenses consacrées à cette dernière ont, en 2024, augmenté, passant de 381,8 millions d'euros en 2023 à 394,1 millions d'euros en 2024.
La principale mesure expliquant cette hausse du coût de la masse salariale en 2024 est l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024 (3,4 millions d'euros). Le maintien d'un niveau élevé et maitrisé de recrutements (près de 1200 recrutements en 2024), et le glissement vieillesse-technicité (GVT) ont également eu une influence sur la masse salariale. Il en va de même de la reprise en gestion par le Département, à compter du 1er octobre 2024, de la Circonscription de Service Social de Pantin. Parallèlement, la non-reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) a eu une influence positive sur les dépenses de rémunération de 2024 (- 0,45 millions d'euros). Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont pesé sur les dépenses de rémunération de 2024, au regard des recrutements saisonniers réalisés et de la valorisation financière des heures supplémentaires et astreintes effectuées.

La masse salariale de l'année 2024 a également été impactée par l'effet report des mesures réglementaires et volontaristes de 2023, s'appliquant pour la première fois lors d'une année entière :

- Augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 (2,1 millions d'euros),
- Bonification indiciaire pour les agents de catégorie C et B en juillet 2023,
- Revalorisation du remboursement transport à 75% et frais de repas,
- Refonte des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade afin d'en assouplir les conditions.

Une poursuite de l'engagement du Département en matière de formation et d'accompagnement des transitions professionnelles en 2024

L'année 2024 aura été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de développement des compétences (PDC) 2023-2024. Accompagner les parcours professionnels des agents engagés dans des transitions professionnelles et inciter les agents les plus éloignés de la formation à se former restent des enjeux prioritaires.
Il s'agit, entre autres, de : garantir et faciliter l'accès à la formation ; développer les compétences en proposant des formations adaptées aux évolutions des métiers ; développer la communication relative aux actions et dispositifs de formation proposés.

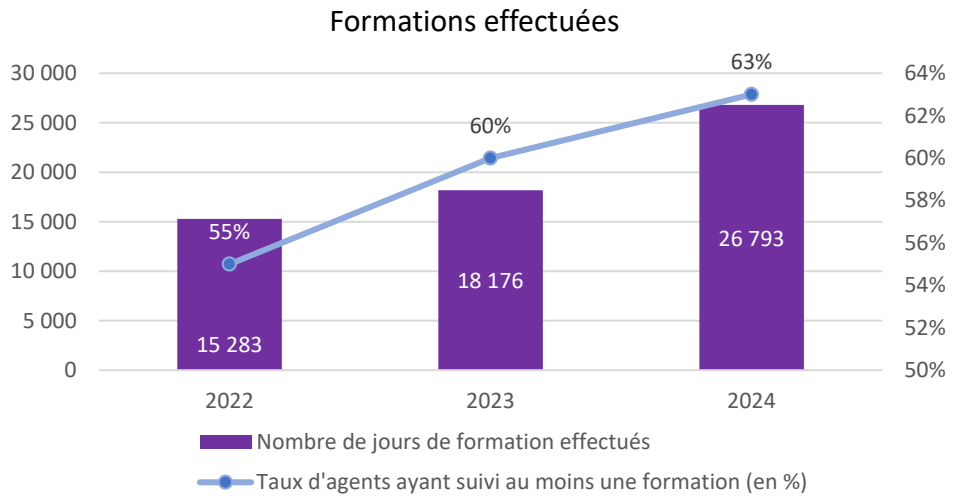

Au-delà du plan de formation, le Département poursuit ses actions d'accompagnement individualisé aux parcours professionnels et aux secondes carrières, notamment à travers l'Ecole des transitions professionnelles. En 2024, 35 agents ont bénéficié de ce dispositif ; 10 de ces agents sont sortis sur un poste.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'ensemble des informations RH du Conseil départemental et les indicateurs d'activité associés sont détaillés dans le présent document (Cf. les trois programmes qui composent la mission « Ressources humaines »).
Les données RH exhaustives au titre de l'année 2024 seront présentées lors de la séance consacrée à l'examen du Rapport social unique au dernier trimestre 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Programmes du Département

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ENFANCE ET FAMILLES

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Accueil du jeune enfant

ACTIONS

- **Crèches départementales,**
- **Accueil collectif de la petite enfance,**
- **Accueil individuel de la petite enfance.**

CONTEXTE

Le département de Seine-Saint-Denis a compté 25 215 naissances en 2023 et dénombre **près de 80 000 enfants de moins de 3 ans**. A date, si le nombre total de naissances pour 2024 n'est pas disponible, les statistiques décennales de l'INSEE indiquent une baisse globale du nombre de naissances depuis 2014. Le chiffre pourrait donc être inférieur à celui de 2023.

L'offre d'accueil, qu'elle soit collective ou individuelle, reste cependant insuffisante au regard des besoins. En 2024, le dispositif d'accueil de la petite enfance en Seine-Saint-Denis rassemblait 28 881 **places** d'accueil théoriques (PMI 2024) au total, se répartissant ainsi :

- **16 541** places dans 453 crèches et autres structures d'accueil collectif, sous différents modes de gestion (structures départementales, municipales, hospitalières, relevant de l'économie sociale et solidaire, privées commerciales), niveau stable par rapport à l'année 2023 ;
- **12 340 places** en accueil individuel auprès des assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s, soit une diminution de 387 places et une perte de 179 assistants maternels en un an.

La **crise des métiers de la petite enfance reste prégnante**, et **la pénurie croissante de professionnels porte atteinte à la possibilité de maintenir les places d'accueil existantes** et au développement de nouveaux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Selon l'enquête de la CNAF de juillet 2022, 985 places théoriques, bénéficiant d'un agrément PMI, seraient en fait durablement fermées en crèches collectives en Seine-Saint-Denis en raison des difficultés de recrutement. Une nouvelle enquête a été lancée fin 2024 afin de mieux comprendre ce phénomène.

Les orientations départementales en matière d'accueil du jeune enfant s'inscrivent dans celles :

- De la réforme des services aux familles, dite NORMA, de 2021.
- De la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) à travers la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 et sa déclinaison départementale (CPOG), ainsi que l'accord-cadre entre le Département et la CAF 2020-2024 portant sur l'optimisation des places de crèches départementales avec l'instauration de la facturation horaire aux familles depuis janvier 2022. Une Convention Territoriale Globale (CTG) CAF- Département relative à la petite enfance a été signée fin 2023 pour la période 2023-2027 ;
- Du Pacte des solidarités, anciennement nommé « stratégie nationale de lutte contre la pauvreté », qui prévoit le développement du dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle) auquel le service des crèches départementales a adhéré avec la labélisation de 3 établissements ;
- De la loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi, instaurant le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et précisant les compétences de chaque acteur public. Les principales nouveautés de cette loi sont d'une part, la reconnaissance de la commune en tant qu'autorité organisatrice du SPPE à compter du 1er janvier 2025, et d'autre part, le renforcement des compétences départementales en matière de contrôle et de sanction des EAJE, avec notamment l'autorité pour le PCD de fermer des établissements de manière autonome ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2024-2026 signé à l'automne 2024. Pour rappel, le Comité départemental des services aux familles (CDSF) nouvelle gouvernance, a été installé en juin 2023, le Département occupant l'une des trois vice-présidences, aux côtés de la CAF et d'un représentant du bloc communal, sous la présidence de la Préfète à l'égalité des chances.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

En matière de petite enfance, le Département dispose de plusieurs leviers d'intervention et des compétences consolidées par la récente réforme relative au Service Public de la Petite enfance :

- **La gestion directe de 49 crèches départementales** (dont 3 crèches ayant fait l'objet de mesures de regroupement provisoires en septembre 2024, faute d'effectifs suffisants). L'ensemble de ces établissements a représenté 2 795 places au 1er janvier 2024 et 2 700 places au 31 décembre 2024 (soit 2 745 places en moyenne annuelle), correspondant à 17 % de l'offre d'accueil collectif du territoire ;
- La **délivrance des avis et autorisations de création, d'extension ou de transformation d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**, le contrôle des établissements et de l'agrément, le suivi et de la formation des assistants maternels à domicile ou en MAM, missions assurées par le service de PMI. Les compétences de contrôle ont été amplifiées en donnant autorité au PCD de déterminer seul la fermeture d'un EAJE et d'enclencher une série de procédures d'injonction en amont de la sanction définitive ;
- L'amélioration de la qualité de l'accueil, par la mise en œuvre du plan départemental de suivi et contrôle des EAJE. La création d'une équipe dédiée aux modes d'accueil a permis au service de PMI de déployer ce plan de suivi et contrôle des établissements et de garantir une harmonisation de l'accompagnement, avec une montée en charge du nombre de visites réalisées (233 visites d'établissement en 2024 contre 46 visites en 2023) ;
- **L'accompagnement technique des structures gestionnaires de modes d'accueil et des assistants maternels** par une équipe dédiée au sein de la DEF : le Pôle Innovation Petite Enfance et Parentalité (PIPEP) ;
- Un **soutien financier aux Maisons d'assistants maternels - MAM (en investissement)** et aux **structures d'accueil collectives relevant de l'ESS (en fonctionnement) :** ce dernier a été réformé à compter du 1er janvier 2024 au profit d'un dispositif triannuel (2024-2026) concentrant son effet levier en faveur de l'accueil de publics en insertion socio-professionnelle.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Diversifier et conforter l'offre d'accueil** dans les crèches départementales et en structures collectives et soutenir les projets d'accueils innovants, portés par tous types de gestionnaires, crèches départementales y compris ;
- **Garantir la sécurité et la qualité de l'accueil en EAJE et en accueil individuel** par le renfort des contrôles et l'accompagnement des gestionnaires et assistants maternels ;
- **Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil** (prise en charge des enfants en situation de handicap, adaptation de l'offre aux familles en situation de pauvreté et en insertion) ;
- **Soutenir l'accueil individuel :** en mettant en œuvre la feuille de route du développement de l'accueil individuel, qui apporte des réponses aux divers freins identifiés dans ce domaine, par une coopération active entre le CD, la CAF et les Villes.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Crèches départementales

Les crèches départementales sont des lieux de vie et de développement qui offrent un cadre sécurisant et qualitatif aux enfants et aux parents. Dans le cadre du Projet éducatif des crèches, les projets d'établissements

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

permettent d'assurer dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) la promotion des droits de l'enfant, l'éducation à l'égalité entre filles et garçons dès le plus jeune âge, l'égal accès à la culture pour tous les enfants (promotion du livre, actions culturelles et artistiques, développement de la culture scientifique…), la promotion de la biodiversité, le lien avec la nature et le lien intergénérationnel. Soucieux de la relation usagers, les équipes mettent également en place un échange permanent avec les parents à travers l'organisation de différentes initiatives comme les commissions menu, des cafés parents ou des contributions parentales. Cette dynamique sera renforcée par l'instauration d'un Conseil des parents au cours de l'année 2025.

En 2024, le service des crèches a poursuivi sa démarche d'**amélioration de la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles**. Plusieurs réalisations ont été menées au cours de l'année.

Initiée au printemps 2023, la réforme des modes d'admission (**CAMA**) s'est poursuivie en 2024. De nouvelles missions ont été menées par l'équipe spécifiquement dédiée au sein du service des crèches : la gestion d'une hotline téléphonique destinée aux familles effectuant des demandes via la plateforme d'inscription départementale, la mise en place de lieux de permanence et la création d'outils visant à simplifier la gestion des admissions et à optimiser l'occupation des places en crèche. Le bilan de cette deuxième année de mise en œuvre fait état d'une augmentation du nombre d'enfants accueillis dans les crèches (2 080 enfants présents dans les crèches grâce aux admissions en CAMA mais aussi aux admissions au fil de l'eau).

Le service des crèches s'inscrit pleinement dans la politique de solidarité du Département. Les efforts pour répondre aux besoins spécifiques d'accueil des familles se poursuivent. C'est notamment le sens des **crèches labélisées AVIP** et des efforts pour développer l'accueil occasionnel au sein des établissements. Cet engagement se poursuivra en 2025 avec le déploiement des **CAMA insertion**, visant à attribuer des places en crèche à des familles en insertion professionnelle. Plus globalement, les crèches départementales mettent en œuvre l'engagement départemental d'accueillir 30 % de familles en situation de fragilité. C'est le sens de la généralisation des **CAMA expertes**, qui étudient les demandes relatives à des situations familiales complexes. En 2024, 15 % des nouvelles admissions en crèches départementales ont été accordées à des familles en situation prioritaire et de vulnérabilité.

Cette année, la transition vers une Commission menu territorialisée (CMT) unique garantit à tous les enfants en crèches départementales un accès à une **alimentation durable** et favorise l'augmentation de la part de produits de qualité, notamment **biologiques**. En respect de la loi Egalim, tous les menus des crèches sont composés de 50 % de produits de qualité et durables, dont 20 % de produits biologiques.

L'année 2024 a également permis la poursuite des diverses **actions culturelles** qui participent à l'intégration et à l'éveil des enfants. Des dispositifs visant la promotion de la lecture ont été mis en place. Le dispositif Lire pour bien grandir a été déployé. 2 084 livres ont été offerts en fin d'année aux enfants dans les crèches départementales. Par ailleurs, un partenariat conclu avec le **Salon du livre**, à l'occasion de ses 40 ans, a mis à l'honneur 40 illustrations réalisées pour les crèches et PMI du département. Des initiatives d'éveil à la musique, au cinéma et spectacle vivant ont également été développées, telles que : la réalisation d'un livret CD de berceuses et comptines chantées par les parents de la crèche dans leurs langues d'origine et l'organisation d'un parcours cinéma. Plus généralement, des résidences d'artistes spectacle vivant, arts, musique et livre ont été organisées en 2024 dans 7 crèches du département.

La dynamique engagée sur l'**éco-responsabilité** et la **santé environnementale** s'est amplifiée en 2024. Des travaux en vue de l'extension de la labellisation Ecolo crèches à 6 crèches, au-delà des 3 actuelles, ont été initiés. D'autres initiatives concrètes ont été mises en place pour mieux accompagner les crèches dans leurs actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, telles que l'organisation de sorties dans les parcs départementaux, au jardin d'Emerveille et des visites de fermes pédagogiques.

La **qualité de l'accueil des enfants** et des parents et l'accompagnement des équipes au quotidien font l'objet d'une attention particulière en 2024 avec l'aboutissement de plusieurs projets. A compter de septembre 2024, un nouveau **règlement de fonctionnement des crèches départementales** est entré en vigueur à destination des familles. Elaboré dans le cadre d'une démarche associant les agents des crèches, ce document vise à mieux accompagner les équipes dans leurs relations quotidiennes avec les parents et dans la conduite de l'activité. Le nouveau règlement est accompagné de supports pédagogiques à destination des équipes et des parents. Parallèlement, la communication avec les parents est renforcée avec la diffusion trimestrielle du journal des crèches départementales **« Ma vie en crèche »**. Enfin, l'appel à projet interne au département « **Innovation**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

et cohésion d'équipe » a permis de concrétiser des projets de qualité en faveur de la cohésion des équipes. Plus précisément, 15 projets de terrain dans les domaines des arts, de la nature et du bien-être ont été mis œuvre. Un nouvel appel à projet sera lancé en 2025.

En 2024, le contexte de persistance de la **pénurie nationale de professionnels de la petite enfance** a conduit le département à regrouper des crèches dans 3 villes. Face à ces défis RH, le service des crèches poursuit ses efforts en faveur du **recrutement** et du **renforcement de l'attractivité des métiers**. Entre autres, se sont développées en 2024 de nouvelles collaborations avec France Travail afin d'optimiser les chances de recrutement. Par ailleurs, un collectif « ambassadeurs » des crèches départementales (composé de 8 directrices et adjointes, 6 éducatrices de jeunes enfants et 7 auxiliaires de puériculture) s'est constitué en 2024. Il a notamment assuré la présence du Département dans les salons dédiés à la petite enfance. Ces efforts visant à soutenir l'activité des crèches départementales ont eu des effets concrets : la quasi-intégralité des postes de direction et de direction adjointe dans les crèches a été pourvue pour la rentrée 2024-2025.

Des actions ont également été mises en œuvre pour favoriser les conditions et **le bien-être des agents** travaillant dans les crèches départementales. Un nouveau **protocole pour les nouveaux arrivants** a été finalisé. Des initiatives ont été menées pour la **valorisation des acquis de l'expérience (VAE)** pour les titulaires d'un CAP Petite enfance et souhaitant devenir auxiliaires de puériculture.

Accueil collectif de la petite enfance

Les actions réalisées en 2024 ont concerné :

Les compétences obligatoires exercées par le service de PMI (contrôle, suivi et accompagnement de tous les gestionnaires de crèches et structures d'accueil sur le territoire départemental).

Le Bureau des modes d'accueil du service de PMI propose systématiquement aux porteurs **de projets de structures d'accueil du jeune enfant** un **accompagnement personnalisé** permettant de sécuriser le projet notamment en termes de locaux (étude de plans) mais également en termes de projection de fonctionnement (ressources humaines, projet pédagogique etc.). Il organise les visites de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), compétence départementale renforcée et précisée par la Loi Plein Emploi du 18 décembre 2023. Un plan départemental de contrôle a fait l'objet d'une première présentation en CDSF le 10 janvier 2024, et a été déployé en 2024. Ainsi, la création d'une équipe dédiée au sein du Bureau des modes d'accueil a permis de déployer les visites de contrôle sur tout le territoire

L'amélioration de la qualité d'accueil

- **Au niveau national ;**

Le Service Public de la Petite Enfance vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil : cet objectif est mis à l'épreuve dans un département tel que le nôtre au taux de couverture déficitaire, et en attendant les correctifs nationaux tel que le "CMG emploi direct". Dans les suites du rapport IGAS publié en avril 2023, plusieurs missions IGAS ont consulté le Département en 2024 soit à travers de groupes de travail, soit par des entretiens, soit par la sollicitation de documentation : mission sur le référentiel qualité, sur l'accueil individuel, sur les métiers de la petite enfance.

- **Au sein du Département**

Les compétences du Président du conseil départemental évoluent en application de l'article L. 2324-3 du Code de la Santé publique :

- La mise en œuvre du plan de suivi et contrôle des EAJE, a permis de réaliser 233 visites inopinées ou organisées, avec en parallèle, la rencontre de onze groupes privés, principaux gestionnaires sur le territoire ;
- Le renforcement des contrôles coordonnés CAF/ Préfecture a permis de définir des indicateurs communs déclenchant les contrôles coordonnés. En 2024, 5 rencontres CD / CAF, une rencontre entre CD/CAF/Préfecture, ont permis de suivre 32 situations communes.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une politique volontariste d'aide au fonctionnement des EAJE

Le Département a développé depuis de nombreuses années une politique de soutien financier aux modes d'accueil de la petite enfance, au-delà de ses compétences légales, avec l'attribution d'aides financières en fonctionnement aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

En janvier 2024, il a fait le choix de renforcer la cohérence de son intervention en l'articulant plus fortement avec sa politique d'insertion. C'est dans ce cadre qu'a vu le jour l'appel à projets Petite enfance et insertion. D'une durée de trois ans (2024-2026), cet appel à projets s'est adressé aux gestionnaires relevant de l'Économie sociale et solidaire (ESS) porteurs de projets facilitant l'insertion socio-professionnelle des familles.

Les objectifs de l'appel à projets sont les suivants :

- Soutenir les projets des gestionnaires d'EAJE visant l'accueil de familles en parcours d'insertion professionnelle ;
- Renforcer le rôle de prévention des EAJE et contribuer au développement et à la socialisation des jeunes enfants issus de familles en parcours d'insertion ;
- Participer à l'inclusion des publics allocataires du RSA en levant les freins à l'accès aux modes d'accueil et par un accompagnement spécifique.

La délibération n° 04-04 du 25 janvier 2024 relative à l'Appel à projets « Petite enfance et insertion », a approuvé le conventionnement pour trois ans avec les 18 gestionnaires retenus, représentant 30 EAJE au total. Les projets ont été retenus sur la base des critères de sélection relatifs à la qualité générale du projet de la structure, au projet d'insertion socio-professionnelle, à l'ancrage territorial et aux partenariats instaurés et la viabilité économique de l'établissement. Une évaluation du dispositif à mi-parcours sera réalisée courant 2025. Les EAJE qui n'ont pas postulé ou ceux qui ont refusé d'intégrer l'appel à projets sont encadrés par les conventions de sortie progressive du précèdent dispositif.

Accueil individuel de la petite enfance

Au 31 décembre 2024 le Département comptait 4 089 assistants maternels, avec une capacité d'accueil théorique de 12 340 places (- 387 places et - 179 assistants maternels par rapport à 2023). Cette diminution est liée à trois phénomènes : l'éloignement progressif de l'activité avec des situations de décrochage, l'évolution du nombre d'agréments par an et les cessations d'activité qui répondent à de multiples causes, dont la première n'est pas la retraite mais la non-demande de renouvellement d'agrément. La tendance à la baisse se poursuivant, la feuille de route de l'accueil individuel tente de répondre aux diverses étapes critiques du parcours des assistantes maternelles. Cette feuille de route a été travaillée par le PIPEP par étapes progressives, elle a été validée en 2024 et son déploiement est en cours.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Contenir la baisse du nombre de professionnels et ainsi du nombre de places d'accueil,
- Susciter de nouvelles candidatures afin de renouveler la profession, à travers des campagnes de valorisation et de nouveaux partenariats : notamment avec la DIEESS, les intercommunalités et France Travail. Le métier d'assistante maternelle a été déclaré parmi les métiers en tension dans le cadre de la feuille de route des métiers de la petite enfance pilotée par la DRIEETS ;
- Favoriser le retour à l'emploi des assistants maternels en inactivité totale ou partielle, proposant par exemple des formations sur les usages professionnels du numérique, dont la maîtrise devient une compétence rédhibitoire pour les assistantes maternelles ;
- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants en accueil individuel, notamment en poursuivant le travail d'harmonisation des pratiques professionnelles dans le cadre des visites à domicile ;
- Poursuivre la création et l'animation du réseau des Maisons d'assistants maternels (MAM) ainsi que leur pérennisation, à travers l'accès à un suivi, à des interventions de médiation en cas de conflit interne ou organisationnel ;
- Soutenir l'accueil individuel : par exemple à travers la mise en place de la première Journée pédagogique et professionnelle des assistantes maternelles en mai 2025, très largement ouverte à la participation et permettant la distribution d'un kit dédié ; par le lancement d'une braderie-trocante de matériel de puériculture ; par un travail d'évaluation de la réunion d'information sur le métier et des pistes d'adaptation et de redynamisation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Enfin, à partir de l'expérience du projet **territoire démonstrateur petite enfance « accueil pour tous »** (ayant reçu le label national en 2022-2023), une série d'actions ont été menées en partenariat avec la Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Economie sociale et solidaire (DIEESS) et le service social départemental (production de contenus informatifs et des plaquettes, animation de webinaires pour les Agences locales d'Insertion, participation au Salon Insertion Emploi Formation, au Forum pour l'emploi des femmes, au mois de la petite enfance d'Est Ensemble…). Les préconisations de l'étude-action se sont traduites en nombreuses actions. Enfin le Symposium mené lors de Territoire démonstrateur en lien avec le Laboratoire Experice de l'Université Paris XIII a débouché sur une publication et sur le lancement d'un séminaire acteurs-chercheurs dont la première séance aura lieu au Campus Condorcet le 19 mars 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Démographie des enfants de moins de 3 ans en Seine-Saint-Denis

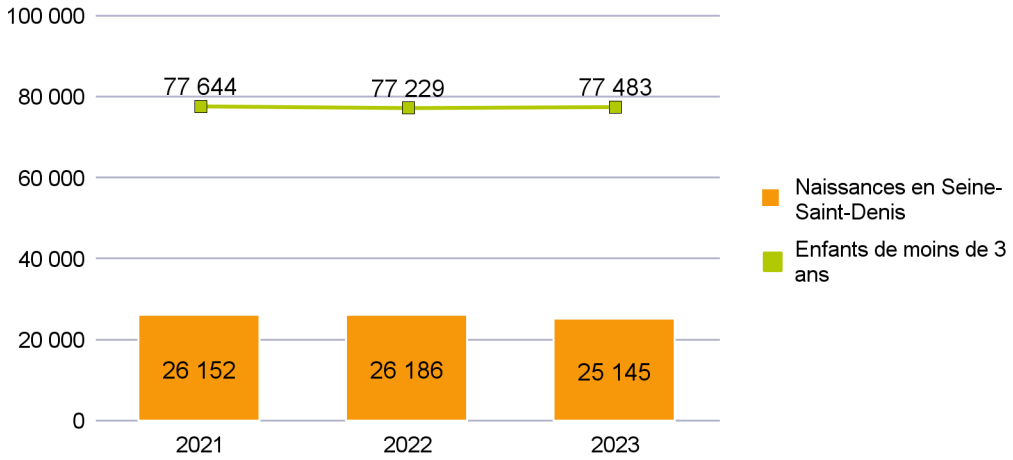

Nombre de places pour les enfants de moins de 3 ans en Seine-Saint-Denis (au 31/12)

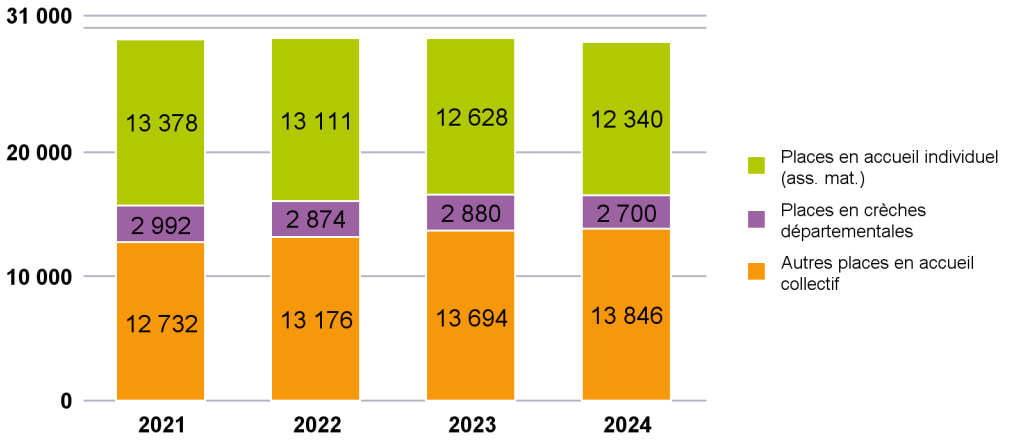

Part des crèches ayant un projet éducatif d'établissement

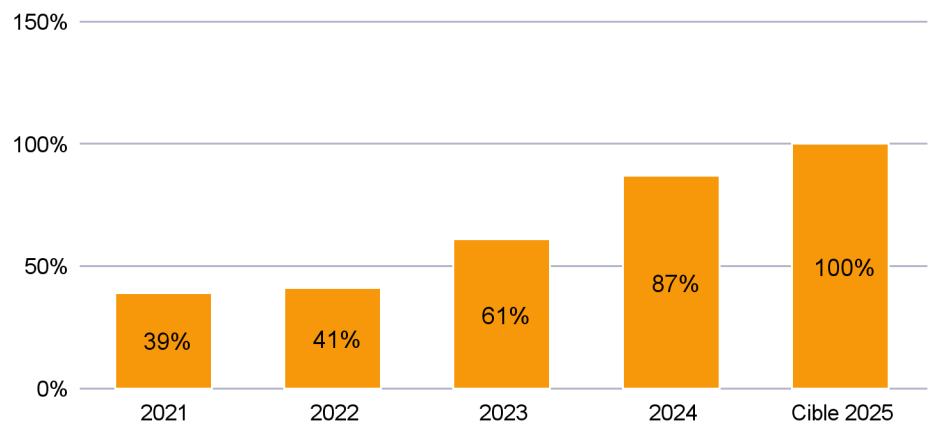

En 2024, le nombre de projets validés était de 43 sur 49 crèches ouvertes. En 2025, l'ensemble des crèches départementales seront passées à la tarification PSU et auront validé leur nouveau projet d'établissement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Sont comptabilisés comme personnels des crèches présents auprès des enfants les auxiliaires de puériculture (AP) et les éducateurs de jeunes enfants (EJE), y compris les renforts. La différence entre les postes budgétés et les postes présents est constituée par les postes vacants et les absences longues.

Personnel des crèches départementales

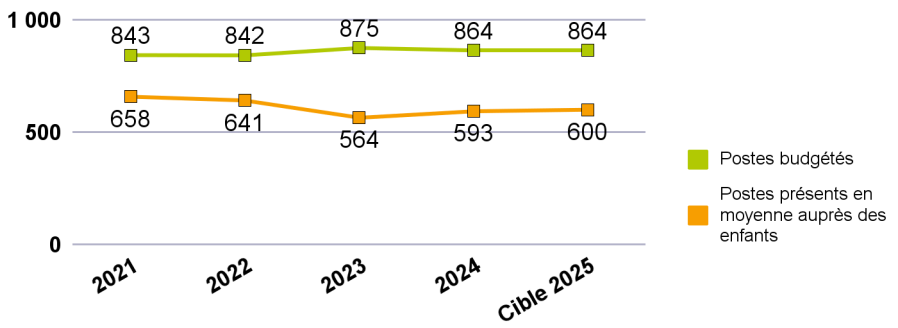

La capacité d'accueil d'une crèche est dite "corrigée" quand elle tient compte du personnel réellement présent pour accueillir les enfants.

Capacité d'accueil des crèches départementales (en places)

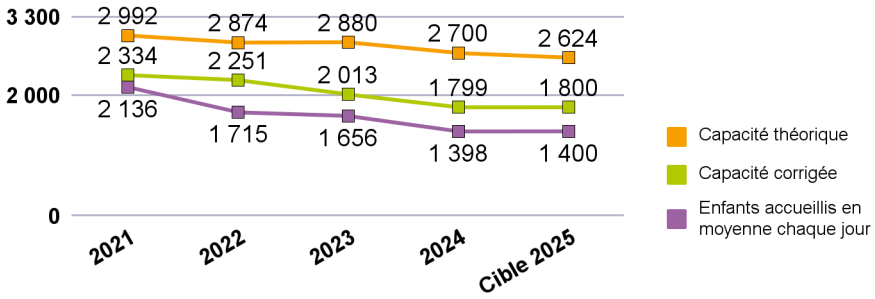

Les données 2024 sont issus du tableau de suivi des postes du BRH, nouvellement mis à jour. Les données sont extraites le 03/03/2025, en prenant en compte le nombre de codes poste d'AP et EJE pour les postes budgétés, contre le nombre de matricules d'agents pour les postes présents auprès des enfants.
La baisse constatée du nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour en 2024 comparativement à 2023 s'explique par les difficultés de recrutement tout au long de l'année (ayant occasionné un nombre plus important de ruptures d'accueil), une hausse du nombre de jours de grèves, ainsi que la fermeture provisoire de trois crèches départementales à partir de septembre 2024 (faute de personnel suffisant).

Le taux d'admission détermine le nombre d'enfants admis par rapport au nombre de places ouvertes.
Le taux d'occupation théorique représente le rapport entre les heures de présence des enfants et la capacité d'accueil théorique définie par la PMI (jours d'ouverture x 11h45 x capacité théorique).
Le taux corrigé est calculé par rapport à la capacité effective d'accueil des crèches en fonction des ressources humaines disponibles.

Occupation des crèches départementales (en %)

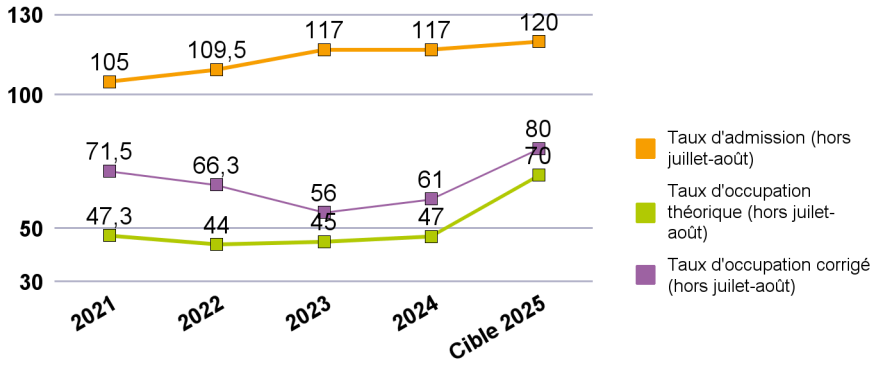

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les taux réalisés indiqués ici ont été calculés par rapport aux capacités corrigées des crèches départementales, définies en fonction des ressources humaines disponibles.
La mise en place de la prestation de service unique horaire (PSUH) a réaffirmé la nécessité d'admettre 10 à 20 % d'enfants en plus pour compenser les absences potentielles et la baisse de temps moyen d'accueil journalier (estimé à 8h30 remplaçant les 10h forfaitaires) consécutive de la facturation horaire des familles à partir du 01/01/2022.
- L'augmentation réalisée sur le taux d'admission à partir de 2023 confirme les efforts portés sur les admissions avec le renforcement des accueils à temps partiels. L'augmentation du taux d'occupation entre 2023 et 2024 correspond à une adaptation de l'offre de service au plus proche des besoins exprimés par les familles (adaptation des amplitudes horaires par crèche, adaptation des contrats…)
- Le remplacement des absences - en particulier les mercredi – et le développement des accueils inférieurs à 4 jours sont des enjeux forts du changement des pratiques engagées, de la réforme des modes d'admissions (CAMA) et de la révision du règlement de fonctionnement des crèches départementales au 1er septembre 2024.
- Le réalisé 2024 est de 1 398 enfants présents en moyenne par jour, soit 77% des places ouvertes. Les 401 places non occupées indiquent que toutes les places ne sont pas couvertes par un contrat et que l'absentéisme reste important dans les crèches malgré des admissions améliorées. En 2024, cet absentéisme s'est cumulé avec des difficultés de recrutement accrues – dans un contexte de pénurie nationale dans le champ de la petite enfance - et un nombre de grèves relativement plus important, entrainant une hausse des ruptures d'accueil. L'écart avec les 61 % de taux d'occupation, comptabilisé en heures, pointe le fait qu'un enfant compté présent sur une place ouverte ne l'est pas sur toute l'amplitude de l'ouverture de la place.

Taux d'encadrement des enfants en crèches départementales

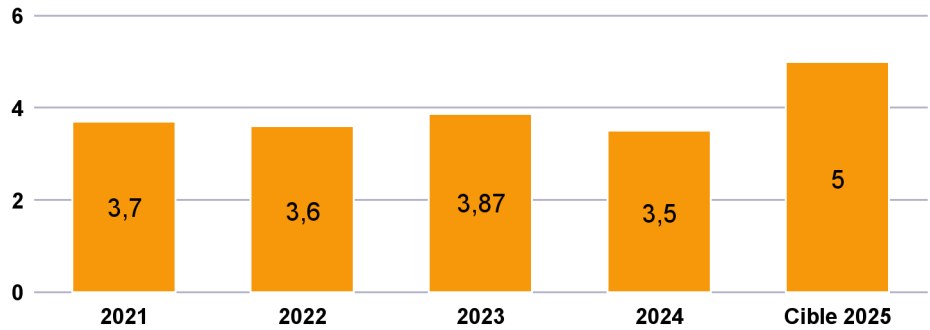

L'article R2324-46-4 du Code de la santé publique qui fixe les règles d'encadrement dans les crèches prévoit que le nombre de professionnels placés auprès d'enfants soit au minimum en moyenne d'un professionnel pour six enfants (ou un pour cinq enfants qui ne marchent pas et huit enfants qui marchent).

Le suivi du taux d'encadrement des enfants et du nombre moyen d'enfants accueillis par jour en moyenne n'est comptabilisé que depuis le début de l'année 2021. Le taux d'encadrement donne un ordre de grandeur moyen, écrasant les baisses et pics d'activité sur la journée et dans la semaine. Le niveau d'accueil très bas sur les horaires d'ouverture d'établissement (7h-8h) baisse ainsi le taux d'encadrement moyen. La connexion de GTA sur le système Axel permettra des calculs d'encadrement plus pertinents et précis selon les horaires de la journée et conduira à mobiliser des leviers d'amélioration plus précis. L'adaptation mise en œuvre à compter de septembre 2024 des horaires d'accueil par crèche tenant compte des besoins réels des familles représente également un levier.
Enfin, il est à noter qu'en 2024 l'avant-dernier groupe PSU est passé à la tarification horaire. Au 1er janvier 2025, l'ensemble des crèches départementales sera passé à la facturation horaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

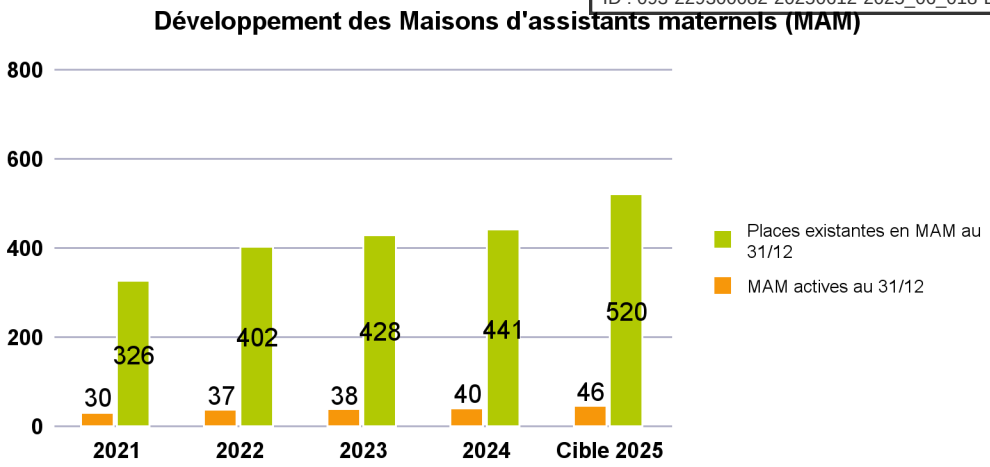

Sur la période 2023-2024, la dynamique de création est ralentie par de multiples causes : poste vacant pendant 6 mois en 2023, mise en place d'un nouveau process d'agrément en 2024, réorganisation des services de la CAF avec une redistribution de la mission d'accompagnement. Pour autant, une demi-douzaine de projets sont bien avancés et pourraient aboutir en 2025. De plus, un tournant arrive en matière immobilière, avec le positionnement très favorable de certains bailleurs sociaux, communes et du service crèches, en tant que promoteurs de l'investissement. Le travail d'information et de concertation de ces acteurs a demandé un temps très conséquent.

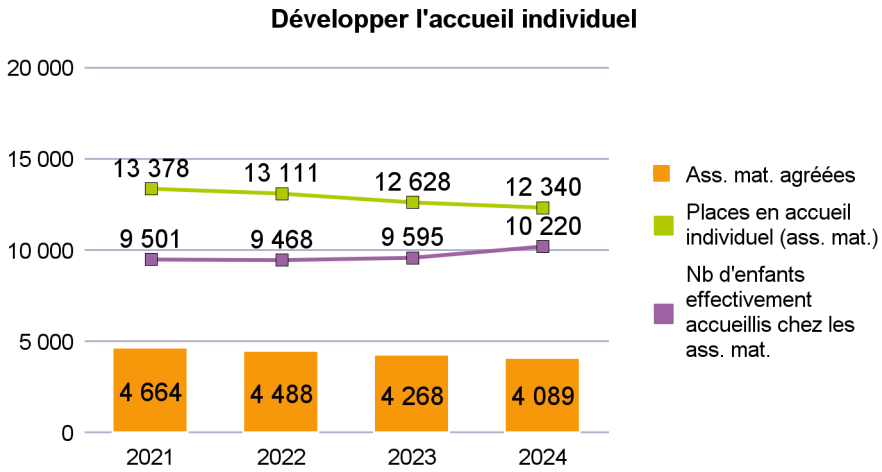

La décroissance du nombre d'assistantes maternelles se poursuit, avec cette année une perte de de 179 AM.
Les décalages de chiffres exprimés par les statistiques (hausse du nombre d'enfants accueillis malgré une baisse du nombre d'AM) peuvent être dûs au fait que la requête sur la base de données Intermat inclut la tranche chronologique jusqu'à mi-février 2025.
Un autre fait : depuis la réforme des services aux familles de 2021, les assistantes maternelles peuvent demander une extension d'agrément ou des dérogations temporaires pour remplacer des collègues ou assurer des accueils exceptionnels. Une tendance semble apparaître de renforcer les accueils chez les assistantes maternelles très actives.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	2,378	2,493	2,856
Accueil individuel de la petite enfance	Dépense	0,130	0,131	0,040
Crèches départementales	Dépense	1,507	1,708	1,655
	Recette	22,300	21,242	27,636
Total	Dépense	4,015	4,332	4,550
	Recette	**22,300**	**21,242**	**27,636**
	Charge nette	**18,285**	**16,911**	**23,086**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accueil collectifs de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépense	1,117	0,772	0,698
Crèches départementales	Dépense	0,088	0,083	0,188
Total	Dépense	1,204	0,855	0,886
	Recette			
	Charge nette	**1,204**	**0,855**	**0,886**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Aide sociale à l'enfance

ACTIONS

- **Prévention spécialisée,**
- **Evaluer pour protéger,**
- **Accompagnement et soutien à la parentalité,**
- **Accueil en structures collectives,**
- **Accueil familial,**
- **Adoption.**

CONTEXTE

Le contexte de mise en œuvre de cette politique publique est caractérisé par :

- La mise en œuvre de la **loi du 7 février 2022** relative à la protection des enfants, qui porte notamment sur le développement de l'appui à l'entourage des enfants, l'**interdiction du recours à l'hôtel pour les mineurs** (à partir de 2024), l'**amélioration de la rémunération des assistants familiaux** et une prise en charge fortement encouragée des jeunes confiés jusqu'à 21 ans ;
- La signature mi-2022 de la **contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance**, qui contient 10 grands objectifs dont l'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap, le soutien à la diversification de l'offre, le développement de la participation des enfants, des observatoires de protection de l'enfance ainsi que la prévention des sorties sèches de l'ASE ;
- Le déploiement de la feuille de route de **lutte contre la prostitution des mineurs,** qui a fait l'objet d'un soutien financier d'un million d'euros par l'Etat fin 2021, soutien qui a pris fin en 2024, pour renforcer le travail engagé par le Département ;
- Le **Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2024-2028**, qui a fait l'objet d'une large concertation auprès des enfants, jeunes, parents accompagnés et des professionnels de la prévention et de protection de l'enfance et a été adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale le 19 octobre 2023. Pour cette première année de mise en œuvre, 80 % des actions prévues en 2024 ont été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre. 41 actions prévues par le schéma départemental ont été réalisées, parmi lesquelles l'élaboration d'un référentiel départemental d'accueil d'urgence, d'un référentiel pour les réorientations et les fins d'accueil et d'un guide sur les fugues ; le renforcement de la formation des professionnels, notamment sur l'évaluation des informations préoccupantes ; la construction d'une charte sur la qualité de l'accueil en établissement, la création de places dédiées à l'accueil d'enfants confiés en situation de handicap ; la conduite d'une recherche-action sur le repérage et l'accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles, la mise en place des RDV de l'autonomie pour mieux soutenir les sortants de l'ASE et l'organisation d'une soirée des talents valorisant les jeunes confiés. Pour l'année 2025, 37 actions prioritaires ont été identifiées ;
- L'intégration du Département à **l'expérimentation « Santé protégée** », afin d'expérimenter une nouvelle organisation des parcours de soin des enfants pris en charge et de créer de nouveaux partenariats avec des professionnels de santé dans la perspective d'une généralisation en 2026 ;

En outre, la politique publique reste largement impactée par le contexte de difficulté de recrutement sur les métiers du travail social et par le contexte de reprise de l'inflation. Ainsi, des mesures visant à **revaloriser l'attractivité des métiers du social** (**conférence des métiers du social**, **prime Ségur** en février 2022) au sein des établissements associatifs tarifés par l'ASE ont été déployées. Le contexte de reprise d'inflation a conduit

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

la collectivité à proposer une augmentation générale (taux directeur positif) des budgets des établissements associatifs du champ de l'ASE.

Enfin, l'instabilité politique qui a marqué l'année 2024 a profondément impacté le pilotage national de la politique de la protection de l'enfance. Si des incertitudes subsistent quant au renouvellement des contrats de prévention et de protection de l'enfance, la publication des derniers décrets d'application de la loi du 7 février 2022 se fait attendre. Auditionnée le 19 février 2025, Catherine Vautrin, ministre en charge des solidarités, s'est engagée à publier les cinq décrets manquants, un décret révisant les conditions de prise en charge en pouponnière, ainsi qu'un plan pluriannuel visant à établir progressivement des taux d'encadrement pour l'accueil en établissement. S'agissant des autres mesures s'intéressant à l'enfant et à son parcours, la Seine-Saint-Denis s'inscrit d'ores et déjà dans les orientations gouvernementales : généralisation de santé protégée, création de places pour les enfants dits à double vulnérabilité, développement du recours au tiers dignes de confiance, au mentorat et mise en place de protocoles en matière de prévention et de soutien à la parentalité.

La publication fin avril 2025 des conclusions de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance, de même que la nomination d'un Haut-Commissariat, pourront également faire évoluer le cadre législatif et réglementaire de la protection de l'enfance.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Aide sociale à l'enfance » (ASE) a pour **objectif d'assurer la prévention et la protection de l'enfance**, notamment dans le cadre des lois du 5 mars 2007, 14 mars 2016 et 7 février 2022. Les publics visés sont les mineurs et leurs familles, ainsi que les jeunes majeurs de 18 à 21 ans ayant eu un parcours en protection de l'enfance en tant que mineur. L'intervention de l'ASE s'articule autour de trois domaines d'activité majeurs :

- Le **soutien matériel, éducatif et psychologique** tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;
- La **prévention des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés** dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et l'**accompagnement des familles** ;
- L'accueil **des enfants** en établissement ou famille d'accueil, lorsque les familles rencontrent des difficultés éducatives susceptibles de mettre l'enfant en danger. Le programme ASE est caractérisé par la prédominance de cette activité de prise en charge des enfants placés, confiés au Département sur décision judiciaire (plus de 80 % des cas) ou administrative.

Les orientations stratégiques du programme de l'ASE articulent la mise en œuvre du Schéma de protection de l'enfance, ainsi que des mesures visant la maîtrise des dépenses départementales. Elles visent à :

- Renforcer **l'attractivité des métiers** ;
- Coordonner les **actions de prévention** et les adapter aux nouveaux besoins ;
- Poursuivre la mise en place de la réforme du traitement des informations préoccupantes afin d'améliorer la qualité des évaluations et de garantir le respect des délais et faire évoluer les pratiques d'intervention à domicile ;
- **Adapter l'offre d'accueil** pour répondre aux nouveaux besoins, à l'évolution du contexte et aux exigences de la loi de 2022 (accueil des fratries, accompagnement des tiers dignes de confiance, interdiction de l'hôtel, diminution des placements hors 93), **améliorer l'accueil d'urgence**, renforcer la **qualité des lieux d'accueil** et **prévenir les ruptures** ;
- Développer **l'accueil familial**, renforcer l'accompagnement des assistants familiaux et leur intégration au travail d'équipe sur les situations ;
- Appuyer le **suivi en santé** physique et mentale et de **prise en charge du handicap** ;
- Renforcer l'offre d'accompagnement pour **les enfants et jeunes sortants de l'ASE** ;
- Mieux prendre en compte et soutenir le développement des **liens construits avec les enfants** ;
- **Prévenir les violences sexuelles** et accompagner les enfants victimes ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Développer **l'information, la participation et l'émancipation** des enfants et parents accompagnés ;
- Développer les actions visant à **l'épanouissement des enfants confiés** (culture, sports, loisirs, bien manger, relations amicales et affectives, scolarité …), axe prioritaire du nouveau schéma.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Prévention spécialisée

Cette action vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leurs familles dans les territoires les plus en difficulté, en lien notamment avec les villes. Les éducateurs et éducatrices interviennent auprès des jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non-institutionnalisation.

En 2024, les **8 associations** autorisées sont intervenues dans 26 villes et 61 quartiers, incluant Romainville qui bénéficie depuis 2020 d'une équipe dans le cadre du pacte local des solidarités. Les équipes éducatives des associations Rues et cités et Hors la Rue ont aussi poursuivi leurs maraudes, dans une logique territoriale d'adaptation aux besoins des populations vivant en bidonvilles.

L'effectif total autorisé des 8 services habilités reste stable : il s'élève en 2024 à 271,16 postes en ETP, dont 206,5 ETP éducatifs. Par ailleurs, certaines associations ont maintenu leurs participations au dispositif des bataillons de la prévention, piloté par l'Etat. Sur l'année 2024, le financement des Bataillons s'est poursuivi à titre exceptionnel et arrive désormais à son terme. La fin du financement annoncé de ce dispositif aura pour effet le retrait probable de certains quartiers d'intervention.

L'insertion socio-professionnelle et la lutte contre le décrochage scolaire demeurent des thématiques prégnantes, mais les **conflits inter-quartiers et les conduites à risque** font également l'objet d'une attention particulière des équipes, en cohérence avec les orientations départementales.

Portées par la **dynamique des JOP 2024,** les associations ont développé des actions et des projets sur leurs quartiers d'intervention, notamment en lien avec le sport et la santé. Un grand nombre de jeune a pu assister aux épreuves olympiques et paralympiques grâce aux billets offerts par le Département ou la CNLAPS vis-à-vis de laquelle certaines associations se sont portées candidates.

Sur l'année 2024, les associations ont pu organiser 131 séjours éducatifs dont ont bénéficié 695 jeunes ainsi que **152 chantiers éducatifs et pédagogiques dont ont bénéficié 520 jeunes.**

La restitution de la recherche action sur le numérique et la prévention spécialisée qui s'est tenue le 7 mars 2024 a rassemblé l'ensemble des professionnels des associations de prévention spécialisée ainsi que des professionnels des circonscriptions ASE et permis des échanges de pratiques inter-associatives.

En outre, le déploiement **du cadre conventionnel tripartite** entre les associations, le Département et les villes voté en mars 2021 s'est poursuivi. Les négociations avec les villes ont continué ainsi que le travail d'élaboration du projet pluriannuel d'intervention, outil opérationnel du dispositif. Fin 2024, 13 conventions tripartites ont été signées par les villes. Les échanges avec les autres villes se poursuivent et nécessitent pour certaines des arbitrages ; les difficultés rencontrées par le service de la Sauvegarde de l'Enfance freinent également les échanges avec les villes de Stains et Noisy-le-Grand.

L'année 2025 va être marquée par la mise en œuvre d'une démarche visant à porter une réflexion partagée sur les besoins de la jeunesse en prévention spécialisée et ainsi redéfinir les orientations départementales. Elle sera complétée de diagnostics sur certains territoires de Grand Paris Grand Est et Est ensemble, dans un contexte de sollicitations municipales sur ces secteurs. La journée départementale de la prévention spécialisée organisée le 18 mars 2025 participera au lancement de cette démarche.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Evaluer pour protéger

Conformément à la loi, cette action a pour objectif de **garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant**, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant, à travers la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), qui centralise la réception de toutes les informations préoccupantes (IP) sur le Département. Les IP sont essentiellement signalées par les établissements scolaires, le Parquet suite à des enquêtes de police, le numéro vert « enfance en danger » (119), les établissements hospitaliers et le 119.

En 2024, **la CRIP du Département a réceptionné 4 739** informations. L'activité est en légère hausse par rapport à 2023.

- 3090 IP ont été traitées uniquement par la CRIP et n'ont pas nécessité la mise en œuvre d'une évaluation partagée,
- 1 649 situations ont fait l'objet d'une évaluation partagée, réalisée par les services du Département, comme prévu par la loi du 5 mars 2007,
- 860 ont fait l'objet d'une saisine de l'autorité judiciaire avant évaluation (contre 832 en 2023) dont 712 pour enquête de police (contre 696 en 2023).,
- Par ailleurs, 348 signalements ont été adressés au Parquet suite à une évaluation au local,
- L'Education nationale reste, comme les années précédentes, la première source d'IP (plus de 36 % des IP).

Le pôle évaluations de la CRIP a poursuivi ses interventions au local pour soutenir les circonscriptions. Depuis l'année 2021, la CRIP a été dotée d'un pôle évaluateurs sur le terrain. Leur intervention se détermine en fonction des besoins et au regard des difficultés de respect de délai d'évaluation.

Le travail de **mise en œuvre du référentiel national de la Haute Autorité de Santé** (HAS) relatif à l'évaluation des IP, débuté en 2021, a été poursuivi en 2024, notamment avec l'organisation de nouvelles sessions de formation à destination des professionnels de terrain. Par ailleurs un bilan de la feuille de route « évaluation des IP » a été réalisé et donne lieu à plusieurs constats :

- L'apurement des évaluations non finalisées depuis plus de 3 mois s'améliore sensiblement, notamment par le biais des évaluatrices CRIP et des TS de prévention dans les circonscriptions, même si les délais d'évaluation restent globalement supérieurs à 3 mois,
- La trame d'évaluation est de manière générale bien appropriée par les professionnels et a permis une harmonisation des pratiques parmi les évaluateurs,
- Les formations socles dispensées aux professionnels ont été dans leur ensemble bien suivies et ont permis là encore d'améliorer la qualité de l'évaluation.

Le plan de formation se poursuivra en 2025.

Accompagnement et soutien

Cette action vise à **prévenir les difficultés auxquelles les parents et les jeunes peuvent être confrontés**, grâce à la prévention et aux interventions administratives à domicile, avec l'accord des familles, afin de limiter les mesures judiciaires. Elle regroupe :

- Les mesures judiciaires d'assistance éducative à domicile : actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) et intensives (AEMOI) ;
- Les aides au domicile de nature administrative : actions éducatives à domicile (AED), techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF), aides financières et MAESF (Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale),
- Les aides financières (aides éducatives, aides aux jeunes majeurs, allocation d'autonomie jeune majeur) ;
- Les centres mères-enfants, permettant l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans ;
- Les structures d'accompagnement à visée préventive : services d'accueil de jour (SAJ) et relais parental ;
- Les autres interventions à visée préventive : interventions éducatives de proximité (IEP) et dispositif Etap' Ados ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Les lieux d'accompagnement des jeunes cofinancés par le Département aux côtés d'autres acteurs (points d'accueil écoute jeunes (PAEJ), Maisons des ados) ;
- Le soutien à la parentalité (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Le **service Etap' Ados** géré par la Sauvegarde de l'Enfance a accompagné 365 jeunes en 2024. Il a rencontré d'importantes difficultés RH qui ont engendré des fermetures occasionnelles et une diminution notable de l'activité, en particulier sur les accueils en prévention. Cependant, la prise en charge de jeunes dans le cadre du protocole départemental d'accueil d'urgence qu'il a intégré en 2022 a continué de croître (20 % des jeunes nouveaux arrivants contre 11 % en 2023) à mettre en lien avec les tensions actuelles en termes d'offre d'accueil des enfants confiés. Le nombre de jours et de nuits passés par jeune au sein de la structure a également augmenté dans ce contexte. L'association poursuit l'objectif d'une plus grande visibilité auprès des jeunes et des partenaires, notamment scolaire, dans un objectif de renforcement de ses actions de prévention.

Les services d'accueil de jour (SAJ) associatifs (OASIS à Sevran, Ti'SAJ à Villetaneuse et Espace Petite Enfance à Saint Denis) et départementaux (Du Breuil à Bondy et l'Envol à la Courneuve) ont poursuivi leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité en direction des familles et enfants majoritairement âgés de 0 à 12 ans. Ils ont accompagné 216 familles (+ 7 % par rapport à l'année 2023) et 419 enfants. L'individualisation des accompagnements s'est aussi renforcée par le développement des visites à domicile sur l'ensemble des services.

Les relais parentaux, gérés par la Croix-Rouge française et par l'AVVEJ visent à éviter toute mesure de placement en proposant un hébergement d'enfants en relais et un soutien aux parents en difficulté. Le relai parental du Blanc Mesnil développe également des actions « d'aller vers » tel que le prévoit la contractualisation Taquet (visite à domicile, communication sur le dispositif…). Ils ont accueilli 252 enfants dont 27 en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement, soit une augmentation de 350 %. Les enfants accueillis restent très jeunes (69 % ont moins de 6 ans) et de plus en plus inscrits dans la protection de l'enfance. L'évolution marquée et récente des profils d'enfants accueillis nécessitera des ajustements dans les années à venir face aux enjeux constatés : embolisation du dispositif du fait de temps d'accueil plus longs, difficultés à répondre à l'ensemble des demandes de répit, formation des professionnels à renforcer…

Concernant les techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF), en 2024, les 3 associations intégrées au dispositif ont accompagné 352 familles (-14 %) et 907 enfants (-16 %) dont 168 enfants porteurs de handicap, soit 18,5 % des enfants suivis, en augmentation de 27,6 % par rapport à 2023 et ce malgré les difficultés de recrutement. Les associations de TISF ont poursuivi l'organisation des sessions de formation pour les professionnels sur cette thématique spécifique (handicap) grâce au fond supplémentaire octroyé dans le cadre de la contractualisation Taquet.

En 2024, le département a diffusé un appel à projet visant la mise en place de MAESF (**Mesures d'accompagnement en Economie Sociale et Familiale**) permettant, au travers d'un accompagnement des familles centré sur le budget, d'améliorer les conditions de vie, d'éducation et de développement des enfants. Cette mesure basée sur la libre adhésion est inscrite dans le CASF. Le déploiement de cette nouvelle mesure, sera porté dès 2025 par l'association AMFD (Aide aux Mère et aux Familles à domicile) située à Epinay, avec laquelle il est prévu d'accompagner progressivement 100 familles.

Le Samely 93, structure d'accompagnement des jeunes mères lycéennes, soutenu par le Département depuis 2022, a accompagné 49 mères dans une logique de soutien et de prévention du décrochage scolaire. 67 % des femmes accompagnées ont ainsi poursuivi leurs études, sont entrées dans un dispositif d'insertion ou dans l'emploi. Le centre de ressource compte 98 participations de mères aux ateliers proposés au sein de la structure et 25 rencontres partenariales ont été organisées afin d'améliorer l'identification du dispositif.

Le **Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents** (REAAP) vise à soutenir les parents, par la mise en réseau et le financement d'actions municipales ou associatives, à l'échelle locale et départementale. En 2024, le Département a soutenu 22 actions locales. Ces associations et maisons des parents ont accompagné 12 697 parents (+ 15 %) et 3 467 enfants. Le soutien aux parents d'enfants en situation de handicap ou l'accompagnement des familles aux enjeux du numérique figurent parmi les besoins prioritaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les **centres mères-enfants** (CME) permettent l'accueil physique des mineures enceintes ou avec des jeunes enfants et des jeunes mères avec enfant(s) de moins de 3 ans. En 2024, l'animation du réseau des CME et l'arrivée d'inspectrices de groupements adjointes plus spécifiquement chargées du suivi des familles accueillis en CME a permis d'associer plus étroitement ces établissements à l'accès aux dispositifs de droit commun et de mieux travailler la préparation de la sortie du service.

Enfin, les **mesures d'accompagnement en milieu ouvert** (AEMO) ont connu une augmentation des délais de prise en charge en 2024. Sur un total de mesures autorisées de 2 251, 1 192 mesures étaient en cours d'exercice au 31 décembre 2024 et 632 mesures en attente, dont 121 ordonnées depuis plus de 6 mois. Le délai moyen de prise en charge est de 18 mois. Les difficultés d'exécution de ces mesures sont liées à la part importante de postes éducatifs vacants (un peu plus de la moitié fin 2024). Pour limiter cette phase d'attente, il a été décidé la mise en place de services d'intervention immédiats dédiés à l'appui des familles et des enfants dont les mesures ordonnées par le tribunal sont en attente. Par ailleurs, un plan d'action interinstitutionnel, visant à la réduction de ces délais de mise en œuvre, a été travaillé à la fin de l'année 2024 et se déploiera tout au long de l'année 2025.

Les **mesures intensives** connaissent des délais d'attente moindre qu'en AEMO. Sur 149 mesures autorisées, 136 mesures étaient en cours d'exercice au 31 décembre 2024, et 138 mesures en attente, dont 56 depuis plus de 6 mois. Le délai moyen de prise en charge est de 16 mois. Le protocole de coopération pour la mise en œuvre de l'exécution des mesures AEMO, AEMO-I et MJIE (mesure judiciaire d'investigation éducative) signé entre les associations en charge des AEMO, le Département, la PJJ et le Tribunal pour enfant fait l'objet d'un suivi trimestriel. S'agissant des mesures de placement à domicile, il y avait fin 2024 296 mesures ADOPHE en attente, pour 369 mesures en cours.

Le soutien à d'autres acteurs intervenant dans le champ de la parentalité et du soutien aux adolescents a été poursuivi (MDA, PAEJ, SAGA,...).

Depuis septembre 2024, la création du dispositif **Boost'Etudes**, qui permet de proposer un soutien financier et un accompagnement social à des jeunes suivis dans le cadre d'un contrat jeune majeur pour finaliser leur parcours d'études entre 21 et 25 ans. Cet engagement du Département dans un cadre extra-légal a vocation à permettre à un plus grand nombre de jeunes accueillis au service de l'Aide sociale à l'enfance de s'engager dans des études longues ;

Accueil en structures collectives

L'action consiste à **héberger et prendre en charge physiquement les enfants et jeunes dans des établissements** (foyers publics du CDEF, foyers associatifs, et autres, en et hors Seine-Saint-Denis) et à **assurer les visites en présence de tiers**. Cette action vise plusieurs objectifs :

- Garantir la sécurité des enfants confiés à l'ASE et la qualité de leur accueil en établissement ;
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, avec une offre de services qui s'adapte aux publics et une rénovation des pratiques professionnelles au service du parcours de l'enfant et de l'inclusion des familles ;
- Développer des réponses alternatives à l'accueil classique en établissement ;
- Diminuer les accueils en urgence ;
- Augmenter les contrats jeunes majeurs en semi-autonomie ou en autonomie ;
- Piloter le parcours des jeunes confiés à l'ASE, en adaptant le placement et sa nécessité à la situation de l'enfant ;
- Infléchir la répartition entre accueil en établissement et accueil familial en faveur de l'accueil familial.

En 2024, l'objectif d'un **pilotage dynamique des parcours** des jeunes confiés à l'ASE a été poursuivi avec les objectifs ci-dessus.

L'accueil en structures collectives s'inscrit dans un contexte de stabilisation du nombre de jeunes majeurs et une augmentation du nombre de mineurs confiés à l'ASE. Au 31 décembre 2024, 5 659 enfants étaient confiés à l'ASE ou placés directement par un juge contre 5 178 enfants confiés en 2020.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En 2024, l'animation des réseaux d'établissements a permis l'engagement de **plusieurs projets structurants** :

- La signature en décembre 2022 de l'avenant du protocole départemental d'accueil d'urgence et la conduite en 2024 d'un travail sur un référentiel d'accueil d'urgence ;
- La finalisation de l'évaluation du dispositif ADOPHE, pour en dresser le bilan 6 ans après sa mise en œuvre et identifier les axes d'évolution de ce mode de prise en charge, notamment au regard de l'évolution du cadre juridique d'exercice de l'ADOPHE, et la rédaction d'un référentiel concernant cet accueil ;
- La consolidation du réseau des établissements accueillant des MNA (mineurs non accompagnés) et des services d'accompagnement à l'autonomie (SAA), avec un travail sur l'articulation CAMNA/établissements et avec la finalisation du travail avec l'ensemble des établissements accueillant des jeunes majeurs sur l'harmonisation des aides et participation financières ;
- La mise en œuvre des plans d'actions suite aux inspections. En 2024, une quinzaine d'établissements ont fait l'objet d'une inspection ;
- Le lancement de l'élaboration (courant 2024) d'une charte de la qualité d'accueil des enfants et jeunes confiés, socle de principes fondamentaux à respecter et de bonnes pratiques à partager concernant la vie quotidienne des enfants et jeunes, qui sera signée début 2025 par le Département et les partenaires associatifs et publics.

Pour rappel, face à l'insuffisance de l'offre médico-sociale pour les enfants en situation de handicap, le Département et l'ARS ont lancé en 2019 un appel à projet conjoint pour créer une structure expérimentale d'accompagnement des enfants avec troubles du spectre autistique ou du neuro-développement accueillis en protection de l'enfance (19 places), et une équipe mobile d'intervention dans les lieux d'accueil (30 suivis en file active), opérationnelle depuis 2021. Cette dernière a vu ses missions élargies aux mesures ADOPHE en 2023. 10 places d'internat ont ouvert fin 2022.

Par ailleurs, en 2024, le Département a engagé plusieurs projets de développement de l'offre d'accueil en structures :

- Le lancement d'un appel à projets pour la création d'un service d'accompagnement des personnes désignées tiers digne de confiance pour des enfants confiés (ouverture prévue en mai 2025),
- L'ouverture d'un SAUO pour les mineurs victimes de prostitution avec l'association Droit d'enfance au 31 juillet (5 places),
- La montée en charge des services d'accueil des mineurs non accompagnés dans le cadre de la fin de l'hébergement à l'hôtel de ce public (+ 100 places sur un an),
- L'ouverture à titre expérimental d'une MECS dédiée à l'accueil des mineurs non accompagnés avec l'association Croix-Rouge française (27 places),
- La préparation de l'ouverture de deux SAUO spécialisés dans l'accueil des MNA avec les associations Altéralia et Croix-Rouge française (ouverture prévue en septembre et fin d'année 2025),
- Le lancement d'un nouvel appel à projets pour la création de deux SAUO spécialisés dans l'accueil des MNA et d'un foyer en semi-collectif pour ce public (ouverture prévue fin d'année 2025).

Accueil familial

L'hébergement et la prise en charge physique des enfants et jeunes au sein de familles d'accueil sont réalisés par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de placement familial spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). Cette prise en charge s'appuie sur le Bureau de l'accueil familial, service central assurant leur suivi quotidien (rémunération, remboursement de frais, suivi de carrière, accompagnement professionnel…), le financement des placements familiaux spécialisés, ainsi que l'organisation des accueils par des tiers dignes de confiance.
L'objectif stratégique général est l'adaptation de l'offre d'accueil familial aux besoins des enfants confiés à l'ASE d'un point de vue quantitatif (nombre de places) et qualitatif (diversification, professionnalisation des assistants familiaux).

L'âge moyen des assistants familiaux (AF) est de 56 ans, ce qui est dans la moyenne des années précédentes (avec une diminution à 55 ans suite aux départs en retraite plus importants dus à la mise en œuvre de la loi Taquet avec une obligation de mise en retraite à 70 ans) ; la moyenne d'âge au recrutement augmente à 49 ans (contre 47 ans en 2023). Cela s'explique par une augmentation du recrutement d'AF ayant déjà une expérience. 39 assistantes familiales ont été recrutées en 2024 pour 25 départs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le Bureau de l'accueil familial a reçu **406 demandes d'accueils préparés** à traiter en 2024, contre 423 en 2023. **192 demandes ont pu être satisfaites**, **soit près de la moitié des demandes.** C'est un retour à un taux de réponse habituel après une année 2023 malgré par une diminution des solutions proposées. A cela se sont ajoutées 409 demandes d'accueil en urgence (contre 514 en 2023), pour lesquelles 109 propositions ont été faites.

S'il y a encore autant de demandes d'accueil préparé que de demandes d'accueil d'urgence, l'année 2024 a permis de travailler à un rééquilibrage des admissions au profit d'accueil préparé. Le travail d'amélioration des relations entre les circonscriptions et le Bureau de l'accueil familial a largement contribué à cela. L'organisation de réunions régulières et la mise en place de commission d'appariement dans les territoires permet de travailler directement avec les circonscriptions les projets d'orientation en attente de réponse et de prévenir les ruptures.

La valorisation des liens de travail entre les circonscriptions et les AF a aussi été matérialisée en 2024 à travers 2 temps forts : une après-midi des assistantes familiales en juin, ouverte à tous les agents de l'ASE, et une fête de fin d'année avec les AF, les enfants et les circonscriptions.

Adoption

Cette action vise à :

- Apporter une réponse aux demandes d'agrément à l'adoption dans les délais prévus par la loi ;
- Accompagner les parents adoptants, ainsi que les adoptés, dans leurs projets d'adoption ;
- Accompagner les femmes accouchant sous le secret ;
- Permettre aux personnes anciennement prises en charge par l'ASE d'accéder à leur dossier et à leurs origines.

Cette action est prise en charge au sein de l'ASE par la **Maison départementale de l'adoption, de l'accès aux origines et de la parentalité** (MDAAOP). L'adoption concerne plusieurs publics :

- L'adoption internationale classique, en baisse structurelle et qui représente un très faible nombre d'adoptions ;
- L'adoption internationale par kafala (selon le droit coranique), représentant en Seine-Saint-Denis une part importante des adoptions internationales ;
- L'adoption en France des pupilles de la Nation, qui dépasse en France largement l'adoption internationale ;
- Les enfants placés en vue d'adoption suite à une déclaration judiciaire de délaissement parental.

En 2024, **111 demandes d'agréments** ont été formulées (contre 92 en 2023), sur 319 personnes ayant demandé de participer à la réunion d'information sur la procédure d'adoption. Sur 75 dossiers présentés en commission d'agrément, 64 candidats ont été agrées. Le nombre total de candidats agréés en vue d'une adoption s'établit désormais à 206 en 2024, contre 223 l'année précédente. 68 placements en vue d'adoption ont été réalisés en 2024, contre 13 en 2023 et 20 en 2022. Ils concernent :

- 12 pupilles en France ;
- 56 adoptions internationales dont 46 kafalas et 10 adoptions internationales de droit commun (Sri Lanka et Tunisie).

Le constat reste que les projets des candidats agréés par la Seine-Saint-Denis concernent les enfants en bas âge sans problème de santé grave. Aussi, les candidatures pour les enfants à particularités sont ouvertes aux parents d'autres départements et un travail spécifique de mise en liens avec ces derniers est mené par les professionnels de la Maison de l'adoption.

Comme les années précédentes, une attention particulière a été portée aux projets de vie de ces enfants à besoins spécifiques. Ces derniers sont accompagnés par les travailleurs sociaux et les psychologues lorsqu'ils sont confiés à une famille domiciliée en Seine-Saint-Denis, tandis qu'une passation est organisée avec les professionnels locaux quand la famille est d'un autre département. Les parents peuvent aussi solliciter la Maison de l'adoption pour une guidance parentale et un soutien à la parentalité après le jugement d'adoption.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le Département poursuit également ses actions d'accompagnement des femmes confiant leur enfant en vue de l'adoption, et de l'organisation du placement et suivi des enfants adoptés. Sur l'année 2024, 7 situations de femmes enceintes ont été suivies par la psychologue dans le cadre d'interrogations quant à un éventuel accouchement sous le secret. L'ensemble de ces suivis n'a pas donné lieu à un accouchement sous le secret, mais des femmes n'ayant pas été suivies ont pris cette décision. Ainsi en 2024, 8 enfants ont été confiés suite à un accouchement sous le secret, et ont été adoptés dans l'année. Ce chiffre reste stable depuis 2021.

La demande d'accès aux dossiers ou aux origines a connu une augmentation forte avec 205 demandes sur l'année 2024, contre 167 en 2023. Parmi ces demandes, 110 concernaient d'anciens mineurs confiés à l'ASE et 40 des pupilles ayant été adoptés. Par ailleurs, 40 dossiers ont été transférés dans un autre département, 31 usagers ont rencontré une psychologue dans le cadre de cette consultation et 26 dossiers ont été adressés par voie postale au domicile de l'usager. La totalité du retard pris en 2022 et 2023 dans le traitement de ces demandes a été rattrapé en 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

La prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leur famille dans les territoires les plus en difficulté (art.121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non institutionnalisation.

Accroître le nombre de jeunes suivis par la prévention spécialisée

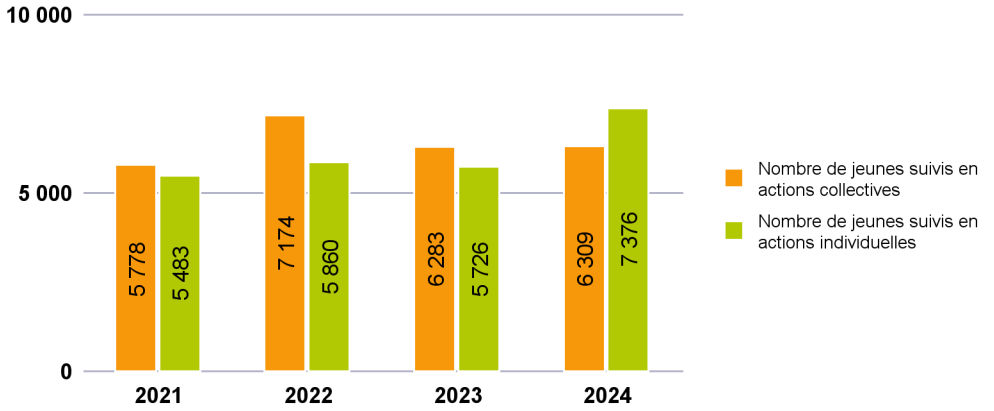

Développer la prévention (mesures administratives)

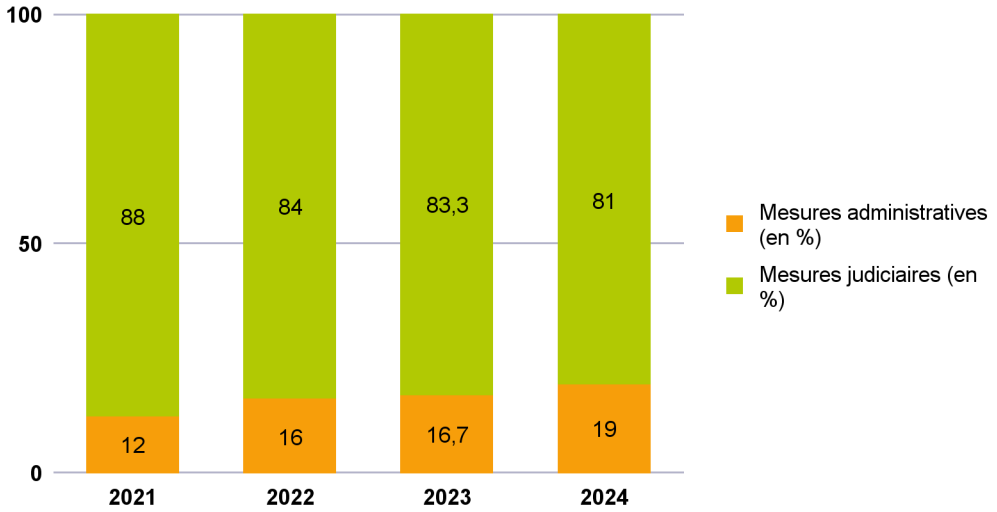

Les mesures administratives comprennent les mesures d'accompagnement éducatif (AED) et les mesures de placement administratif de mineurs (accueil provisoire de mineur).

Développer la prévention (mesures administratives)

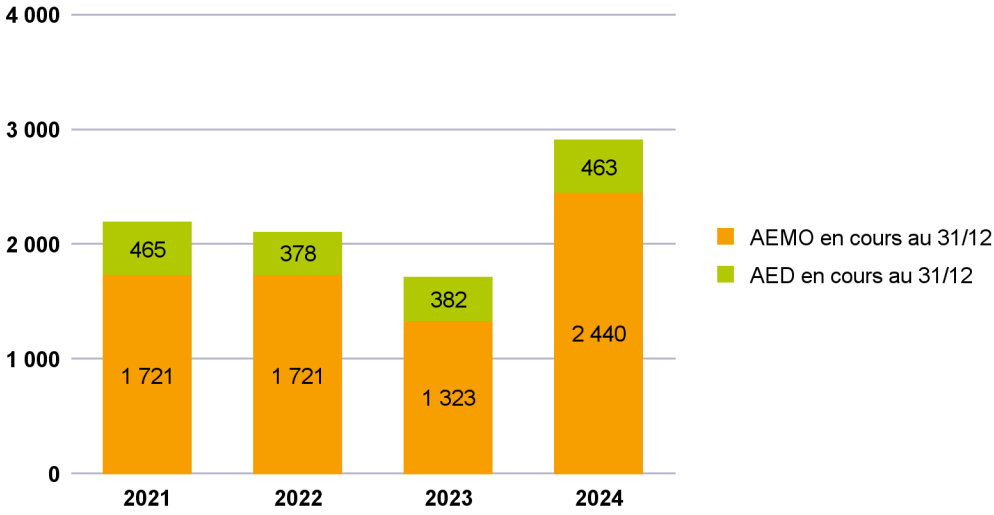

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

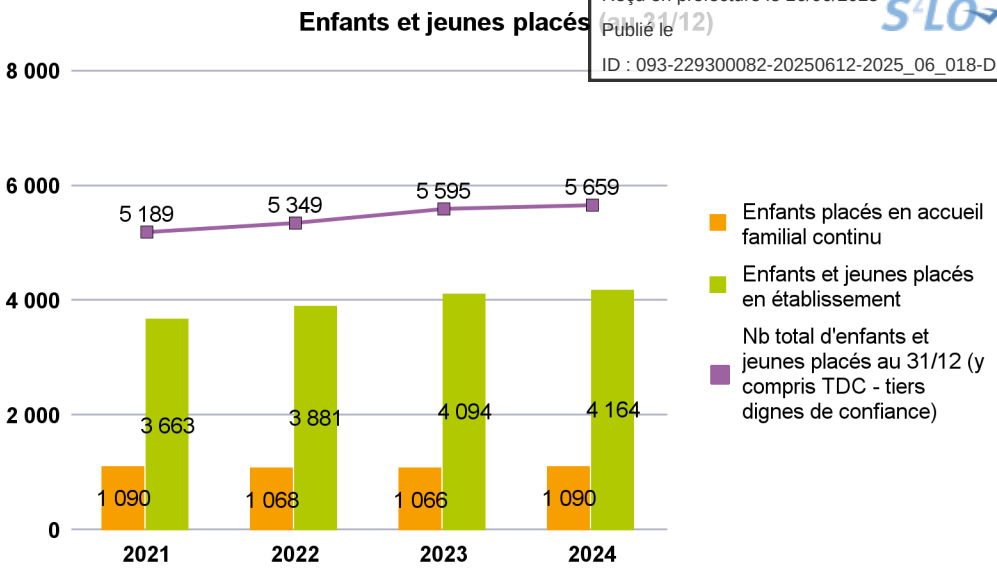

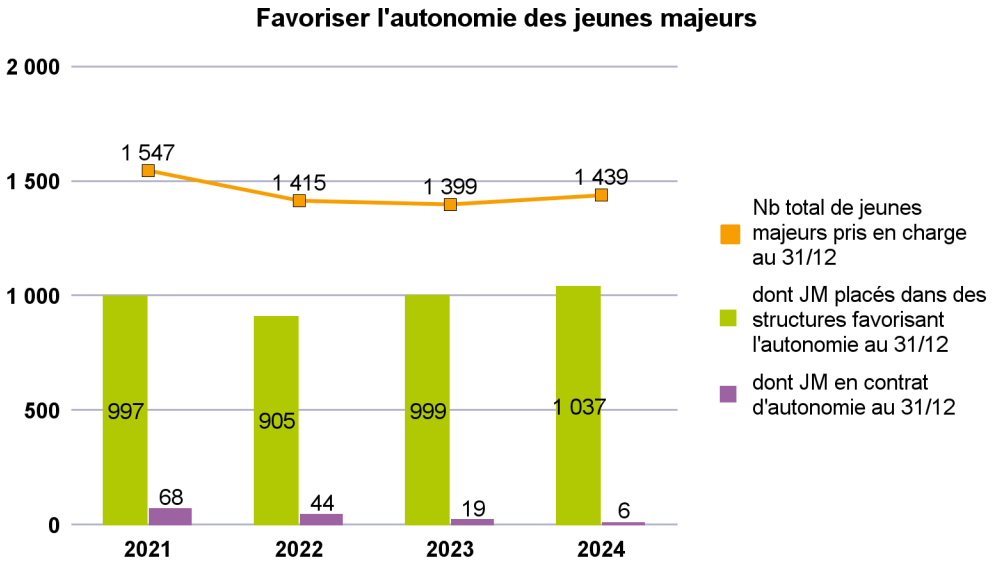

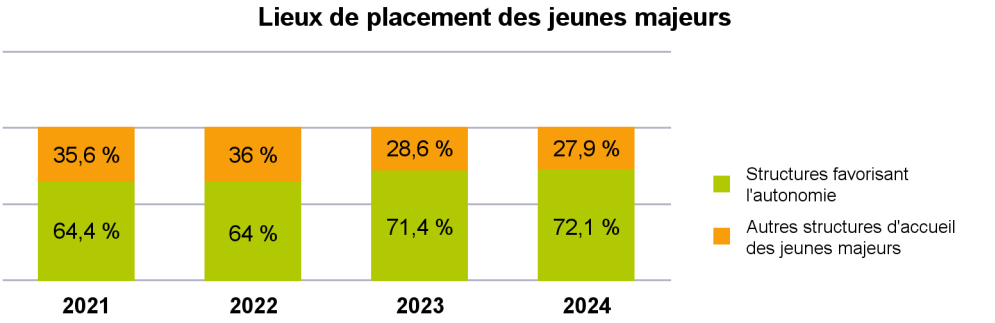

L'objectif est d'augmenter la part des jeunes majeurs accueillis dans des structures favorisant leur autonomie (Services d'accompagnement à l'autonomie - SAA, Foyers jeunes travailleurs - FJT, et établissements de l'appel à projet pour les MNA devenus majeurs « phase 2 »), en diminuant en parallèle la proportion de jeunes pris en charge dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). En 2024, la montée en charge des places créés par l'appel à projet de 2019 s'est terminée permettant une réduction significative du nombre de jeunes hébergés à l'hôtel. En 2024, un appel à projet pour la création de 100 places d'accueil d'urgence et de 30 places d'accueil pérennes pour les MNA a été réalisé. A l'issue, le dispositif sera calibré pour accompagner l'ensemble des MNA en urgence et sur des places pérennes dans des établissements adaptés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

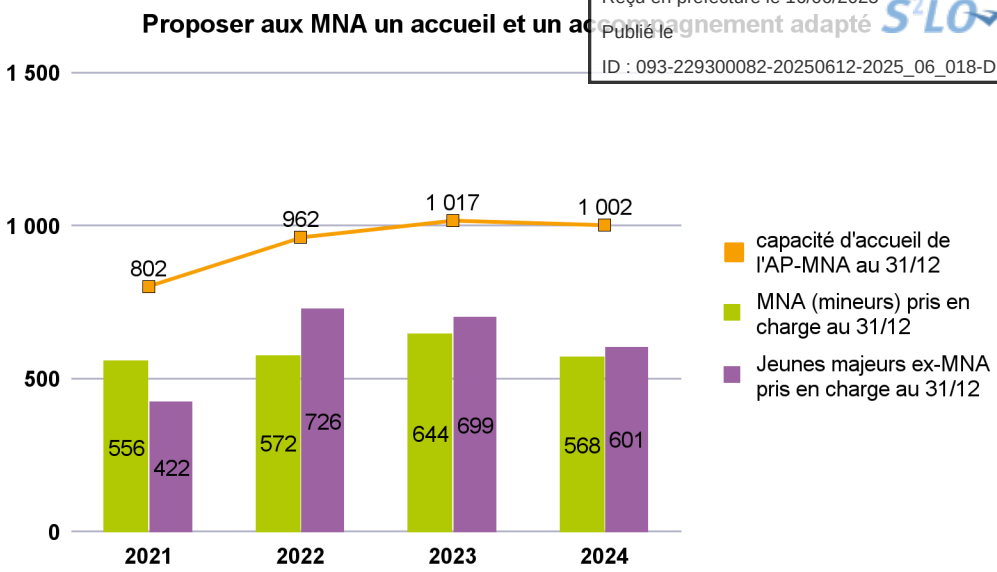

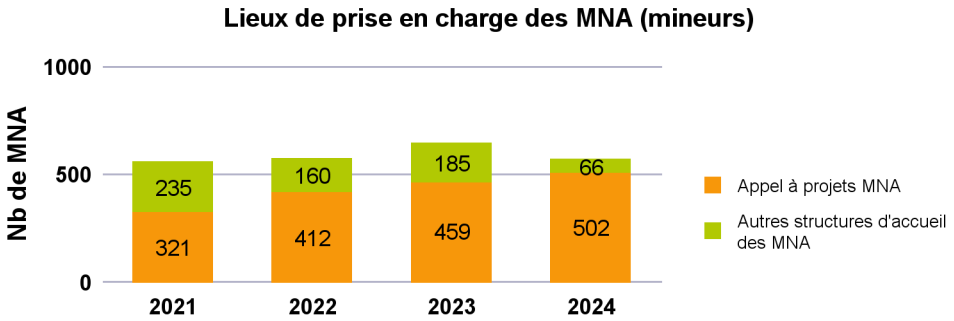

L'objectif est d'augmenter la part des MNA accueillis dans un dispositif adapté (appel à projet spécifique), alors qu'ils étaient jusqu'en 2018 presque exclusivement accueillis dans les structures classiques de placement de l'ASE.

Il s'agit ici des assistants familiaux employés par le Département en activité au 31 décembre et des enfants pris en charge en accueil familial continu au 31 décembre.

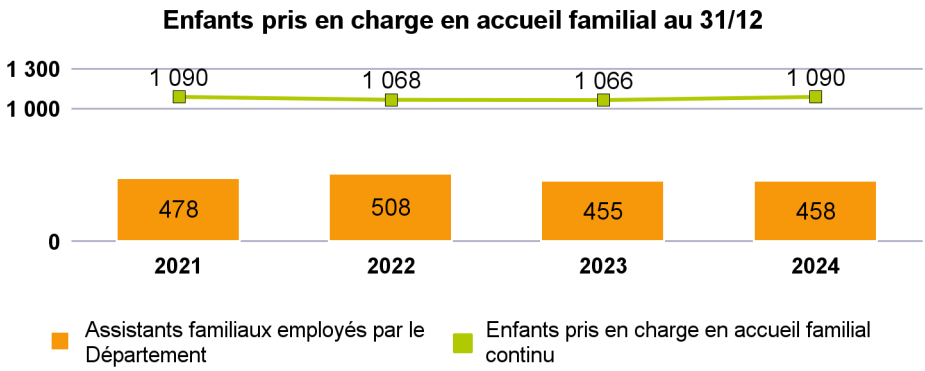

Les assistantes familiales comptabilisées accueillent un ou plusieurs enfant(s) au 31 décembre, en placement continu. Les difficultés de recrutement s'expliquent par une conjonction de facteurs : une pyramide des âges défavorable dans ce métier qui est souvent exercé en seconde partie de carrière, des difficultés d'accès à des logements spacieux en Ile de France et des conditions de travail très spécifiques. La loi du 7 février 2022 qui instaure des améliorations dans les conditions d'exercice pourrait contribuer à améliorer le recrutement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le parrainage est un soutien volontaire d'un ou plusieurs adultes bénévoles qui souhaitent aider des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance. Il peut s'agir d'un parrainage affectif ou professionnel en complément du soutien apporté par les équipes de protection de l'enfance.

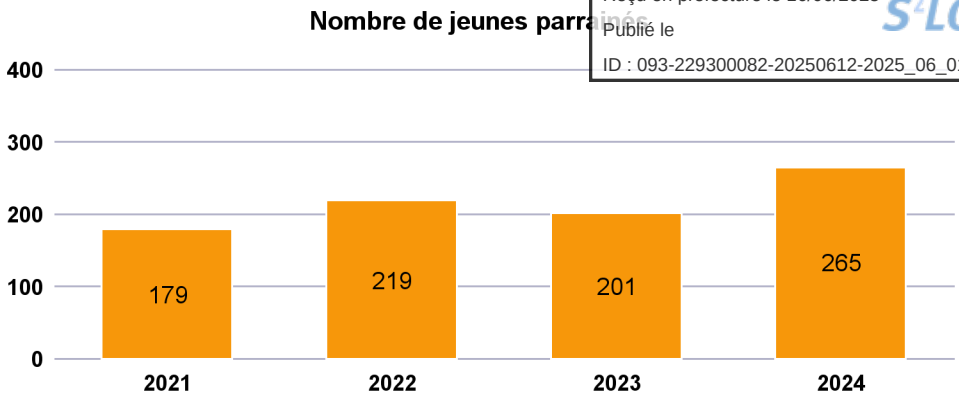

Le déploiement du nombre de mineurs et jeunes majeurs bénéficiant d'un parrainage se poursuit de manière constante, même si l'évolution est plus lente que celle visée initialement. Dans le cadre de la loi du 7 février 2022 et du schéma de protection de l'enfance, des temps d'actions dédiés à ce dispositif seront mis en œuvre pour accroître le nombre de jeunes bénéficiant d'un parrainage.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	42,391	45,931	44,510
	Recette	2,756	11,684	14,743
Accueil en structures collectives	Dépense	181,282	177,324	181,223
	Recette	6,822	6,656	4,602
Accueil familial	Dépense	70,200	74,093	77,705
	Recette	0,069	0,358	0,070
Adoption	Dépense	0,007	0,010	0,019
Evaluer pour protéger	Dépense	0,062	0,006	0,214
Prévention spécialisée	Dépense	14,097	15,051	15,240
Total	Dépense	308,040	312,416	318,911
	Recette	9,647	18,698	19,416
	Charge nette	**298,392**	**293,718**	**299,495**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement et soutien à la parentalité	Dépense	0,358	0,063	0,000
Total	Dépense	0,358	0,063	0,000
	Recette			
	Charge nette	**0,358**	**0,063**	**0,000**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Protection maternelle et infantile et planification familiale

ACTIONS

- **Protection maternelle et infantile,**
- **Planification familiale.**

CONTEXTE

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) en Seine-Saint-Denis intervient auprès d'une population jeune et en forte croissance, caractérisée par une proportion élevée d'enfants de moins de 6 ans et de femmes en âge de procréer (15-49 ans). Le Département se distingue également par une sur-représentation des familles monoparentales, bien supérieure à la moyenne régionale, ainsi qu'une précarité socio-économique marquée. Les données de la dernière l'Enquête Nationale Périnatale (ENP), publiées fin 2022 par Santé Publique France, confirment des indicateurs préoccupants en matière de santé périnatale dans le département :

- Un **taux de prématurité élevé**, atteignant 8,7 % des naissances (contre 7,2 % en moyenne nationale), accentuant les besoins en suivi médical et en accompagnement des familles,
- Une **mortalité infantile** supérieure à la moyenne nationale,
- Un taux important de femmes enceintes en situation de **précarité** : près de 15 % des femmes ayant accouché en 2021 déclarent ne pas avoir de couverture sociale stable en début de grossesse, rendant l'accès au suivi médical plus difficile,
- Une augmentation des **troubles de santé mentale** chez les femmes enceintes et jeunes mères, ce qui impacte la prise en charge post-natale et accentue la demande de soutien médico-social,
- La proportion de femmes en surpoids avant la grossesse est passée de 23,3 % à 29,2 % en Seine-Saint-Denis entre 2016 et 2021. **L'obésité maternelle** a augmenté de 17,3 % à 21,6 % sur cette même période en Seine-Saint-Denis.

Le département connaît une **contraction continue de son offre de soins**, avec une densité médicale nettement inférieure à celle de Paris et des autres départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé (médecins de PMI, puéricultrices) s'ajoutent à une pyramide des âges marquée par de nombreux départs en retraite au cours des dix prochaines années.

Face à ces enjeux, le **projet de santé publique de la PMI,** initialement prévu jusqu'en 2021, a été prolongé jusqu'en 2024 pour renforcer certaines priorités :

- Le **déploiement des Bilans Santé en Ecole Maternelle** (BSEM) qui permettent de dépister les pathologies et les troubles sensoriels pouvant entraver la scolarité des élèves, notamment les troubles du langage,
- Le **développement du projet "Langage"**, qui vise à réduire les retards de développement du langage chez les jeunes enfants,
- Le **renforcement des liens avec les maternités**, pour assurer une continuité optimale des parcours de soins entre la grossesse, l'accouchement et le suivi post-natal, notamment pour les familles en situation de vulnérabilité.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un contexte où l'amélioration de la santé maternelle et infantile en Seine-Saint-Denis constitue un enjeu majeur de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

La loi du **7 février 2022** transforme les centres de planification et d'éducation familiale en **centres de santé sexuelle**, renforçant ainsi leur rôle en matière de **prévention et d'accompagnement en santé reproductive et**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

sexuelle. Cette évolution permet notamment d'**élargir leurs missions** à la **prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST)**, avec la possibilité de prescrire la prophylaxie pré-exposition (PrEP) et de renforcer les actions de dépistage (TROD) et d'information.

Dans un contexte où les données publiées par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) mettent en évidence un **taux alarmant de diagnostic tardif du VIH chez les femmes en Seine-Saint-Denis**, il est urgent d'intensifier les efforts de prévention et de dépistage. Les données montrent que **52 % des femmes séropositives** ont découvert leur infection à un stade avancé dans le département. Face à ces constats, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) souhaite **intensifier les actions de dépistage**, en particulier auprès des femmes. L'un des axes majeurs de cette stratégie repose sur le **déploiement des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (TROD).** Le **renforcement des compétences des professionnels de santé** et notamment des auxiliaires puéricultrices et des conseillères conjugales et familiales est un élément clé de cette démarche.

En parallèle, la question de **l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)** reste un enjeu majeur en Seine-Saint-Denis. Le département présente un **indice de recours à l'IVG plus élevé que dans le reste de l'Île-de-France**, notamment du fait d'une **proportion plus importante de femmes en âge de procréer** par rapport au reste de la région. Conscient de cette situation, le service de PMI porte une attention particulière à **garantir un maillage territorial optimal pour l'accès à l'IVG** et plus globalement à la santé sexuelle et reproductive. L'objectif est de permettre à chaque femme d'accéder à une **prise en charge adaptée, rapide et de proximité**. Le réseau des 100 centres de PMI répartis sur l'ensemble du territoire départemental constitue un levier essentiel pour assurer cette mission. Ces structures jouent un rôle clé en proposant un accompagnement accessible aux femmes, quel que soit leur lieu de résidence. Elles offrent un accès à la **contraception, au suivi gynécologique, à l'information sur l'IVG et à l'accompagnement des femmes souhaitant interrompre leur grossesse**. Ce maillage territorial est également renforcé par le financement des centres de santé sexuelle conventionné par le département (CMS, hôpitaux et association).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de promotion de la santé, incluant la santé maternelle, infantile et la santé sexuelle. Il propose une offre diversifiée de services visant à maintenir et améliorer la santé des usagers, en assurant :

- Un suivi de la grossesse, garantissant un accompagnement adapté aux besoins des femmes enceintes et de leur entourage,
- Un suivi du développement du jeune enfant, à travers des suivis médicaux, paramédicaux et psychologiques précoces si besoin,
- Un soutien renforcé à la parentalité, pour accompagner les familles dans les différentes étapes de la vie.

Initialement prévu pour 2019-2021, le projet de santé publique du service de PMI a été prolongé jusqu'en 2024 en raison des impacts de la crise sanitaire de 2020-2021, qui ont retardé la mise en œuvre de certaines actions prioritaires. Parmi celles-ci, on retrouve :

- Le développement des stratégies de proximité et de mobilisation des publics à travers une approche d'aller-vers",
- L'identification des freins et des leviers à la réalisation des visites à domicile par le biais d'une étude, permettant de travailler à l'amélioration de la couverture et l'efficacité de ces interventions,
- Le renforcement des actions de dépistage en milieu scolaire, via les bilans de santé en école maternelle,
- L'expansion des interventions d'éducation à la santé sexuelle en dehors des structures classiques, notamment à travers des actions "hors-les-murs".

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Protection maternelle et infantile

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Protection Maternelle (PM)**

L'activité de protection maternelle a été durement affectée par la situation de crise que connaissent les maternités du Département. En effet, le suivi de grossesse par les sage-femmes de PMI, qui s'interrompt normalement à 32 semaines, se poursuit au-delà et s'étend parfois jusqu'à 37 semaines. De ce fait, les actions de prévention réalisées par les sage-femmes (visites à domicile, actions de prévention), n'ont pu être développées à la hauteur de ce qui avait été souhaité. Ainsi, seulement 7,7 % des usagères ayant été suivies par une sage-femme ont bénéficié d'une visite à domicile au moins une fois au cours de leur parcours.

L'étude concernant les freins à la réalisation de VAD par les sage-femmes a fait remonter les difficultés organisationnelles des professionnels, et une perception de refus des familles plus importante que les années précédentes. Pourtant, la majorité des professionnelles s'accordent sur l'intérêt des VAD dans le suivi de grossesse et l'accompagnement à la parentalité et déplorent cette baisse de VAD de prévention. Le souhait a été notamment exprimé qu'elles soient réinvesties comme une mission prioritaire du service. Face à ces constats et retours des professionnels une journée dédiée aux VAD de prévention a été organisée début 2025 pour redynamiser cette mission. Une complémentarité et un équilibre dans le parcours de soins de la femme enceinte sera à trouver entre des consultations en centre de PMI et à domicile.

Concernant l'**entretien prénatal précoce et l'entretien postnatal**, l'ensemble des sage-femmes ont été formées. Néanmoins, la mise en œuvre de ces entretiens a été retardée par le contexte susmentionné. L'orientation des femmes enceintes dépourvues de droits de santé vers l'équipe mobile ouverture des droits a cependant bien été généralisée, permettant d'agir en faveur d'une meilleure inscription de ces femmes dans le droit commun. En 2024, 14,7 % des femmes suivies en PMI ont bénéficié d'un entretien prénatal précoce. S'agissant des actions sur la prévention du diabète gestationnel, l'année 2024 a permis la poursuite du déploiement de l'outil d'animation d'ateliers de sensibilisation à la nutrition.

- **Protection Infantile (PI)**

Les activités de protection infantile se déclinent autour des missions réglementaires :

- **Les consultations de puéricultrices**

Le service de PMI compte également s'appuyer pleinement sur les compétences des autres professions et notamment des puéricultrices ou infirmières, avec les **consultations de puéricultrice** qui se déploient dans tous les centres et la mise en place d'un protocole de coopération sur la vaccination. En 2023, 20 345 consultations de puéricultrices ont été réalisées.

- **La vaccination**

Augmenter la couverture vaccinale des enfants séquano-dionysiens reste un enjeu fort du service, que ce soit grâce aux consultations médicales de protection infantile ou via le protocole de vaccination par les puéricultrices. Ce protocole permet aux puéricultrices de prescrire et réaliser les vaccinations du calendrier vaccinal de l'enfant, en lieu et place d'un médecin avec lequel elle est en binôme. Ce protocole permet ainsi de repenser un parcours de soins de l'enfant, alternant consultations de puéricultrices et de médecins. En libérant ainsi du temps médical, la file active d'enfants suivis en PMI pourra permettre d'augmenter la couverture vaccinale des enfants. L'année 2024 a permis de former une quarantaine de professionnels à la vaccination. De plus, l'équipe mobile précarité déployée depuis 2020 sur le département, s'est également formée au protocole de coopération vaccination. Cela leur permet de proposer des vaccinations sur les lieux de vie des enfants, dans une logique de "d'aller vers".

- **Les bilans de santé en école maternelle**

Le déploiement des bilans de santé en école maternelle (BSEM) sur l'ensemble du territoire se poursuivra pour répondre à l'objectif national de 100 % de couverture de la classe d'âge des 3-4 ans. Un des objectifs des BSEM est de repérer les troubles du développement de l'enfant et permettre des orientation et prise en charge précoces. Les enfants dépistés pourront ainsi bénéficier d'un parcours de santé en PMI ou d'une orientation vers divers partenaires selon les besoins identifiés. Ils permettent de délivrer aux enfants des messages adaptés de prévention concernant les écrans, l'hygiène bucco-dentaire, l'équilibre alimentaire... Pour

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

répondre aux enjeux de santé publique du repérage précoce des violences faites aux enfants, le service de PMI se mobilise sur le dépistage systématique des violences intrafamiliales lors des BSEM pour 2025.

Face au constat alarmant de troubles du langage identifiés notamment lors des bilans en maternelle, le service de PMI souhaite former ses professionnels à la mise en place d'ateliers dédiés à l'accompagnement des parents dans le développement du langage. Ces ateliers s'inscrivent dans un projet plus large dédié à la **prévention des troubles du langage** chez l'enfant, avec des ateliers dédiés aux enfants et à leurs parents. Pour introduire ce projet, une journée de sensibilisation sur le langage, animée par deux orthophonistes, a été organisée fin 2024 à destination des professionnels de PMI et crèches.

- **Protection de l'enfance**

Afin d'accompagner les professionnels dans la mission de protection de l'enfance, un "Guide des procédures internes au service de PMI" a été élaboré et diffusé en 2024. Il vise à harmoniser les pratiques professionnelles en protection de l'enfance, et précise le rôle de chaque professionnel de PMI dans la mission de prévention et protection de l'enfance. Après la mise en place de la formation socle des professionnels en protection de l'enfance, celle-ci s'est poursuivie au long de l'année 2024 : 4 sessions ont été réalisées. Le service de PMI poursuit l'organisation de journées de sensibilisation sur les violences sexuelles faites aux enfants "Mon Corps c'est Mon Corps" et a pu proposer une session spécifique aux enfants de moins de 3 ans. Une étude sur le thème du repérage et l'accompagnement des violences faites aux enfants a été initiée auprès de l'ensemble des centres de PMI en 2024 par un interne de pédiatrie du service de PMI. Elle permettra de dresser un état des lieux et de proposer des recommandations.

- **Bilans de santé pour les enfants de l'ASE**

Les médecins de PMI réalisent les bilans d'admission des enfants de moins de 6 ans placés à l'aide sociale à l'enfance. Dans le cadre de l'expérimentation, entre mai 2022 et juillet 2024, 15 circonscriptions de PMI ont été sélectionnées. Une généralisation est prévue pour 2025 afin d'impliquer plus largement les médecins de PMI et les psychomotriciennes.

- **Aller-vers et visites à domicile de prévention**

Pour répondre à la mission d'aller-vers le service de PMI souhaite relancer l'activité de **visites à domicile (VAD)**, dont le chiffre baisse depuis plusieurs années. Ces VAD de prévention sont réalisées principalement par les puéricultrices en sortie de maternité, afin de soutenir de façon précoce les relations parents-enfants, d'adapter les messages de prévention à l'environnement de vie des familles, et proposer un accompagnement personnalisé aux difficultés repérées. Elles ont également un enjeu dans le repérage des dépressions du post-partum.

Pour redynamiser cette mission, **une étude a été menée en 2024**, auprès des sage-femmes et puéricultrices afin d'identifier les freins et leviers à leur réalisation. Cette étude a permis de mettre en exergue les principales difficultés rencontrées par les professionnelles dans la réalisation des VAD de prévention. En effet, les principales raisons évoquées concernent un manque de professionnelles dans les centres, un refus des familles, ainsi qu'une difficulté organisationnelle, notamment mise en parallèle avec une augmentation du nombre de consultations de puéricultrices en centre de PMI.

Pourtant, la majorité des professionnels s'accordent sur l'intérêt des VAD dans le développement de l'enfant et l'accompagnement à la parentalité. Le souhait a été exprimé que les VAD soient réinvesties comme une mission prioritaire du service. Pour redynamiser ce dispositif :

- Une journée dédiée aux VAD a été réalisé le 24 janvier 2025 pour redynamiser cette mission. Une complémentarité et un équilibre dans le parcours de soins de l'enfant sera à trouver entre des consultations de puéricultrices en centre de PMI et à domicile
- Un protocole de service est en cours d'élaboration afin que des visites à domicile puissent être réalisées par les auxiliaires de puériculture.
- Un plan de formation doit être établi afin d'accompagner les pratiques professionnelles à domicile.

De plus, dans les missions d'aller-vers, l'année 2024 aura permis la poursuite du projet de prévention primaire PPEPS (Prévention Précoce et Parentalités) à Clichy-sous-Bois. Le projet initialement porté par la municipalité, a été repris par le Département. Une recherche-action participative a débuté, afin de proposer un

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

accompagnement rapproché à des familles primipares avec enfants de 0 à 3 ans et domiciliées sur le quartier du Chêne Pointu et de l'Étoile du Chêne à Clichy-Sous-Bois.

- **Accompagnement à la parentalité**

Une journée sur la thématique de la "Parentalité" a été organisée. Elle a permis de développer les connaissances des professionnels sur la théorie de l'attachement, les sensibiliser à la qualité de leur accueil, et de développer les actions d'accompagnement à la parentalité.

9 nouveaux accueils parents enfants (APE) ont ouvert en 2024, ce qui porte leur nombre à 36. Dans le cadre de la politique nationale des 1 000 premiers jours, **deux "cabanes des 1 000 jours"** ont ouvert aux Lilas et à La Courneuve. Diverses activités et ateliers de prévention sont proposés aux enfants de moins de 3 ans et leurs parents : ateliers motricité, découverte des cultures indiennes, danse prénatale, massage bébé, atelier nutrition… Pour 2025, une maison des 1 000 jours est prévue sur la ville de Tremblay.

- **La participation de la PMI au Bel été solidaire et aux JOP**

Durant l'été, des temps d'animation sont organisés dans des centres de PMI, à destination des tout-petits (0 à 3 ans extension jusqu'à 6 ans pour recevoir les fratries). L'objectif de ces animations est d'offrir des moments ludiques, éducatifs et de socialisation, tout en y associant les parents. Au total, 58 animations ont été programmées dans les jardins de 14 centres PMI et les 2 cabanes des 1 000 premiers jours (La Courneuve et Les Lilas), du 31 mai au 05 septembre 2024.

- **Les projets culturels**

L'année 2024 a permis une poursuite des projets culturels en PMI avec **17 nouveaux livres** diffusés dans les 100 centres de PMI, et 56 PMI qui ont bénéficié d'un renouvellement de dotations de livres. Les projets **« Hisse et Oh ! »** et **1.9.3. Soleil** ont pu également être poursuivis permettant des **résidences artistiques** en centre.

Afin de poursuivre le travail mené contre le **mésusage des écrans**, l'EJE missionnée complète le déploiement du **jeu « parent veille »** sur la prévention des écrans. Ce travail est également mené auprès des professionnels des crèches et des partenaires du service de PMI (MMPCR, conseillers numériques du service social départemental, hôpital J. Verdier, UTEEP (Unité Transversale d'Education et d'Engagement du Patient) de l'hôpital d'Avicenne...). Un jeu de cartes "Parent veille" a également été créé en 2024 pour faciliter son utilisation avec les familles. Il sera édité en grande quantité pour une diffusion aux crèches, afin de pouvoir les mettre à disposition des parents lors des rencontres organisées avec les familles. Les professionnels de PMI et crèches bénéficient d'une sensibilisation lors d'ateliers au Kiosque. En 2024, 5 ateliers ont également été réalisés avec les conseillers numériques.

- **L'accompagnement des professionnels pour l'accueil en crèches d'enfants en situation de handicap**

L'instance de Médiation et de Ressources est une structure du service de PMI, composée d'une puéricultrice et de deux psychologues, qui permet de soutenir dans leurs pratiques les professionnels des crèches et les assistantes maternelles accueillant un enfant handicapé. Cet accompagnement permet que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions possibles pour l'enfant et sa famille.

En 2024, l'IMR a également fêté ses 40 ans et à cette occasion une journée a été organisée à destination des professionnels de crèches et PMI. Elle a été l'occasion de présenter le travail réalisé par cette équipe et partager et enrichir les pratiques pour mieux accompagner les enfants en situation de handicap et leurs familles.

- **Un accompagnement dédié aux familles en deuil**

L'équipe pluridisciplinaire du centre Empathie accompagne les parents confrontés aux situations de fausses-couches tardives, décès périnatals et de décès néonataux ; elle apporte un soutien médico-psychologique aux parents endeuillés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Planification familiale

La réforme de la santé sexuelle en Seine-Saint-Denis progresse de manière significative depuis son lancement en 2022. Elle traduit l'engagement fort du Département à renforcer l'accès aux soins et à améliorer la prise en charge de la santé sexuelle sur l'ensemble du territoire.

En 2024, cet engagement s'est concrétisé par la création de plusieurs postes de sage-femmes et de médecins spécialisés en santé sexuelle. Parallèlement, un travail de fond a été mené sur les conventions avec les Centres Municipaux de Santé (CMS) pour structurer et optimiser le suivi ainsi que le déploiement des dispositifs de PrEP, TROD et IVG.

Un des axes prioritaires de la réforme repose sur la formation et l'acculturation des professionnels de santé. Actuellement, 80 professionnels bénéficient chaque année de formations spécifiques en PMI sur la planification familiale et la santé sexuelle. En complément, des DU de gynécologie pour les sage-femmes et des formations dispensées par le MFPF sont disponibles. Pour 2024-2025, la montée en compétence des acteurs de terrain se poursuit avec l'intégration des formations REVHO (Réseau ville hôpital pour l'orthogénie) RSSP (Réseau de santé sexuelle public) et TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique), ainsi que le développement d'un Protocole de Coopération en santé sexuelle. Des événements comme la Semaine de la santé sexuelle et des conférences thématiques sont également organisés pour renforcer l'acculturation des professionnels.

Les engagements pris par le Département en matière de santé sexuelle ont été respectés :

- Le maintien des points d'accès à l'IVG existants et garantie d'au moins un point d'accès à l'IVG par circonscription,
- La redynamisation de la planification familiale et promotion de la santé sexuelle dans les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) à travers des projets de territoire. Cette initiative a conduit à la création de Projets Territoriaux de Santé Sexuelle (PTSS) dans 19 des 22 circonscriptions. Ces projets, bien que hétérogènes, ont permis de dresser un état des lieux de l'offre de soins en santé sexuelle au sein des PMI et de créer une dynamique territoriale. Les fiches actions élaborées mettent l'accent sur l'approche "aller-vers", la formation des professionnels et l'identification de territoires prioritaires pour le déploiement de nouvelles ressources, comme des sages-femmes spécialisées en santé sexuelle,
- La modernisation de la politique de planification familiale et promotion de la santé sexuelle grâce à un nouveau modèle de convention avec les Centres de Santé Sexuelle (CSS). Cette nouvelle approche s'articule autour de trois objectifs principaux : la clarification des activités, la mobilisation des acteurs et l'amélioration des services. La convention définit plus précisément les missions des centres délégués, désormais axées sur la santé sexuelle avec des objectifs précis. Une subvention est accordée pour la formation et la mise en place d'activités spécifiques telles que les tests de dépistage rapide (TRODs), la PrEP (prophylaxie pré-exposition) et les actions d'"aller-vers". L'objectif est de proposer une offre de soins en santé sexuelle plus complète et accessible, notamment en matière d'IVG, de dépistage et de PrEP,
- L'élargissement de l'approche, en passant de la planification familiale à une promotion plus large de la santé sexuelle,
- Le renforcement de l'approche "aller-vers" pour une accessibilité accrue aux services de santé sexuelle.

En 2023, la Seine-Saint-Denis comptait 412 610 femmes en âge de procréer (15-49 ans). Le taux de recours standardisé à l'IVG était de 20,9 pour 1 000 habitants, un chiffre supérieur à la moyenne de l'Île-de-France (16,9 pour 1 000). En tout, 9 375 IVG ont été réalisées sur le département en 2023 (Rapport ORS 2023) dont 74,3 % étaient médicamenteuses et 38,8 % ont été effectuées en ville.

Les données collectées au sein du service de PMI montrent que 5 380 IVG ont été réalisées dans le réseau des PMI et de leurs partenaires (PMI, CMS et hôpitaux conventionnés) dont 3 419 IVG médicamenteuses. Ces IVG médicamenteuses représentent 49 % des IVG médicamenteuses réalisées sur le département, soulignant ainsi l'importance des actions mises en place pour améliorer l'offre de santé sexuelle en Seine-Saint-Denis.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

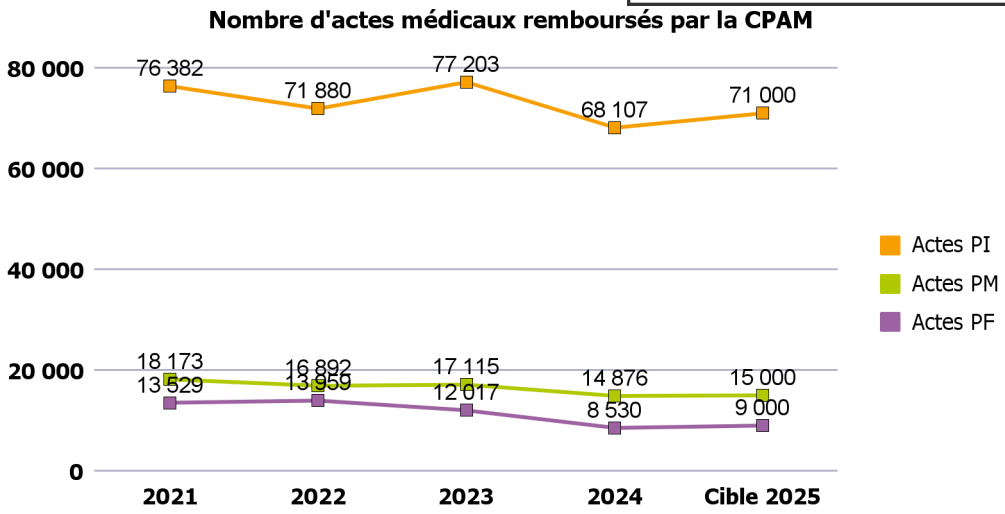

Le bilan de santé permet notamment la surveillance de la croissance staturo-pondérale de l'enfant, celle de son développement physique, psychoaffectif et neuro-développemental, en particulier celle du langage oral, le dépistage des troubles sensoriels, la vérification des vaccinations et la promotion des comportements et environnements favorables à la santé ainsi que le dépistage d'éventuelles contre-indications à la pratique de l'activité physique et sportive.

La diminution du nombre de consultations remboursées entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la baisse du temps médical. Les départs de médecin à temps plein, ou quasi-plein, notamment en retraite, ne sont que partiellement compensés par les nouveaux recrutements de médecins, principalement sur le mode de la vacation. En 2024 un audit de l'Inspection générale du Département a été réalisé sur le remboursement des actes PMI, démontrant un niveau satisfaisant de remboursement, reposant en partie sur le bureau budget-comptabilité du SAG. En 2024, un guide de création des feuilles de soins électroniques a été diffusé à l'ensemble du service. En 2025, la Direction a en projet la publication d'un guide de facturation complet.

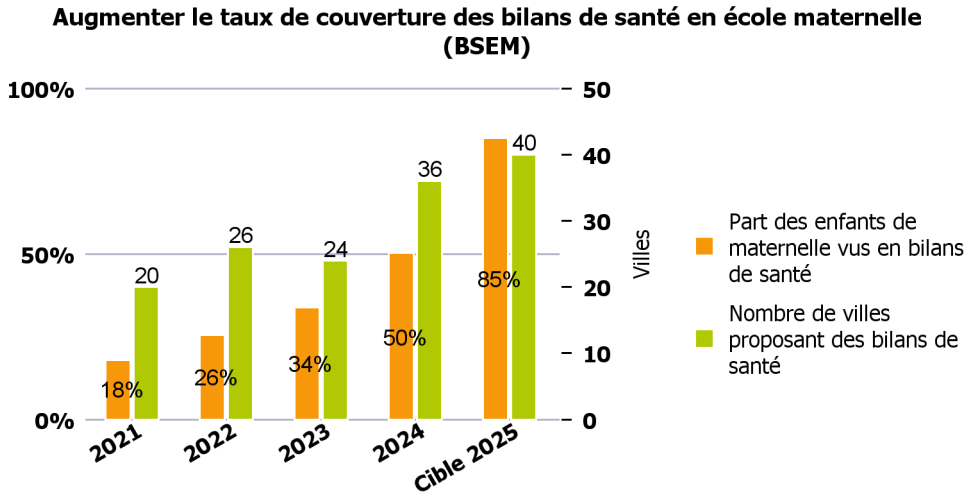

Le nombre d'enfants vus en BSEM est passé de 8 269 en 2023 à 11 404 enfants en 2024. Afin de poursuivre le développement de cette activité, plusieurs actions mises en œuvre en 2023 ont été poursuivies en 2024 :
- l'intervention de l'équipe renfort, avec l'accompagnement des équipes de terrain dans le déploiement de cette activité. En 2024, l'équipe renfort est intervenue pour permettre le démarrage de l'activité BSEM sur 5 circonscriptions ;
- l'animation de la formation « mise en place du BSEM » auprès des puéricultrices et auxiliaires de puériculture : 68 professionnel.le.s ont été formé.e.s, Sur demande spécifique du responsable de circonscription, l'équipe renfort est également intervenue pour former l'ensemble des professionnel.le.s de 3 circonscriptions.
- le recrutement de puéricultrices/IDE BSEM (8 en 2024 sur 11 puéricultrices BSEM au total) dont les missions regroupent la réalisation de BSEM, de consultations post-BSEM ainsi que l'organisation et l'animation d'ateliers de prévention.

Même si la cible fixée pour 2024 n'a pas été atteinte, les bilans de santé sont proposés sur la totalité des circonscriptions. En effet, les dispositifs d'accompagnement ont permis un déploiement et une montée en puissance des activités de bilan sur tout le territoire. Pour atteindre progressivement l'objectif de 85 %, une trajectoire a été fixée à chaque circonscription, avec un objectif de 50 % minimum pour l'ensemble des circonscriptions, et de 70 % pour celles dotées d'une puéricultrice ou infirmière dédiée.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En renforçant le nombre de puéricultrices et leurs formations, l'objectif est d'étendre le nombre d'enfants suivis.

Augmenter la couverture de la population de Seine-Saint-Denis suivie en protection infantile (PI)

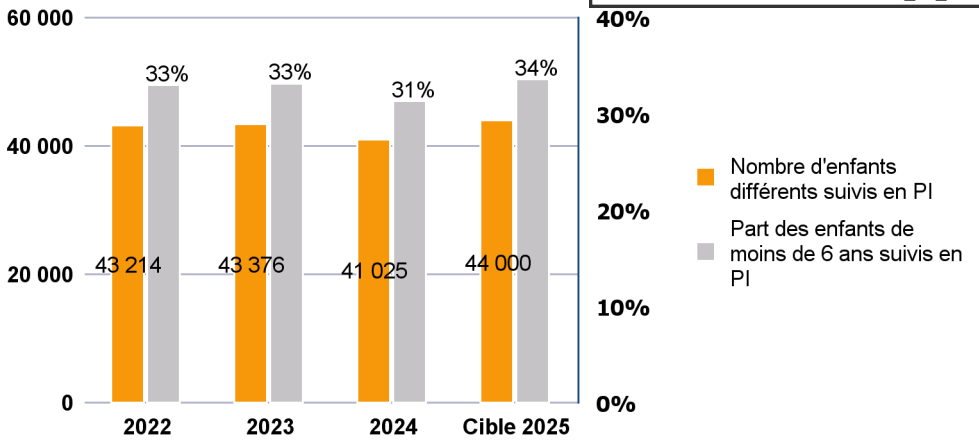

La part d'enfants suivis en PMI a été calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans sur le département (130 982 enfants*).
Cet indicateur souligne le rôle central de la PMI comme acteur de santé de premier recours investi par les familles séquano-dyonisiennes. Malgré la diminution du nombre de médecins, le service de PMI continue de maintenir une offre de service permettant de garantir le suivi médical de l'enfant.
Dans un contexte de difficultés de recrutement de médecins, l'objectif de couverture de la population en consultation PI ne pourra pas être revu à la hausse pour 2025.
*Source INSEE, données provisoires, au 1er janvier 2025

Développer les consultations de puéricultrice

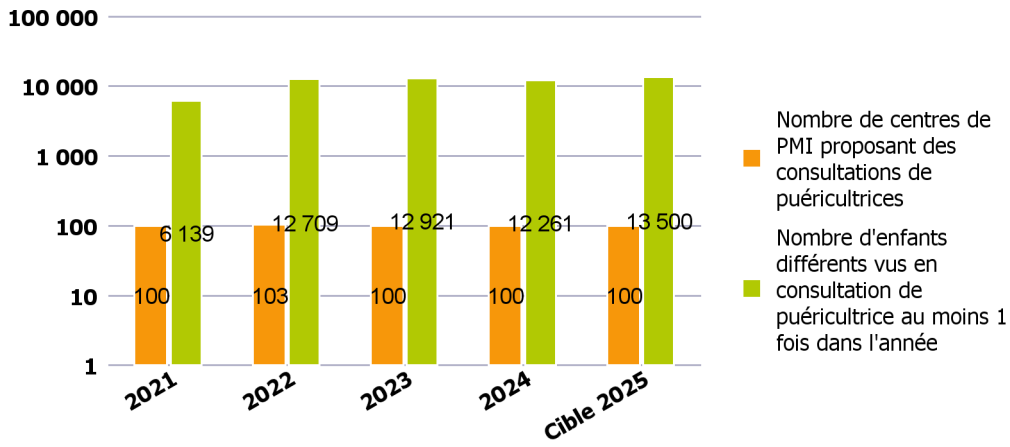

La consultation de puéricultrice est une activité pleinement inscrite dans l'offre de service d'un centre de PMI depuis la fin 2019. En 2024, tous les centres de PMI disposant d'une puéricultrice (directrice ou de secteur) proposaient une consultation de puéricultrice. Cette consultation de puéricultrice, sans remplacer la consultation médicale, permet de repérer les difficultés de développement de l'enfant, accompagner à la parentalité et réaliser des orientations précoces pour une prise en charge adaptée.
Trois sessions de formation "consultation de puéricultrice" ont été dispensées afin de développer la démarche clinique infirmière et harmoniser les pratiques. Toutes les nouvelles professionnelles arrivées en 2024 ont pu bénéficier de cette formation.
Dès 2023, dans un objectif d'augmenter la couverture vaccinale des enfants de Seine-Saint-Denis, un protocole de coopération de vaccination a été mis en place entre médecins et puéricultrices volontaires. En 2024, une quarantaine de professionnel.le.s ont pu bénéficier de la formation pratique à la vaccination et 3 binômes médecin/ puéricultrice se sont engagés dans ce protocole. Une attention particulière sera portée sur les professionnel.le.s formé.e.s afin d'explorer les raisons de leur implication ou non dans le protocole.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

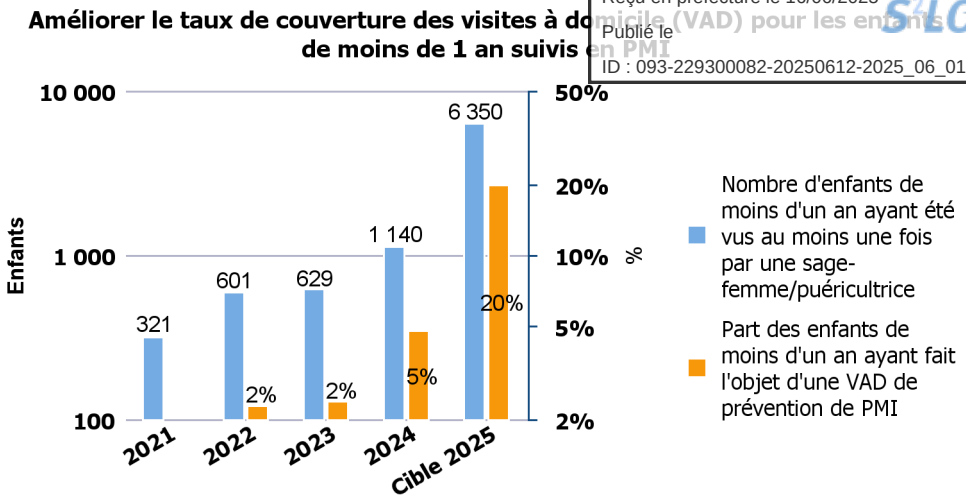

La part d'enfants de moins d'un an vu au moins une fois en VAD de prévention a été calculée à partir du nombre d'enfants de moins d'un an sur le département (23 815 enfants)*.
Face à la chute du nombre de VAD de prévention réalisée par les puéricultrices, une étude a été menée par le service de PMI en 2024 afin d'analyser les freins et leviers à la réalisation de VAD. Ces chiffres sont à mettre en regard du nombre de consultations de puéricultrices dans les centres de PMI.
Le service de PMI porte une attention particulière à travailler avec les données de santé disponibles et les recommandations : les divers rapports mettent en avant l'importance et l'efficacité des visites à domicile sur la santé et le développement psychomoteur des enfants, notamment en direction des familles cumulant des facteurs de vulnérabilité, dans une démarche d'aller-vers.
Ainsi, le service souhaite redynamiser cette mission. Par conséquent, les données de 2024 et 2025 devraient être interprétées en tenant compte de l'augmentation des visites à domicile, ce qui entraînera une diminution des consultations en centre de PMI.

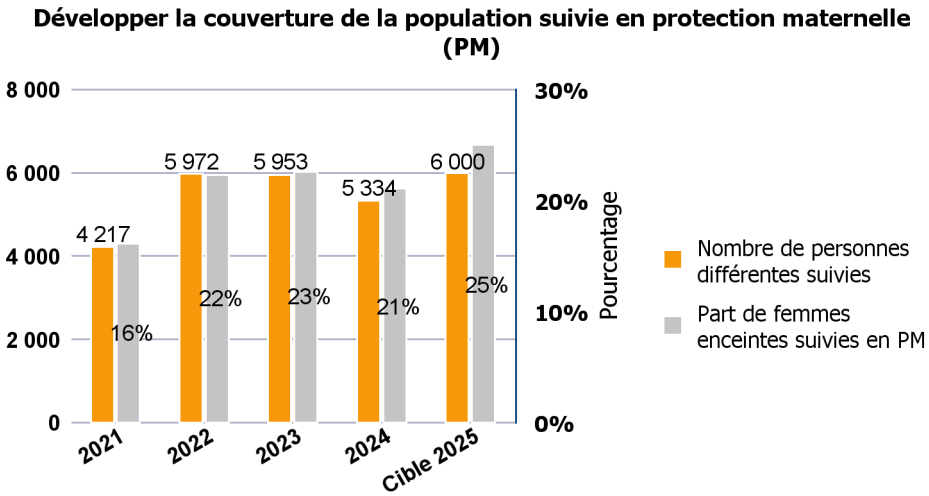

Pour 2024, la cible correspond à la part des femmes suivies par la PMI en 2019, avant la crise sanitaire ; l'objectif est donc de retrouver ce niveau de suivi, malgré 7 postes de sages-femmes vacants en plus depuis 2019.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

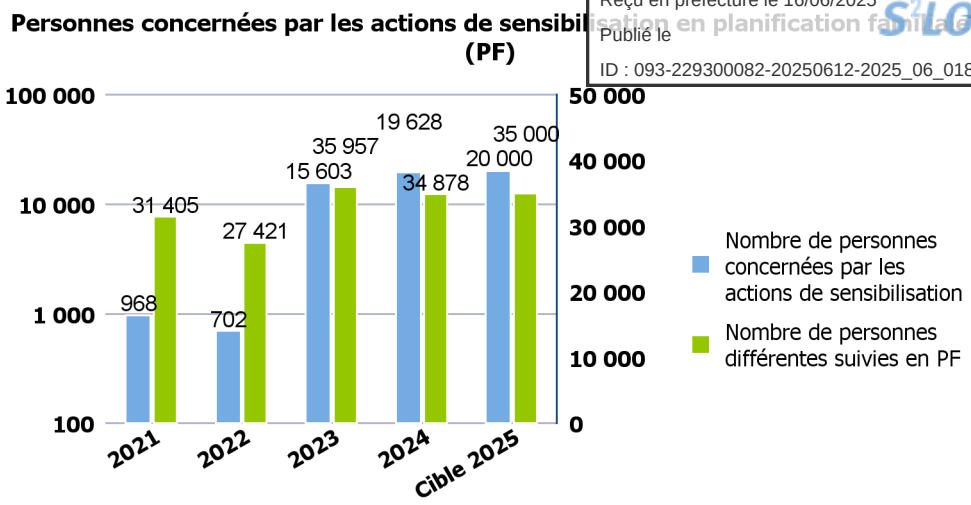

La cible 2025 pour les actions de sensibilisation a été fortement augmentée car elle prend en compte les nouvelles conventions de partenariat en matière de santé sexuelle qui prévoit la réalisation de séquences hors-les-murs mises en œuvre par les professionnel.le.s des structures conventionnées (majoritairement les villes).

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Planification familiale	Dépense	4,347	4,925	5,322
	Recette	1,090	0,630	0,511
Protection maternelle et infantile	Dépense	10,860	11,004	11,331
	Recette	3,830	3,942	3,027
Total	Dépense	15,207	15,928	16,653
	Recette	4,919	4,572	3,538
	Charge nette	**10,288**	**11,356**	**13,114**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Protection maternelle et infantile	Dépense	0,218	0,123	0,096
Total	Dépense	0,218	0,123	0,096
	Recette			
	Charge nette	**0,218**	**0,123**	**0,096**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ACTION SOCIALE, LOGEMENT, PREVENTION

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Accompagnement social

ACTIONS :

- **Accueil, prévention et accompagnement social,**
- **Coordination de l'action sociale,**
- **Aides financières aux personnes.**

CONTEXTE

À travers des missions centrées sur un accueil inconditionnel et un accompagnement généraliste des ménages, le service social départemental contribue à résoudre les difficultés sociales rencontrées par les Séquano-Dionysiens. Le service social polyvalent intervient ainsi dans tous les champs sociaux, et notamment :

- l'accès aux droits et le soutien budgétaire,
- sur le plan de l'enfance : le soutien à la parentalité (à travers l'accompagnement socio-éducatif des familles), la prévention et l'évaluation dans le cadre de la protection de l'enfance,
- sur le plan du logement : la mise à l'abri et l'accompagnement des personnes en errance, la prévention des expulsions locatives à toutes les étapes de la procédure, l'appui aux personnes « mal logées » ou en situation d'habitat indigne ; le soutien dans l'accès au logement ou à l'hébergement,
- la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers la mise en place d'une procédure centralisée de recueil et de traitement des demandes d'AVVC (Aide universelle d'urgence aux Victimes de violences Conjugales), et le déploiement du questionnement systématique,
- l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, pour lutter contre la précarité et l'isolement,
- l'accompagnement des plus vulnérables avec l'accès aux soins et la prévention de la perte d'autonomie,
- le développement social local et l'inclusion numérique.

L'objectif poursuivi par le Département est de remettre le service social au cœur des interactions partenariales locales pour redonner du pouvoir d'agir aux habitants les plus précarisés (actions collectives, permanences d'aller-vers sur des tiers lieux…).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- S'assurer de l'accessibilité du service et de la lisibilité de l'offre proposée ;
- Favoriser l'accès aux droits des usagers en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale ;
- Renforcer l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle et la levée des freins sociaux à l'emploi ;
- Réengager les circonscriptions dans les champs de la prévention et du développement social local ;
- Poursuivre la diversification des compétences et des profils au sein des équipes de terrain ;
- Analyser le besoin à l'échelle infra départementale afin d'adapter l'offre aux caractéristiques du territoire ;
- Assurer un pilotage renforcé des associations subventionnées par le service social départemental ;
- Assurer la fluidité et la rapidité de la réponse, de la demande au versement effectif de l'aide à la personne ;
- Sécuriser et simplifier les procédures internes, notamment à travers l'évolution du système d'information ;
- Garantir l'équité de la réponse, grâce à l'harmonisation des pratiques.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accueil, prévention et accompagnement social

Les dépenses relatives à cette action recouvrent les moyens nécessaires au fonctionnement des 23 circonscriptions de service social (dont le subventionnement des quatre circonscriptions de service social municipales conventionnées, les frais d'organisation d'actions collectives et des frais divers tels que l'accompagnement juridique ou les prestations d'interprétariat). Les circonscriptions de service social (CSS) sont des lieux permettant aux usagers de rencontrer des professionnels (assistants sociaux, conseillers en insertion...). Ce sont des espaces d'écoute et de parole dans lesquels les professionnels informent, orientent, conseillent et accompagnent les usagers dans leur accès aux droits et la résolution de leurs difficultés personnelles.

- **En matière d'insertion :**

Les allocataires du RSA (ARSA) bénéficient d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion professionnelle prenant en compte leurs difficultés sociales. Ils sont, dans ce cadre, soumis à des droits et des devoirs. L'objectif est de retrouver un emploi durable.
Le **contexte de renationalisation du financement du RSA a conduit le service social à redéfinir et renforcer son offre d'accompagnement auprès des ARSA, notamment ceux dont il assure la référence**.
Cela passe par la proposition d'un diagnostic socio-professionnel systématique ainsi qu'un accompagnement individuel et collectif sur les champs budgétaire, de l'accès aux droits et à la santé, de l'aide à la mobilité, ou de l'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Le nombre d'allocataires rencontrés, accompagnés et orientés est en constante progression ; les modalités de suivi se formalisent pour un parcours plus fluide.
Depuis 2023, la stratégie globale du pôle solidarité consiste à aller vers le public ARSA dit "perdu de vue", public qui n'a jamais été rencontré ou dont l'accompagnement s'est arrêté depuis 2 ans. Des actions ciblant des publics relevant de la référence du SSD ont été menées dans ce cadre, permettant la reprise de contact et l'accompagnement vers un droit plus favorable (droits à la retraite, ASPA, AAH) ou vers la sortie de l'isolement.
Le lancement d'un **appel à projet « insertion »** par le service social en 2022, qui a été renouvelé en 2023 et 2024, a eu pour objectif d'identifier et de soutenir les partenaires pouvant participer à cette offre revisitée sur les champs d'activité précités. En 2024, **51 associations partenaires (dont 18 nouvelles)** ont été subventionnées, permettant ainsi le déploiement d'une offre de **5932** places. Ces nouvelles actions ont été présentées aux CSS par le biais de visio-conférences dédiées et de réunions d'équipe.
Le renouvellement de l'appel à projets pour 2025 a visé à élargir le maillage territorial, en vue d'accroitre le nombre d'offres de proximité (et plus particulièrement sur les EPT Paris Terre d'Envol et Grand Paris Grand Est). Il a également cherché à consolider l'offre existante portant sur les 7 **champs thématiques** que sont le soutien à l'accès au droit, la santé et la santé mentale, l'estime de soi, l'insertion socioprofessionnelle, la vie quotidienne (sport, culture, engagement bénévole), la socio linguistique et le soutien à la parentalité. Enfin, une partie des moyens de l'AAP est utilisée dans le cadre d'une expérimentation de mobilisation des associations domiciliataires, favorisant l'identification et l'accompagnement des ARSA domiciliés « perdus de vus ».

Le circuit d'orientation des publics, harmonisé et sécurisé, a été revu pour favoriser le pilotage en central et l'ouvrir aux professionnels des ALI, de l'ASE et aux partenaires du Département dans le champ de l'accompagnement social (Chargés d'ASLL, associations référentes). En 2025, le circuit a été amélioré (notamment à la suite des échanges avec l'IG) afin d'intégrer un système centralisé de relances des orientations individuelles en attente de bilan, ainsi qu'un suivi des heures réalisées.

En 2023, les professionnels du SSD ont été invités à remplir un questionnaire de satisfaction afin de permettre le réajustement des actions proposées au regard des besoins exprimés dans le cadre de leur accompagnement auprès des publics. C'est notamment à la suite de la demande des professionnels qu'un catalogue territorialisé au niveau de l'EPT a été mis en place en 2024. Un outil d'évaluation en vue de recueillir la parole des usagers est en projet pour 2025.

Un forum dédié à la présentation de cette offre associative avec la tenue de 50 stands, 10 ateliers d'interconnaissance et 2 tables rondes a rassemblé 650 professionnels des CSS et des ALI en mai 2024. Le SSD a

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

également participé à l'organisation d'un évènement dédié aux ARSA ; 6845 personnes relevant de son accompagnement y ont été invitées.

- **En matière de logement :**

Compte tenu de la saturation des dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement, et du volume grandissant du public rencontré par le SSD sollicitant sa mise à l'abri ou son relogement, le service social a poursuivi son action pour faciliter l'accès de ces publics aux ressources précaires **aux dispositifs de logement intermédiaires,** mais aussi pour les préparer **à l'accès au logement**. La formation des travailleurs sociaux au nouveau SI SIAO, et les liens avec les services portant le **SIAO** et les services de la DRIHL ont été renforcés pour accompagner les publics vers des solutions intermédiaires, à défaut d'un accès au logement autonome. En collaboration avec le SSOLOG et Interlogement93, une journée professionnelle dédiée aux CSS du SSD a été organisée le 6 juin 2024 sur le sujet des dispositifs départementaux de mise à l'abri et d'hébergement.
Un dispositif expérimental d'accès au logement pour des publics en insertion socio-professionnelle a été lancé par les deux services fin 2024, permettant le relogement de 4 ménages.

Concernant **la prévention des expulsions locatives**, le service social est également fortement impliqué **à tous les stades de la procédure,** appuyé par le SSOLOG. Entamé en juillet 2023, le déploiement dans IODAS du Diagnostic Social et Financier à l'ensemble des CSS vise à faciliter le suivi de ce stade de la procédure, renforcé par la loi Kasbarian. L'année 2024 a été consacrée à la formation et l'accompagnement des travailleurs sociaux à cette nouvelle pratique.
Des réunions de COMEX (commission des expulsions locatives) ont été relancées avec les 3 arrondissements des sous-préfectures pour examiner, en dernier recours, les réquisitions du concours de la force publique et tenter d'éviter les mises à la rue "sèches" des ménages en situation de grande vulnérabilité.
Les deux services poursuivent également les travaux lancés dans le cadre de la révision de la charte départementale et la dynamique de prévention des expulsions en lien avec les partenaires. Ces travaux visent à renforcer la mobilisation et l'accompagnement social des ménages concernés, le plus précocement possible, en communiquant auprès des publics et en outillant les professionnels : campagne de communication, baromètre de l'expulsion, animation et pilotage des CLIL, déploiement d'outils de pilotage…
Une journée professionnelle sur la thématique de la prévention des expulsions, animée par de nombreux acteurs de ce champ, a rassemblé 311 participants, la plupart étant des travailleurs sociaux et des agents des CSS.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, le service social participe à la feuille de route départementale, en lien avec le SSOLOG, en proposant d'inscrire la thématique des économies d'énergie dans un cadre préventif. Ainsi, à partir de différents supports (déploiement d'un jeu de société, mise à disposition de kits EcEAUnome, affiches…) et avec différents partenaires, des actions individuelles et collectives sont portées par les CSS.
Le déploiement du dispositif Ecogie en début d'année 2024 vise à renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en précarité énergétique qui se présentent au SSD, et ce afin de les aider à agir durablement sur leurs conditions d'habitation (écogestes et travaux d'aménagement des logements). Par ailleurs, le service social a renforcé son partenariat avec l'ARS et la Préfecture en vue de former les CSS à la **lutte contre l'habitat indigne**. Cela permet de faciliter le repérage et le signalement des ménages vulnérables et d'assurer le suivi des situations de périls (ou d'interdiction à l'habitation) et des besoins en relogement, en lien avec la DRIHL 93.

- **En matière d'enfance, jeunesse et famille :**

Le service social concourt quotidiennement à la protection de l'enfance, à travers l'évaluation des informations préoccupantes (IP) et l'animation des réunions pluriprofessionnelles pour l'enfance (RPPE) autour des familles repérées comme fragiles ou en difficulté. Il mène par ailleurs des actions préventives avec l'ASE, la PMI et l'OVFF.

Au cours de l'année 2024 et dans le cadre des travaux liés au Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance, le SSD a été réaffirmé dans son rôle de pilote de la RPPE. Ce dispositif a aussi permis d'étendre le périmètre des membres invités et permanents ; une meilleure articulation de la RPPE avec les autres instances de la protection de l'enfance (CLIP/CRIP) est enfin à noter. Au début de l'année 2024, de nouveaux outils de pilotage et de communication à destination de l'ensemble des acteurs des champs sanitaires et sociaux ont été mis à disposition des équipes du SSD, de l'ASE et des PMI.

Par ailleurs, **l'accompagnement en co-référence du parcours d'autonomie des jeunes** avec **les circonscriptions ASE** – démarré en 2021 – a été, en 2024, déployé sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les CSS sont fortement engagées au niveau local dans **l'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants**. **Le questionnement systématique des usagères sur les violences qu'elles ont vécu,** expérimenté dans 4 CSS en 2021, a démontré la prévalence du phénomène au sein du public accompagné. Aussi, le SSD va poursuivre en 2025 le développement du **questionnement systématique** en commençant par **la formation des professionnels** aux modalités de questionnement, aux bons réflexes à avoir en la matière et aux différents dispositifs de protection.
Dans le cadre de la mise en place de l'Allocation Universelle de Violence Conjugale au 1er décembre 2023, le SSD est destinataire des signalements des victimes émanant de la CAF en vue de proposer un accompagnement social systématique.

- **En matière d'accès aux droits, d'autonomie et de parole de l'usager :**

A travers son action quotidienne et les partenariats noués avec la CPAM, la CRAMIF et la CNAV, le service social concourt à la lutte contre le non-recours aux droits. Il signale et dénoue des situations complexes via divers canaux : plateformes, téléphone, rendez-vous usagers, fiches navettes. Il s'attache également à faciliter l'accès aux soins grâce à des actions individuelles et collectives préventives.

Sur un volet plus transversal du pouvoir d'agir, le service s'évertue à valoriser la participation de l'usager dans l'élaboration de son parcours d'insertion.
Entamé en 2022, le déploiement de comités usagers dans plusieurs CSS se poursuit dans les CSS de Noisy-le-Sec/Romainville et de Pierrefitte. Le comité usager est considéré comme un projet qui engage le fonctionnement global de la CSS et l'organisation du travail. Les actions envisageables dans le cadre de cette instance sont : l'évaluation de l'accueil et de l'accompagnement social, l'organisation d'actions collectives, la proposition de projets au budget participatif, la « pair-aidance », la prévention des violences familiales, etc.
Les comités usagers sont également envisagés comme des espaces dynamiques de participation et d'empowerment, permettant aux usagers de s'impliquer dans la vie de l'établissement et du service. Leur finalité n'est pas figée mais est co-construite avec l'équipe projet et les usagers, ce qui laisse une marge de manœuvre et d'adaptation aux besoins locaux.
Le SSD a ciblé 7 autres CSS (Tremblay en France/Villepinte, Sevran, Le Pré Saint Gervais/Les lilas, la Courneuve, la CSSAP, Saint Ouen, Neuilly Plaisance/Neuilly sur Marne/Gagny) qui s'investiront dans une démarche de comités usagers et viendront ainsi enrichir cette pratique. Ces CSS bénéficient de l'accompagnement de la Mission Animation Territoriale (DITU) pour concevoir les comités usagers, à travers une démarche de formation-action et de suivi du projet à raison d'une journée par mois de septembre 2024 à Mars 2025.

- **En matière numérique :**

Après deux années pleines de mise en place du dispositif des conseillers numériques et un ajustement de la gouvernance avec l'Etat et les EPT, les années 2022 à 2024 ont été celles du déploiement concret de ces nouveaux professionnels autour de 3 grands axes :

- La présence en circonscription sociale à raison de 2 journées par semaine ;
- La coopération avec la DIEESS en ce qui concerne l'articulation avec les plateformes d'inclusion numérique ;
- La réponse aux besoins des publics, repérés par les autres directions départementales.

Alors qu'il avait triplé en 2023, le nombre d'ateliers s'est maintenu en 2024, malgré la vacance de postes. Le nombre de participants a quant à lui progressé.
Est constaté un besoin, pour les publics accompagnés, de s'inscrire très majoritairement dans une logique de parcours auprès des conseillers numériques. Ils sont donc présents à plusieurs ateliers consécutifs afin d'être rassurés quant à leurs capacités d'utilisation, par la suite, des outils numériques en autonomie. Certains ateliers ont été dédoublés pour organiser des groupes de niveau et pouvoir accueillir de nouveaux participants.

L'année 2024 a été consacrée à améliorer la visibilité de cette offre de service auprès des publics, à travers la dynamisation des canaux de communications : affichage, réseaux sociaux, outils d'information des partenaires.

Coordination de l'action sociale

Cette action recouvre les subventions versées aux partenaires associatifs du service social.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Dans la perspective d'une amélioration continue du service rendu aux usagers, le SSD a poursuivi en 2024 la coordination de son action avec les différents partenaires qui maillent le territoire, notamment par :

- **Le renforcement des liens** avec les CCAS, les centres sociaux, les maisons France Service, les agences France Travail et tout autre acteur local impliqué auprès des publics précaires. Des protocoles de coopération sont en cours de rédaction avec l'ensemble de ces partenaires. Ainsi, l'implantation récente des **Agences locales de l'insertion (ALI)** a offert aux CSS l'opportunité de travailler, en 2024, avec un nouvel acteur dans le cadre de la mise en place des instances de coordination locale de l'insertion (ICLI) ;
- **Le pilotage/la participation des CSS aux instances de coordination locale :** RESAD/RESPAD, CLS, CLSM, CLIL, COMEX, Com FSL, RPP, CLIP, ICAG, ICLI … ;
- **L'implication dans les Projets territoriaux en cours** : mise en place du guichet intégré, PTSM, stratégie départementale sur le soutien à la parentalité, Projet Alimentaire Territorial, Expérimentation du Chèque Alimentaire Durable ;
- **La poursuite des travaux engagés dans le cadre de la territorialisation** : déploiement des 6 projets de maisons départementales des solidarités, mise en place de la co-référence ASE/SSD, déploiement de permanences MDPH en CSS, continuité de la dynamique des actions collectives ouvertes sur le territoire, accompagnement conjoint pour certaines situations le nécessitant, déploiement d'échanges de pratiques entre les équipes, harmonisation des outils de communication. Les formations communes aux 3 équipes – organisées début 2024 – portent sur l'évaluation des informations préoccupantes ; elles vont se poursuivre en 2025.

Le **soutien financier du SSD aux associations** qui œuvrent dans son champ d'activité constitue un autre levier de participation à la coordination de l'action sociale. Ce pilotage partenarial se poursuit avec l'appel à projets AGIR IN – qui a permis, en 2024, de soutenir **27** associations –, auquel s'ajoute le déploiement de l'AAP insertion qui a, lui, permis de nouer des partenariats avec **32** nouveaux acteurs locaux.

Aides financières aux personnes

Des **aides financières aux personnes** sont versées dans le cadre du fonds d'aide généraliste (FAG, 12 328 accords en 2024) et du fonds d'aide aux jeunes (FAJ, 622 accords en 2024). Le montant total des aides financières octroyées au titre du FAG et du FAJ en 2024 s'élève respectivement à 3 621 701 euros et 199 970 euros.

L'évolution du système d'information des aides financières pour le FAG (Iodas) en juin 2022 a permis au Bureau des aides financières de réaliser un suivi détaillé de l'activité des acteurs. En 2023, la modernisation de cet outil s'est poursuivie avec le déploiement de la gestion électronique des documents (GED) "Multigest" au sein des CSS et du Bureau des aides financières. Cette GED permet une démarche usagers simplifiée grâce au "dites-le-nous une fois" : cet outil de recueil des documents commun à la DPAS permet de ne pas avoir à redemander certains justificatifs à l'usager dès lors qu'il les a déjà remis à l'un des services.

Entamée en 2023, la démarche d'animation du réseau des prescripteurs du FAG et du FAJ, qui vise à améliorer la complétude des demandes et à soutenir l'effort consacré au respect des délais de traitement – sans renoncer au traitement personnalisé des demandes –, a permis de rétablir la consommation du FAJ et de consolider celle du FAG.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Assurer l'accessibilité du service et la lisibilité de l'offre proposée

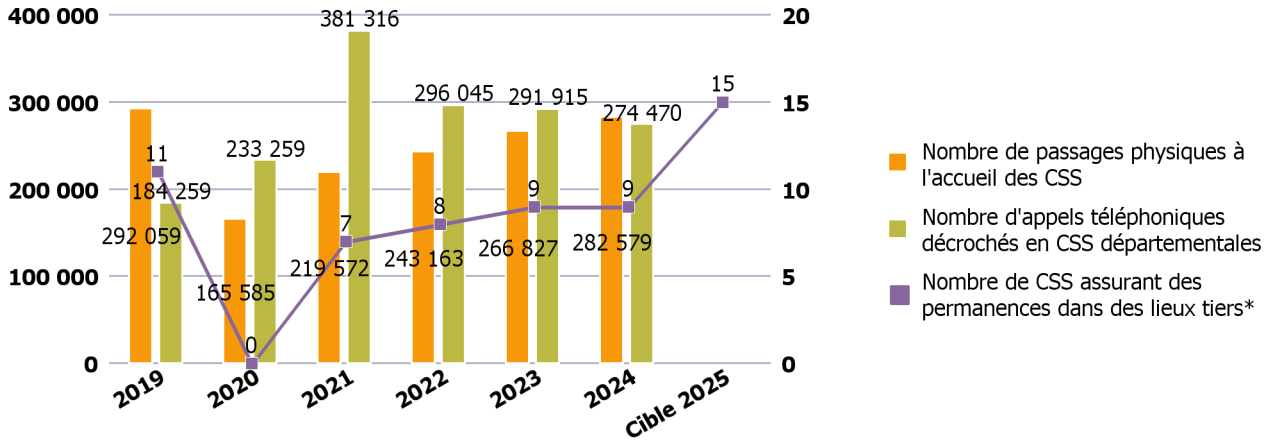

* Le choix d'ouvrir des permanences dans des lieux tiers se fait en fonction de plusieurs facteurs : niveau de besoins identifié sur le territoire, localisation de la CSS au sein de la commune (si le site est excentré, il convient d'accueillir le public dans un site plus central et mieux desservi), absence de lieu d'accueil sur une ou plusieurs communes.

Favoriser l'accès aux droits des personnes en renforçant le partenariat avec les organismes de sécurité sociale

	2021	2022	2023	2024
Traitement de dossiers complexes CNAV	415	475	603	
Traitement de dossiers complexes CPAM par rendez-vous téléphoniques	93	66	103	93
Nombre de dossiers transmis à la CPAM dans le cadre du partenariat, Missions accompagnement santé (MAS) comprises	406	300	802	
Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) : nombre annuel de forums inter institutionnels d'accès aux droits	3	2	0	0
Nombre de permanences CAF/CRAMIF/FT/ALI/ SIS/ SAMPS/CDAD/ADIL SFMAD/PASH93/ UNRPA/ ACI/ AssEcrivainP /Avocat /conciliateur de justice/ CIDFF/Juriste droit du travail /Equipe mobile PMI /La Fabrik/IRISS/FLE /MDPH en CSS*	28	25	18	80
Nombre de rdv de renouvellement de titre de séjour demandés par les CSS (partenariat DPAS/ préfecture)			233	849
Nombre de rdv de renouvellement de titre de séjour réalisés (partenariat DPAS/préfecture)			113	253

*Il s'agit d'1 permanence par organisme dans les CSS. Elles se sont particulièrement développées depuis 2023 dans le cadre du catalogue insertion et en raison du développement du partenariat toutes thématiques confondues. Leurs rythmes sont divers : hebdomadaires, bihebdomadaires ou mensuelles.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Renforcer l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle et la levée des freins sociaux à l'emploi						
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cible 2025**
Accompagnement global : nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille au 31/12	891	1 030	1 139	1 502	1 642	1 890
Accompagnement global : nombre de demandeurs d'emploi en portefeuille au 31/12 (en pourcentage de la cible)			73,9	85,8	91,6	
Nombre de personnes orientées vers l'offre insertion SSD				1 289	2 000	
Nombre de conseillers dédiés en ETP (Pôle emploi)	15	20	24,7	25	25,6	27
Part de sorties positives	43,0%	48,40%	49,10%	43,90%	38,90%	

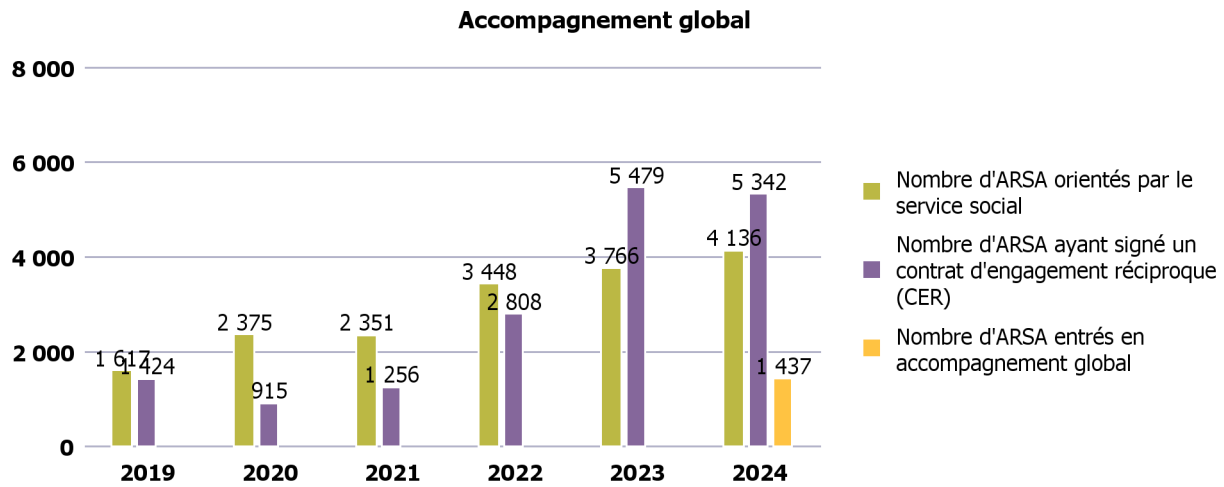

ARSA orientés : pour être cohérent avec les chiffres des années précédentes, ce nombre de 4 136 correspond aux allocataires orientés vers le service social "en cohorte", mais d'autres modes d'orientation existent (transferts, orientations manuelles, ré-orientations, entretien diagnostic, orientation prestataire). Ainsi, le total annuel est de 6 325 ARSA distincts orientés pour 2024. Un travail est en cours avec la DIEESS pour harmoniser ces données et les définitions.
CER : certains ARSA ont signé plus d'un CER dans l'année ; le total des CER est de 5 739 pour 5 342 ARSA.

Engager les circonscriptions dans le champ de la prévention et du développement social local							
	2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cible 2025**
Nombre d'actions collectives, partenariales et de prévention	102	29	18	97	77	128	100
Accès aux vacances solidaires : nombre de personnes touchées (colos apprenantes)	164	543	882	293	424	380	
Aide alimentaire : subvention aux associations	322 140	302 000		315 000	315 000	308 000	
Nombre d'usagers reçus dans le cadre des ateliers numériques*				929	2 619	3 341	
Nombre d'ateliers numériques réalisés					876	847	

* Les ateliers numériques ont débuté en 2022 avec l'arrivée des 10 conseillers numériques déployés sur le territoire afin de lutter contre la fracture numérique subie par des usagers.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

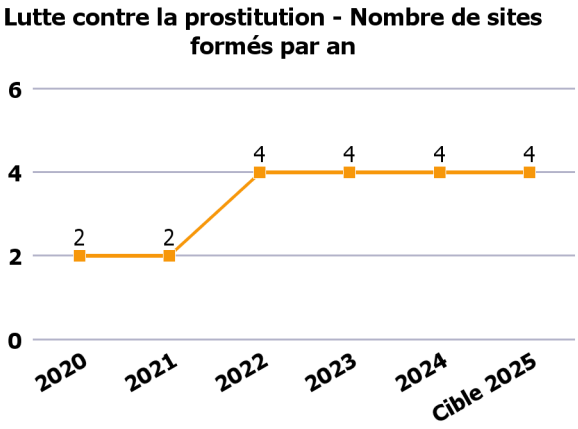

Nouvelle procédure centralisée de recueil et de traitement de l'allocation Universelle Victimes de violence conjugale

	2023	2024
Nombre de signalements traités	160	1 001
Nombre de femmes accompagnées	80	477

Ce dispositif légal a été mis en place le 1er décembre 2023.

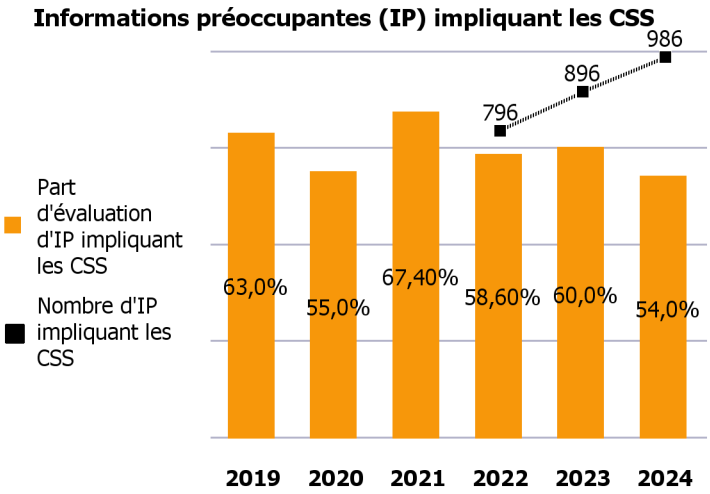

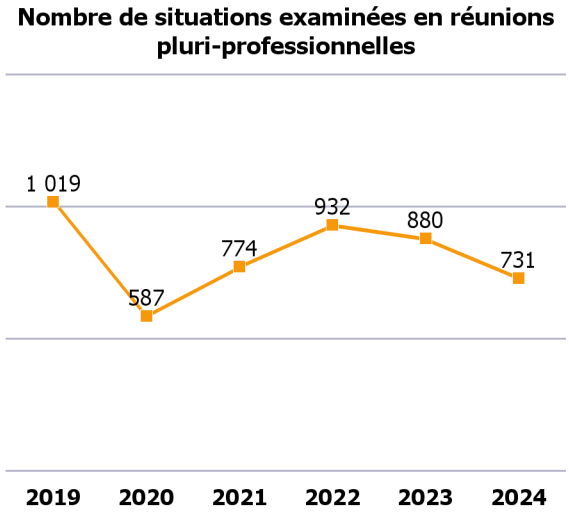

Assurer la fluidité et la rapidité des réponses aux demandes de versement effectif des aides à la personne

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
FAG - Nombre d'accords par an	11 842	12 015	11 936	10 708	12 328	
FAG - Délai moyen de traitement (en jours) de l'aide sans complément d'informations (CI)			12	29	23	15
Délai de traitement (en jours) de la demande d'urgence sans CI		7	10	18	14	2
FAG - Taux de refus	14,50%	16,85%	14,60%	19,20%	19,00%	
FAG - Taux de virements	63,80%	71,60%	72,00%	79,00%	85,00%	
FAJ - Nombre d'accords par an	1 823	1 073	741	552	622	

En 2024, la consommation du FAG est quasi-constante avec un taux d'exécution de plus de 97% (soit -0,3% par rapport à l'année 2023), ce qui confirme son utilité en tant qu'outil d'accompagnement social à la main des travailleurs sociaux du Département.
La consommation du FAJ a augmenté de 9% en comparaison avec l'année N-1. 88% de l'enveloppe a été consommée cette année du fait de la diminution du budget alloué à l'allocation dont peuvent bénéficier les jeunes intégrant un PACEA. Le budget de cette dernière a été divisé par 2 en cours d'année, ce qui a provoqué un arrêt du versement des allocations courant juin 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépense	6,987	7,688	8,180
	Recette	0,006	0,697	0,722
Aide financière aux personnes	Dépense	3,857	3,592	3,822
	Recette	0,046		
Coordination de l'action sociale	Dépense	0,005	0,005	0,002
Total	Dépense	10,849	11,284	12,003
	Recette	0,052	0,697	0,722
	Charge nette	**10,796**	**10,587**	**11,282**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Droit au logement

ACTIONS

- **Mise à l'abri par l'hébergement,**
- **Insertion par le logement,**
- **Maintien et accès dans le logement,**
- **Lutte contre la précarité énergétique,**
- **Partenariats avec les acteurs du logement.**

CONTEXTE

Les actions développées dans ce programme s'inscrivent dans un cadre partenarial riche et formalisé à travers différents documents stratégiques :

- **Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH),** dont la révision a été conclue en 2024. Ce document, piloté par l'Etat et la Région, fixe des objectifs régionaux et infrarégionaux (par EPCI), sur 6 ans, concernant les sujets de logement, d'actions en faveur des populations défavorisées, de rénovation urbaine, de requalification des quartiers anciens dégradés et de lutte contre l'habitat indigne. Il engage pour la première fois des intentions de rééquilibrage régional de l'offre de logement social ;
- **Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF-E)**, révisé en 2023, constitue la feuille de route de la Région pour l'aménagement du territoire, et notamment sur les enjeux de construction ou de rénovation du logement. La partie logement est détaillée dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (non voté depuis 2018) ou dans le SRHH.
- **Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**, piloté par l'Etat et le Conseil départemental, définit, pour 2019-2025, la politique territoriale en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné des personnes sans abri, mal logées ou inaptes à occuper un logement autonome. Ce document est en cours de révision pour 2025-2030.
- **Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**, piloté par l'État et le Conseil départemental, visé par le PDALHPD et dont la révision est en cours de finalisation (5 ateliers thématiques de concertation partenariale et un atelier inter-directions du Département en 2024), définit les secteurs géographiques d'implantation des aires d'accueil ou de grand passage, ainsi que les actions à caractère socio-éducatif destinées aux gens du voyage ;
- **La charte départementale de prévention des expulsions locatives,** pilotée par l'État et le Conseil départemental, visée par le PDALHPD et révisé en 2023, vise à mobiliser et coordonner les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention des expulsions.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Dans le cadre du droit au logement, les objectifs stratégiques déclinés consistent à :

- **Améliorer la pertinence et l'articulation des dispositifs d'hébergement, de la mise à l'abri au logement adapté et pérenne**, pour construire des parcours résidentiels répondant aux besoins des personnes et s'inscrivant dans la démarche du « Logement d'abord » ;
- **S'inscrire dans une démarche résolument préventive sur les vulnérabilités liées au logement** (précarité énergétique, prévention des expulsions, accès au logement...**) en développant des actions de sensibilisation en lien avec le service social ;**
- **Agir pour la réduction des expulsions locatives** en Seine-Saint-Denis ;
- Assurer le bon fonctionnement des dispositifs curatifs en matière de **lutte contre l'expulsion locative ou la précarité énergétique et sociale** ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Défendre le juste équilibre des politiques de l'habitat, entre la nécessité de mobiliser une offre de logement à bas coût** pour les publics les plus vulnérables, et **les objectifs de mixité sociale nécessaires aux équilibres territoriaux** ;
- Dans un contexte de saturation du droit commun existant en matière d'hébergement et de logement, **développer des solutions innovantes pour offrir des conditions de logement et d'hébergement décentes aux ménages** ;
- **Contribuer à la politique départementale d'adaptation des logements**, en favorisant le maintien des personnes âgées et handicapées dans leur logement.
- **Faire valoir les intérêts du Département** dans les instances de planification en matière d'hébergement et de logement au niveau départemental et régional ;

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Mise à l'abri par l'hébergement

Initiée en 2021, la centralisation au SSOLOG des prises en charge de l'ensemble des familles hébergées à l'hôtel se poursuit. Elle permet de donner une vision plus globale des prises en charge hôtelières et de garantir un traitement plus efficace. L'année 2024 a vu le lancement de la procédure de renouvellement du marché hôtelier (qui se conclura début 2025) mais aussi une tendance à la baisse des prises en charge hôtelières, compte tenu de l'application de la loi Taquet pour les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et de l'ensemble des **dispositifs alternatifs à l'HAPECH développés par le Département**.

La poursuite du développement des HAPECH en 2024 a conduit à une diminution significative du nombre de ménages hébergés à l'hôtel. Ainsi, la captation de logements dans le parc social a permis d'augmenter le taux de rotation, sans accroitre le volume de ménages hébergés à l'hôtel. On constate un taux de rotation de 24 % sur ces logements. L'année 2024 s'est traduite également par une baisse des durées de prise en charge des ménages.

L'année 2024 a aussi permis de faire avancer le projet « Bâtiments Mobiles et Modulables » à Stains avec Toits Temporaires Urbains et La Main Tendue : la construction des modules a été lancée à la fin de l'année 2024 ; la livraison de ceux-ci est prévue pour le dernier trimestre 2025.

Le service solidarité logement s'est enfin mobilisé pour travailler à de meilleures synergies avec le SIAO/115 et améliorer la prise en charge des ménages à l'hôtel en finançant notamment des accueils de jour.

Insertion par le logement

- Le Département a sollicité en 2024 la poursuite du soutien de l'État au titre de la contribution de la collectivité à la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Le territoire a de nouveau été retenu pour porter la traduction du nouveau plan gouvernemental Logement d'abord II, à travers la valorisation de différentes actions :
- **Une mission d'études et de pilotage de la lutte contre le sans-abrisme :** deux études sont cofinancées par l'État. Une première contribue à l'observation actualisée du sans-abrisme sur le territoire via l'outil SYNCHRO, mettant en lien les différentes bases de données existantes. Le projet s'est structuré en 2024 avec un premier recensement des données et un travail sur l'anonymisation des données. Une seconde étude sera réalisée au titre de la prévention des ruptures, à partir de l'exploitation des données du logiciel étatique EXPLOC, et de leur croisement avec les données des acteurs locaux.
- **L'approfondissement et l'élargissement des programmes de formation à destination des acteurs de l'action sociale :** l'État soutient le développement de l'offre de formation portée par le service solidarité logement afin d'acculturer les acteurs de l'insertion professionnelle et socio-professionnelle aux enjeux du Logement d'abord ; cette offre de formation s'est étoffée en 2024.
- **La pérennisation d'un dispositif opérationnel pour l'accès au logement :** l'État cofinance l'appel à projets lancé en 2023 (et remporté par Interlogement93) en faveur de l'accompagnement social des

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ménages prioritairement hébergés dans un hôtel financé par le Département. Ce dispositif est également valorisé au titre du Fonds social européen + pour les dépenses engagées en 2024.

- **La coordination des actions portées au titre du Logement d'abord** : l'Etat finance l'équivalent d'un temps plein pour coordonner et valoriser les actions opérationnelles, et pour œuvrer à l'inscription des principes du Logement d'abord dans les documents cadres en matière d'hébergement / de logement – en premier lieu le PDALHPD.

Maintien et accès dans le logement

Le **Fonds de solidarité logement (FSL)** est un dispositif d'accès et de maintien dans le logement se traduisant par des aides financières et/ou un accompagnement social pour les ménages rencontrant des difficultés. C'est un des premiers outils de lutte contre les expulsions locatives puisqu'il permet aussi de solder l'endettement locatif des foyers en contrepartie de l'arrêt des procédures d'expulsion. Dans le cadre de ce Fonds, plusieurs dispositifs sont déployés par le Département :

- **Les aides financières pour l'accès ou le maintien** dans le logement : une subvention ou un prêt (à rembourser) visant à payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement ou permettant de s'y maintenir. En moyenne, ces aides sont, par ménage, de 960 € à l'accès et de 2 600 € en maintien.
- **L'accompagnement social lié au logement généraliste** (ASLL G), qui prend la forme d'un accompagnement individualisé au domicile du ménage.
- **L'accompagnement social en logement adapté (ASLA)**, qui prévoit le financement des postes de travailleurs sociaux dans 19 résidences sociales sur le Département. Cela permet le cofinancement des dépenses 2024 par le Fonds Social Européen.
- Une subvention à la Banque Solidaire de l'Equipement (Emmaüs Défi) pour le développement d'une offre de gros électro-ménager **(Dispositif Electro Presto)** accessible aux ménages hébergés ou sortant de structures d'hébergement et éligibles au FSL Accès (118 aides pour un panier moyen de 672 € en 2023).

L'année 2024 a permis de faire évoluer fortement le Fonds de solidarité Logement. En effet, un nouveau règlement intérieur a été voté en octobre 2024 pour simplifier et accélérer la procédure de mobilisation des aides, avec notamment une refonte des aides FSL à l'Accès.
Dans le même temps, un travail relatif à l'internalisation du paiement des aides financières du FSL a été mené durant toute l'année 2024, en collaboration avec la CAF. Grâce à ce travail, tous les dossiers en cours de traitement ont été réglés, et de nouvelles procédures permettant un versement plus rapide des aides aux ménages ont été créées.

Par ailleurs, dans le cadre de la **prévention des expulsions**, le Conseil départemental apporte un **soutien financier aux associations** qui contribuent à l'amélioration des conditions de logement des habitants de la Seine-Saint-Denis. Le Département a poursuivi son engagement pour l'accès aux droits en aidant **l'Agence départementale d'information pour le logement en Seine-Saint-Denis (ADIL-93).** Cet appui vise à soutenir l'activité de conseil neutre, gratuit et personnalisé assurée par les juristes de l'association aux locataires et propriétaires du territoire.

Le Département soutient également le développement de projets partenariaux innovants, et en particulier une permanence sociojuridique de prévention des expulsions proposée par Interlogement-93 à Saint-Denis. Il contribue également à une permanence sociojuridique départementale en mettant à disposition, une demi-journée par mois, une assistante sociale spécialisée, et ce pour accompagner, avec une juriste de l'ADIL, les ménages menacés d'expulsion. Depuis le début de l'expérimentation en 2022, 65 ménages, issus de 27 communes différentes du territoire, ont été reçus à deux voix. Une deuxième permanence de la sorte a été créée fin 2024 à La Courneuve, en lien avec la circonscription de service social du territoire.

Le Département a, en 2024, soutenu les deux associations de locataires sollicitant l'aide de la collectivité : la Confédération nationale du Logement (CNL 93) et Confédération générale du logement (CGL 93).

Il a poursuivi son activité de sensibilisation à la **lutte contre les punaises de lit** menée depuis 2022. La collectivité a ainsi financé l'achat de matériel de lutte thermique pour 8 villes de Seine-Saint-Denis. Deux acteurs associatifs (Voisins Malins et Compagnons bâtisseurs) ont également poursuivi leurs actions de sensibilisation.

Enfin, en 2024, l'animation du réseau des commissions locales d'Impayés de Loyers (CLIL) s'est poursuivie, avec 4 réunions des secrétariats de CLIL et une réunion plénière en commission de coordination des actions de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

prévention des expulsions (CCAPEX) dédiée au sujet des CLIL. En 2024, 3 nouvelles communes ont été accompagnées pour créer leurs commissions.

Lutte contre la précarité énergétique

L'action « Lutte contre la précarité énergétique » se traduit par plusieurs dispositifs : le Fonds de solidarité énergie, le Fonds de solidarité eau, l'aide à l'adaptation des logements pour perte d'autonomie (dans le cadre du RDAS) et EcEAUnome (porté sur le budget annexe assainissement). Une étude sur la précarité énergétique, réalisée en collaboration avec la DDEC, a pu être communiquée en 2024.

Dans le cadre de l'évolution du règlement du Fonds de solidarité logement, **les modalités du Fonds de solidarité énergie ont évolué.** Cette évolution s'est accompagnée d'une mobilisation, par le Département, des fournisseurs d'énergie afin qu'ils contribuent plus largement au financement du FSE. En lien avec la direction de l'eau et de l'assainissement et avec la délégation à la transition écologique et à la résilience, le service a relancé un appel à projets afin de reconduire **EcEAUnome** pour les années à venir.

Le service local de maîtrise de l'énergie (SLIME) départemental, ECOGIE, poursuit son déploiement pour sa première année pleine. Ce dispositif vise à détecter et signaler les ménages en situation de précarité énergétique, et, dans un second temps, à les accompagner dans leur usage, leur situation sociale et financière et dans l'élaboration de petits travaux. En 2024, 300 ménages ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'ECOGIE et 45 d'une aide financière à la réalisation de petits travaux. La tenue d'actions de sensibilisation en direction des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux a contribué au bon déploiement d'ECOGIE.

En 2024, le déploiement du dispositif d'aide à l'adaptation des logements des personnes vieillissantes – intégré au RDAS – s'est poursuivi : près de 100 k€ ont ainsi été mobilisés pour accompagner ces ménages dans des travaux de transformation de leurs logements.

Partenariats avec les acteurs du logement

Un travail partenarial important a été mené avec l'Etat sur le schéma départemental des gens du voyage et le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).
Ce travail de structuration a permis d'engager une réelle réflexion, et notamment d'envisager des actions fortes pour les cinq prochaines années. Quatre ateliers thématiques de concertation ont été menés : ceux-ci portaient, par exemple, sur le développement de l'offre de logements adaptés sur le territoire ou sur l'amélioration de l'accompagnement des publics.

Le budget de l'action « partenariat avec les acteurs du logement » comprend : le renouvellement de la convention de partenariat avec Seine-Saint-Denis-Habitat, la poursuite et l'animation des conventions partenariales contractualisées avec les 13 plus gros bailleurs du territoire, et le développement des garanties d'emprunt auprès des bailleurs en contrepartie de droits de réservation de logements. Afin de renforcer l'interconnaissance entre les équipes, un temps de "vis ma vie" a été organisé avec l'office départemental Seine-Saint-Denis-Habitat.

Enfin, les formations constituent une part importante de l'activité du service : en 2024, près de 200 travailleurs sociaux ont bénéficié des formations « Information Dispositifs Echange de l'Hébergement Au Logement » (IDEHAL) et « Hébergement Echange Orientation Logement » (HEOL).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Logements captés dans le cadre de conventions avec les bailleurs et de l'appel à projets existant d'accompagnement vers le logement

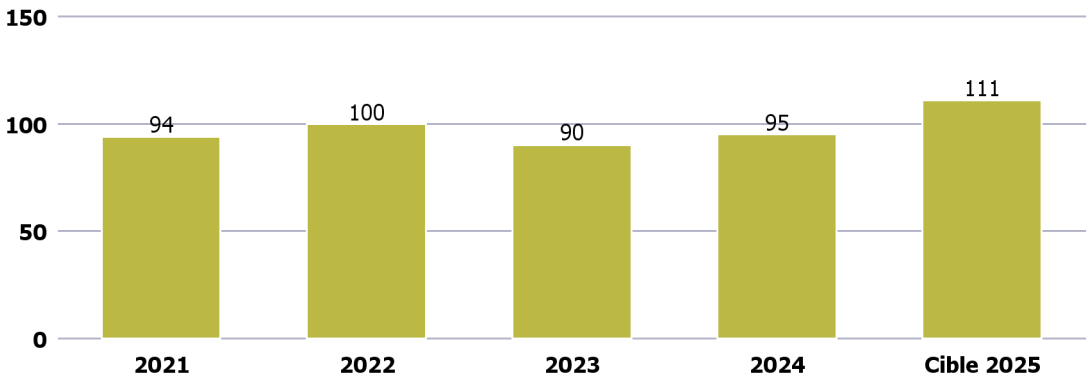

L'objectif de captation (à 111 logements) a été atteint durant l'année 2024 mais plusieurs logements ont dû être rendus afin de correspondre aux capacités effectives d'accompagnement des opérateurs. Une évaluation de l'Inspection Générale du Département menée en 2024 a montré la pertinence et l'efficacité de ce dispositif. Le Département lancera un appel à projets en 2025 afin d'assurer la continuité des accompagnements en cours dans les alternatives à l'hôtel sur le parc social. Ce nouvel appel à projets demandera aux candidats de développer progressivement des solutions de logement pérennes, dans une logique d'extension des principes du Logement d'abord.

Réduire les délais d'hébergement du public hébergé à l'hôtel en mesurant la durée de prise en charge des ménages hébergés

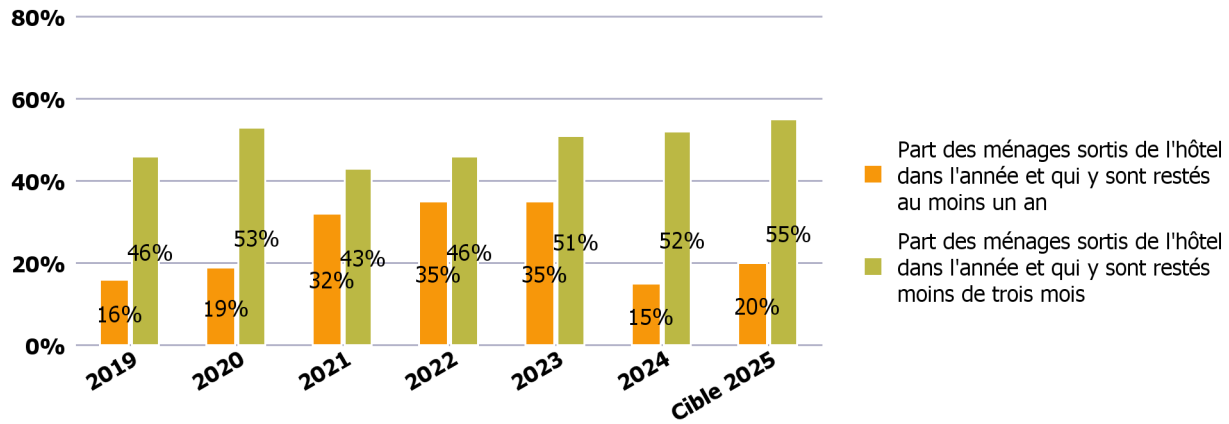

La prise en charge hôtelière reste toujours un outil nécessaire bien qu'insatisfaisant pour un accompagnement de qualité des ménages. L'année 2024 a permis de rénover le process de prise en charge des ménages à l'hôtel pour leur fournir un accompagnement plus dense et réduire la durée d'hébergement hôtelier pour des solutions d'habitat plus qualitatives. La mobilisation des dispositifs d'HAPECH et de LDA ont permis en 2024 d'éviter des durées de séjours trop importantes en hôtel et des sorties plus importantes de ménages (253 sorties en 2024 contre 190 en 2023).

Nombre de ménages accompagnés par un opérateur du Département sur l'année (HAPECH, ASLL accès et maintien, MASP)

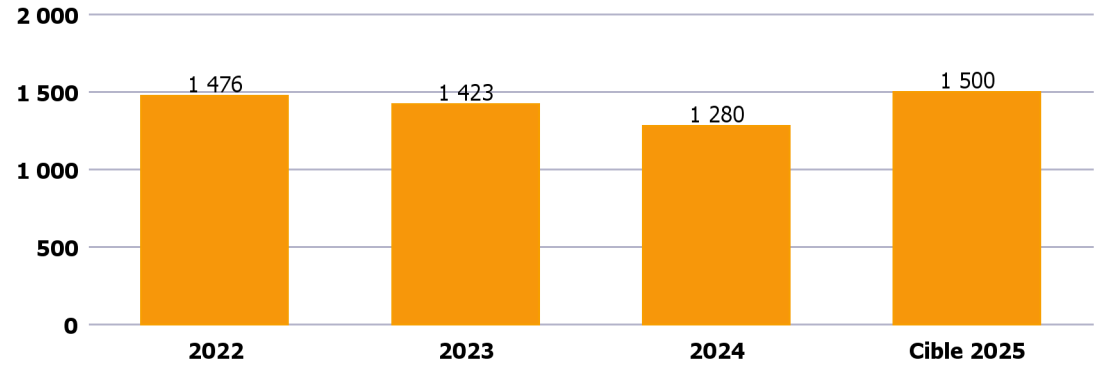

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

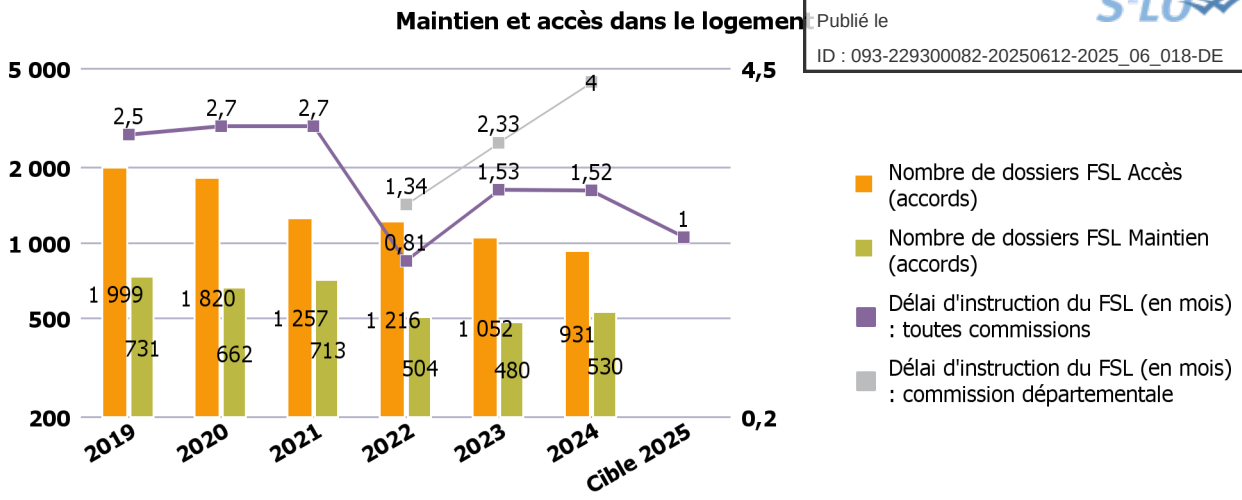

L'exercice 2024 a confirmé la diminution du nombre de demandes de dossiers FSL observée depuis 2022 sur les demandes d'accès. S'agissant du FSL Maintien, le nombre de demandes de dossiers a légèrement augmenté entre 2023 et 2024. L'indicateur mesurant les délais d'instruction du FSL a été corrigé (non-prise en compte des dossiers ajournés) et permet de rendre compte d'une amélioration de la chaine de traitement et d'un enjeu autour de la commission départementale. La réforme du règlement intérieur du FSL en fin d'année 2024 devrait, grâce à sa simplification, permettre d'accélérer les délais et d'encourager les demandes de FSL Accès.

Agir pour la réduction du nombre d'expulsions locatives réalisées en SSD

	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de DSF réalisés	599	860	947	1 255	2 200
Pourcentage de diagnostics sociaux réalisés / assignations		27%	26%	31%	55%

L'année 2024 a été marquée par une amélioration significative du nombre de DSF réalisés sur le Département. Il convient aussi de souligner la mobilisation de nouveaux outils par l'UDAF (partenariat avec la Poste par exemple) et la forte mobilisation du service social départemental pour accompagner les ménages en procédure d'expulsion. Le déploiement d'une équipe mobile cofinancée par l'Etat pour aller vers les ménages assignés du parc privé a permis d'augmenter le taux de réalisation des DSF. L'année 2024 a, enfin, été marquée par la relance d'un appel à projets afin que de nouveaux opérateurs interviennent sur le DSF en 2025 en apportant des solutions innovantes et territoriales à destination des ménages accompagnés.

Insertion par le logement

	2023	2024	Cible 2025
Taux de sorties positives (vers LDA) : nombre de ménages bénéficiaires relogés	38	45	60

Le dispositif Logement d'abord, en faveur de l'accompagnement social des ménages prioritairement hébergés à l'hôtel et des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, a connu sa première réelle activité en 2024. Dans la continuité de l'expérimentation lancée en 2019, cet accompagnement pérennise les principes du Logement d'abord dans les dispositifs propres au Département. Il continue d'être valorisé au titre des crédits versés par l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, conformément au Plan Logement d'abord II annoncé par le Gouvernement et valorisé au titre du FSE+.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Insertion par le logement	Dépense	0,015	0,175	0,170
	Recette			0,103
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	1,647	2,018	2,148
	Recette	2,000	1,646	2,086
Maintien et accès dans le logement	Dépense	7,048	5,415	6,205
	Recette	1,698	0,740	1,948
Mise à l'abri par l'hébergement	Dépense	2,733	3,922	2,916
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,144	0,182	0,140
	Recette	0,043		0,000
Total	Dépense	11,587	11,713	11,580
	Recette	3,741	2,386	4,138
	Charge nette	**7,846**	**9,327**	**7,442**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Lutte contre la précarité énergétique	Dépense	0,313	0,461	0,013
	Recette		0,003	
Maintien et accès dans le logement	Dépense	3,000	3,000	4,000
Partenariats avec les acteurs du logement	Dépense	0,376	0,373	0,452
Total	Dépense	3,689	3,834	4,464
	Recette		0,003	
	Charge nette	**3,689**	**3,831**	**4,464**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Prévention et promotion de la santé

ACTIONS

- **Actions de santé publique transversales,**
- **Lutte contre les maladies infectieuses,**
- **Santé bucco-dentaire.**

CONTEXTE

Le programme prévention et promotion de la santé vise à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé sur le périmètre des programmes de santé publique relevant :

- Des activités habilitées par l'agence régionale de santé au titre de la lutte contre la tuberculose (CLAT) et du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD),
- Des actions de santé recentralisées par délégation de l'Etat (vaccinations et dépistage organisé des cancers),
- De l'action volontaire du Département, au titre de la prévention bucco-dentaire et de l'éducation en santé.

Plus largement, le Département contribue à la mobilisation et au soutien des différents acteurs du territoire afin de promouvoir la santé en privilégiant une approche globale et polyvalente et une démarche « d'aller vers » les publics les plus vulnérables ou éloignés du système de santé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- Développer la littératie en santé,
- Diminuer la transmission de maladies infectieuses (tuberculose, infections sexuellement transmissibles), et déployer la lutte contre le VIH avec le plan « vers une Seine-Saint-Denis sans sida »,
- Promouvoir la vaccination,
- Soutenir l'offre de soins,
- Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, notamment celles et ceux qui sont les plus en difficulté et éloigné.e.s des dispositifs.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Actions de santé publiques transversales

Dans le cadre de l'appel à projet Agir'in et en matière de réduction des inégalités de santé, 31 associations lauréates ont été soutenues à hauteur de 272 500€. Hors Agir'in, 8 associations sont par ailleurs financées pour deux ans (à hauteur de 218 000€) au titre de leurs actions visant à lutter contre le sida. L'ensemble de ces associations constituent des partenaires réguliers dans la mise en œuvre des actions hors les murs.

Le service a par ailleurs poursuivi son **action en faveur des territoires et des acteurs de la santé** :

- S'agissant des **contrats locaux de santé** (CLS), 18 villes ont engagé ou finalisé l'écriture de leur CLS de quatrième génération ; le SPAS a participé à 34 rencontres (comités techniques ou comités de pilotage). 7 villes (le Blanc-Mesnil, Gagny, Neuilly-sur-Marne, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis) ont procédé à la signature de leur CLS finalisé ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- En matière de **collaboration avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS),** trois protocoles de partenariat ont été finalisés avec les CPTS de Montreuil, Saint-Ouen et Saint-Denis ;
- Concernant **la santé mentale,** en partenariat avec Ville-Evrard, l'équipe mobile habitat santé (EMHAS) a pu être recrutée en janvier 2025 après un important travail en amont sur le cahier des charges et les protocoles de prise en charge des locataires ;
- Dans le domaine de **l'autonomie,** l'action du service s'est traduite par sa participation bimensuelle à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), ainsi qu'au diagnostic territorial sur la structuration des missions handicap communales, en appui des délégués territoriaux, dans la perspective de la structuration du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) ;
- En matière de santé environnementale, le service a participé au projet collectif mené par les élèves de l'INET à la fin d'année 2024.

Plus globalement, l'ensemble de ces participations et travaux du service permettent de favoriser les partenariats entre acteurs institutionnels et les rencontres d'équipes sanitaires ou médico-sociales réalisant des actions d'« aller-vers ».

En 2024, **l'Académie Populaire de la Santé,** menée en partenariat avec la Fondation BNP Paribas, a poursuivi son activité avec une quatrième promotion de 29 habitant.es de la Seine-Saint-Denis. En partenariat avec le Laboratoire Education et Pratiques de Santé de l'Université Sorbonne Paris-Nord (LEPS) et le Comité d'Education pour la santé 93 (CODES), ces Séquano-Dionysiens ont bénéficié d'apports de connaissances et acquis des techniques d'animation collective, à la faveur de 9 rencontres mensuelles avec 30 intervenants sur des thématiques de prévention dans le domaine de la santé. Ces ambassadeurs ont par la suite développé des actions de promotion de la santé (11 en 2024). De telles actions ont permis la sensibilisation de 450 personnes, souvent en association avec d'autres acteurs associatifs ou municipaux.

L**'Ado Académie** vise, elle, à encourager les collégiens à adopter les bons réflexes nutritionnels et à sensibiliser leur entourage aux bénéfices d'une alimentation équilibrée et à l'importance d'une activité physique régulière. Pour cette deuxième édition, 25 ambassadeurs.rices issu.es des collèges Evariste Galois à Sevran, Camille Claudel à Villepinte et Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois ont été nouvellement diplomé.es.

Dispositif également soutenu par la Fondation BNP Paribas, **les accueils santé** se sont poursuivis de septembre 2023 à juillet 2024 à la SPADA d'Aubervilliers ainsi qu'à Epinay, Rosny-sous-Bois, Sevran et Noisy-le-Sec ; depuis septembre 2024, ils se poursuivent à Bondy, Neuilly-sur-Marne, Stains et Le Bourget. Des médiateurs répondent aux questions des habitants portant sur la santé (prévention, dépistage, droits de santé, soins…), dans une approche ouverte et bienveillante. Au total, depuis 2022 (données arrêtées fin mai 2024), 184 permanences ont été assurées sur huit quartiers/villes différentes et ont permis de voir près de 6 000 personnes et d'en orienter plus de 1 000 vers des structures de soins et de dépistage, des services sociaux ou l'Assurance Maladie. 310 Trod (tests rapides d'orientation diagnostique) VIH, 278 Trod hépatite C et 255 Trod hépatite B ont également été réalisés à cette occasion – dont respectivement 2, 7 et 7 se sont révélés positifs.

Enfin, **l'Année Préparatoire aux Etudes de Santé**, dispositif soutenu depuis 2012 par le Département et porté par l'Université Sorbonne Paris Nord à Bobigny, a fait, en 2024, l'objet d'une évaluation. L'APES vise à améliorer la démographie médicale et paramédicale en Seine-Saint-Denis mais également à promouvoir l'égalité des chances. Si les études ont montré le caractère déterminant du lieu d'étude et des premiers stages dans le choix d'installation des professionnels de santé, la durée conséquente des études de médecine n'avait pas permis d'engager une évaluation avant cette année. Cette évaluation a permis de mettre en avant une **satisfaction très élevée des étudiants répondants** : 69% d'entre eux poursuivent leurs études en PACES. Elle a aussi souligné que plus de 80% des anciens élèves deviennent des professionnels de santé au sens large (dont 33% de médecins) et que les élèves devenus professionnels de santé exercent, pour 40% d'entre eux, en Seine-Saint-Denis.

Lutte contre les maladies infectieuses

La lutte contre les maladies infectieuses repose sur **deux CDPS situés à Montreuil et Saint-Denis** (avec des antennes et consultations extérieures respectivement à Aulnay-sous-Bois, Montfermeil et au CASO de Médecins du Monde à Saint-Denis) – qui sont également antennes CeGIDD – ainsi que sur **le site principal du CeGIDD Départemental** à Bobigny.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En 2024, l'ARS a **renouvelé l'habilitation du CLAT** pour une durée de 5 ans. L'activité se maintient à un haut niveau malgré un recul du nombre de signalements en 2024 (cf. lutte contre la tuberculose). La persistance d'une haute incidence de la tuberculose (24,3 cas pour 100 000 habitants en 2023) relativement à la situation francilienne (14,2/100 000) ou nationale (7,1/100 000) est très largement liée aux conditions socio-économiques dégradées d'une partie de la population Séquano-Dionysienne. Une telle dégradation rend d'autant plus complexes les dépistages et la prise en charge des personnes concernées.

S'agissant **des actions d'« aller vers » propres au CLAT**, on peut noter sur la trentaine d'actions conduites, outre la poursuite des actions au CASO de Médecins du Monde, à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Coallia et à la CAMNA, la participation à trois forums santé organisés par les universités. Au total, le dépistage ciblé de la tuberculose a concerné plus de 900 personnes en 2024. Cette diminution, par rapport à 2023, en matière de dépistage ciblé est liée, pour partie, aux nouvelles orientations définies par l'ARS au sujet des interventions auprès du public demandeur d'asile et en résidences sociales.
Enfin, des professionnel.les du CLAT ont été formés en vue de la mise en place effective fin 2024 de consultations de tabacologie pour les patients du CLAT.

S'agissant du **VIH et des IST**, depuis 2022, on observe, au niveau national, un rattrapage du nombre de dépistages du VIH – qui avait fortement diminué durant l'épidémie de COVID – et une augmentation du nombre de découvertes de séropositivité, après une diminution importante durant l'épidémie de COVID. Alors que le nombre de découvertes de séropositivité baisse constamment depuis 10 ans chez les hommes ayant des rapports avec les autres hommes (HSH) nés en France, ce qui peut s'expliquer par le recours à la prophylaxie pré-exposition (PrEP), les découvertes de séropositivité progressent depuis la fin de l'épidémie du COVID pour d'autres publics, notamment les personnes nées à l'étranger (hommes, femmes ou HSH). Les dépistages et diagnostics d'infection à Chlamydia, de syphilis et de gonococcies connaissent pour leur part une augmentation continue depuis plusieurs années.
Dans ce contexte, après avoir connu une orientation à la hausse à l'issue de l'épidémie de COVID (cf. atteinte des objectifs prévisionnels du CeGIDD), l'activité du CeGIDD départemental a ensuite globalement diminué. Cette baisse est principalement liée à l'évolution des modalités de notification des résultats (information par SMS, ce qui conduit à une diminution du nombre de consultations nécessaires) et au départ à la retraite du médecin référent en début d'année 2024. Les taux de positivité sont quant à eux stables (hépatite C, gonocoques) ou orientés à la baisse (VIH, chlamydiae), hormis pour l'hépatite B ; l'ensemble de ces taux restent supérieurs au niveau national et francilien (sauf pour la syphilis et le VIH).

En termes **d'évolution des pratiques professionnelles**, le renforcement du rôle du personnel infirmier est à signaler à travers :

- Le déploiement de consultations asymptomatiques, lesquelles permettent l'accueil et la prise en charge, par un IDE du CEGIDD, des patients sans symptômes souhaitant réaliser un dépistage ;
- La formation de deux infirmières (IDE) au protocole de coopération en santé sexuelle. Ceci permettra aux IDE d'assurer, de manière dérogatoire, certaines tâches jusqu'ici dévolues au médecin (telles que la prescription de tests et d'examens biologiques), de remettre des résultats négatifs, d'évaluer une exposition accidentelle au sang, ou d'assurer le suivi des patients sous traitement préexposition (TPE) ou PREP dont les résultats d'examens sont normaux…

Les **actions d'« aller vers »** ont quant à elles été nombreuses : ont ainsi eu lieu 40 actions relevant de la thématique CeGIDD – souvent couplées avec des propositions de dépistage tuberculose, sur la vaccination ou le buccodentaire. Outre les participations aux forums santé organisés par les villes et les universités, les équipes se sont mobilisées tout au long de l'année autour de plusieurs temps forts (**semaine de la santé sexuelle en juin,** des animations ont été proposées au kiosque, **Journée Mondiale de Lutte contre le Sida...).**

La proposition de PrEP, levier majeur de prévention du VIH, **se maintient à un haut niveau** avec plus de 850 consultations Prep réalisées au Ceggid et dans les CDPS. L'usage de la PrEP est, entre autres, à l'origine de la diminution du nombre de découvertes de séropositivité en France – diminution qui est de 10% sur l'ensemble de la période 2012-2023.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Spécificité du CeGIDD départemental et des CDPS, les analyses liées aux dépistages du VIH, des hépatites et IST prescrits dans les structures départementales (CeGIDD mais aussi en centres de PMI-PF), et la recherche d'infections tuberculeuses latentes sont réalisées par **le laboratoire départemental**.
À la suite de la réforme de la biologie médicale opérée par la loi du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, les laboratoires de biologie médicale sont soumis à une accréditation obligatoire garantissant une qualité tracée et prouvée des examens de biologie médicale et du système de management. Le laboratoire départemental s'est engagé dans cette démarche continue d'accréditation qui est contrôlée par le COFRAC, un organisme certificateur. Ces accréditations font l'objet de renouvellements réguliers : déjà accrédité pour l'ensemble des analyses en novembre 2021, le laboratoire départemental a vu sa certification renouvelée en septembre 2024.
En termes d'activité, le laboratoire a réalisé près de **43 400 examens en 2024**, en diminution par rapport à 2022 (-7%).

L'activité de vaccination a poursuivi sa progression entamée en 2021. Sur le territoire départemental, 25 villes proposent une séance publique et/ou une offre de vaccination en CDPS-CeGIDD en 2024. Parmi la quinzaine de vaccins (mis à disposition par le Département ou apportés par les patients) les plus réalisés en séances publiques, vaccins tétravalents (diphtérie-tétanos-polio-coqueluche), BCG, ROR, vaccins contre l'hépatite B chez les adultes, vaccins contre les méningocoques de type C représentent près de 75% des vaccins réalisés. L'analyse par type de vaccins fait ressortir des augmentations importantes : celles-ci concernent le vaccin contre les infections à méningocoque B nouvellement mis à disposition en 2024 (736 vaccins réalisés), le vaccin contre les papillomavirus (+17%), ainsi que des vaccins plutôt prescrits en PMI comme le BCG (+19%), l'hexavalent (DTCP-HIb et Hépatite B) (+6%), ou le ROR (+5%). La vaccination apparaît enfin plutôt en recul en CDPS – CEGIDD (-13%).

S'agissant des seuls vaccins mis à disposition par le Département, les dépenses s'élèvent, hors HPV, à 0,611 M€, en augmentation de 0,307 M€. Ceci s'explique pour partie par un rattrapage de facturations des années antérieures mais aussi par la mise à disposition de nouveaux vaccins en 2024, comme le vaccin contre les méningocoques de type B (Bexsero), le vaccin contre le rotavirus (Rotateq) ou le vaccin contre les infections à pneumocoques (Pneumovax).
Il est à noter que les négociations avec l'Assurance maladie ont abouti en fin d'année 2024 : les remboursements des vaccins réalisés en séances publiques sur la période 2016-2022 ont été effectifs avec un premier paiement de 0,389M€. L'apurement des titres non payés va se poursuivre au premier semestre 2025 avec le remboursement des analyses effectuées par le laboratoire départemental pour les examens réalisés en PMI. Concernant le remboursement des vaccins et actes à compter de fin 2022/2023, les paiements reprendront suivant un nouveau protocole d'échange de validation des données par l'Assurance Maladie, une fois les titres antérieurs régularisés.

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre d'un **programme bucco-dentaire** profondément renouvelé depuis 2020, le Département a accru ses interventions directes avec son centre départemental de santé dentaire composé d'un bus dentaire et d'unités dentaires mobiles. L'offre de soins dentaires sur le Département reste toujours déficitaire (29 dentistes libéraux pour 100 000 personnes en 2023), particulièrement en pédodontie ; les inégalités territoriales et sociales de santé dentaire persistent.

En 2024, le programme historique de soutien aux actions des villes s'est poursuivi, en partenariat avec une vingtaine de villes. Il comporte, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, un soutien financier (inchangé depuis 2020 à hauteur de 100 000€), la formation des équipes intervenantes, la mise à disposition de matériel de prévention pour les actions, le passage du bus dentaire et la mobilisation de professionnels du Département pour mener les actions de prévention en cas de difficultés rencontrées par les communes. Le bilan sur les principaux résultats du programme bucco-dentaire en 2024 est en cours (les résultats ne sont pas encore consolidés). Les premières remontées statistiques indiquent toutefois une participation accrue des villes sur l'année 2024.

S'agissant du centre de santé dentaire du Département, la dynamique reste positive en 2024, bien qu'en recul par rapport à 2023, notamment du fait de problématiques RH et logistiques (maintenance du bus et des unités dentaires) (cf. *objectif redynamiser le programme départemental bucco-dentaire*). 22 villes ont ainsi été

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

concernées par le passage du bus ou par une action avec les unités dentaires mobiles. Au total, 145 actions ont eu lieu en 2024. L**a pertinence de ces actions de prévention est confirmée avec 72% de la file active nécessitant des soins** (+ 8 points par rapport à 2023) et 51% de la file active présentant au moins une carie (+ 4 points). Ces actions continuent en outre de bénéficier à une grande diversité de structures : milieu scolaire et étudiant, structures d'hébergement ou lieux d'accueil pour les publics vulnérables (CHRS, CHU, FTM, ALJT, Emmaüs, PJJ, service de domiciliation Aurore…), CAARUD, associations (Sol en Si, Ikambere, Amicale du Nid…), structures d'hébergement pour personnes âgées (EPAHD, résidence autonomie), structures pour personnes handicapées (ESAT, IME, SAS), services départementaux (ASE, CSSAPE) ou municipaux, etc.
Enfin, l'équipe bucco-dentaire a mené, auprès de 43 structures, **28 actions collectives de formation et des actions de sensibilisation**. Toutes ces actions ont bénéficié à 1 980 personnes. Si les actions de sensibilisation sont tournées majoritairement vers le public adolescent (34% des actions), les très jeunes enfants (32%) et le grand public (14%), les actions de formation concernent majoritairement les étudiants en service sanitaire. 5 étudiants chirurgiens-dentistes ont par ailleurs été accompagnés par des professionnels du Département.

L'animation du réseau partenarial s'est poursuivie avec la gestion du partenariat avec les villes, la formation des nouveaux arrivants des équipes techniques locales et la mise à disposition, auprès des villes, de matériel bucco-dentaire, de plus de 20 000 brosses à dents, de près de 19 000 tubes de dentifrice et d'environ 800 brosses ou trousses pour personnes âgées ou handicapées.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

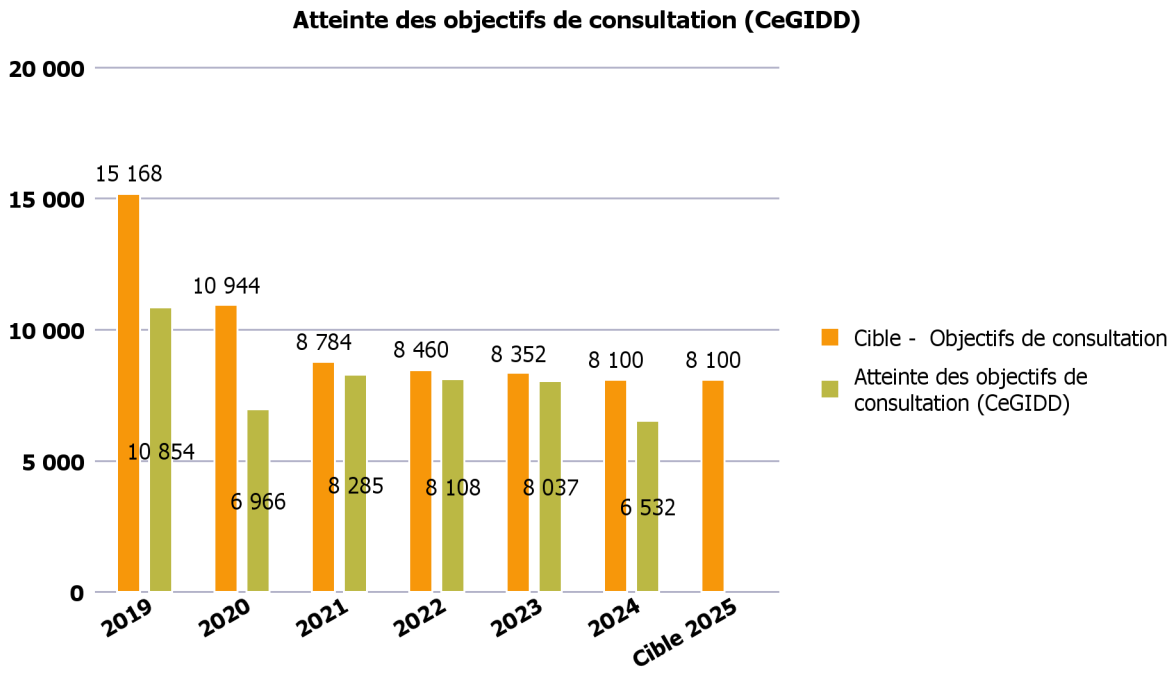

Constitué autour d'un site principal et de quatre antennes (Montreuil, Aulnay-sous-Bois, Pleyel et Montfermeil), le CeGIDD a connu une activité de dépistage en diminution et un niveau de consultation médicale également en recul en 2024. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs :
- des changements dans la notification des résultats aux patients avec la mise en place depuis 2023 de notifications désormais par SMS aux usagers. Ceci permet d'éviter de nouvelles consultations pour les dépistages négatifs (1 853 rendus de résultats par SMS en 2024) ;
- l'absence sur une grande partie de l'année d'un médecin référent en santé sexuelle au CEGIDD (recrutement d'un nouveau médecin, arrivée prévue début mars 2025) ;
- Le déploiement de consultations dites asymptomatiques assurées par des IDE spécifiquement formés. Ceci permet de développer une offre de soins complémentaire aux consultations médicales classiques (463 consultations réalisées en 2024). 40 actions de prévention ont été réalisées dont 9 participations à des forums santé. Le CeGIDD propose également tous les mardis et jeudis des consultations polyvalentes au CASO de Médecins du Monde.

	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Cible - Objectifs d'actions hors les murs		17	18	21	21
Nombre d'actions hors les murs réalisées (CeGIDD)	18	39	29	40	

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

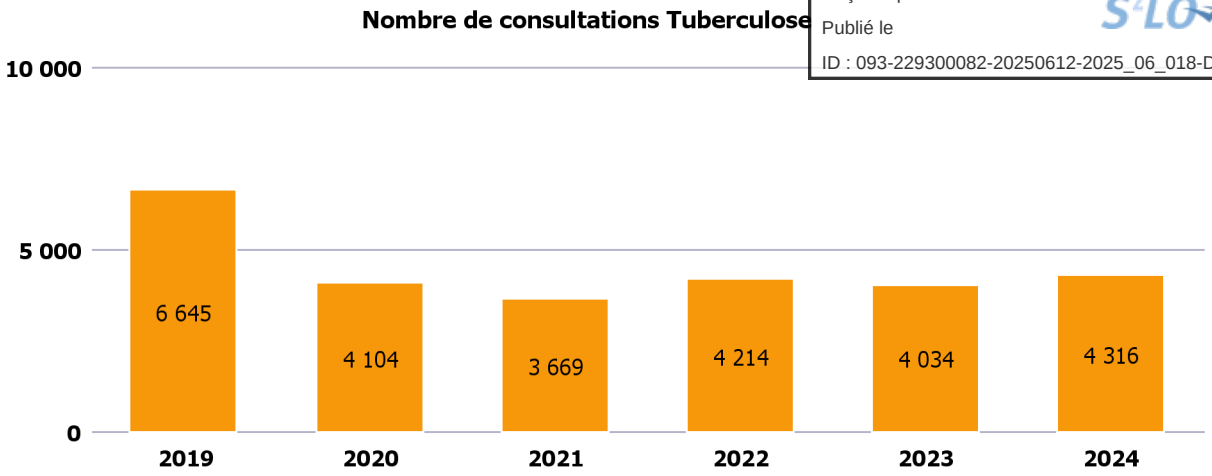

La qualité des équipes et du projet porté par le Conseil départemental a conduit l'ARS à renouveler l'habilitation pour une période de cinq ans à la suite du dialogue de gestion intervenu en juin 2024. Parmi les axes de progrès figurent notamment l'objectif à long terme d'un entretien préalable en présentiel au lit du malade ou au centre pour tous les cas de tuberculose pulmonaire, le suivi des issues de traitements de la majorité des cas index ou encore l'amélioration du suivi des patients sous traitement hors CLAT. Ont été initiées également en 2024 des consultations de sevrage tabagique au CDPS de Montreuil.
L'activité de lutte contre la tuberculose, après avoir connu une forte progression en 2023, se maintient à un niveau élevé en 2024 malgré une diminution cette année du nombre de cas index signalés (-10%). Les consultations et les sujets contacts identifiés dans le cadre des enquêtes autour d'un cas continuent de progresser. Le nombre de personnes vues dans le cadre du dépistage ciblé est en recul (-22%) du fait du recentrage sur les publics prioritaires retenus par l'ARS.
D'un point de vue opérationnel, les difficultés RH ont par ailleurs été en grande partie levées à compter du second semestre 2023 grâce au recours à l'intérim infirmier, lequel a permis d'accroitre le nombre de recrutements opérés sur les postes d'IDE (3 IDE issues de l'intérim ont rejoint le SPAS en 2024).
Le financement apporté par l'ARS a fortement progressé sur l'année 2024 et s'élève à 3,388M€ (+6%). Il suit la montée en charge des dépenses qui se poursuit avec un niveau estimé à 3,618M€ (coût complet intégrant notamment les dépenses de personnel).

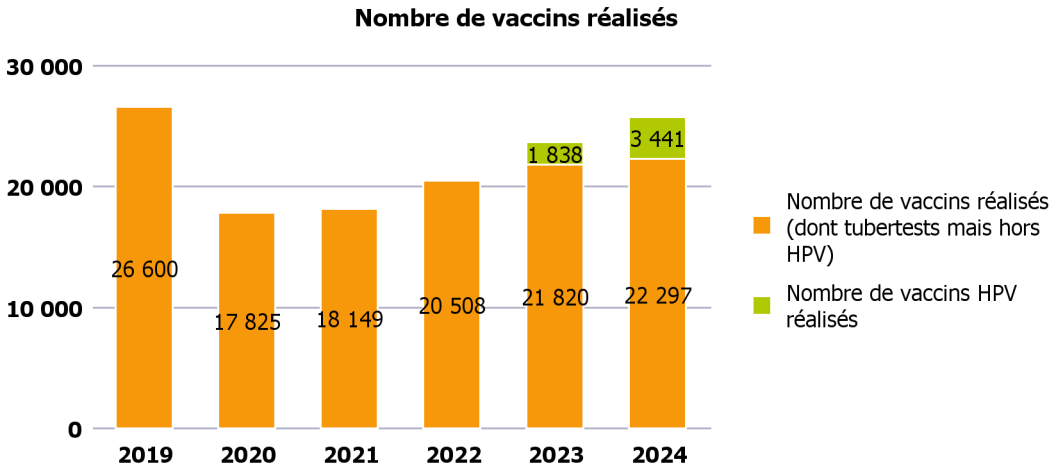

Les 46 points de vaccination répartis sur le territoire ont permis la réalisation de 22 297 vaccins (hors HPV) dans 26 villes du Département en 2024. Ceci conduit à une reprise de l'activité de vaccination post-covid et une croissance de 2% du volume de vaccins réalisés par rapport à 2023.
Par ailleurs, depuis 2023, l'Agence régionale de santé a diligenté le Conseil départemental, compte tenu de sa mission de coordination des séances publiques de vaccination, pour mener une campagne de vaccination contre les papillomavirus HPV responsables de certains cancers auprès des collégiens de 5ème, dans un contexte où les taux de vaccination, déjà faibles au niveau national (41% pour les deux doses à 16 ans chez les filles et 8,5% pour les garçons en 2022), le sont encore plus au niveau départemental avec 18,7% des filles et 8,5% des garçons vaccinés. Le Département a organisé cette campagne de vaccination, inédite en milieu scolaire, pour proposer un schéma vaccinal complet en deux doses sur l'année scolaire : 1 838 collégiens ont été vaccinés au second semestre 2023 lors du premier temps et 1 603 en avril-juin 2024 lors du second temps.
A l'issue de cette première campagne, le taux de collégiens vaccinés reste toutefois modeste en Seine-Saint-Denis (9%) par rapport aux autres Départements franciliens, malgré un effet de levier sur la vaccination réalisée en ville qui progresse au niveau national.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

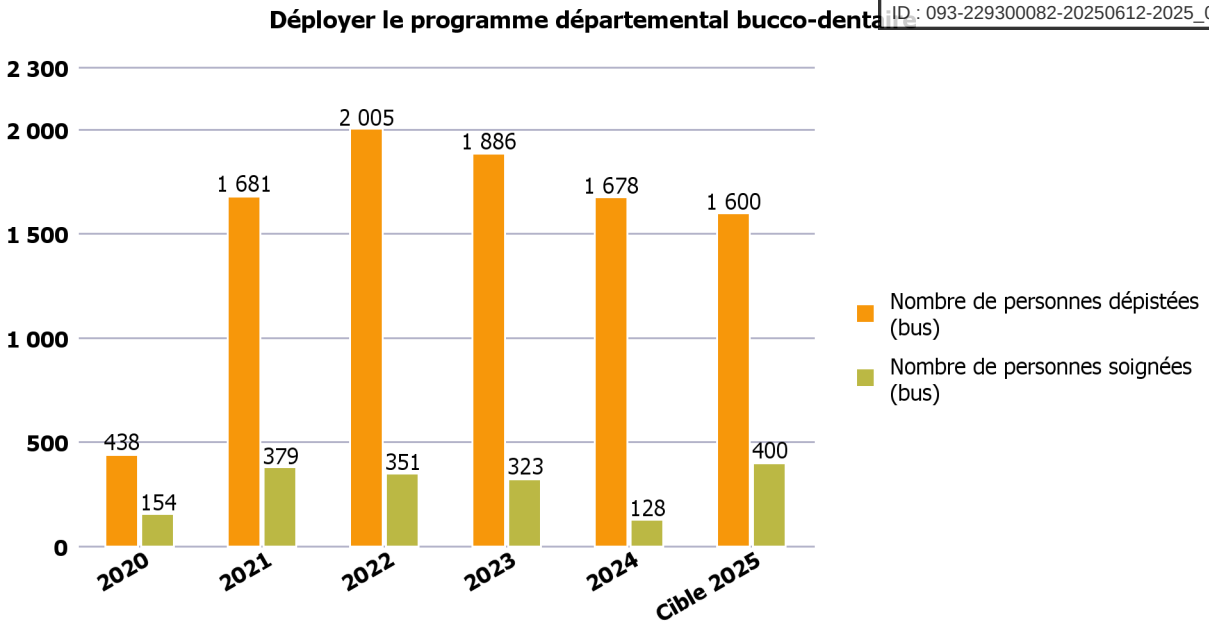

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Prévention bucco-dentaire - Nombre de villes participantes	27	27	27	26	29	30	32

Fêtant ses 40 ans en 2024, le programme de prévention bucco-dentaire s'est progressivement élargi au-delà de son public originel (les enfants) pour inclure de nouveaux publics en 2016 (personnes âgées, personnes en situation de handicap et public précaire). Depuis mars 2020, le centre de santé dentaire mobile, constitué d'un bus à destination des enfants et d'unités dentaires mobiles pour les autres publics, développe des actions d'aller vers pour dépister et, le cas échéant, soigner ou orienter les différents publics vers les soins. Afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans ce domaine, le Département, en plus de l'animation d'un réseau d'acteurs publics constitué des villes partenaires, intervient également via la formation des acteurs relais, le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des usagers et l'accueil des étudiants de 6ème année chirurgiens-dentistes.
Le développement de ces actions se poursuit avec 30 villes bénéficiaires en 2024 au titre d'un ou de plusieurs volets du programme bucco-dentaire. Depuis décembre 2023, les équipes départementales interviennent également auprès du public accueilli au CASO de Médecins du Monde à Saint-Denis. Des consultations de dépistage et de soins ont également démarré pour une phase expérimentale au CDPS de Montreuil depuis octobre 2024.
La stratégie du programme sera amenée à évoluer pour cibler au mieux les publics les plus éloignés du soin dentaire, en tenant compte des récentes évolutions règlementaires avec la refonte du programme M'T Dents porté par l'Assurance Maladie. Ce programme s'adressera, à compter de 2025, à tous les assurés de 3 à 24 ans, une fois par an ; il doit permettre de renforcer la dimension préventive et de réduire, à terme, les soins curatifs et de prothèse.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,138	0,185	1,029
	Recette	0,000		1,000
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	1,716	2,057	2,269
	Recette	12,174	5,152	5,974
Santé bucco-dentaire	Dépense	0,184	0,178	0,148
	Recette	0,266	0,052	0,126
Total	Dépense	2,038	2,420	3,446
	Recette	12,440	5,204	7,100
	Charge nette	**-10,401**	**-2,784**	**-3,654**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Actions de santé publique transversales	Dépense	0,010	0,010	0,000
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépense	0,019	0,010	0,049
Total	Dépense	0,029	0,020	0,049
	Recette			
	Charge nette	**0,029**	**0,020**	**0,049**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Lutte contre les violences faites aux femmes

ACTIONS

- **Observation et études,**
- **Actions de sensibilisation et de formation,**
- **Protection et accompagnement des femmes victimes de violences**
- **Sensibilisation et essaimage à l'international**

CONTEXTE

Créé en 2002, l'Observatoire départemental des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'informations, et un laboratoire d'innovations. Il est engagé dans une démarche de partenariat avec les services du Département, de l'Etat, des villes, des hôpitaux et des associations.
C'est le monde que le Département de la Seine-Saint-Denis a accueilli, au mois de novembre, avec un programme exceptionnel mettant à l'honneur la solidarité avec l'Afrique, l'Amérique latine, l'Europe et la Palestine **pour dire NON aux violences faites aux femmes.** Durant une semaine, 1 450 personnes (personnalités étrangères, professionnel.le.s, acteurs et actrices de terrain, habitantes de la Seine-Saint-Denis) ont profité de ce bouillonnement d'idées pour faire entendre la voix des femmes.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- **Observer et rendre visibles** les violences envers les femmes en améliorant la connaissance et la compréhension de ces phénomènes ;
- **Au niveau départemental, former et accompagner** les professionnels, sensibiliser les jeunes et la population avec le soutien d'actions de formation, de communication et de création d'outils de connaissance ayant une fonction d'alerte auprès de ces différents publics. **Au niveau international**, sensibiliser et essaimer au travers du projet FICOL intitulé « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence » ;
- **Construire un parcours de sortie des violences** avec la mise en œuvre et la généralisation de dispositifs pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences et leurs enfants.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Observation et études

La collecte de données fiables est une composante essentielle de l'élaboration des politiques publiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences envers les femmes. Les résultats des études réalisées favorisent la prise de conscience de la population, des professionnels et des médias. Ils rendent visibles les violences et permettent de faire reculer la tolérance sociale à l'égard de celles-ci. En 2024, les études suivantes ont été réalisées :

- **Etude sur les 27 dossiers de féminicides / tentatives de féminicide et de tentatives de suicide forcé perpétrés entre 2018 et 2023 en Seine-Saint-Denis.** Elle a été réalisée en partenariat avec le Tribunal judiciaire de Bobigny, l'hôpital de Ballanger et l'Aide sociale à l'Enfance. Elle fait suite à celle de 2009 ; elle reprend l'état des lieux réalisé en 2023, mesure le chemin parcouru en mettant en exergue les

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

avancées en matière de protection (à savoir les dispositifs innovants créés en Seine-Saint-Denis) et les avancées juridiques, et propose des préconisations.

- **Etude sur les femmes sauvées grâce au téléphone grave danger :** réalisée en partenariat avec l'association SOS Victimes 93, cette enquête repose sur l'analyse de 197 déclenchements des téléphones graves danger détenus par 100 femmes. Elle souligne la mobilisation conjointe et la grande réactivité de chaque partenaire, l'efficacité du dispositif ainsi que l'accompagnement global des victimes qui en sont bénéficiaires.
- **Etude sur les mariages forcés.** Réalisée en partenariat avec l'ASE et Le LAO POW'HER, à partir de 67 dossiers, cette étude met en évidence le continuum des violences vécues par les victimes, les conséquences psychologiques et les mesures de protection existantes.

Des évaluations annuelles des dispositifs de protection et d'accompagnement (le Téléphone Grave Danger (TGD), la Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP), l'Espace Rencontre Protégé (ERP), le protocole féminicide, le dispositif de relogement « Un toit pour elle » et « Jeunes contre le sexisme ») ont également été menées avec les différents partenaires.

Enfin, l'Observatoire a poursuivi et renforcé la collecte annuelle de données auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs pour réaliser un **état des lieux de l'ampleur des violences faites aux femmes et des ressources existantes sur le territoire**. Ce diagnostic pointe, chaque année, les progrès réalisés en matière de libération de la parole des femmes, d'écoute des professionnel·le·s ainsi que dans l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violences.

Actions de sensibilisation et de formation

Pour faire reculer les violences envers les femmes, il faut changer les mentalités en créant une culture commune de la protection. Cela passe nécessairement par la formation des professionnels, par des actions de prévention auprès des jeunes et par un travail de sensibilisation et d'information auprès de la population.

Former et Sensibiliser les professionnel·le·s :

4 événements annuels organisés par l'Observatoire, pour un total de **1815** professionnel.le.s sensibilisé.e.s :

- **Lutter contre les mutilations sexuelles féminines** (6 février 2024) : **103 professionnel.le.s** (40% sont des professionnels du Conseil départemental, 16,5 % d'hôpitaux, 15,5% de villes; 15,5% de l'Education nationale et 12,6% d'associations)
- **La 22ème rencontre de l'Observatoire** (5 mars 2024) avait pour thème **« Exploitation sexuelles des femmes et des filles : Repérer et protéger** ». Elle a rassemblé **619 personnes**, dont 35,4 % du Conseil départemental, 40,4 % des autres administrations (police, Education nationale, hôpitaux, villes…) et 24,2 % d'acteurs divers (associations, clubs sportifs, journalistes, avocates…). Les 40 villes de Seine-Saint-Denis étaient représentées.
- **La 20ème Rencontre Femmes du monde en Seine-Saint-Denis** (26 novembre 2024), intitulée « « Violences faites aux femmes NON ! », a été proposée en présentiel et retransmise en direct à la Maison de la Culture de Bobigny. **1023 professionnel·le·s** étaient présents dont 30,9% du CD93, 44,7% des autres administrations (Education nationale, hôpitaux, villes…) et 2,9% de délégations étrangères dans le cadre du programme « **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences** ». Les 40 villes de Seine-Saint-Denis étaient représentées. On dénombre, par ailleurs, **106 connexions internet** notamment avec le Brésil, Les Comores, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, le Mexique, le Nigéria, la Palestine, le Sénégal et le Tchad, autant de pays représentés durant cet événement.
- **La 16ème Rencontre des Jeunes contre le sexisme** (6 juin 2024) a rassemblé au cinéma Le Méliès **227 jeunes et 70 adultes** venus de 17 collèges du Département. Ce fut l'occasion de remettre le brevet de lutte contre les comportements sexistes et violents aux 823 lauréat.e.s.

D'autres formations organisées par l'Observatoire ont permis de sensibiliser 410 professionnel·le·s en 2024 :

- Une culture de la protection des femmes et des enfants victimes de violences : **280 professionnel.le.s** de l'Education nationale (Janvier 2024).
- De nouveaux outils de repérage et d'accompagnement des jeunes victimes de violences : **80 professionnel.le.s** de l'Education nationale (octobre 2024)

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le repérage et la prise en charge des enfants co-victimes de violences conjugales : **50 professionnel.le.s** de Gagny (Novembre 2024)

L'Observatoire a aussi participé à des formations extérieures : l'équipe de l'Observatoire est amenée à intervenir régulièrement auprès de l'Ecole nationale de la magistrature, des IFSI, des IRTS, des hôpitaux, Conférences départementales (hors 93), etc. Ainsi, au cours de l'année 2024, **27 interventions** ont été organisées et ont rassemblé **4 440 professionnel·le·s**.

Depuis 2015, **421 étudiant·e·s** ont été formé.e·s au **Diplôme universitaire Violences faites aux femmes**. La convention signée entre le Conseil départemental et l'Université Paris 8 a été reconduite en janvier 2024. **De mars 2024 à mars 2025, 93 étudiant·e·s**, dont 6 agent·e·s du Conseil départemental, ont ainsi pu suivre cette formation diplômante.

Sensibiliser les collégien·ne·s : « Jeunes contre le sexisme »
En 2023/2024**, 3 817 élèves et 260 adultes de 24 collèges** du Département ont participé au dispositif de lutte contre les comportements sexistes et violents. Parmi ces 3 817 élèves, 3 544 ont pu bénéficier de temps de sensibilisation obligatoires et 273 des 23 ateliers proposés.
Pour la 3ème année consécutive, 12 collèges et 1 006 élèves ont participé **au brevet de lutte contre les comportements sexistes et violents. 823 lauréat.e.s** ont brillamment réussi l'épreuve, soit 81,8%.

Sensibiliser et informer les habitant·e·s de la Seine-Saint-Denis :
Aller à la rencontre des femmes des quartiers populaires est l'objectif prioritaire que se sont fixés l'Observatoire et les villes partenaires pour ces 20èmes Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis. » Placées au centre des 4 événements, **360 femmes** ont pu ainsi échanger, rencontrer, écouter, et questionner les personnalités de la planète engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes**.**

Des outils d'information et de communication :

- **En 2024, renforcement du déploiement des outils d'information et de communication** via la page https://seinesaintdenis.fr/solidarite/Observatoire-des-violences-envers-les-femmes.
  - La page web de **l'Observatoire des violences envers les femmes** a été consultée **5 146 fois.**
  - La page web de **l'Observatoire International des violences faites aux femmes (OIVF**) a été visitée 415 fois. Ont été téléchargés les violentomètres, la plaquette du projet, les rapports webinaires : violences et féminicides dans le cadre des violences conjugales, les violences sexuelles, le Forum Gwangiu et les fiches thématiques.
- **Diffusion des outils de prévention : 39 140 documents** ont été distribués aux professionnel·le·s institutionnel·le·s, aux associations et aux habitant·e·s. 80% de ceux-ci concernaient les violences dans le couple (femmes et enfants co-victimes)

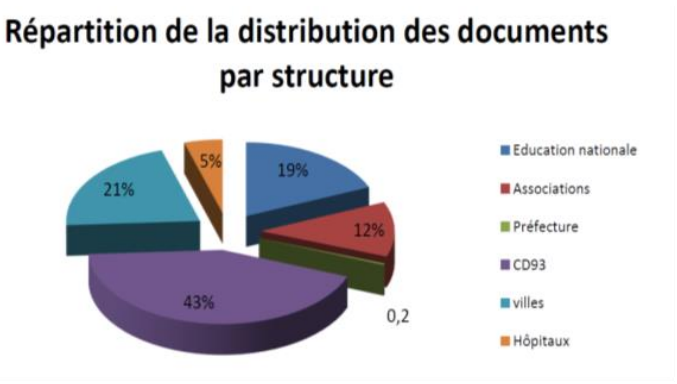

- **Création de nouvelles brochures :**
  - La brochure de la 22ème Rencontre de l'Observatoire : « Exploitation sexuelles des femmes et des filles : Repérer et protéger »
  - « Les mots pour le dire », cahier d'activités

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- La brochure de la 20ème Rencontre Femmes du monde en Seine-Saint-Denis : « Violences faites aux femmes NON ! »
- Pour un contrôle social du droit de visite du père violent conjugal : Etude de 100 mesures « Espace de Rencontre Protégé » (ERP)
- Evaluation des AEMO renforcées du Protocole de lutte contre la prostitution des mineur.e.s, en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance et le Tribunal judiciaire de Bobigny - Parquet des mineurs, les juges pour enfants.
- Mieux connaître l'ampleur des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, un diagnostic partagé (2023)

Protection et accompagnement des femmes victimes de violences

Plusieurs dispositifs permettent d'assurer un véritable parcours de sortie des violences pour les femmes victimes et leurs enfants :

Le Téléphone Grave Danger : dispositif de protection pour les femmes victimes de violences conjugales ou de viol en très grand danger remis par le Procureur. **Depuis 2009, 1 486 personnes (614 femmes et 872 enfants)** ont bénéficié de ce dispositif, dont **76 femmes en 2024.** Le Parquet du Tribunal judicaire de Bobigny dispose de 75 téléphones grave danger.

L'ordonnance de protection permet aux femmes victimes de violences conjugales de demander en urgence des mesures de protection au juge aux affaires familiales. Au terme de 14 années d'application de la loi, le bilan de la mise en œuvre de l'ordonnance de protection en Seine-Saint-Denis demeure encourageant : **240 Ordonnances de protection** (65 %) ont ainsi été accordées par les juges aux affaires familiales du tribunal judiciaire de Bobigny. 107 requêtes ont été rejetées (29 %) et 20 requêtes ont donné lieu à une décision d'incompétence territoriale ou une modification des modalités de l'ordonnance de protection. Dans **91 % des OP accordées**, les JAF attribuent **exclusivement l'autorité parentale à la mère.**

La mesure d'accompagnement protégé (MAP), lancée en 2013, prévoit l'accompagnement des enfants par une personne morale qualifiée, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père agresseur. La MAP permet d'éviter tout contact entre la mère et le père et le risque de nouvelles violences. Depuis sa mise en œuvre en 2013, **208 mesures** ont été prononcées pour l'accompagnement de **386 enfants. En 2024, 13 mesures concernant 24 enfants ont été mises en place**.

L'espace de rencontre protégé (ERP). Mis en place en 2018, ce dispositif a pour objectif d'accueillir les pères agresseurs et leurs enfants dans un lieu dédié, d'organiser et de médiatiser leurs rencontres, en privilégiant l'intérêt et la sécurité de l'enfant, mais aussi la protection de la mère victime de violences accompagnant l'enfant. Depuis mars 2018, **144 mesures d'Espace Rencontre Protégé** (ERP) ont été prononcées par les juges aux affaires familiales de Seine-Saint-Denis (pour l'accompagnement protégé de 294 enfants), **dont 33 mesures pour 64 enfants en 2024.**

Le protocole féminicide : ce dispositif expérimental prévoit, à la suite d'un féminicide/homicide, ou lorsque la tentative de féminicide/homicide présente une particulière gravité, la prise en charge en urgence à l'hôpital des enfants confiés sur décision du Procureur de la République par le biais d'une OPP (ordonnance de placement provisoire). Depuis 2015, **48 enfants ont été concerné·e·s,** dont **1 enfant en 2024.**

Le dispositif « Un toit pour elle » vise à faciliter **l'accès pérenne aux logements sociaux** des femmes victimes de violences hébergées dans les associations spécialisées, ou des femmes en danger repérées par la justice. **30 villes, 11 institutions et bailleurs du Département** (la CAF, la DRIHL via la Préfecture, Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune Habitat, Seqens, 1001 Vies habitats, IRP, LOGIREP, RATP Habitat, Immobilière 3F) se sont engagés auprès des femmes victimes de violences pour leur proposer, chaque année, des logements. **Depuis le 1er janvier 2010, 1186 personnes** ont été protégées en accédant à un logement pérenne, dont **438 femmes** et **748 enfants. En 2024, 37 relogements ont été effectués,** dont 75,7% % par le biais des bailleurs sociaux (89% en 2023).

Les Consultations de psychotraumatologie : en 2024, 20 consultations ont pu accueillir les habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis sur les villes d'Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Clichy-sous-Bois, Montreuil, Noisy-le-Grand, Pantin, Pierrefitte, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis et Saint-Ouen. Cofinancées par le Département,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

l'État (via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) et les villes, elles sont assurées par des professionnel.le.s de l'Institut de victimologie de Paris ou d'autres structures. Au cours de l'année 2024, **408 personnes ont bénéficié de cette prise en charge** dont 287 femmes, 104 enfants et 17 hommes.

Le dispositif des bons taxis consiste à faciliter le déplacement des femmes victimes de violences en grande difficulté du commissariat – après le dépôt de plainte – jusqu'aux UMJ (unités médico-judiciaires). 17 commissariats participent à ce dispositif : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois/Montfermeil, La Courneuve, Les Lilas, Livry-Gargan, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains et Villepinte. En 2025, le commissariat de Bobigny participera au dispositif. De décembre 2009 à décembre 2024, **722 « bons taxis » ont été remis, dont 69 en 2024**.

La lutte contre les mariages forcés : poursuite des actions menées, en partenariat avec le Service de l'Aide sociale à l'Enfance, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale et les associations LAO-FIT de Bagnolet et Voix de femmes.

Le Lieu d'Accueil et d'Orientation POW'HER reçoit les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de toutes formes de violences résidant en Seine-Saint-Denis ou à Paris (19e et 20e). Jusqu'au 31 décembre 2024, l'association « FIT - Une femme un toit » a porté ce projet impulsé par le Département de la Seine-Saint-Denis, les délégations départementale et régionale aux droits des femmes, les villes de Paris et Bagnolet ainsi qu'Est Ensemble. Au 1er janvier, le LAO Pow'her devient une association autonome où se retrouvent les différents professionnels prodiguant aux jeunes femmes un accompagnement global (social, juridique, psychologique...). Lancé en 2019 pour une période expérimentale de trois ans (2019/2021), ce lieu est pérennisé et renforcé depuis 2022.
En 2024, Le LAO Pow'her a accompagné **212 jeunes femmes, dont 171 pour la première fois** (soit 80,7%). Elles ont en moyenne 20 ans et sont victimes de violences intrafamiliales (54%), de violences conjugales (24%), de violences sexuelles (15%), de prostitution (3%), d'inceste (3%) et de mariage forcé (1%). **60 % d'entre elles résident en Seine-Saint-Denis** (soit 127 sur 212).

Sensibilisation et essaimage à l'international

Le programme **« Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences »** est un projet de coopération entre plusieurs collectivités territoriales sur quatre années. Il est cofinancé à hauteur de 1,5 millions d'euros par l'Agence Française du Développement (AFD). Il a **3 objectifs : créer des observatoires de lutte contre les violences faites aux femmes partout dans le monde, contribuer à l'émergence d'un réseau mondial** de collectivités territoriales impliquées **dans la lutte contre les violences faites aux femmes** et **sensibiliser les habitant·e·s.**

Chaque année, Cités et Gouvernements Locaux Unies (CGLU), partenaire du projet, organise un séminaire interne avec ses membres pour actualiser les stratégies de plaidoyer et les priorités de sa gouvernance. En février 2024, l'Observatoire était invité à présenter les enjeux du projet « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » au sein de l'assemblée à Barcelone. En octobre 2024, l'Observatoire a participé au Bureau exécutif de CGLU à la Haye (Pays-Bas).

En septembre 2024, l'Observatoire a accueilli une délégation palestinienne avec Yaser Abed, chargé de mission au sein du RCDP, partenaire du projet, les maires de Qalqilya et de Tulkarem. Lors de cette mission, Yaser Abed a pu présenter les avancés du projet à l'AFD.

- **Contribuer à l'émergence d'un réseau mondial** de collectivités territoriales impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes :

Ce réseau s'appuie sur l'organisation mondiale des collectivités locales CGLU. Un séminaire « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences » a eu lieu du 22 au 24 janvier 2024 à Banjul (Gambie), regroupant 12 représentant.e.s de collectivités africaines, des expertes sur les violences sexistes et sexuelles et des membres de la société civile gambienne. Le programme s'articulait autour de 4 principales thématiques : le mariage forcé et précoce, les mutilations sexuelles féminines, les violences sexuelles faites aux filles et dans les situations de conflit armé, le plaidoyer en faveur des droits des femmes. Deux newsletters sur les bonnes pratiques des collectivités ont été diffusées en français, anglais et espagnol à l'occasion du 8 mars et du 25 novembre.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En novembre 2024, l'Observatoire a organisé le séminaire de capitalisation du programme international « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences ». Après trois ans de mise en œuvre, ce séminaire final marquait à la fois l'aboutissement d'un programme international réussi et le début d'un nouveau chapitre de collaboration. Du 26 au 28 novembre, l'Observatoire a accueilli 60 participant.e.s, dont 28 répresentant.e.s de collectivités d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe et de la Palestine et des membres d'associations françaises et internationales. Le séminaire a également bénéficié de la présence de la Rapporteuse spéciale sur les violences faites aux femmes des Nations Unies, Reem Alsalem, et des délégations des 2 territoires pilotes (Ngazidja et Jénine). Ce fut l'occasion de présenter les outils développés dans le cadre du projet, notamment six fiches thématiques et un MOOC sur les violences faites aux femmes.

Les collectivités présentes ont signé la Charte internationale pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences. Cette charte représente un engagement fort pour inscrire la lutte contre les violences faites aux femmes dans les politiques publiques locales des collectivités signataires.

- **Sensibiliser** ici et là-bas **à la lutte contre les violences faites aux femmes**, par des actions d'information et de formation en direction du grand public :

L'Observatoire a organisé une session de formation le 15 mai 2024 à destination des associations des diasporas engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cette formation se concentrait sur le primo-accueil des femmes victimes de violences et les ressources existantes dans le Département. De plus, les associations de solidarité et de diaspora ont participé à l'Appel à Agir en Seine-Saint-Denis avec quatre lauréates.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Au travers de dispositifs tels que les Rencontres « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis, « Un toit pour elle » ou encore « Jeunes contre le sexisme », l'Observatoire incite et favorise, depuis 2013, la mise en œuvre d'un partenariat constructif et pérenne avec les villes du Département.

Déjà très engagées sur des actions de sensibilisation, les villes ont répondu présentes, en novembre 2024, à l'appel de l'Observatoire qui proposait d'aller à la rencontre des femmes des quartiers populaires par l'intermédiaire de 4 événements festifs sur les 4 territoires du Département (théâtre-forum, témoignages et débats avec des femmes expertes et engagées du Mali, du Mexique et de la Seine-Saint-Denis).

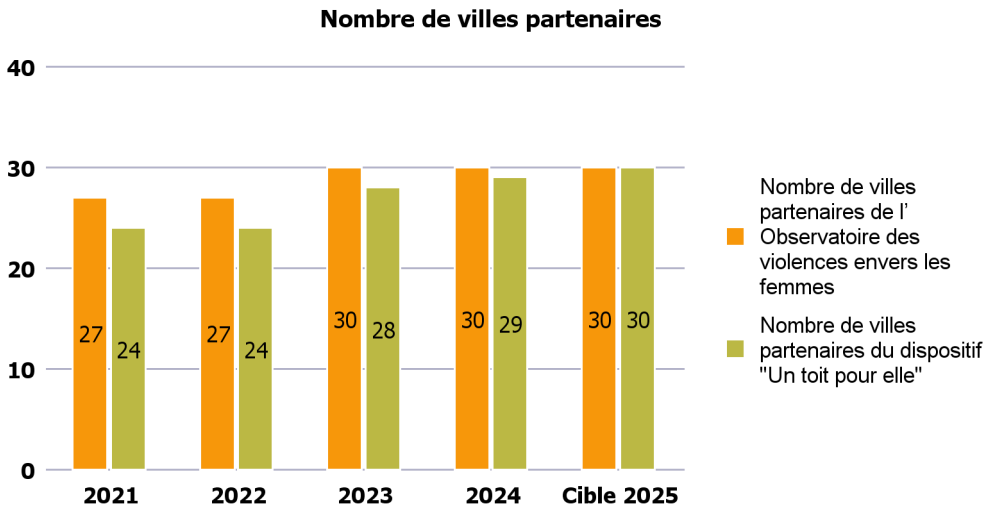

En 2024, le dispositif « Un toit pour elle » s'est étendu avec 1 nouvelle signature (Neuilly-sur-Marne) et 4 renouvellements (Pantin, Rosny-sous-Bois, Stains et Villepinte). Par ailleurs, afin de mieux repérer et orienter les femmes/ locataires victimes de violences, les liens avec les bailleurs sociaux ont été renforcés, via le SSOLOG et l'organisation d'actions de sensibilisation à destination de leurs agent.e.s. En 2025, le travail va se poursuivre avec la ville de Gagny (mars 2025) et le renouvellement d'engagement de villes déjà signataires.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Protection et accompagnement des femmes victimes de violences	Dépense	0,215	0,254	0,474
Total	Dépense	0,215	0,254	0,474
	Recette			
	Charge nette	**0,215**	**0,254**	**0,474**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Prévention des conduites à risques

ACTIONS

- **Connaître, évaluer, former,**
- **Espace de prévention « Tête à tête ».**

CONTEXTE

Les problèmes auxquels sont confrontés les acteurs de la prévention des conduites à risques et les publics qu'ils accompagnent dépassent les frontières administratives des territoires. C'est pour cette raison et afin d'accroître leur capacité d'action face à des problématiques communes que, depuis 2013, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris coordonnent, dans le cadre d'une structure commune – la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR) –, leurs actions en matière de prévention des conduites à risques (lesquelles englobent les addictions – en particulier aux substances psychoactives –, les mésusages du numérique, les conduites prostitutionnelles, les violences, etc.). La première convention signée par les deux collectivités en 2013 a été renouvelée en 2016, 2019 et 2022 (et le sera en 2025). Elle détermine la feuille de route de la mission, et notamment les actions qui sont mutualisées entre la ville de Paris et le Département, et celles qui sont menées séparément.

Compte tenu de la prévalence des conduites à risques sur le territoire Séquano-Dionysien (par exemple, 1 joueur Séquano-Dionysien sur 5 a une pratique des jeux d'argent et de hasard « problématique », d'après une étude de T. Amadieu en 2024), le rôle joué par la MMPCR en matière de prévention de ces comportements s'avère déterminant. Pour ce faire, la mission s'appuie notamment sur un centre ressources et sur le Tête à tête. Le centre ressources accompagne les acteurs du territoire et les directions du Département dans la mise en œuvre de leurs projets de prévention. Le Tête à tête est quant à lui un lieu d'écoute, d'information et d'accueil (individuel ou collectif). Mis à la disposition des jeunes de 13 à 25 ans par le Département depuis 2006, cet espace atypique et innovant est situé au sein du centre commercial de Westfield Rosny 2.

Certaines des actions déployées par la MMPCR répondent pleinement aux orientations fixées au niveau national en matière de prévention des conduites à risques (interdiction des dispositifs électroniques de vapotage à usage unique – dits puffs – posée par la loi du 24 février 2025, structuration d'une politique nationale de développement des compétences psychosociales).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Pour le centre ressources :

- Poursuivre la mission d'innovation en mettant en avant la prospection, l'expérimentation vers de nouveaux champs, tels que la prévention des jeux d'argent, la prévention des usages de nouveaux produits et la création d'outils de prévention ;
- Accompagner les acteurs du territoire et les directions du Département sur leurs besoins concernant les compétences et domaines d'intervention de la MMPCR ;
- Poursuivre le déploiement des CPS en lien avec les directions du Département et les partenaires.

Pour le Tête à Tête :

- Développer des actions favorisant l'implication des jeunes, notamment en promouvant la communication interactive et en favorisant la constitution de groupes relais de jeunes ;
- Construire et faire vivre les expositions autour de thèmes qui correspondent aux problématiques des jeunes et répondent à des questions de santé publique ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Développer « l'aller vers » avec d'autres partenaires, notamment les collèges-lycées et parcs du Département ;
- Faire coïncider les activités avec les attentes des financeurs.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Connaître, évaluer, former :

1. Développement des compétences psycho-sociales (CPS)

Le développement des CPS s'appuie, en premier lieu, sur la « Mission Papillagou ». Cette dernière consiste à **former des étudiants-infirmiers et des professionnels de terrain** (sur Stains, Epinay-sur-Seine, Montreuil et Bagnolet) qui interviennent ensuite dans les classes de 6ème. En 2024, 39 classes (soit environ 975 jeunes) ont ainsi bénéficié du programme, et un apprenti (M2) a rédigé un mémoire sur le programme et son déploiement. Le recrutement, en partenariat avec l'APSAJ, de Volontaires en service civique devrait aider à étendre l'offre de soutien auprès des professionnels en 2025.

Le développement des compétences psychosociales des collégien.nes passe aussi par le jeu vidéo *L'Ile aux 93 dragons*, créé en 2024 (livraison 31/12). Un livret pédagogique sera disponible début 2025 pour l'accompagner, et ce afin de soutenir les professionnels dans la mise en œuvre d'ateliers collectifs en direction du public-cible.

En 2024/2025, une formation aux compétences psychosociales a été proposée à l'intervenante RASED et **aux enseignants** d'une école élémentaire (Jean Jaurès à Aubervilliers). Cette formation, qui concerne 16 personnes, repose sur une co-animation avec l'Education Nationale et la Ville d'Aubervilliers.

Une **formation, partant de l'outil Traqueurs d'Infox,** a été mise en place avec l'association Les Déclencheurs, en partenariat avec le réseau des Promeneurs du Net et la coordination des PIJ/BIJ (16 bénéficiaires au total). Cette expérimentation, ancrée dans le champ de l'éducation aux médias, vise à renforcer les postures professionnelles à travers le développement des CPS.

La **création radiophonique constitue un autre support et levier du développement et du renforcement des CPS.** En 2024, en partenariat avec l'association Making Waves, la MMPCR a mis en place, à titre expérimental, un cycle de 4 demi-journées de formation à destination d'un groupe de 8 professionnel.les et volontaires. Dans la continuité de ce projet, la MMPCR a proposé, en 2024, **5 ateliers outils « Radiobox** » (un studio radio mobile), dont 3 en partenariat avec le Kiosque. Au total, 22 personnes ont bénéficié de ces ateliers.

Enfin, pour continuer à promouvoir l'approche « développement des CPS **», l'espace Accueil Outils** propose une aide à la conception de formations sur cette thématique adaptées aux besoins et contraintes de petites équipes ou d'un groupe de professionnels volontaires (10 personnes maximum).

2. Prévention 2.0

La MMPCR a édité en 100 exemplaires le jeu de société interactif de prévention des mésusages du numérique « Web runners ». Créé avec le soutien de la CAF, et en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation au numérique et l'APSAJ, il a été présenté lors des Rencontres de la MMPCR.

S'agissant de **la prévention du harcèlement numérique, la MMPCR a formé**, sur cette thématique, 30 professionnels des services PMI/SSD/ASE de Bondy et de la ville (municipalité, associations), 24 formateurs de l'IFPS La Croix-Saint-Simon à Montreuil, et 75 infirmières scolaires du Département.

En lien avec le Bureau Prévention territoriale et parentalité et les associations de prévention spécialisée du Département, **un temps de restitution, de réflexion et d'échanges de pratiques autour de l'étude JRSPrev** a été organisé à la Bourse du Travail de Saint-Denis. Il a permis de réunir environ 140 professionnel.les de la prévention spécialisée et de l'ASE autour des enjeux de la relation éducative à l'ère du numérique.

La MMPCR a participé au « **Safer internet day** » en organisant, avec le concours de la FOL93, de la FCS93 et des services départementaux de la PMI, une journée (le 7/2/2024) proposant de découvrir en ateliers différents outils de prévention des usages problématiques du numérique (dont l'outil Traqueurs d'Infox) ou des enjeux de l'éducation aux médias et à l'image à l'ère du numérique. Environ 80 professionnel.les ont pu en bénéficier.

Il est enfin à souligner que La MMPCR poursuit son travail de **recherche et d'acquisition d'outils** abordant les (més)usages d'internet (et des écrans, des réseaux sociaux, etc.) et les conduites à risques afférentes.

3. Prévention des comportements sexuels à risques (dont conduites prostitutionnelles) et éducation à la vie affective et sexuelle :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

4 journées de « Sensibilisation à l'intervention précoce et à la prévention auprès des mineur·es exposé·es au risque prostitutionnel » ont été organisées pour les professionnels des territoires de Clichy-sous-Bois-Montfermeil, Saint-Ouen-L'Ile-Saint-Denis, Stains et Bobigny, en liaison avec les Directions sociales de territoire et les circonscriptions ASE/PMI/SSD. Ces journées, qui visent à renforcer les partenariats locaux, ont réuni 261 professionnels (Département, communes, associations, Education nationale, Etat).
Des formations "prise en main" de « Plan sous », un court-métrage de prévention du risque prostitutionnel, ont été organisées pour 73 professionnels du département (PMI, ASE), 15 d'établissements d'accueil de la protection de l'enfance, et 3 de collèges. Une stagiaire (M1) a réalisé une enquête sur l'utilisation de « Plan sous » par des CCF du Département et des intervenantes associatives.
Lors des Rencontres de la MMPCR, la question de l'exploitation sexuelle a été au cœur de 3 interventions : "Clinique des conduites à risques en contexte de grossesse adolescente", "Plan sous : un outil de prévention", "Maraudes : à la rencontre des mineures en situation d'errance et d'exploitation sexuelle.
Il est aussi à noter que **la MMPCR participe au comité de suivi de la « Feuille de route prostitution des mineures » (ASE)** et au Groupe de travail « Prostitution des mineures » de la ville de Montreuil.

4. Prévention des jeux d'argent et de hasard,

L'enquête « Parijeunes » a été menée (volet quantitatif : environ 2 000 répondant.es ; volet qualitatif : 42) et son rapport livré fin 2024. Cette enquête visait à quantifier l'ampleur du phénomène des jeux d'argent et de hasard chez les jeunes (dont les mineurs), à objectiver l'impact de la dimension numérique du jeu d'argent et à mieux comprendre les motifs d'entrée et de poursuite de ces pratiques et leurs éventuels liens avec d'autres conduites à risques. Pour faire suite aux principales conclusions et recommandations de l'enquête, la MMPCR va lancer début 2025 un groupe de travail interprofessionnel afin de former une dizaine d'acteurs de terrain sur la thématique, de co-créer avec eux un outil de prévention, de le tester auprès de publics jeunes et d'en évaluer l'impact, avant, le cas échéant, de le diffuser plus largement.
Par ailleurs, la MMPCR a également soutenu la création des clips vidéo de prévention – prenant la forme de parodies publicitaires – réalisés par des jeunes du lycée Bartholdi de Saint-Denis.
Un événement a été organisé au Red Star le 17 juin afin de sensibiliser les professionnels et les médias à cette question de la prévention des jeux d'argent (et en l'occurrence des paris sportifs). Lors de cet événement, qui a réuni une centaine de participants, Thomas Amadieu a présenté des données de l'étude. Des clips de prévention réalisées par des lycéens ont aussi été présentés.

5. Prévention des violences juvéniles et de l'entrée des jeunes dans les trafics de drogues

La MMPCR a organisé en mai 2024 une conférence débat où Isabelle Coutant et Yvon Atonga ont pu présenter leur ouvrage, *Petit Frère*, et échanger avec la salle sur la problématique des violences entre jeunes.
Elle participe également au financement et au suivi de l'accompagnement des territoires de Romainville et des Lilas mis en place à l'initiative de la DE et assuré par le CFIF.
La MMPCR accompagne au niveau méthodologique la ville de Sevran dans la prévention de l'engagement des jeunes dans les trafics**.**

6. Réduction des risques et des dommages chez les usagers de drogues, et la prévention des addictions

S'agissant de ces thématiques, la MMPCR a :

- participé à l'organisation d'une journée de formation sur le chemsex en juin 2024 à destination des professionnels des territoires séquano-dionysiens et parisiens ;
- créé des outils de prévention sur la puff, le protoxyde d'azote et la chicha, et accompagné Bobigny dans la rédaction d'un Guide d'animation d'un outil de prévention de l'usage du Protoxyde d'azote ;
- poursuivi son soutien aux CAARUD en finançant leur volet social (maraude, aller vers et distribution de matériel) ;
- organisé un déjeuner-débat sur les nouvelles drogues de synthèse en mai 2024.

7. Interventions, formation et sensibilisation

La MMPCR a organisé, en partenariat avec l'ASE, un dispositif de Prévention des conduites addictives au sein des établissements d'accueil de la protection de l'enfance. Ce dispositif comprend des interventions formatives auprès des équipes des foyers et la mise en œuvre d'animations de prévention en direction des publics (jeunes et parents). En 2024, des actions ont été réalisées sur 4 établissements d'accueil et la MMPCR a accompagné l'ASE dans la rédaction d'une demande de subvention à la CPAM (50 000€), ce qui devrait dynamiser et pérenniser ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Elle a aussi formé, sur le thème « addictions et participation des jeunes aux trafics », 12 assistantes familiales du CFAF, dans le cadre d'une formation diplômante.
En lien avec la DNPB, la MMPCR a organisé 2 sensibilisations des éco-gardes et animateur.ices des parcs départementaux (50 bénéficiaires au total) sur les consommations de susbtances psycho-actives, ces professionnels étant confrontés à des traces de consommation, voire à des usages dans les parcs.

Les Rencontres MMPCR autour des conduites à risques et du corps, du lien et des espaces ont, elles, eu lieu les 7-8 novembre et ont réuni environ 300 participants au campus Condorcet. Cette nouvelle édition a permis la tenue de stands et la réalisation de 3 tables rondes, de 9 ateliers et de 11 partages d'expériences.

Espace de prévention « Tête à tête »

1. Faits marquants de l'année 2024

En 2024, le Tête à Tête a enregistré une hausse significative de sa fréquentation, atteignant **19 503 visiteurs**. Cette progression résulte d'un renforcement des actions de proximité et d'une meilleure visibilité auprès des jeunes et des partenaires. Plusieurs leviers ont contribué à cette dynamique positive :

- Le développement d'actions mobiles : en déployant des stands d'information directement sur le terrain, le Tête à Tête est allé au-devant des jeunes. Cette approche proactive a favorisé l'échange et l'accès à l'information en dehors du cadre classique du dispositif.
- Le renforcement des partenariats avec les acteurs de terrain : une collaboration plus étroite avec les missions locales, associations de prévention spécialisée et foyers a permis d'identifier et de toucher des jeunes en situation de précarité ou de vulnérabilité. Grâce à ces synergies, les interventions ont pu être adaptées aux réalités des publics ciblés, renforçant ainsi leur impact.
- L'élargissement des supports et des modes d'échange : l'intégration croissante d'outils interactifs et numériques (réseaux sociaux, vidéos pédagogiques, contenus digitaux) a permis d'atteindre un public qui ne se rend pas spontanément au Tête à Tête. Cette diversification des supports a contribué à moderniser l'offre et à capter l'attention des jeunes via des canaux qu'ils utilisent au quotidien.

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée aux partenaires, en particulier ceux de l'Éducation Nationale. Trois journées portes ouvertes ont été organisées pour relancer la dynamique des animations collectives, quelque peu ralentie depuis la crise sanitaire. Ces rencontres, qui ont réuni environ 60 partenaires à chaque session, ont permis de consolider les collaborations et de réaffirmer l'importance d'un travail conjoint pour répondre aux enjeux de prévention auprès des jeunes. Cette démarche souligne la volonté du Tête à Tête de renforcer son ancrage territorial.

Enfin, afin de faire écho à l'engagement de la Seine-Saint-Denis aux JOP 2024, le Tête à Tête a mis en place une exposition intitulée « Heros Academy ». Celle-ci a remporté un réel engouement auprès du public – jeune comme adulte. De nombreuses visites guidées ont été réalisées ainsi que des mercredis récréatifs autour de la thématique sport et bien-être. Le Tête à Tête a d'ailleurs participé aux animations proposées durant l'été au parc de La Courneuve.

2. L'accueil sans condition : données et statistiques marquantes de l'année 2024

L'accueil sans condition constitue l'un des piliers du Tête à Tête, et son impact se reflète dans les chiffres de fréquentation. En 2024, **84 % des visiteurs ont fait le choix de participer aux activités proposées**, illustrant la pertinence de cette approche ouverte et accessible. Cette dynamique se traduit par **11 946 visiteurs** spontanés, principalement des jeunes de moins de 25 ans, ainsi que **4 496 partenaires ou membres de l'entourage**.

L'approche développée au Tête à Tête favorise ainsi l'émergence d'un espace où chacun peut venir à son rythme et selon ses besoins. En éliminant les barrières à l'accès à l'information et à l'accompagnement, le dispositif devient un lieu de ressources essentiel, où le public peut s'informer, échanger et trouver un soutien adapté.

L'année 2024 a également vu une intensification de la démarche d'« aller-vers », notamment au cours du dernier trimestre, grâce au renforcement de l'équipe. Cette présence accrue sur le terrain permet de capter davantage de jeunes et de leur offrir un espace où exprimer leurs préoccupations.

Un indicateur particulièrement révélateur de l'intérêt porté au Tête à Tête est la durée moyenne des visites. **Dans 21 % des cas, les visiteurs restent sur place 45 minutes ou plus**.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

De plus, les supports pédagogiques et ludiques développés ces dernières années offrent aux jeunes des moyens variés et attractifs pour s'informer, stimulant ainsi leur engagement.

Les profils des visiteurs par tranche d'âge se déclinent ainsi : 30 % des visiteurs sont âgés de 13 à 15 ans ; 28 % ont entre 16 et 20 ans (ceci souligne la consolidation de leur engagement dans le dispositif) ; 15 % appartiennent à la tranche des 21-25 ans, ce qui correspond à une fréquentation stable ; enfin, 27 % ont plus de 25 ans.

Le fait que **73 % des visiteurs découvraient le lieu pour la première fois** témoigne de son attractivité et de sa capacité à renouveler son public. Autre donnée significative : 55 % des visiteurs sont des garçons, une tendance constante au fil des années. Toutefois, on observe une progression de la mixité, avec 11,4 % des groupes spontanés composés à la fois de garçons et de filles.

Par ailleurs, 66 % des jeunes ont choisi de venir seuls. Cette démarche traduit souvent des questionnements plus intimes, nécessitant une écoute bienveillante et des échanges approfondis. Ces visites en solo débouchent régulièrement sur des entretiens, voire des orientations vers des structures partenaires spécialisées.

L'analyse des données géographiques montre que 80 % des visiteurs résident en Seine-Saint-Denis, issus de 32 villes sur les 40 que compte le Département. Cette couverture étendue confirme que le Tête à Tête répond à un besoin largement partagé sur le territoire.

Le profil scolaire des visiteurs révèle également des éléments intéressants : 18,2 % sont collégiens, un chiffre en baisse cette année, soulignant la nécessité de renforcer les actions à destination de ce public ; 20,5 % sont lycéens ; 13,5 % ne sont plus scolarisés, une population particulièrement vulnérable qui nécessite un accompagnement renforcé ; 9 % sont étudiants, en formation ou en stage, représentant une autre catégorie de jeunes en transition.

Le Tête à Tête distingue ses visiteurs en « habitués » et « occasionnels ». Les habitués jouent un rôle clé en recommandant le dispositif à leurs amis, contribuant ainsi à son rayonnement.

Les activités les plus pratiquées sont : la présentation et/ou la visite du lieu (52,9 %), l'information/ la prévention (45,9 %) ; la réalisation d'un entretien individuel (38,5 %), les échanges informels (35,7 %).
Les thématiques les plus abordées avec les jeunes sont : les relations amicales et amoureuses (37,7 %), l'estime de soi (32,6 %), le bien-être (27,3 %), la gestion des émotions (17,7 %), les violences (16,8 %), le mal-être (12,1 %).

En 2024, **le Tête à Tête a mené 370 entretiens individuels**, soit une hausse de 96,81 % par rapport à 2023. Cette augmentation illustre la reconnaissance croissante de son rôle auprès des jeunes et des professionnels.
Les demandes d'entretien proviennent de diverses sources : 53,7 % sont initiées directement par les jeunes ; 43,7 % sont formulées par des professionnels, soulignant la confiance croissante des acteurs sociaux et éducatifs envers le dispositif ; 3,2 % émanent de parents. Un point marquant de cette évolution est l'augmentation de 11,41 % des demandes formulées par les jeunes eux-mêmes. Cette tendance met en évidence une équipe mieux formée et plus proactive dans l'identification des besoins, ainsi qu'un climat de confiance renforcé qui incite davantage de jeunes à solliciter une écoute et des conseils adaptés.
Les professionnels à l'origine des sollicitations proviennent d'horizons variés : Dispositifs ACTE, AEMO-PJJ, foyers ASE, prévention spécialisée, établissements scolaires et structures accueillant un public en situation de handicap. Cette diversité démontre que le Tête à Tête est perçu comme un acteur complémentaire dans l'accompagnement des jeunes, en particulier sur les questions liées aux conduites à risques.
L'orientation vers le Tête à Tête repose sur plusieurs canaux : 52,9 % des jeunes y sont dirigés par des partenaires institutionnels et associatifs ; 28,4 % découvrent le dispositif via une communication directe, que ce soit par le bouche-à-oreille ou les actions d'allers-vers ; 9,8 % sont orientés par des proches.
Au-delà de l'accueil et de l'accompagnement, 13,3 % des entretiens ont conduit à une orientation vers une structure partenaire spécialisée. Ces réorientations concernent notamment les centres de planification, le CeGIDD, les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), et les services de suivi psychologique. L'élargissement du réseau de partenaires et la coordination entre acteurs permettent des orientations plus ciblées et efficaces, assurant une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques des jeunes.
La répartition des entretiens selon le type de prévention est la suivante : 53,7 % en prévention primaire, ciblant des jeunes souhaitant s'informer ou échanger avant l'apparition de difficultés ; 35,3 % en prévention secondaire, concernant des jeunes déjà confrontés à des situations à risque ; 11,1 % en prévention tertiaire, impliquant des jeunes en rupture familiale et sociale nécessitant une prise en charge plus approfondie.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

3. L'accueil de groupes

En 2024, l'accueil de groupes représente 16 % du public total du Tête à Tête, témoignant de l'ancrage du dispositif dans sa mission de prévention et de sensibilisation collective. Cette année, **3 061 jeunes ont bénéficié de séances de prévention et d'échanges en groupe**. **310 animations de groupe ont été réalisées**. Elles s'adressent aussi bien aux adolescents scolarisés qu'aux jeunes accompagnés par des structures hors cadre scolaire. Ces accueils collectifs permettent d'ouvrir les portes du Tête à Tête à un public qui n'aurait peut-être pas franchi le seuil de manière individuelle, facilitant ainsi la découverte du lieu et l'accès à des ressources adaptées.

La répartition des interventions (105 séances dédiées aux collégiens, 96 séances auprès des lycéens, 109 séances en direction de jeunes hors cadre scolaire) montre une couverture large et équilibrée des publics.
Les séances collectives conduisent à aborder des sujets adaptés aux préoccupations des jeunes. Les thématiques traitées en 2024 sont la vie affective et sexuelle (34 %), les drogues et addictions (12 %), les visites de l'exposition du moment (sport et bien-être), les violences (10 %), la valorisation du bien-être et de l'estime de soi (15 %), les discriminations (sexisme et homophobie) (5 %), et les écrans et usages problématiques (10 %).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

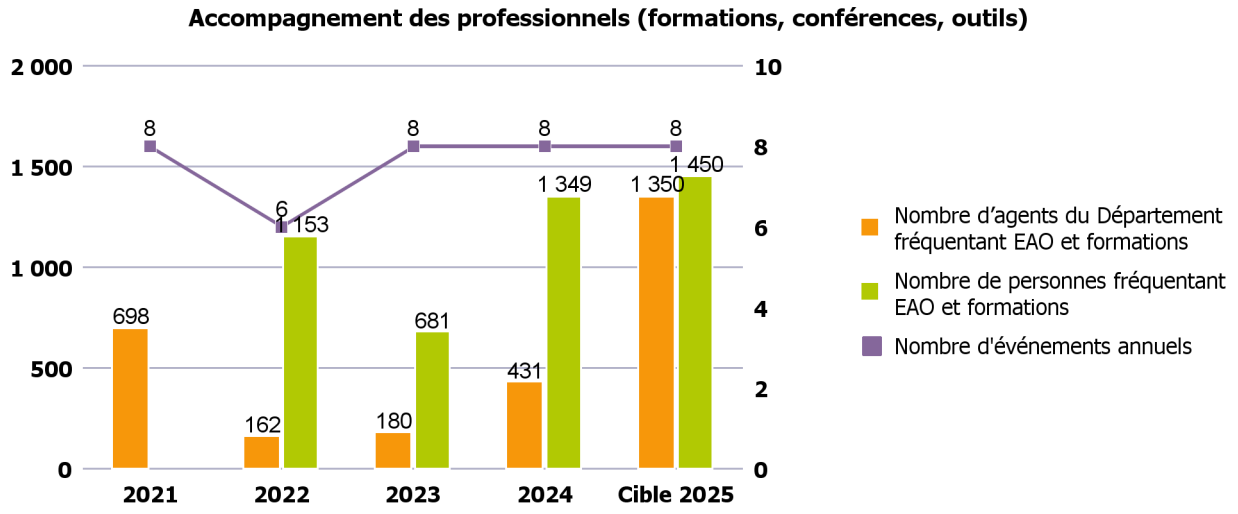

Proposer des actions collectives de prévention en direction des structures scolaires et hors scolaires						
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cible 2025**
Nombre total de séances collectives réalisées	156	219	249	229	310	350
Nombre de type de structures partenaires ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions	82	120	160	210	157	250

Les animations thématiques de groupes agissent en complémentarité de l'accueil sans condition. Informer, réajuster les connaissances et engager le dialogue avec le public sont les objectifs principaux de cet accueil de groupes. Il s'agit également de faire découvrir le lieu au public pour qu'il puisse éventuellement revenir.

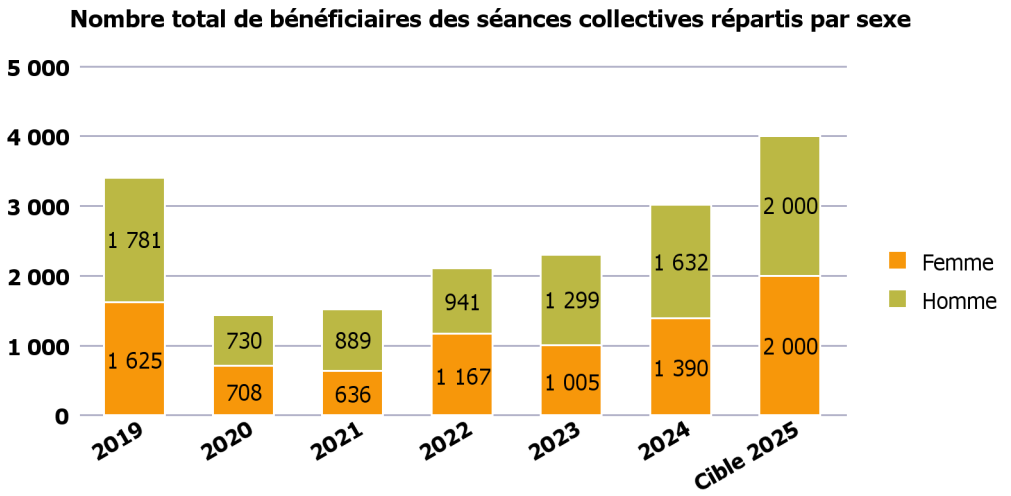

Proposer un accueil, une écoute et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être et de violences						
	2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Cible 2025**
Fréquentation journalière du Tête-à-tête en moyenne	25	20	50	80	80	85
Taux de satisfaction des jeunes	77%	75%	75%	77%	82%	80%
Nombre de répondants (en vue de déterminer le taux de satisfaction des jeunes)					3 061	

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

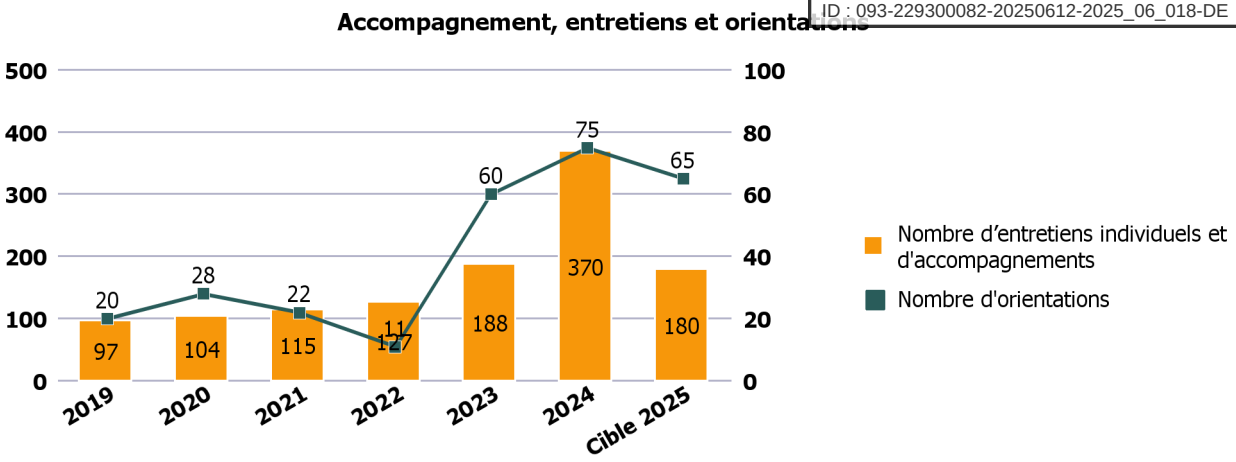

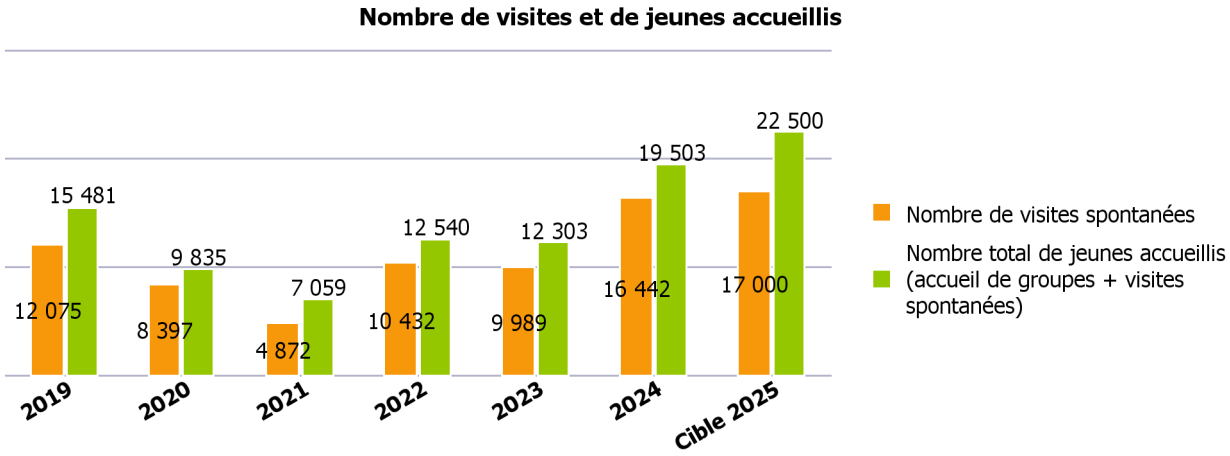

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Connaître, évaluer, former	Dépense	0,250	0,172	0,183
	Recette	0,157	0,098	0,096
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépense	0,139	0,132	0,133
	Recette	0,306	0,108	0,164
Total	Dépense	0,389	0,304	0,316
	Recette	0,463	0,206	0,260
	Charge nette	**0,074**	**0,097**	**0,056**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Connaître, évaluer, former	Dépense		0,054	0,125
Total	Dépense		0,054	0,125
	Recette			
	Charge nette		**0,054**	**0,125**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

AUTONOMIE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Maintien à domicile

ACTIONS

- **Prestations à domicile – Personnes âgées,**
- **Prestations à domicile – Personnes handicapées,**
- **Soutien aux services d'aide à domicile.**

CONTEXTE

La politique de maintien à domicile se caractérise par un dynamisme important des AIS, en particulier de la PCH, et s'inscrit dans un cadre législatif et règlementaire qui a fortement évolué en 2022 et 2023, avec également la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la feuille de route politique du schéma Autonomie et Inclusion 2019-2024.

➢ **La poursuite d'une dynamique très importante sur les AIS, notamment sur la PCH**

Les dépenses de la PCH sont restées très dynamiques en 2024 (125,8 millions d'euros) du fait du déstockage de la MDPH, qui se traduit par un double effet, volume et coût, sur les chaînes de paiement de la PCH. D'une part, il entraîne une augmentation du flux mensuel de nouveaux droits transmis à la Direction de l'Autonomie. D'autre part, le déstockage de dossiers anciens entraîne une hausse du montant moyen versé par paiement en raison du rattrapage de l'antériorité du droit. On constate une très forte hausse du nombre de bénéficiaires (+9,6 % d'usagers supplémentaires payés en 2024 par rapport 2023).

A contrario, le déploiement de la télégestion-télétransmission en 2022 a entraîné une baisse très significative des dépenses liées à l'APA en 2023 (80 millions d'euros contre 109 M€ en BP 2023), stabilisée en 2024 (78,7 millions d'euros en 2024) malgré une hausse du tarif horaire plancher de +2,17%, de 23 € à 23,50 €). Ce nouveau mode de paiement des services d'aide à domicile a favorisé une meilleure gestion de ces établissements par le paiement au réel des prestations.
Il permet par ailleurs d'assurer un contrôle d'effectivité renforcé, de réajuster les plans d'aide plus rapidement aux besoins des usagers, et de faire l'économie des frais de gestion CESU. Pour autant, le fort impact de la télégestion sur les dépenses d'APA pose la question du non-recours au droit. Il doit donc être accompagné d'un meilleur accompagnement des usagers dans leurs démarches, ainsi que la poursuite des négociations avec l'Etat sur la compensation de ces dépenses et la participation des bénéficiaires au regard de critères de ressources.

➢ **Un renforcement du soutien et de l'accompagnement des services d'aide à domicile**

Différentes mesures ont concouru en 2024 à un renforcement du soutien aux services d'aide à domicile.
La loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a créé un tarif plancher national à 22 euros par heure pour l'APA et la PCH prestataires, réévalué à 23,50 euros au 1er janvier 2024. L'application de ce tarif a permis de mieux solvabiliser les services et d'attendre une meilleure qualité du service à l'usager. Ce tarif plancher a représenté une dépense supplémentaire conséquente. Le Département a par ailleurs décidé de continuer d'appliquer un tarif dimanche et jours fériés majoré de 15 % par rapport au tarif semaine pour l'APA, portant le tarif à 27,02 € par heure en 2024.

Par ailleurs, le Département soutient depuis 2021 les revalorisations salariales des services d'aide à domicile du secteur associatif, en compensant le surcoût lié à la revalorisation salariale prévu par un accord de branche (avenant 43), ainsi que depuis 2022 les revalorisations des SAAD publics désormais tenus d'appliquer un complément de traitement indiciaire. Cette dépense d'un montant estimé en 2024 à hauteur de 5,7 M€ est compensée à hauteur de 50 % par la CNSA.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 a également prévu la mise en place d'une dotation complémentaire pour les services d'aide à domicile. Celle-ci vise à financer des actions portées par des services améliorant la qualité du service rendu à l'usager et la qualité de vie au travail et s'inscrivant dans les objectifs prioritaires du Département en matière d'autonomie et de maintien à domicile. À l'issue d'un appel à candidatures réalisé au premier semestre 2023, mettant l'accent sur la qualité de vie au travail des intervenants à domicile, 25 services ont conclu un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour un montant en 2024 de 3,1M€ en 2024, entièrement compensés par la CNSA.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Garantir la qualité du service rendu aux usagers dans le cadre de la délivrance des prestations de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou handicapées ;
- Renforcer le contrôle d'effectivité des prestations ;
- Soutenir une offre d'aide à domicile de qualité, à travers un partenariat renforcé avec les services d'aide à domicile et l'accompagnement de la structuration et de la modernisation de l'offre (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, mise en œuvre de la dotation qualité, réforme des services autonomie).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Prestations à domicile – Personnes âgées

Le Département a poursuivi le chantier de modernisation des relations financières entre les services d'aide à domicile et le Département, avec le déploiement de la télégestion - télétransmission auprès de 150 services d'aide à domicile autorisés par le Département. Le déploiement d'outils de télégestion dans les services a permis de généraliser la télétransmission des données d'activité nécessaires au paiement, mettant fin au paiement de la prestation via les CESU papier. Pour les usagers, c'est une simplification et une sécurisation par rapport au système des CESU papier, et l'assurance d'une facturation plus juste des interventions. Ce chantier doit donc être mené de front avec un meilleur accompagnement des usagers dans leurs démarches, ainsi que la poursuite des négociations avec l'Etat sur la compensation de ces dépenses et la participation des bénéficiaires au regard de critères de ressources.

Le déploiement de la télégestion-télétransmission a entraîné une baisse très significative des dépenses liées à l'APA en 2023 (80 millions d'euros contre 109 M€ en BP 2023) stabilisée en 2024 (78,7 millions d'euros en 2024), par le paiement au réel des prestations. Toutefois, le fort impact de la télégestion sur les dépenses d'APA pose la question du non-recours au droit. Les actions visant à la promotion de la bientraitance et à la lutte contre les maltraitances ont continué en 2024.

Prestations à domicile – Personnes handicapées

La modernisation des relations financières entre les SAAD et le Département par la mise en œuvre de la télégestion fin 2022 a également concerné la PCH.
L'année 2024 continue d'être marquée par une dynamique importante des bénéficiaires de la PCH, liée à la hausse des demandes reçues et de droits attribués, en lien avec la prégnance du handicap et un meilleur accès aux droits. Ce dynamisme est également dû au chantier de déstockage de la MDPH, qui s'est traduit par un double effet, volume et coût, sur les chaînes de paiement de la PCH. D'une part, il a entraîné une augmentation du flux mensuel de nouveaux droits transmis à la Direction de l'Autonomie. D'autre part, le déstockage de dossiers anciens a entraîné une hausse du montant moyen versé par paiement en raison du rattrapage de l'antériorité du droit. Le Département a également développé sa politique de contrôles sur la mise en œuvre des prestations. Le dynamisme de la PCH s'explique enfin par le niveau des plans de compensation, en lien avec des maintiens à domicile dus au déficit de l'offre d'ESMS PH en Seine-Saint-Denis.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Soutien aux services d'aide à domicile

La loi de financement de la Sécurité sociale de 2024 a rehaussé le tarif national à 23,50 € pour l'APA et la PCH, soit +2,17 %. L'application de ce tarif a permis de mieux solvabiliser les services et d'attendre une meilleure qualité du service à l'usager. Le Département a par ailleurs décidé de continuer d'appliquer un tarif dimanche et jours fériés majoré de 15 % par rapport au tarif semaine pour l'APA, portant le tarif à 27,02 € par heure en 2024.
Par ailleurs, le Département a continué de soutenir fortement les efforts de revalorisation salariale du secteur pour les SAAD associatifs et publics, pour un montant de 5,7 millions d'euros en 2024. Ces dépenses sont compensées théoriquement à hauteur de 50 % par la CNSA.
La coopération avec les services d'aide à domicile s'est encore renforcée en 2024, avec la mise en œuvre de la dotation complémentaire avec 25 services d'aide et d'accompagnement à domicile pour un montant de 3,1 millions d'euros, intégralement compensés par la CNSA.
L'effort de structuration et d'appui au secteur du domicile s'est poursuivi en 2024 via la mise en œuvre d'actions pour l'attractivité des métiers ou encore pour la promotion et la qualité de l'accueil familial.

Le Département continue également son action d'accompagnement des services d'aide à domicile dans la structuration de l'offre via le partenariat avec la plateforme de services à la personne Evolia93. En particulier, le Département a augmenté la subvention d'Evolia à hauteur de 20 000 € en 2024 afin que celle-ci accompagne les services dans la mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile (SAD).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante.

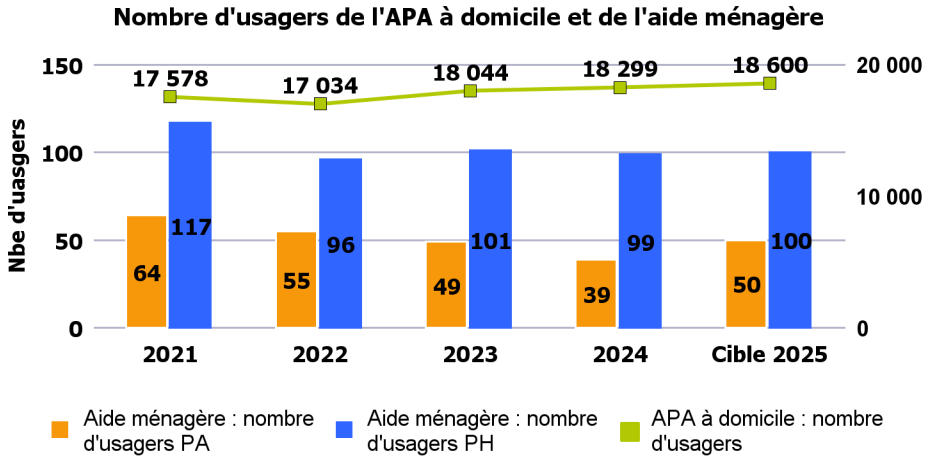

L'aide ménagère a pour objectif de permettre aux personnes âgées peu dépendantes disposant de faibles revenus de bénéficier d'une aide de services ménagers.

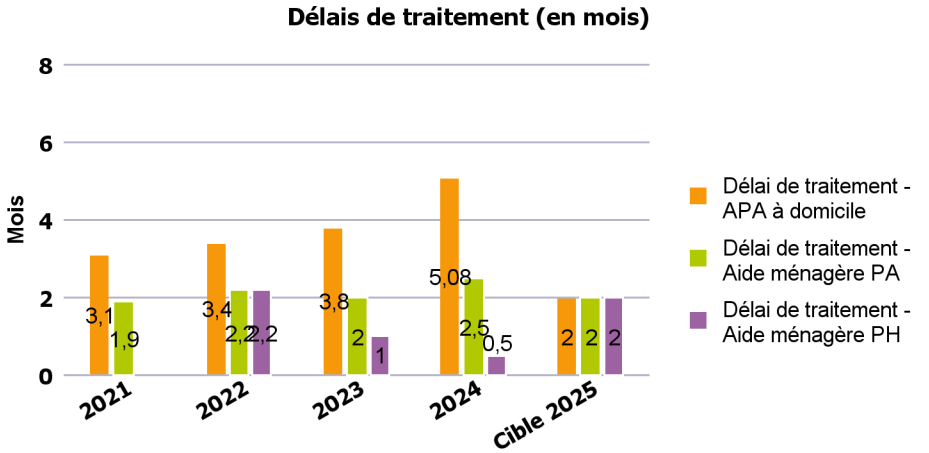

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Prestations à domicile personnes âgées	Dépense	112,454	93,386	85,102
	Recette	34,308	39,225	24,942
Prestations à domicile personnes handicapées	Dépense	101,033	115,241	134,738
	Recette	57,069	64,060	75,028
Soutien aux services d'aide à domicile	Dépense	0,797	6,114	8,939
Total	Dépense	214,284	214,741	228,779
	Recette	91,377	103,286	99,970
	Charge nette	**122,907**	**111,456**	**128,809**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Prestations à domicile personnes âgées	Dépense	0,200	0,053	0,000
Total	Dépense	0,200	0,053	0,000
	Recette			
	Charge nette	**0,200**	**0,053**	**0,000**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Offre médico-sociale

ACTIONS

- **Accompagnement des personnes âgées en établissement,**
- **Accompagnement des personnes handicapées en établissement,**
- **Accueil familial.**

CONTEXTE

A l'horizon 2040, **le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait continuer à augmenter** en Seine-Saint-Denis, faisant passer leur part dans la population de 12 à 17 %. Les personnes de 75 ans ou plus étaient 84 000 dans le département en 2019 et pourraient être 145 000 en 2040. Ainsi, conformément au schéma autonomie 2019-2024, en matière d'offre médico-sociale pour les personnes âgées, le Département cherche à **développer de nouvelles modalités d'accueil** adaptées aux caractéristiques du territoire afin de répondre à ce défi du vieillissement de la population. Cette réflexion conduit le Département à travailler avec les EHPAD et les résidences autonomie du territoire pour les accompagner dans la transformation et la rénovation de leurs structures et favoriser ainsi une meilleure qualité de vie pour nos aînés.

Le Département poursuit également ses efforts pour **assurer la bientraitance** et la qualité de la prise en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap accueillies en établissement ou encore en accueil familial. Le cycle d'inspections et de contrôles des structures, qui s'est intensifié depuis le scandale Orpéa de 2022, s'est poursuivi en 2024, en collaboration avec l'ARS et l'Inspection générale du Département.

Le **contexte d'inflation** génère des difficultés financières pour les établissements médico-sociaux et en particulier les établissements pour personnes âgées. Vis-à-vis de ces derniers, le Département continue à porter une attention particulière à l'évolution de leurs charges de fonctionnement dans le contexte actuel d'inflation.

Concernant les établissements et services pour adultes en situation de handicap, la Seine-Saint-Denis a hérité d'un retard important puisque le taux moyen d'équipement global en Seine-Saint-Denis est près de trois fois inférieur à la moyenne nationale (1,6 contre 4,2 équipements pour 1 000), avec plus de 2 400 personnes en recherche d'une solution adaptée, et près de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement de Seine-Saint-Denis sont accueillis en dehors du Département (42%), en France ou en Belgique. Suite aux annonces de la conférence nationale du handicap d'avril 2023, la Seine-Saint-Denis bénéficie d'un nouveau plan de **créations de solutions pour les enfants et les adultes en situation de handicap** co-financé par l'Etat et le Département pour la période 2024-2030.

En 2024, le Département a continué d'accompagner les structures pour les personnes en situation de handicap dans leur transformation vers une **offre plus inclusive**, favorisant les parcours de vie des personnes dans le milieu ordinaire. Conformément aux orientations nationales, le Département a œuvré à accompagner la diversification des modalités d'accueil (accueil temporaire, séquentiel…), à diversifier les activités de loisirs adaptées proposées aux personnes accueillies en établissement et en accueil familial, et cherche à accompagner progressivement la mise en place de plateformes de services coordonnés pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Adapter et moderniser l'offre médico-sociale à l'évolution des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Créer de nouvelles solutions pour les personnes en situation de handicap, au travers d'un nouveau plan de rattrapage de l'offre plus ambitieux ;
- Poursuivre le développement de l'accueil familial et renforcer la professionnalisation des accueillants familiaux ;
- Améliorer la visibilité de l'offre médico-sociale sur le territoire et les actions du Département en faveur d'une offre plus ouverte sur l'extérieur, plus inclusive ;
- Améliorer la qualité et la sécurisation de la gestion des prestations d'aide sociale tant au niveau de l'instruction qu'au niveau du paiement des établissements.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accompagnement des personnes âgées en établissement

En 2024, les réalisations ont concerné :

- La désignation d'un troisième EHPAD centre de ressources territorial (CRT) ayant une mission d'appui aux professionnels du territoire en termes de formation notamment et une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD,
- Des actions visant à améliorer la qualité de l'accompagnement en EHPAD et en résidences autonomie : actions de prévention de la perte d'autonomie, mise en œuvre des parcours ACS (autonomie, culture et sport), prévention de la perte d'audition, dépistage bucco-dentaire, formations des professionnels sur la bientraitance...
- Des actions d'ouverture des établissements sur l'extérieur via la mise en place de partenariats entre les associations sportives et culturelles locales et les établissements. Cette ouverture s'est notamment traduite par l'organisation d'une olympiade inter établissements dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, au cours desquels 387 billets ont été distribués aux établissements pour personnes âgées afin que ces dernières assistent à des épreuves ;
- Des actions visant à renforcer l'attractivité des métiers du Prendre soin avec la participation d'un certain nombre d'EHPAD au forum emploi "Prendre soin des autres" et des actions visant à améliorer la QVT en EHPAD
- L'animation du réseau des résidences-autonomie, avec la distribution en 2024 du guide élaboré pour les professionnels des résidences et l'organisation de groupes de travail réguliers sur les thématiques qui préoccupent les gestionnaires (protection juridique des majeurs protégés, prévention des situations de crises, projets intergénérationnels en RA…),
- 9 inspections en EHPAD, en lien avec l'ARS et l'inspection générale du Département,
- Le soutien financier du Département pour compenser l'inflation à hauteur de 2,6 M€ pour 17 EHPAD du territoire,
- Le soutien en investissement des ESMS PA avec le versement de 4,730 M€ pour les EHPAD et 1 M€ pour les résidences autonomie en 2024.

Accompagnement des personnes handicapées en établissement

En 2024, les réalisations ont concerné :

- 119 solutions supplémentaires d'accompagnement des personnes en situation de handicap (extensions de places) en établissements et services, dans le cadre de la fin de la mise en œuvre du Plan défi handicap 2016/2023 et le lancement du Plan Inclus'IF 2030, avec un appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2023 pour des extensions de structures existantes,
- En complément de ces crédits de fonctionnement, le plan pluriannuel d'investissement a permis de financer les créations de nouvelles structures, des extensions de capacités et des rénovations d'établissements et services à hauteur de 1,55 M€ pour les ESMS PH en 2024,
- L'évolution de l'offre pour les personnes en situation de handicap se traduit aussi par le soutien apporté à la diversification des modalités d'accueil en établissement (accueil de jour, offre de répit, accueil temporaire, etc),

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Des actions d'ouverture des établissements sur l'extérieur avec le développement de l'offre sportive, culturelle et de loisirs en lien avec les associations locales, le développement du dispositif "ESMS&clubs" pour accompagner la mise en relation pérenne d'un club sportif fédéré et d'un ESMS dans le but de développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques, au cours desquels 1197 billets ont été distribués aux établissements pour personnes en situation de handicap afin qu'elles assistent à des épreuves,
- Des journées de formation et de sensibilisation destinées aux professionnel.le.s des ESMS PH ont été organisées au sujet de l'autodétermination et de la vie sexuelle et affective des personnes en situation de handicap,
- 8 inspections pour les ESMS PH, en lien avec l'ARS et l'inspection générale du Département.

Accueil familial

En 2024, les réalisations ont concerné :

- La promotion du dispositif d'accueil familial pour améliorer sa visibilité et recruter de nouveaux accueillants : la diffusion du guide tout public de l'accueil familial et d'un dépliant "devenez accueillant familial", la présentation du dispositif aux divers colloques et forums organisés par les partenaires (DAC, CMP, Forum emploi "Prendre soi des autres", etc) et des partenariats noués notamment avec Ville Evrard,
- La valorisation du métier d'accueillant et le partage de pratiques avec l'organisation d'un séjour à Strasbourg permettant la rencontre d'accueillants familiaux alsaciens et séquano-dionysiens pour échanger sur leurs pratiques respectives,
- La création et la généralisation, en lien avec les mandataires judiciaires, l'accueillant, les services du département et la personne accueillie d'un projet d'accompagnement personnalisé, c'est-à-dire un projet de vie,
- Des réunions partenariales avec les hôpitaux, les DAC, les CMP, les communes, les mandataires judiciaires et les établissements médico-sociaux se sont poursuivies afin de créer les conditions d'une meilleure coopération entre acteurs administratifs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux et d'améliorer ainsi le parcours des usagers accueillis,
- Le plan de professionnalisation des accueillants familiaux qui s'est poursuivi à travers diverses formations : groupes de parole et d'échanges de pratiques animés par une psychologue, vie sexuelle et affective des personnes accueillies,
- L'accès aux loisirs pour les personnes accueillies et l'offre de répit ont été renforcés en lien avec les acteurs associatifs du territoire et les actions financées par le Département (appel à agir, bel été solidaire, etc),
- La fréquence des visites au domicile des accueillants reste soutenue pour assurer un meilleur suivi social et médico-social des personnes accueillies.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

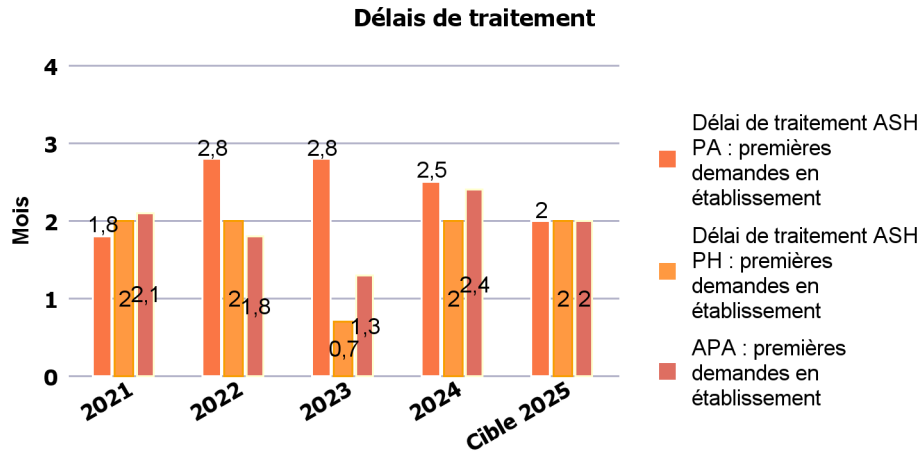

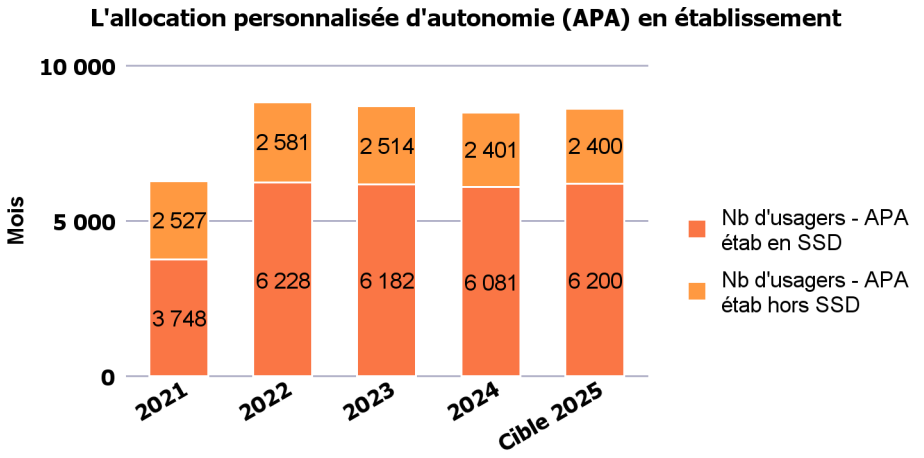

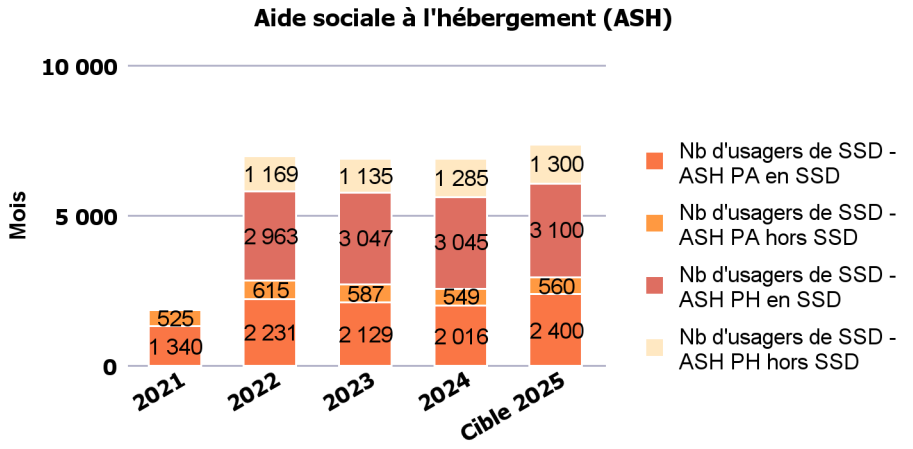

Le Département soutient le développement de la capacité d'accueil des établissements et l'amélioration des conditions d'accueil.

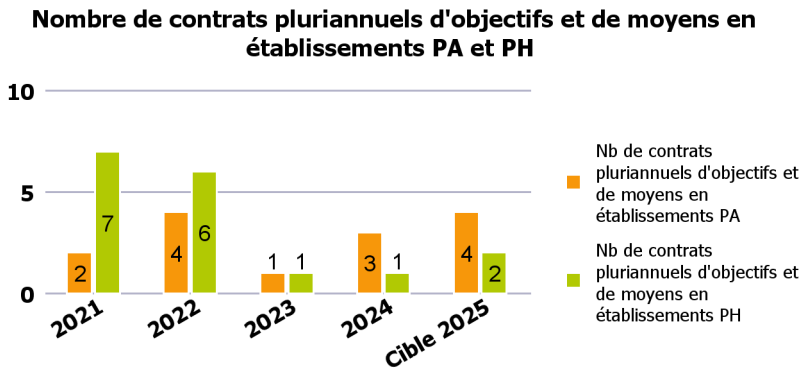

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

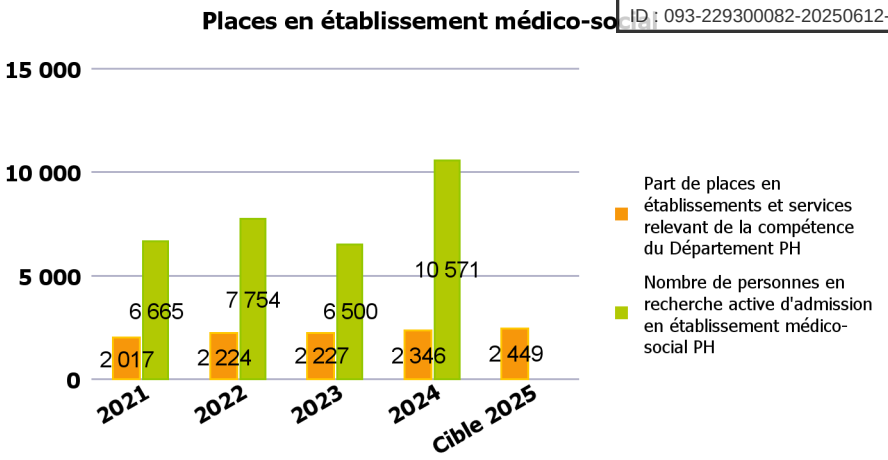

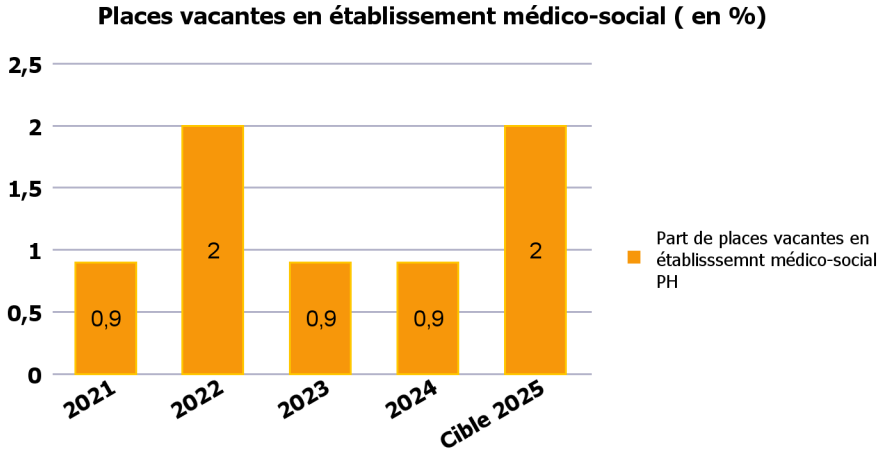

7037 enfants et 3534 adultes étaient identifiés comme étant en recherche active d'admission dans un ESMS au 31 décembre 2024 (source Via Trajectoire

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement des personnes agées en établissement	Dépense	70,413	69,737	67,134
	Recette	6,151	8,148	11,461
Accompagnement des personnes handicapées en établissement	Dépense	135,198	129,195	134,220
	Recette	2,788	0,114	0,261
Accueil familial	Dépense	0,835	0,910	1,018
Maison départementale des personnes handicapées (off)	Dépense	3,133	6,135	4,711
	Recette	5,382	9,669	7,976
Total	Dépense	209,579	205,977	207,083
	Recette	14,321	17,931	19,698
	Charge nette	**195,258**	**188,046**	**187,385**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement des personnes agées en établissement	Dépense	3,059	4,619	5,730
Accompagnement des personnes handicapées en établissement	Dépense	1,731	3,710	1,550
Maison départementale des personnes handicapées (off)	Dépense	0,299	0,278	0,306
Total	Dépense	5,090	8,607	7,586
	Recette			
	Charge nette	**5,090**	**8,607**	**7,586**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Réseau d'acteurs et relations usagers

ACTIONS

- **Maison départementale des personnes handicapées,**
- **Mobilité,**
- **Prévention, inclusion et cadre de vie.**

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Maison départementale des personnes handicapées

La maîtrise des délais et l'amélioration des décisions rendues constitue un objectif continu qui vise aussi bien à optimiser les temps de production et améliorer la qualité de la réponse, sur la base de valeurs cibles et de nouveaux processus de travail, ce qu'a engagé la MDPH depuis 2021 et ce qu'elle poursuit. L'année 2024, à ce titre, a permis d'asseoir les évolutions organisationnelles mises en œuvre en 2023 et de mettre l'accent sur la dynamique partenariale territoriale.

Les actions poursuivies en 2024 ont concerné les 3 axes principaux suivants :

- **Améliorer les délais et la qualité des décisions**

Dans le cadre de la convention signée entre l'État, le Département et la MDPH, le 20 juillet 2021, la MDPH a engagé un **plan d'action et de transformation** important visant à répondre au double objectif d'amélioration des délais et de la qualité des réponses. La première étape du plan d'action engagée en septembre 2021, avec la mise en place d'un **nouveau processus de traitement des dossiers adultes**, a permis en 2 années de **faire baisser le nombre de dossiers en stock de plus de 20% et de revenir à des délais légaux proches des 4 mois** (4,4 mois en décembre pour les adultes). **Pour les enfants, les délais se sont encore améliorés pour s'établir entre 2,5 et 3 mois**.

La seconde étape du plan de transformation, entrée en vigueur en octobre 2022, après plusieurs mois de concertation, a été pleinement déployée en 2023. Articulée autour de la **création du nouveau métier de référent**, cette étape a permis d'approfondir les transferts de tâches administratives de l'évaluation vers l'instruction, recentrant ainsi davantage les évaluateurs sur leur cœur de métier. Surtout, les référents ont désormais pour mission de mener des **contacts pro-actifs** en appelant les usagers, en appui de l'évaluation, et d'expliquer les décisions auprès des usagers et des partenaires de la MDPH. Cette nouvelle mission, expérimentée en 2023, qui permettrait également de diminuer le risque contentieux devant les tribunaux, a été **généralisée en 2024** : à chaque pôle d'évaluation correspond un pôle de référents polyvalents instructeurs ; des temps réguliers d'échange sont tenus entre les services organisés en miroir.

Après un pic notable du nombre de dossiers déposés en 2023 (45 000, +12%), l'année 2024 a connu une inflexion, avec 42 695 dossiers déposés, ce qui continue de situer l'activité à un niveau élevé malgré tout. Pour autant, les objectifs de se rapprocher en fin d'année d'un délai de traitement moyen de 4 mois (enfants et adultes), de ne **plus avoir de rupture de droits financiers liée aux délais de traitement** et de ne **plus avoir de dossiers de plus d'un an**, ont été tenus. En 2024, le délai moyen est de **2,6 pour les enfants** et de **4,8 pour les adultes**. Au global, le délai moyen annuel s'élève **à 4,2 mois contre 5,3 en 2023.**
Pour anticiper encore davantage les ruptures potentielles de droits financiers, la MDPH, appuyée par la cellule **« aller-vers »** du Département, contacte désormais par téléphone les usagers en fin de droit AAH et PCH n'ayant pas déposé de demande de renouvellement. En 2023 plus de **2 500 personnes ont ainsi été contactées**.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Améliorer la relation usagers, pour faciliter l'accès aux droits et rendre plus complémentaire les différents canaux de communication**

L'accueil de la MDPH, qui a reçu **49 296 usagers** en 2024, soit **217 visites par jour d'ouverture**, est le principal canal d'accès des usagers pour saisir la MDPH. Un **accueil personnalisé et approfondi**, sur rendez-vous, a été mis en place depuis 2023 pour poursuivre le travail d'accompagnement des usagers les plus en difficulté à exprimer leurs besoins.
La MDPH a également poursuivi en 2024 la démarche de territorialisation avec l'ouverture d'une nouvelle **permanence MDPH à Sevran après une période d'expérimentation** et a préparé l'ouverture d'une quatrième permanence qui sera implantée à Noisy-Le-Grand afin de couvrir l'ensemble des établissements publics territoriaux. Les actions de formation et d'information sur les droits des personnes en situation de handicap à destination des acteurs qui accompagnent les usagers (CCAS et missions handicap des villes notamment), très plébiscitées, se sont poursuivies en 2024.
Cette année a également permis de poursuivre les travaux de préparation de l'ouverture de la **Maison départementale de l'autonomie et des aidants** désormais prévue au cours du premier trimestre 2026 dans le nouveau bâtiment Pulse. Les services d'accueil de la MDPH et de la Direction de l'Autonomie seront donc réunis pour constituer une seule entité située dans un environnement adapté, conçu pour répondre au mieux aux besoins des usagers, de leurs familles et de leurs aidants.

Concernant **l'accueil téléphonique**, pour répondre aux enjeux de qualité et améliorer le **taux de décroché**, très faible (de l'ordre de 20 %) en 2023, la MDPH a mis en place un plan global de reprise de l'équipe dédiée à cette mission, en concertation avec les agents concernés.
Ce plan a pour but d'améliorer aussi bien le taux de réponse que la qualité de l'information délivrée aux bénéficiaires. Il s'articule autour de la montée en compétence vers plus de polyvalence et de transfert de connaissances, l'amélioration des processus métier, l'accompagnement au quotidien des agents mais aussi la fourniture aux usagers de moyens complémentaires et/ou alternatifs de réponse à leurs demandes.
Des formations aux techniques d'accueil, à la législation et à l'approfondissement des connaissances notamment au maniement de l'outil métier ont permis d'améliorer très nettement le taux de décroché qui s'est établi à 60% environ en 2024. Cet effort devra être poursuivi en 2025, pour atteindre l'objectif cible de 80% de taux de décroché global.

Enfin, les usagers ont également la possibilité de contacter la MDPH de manière dématérialisée, au travers du **formulaire de contact du site "place-handicap", avec un délai de réponse de 48h à 72 h,** et de déposer leurs demandes de compensation sur le site **« mdphenligne »**. Ouvert depuis plus de deux ans, ce **téléservice permet d'enregistrer en ligne désormais entre 20 et 25 %** des demandes. Depuis septembre 2023, **ce service est interconnecté** au SI de la MDPH permettant aux usagers **de suivre l'évolution de leurs dossiers, de déposer des pièces complémentaires et d'éditer eux-mêmes les décisions de manière autonome et sans déplacement (visites du site central situé à Bobigny ou des 3 permanences MDPH citées plus haut).**

- **Renforcer le partenariat territorial pour améliorer l'accompagnement global des usagers et faire de la MDPH un observatoire du handicap sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.**

La Seine-Saint-Denis est, selon la DREES, le département de France métropolitaine qui est le moins bien doté en établissements et services médico-sociaux (ESMS), rapportés au nombre d'habitants (entre deux et trois fois en deçà de la moyenne nationale). En 2024, tout en poursuivant le travail de fiabilisation des données de l'outil ViaTrajectoire, qui permet de suivre les admissions et listes d'attente en établissement médico-social, la MDPH a mené un travail important, avec l'ARS et la direction de l'autonomie, pour exploiter ses données et arrêter **un diagnostic commun de l'offre et des besoins du territoire**. Ce diagnostic a fortement contribué à la mise en place d'un plan national pour la création de 50 000 nouvelles solutions, décliné sous la forme du plan départemental « Inclus'IF ».

Face au constat de saturation des ESMS, la MDPH, avec ses partenaires, a cette année encore été pleinement mobilisée pour prendre en charge les **situations complexes**.
Dans le domaine de **l'insertion professionnelle**, en lien avec les acteurs du territoire et de la Direction de l'emploi, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (DIEESS), la MPDH a organisé ou participé à plusieurs actions à destination des personnes en situation de handicap (Booste ton projet pro !, Handforum, forum IFE…).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Mobilité

Au 31 décembre 2024, 49 383 usagers bénéficient du forfait Améthyste (48 174 au 31 décembre 2023 et 45 954 au 31 décembre 2022). Le dispositif connaît une évolution constante de presque 5% sur 3 ans.

- La mise en œuvre au 1er octobre 2023 de la nouvelle convention avec Ile-de-France Mobilité et Comutitres a prévu une augmentation des tarifs de 11%. Pour limiter l'impact financier de cette revalorisation et maintenir la charge nette, la participation des usagers a été revalorisée proportionnellement (le coût du FA zone 1 à 5 est passé à 53 euros par an alors qu'il était de 48 euros). Par ailleurs, dans un souci de maîtrise de la dépense budgétaire, le Département a conclu fin 2023 avec Ile-de-France Mobilité et Comutitres, un avenant à la convention, applicable au 1er janvier 2024 : la tarification se fait dorénavant en fonction du nombre de trajets effectivement réalisés. On comptabilise sur l'année 2024, 17 735 447 déplacements, ce qui correspond à une moyenne de 31 déplacements par mois par usagers.
- Le budget réalisé en 2024 est de 16,8 millions d'euros sur la base de la facturation de janvier à octobre 2024 (20,114 M€ pour l'année civile). Les recettes des participations des usagers sont d'environ 2 millions d'euros.
- Parmi les autres actions envisagées, la Direction a revu avec la modification du RDAS fin 2023, la refonte de la page « mobilité » sur le site du Département et la mise en place du télé-dépôt pour les 1ères demandes du Forfait, opérationnel à l'été 2024. Par ailleurs, pour aider les usagers dans leurs démarches, des expérimentations ont été menées avec les conseillers numériques de la DPAS : à la circonscription de service social de Drancy et dans 3 tiers lieux autonomie.
- Enfin, le projet de reconduction automatique des droits sur deux ans est effectif en 2024 : les droits attribués en 2024 ont fait l'objet d'un renouvellement automatique lorsque les conditions des usagers restent inchangées (même zonage, mode de prélèvement, adresse).

Prévention, inclusion et cadre de vie

En 2024, les réalisations ont concerné :

- En coordination avec les partenaires de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, **le Département soutient la mise en place d'actions collectives de prévention sur le territoire** pour sensibiliser les personnes âgées et les rendre actrices de leur vieillissement en bonne santé (alimentation, mobilité, logement, etc.). Si le nombre d'actions réalisées ne sera connu qu'en juin 2025, le nombre de porteurs de projets candidats en 2024 est en augmentation : 131 acteurs soutenus contre 121 en 2023. L'augmentation du nombre d'actions de prévention organisées en 2023 est soutenue par plusieurs projets non lancés l'année précédente (2021-2022).

- Le **Département favorise la participation des personnes âgées à la vie sociale par le biais de la carte Ikaria**, qui leur permet d'avoir accès à un réseau de partenaires proposant des activités sportives, culturelles, de loisirs et d'engagement citoyen avec des avantages tarifaires ou qualitatifs. Si quantitativement le nombre de détenteurs de la carte a augmenté, l'année 2024 a surtout était marqué par un renforcement des liens avec les usagers, avec la mise en place de la première étape de construction d'une communauté d'ambassadeurs Ikaria dans la continuité du travail impulsé en 2023. De plus, l'attribution des 100€ de chèques cadeaux ont été dématérialisés pour passer directement sur les cartes des usagers Ikaria ;

- Pour coordonner l'offre d'activités conviviales et de prévention, tout en offrant des services de proximité aux personnes âgées vivant à domicile, le **Département anime un réseau de « tiers-lieux autonomie dans mon quartier** ». L'année 2024 a été marquée par un accompagnement renforcé mis en place grâce au partenariat avec la Coopérative Tiers-lieux. L'appel à projets a permis de soutenir 4 nouveaux lieux ; un autre a perdu le soutien du département en raison d'une ouverture trop peu fréquente. Parallèlement, l'accompagnement au développement de l'expertise PA des Tiers-lieux a été poursuivi et renforcé grâce aux interventions des services départementaux ;
- **Le Département soutient également le maintien à domicile** des personnes âgées et handicapées de manière plus intégrée, **en créant des solutions d'habitat inclusif**, formule d'habitat accompagné et partagé en milieu ordinaire. L'année 2024 a été marquée par la validation de 9 projets d'habitat inclusif pour un montant total prévisionnel supplémentaire de 115 666 € d'aide à la vie partagée par an ainsi

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

que par le soutien à 22 projets avec respectivement 210 000 € et 90 000 € attribués pour l'aide à l'ingénierie de projet et pour l'investissement ;

- Enfin le **Département associe les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à la conception de ses politiques publiques** par l'animation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). L'année 2024 a été marquée par l'implication des membres du CDCA dans les travaux du Service public départemental de l'autonomie, le bilan du Schéma Autonomie 2019-2024, ainsi que par le plan inclus'If de rattrapage de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap. Les membres du CDCA ont également tenu des groupes de travail sur le soutien aux aidants (participation à la finalisation du guide des aidants) et sur le logement autonome (répertoire à destination des élus en cours de finalisation)

Focus coordination gérontologique

L'enjeu pour le Département de la Seine-Saint-Denis est d'impulser une coordination auprès des personnes âgées dans le cadre d'un « droit au parcours » qui associe de façon performante les différents acteurs gérontologiques, qu'ils relèvent du domaine sanitaire, médico-social ou social. Il s'agit également de renforcer le repérage des situations de fragilité pour mettre en place un parcours adapté le plus en amont possible. Enfin, cette coordination doit aussi permettre de faire face à l'urgence de situations parfois complexes qui impliquent de multiples acteurs.

Le protocole de coordination « pour un guichet intégré au service des séniors » a été signé le 3 octobre 2022 avec les différentes institutions parties prenantes : l'agence régionale de la santé (ARS), les dispositifs d'appui à la coordination (DAC), les hôpitaux (groupements hospitaliers de territoire et Assistance publique - hôpitaux de Paris), la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), l'AGIRC-ARRCO, ainsi que l'union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS).

En 2024, la nouvelle organisation posée par ce protocole départemental a continué à être déclinée dans des partenariats locaux avec chaque ville du département. La convention guichet intégré a déjà été validée par douze villes et des travaux sont en cours avec treize villes à ce jour.

La montée en puissance du guichet intégré permettra de garantir un accueil accessible et clair ainsi qu'une orientation fluide pour les usagers sur l'ensemble du territoire, grâce à la mise en réseau des acteurs locaux et départementaux (partage d'outils, organisation de formations) et le déploiement d'une nouvelle offre d'accueil à distance (guichet téléphonique et mail). Il permettra également d'assurer une couverture départementale de l'offre de coordination gérontologique, avec des acteurs clairement identifiés pour prendre en charge le plus tôt possible les situations fragiles et se déplacer au domicile évaluer globalement les besoins des personnes. La mise en œuvre du guichet intégré préfigure la mise en place du service public territorial de l'autonomie.

Elle se traduit par un soutien aux deux DAC, qui co-pilotent le projet avec le Département et sont en charge de la mise en place d'un guichet téléphonique et mail et de la réalisation de visites d'évaluation à domicile sur certains territoires (520 000 € en 2024) et par des conventions avec des communes permettant notamment de soutenir la réalisation de visites d'évaluation à domicile et l'organisation d'une coordination gérontologique au niveau municipal (300 000 € en 2024).

En 2023, le Département a été retenu à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA en vue de la préfiguration du Service public départemental de l'Autonomie (SPDA). Les travaux avec les partenaires du territoire ont été lancés en 2024 sur les axes du SPDA, en vue de préfigurer le cahier des charges national.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

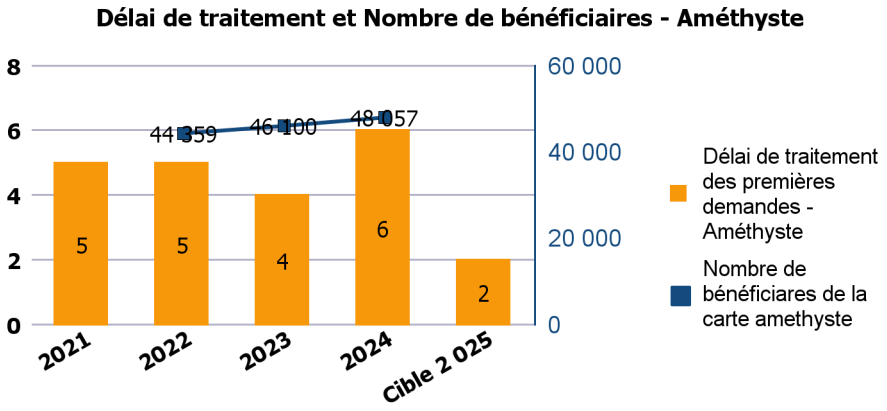

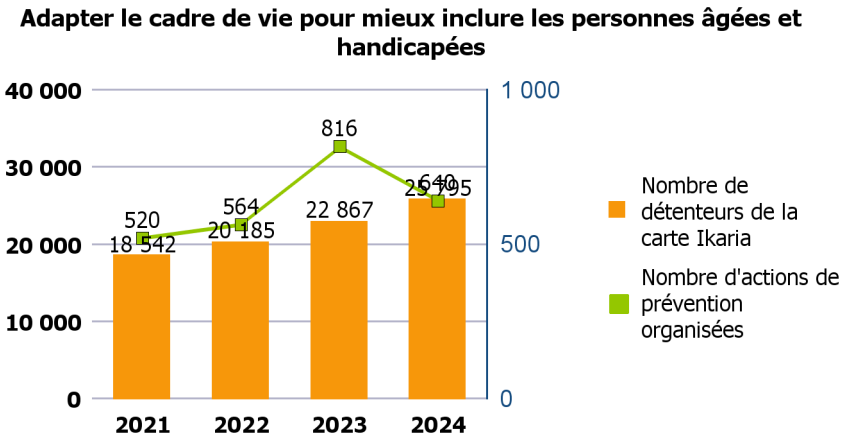

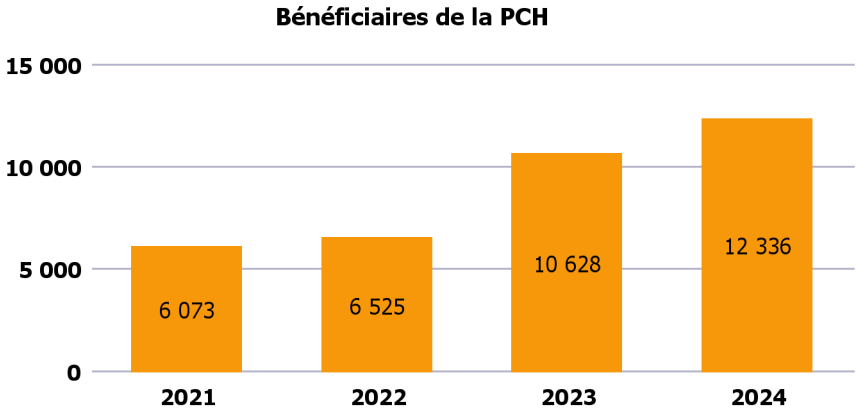

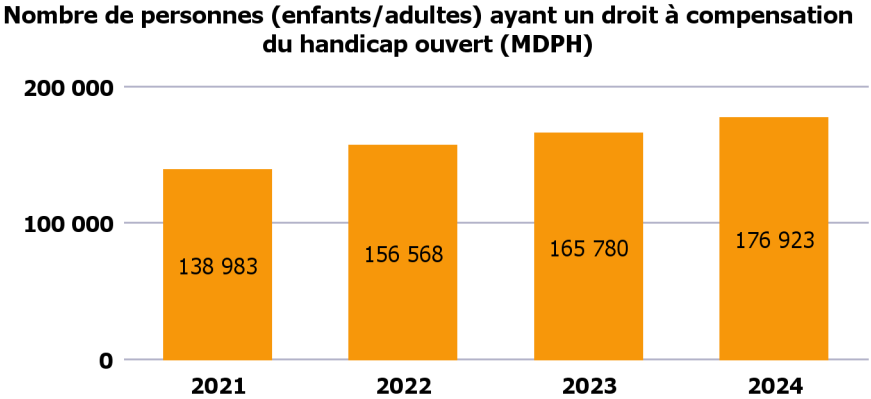

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

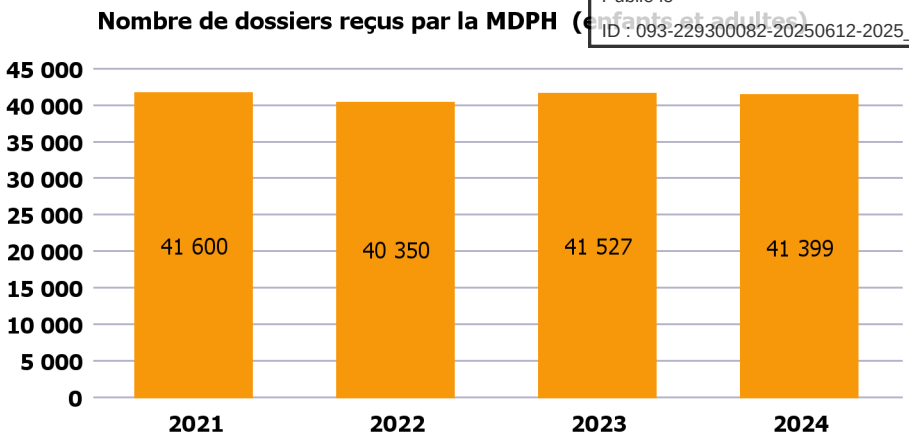

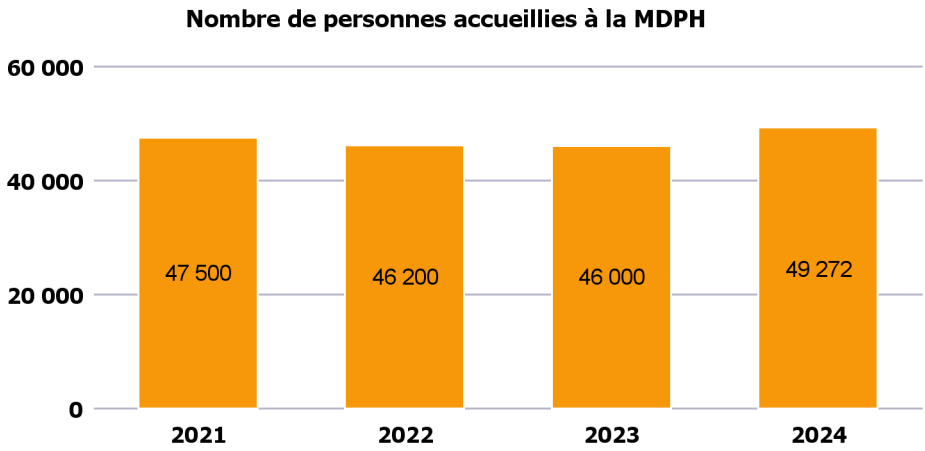

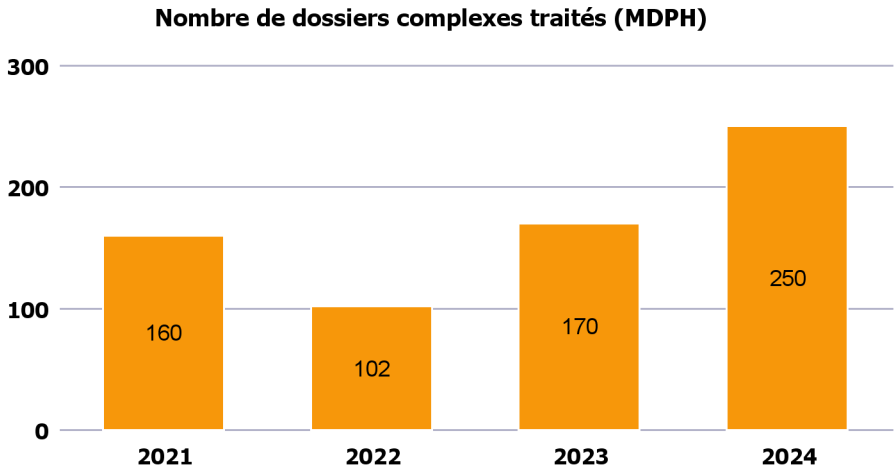

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

	2021	2022	2023	2024	Cible 2 025
Nombre de solutions habitat inclusif	9	12	12	17	27
Nombre de tiers lieux	7	6	11	13	24

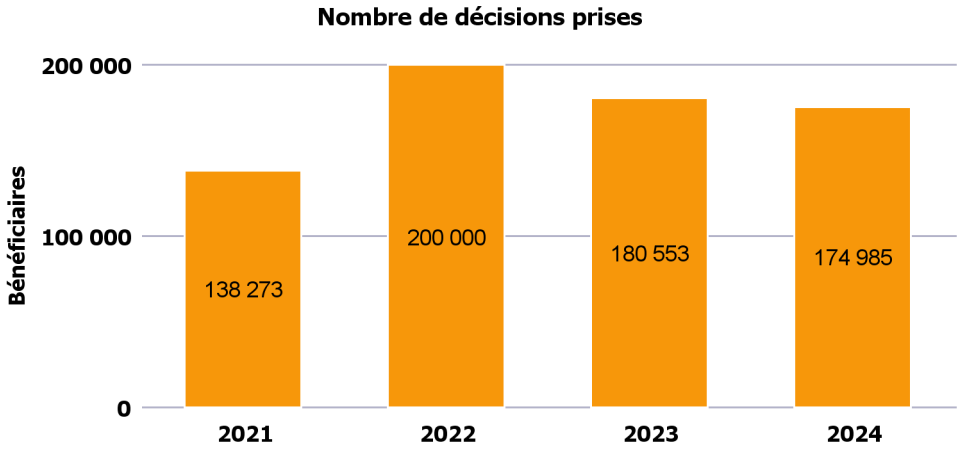

Délai moyen de traitement d'un dossier (global, adultes, enfants) de la complétude à la décision CDAPH

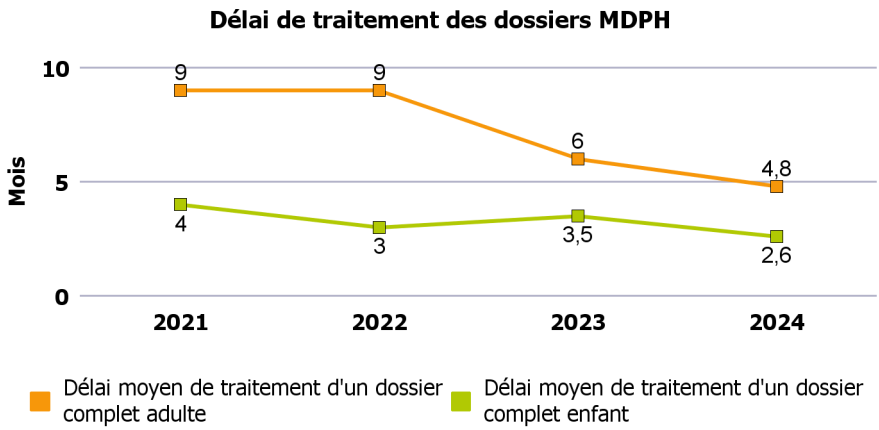

Le délai légal de traitement du dossier enfant est de 4 mois.

	2021	2022	2023	2024
Part des dossiers déposés en ligne	8,50%	12,40%	15,00%	19,20%

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

La Commission des droits et de l'autonomie statue sur les demandes des personnes handicapées et prend les décisions d'ouverture des droits.

Taux d'accord de l'AAH

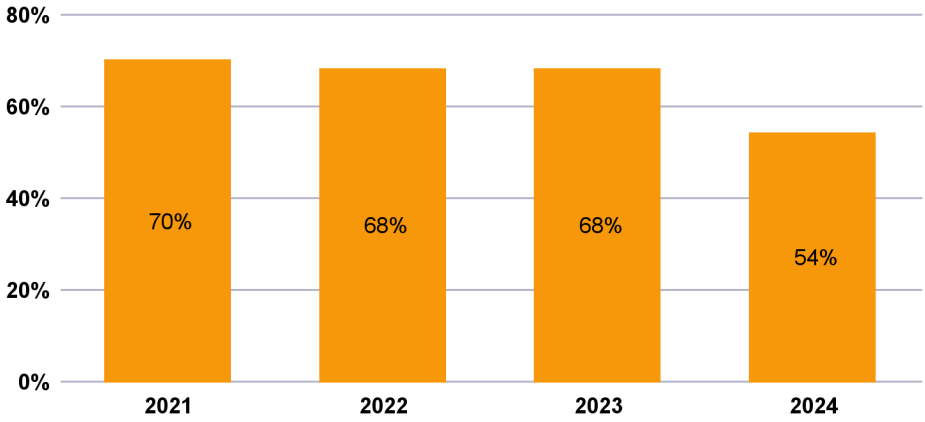

Part des droits octroyés sans limitation de durée (AAH 1, CMI, RQTH)

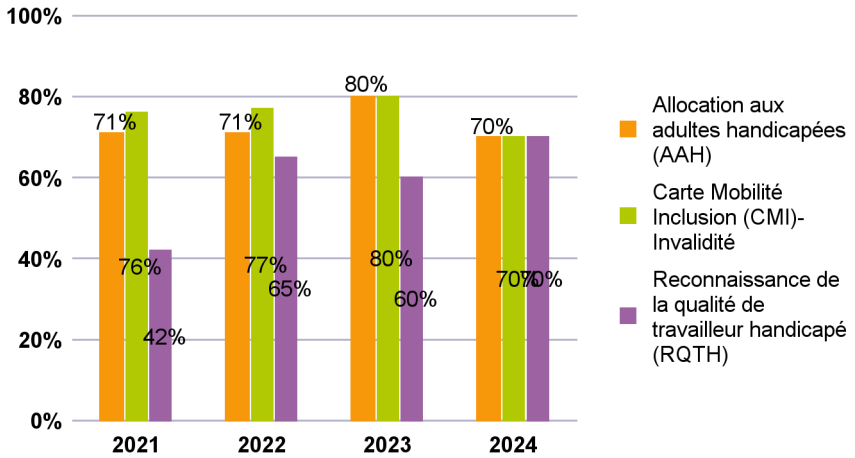

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Dispositifs ULIS/UE

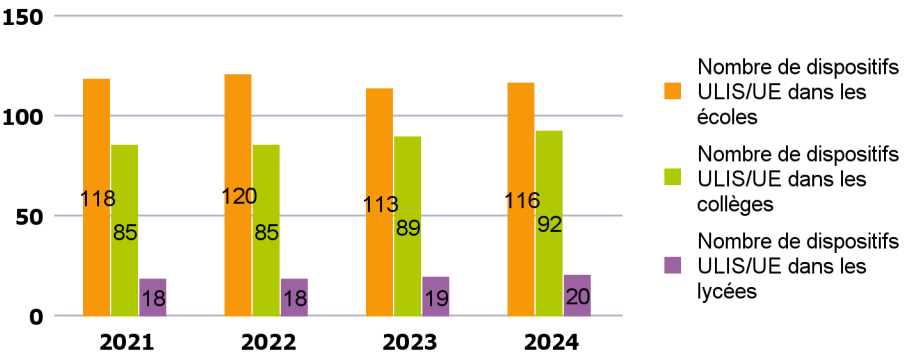

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

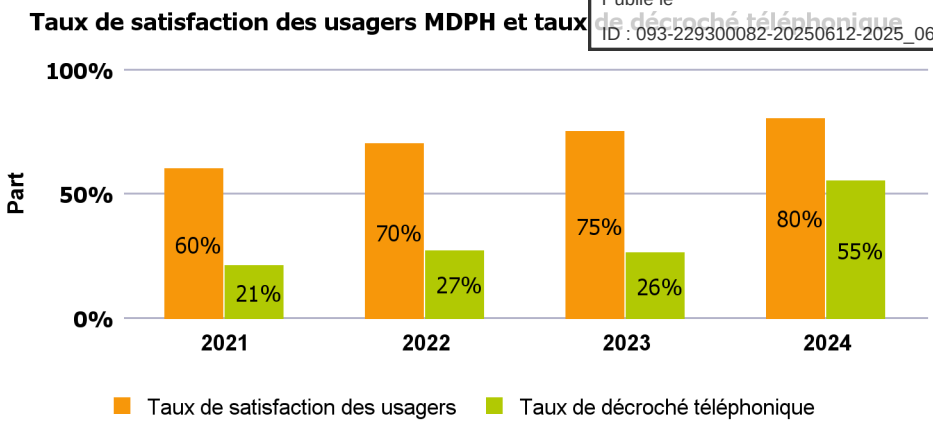

Le taux de satisfaction est réalisé chaque année par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Maison départementale des personnes handicapées	Dépense	0,039	0,039	0,039
Mobilité	Dépense	24,663	24,926	22,353
	Recette	5,076	4,967	5,996
Moyen généraux et autonomie	Dépense	0,015	0,069	0,208
	Recette			0,064
Prévention, inclusion et cadre de vie	Dépense	5,537	5,906	6,441
	Recette	3,779	3,475	3,744
Total	Dépense	30,253	30,940	29,041
	Recette	8,854	8,443	9,805
	Charge nette	**21,399**	**22,497**	**19,236**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Prévention, inclusion et cadre de vie	Dépense	0,591	0,265	0,546
	Recette			0,233
Total	Dépense	0,591	0,265	0,546
	Recette			0,233
	Charge nette	**0,591**	**0,265**	**0,313**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INSERTION, EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Accompagnement des publics et référence des parcours RSA

ACTIONS

- **Accès et gestion du RSA,**
- **Accompagnement territorialisé des allocataires du RSA,**
- **Insertion des jeunes,**
- **Repérage, remobilisation, et aller-vers les publics allocataires du RSA,**
- **Pilotage des crédits d'intervention**

CONTEXTE

L'accord de renationalisation du financement du RSA passé entre l'Etat et le Département transfère à l'Etat l'ensemble des actes de gestion et décisions individuelles afférents à l'allocation RSA, ainsi que la charge financière correspondante au paiement de l'allocation à compter du 1er janvier 2022.

Désormais, les seules dépenses d'allocation du RSA gérées à la DIEESS sont celles afférentes à la gestion contentieuse et administrative (recours gracieux) des indus de RSA antérieurs à l'accord de renationalisation ; il incombe à la DIEESS de gérer ce stock d'indus, en lien notamment avec le Médiateur et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Ce programme s'inscrit également dans le cadre du Pacte local des solidarités (PLS), convention passée entre l'Etat et les conseils départementaux pour soutenir leurs actions de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les actions du programme sont également en partie cofinancées par le Fonds social européen (FSE+, programmation 21-27).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Mettre en œuvre de la « Nouvelle donne des politiques d'insertion » concernant l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA (développement des Agences locales d'insertion, soutien aux associations référentes) ;
- Soutenir l'insertion des jeunes, à travers des actions innovantes et en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- Développer les actions de repérage, « d'aller-vers », et de remobilisation des allocataires « perdus de vue » ;
- Concernant la gestion des indus du RSA, poursuivre l'amélioration de la démarche usagers et d'accès au juste droit en accompagnant les allocataires dans leur recours et contentieux.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accès et gestion du RSA

Orientation des allocataires du RSA

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Malgré la recentralisation du financement du RSA, le Département conserve toute sa compétence dans l'orientation des allocataires vers une des trois références de parcours – professionnel, socio-professionnel et social – ainsi que pour assurer une continuité dans ces parcours (signature des contrats d'engagement réciproques, réorientations, passages en équipes pluridisciplinaires, …).
L'orientation a été marquée par la **fermeture de l'intégralité des projets insertion emploi (PIE)** au 31 décembre 2023 et l'arrêt progressif des orientations vers ces structures au profit des 22 agences locales d'insertion.

27 219 nouveaux bénéficiaires ont été orientés selon la procédure mensuelle automatique d'orientation des nouveaux entrants (contre 21 773 en 2023, soit une hausse de 25 %) :

- 32,5% en parcours emploi, vers France Travail (37,7% en 2023)
- 51,9% en parcours socio-professionnel, vers les ALI (45,5% en 2023) ;
- 15,5% en parcours social (16,7% en 2023).

La loi Plein emploi du 18 septembre 2023 offre la possibilité aux départements qui le souhaitent de déléguer l'orientation des allocataires du RSA à France Travail à compter du 1e janvier 2025. Le département a fait le choix de conserver cette compétence.

Gestion des parcours et équipes pluridisciplinaires

Les 16 équipes pluridisciplinaires (EP) RSA qui se sont tenues en 2024 ont permis d'étudier les dossiers de 5321 allocataires ne répondant plus à leur obligation d'accompagnement (contre 1700 dossiers examinés en 2023 lors de 15 EP). L'année 2024 a en effet été marquée par des changements organisationnels, ainsi que par l'augmentation du nombre d'équipes pluridisciplinaires, permettant d'étudier un nombre significativement plus important de dossiers d'allocataires.
La convocation et le passage en équipe pluridisciplinaire a un effet remobilisateur pour les allocataires : le taux de remobilisation après passage en équipe pluridisciplinaire est de 22%[1], le taux de réorientations d'une référence de parcours à une autre est de 16%, et le taux de sanctions de 42%.

Gestion des indus du RSA antérieurs à la renationalisation

Le Département reste compétent pour traiter des indus et contentieux générés avant la renationalisation du financement du RSA.
La gestion des indus du RSA est réalisée en partenariat étroit avec la paierie départementale, la caisse d'Allocations familiales (CAF), et le Médiateur départemental. Les échanges sont continus pour ajuster les procédures de gestion au contexte de renationalisation du financement du RSA et éviter toute rupture dans les réponses apportées à l'usager.
Les sollicitations des usagers envers le Département ont fortement décru avec l'accord de renationalisation, mais restent importantes, et concernent aussi bien de l'information sur les créances d'indus, que des recours administratifs préalables (remises gracieuses, 17 en 2024), ou des contentieux devant le tribunal administratif (13 en 2024).

Repérage, remobilisation, et aller-vers les publics allocataires du RSA

Remobilisation des allocataires « perdus de vue » et « aller-vers »

Le mouvement de rénovation de l'accompagnement lancé à l'occasion de la Nouvelle Donne permet d'envisager de **faire de l'accompagnement un droit réel** et donc de le proposer à l'ensemble des allocataires soumis à droits et devoirs. La DIEESS, avec le concours d'autres directions du pôle Solidarités, a ainsi lancé en 2024 un vaste programme de lutte contre le non-recours à l'accompagnement, dès l'entrée au RSA et sur la durée du parcours. Il comprend à la fois un **programme de remobilisation des allocataires considérés comme « perdus de vue » ainsi que la rénovation de la « relation usagers ».**

[1] Un allocataire du RSA est considéré comme remobilisé après son passage en équipe pluridisciplinaire lorsqu'il accomplit des démarches d'insertion, soit par une réinscription à France Travail, soit par la signature d'un contrat d'engagement réciproque dans une Agence locale d'insertion.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Il s'agit ainsi de (re)proposer aux personnes ayant renoncé ou n'ayant jamais eu recours à l'accompagnement, une aide adaptée à leurs besoins : près de 6000 seniors de plus de 60 ans se verront proposer une aide à l'ouverture de leurs droits retraite, notamment, via des partenaires associatif ; des expérimentations territoriales sont enfin en cours de définition par les 3 services référents (circonscriptions de service social, ALI et agence France Travail) pour déployer des actions ad hoc, au plus près des habitants. A titre d'exemple, une expérience concluante de visite à domicile a été menée pour reprendre contact avec des allocataires perdus de vue à Romainville et Noisy-le-Sec, et pourra être renouvelée.

En 2024, **la 8ème édition du salon Insertion-formation-emploi** aura été un des temps fort des actions d'aller-vers et de remobilisation : près de 4000 allocataires ont participé à ce salon, organisé en lien direct avec les partenaires institutionnels et associatifs du département. Cet évènement permet aux allocataires de découvrir et de saisir l'offre départemental d'insertion : accès aux droits, levée des obstacles à l'emploi, formation, projet d'entreprise, emplois de transition.

Insertion par le sport

Le Département est pionnier en matière **d'inclusion par le sport**, avec un programme inédit lancé en 2022 : l'Appel à Projets (AAP) ***Inser'Sport Seine-Saint-Denis***.
Cet appel à projets vise à soutenir des projets concrets et innovant en faveur des publics en difficultés, en insertion ou en recherche d'emploi ; en lien avec le sport (sensibilisation, remise en forme, initiation à la pratique) et les valeurs de l'olympisme.
Après une première édition en 2022-2023 qui a permis d'accompagner 904 personnes, cet appel à projet aura permis en 2023-2024 d'accompagner plus de 1300 personnes (bilan provisoire). Il a ainsi participé à faire des JOP 2024 des Jeux inclusifs, au bénéfice des populations locales notamment en matière d'emploi et d'insertion.

Accompagnement territorialisé des allocataires du RSA

Accompagnement socio-professionnel des allocataires du RSA dans les 22 Agences locales d'insertion (ALI)

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en décembre 2021 visait à faire émerger de nouvelles ALI proposant un accompagnement socioprofessionnel intensif, par et dans l'emploi, d'une durée maximale de 24 mois.
Après une phase de démarrage et d'implantation prévue dans la convention, **l'ensemble des 22 ALI ont démarré,** ou poursuivi pour les 13 ALI lancées en 2023, l'accompagnement du public (entre le 1er janvier 2023 et le 1er juin 2023 pour les dernières).

Les conventionnements, d'une durée de 3 ans, fixent pour objectif l'accompagnement de 15 000 allocataires du RSA en année pleine. Les ALI étaient fortes fin 2024 de 208 salariés issus d'horizons professionnels différents et complémentaires (travailleurs.ses sociaux, CIP, coachs, chargé.e.s de relation entreprise, etc). A terme, ce sont 305 salariés qui composeront ce nouveau réseau. Les ALI sont portées par des acteurs divers, aussi bien issus de l'insertion par l'activité économique, que de la politique de la ville ou de l'insertion professionnelle (PLIE, mission locale, intermédiation active). Plus marginalement, des porteurs publics ont été retenus, en consortium avec des acteurs de l'ESS.

Fin 2023, les ALI avaient accompagné 3186 allocataires, soit 245 personnes en moyenne par ALI pour ce premier semestre d'activité. Avec l'arrivée de la 2ème vague d'ALI et la montée en puissance des premières, **l'activité des 3 premiers trimestres de 2024 témoigne d'une forte croissance** puisque 8356 allocataires sont entrés en accompagnement à fin septembre.

L'intensité de l'accompagnement se dessine (3,3 rendez-vous en moyenne par allocataire pour 2024 – chiffres à fin septembre) ; les ateliers collectifs montent également en puissance reflétant la capacité d'innovation des ALI et leur souhait de s'adapter à l'amplitude des besoins exprimés par les allocataires.
Une évaluation des ALI a été lancée et permettra d'enrichir les enseignements issus des bilans annuels et de l'animation mensuelle assurée par la DIEESS. Outre l'effet d'apprentissage escompté, cette évaluation permettra de nous projeter dès 2025 dans le renouvellement – ou non – des conventions avec les porteurs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les associations référentes - intervention auprès des publics dits « vulnérables »

Les associations Emmaüs Alternatives, ADEPT93 et FAIRE, mettent en œuvre depuis plusieurs années la référence de parcours RSA et l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle de personnes appartenant à la communauté des gens du voyage, de publics domiciliés et de personnes sous-main de justice ou sorties de prison. Depuis l'été 2023, ce partenariat s'est élargi à l'association l'ILOT, spécialisée dans la réinsertion de personnes ayant un passé carcéral afin d'éviter la récidive.

Ces structures proposent des solutions adaptées au mode de vie et aux besoins spécifiques de ces publics. A ce titre en 2024, elles étaient soutenues globalement à hauteur de 1 155 000 euros par le Département.
A date, les associations référentes présentent le bilan provisoire suivant pour leur activité 2024 :

- Emmaüs Alternatives, 605 allocataires du RSA accompagnés ;
- Faire - L'Îlot, 135 personnes accompagnées dont 95 allocataires du RSA ;
- Pour l'Adept93, le bilan d'activité n'est pas encore disponible à date.

Insertion des jeunes

En complément de l'intervention de l'Etat, le Département conduit une politique volontariste en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et en particulier des jeunes pris en charge ou sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). L'année 2024 a permis une poursuite de la montée en puissance de cette politique publique, dans le souffle de la Nouvelle donne des politiques d'insertion.

Ainsi, le Département soutien depuis fin 2023 les Missions locales pour l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes en fin de prise en charge Aide Sociale à l'Enfance par la désignation d'un ou plusieurs conseillers-ères dédiés, appelés « référents Jeunes ASE », et a lancé ses premières Commissions Départementales d'Accès à l'Autonomie en lien avec la Projection judiciaire de la jeunesse, conformément à la loi pour la protection des enfants de 2022. Ces commissions aboutiront à la conclusion d'un protocole Autonomie des jeunes de l'ASE avec l'ensemble des institutions concernées.
Par ailleurs, le Département poursuit également en 2024-2025 son soutien au dispositif DECLIC PRO, porté par Emmaüs Alternatives, dispositif d'accompagnement de jeunes orientés par l'ASE dont des mineurs non accompagnés, âgés de 16 à 21 ans et complémentaire au droit commun. Basé sur un accompagnement individualisé, DECLIC PRO part des singularités et envies de chaque jeune, pour construire un projet professionnel réaliste et adapté aux opportunités des territoires, de façon à maximiser les chances d'accéder à un emploi, à une formation. 40 jeunes de la Seine-Saint-Denis sont et vont être accompagnés dans ce cadre en 2024-2025.

Le Département a également lancé en 2024 l'expérimentation d'un parcours « sans couture » pour les jeunes en fin de parcours dans les Missions locales et éligibles ou déjà allocataires du RSA. La majorité des jeunes accompagnés par les Missions locales sortent de l'accompagnement sans emploi ou formation. Pour assurer plus de fluidité dans les parcours d'accompagnement, cette expérimentation permet aux Missions locales de financer de l'ingénierie de projet et du temps d'intervention de conseiller spécifiquement dédiés à l'accompagnement de ces publics. Quatre missions locales volontaires intervenant sur 8 circonscriptions sociales départementales, ont été retenues fin 2024 pour participer à cette nouvelle expérimentation de 12 mois.

En 2024, le Département a également :

- Reconduit son soutien à l'École de la 2ème Chance qui assure, selon une approche et des modalités d'accompagnement originales, la remise à niveau sur les fondamentaux scolaires et la construction du projet professionnel ;
- Soutenu 22 structures, sur tout le territoire départemental, dans le cadre de la fiche « Jeunes » de l'Appel à agir 2024.
- Lancé un AAP FSE+ de soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, qui a permis de retenir 3 projets avec une approche innovante pour les jeunes du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Appel à projets RECIE

L'Appel à Projets *Réseau des Communes et Interco engagées pour l'Insertion & l'Emploi (RECIE)* participe de la construction d'une alliance territoriale renouvelée avec les communes et les EPT, en soutenant les actions portées localement par ces derniers (ou par une association soutenue par une commune ou un EPT).

La première édition de RECIE a ainsi permis de soutenir 14 projets en 2023, à hauteur de 221 183 € et de repérer et d'accompagner 791 personnes, mais aussi d'organiser plusieurs événements de type forums de l'emploi, portés par la commune de Stains ou Est Ensemble.

En 2024, 16 projets ont été retenus dans le cadre de cet AAP, sur plusieurs volets :

- Actions d'accompagnement des publics par la découverte des métiers ;
- Actions de repérage des publics (allers vers et forum s emploi).

Plan pauvreté – Pacte local des solidarités

En 2024, le Plan pauvreté, contractualisation avec l'Etat au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, est arrivé à échéance et a été remplacé par le Pacte local des solidarités. Le Pacte local des solidarités ne fait pas l'objet d'une gestion sur une ligne budgétaire propre, mais permet de valoriser plusieurs dispositifs portés par la DIEESS sur le volet Emploi, pour un total de près de 5 millions d'euros de recettes.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le RSA permet à l'allocataire d'avoir un minimum de revenus; d'avoir des droits complémentaires comme la santé, la mobilité, un accompagnement dans les démarches et de bénéficier de la formation.Tout en respectant des devoirs à s'angager pour des démarches d'insertion sociale et professionnelle ainsi que d'être suivi par un référent unique.

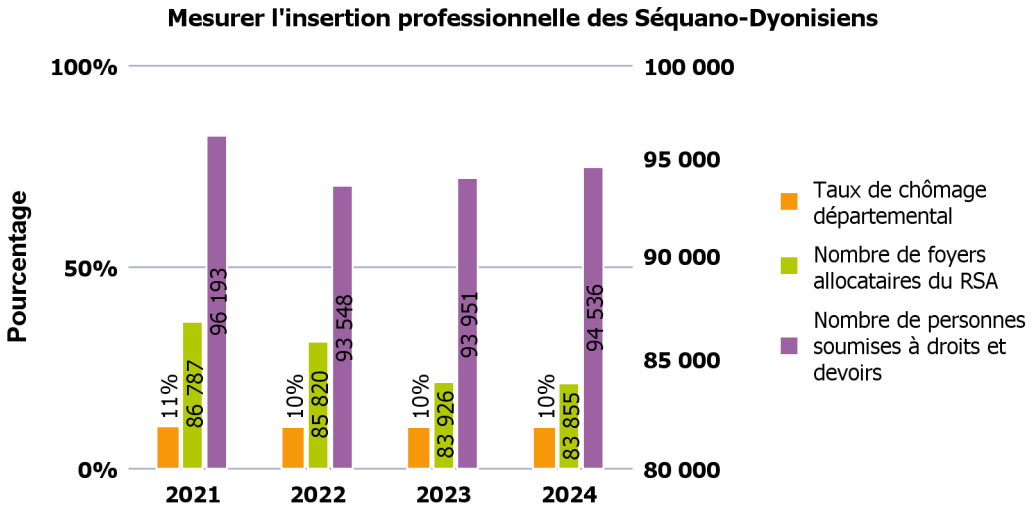

Le contrat d'engagement réciproque (CER) est un document qui formalise l'ensemble des actions et démarches que le bénéficiaire du RSA doit mettre en œuvre en "échange" de l'aide. Plus concrètement, le contrat d'engagement réciproque correspond au projet personnalisé d'accès.

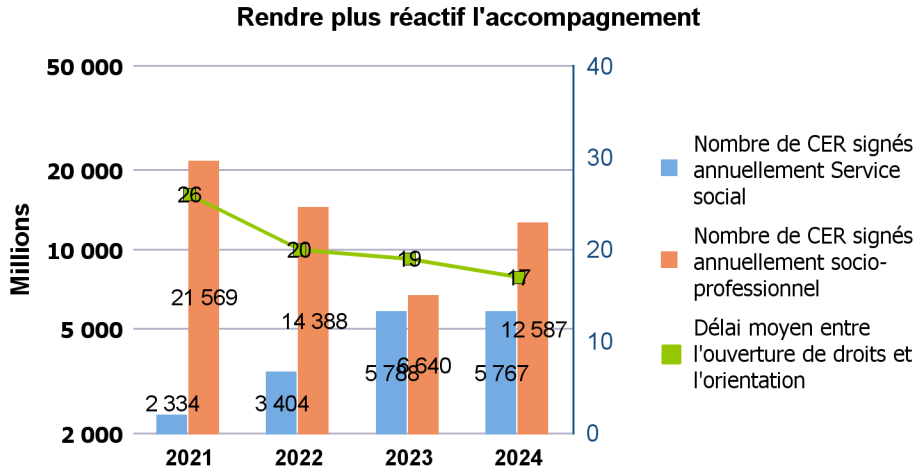

Les données du Service social sont remontés par la DPAS et les données concernant les CER viennent de la DIESS.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Mesurer l'insertion professionnelle des Séquano-Dyonisiens

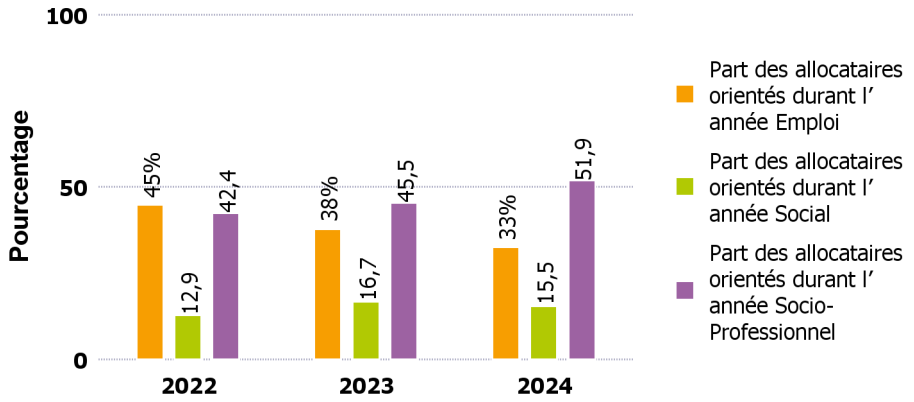

Budget d'insertion

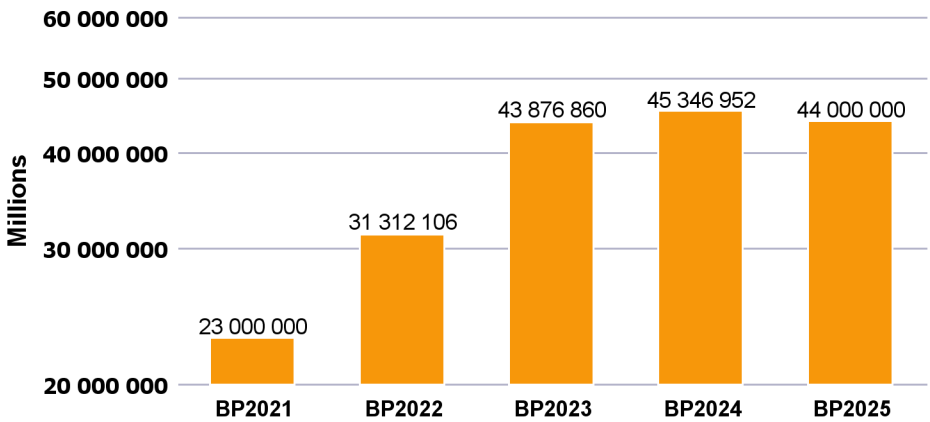

Le périmètre pris pour base est celui suivi dans le cadre de l'accord de renationalisation du financement du RSA ; il ne recouvre donc pas le périmètre de la DIEESS.

Nombre de référents RSA

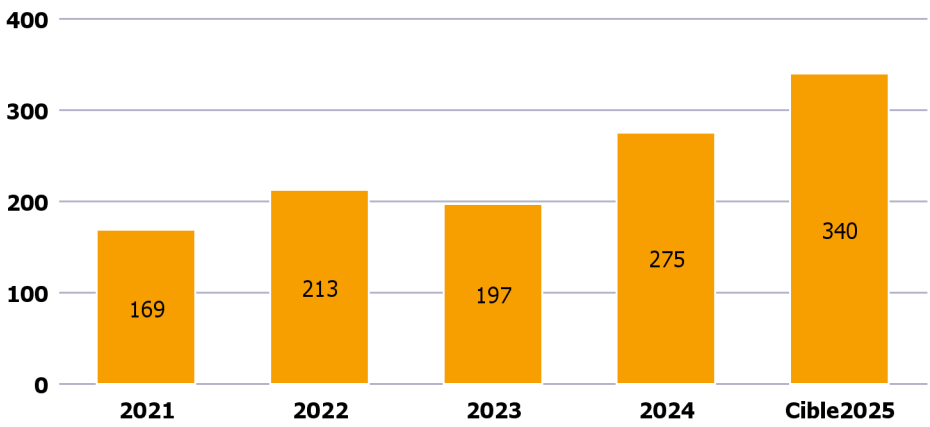

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIFS DES MOYENS FINANCIERS

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accès et gestion du RSA	Dépense	0,367	1,030	0,229
	Recette	1,611	0,000	0,016
Accompagnement sociaux professionnel territorialisé	Dépense	14,211	13,359	19,178
	Recette			1,884
Insertion des jeunes	Dépense	1,167	1,136	2,312
Pilotage des crédits d'intervention	Dépense	4,634	0,221	0,337
	Recette	13,306	18,667	30,463
Total	Dépense	20,380	15,746	22,057
	Recette	14,917	18,667	32,363
	Charge nette	**5,463**	**-2,921**	**-10,306**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement sociaux professionnel territorialisé	Dépense	0,600	0,576	1,676
Pilotage des crédits d'intervention	Dépense	0,200	0,200	0,377
Total	Dépense	0,800	0,776	2,053
	Recette			
	Charge nette	**0,800**	**0,776**	**2,053**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

EMPLOI, INSERTION ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PROGRAMME

Favoriser le développement territorial inclusif

ACTIONS

- **Appui au développement des économies nouvelles,**
- **Développement des clauses sociales et des achats responsables.**

CONTEXTE

Deux grandes catégories d'actions complémentaires composent ce programme :

- Les clauses sociales et la commande publique responsable,
- L'appui aux structures de l'ESS à la pérennisation de leur activité ou à leur implantation.

Le département travaille, aux côtés des têtes de réseaux à la formalisation d'une offre destinée à accompagner les structures de l'ESS et de l'IAE, à la consolidation de leurs activités, ou à l'implantation de nouvelles structures. Enfin, dans la droite ligne des orientations de la nouvelle donne des politiques d'insertion, qui a permis de renforcer significativement les moyens alloués à la facilitation des clauses et aux marchés réservés, l'année 2024 a permis d'initier la stabilisation et la consolidation des relations du Département aux parties prenantes (donneurs d'ordre, porteurs de facilitateurs…), de démultiplier les actions de relation et de mise en réseau et de formaliser de nouveaux engagements départementaux en matière de commande publique responsable (SPASER).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- **Développer le secteur de l'Economie sociale et solidaire** par le soutien aux initiatives locales favorisant la création d'emplois locaux accessibles aux Séquano-dionysiens ;
- **Accompagner le développement des clauses et dispositions sociales dans la commande publique du Département** dans le cadre de la préparation du nouveau SPASER ;
- **Animer la coordination départementale des clauses sociales** pour assurer une équité territoriale dans les retombées emplois des investissements en Seine Saint Denis ;
- **Poursuivre le cofinancement de la facilitation sur le territoire.**

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Appui au développement des économies nouvelles

2024 : Adoption d'une nouvelle feuille de route dédiée à l'ESS

Le Département, qui soutient le secteur à hauteur de 50 millions d'euros chaque année, a présenté en 2024 sa feuille de route 2024-2028 pour une économie sociale et solidaire forte.
Ce document programmatique, co-construit avec les acteurs de l'ESS du territoire, ambitionne de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire de la résilience écologique et sociale. Il comporte 3 enjeux :

- Accompagner l'ESS à travers une politique départementale transversale et coordonnée
- Développer les filières d'avenir avec l'ESS pour faire face à l'urgence écologique, économique et sociale
- Promouvoir le changement de modèle avec l'ESS, pour une Seine-Saint-Denis plus résiliente.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Par ailleurs, le Département a annoncé en 2024 l'achat des bâtiments et du terrain occupé actuellement par l'Institut pour la Recherche et le Développement à Bondy. Un ensemble de 5 hectares, 15 bâtiments représentant 10 000m2 destiné à soutenir l'ESS. Le Département ambitionne d'en faire un lieu ouvert au public, ouvert au monde, pérenne et innovant, en brassant les types d'occupants (ESS, service d'accueil du public, associations, activités de production, espaces de sport…). Le Département prendra possession des lieux après le départ de l'IRD, prévu à la fin 2025.

Développer l'offre d'accompagnement des structures de l'ESS et des territoires

Le Département soutient plusieurs initiatives d'accompagnement des entreprises de l'ESS, facteur incontournable de leur pérennisation économique.
Le Département finance France Active Métropole et le Dispositif local d'accompagnement (DLA) porté par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL 93) afin d'accompagner les structures de l'ESS nécessitant un accompagnement et/ou un dispositif de finance solidaire.
En 2023 : France Active Métropole a accompagné près de 200 structures de l'ESS. Parmi celles-ci, 38 structures, dont 8 SIAE, ont pu bénéficier d'un dispositif de finance solidaire (FAR ou PRS dont le Département avait abondé l'enveloppe en 2020) ;
En 2024, près de 90 structures de l'ESS ont bénéficié du dispositif local d'accompagnement pour les aider à **surmonter des difficultés de différentes natures, liées à leur modèle économique, leur équilibre budgétaire, leur gouvernance**, ou bien encore leur **gestion des ressources humaines**.
La Chambre régionale de la CRESS d'Ile-de-France a engagé en 2022 dans le cadre d'une convention avec le Département plusieurs travaux d'études et d'animation territoriale portant sur différentes thématiques en lien avec le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire départemental :

- Une étude sur les leviers visant à permettre aux acteurs de l'ESS d'accéder au foncier et à des locaux. Ces actions devront permettre de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs de l'ESS et de l'immobilier, de croiser les demandes et besoins que ces dernières expriment avec les offres et opportunités que sont susceptibles de présenter les acteurs et intervenants concernés (bailleurs publics et privés, aménageurs, foncières, communes, établissements publics territoriaux…).
- La mise en œuvre d'un programme d'animation territoriale orientée sur les territoires des deux Etablissements Publics Territoriaux (EPT), Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est, qui se caractérisent par un moindre dynamisme de l'Economie sociale et solidaire sur leur ressort territorial.

Appel à Agir

A travers l'axe 1 de l'appel à projets Agir In Seine-Saint-Denis « Innovation sociale et inclusion » et la thématique « Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion », **43 projets structurants ont pu être soutenus.** 50 % des projets retenus ont été proposés par des SIAE agréées ou en cours d'agrément. Une attention particulière a été portée aux projets ciblant le secteur de l'alimentation et/ou de la restauration, du textile et de la couture, de l'économie circulaire (recyclage de matériaux, réemploi…).

Développement des clauses sociales et des achats responsables

La DIEESS travaille activement au **développement des dispositions sociales dans la commande publique** départementale. La commande publique et privée est un levier de développement territorial inclusif, en permettant que les retombées économiques irriguent l'écosystème local. Dans le cadre de la renationalisation du RSA et de la nouvelle donne des politiques d'insertion, le Département ambitionne de doubler les emplois de transition, et à ce titre a doublé en 2022 les crédits aux échelons locaux pour la facilitation des clauses sociales.
La Seine-Saint-Denis est en effet l'un des territoires qui va le plus évoluer dans les années à venir, à la faveur des grands projets d'aménagement (Grand Paris Express, Jeux Olympiques et paralympiques 2024, renouvellement urbain).
En 2024, 158 marchés ont été notifiés par le département, dont 35 avec considération sociale (24 marchés avec une clause sociale et 11 marchés réservés à l'insertion). Au sein de ces opérations, les marchés réservés représentent 125 283 heures d'insertion pour 718 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Parallèlement, **le Département a adopté en 2024 son nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER**). Ce schéma permet de réaliser les fortes ambitions pour la commande publique responsable de la collectivité, qui ont nécessité un suivi renforcé dans leur mise en œuvre.
Par ailleurs, le Département a lancé en 2024 deux appels à projets pour cofinancer les postes de facilitateurs :

- FSE+ (2021-2027) : l'appel à projets a été lancé pour la période 2023-2024 et a vu les 3 EPT candidater, pour un montant total du soutien européen prévu de 820 000 euros ;
- Crédits départementaux : l'appel à projets a été lancé pour la période 2022-2024 et 13 communes ou structures communales ont candidaté et ont été retenues, pour un montant annuel maximal de 30 000 euros par poste. Cela représente un doublement des crédits consacrés par le Département à la facilitation des clauses sociales.

Ces deux appels à projets permettent d'assurer une couverture territoriale efficiente et complète en Seine-Saint-Denis (notamment le territoire de Grand Paris Grand Est qui doit poursuivre le déploiement de nouveaux postes de facilitateurs). L'augmentation de cette aide aux postes pour les structures porteuses des postes de facilitateurs est conditionnée à l'atteinte de nouveaux objectifs quantitatifs et qualitatifs.
Dans le cadre de la Mission d'appui aux clauses sociales, le rapport d'activités de la coordination départementale des clauses sociales 2022-2023, souligne le contexte toujours marqué par un taux de renouvellement des facilitateurs assez élevé et une dynamique des clauses toujours plus importante (à l'échelle départementale, en 2022, tous donneurs d'ordre confondus, ce sont 2 252 143 heures d'insertion qui ont été réalisées, soit 1 401 ETP annuels, ayant bénéficié à 4 289 personnes) comme :
Le pilotage des groupes de travail à fréquence mensuelle avec les facilitateurs pour favoriser la montée en compétences et l'harmonisation des pratiques relatives aux achats socialement responsables : 10 groupes de travail mensuels avec les facilitateurs départementaux ont ainsi pu être tenus sur la période considérée et au niveau départemental, la coordination a mis en place un ambitieux programme de construction d'outils et de ressources sur la période considérée ;
La coopération tout au long de l'année avec les réseaux IAE et STPA (Inser'éco, GESAT et UNEA) pour favoriser le rapprochement des structures sur les secteurs d'activités ciblés prioritairement par les réseaux (espaces verts, restauration, nettoyage, numérique, logistique) ; parallèlement, un travail a été mené spécifiquement sur le positionnement de l'IAE avec Inser'éco, qui a permis qu'une formation autour de la construction d'une offre tarifaire soit proposée aux SIAE du territoire sur les secteurs des espaces verts et du bâtiment ;
Et la coopération avec les donneurs d'ordres pour maximiser les effets des achats socialement responsables sur le territoire, dont les projets structurants NPNRU et JOP avec formalisation d'une feuille de route.
Les bilans 2024 concernant la coordination des clauses sociales sont encore, à date, en attente.

En 2024 : Charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques et commande publique responsable

Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été un formidable démonstrateur du pouvoir d'entrainement de la commande publique sur le tissu économique et de l'emploi, lorsqu'elle se fixe des objectifs sociétaux clairs et qu'elle crée l'écosystème adéquat entre offre et demande. La main visible du service public de l'emploi a remplacé avantageusement la main invisible du marché pour faire en sorte, par exemple, que la moitié des clauses d'insertion générées par les marchés des JOP bénéficie à des habitant.es de la Seine-Saint-Denis (3000 personnes recrutées).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

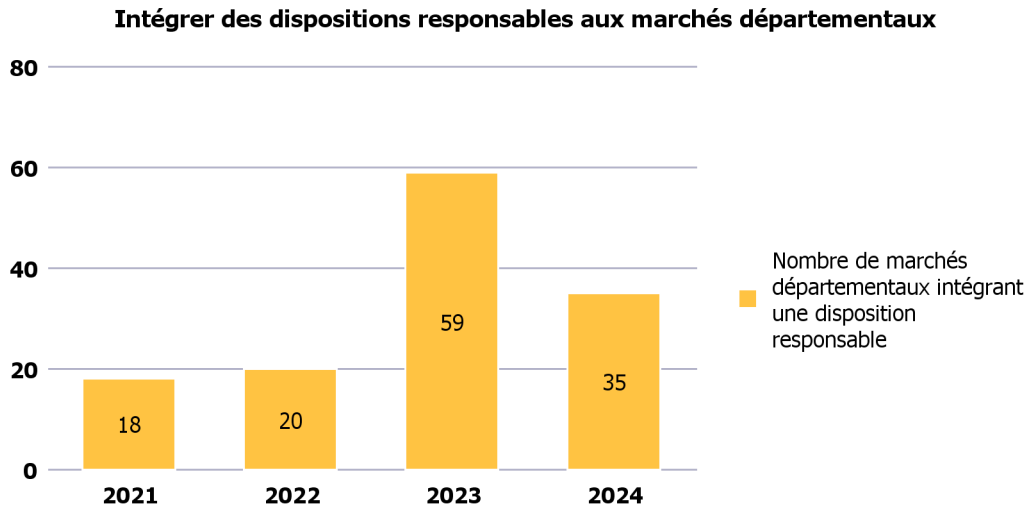

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS PAR PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Appui au développement des économies nouvelles	Dépense	0,492	0,627	0,748
Développement des clauses sociales et des achats responsables	Dépense	0,713	0,874	0,761
	Recette	0,060	0,000	0,064
Total	Dépense	1,204	1,501	1,509
	Recette	0,060	0,000	0,064
	Charge nette	**1,144**	**1,501**	**1,445**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Appui au développement des économies nouvelles	Dépense	0,171	0,345	0,170
	Recette		0,210	
Total	Dépense	0,171	0,345	0,170
	Recette		0,210	
	Charge nette	**0,171**	**0,135**	**0,170**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Sécuriser les parcours vers l'emploi

ACTIONS

- **Développement des expériences dans l'emploi,**
- **Levée des freins sociaux à l'insertion et lutte contre les discriminations,**
- **Dispositifs d'insertion,**
- **Développement des compétences,**
- **Accompagnement à l'entrepreneuriat.**

CONTEXTE

Le programme « Sécuriser les parcours vers l'emploi » intègre l'ensemble des dispositifs des soutiens aux actions vers l'emploi, de formation pour les allocataires du RSA, d'actions à destination de publics spécifiques ou encore de travailler à la levée des freins sociaux et de lutte contre les discriminations.

L'année 2025 sera un exercice de stabilisation de ces dispositifs, qui ont connu des premières montées en charge et une refonte à la faveur des crédits supplémentaires alloués dans le cadre de la nouvelle donne des politiques d'insertion en 2022 (soutien à l'IAE, appel à projets Seine-Saint-Denis Compétences, plateformes territoriales « Apprendre le français » et « Inclusion numérique »).

Ce programme est mis en œuvre dans un contexte partenarial, dans lequel l'action du Département est souvent dépendante des politiques mises en œuvre par l'Etat ou la Région (financements croisés de l'IAE entre l'Etat et le Conseil départemental, offre de formation départementale subsidiaire à l'offre de formation régionale, par ex.). En 2025, le budget dédié à ce programme est stable pour le Département dans un contexte de diminution du budget alloué par ses partenaires institutionnels.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- Permettre aux allocataires du RSA du territoire de développer des expériences dans l'emploi, à travers des actions d'« aller-vers », des passerelles, et des actions de recrutement innovantes (cafés contact, programme « employeur'habilité », par ex.) ;
- Offrir aux allocataires du RSA du territoire des formations permettant le développement de compétences socle et professionnalisantes ;
- Accompagner de manière renforcée les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) vers l'entrepreneuriat et les plus éloignés de l'emploi qui ont des activités génératrices de revenus ;
- Développer des actions de lutte contre les discriminations à l'emploi et de levée des freins sociaux destinés aux publics spécifiques ;
- Renforcer davantage nos actions en matière de levée des freins périphériques (linguistique, mobilité, numérique) en déployant les plateformes de diagnostic et d'orientation et en les créant quand elles sont absentes d'un territoire ;
- Développer les emplois de transition et favoriser les premières expériences dans l'emploi, à travers la mise en œuvre la nouvelle stratégie en matière d'insertion par l'activité économique et accompagner le développement du dispositif « Premières heures » (DPH) et de l'expérimentation « Territoire zéros chômeurs de longue durée » (TZCLD) sur les territoires non couverts.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développement des expériences dans l'emploi

Soutien départemental aux filières de recrutement

Le Département a pour objectif de mobiliser les filières de recrutements les plus porteuses pour les publics en insertion, et en particulier les allocataires du RSA. Cette offre départementale s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les dispositifs de droit commun, mais aussi de spécialité pour tenir compte des problématiques spécifiques d'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées sur notre territoire. Elle s'inscrit également dans un contexte partenarial, association de nombreux partenaires économiques (opérateurs de compétences, entreprises, particulièrement) et institutionnels (DRIEETS départementale, France Travail, CAF, ARS, etc.).

En 2024, trois semaines des métiers consistant en l'organisation d'actions de découverte des métiers dans les filières les plus en tension ont été organisées : métiers du « prendre soin des autres » (23 actions, 370 bénéficiaires), métiers du transport-logistique-aérien (16 actions, 650 bénéficiaires), métiers de la restauration (13 actions, 300 bénéficiaires).

Innover dans les pratiques de recrutement : Employeur'habilité, insertion par l'offre et la demande, Cafés contacts de l'emploi

Le département soutien et développe les méthodes innovantes d'entrée dans l'emploi.

- Le département a passé fin 2023 l'appel à projets « **Employeur'habilité** », dont les actions, mises en œuvre sur 2024 et 2025, permettent d'expérimenter de nouvelles pratiques d'identification des compétences, de recrutement, d'accompagnement et d'accueil des nouveaux salariés afin de faciliter leur intégration et leur maintien en emploi. Ces nouvelles pratiques permettent de proposer des actions en direction des chercheurs d'emplois mais aussi des entreprises afin de travailler leur capacité à attirer des candidats et à les fidéliser en développant leur employeur'habilité.

- Depuis 2017, le Département soutient les **Cafés Contacts de l'Emploi** en Seine-Saint-Denis, portés par l'association Décoll' ton job. Le concept, qui repose sur le principe du « recruter autrement », propose des rencontres entre candidat.e.s et employeurs par une démarche moins conventionnelle et très tournée vers l'humain. Chaque édition propose un volume d'offres d'emplois à pourvoir immédiatement, avec une attention particulière pour les postes en CDI, CDD ou en contrat d'insertion. Ces actions visent également à préparer les candidat.e.s aux rapports avec les entreprises et à mieux les aiguiller sur leur projet professionnel, grâce à la présence des partenaires de l'emploi. En 2024, le Département a soutenu pour la première fois cinq Cafés Contacts de l'Emploi sur une année (un dans chaque EPT et un dédié aux métiers de l'Aéronautique, l'Aérien et l'Aéroportuaire). Au total, 450 candidat.e.s ont participé, dont un tiers d'allocataires du RSA et 48 % de femmes. Près de 50 % n'avaient pas eu d'entretien depuis 6 mois. Les entreprises ont recontacté plus de la moitié des candidat.e.s pour un 2ème entretien.

- Le Département soutient également le développement de la **méthode d'Insertion par l'offre et la demande** (Méthode IOD). Cette méthode originale d'appariement permet d'adapter les compétences des travailleurs aux besoins spécifiques des entreprises, augmentant ainsi l'employabilité et réduisant le chômage. En 2024, 413 bénéficiaires ont été accompagnés par C2DI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Actions de découvertes des métiers

Dix-huit passerelles emploi-entreprise ont été organisées en 2024, bénéficiant à plus de 200 personnes qui suivent une formation préalable à l'embauche, construite à partir des besoins et postes proposés par les entreprises, et montée en partenariat avec des organismes de formation du territoire sur des métiers diversifiés comme la fibre, les métiers du soin, du transport ou de la sécurité. Les taux d'accès à l'emploi ou la formation à l'issue de ces programmes sont bons avec 55% de sorties positives en moyenne.

En outre, plusieurs actions « directes » vers l'emploi ont été organisées en 2024 : Handiforum (800 visiteurs), Forum pour l'emploi des femmes (800 visiteurs), particulièrement.

Développement des compétences

Offre départementale de formation : Seine-Saint-Denis Compétences et Numérik

L'appel à projets du Département en matière d'offre de formation, **« Seine-Saint-Denis Compétences », a été reconduit et doté de moyens supplémentaires** : près de 2300 places et 93 actions ont ainsi été ouvertes en 2024 pour 4,1 M€ soit + 30% par rapport à 2021.

Couvrant un champ très large (renforcement des compétences de base, actions pré-qualifiantes, formations qualifiantes, actions de remobilisation…), il s'inscrit en complémentarité du droit commun de la Région et de France Travail et promeut des pédagogies adaptées aux spécificités des allocataires du RSA séquano-dionysiens.

Si les taux moyens sont peu parlants pour des actions de formation très différentes (de l'action qualifiante pour laquelle un retour rapide à l'emploi est attendu à l'action de remobilisation en passant par une action plus ponctuelle d'amélioration des techniques de recherche d'emploi), le programme peut néanmoins afficher 31% de sorties positives vers l'emploi ou la formation en 2022, ce qui est dans les standards de la formation.

Les appels à projet Seine-Saint-Denis Compétences et Seine-Saint-Denis Numerik comportent :

- Un premier volet dans « Seine-Saint-Denis Compétences » centré sur 6 filières d'emploi prioritaires
- Un second volet dans « Seine-Saint-Denis Compétences » centré sur l'accompagnement vers l'emploi et le développement des compétences de bases des publics allocataires du RSA (compétences linguistiques, orientation professionnelle découverte d'une diversité de métiers, construction de son projet professionnel, remobilisation…).
- Un appel à projet spécifique « Seine-Saint-Denis Numerik » concernant l'accès et la découverte des métiers du numérique ainsi que l'inclusion numérique.

Plateformes linguistiques : le « Réseau Apprendre le Français »

Compte tenu de la proportion d'allocataires allophones en Seine-Saint-Denis, le Département soutien la montée en charge ou la création de **plateformes de diagnostic et d'orientation linguistique sous la bannière du « réseau Apprendre le Français »**.

Ce dispositif a **trois missions** :

- L'animation et la coordination des acteurs dispensant des cours de français mais aussi les professionnels de l'accompagnement ;
- **La mise en œuvre de permanences d'accueil, évaluation, orientation et suivi vers des cours de français.** Les permanences, hebdomadaires, proposent de manière inconditionnelle, à tout usager orienté un positionnement du niveau linguistique sur les 4 compétences linguistiques selon le référentiel CECRL, ainsi qu'une équivalence avec le référentiel ANLCI lorsque les bénéficiaires relèvent de l'illettrisme ou de la remise à niveau. Ce positionnement écrit est suivi d'un entretien individuel de 15 à 20 minutes afin de finaliser le diagnostic. À la fin de l'entretien chaque personne reçoit une fiche de synthèse de l'évaluation et bénéficie d'une orientation adaptée à son profil et ses besoins ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Une mission d'observatoire** qui permettra d'identifier les éventuels besoins non couverts.

Grâce au soutien du Département, quatre porteurs de projets ont été lauréats et ont permis la mise œuvre du dispositif « Apprendre le français en Seine Saint Denis », progressivement depuis 2023.

Fin 2024, 32 villes du territoire étaient dotées d'au moins une permanence ouverte aux habitants des 40 communes. Elles sont situées au sein de centres sociaux, centres d'action sociale ou autres structures municipales, agences France Travail, Agences locales d'insertion, missions locales, associations ou encore des bibliothèques.

En 2023, 722 permanences ont été ouvertes et ont permis de diagnostiquer et proposer une orientation à 3 173 personnes, pour un objectif à terme qui était fixé à 1546 permanences accueillant 6852 personnes. Au 1er semestre 2024, on compte déjà 840 permanences et l'évaluation de 2 784 personnes, pour un objectif annuel fixé à 1667 permanences accueillant 7082 personnes. Le prévisionnel initialement fixé devrait donc être stabilisé dès 2025.

Inclusion numérique

L'AMI « Pour un numérique inclusif » lancé en 2021 a permis de faire émerger le programme Plat'In, consistant en quatre plateformes territoriales pour l'inclusion numérique à l'échelle des quatre établissements publics territoriaux.

Les personnes orientées vers un de ces quatre consortiums peuvent avoir accès à : un diagnostic de leurs besoins et niveau de maîtrise du numérique ; un équipement et/ou une connexion gratuite ; une orientation vers une certification ou une formation en fonction de leurs projets.

Les quatre plateformes de diagnostic territoriales du programme « Plat'In » ont démarré début 2022 et permis d'accompagner 1100 personnes dès la 1ère année, et 1215 en 2023 (+10%). A juin 2024, 3 159 personnes ont bénéficié du diagnostic de leurs usages numériques, 2 535 se sont vu remettre gratuitement un ordinateur portable subventionné par le Département et 1 800 ont suivi une formation de base ou de développement des compétences, depuis le démarrage du dispositif.

En 2024, les objectifs conventionnés avec les quatre plateformes territoriales étaient les suivants :

- 2000 diagnostics individuels à réaliser ;
- 1 390 ordinateurs à remettre ;
- 375 personnes à former : remise à niveau et formations qualifiantes ;
- 420 personnes à accueillir en atelier d'autoréparation ;
- 190 certifications PIX ou TOSA à valider ;
- 160 connexions à attribuer.

Transition écologique et insertion

L'appel à projets « Transition écologique et Insertion » lancé en 2023 doit permettre d'accélérer la prise en considération des enjeux environnementaux dans les parcours d'insertion et d'emploi.

Il vise notamment à :

- Orienter et former le public aux métiers « verts » ou en lien avec les nouvelles opportunités liées à la transition écologique ;
- Développer et pérenniser les projets qui agissent dans le domaine de la transition écologique en favorisant le maintien et la création d'emplois locaux et non délocalisables ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Accompagner les allocataires et demandeurs d'emploi sur les enjeux de transition écologique et la mise en place de solutions dites « économiques et écologiques » visant l'amélioration de la qualité de vie des publics ;

- Former les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel sur les enjeux environnementaux et liens avec les inégalités sociales ainsi que sur les enjeux des filières métiers verts.

Fin 2023, 53 projets ont été retenus pour un montant total de 2 338 607 €. Les projets sont d'une durée de 6 mois à 2 ans et ont pour objectif d'accompagner 3 679 chercheurs d'emploi d'une part et 125 professionnels de l'insertion d'autre part.

Levée des freins à l'emploi

Soutien à la mobilité des allocataires du RSA

Le Département a reconduit en 2024 ses actions en faveur de la mobilité des allocataires du RSA et des jeunes de l'ASE : chaque année près de 300 places leurs sont ouvertes pour passer le code ou le permis, louer ou acheter des véhicules à bas coût, découvrir les mobilités douces.

En 2025, l'efficacité de cette action et son éventuel redimensionnement sera analysée dans le cadre du futur plan de mobilité solidaire porté par la DTCM.

Lutte contre les discriminations à l'emploi et actions en faveur de l'égalité femme-homme, soutien à la parentalité et solutions de mode de garde

Conscient des biais de sélection massifs du marché du travail, qui touchent particulièrement les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes racisées de Seine-Saint-Denis, le Département a souhaité lancer une stratégie de lutte contre les discriminations ethno-genrées à l'emploi. Une cellule de veille et de vigilance dédiée aux discriminations à l'emploi sera ainsi préfigurée en 2025 avec le soutien du collectif Kik Kif, spécialisé en la matière.

Cette feuille de route viendra notamment amplifier et prolonger le plan d'action déjà robuste sur les enjeux d'égalité professionnelle. Le forum pour l'emploi des femmes, qui en est à sa 2ème édition, a immédiatement rencontré son public avec 800 participantes en 2024. Le Département s'est également renforcé de 46 nouveaux partenaires associatifs fin 2023, qui déploient des offres (de formation, d'*empowerment*, d'insertion par l'activité économique…) dédiées aux femmes (1,6M€, 3800 femmes visées sur les 2 années du programme).

Enfin, dans le champ du handicap, le Département s'apprête à organiser la 10ème édition du handiforum en 2025 (800 participant.es en 2024) et s'appuie sur 14 nouveaux partenaires, au premier rang desquels l'association UNIRH, pour développer une offre spécifique aux personnes en situation de handicap déclaré ou non.

Le département a par ailleurs lancé fin 2023, pour des actions mises en place en 2024 et 2025, deux appels à projets permettant de développer de l'accompagnement thématique :

- **L'appel à projets « Santé/Handicap et insertion »** vise à renforcer les pratiques existantes et en expérimenter de nouvelles en matière d'accompagnement des allocataires du RSA et demandeurs d'emploi sur le volet de la santé physique et mentale pouvant relever d'une situation de handicap. 12 projets ont été retenus sur 15 déposés. Ils représentent une enveloppe de 794 250,00 € permettant l'accompagnement de 1300 personnes dont 430 professionnels du social. Les actions proposées par les structures durent entre 1 et 2 ans en fonction des projets proposés.

- **L'appel à projets « Concilier parentalité et retour à l'emploi »** a quant à lui pour objectif d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi de Seine-Saint-Denis et particulièrement les allocataires du RSA sur les problématiques de conciliation entre parentalité et retour à l'emploi. 7 projets pour un montant de 401 000 euros ont été retenus.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Accompagnement à l'entrepreneuriat

Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA vers l'entrepreneuriat

Avec plus de 39 000 entreprises créées chaque année, la Seine-Saint-Denis reste le département francilien le plus dynamique en matière entrepreneuriale, avec une majorité de micro-entrepreneurs *(64% des nouvelles créations).*

Les *« créateurs éloignés de l'emploi »* optent pour l'entrepreneuriat afin d'assurer leur propre emploi. Toutefois, la massification des travailleurs indépendants subissant leur statut, et le taux de survie des entreprises encore trop faible, ont des conséquences économiques, sociales et personnelles, importantes pour les entrepreneurs concernés *(moins de la moitié des entreprises perdure en Seine-Saint-Denis et ce taux de pérennité et trois fois plus faible pour les entrepreneurs issus des Quartiers Politique de la Ville).*

Pour sécuriser ces parcours d'insertion et inciter les allocataires à se faire accompagner, le Département propose depuis 2018 un programme adapté pour les créateurs et créatrices d'entreprise les plus vulnérables.

Depuis 2018, près de 3 064 parcours d'accompagnement ont été réalisés dans ce programme dont 1 619 personnes ont créé ou consolidé leur propre emploi, ont retrouvé un emploi salarié ou se sont remobilisées dans un parcours de formation, soit un taux de sortie positive de 52,8%. En 2023, l'offre d'accompagnement a été assurée par 12 partenaires pour 20 actions et 822 places, avec un taux d'occupation proche de 100 %. Ces résultats positifs ont conduit à la reconduction en 2024 des actions menées en 2023 (bilans 2024 en cours de consolidation à date).

Le profil des personnes accompagnées est bien celui visé puisque 55% sont des femmes, la moyenne d'âge est de 41 ans, 43% ont un niveau infra-bac, 60% ont une situation familiale isolée, 85% ont moins de 3 ans d'ancienneté dans le dispositif RSA. Les principaux secteurs d'activité sont le commerce (39%), le service à la personne (21%), la restauration (10%) et le transport de personnes ou de marchandises (10%).

Soutien aux projets d'accompagnement innovant à l'entrepreneuriat et sortie de l'informel

En février 2024, le Département a lancé un nouvel appel à projets intitulé « Accompagnement innovant à l'entrepreneuriat et sortie de l'informel » avec un volet accompagnement des « petites activités génératrices de revenus » vers la formalisation, et un volet destiné à favoriser l'installation et l'émergence de projets collectifs.

Sur la base de critères qualitatifs, de la pertinence des objectifs proposés, des méthodes utilisées, de la qualification et de l'expérience des candidats, 11 actions pour 237 places d'accompagnement ont été retenues.

Dispositifs d'insertion

Innovation sociale dans la politique d'insertion : dispositif « Premières heures en chantier » (PHC) et le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

Les actions « Premières heures » sont des actions de remobilisation par l'emploi des publics en situation de grande précarité, principalement de la rue, ne disposant pas des prérequis pour accéder directement à l'IAE. Une première expérimentation du dispositif « Premières heures », portée par Emmaüs Alternatives sur le territoire d'Est ensemble, a démarré fin 2019. Ce dispositif, désormais bien identifié par les services prescripteurs, se poursuit depuis lors avec des résultats très encourageants. Le dispositif « Premières heures en chantier » est désormais implanté sur les quatre EPT du territoire, depuis le lancement sur le territoire d'Est Ensemble, dernier EPT non couvert, du projet porté par l'association Carton Plein en juillet 2024. En 2024, 25 personnes ont pu être accompagnées dans ce cadre.

La démarche **Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)**, engagée pour donner suite à la loi du 29 février 2016, permet de proposer à toute personne privée durablement d'emploi une activité ou un emploi au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) spécifiquement créées pour ce dispositif, qui proposent des activités d'intérêt public sans surcoût significatif pour la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le département, dans le cadre de sa contribution au développement de l'emplo (CDE), co-finance les EBE avec l'Etat. Les communes de Pantin et Bagnolet ont été sélectionnées en décemb pour expérimenter le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Ont été choisis deux périmètres d'expérimentation : « le quartier des quatre chemins » à Pantin et les quartiers de « la Noue-Jean Lolive » et « la Capsulerie » à Bagnolet.

Pour l'année 2023, la contribution financière du Département avait été excédentaire, le démarrage des EBE ayant eu lieu plus tardivement que prévu ; les financements accordés pour l'année 2024 ont tenus compte de ce versement excédentaire de 2024.

Soutien à l'Insertion par l'activité économique

Toujours dans une logique d'apprentissage par le faire, **le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique a été considérablement renforcé** pour atteindre 3,3M€ de subvention en 2024, contre 750 000 euros en 2019.

En 2024, le programme de soutien départemental est en progression, et a bénéficié à **103 dispositifs d'IAE pour 1665 postes réservés aux allocataires du RSA.** Ces dispositifs sont répartis ainsi :

- 53 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), contre 47 en 2022
- 30 Entreprises d'Insertion (EI) dont des Régies de quartier (RQ), contre 27 en 2022
- 5 Associations Intermédiaires (AI), contre 3 en 2022
- 13 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), contre 11 en 2022
- 2 Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)

Les différents barèmes de financement des ACI, EI, AI, ETTI et EITI ont été relevés afin de mieux prendre en compte les besoins d'accompagnement des allocataires du RSA en parcours. Il s'agirait, a minima, que la part des allocataires du RSA parmi les salariés en insertion, plus basse en Seine-Saint-Denis qu'en Ile-de-France (29%) atteigne voire dépasse la moyenne régionale (33%). Un système de bonus a également été introduit pour les structures qui auront des taux de sorties positives supérieurs à la moyenne, qui sont très positifs avec 65% d'accès à l'emploi ou à la formation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Les allocataires des revenus de solidarité active (ARSA), bénéficient d'un dispositif d'accompagnement à travers les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)

Nombre de postes soutenus dans des structures d'insertion par l'activité économique (IAE)

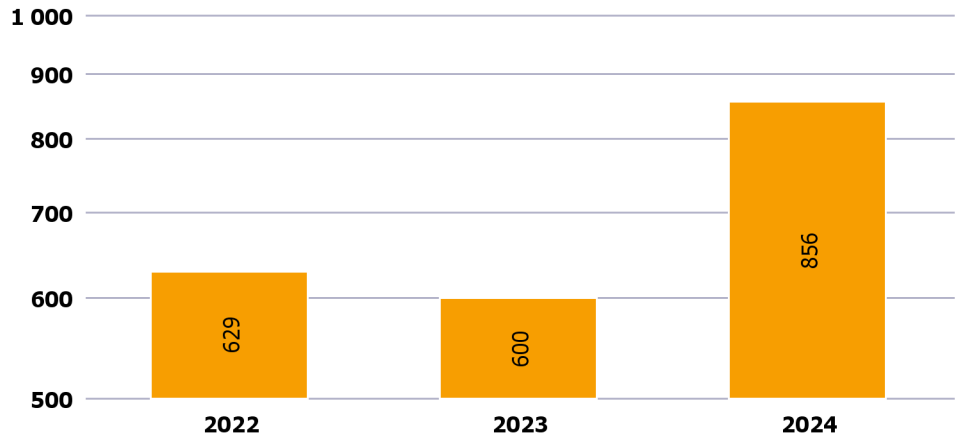

Le PDIE investit des ressources afin de mobiliser des acteurs éloignés de l'emploi (comme les allocataires du RSA). Chaque année il organise la politique d'accompagnement social et professionnel, et mobilise acteurs et dispositifs qui favorisent l'insertion professionnelle des publics vulnérables.

Nombre de solutions d'accompagnement au PDIE

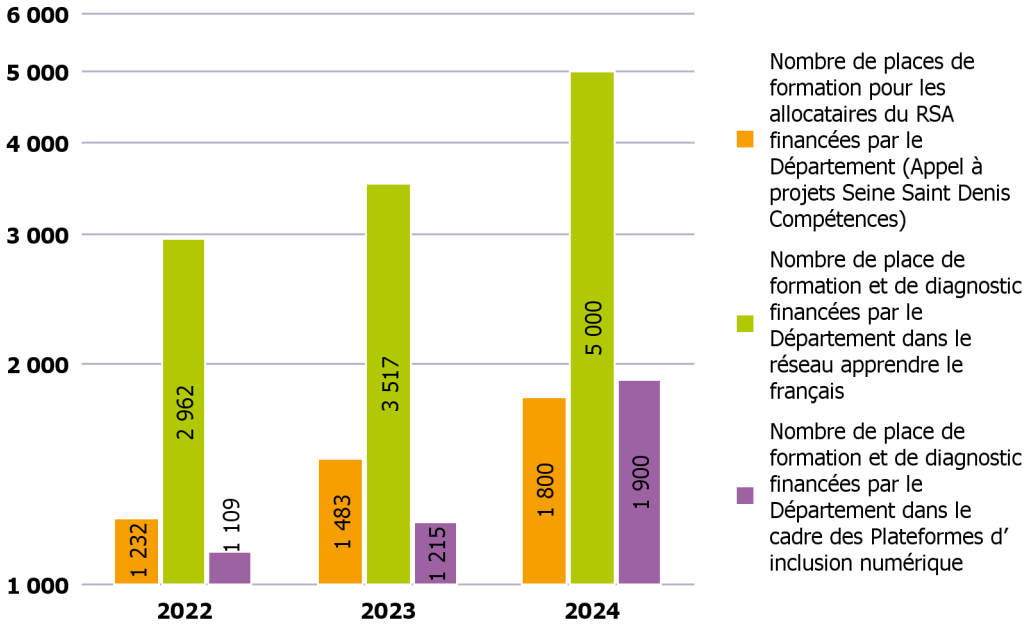

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement à l'entrepreneuriat	Dépense	0,630	0,999	1,137
Développement des compétences	Dépense	4,920	10,416	6,428
	Recette	0,001	0,024	
Développement des expériences dans l'emploi	Dépense	0,966	1,420	1,709
	Recette	0,000	0,235	
Dispositifs d'insertion	Dépense	1,596	3,458	3,386
Levée des freins sociaux à l'insertion et à la lutte contre les discriminations	Dépense	0,521	5,885	2,661
	Recette		0,116	0,150
Total	Dépense	8,633	22,179	15,321
	Recette	0,001	0,375	0,150
	Charge nette	**8,633**	**21,804**	**15,171**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Développement des compétences	Dépense	0,346	0,365	0,350
Total	Dépense	0,346	0,365	0,350
	Recette			
	Charge nette	**0,346**	**0,365**	**0,350**

La baisse des dépenses de fonctionnement s'explique par la réorientation des crédits de l'insertion vers le programme « Accompagnement socio-professionnel territorialisé (développement des ALI)»

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

EDUCATION

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

ACTIONS

- **Attractivité et mixité sociale et scolaire des collèges,**
- **Constructions neuves, rénovations, extensions,**
- **Maintenance des collèges,**
- **Moyens de fonctionnement des collèges,**
- **Stratégie numérique des collèges,**
- **Entretien des locaux.**

CONTEXTE

Le Département s'est longtemps caractérisé par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, la population scolaire du second degré était en augmentation continue depuis 2009. Cependant, depuis quatre rentrées scolaires consécutives, une **stabilisation voire une très légère baisse des effectifs** collégiens est constatée. Une étude à moyen long terme sur la démographie scolaire a été réalisée en 2022, complétée par des études ciblées sur les secteurs en tension en 2024, à l'appui d'un cabinet extérieur. Ces études nous ont permis de déterminer les impacts conjoncturels de la pandémie et d'éventuels facteurs plus structurels de baisse et d'engager une **révision de la programmation** du Plan éco-collège dans sa seconde partie.

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique. Depuis, de nombreux collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI) 2010-2015 et du Plan ambition collèges (PAC) 2015-2020. L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du **nouveau Plan Eco Collège ou Plan pour la Résilience Ecologique des Collège (PREC)**, qui prévoit les travaux de construction, reconstruction, rénovation et gros entretien maintenance pour la période 2021-2030. Un bilan à mi-mandat permet de mesurer l'ampleur du chemin accompli : près d'un tiers de notre parc est désormais composé de bâtiments de moins de 10 ans, construits, reconstruits ou rénovés d'après notre programme-type. Sur un plan conjoncturel, l'année 2023 s'est caractérisée par une inflation importante du prix des fluides, suivie d'une baisse importante en 2024 mais ne revenant pas aux prix antérieurs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Accueil des collégiens » correspond pour l'essentiel aux compétences obligatoires dévolues aux Départements au titre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- La **construction, reconstruction, rénovation des collèges** notamment énergétique, la **maintenance, l'entretien** des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des **moyens de fonctionnement** aux collèges,
- L'**accueil et l'entretien technique et ménager des collèges**, qui s'est traduit par le transfert des personnels techniques et d'entretien, ainsi que la compétence de **sectorisation**,
- La **maintenance informatique**, depuis la loi de 2013.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- Mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- Répondre de manière optimisée aux évolutions des effectifs des collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire et dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- Moderniser le cadre de travail de tous les agents et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Optimiser l'usage des ressources allouées aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges)
- Optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- Améliorer la connaissance du patrimoine, des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Ces principaux objectifs stratégiques trouvent leur traduction opérationnelle dans la mise en œuvre du **plan pluriannuel d'investissement et de maintenance 2021-2031** (PPM), dans la politique de maintenance des collèges, dans la politique de dotations et d'analyse budgétaire des établissements et à travers le plan d'actions d'amélioration des conditions de travail des agents techniques des collèges. Dans un contexte de hausse des dépenses de fluides, de dérèglement climatique accéléré et d'insécurité sur les approvisionnements, ce programme est marqué par l'impératif d'**accélération des mesures de transition écologique et de sobriété**.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Attractivité et mixité sociale et scolaire des collèges

Le plan pour l'attractivité et la mixité sociale et scolaire des collèges a été officiellement lancé début 2024, en partenariat avec le Rectorat et la DSDEN. Les principales actions conduites en 2024 ont été les suivantes :

- L'expérimentation de la méthode avec 11 collèges volontaires : réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un plan d'action sur-mesure, mise en place de premières mesures dès la rentrée 2024, et poursuite du déploiement du plan d'action pour une pleine mise en œuvre d'ici à la rentrée 2025 ;
- La mise en place d'un comité scientifique, la réalisation d'études sur l'état de l'évitement et de la mixité et sur les collèges privés, la création d'un observatoire inauguré fin 2024 ;
- Le lancement du travail de diagnostic et plan d'action sur mesure pour 14 nouveaux collèges à partir de l'automne 2024, avec pour objectif le déploiement du plan d'action pour la rentrée 2025 ;
- La réalisation d'un kit de communication mis à disposition des collèges du plan attractivité-mixité ;
- La modélisation d'une convention PED pluriannuelle, proposée aux collèges du plan, en test sur 4 collèges.

En 2025, 15 nouveaux collèges seront intégrés au plan afin d'atteindre l'objectif de 40 collèges accompagnés.

Constructions neuves, rénovations, extensions

L'action Constructions neuves, rénovations, extensions a pour objectifs de :

- Piloter la politique d'investissement dans les collèges, par une approche pluriannuelle, via une programmation des collèges à construire, reconstruire ou rénover selon l'état du bâti et des prévisions de démographie scolaire,
- Programmer les collèges qu'il conviendra de construire dans les 10 prochaines années au regard des besoins,
- Enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour répondre aux nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme, via un programme type régulièrement actualisé,
- Réaliser les opérations prévues au Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité, en optimisant les délais, le travail de programmation et en anticipant les recherches foncières pour les nouvelles opérations.

Ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel pour la résilience écologique des collèges (PREC) 2021-2030, prévoyant sur la période 13 opérations de rénovation avec extension de capacité, 9 collèges reconstruits, 8 établissements créés, la rénovation partielle de 16 collèges et des 5 cités mixtes. Le bilan à mi-mandat fait état de 7 opérations de construction rénovation, 24 cours oasis et 23 opérations en cours à des stades d'avancement divers. En 2024, les principales réalisations et avancées à signaler sont :

La poursuite des opérations du PAC 2015-2020 :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les opérations du **PAC 2015-2020** qui n'étaient pas achevées lors de l'approbation du PREC 2021-2030 ont été poursuivies dans le cadre du nouveau plan d'investissement (PREC) :

- Les études portant sur la reconstruction de Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne, la construction du collège des Docks de Saint Ouen de et la rénovation de Henry Sellier à Bondy,
- Les travaux de rénovation de Lavoisier à Pantin, Evariste Galois à Epinay-sur-Seine,
- Les travaux de construction du 4ème collège de La Courneuve, qui sera livré au printemps 2025,
- La livraison du collège Angela Davis de Bobigny à la rentrée 2024.

L'avancement d'opérations inscrites au PREC 2021-2030 et le lancement de nouvelles opérations :

- La reconstruction du collège Travail-Langevin à Bagnolet a passé des étapes clés, dont le jury du concours,
- Le concours pour la rénovation-extension de Saint-Exupéry à Noisy le Grand,
- La poursuite des opérations de rénovation énergétique de Langevin-Wallon (MGPE2) et Albert Camus à Rosny-sous-bois et la poursuite des études des 4 autres opérations du MGPE 2 pour démarrage des travaux en 2025 et livraison en 2026 (Descartes Blanc-Mesnil ; Carrière à Gournay, Neruda Pierrefitte, Bondy Jean-Zay),
- Le lancement des études des opérations d'extension des collèges Henri IV à Vaujours et de rénovation-extension du collège René Descartes à Tremblay,
- Les travaux de construction de l'extension du collège international de Noisy-le-Grand (nouvelle opération).

Maintenance des collèges

Cette action poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- Poursuivre une politique de maintenance en donnant la priorité à la sécurité sanitaire (aussi bien par la rénovation des sanitaires que des espaces de restauration), la transition écologique et l'accessibilité du bâti,
- Améliorer la programmation des opérations de maintenance dans le cadre du Programme pluriannuel de maintenance (PPM) 2021-2031, sur la base d'une meilleure connaissance du patrimoine bâti (notamment par la mise à jour des carnets d'établissement), tant sur le plan préventif que curatif,
- Améliorer les délais de réponse et traitement des sollicitations des collèges.

La programmation des travaux TMGR (travaux de modernisation et grosses réparations) 2024 du PPM a représenté un investissement global de 23 ,6 M€ (y-compris 5 cours Oasis livrées par la DNPB), décliné selon la répartition suivante :

- Travaux de modernisation (TM) : 3,3 M€ sur les axes suivants :
  - Améliorer les conditions de travail (locaux personnels, équipements) : 1,1 M€,
  - Créer les conditions d'une véritable pause méridienne et d'une restauration durable : 0,2 M€,
  - Renforcer les capacités d'accueil (espaces partagés, enseignement, logements, sports) : 2,0 M€,
- Gros Entretien Renouvellement (GER) : 20,3 M€ déclinés sur les objectifs suivants :
  - Améliorer les conditions sanitaires : 1,2 M€,
  - Aménager les espaces extérieurs (végétalisation, sécurité et plateaux sportifs) : 5,1 M€,
  - Aménager les intérieurs (sols, murs et plafonds) : 2,8 M€,
  - Développer le confort thermique (clos couvert) : 2,8 M€,
  - Garantir la conformité des équipements de restauration durable : 0,7 M€,
  - Garantir la sécurité (sécurité incendie, sûreté) : 1,7 M€,
  - Mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap') : 2,2 M€,
  - Prévenir le risque amiante (recouvrement, retrait) : 0,4 M€,
  - Rénover énergétiquement pour des bâtiments durables : 3,3 M€.

Moyens de fonctionnement des collèges

L'action Moyens de fonctionnement des collèges regroupe les différentes dotations et aides attribuées par le Département, afin de permettre un fonctionnement au quotidien des collèges dans des conditions satisfaisantes. Ces moyens comprennent pour l'essentiel les dotations de fonctionnement et de renouvellement du mobilier prévues par la loi, ainsi qu'une aide aux transports destinée à favoriser la pratique sportive des collégiens. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

maintenance…). Les moyens alloués sous forme de dotations de fonctionnement conditionnent le vote des budgets par les conseils d'administration des collèges. Les objectifs sont de :

- Maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- Améliorer la connaissance et l'accompagnement budgétaire et financier des établissements,
- Optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale.

La DGF 2025, votée en 2024, est stable par rapport à la DGF 2024 (+50k€) les principales variations concernent l'intégration de la part des projets pédagogiques dans la DGF des 4 internats (+30k€) et la prise en charge dans la DGF des consommables dans les collèges équipés de distributeurs de serviettes périodiques (+20k€).

La dotation prévue pour l'accès aux installations sportives est minorée de 50k€ et s'élève pour 2025 à 900 000€. La provision pour dotations complémentaires a été à nouveau réduite en 2025 de 105k€ (après - 350k € en 2024) du fait de la suppression en totalité du risque lié au coût des énergies (aléas climatiques, inflation).

Les règles de réfactions appliquées en 2023 et 2024 ont été reconduites en 2025 et ont amené les établissements à contribuer sur leurs propres réserves pour compléter leur DGF 2025 à hauteur de 1,18 M€.

Depuis 2023, afin d'assurer une meilleure maintenance des équipements de cuisine, une subvention fléchée est allouée aux collèges et calculée sur la base des besoins déclarés. Cette dépense devrait être reprise directement par le Département par un marché dédié en 2026.

Stratégie numérique des collèges

Depuis 2021, le Département déploie un plan de modernisation d'envergure pour homogénéiser le système d'information dans les collèges et renouveler les équipements numériques (postes, écrans). Les mesures regroupées dans cette stratégie concernent les infrastructures, les équipements, le développement des usages et l'accompagnement des communautés éducatives. Une actualisation de la stratégie numérique a été réalisée en 2023. Au travers de cette stratégie numérique, les objectifs départementaux sont :

- L'équipement en équipements informatiques adaptés aux usages des collèges (logiciels, formation et évaluation des élèves…), soutenus par des infrastructures performantes (réseau, serveur, …) et régulièrement maintenus,
- Le développement des usages de l'ENT Webcollège, en interne et par les communautés éducatives,
- Le développement d'actions numériques éducatives via les 2 micro-folies mises en place par le Département et l'appel à projet numérique,
- L'expérimentation de prêts de matériels informatiques aux familles.

En 2024, le Département a poursuivi ses objectifs d'amélioration continue de la maintenance en condition opérationnelle en collège et de bascule progressive des établissements sous un même système d'information. Cette bascule vers un nouveau système a également été l'occasion de remplacer, pour 39 collèges, les équipements des zones pédagogiques (ZP). Une action similaire sur les zones administratives (ZA) a été réalisée auprès de 23 collèges, avec le soutien de la DSI académique. Au total, en fin d'année 2024 nous avons pu comptabiliser :

- 125 collèges dont les équipements de ZP ont moins de 3 ans et sont sous responsabilité départementale,
- 36 collèges dont les équipements ont été totalement ou partiellement remplacés pour la ZA.

En parallèle, l'année 2024 a été l'occasion de poursuivre des expérimentations autour des usages numériques avec :

- Le soutien de 50 projets éducatifs autour de l'Education aux médias et de 16 projets autour de la robotique,
- Le soutien de 12 projets autour de développement de Tiers-Lieux dans les collèges,
- L'accueil de 1 020 visiteurs et 795 visiteurs en 2024 sur les Micro-Folies des Pavillons-sous-Bois et de La Courneuve,
- La poursuite du prêt de matériel aux familles auprès de 120 familles volontaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Entretien des locaux

L'entretien des locaux des collèges est porté par environ 1 300 agents qui permettent d'accueillir au quotidien les élèves dans les conditions sanitaires adéquates. Ces actions sont sous la responsabilité du service de l'accueil, de la restauration durable, et de l'entretien des collèges (SARDEC).

En 2024, l'amélioration de la qualité de l'entretien des collèges s'est traduite par les actions et résultats suivants :

- La formalisation des **actions d'audit de l'entretien des collèges**, au rythme d'une visite d'audit par collège et par année scolaire ; à cela ce sont ajoutées 138 visites de suivi (double visite pour les collèges en difficulté) ;
- La mise en place des **plans d'action renforcés « Quali + »**. Sur les 27 collèges qui ont été accompagnés en 2023-2024, seulement 6 ont été maintenus en soutien en 2024-2025. Les nouveaux collèges intégrés le sont en lien avec le plan d'attractivité des collèges ;
- La poursuite du travail de **dotation des équipes d'entretien en matériel de nettoyage**. En 2024, 28 autolaveuses, 99 chariots de pré-imprégnation, 23 monobrosses ont été commandés ; 92 % des collèges du département étaient ainsi équipés en pré-imprégnation, ils le seront tous en 2025 ;
- La poursuite du travail sur la **stratégie de recrutement et de formation** :
    - En 2024, l'Espace des Partages et des Savoirs Faire, école interne de formation créée en 2022 et dont les actions sont devenues certifiantes en 2023, a réalisé une montée en puissance significative pour tous les métiers des ATTEE grâce à un nouveau dispositif de formateurs interne mis en place sous le tutorat des techniciens métiers du service. Avec les 3 sessions d'une semaine de formation des nouveaux arrivants, les formations métiers et les divers ateliers pratiques de l'EPSF, l'effort global de formation est passé de 145 sessions en 2023 à 230 en 2024, et de 1 086 stagiaires formés en 2023 à 1 645 en 2024, soit + de 51 % d'augmentation. Cet effort sera encore renforcé sur la partie entretien en 2025 grâce à la création d'un parcours métier dédié ;
    - En matière de recrutement, les moyens de remplacement ont été maintenus en 2024. Dès la rentrée scolaire 2024, le service a renforcé son recours aux agents issus de l'insertion en mettant en place un partenariat avec les associations intermédiaires pour la formation préalable et une prise de fonction de qualité. Cette démarche sera maintenue en 2025. Par ailleurs, les collèges accueilleront davantage d'agents en parcours emploi compétence.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Elèves scolarisés en collège (public et privé sous contrat, toutes classes)

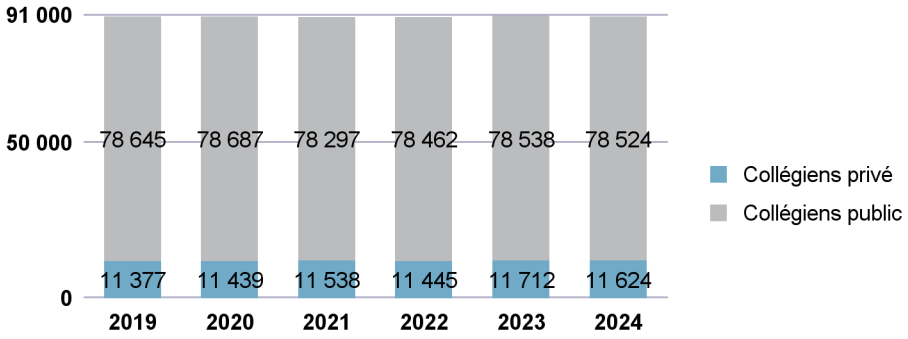

Nombre de collèges (publics et privés sous contrat)

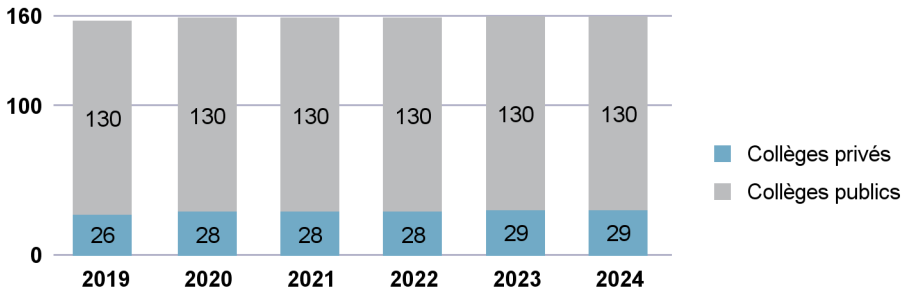

Le taux d'occupation en nombre de divisions (nombre de classes) correspond au rapport entre le nombre de divisions ouvertes à une rentrée et la capacité d'accueil optimale en divisions d'un établissement. La capacité en nombre de divisions rend mieux compte de l'occupation d'un collège que le nombre d'élèves puisqu'elle reflète davantage la capacité d'occupation des salles en fonction des heures d'enseignement.

Taux d'occupation des collèges publics en divisions (en %)

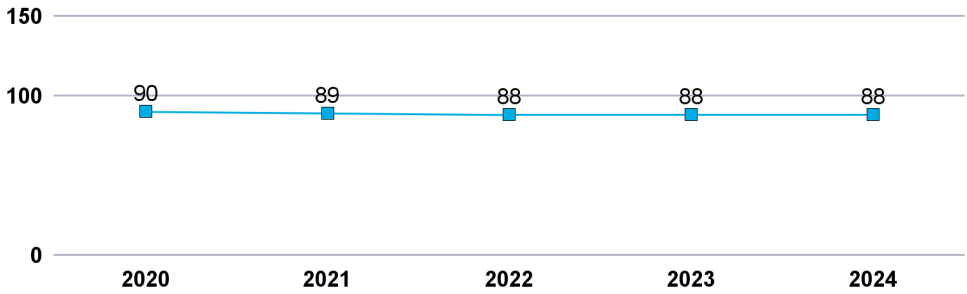

Le taux d'occupation peut évoluer en fonction de la démographie, du repère du nombre d'élèves par classe décidé par la DSDEN ou encore des campagnes de révision de la sectorisation. La baisse du taux d'occupation depuis la rentrée 2020 résulte de ces 3 facteurs. Ce taux d'occupation reste élevé en moyenne, et inclut quelques très gros collèges dont la capacité est volontairement dimensionnée à un niveau inférieur aux capacités du bâtiments, afin de faciliter la gestion de l'établissement et un climat scolaire apaisé.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

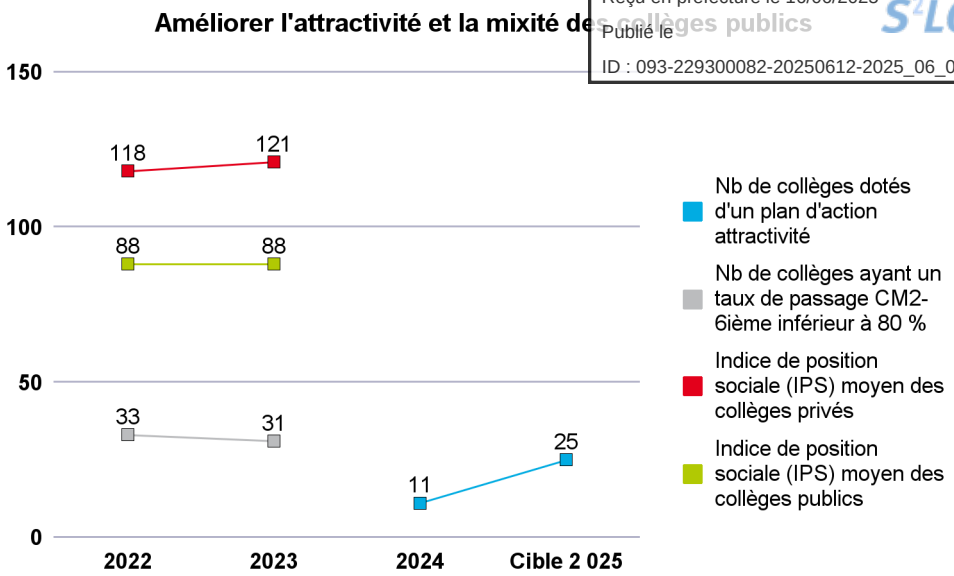

En l'attente de la convention de partage de données avec le Rectorat, le Département ne dispose que d'indicateurs indirects pour calculer l'évitement sur le territoire, à savoir l'écart entre élèves inscrits en CM2 et inscrits en 6ème. Si les discussions avec le rectorat aboutissent, cet indicateur pourra être remplacé par un indicateur de calcul de l'écart entre nombre d'élèves inscrits au collège, et nombre d'élèves inscrits dans un collège public du territoire. Le plan d'action étant en première année de déploiement, l'effet sur les indicateurs d'évitement de mixité est difficile à anticiper, les objectifs cibles sont donc difficiles à établir à ce stade.

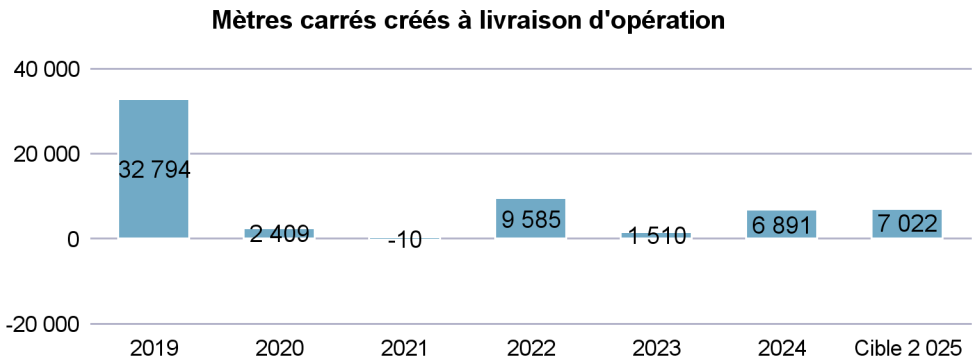

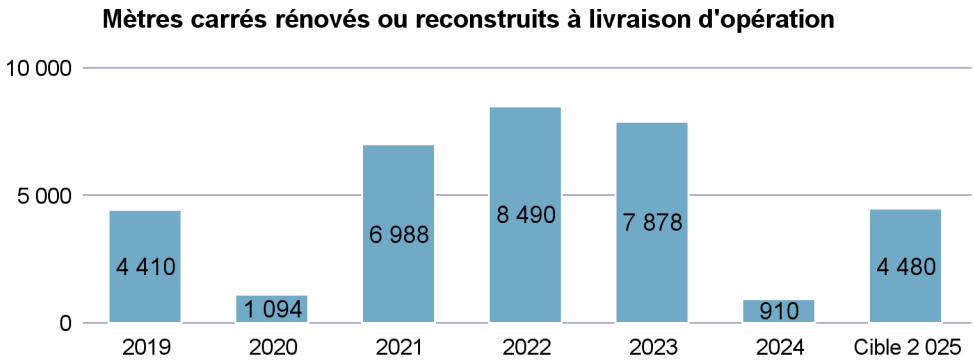

En 2024, le Département a livré la reconstruction-extension du collège des Coquetiers à Bobigny. Des opérations dont la livraison était initialement prévue en 2024 ont été décalées à 2025, d'où l'écart entre l'objectif cible et le réalisé sur 2024. Les opérations concernées sont celles du 4e collège de la Courneuve, et de la rénovation partielle du collège Jean-Jacques Rousseau au Pré Saint-Gervais.

En 2025, outre la livraison de ces deux opérations, l'extension du collège international de Noisy le grand sera construite et mise en service, le collège Langevin Wallon de Rosny sous-bois sera rénové dans le cadre du deuxième marché de performance énergétique.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

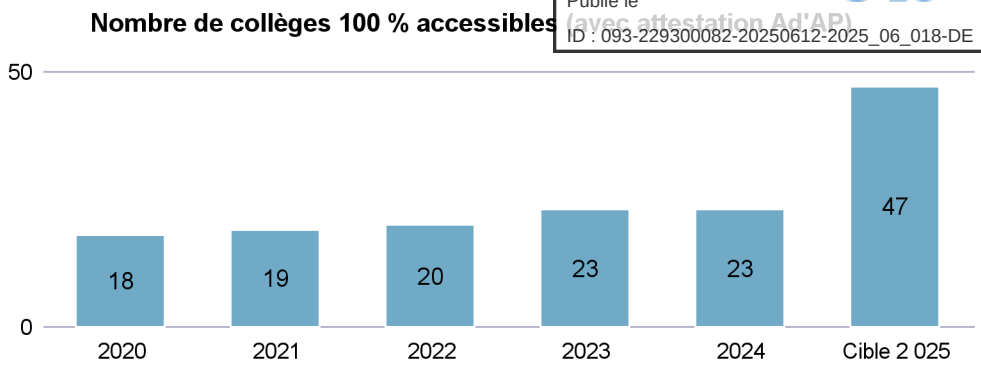

Concernant l'accessibilité, en 2024 la programmation des opérations de l'Ad'AP a dû être reportée du fait de difficultés opérationnelles.

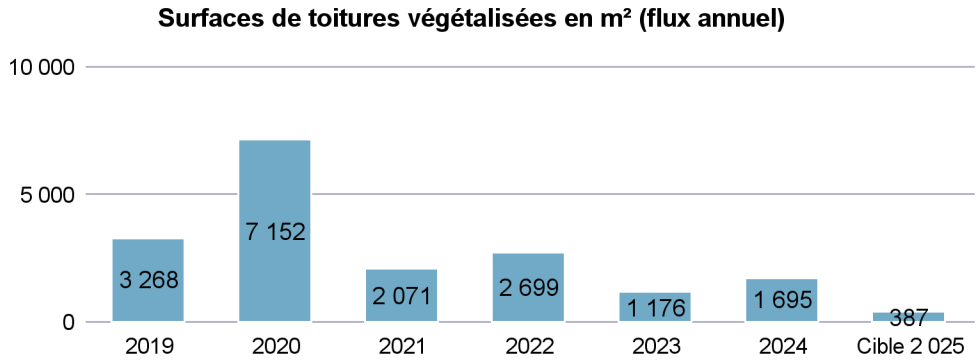

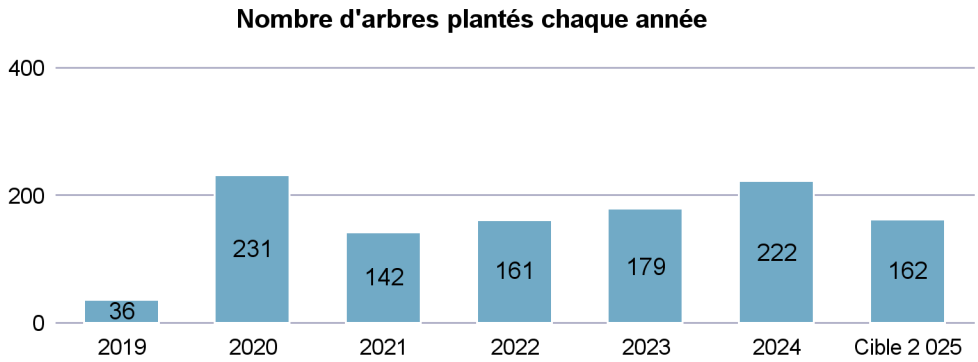

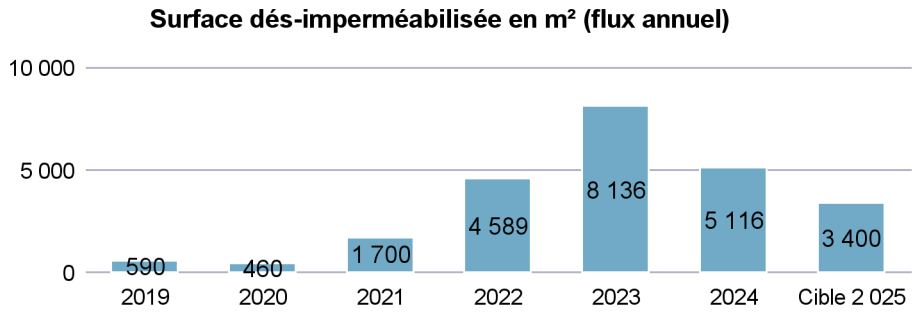

En 2024, les surfaces livrées de toiture végétalisée correspondent au collège Davis à Bobigny. 71 arbres ont été plantés à Davis à Bobigny, et 151 arbres via les cours oasis.
En 2024, 7 cours Oasis ont été livrées. En 2025, il est prévu la livraison de 6 cours Oasis (Rousseau Le Pré-Saint-Gervais, International Noisy-le-Grand et 4 cours Oasis sous conduite d'opération DNPB).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

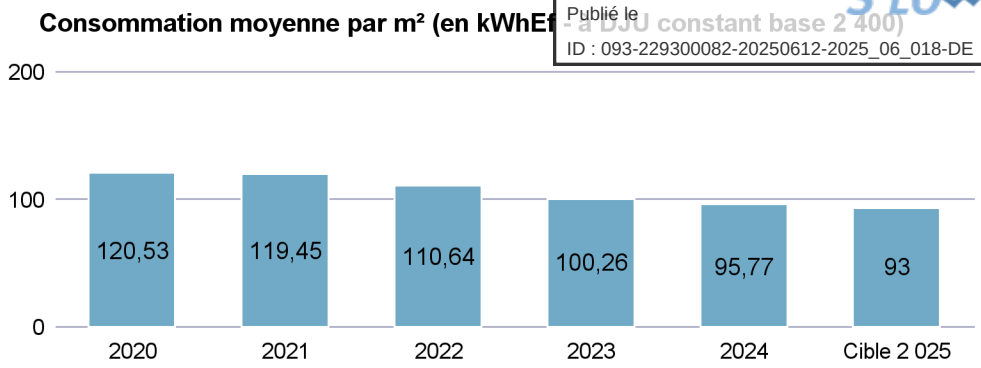

La cible de 91 kWh/m²fixée en 2024 ne sera pas atteinte. Il est proposé de recalibrer la cible 2025 à 93 kWh/m², ce qui équivaudra à une baisse des consommations de 23 % sur 5 ans.

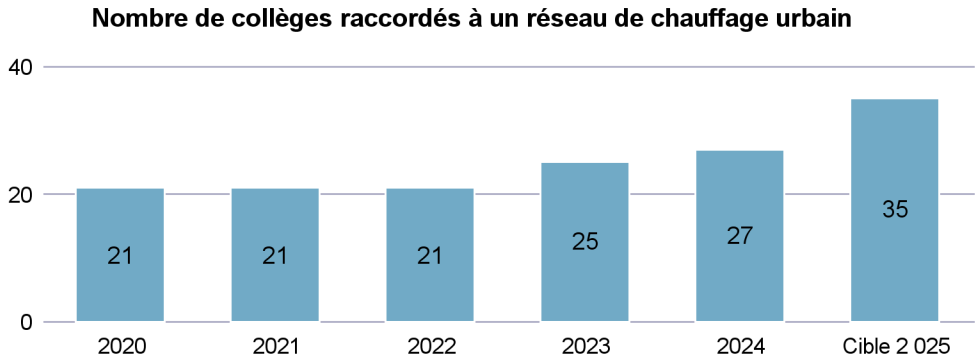

En 2024, les collèges Ronsard Tremblay et Angela Davis Bobigny ont été raccordés à des réseaux de chaleur. Le raccordement des 2 collèges de Villepinte (Les Mousseaux et Camille Claudel) est reporté en 2025. En 2025 sont également prévus le raccordement au nouveau réseau Unigéo des collèges Marie Curie aux Lilas, Rousseau au Pré-Saint-Gervais, Lavoisier, Joliot Curie à Pantin et Franklin à Drancy et du collège Aimé et Eugénie Cotton au Blanc-Mesnil au réseau BMES.

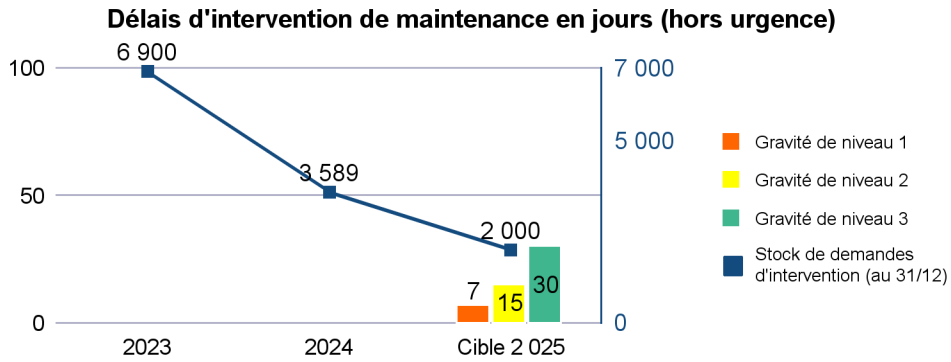

En 2024, un premier travail de mise à jour du stock de demandes d'interventions bâtimentaires sur le logiciel de gestion de la maintenance OMERE a été effectué. Ainsi, le stock de demande est passé de plus de 7000 tickets à un nombre variant au cours de l'année entre 2900 et 4000 tickets. De plus, le Service Technique des Collèges a recruté des nouveaux gestionnaires techniques de patrimoine et surveillants de travaux. Pour chaque collège, un binôme est dédié au suivi bâtimentaire des collèges, assurant une meilleure réactivité dans le traitement des demandes.
La fiabilité des données issues de l'outil OMERE est encore à renforcer en 2025. En effet, les « tickets » de demandes d'intervention peuvent être relatifs soit à des demandes de travaux curatifs à entreprendre à courts termes (exemple : remplacement d'une vitre cassée), soit à des travaux à programmer à plus long terme (exemple : réfection de la totalité de l'étanchéité d'un collège). L'indicateur du délai d'intervention est donc pollué par des tickets relatifs à des travaux à programmer qui, faute d'arbitrage favorable dans l'élaboration de la programmation

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

TMGR de l'année, peuvent rester au statut « à traiter » plusieurs mois. Il est donc prévu, en 2025, de distinguer les demandes d'interventions de maintenance curative à courts termes, des demandes de travaux projet. Le développement de cette fonctionnalité a été demandée à l'éditeur de la plateforme OMERE.
A noter également : un travail de requalification des niveaux de gravité est à mener, à la fois de la part des directions des collèges, qui ont tendance à surestimer la gravité des demandes pour que celles-ci soient traitées dans de meilleurs délais, et de la part du service opérationnel qui doit davantage requalifier la gravité effective de la demande, pour prioriser les urgences.

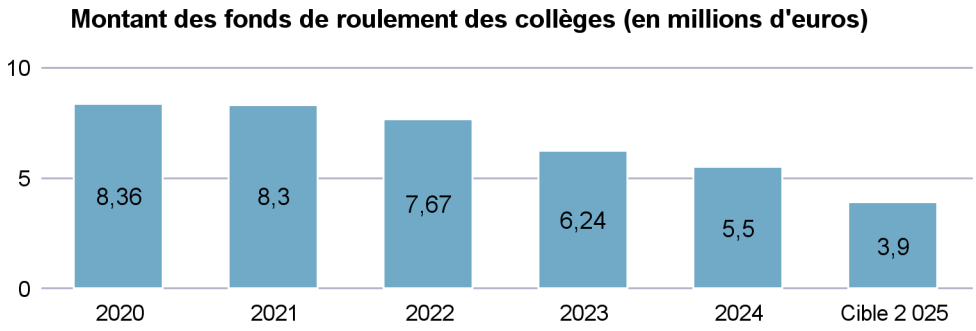

Les effets des décisions prises en octobre de l'année n sont constatés en juin de l'année n+2. La méthodologie mise en place à partir de 2021 consistant à calculer les réfactions sur la valeur des comptes financiers au 31 décembre de l'année n-2 (exemple : compte financier 31/12/22 pour la DGF 24) a un réel effet sur la baisse des fonds de roulement.
Le fond de roulement 2023 s'élevant à 6,24 M€ est calculé pour 118 établissements pour lesquelles les données sont connues (manque encore compte financier et informations relatives au fond de roulement de 2023 pour 12 collèges).
Le montant total des fonds de roulement 2024 ne sera connu qu'en juin 2025.

Depuis 2013, la compétence d'acquisition et maintenance des équipements informatiques des collèges a été transférée aux Départements, d'où une reprise en gestion progressive des infrastructures et de la maintenance informatique par le Département.

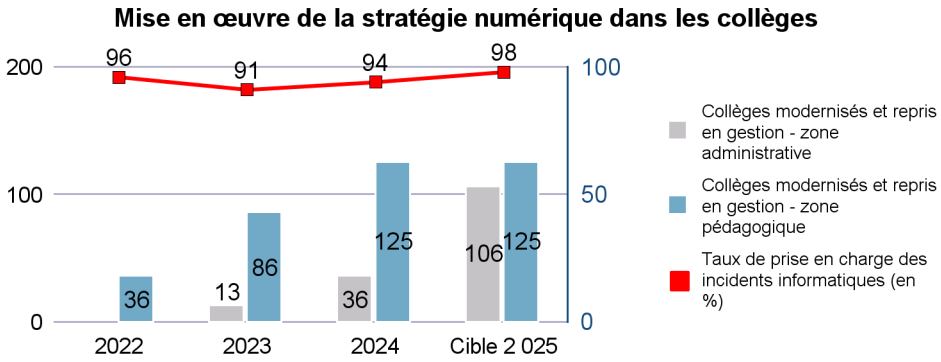

Le cap a été maintenu pour l'année 2024 en matière de reprise du système d'information et de modernisation des équipements en collèges, à la fois sur la zone pédagogique et sur la zone administrative. 100% des zones pédagogiques ont été modernisées mais une vingtaine reste à raccorder au SI centralisé. Pour 2025, nous maintiendrons un rythme de 1 collège par semaine raccordé au réseau pour la zone pédagogique et de 2 collèges par semaine a minima pour la zone administrative, voire 3 si possible, hors période estivale.

Ces plans de modernisation, renforçant le cadrage technique du Département, ont pour conséquence d'augmenter le taux de sollicitation auprès de l'infogérant en charge de la maintenance informatique. Les équipes de techniciens ont été renforcées afin de pouvoir maintenir un taux de gestion des demandes et incident satisfaisant. Les futurs travaux se focaliseront sur l'optimisation des délais d'interventions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

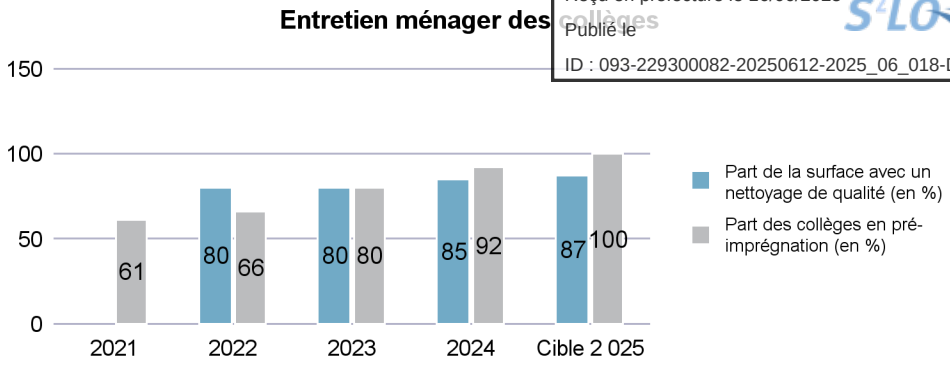

L'indicateur sur la pré-imprégnation représente la part des collèges équipés d'au moins 5 chariots de pré-imprégnation, matériel ergonomique de nettoyage des sols permettant une limitation du port de charge, de manutention pour les agents, et plus économe en eau et produits. Au 31/12/2024, 116 collèges sur 125 (130 collèges moins 5 cités mixtes) étaient complètement équipés. Le renouvellement du marché d'équipements intègre désormais ces chariots dans le bordereau de prix, ce qui permet de viser la cible de 100 % en 2025 (125 collèges). La direction a intégré dès 2024 l'achat des consommables liés à ces matériaux, trop peu achetés par les collèges, afin d'en garantir la bonne utilisation dans la durée.
L'indicateur de qualité de l'entretien correspond à la moyenne des notes qualité attribuées à chaque collège, dans le cadre des audits de qualité de l'entretien des collèges, pendant l'année scolaire (de septembre à juillet). Au 01/09/2023, 116 collèges ont été audités au moins une fois (sur 125) contre 93 au 1/09/2022. Ces audits et indicateurs permettent ensuite de déployer des plans d'action ciblés sur les sites critiques. Les audits ont démarré en 2022, le nombre de collèges audités a augmenté d'année en année. Pour l'année scolaire 2023/2024, 121 collèges ont été audités au moins une fois (sur 125).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	12,961	13,285	12,686
	Recette	0,002		0,007
Entretien des locaux	Dépense	0,608	0,571	0,816
Maintenance des collèges	Dépense	8,453	21,611	24,093
	Recette	0,101	0,167	0,974
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	22,055	17,866	18,241
Stratégie numérique des collèges	Dépense	2,367	2,732	2,739
Total	Dépense	46,443	56,066	58,576
	Recette	0,103	0,167	0,982
	Charge nette	**46,341**	**55,899**	**57,594**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépense	51,530	58,261	64,308
	Recette	1,713	2,512	0,661
Entretien des locaux	Dépense	0,367	0,596	0,465
Maintenance des collèges	Dépense	20,766	22,729	29,994
	Recette	8,060	8,030	8,594
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépense	0,943	1,207	0,875
Stratégie numérique des collèges	Dépense	4,517	10,072	6,607
	Recette	0,000		
Total	Dépense	78,123	92,864	102,249
	Recette	9,773	10,542	9,255
	Charge nette	**68,350**	**82,323**	**92,995**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Projet éducatif départemental

ACTIONS

- **Sensibilisation et formation à la transition écologique dans les collèges,**
- **Projet olympique et paralympique dans les collèges,**
- **Santé des collégiens,**
- **Qualité de vie dans les collèges,**
- **Emancipation des collégiens.**

CONTEXTE

La Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, accueille au sein de ses collèges un public d'élèves très divers, tous en pleine adolescence, et pour une partie majoritaire d'entre eux, issus de familles populaires.

Ainsi, parmi les 130 collèges publics du Département, 52 collèges publics sont classés en REP, et 29 en REP+, soit 81/130 collèges publics en éducation prioritaire. En termes de composition sociale, les collèges publics accueillent près de 80 000 collégiens, dont 65 % d'élèves de classes populaires, 23 % d'élèves de classes moyennes et 12 % d'élèves de classes aisées. Les collégiens ont besoin d'un climat scolaire apaisé favorable aux apprentissages et susceptible de répondre à leurs besoins spécifiques d'adolescents, tels que des besoins de sens et cohérence du cadre, dialogue et débat, prise d'autonomie progressive, sociabilité de groupe régulée…etc. Un accompagnement est aussi nécessaire sur des thématiques marquées à leur âge, telles que l'éducation à la vie affective et sexuelle ou aux risques. Par ailleurs, les élèves de milieux plus populaires, moins favorisés vis à vis de la scolarité, ont des difficultés spécifiques en regard de leurs réalités scolaires et sociales :

- Des résultats scolaires en deçà des moyennes nationales. En 2023, le taux de réussite au brevet était de 85 % au niveau départemental, contre 89,3 % au national. Soit un élève sur six qui n'a pas le brevet en fin de troisième ;
- Une orientation moins ambitieuse, à résultats équivalents, que des élèves de milieux plus favorisés ;
- Un moindre accès aux activités culturelles et sportives, aux voyages, et une mobilité réduite ;
- Une exposition plus forte aux problématiques de santé telles que l'obésité infantile, en lien avec une moindre pratique du sport et des habitudes alimentaires qui se renforcent à l'adolescence ;
- Une exposition plus importante à des climats scolaires dégradés, et à des contextes de violences en dehors du collège (rixes notamment), notamment dans les collèges les moins mixtes socialement ;
- Une exposition importante aux discriminations de toutes sortes, en particulier raciales.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Dans ce contexte, le Département a décidé d'investir le champ éducatif en menant depuis plus de 10 ans une politique éducative volontariste et ambitieuse. En 2012, le Département a voté son premier Projet Éducatif Départemental (PED) qui s'articulait autour de 3 axes : **se former, s'engager, se construire**. L'évaluation de ce PED avait souligné la pertinence, la qualité et la richesse des actions et des dispositifs éducatifs du Département.

Un deuxième Projet Éducatif Départemental 2016-2020 (PED II), a été voté le 20 octobre 2016. Il s'inscrivait dans un nouveau contexte marqué par un renouvellement du système éducatif avec la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école de la République et le renforcement de la territorialisation de l'action publique (loi NOTRe).

Enfin, un nouveau et troisième Projet éducatif a été voté par l'assemblée départementale le 18 novembre 2021, avec un budget renforcé et de nouvelles orientations. Ce nouveau PED 2022-2027 qui répond aux évolutions de la société et aux grands défis du territoire se décline en 5 axes :

- Axe 1 : La **transition écologique** au cœur de nos collèges : construire des réponses pour la résilience en Seine-Saint-Denis,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Axe 2 : Le **projet olympique et paralympique**, un levier pour développer les pratiques sportives et les valeurs de l'olympisme : pratiquer le sport par toutes et tous, partout et tout le temps,
- Axe 3 : Œuvrer pour améliorer la **santé** des collégiens : un droit fondamental,
- Axe 4 : Améliorer la **qualité de vie** dans les collèges : renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire de tous les élèves et des valeurs de solidarité et du « care »,
- Axe 5 : Promouvoir l'**émancipation** des collégiens.

L'actualisation du PED à mi-mandat sera l'occasion d'y ajouter un nouvel objectif : favoriser l'attractivité des collèges publics et accompagner la mixité sociale en leur sein.

PRINCIPAUX PROJETS POUR 2024

Sensibilisation et formation à la transition écologique dans les collèges

Cet axe se décline sur les thématiques de l'alimentation durable, la biodiversité urbaine, le changement climatique, la gestion des déchets, la mobilité douce, l'énergie et la qualité de l'air.

Les actions éducatives de cet axe se divisent en deux catégories :

- **Les « parcours EDD », des parcours clés en main pour les collèges**

Les parcours d'Education au Développement Durable (EDD), sont des parcours clés en main proposés par les différentes directions départementales. Les parcours proposés abordent différentes thématiques :

- L'alimentation durable (porté par SAE + le service Via le Monde de la DEI) ;
- La biodiversité urbaine (porté par la DNPB) : 6 parcours différents ;
- Les changements climatiques (porté par la DNPB + DTER) ;
- La citoyenneté mondiale (porté par la DEI) ;
- Les ressources en eau avec le programme « Au fil de l'eau » (porté par la DEA) ;
- Les ruches dans les collèges (porté par le SAE) ;
- Les parcours vélo en ville (porté par la DVD) ;
- La science et la qualité de l'air.

Au total 45 parcours ont été menés dans les collèges et 25 établissements ont participé à au moins 1 parcours.

- **Les dispositifs généraux**

D'autres programmes sont plus transversaux et accessibles chaque année, sur demande, aux 130 collèges :

- Le programme Eco-collège : pour l'année 2024, 77 collèges se sont inscrits au programme Eco-collège qui permet aux référents des collèges de bénéficier de formations, de mise en réseau et d'accompagnement de projets avec l'appui de l'association Teragir ; 12 collèges ont par ailleurs obtenu le Label Eco-Collèges correspondant ;
- Le concours « *C'est pas Versailles ici* » consiste en un défi proposé aux collégiens pour réduire leur consommation d'énergie. Divers ateliers sont proposés aux collèges pour y parvenir. Les résultats sont mesurés en économie d'énergie, et les collèges ayant réalisé des économies ont des prix. En 2024 16 collèges ont participé pour une économie allant de - 1 à - 20 % de consommation selon les collèges ;
- L'accompagnement à des projets sur mesure des collèges via l'Appel à Projets Pédagogiques (88 projets) ;
- Des dispositifs proposés ponctuellement tels que les cours jardinées, l'accompagnement aux poulaillers…

De manière plus générale, 112 collèges sur les 130 ont bénéficié d'au moins une action du Département en lien avec la transition écologique au cours de l'année scolaire 2023-2024. Ce chiffre comprend l'ensemble des actions répertoriées dans l'axe 1 du PED (projets de toutes les directions).

Projet olympique et paralympique dans les collèges

Cette action s'est déclinée, pour sa dernière année en 2024, année des JOP, au travers de trois dispositifs :

- **Le dispositif 130 pays dans 130 collèges :**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ce dispositif a permis de mobiliser les collégiens autour des JOP à travers des animations sportives et culturelles en lien avec les pays sélectionnés au moment de la labellisation. Le dispositif initialement axé autour de la pratique sportive et l'ouverture culturelle autour d'un choix d'un pays participant aux Jeux s'est élargi en 2023/2024 en intégrant une dimension de voyage scolaire renforcée grâce à l'obtention d'une accréditation Erasmus+ 2022-2027. Cette accréditation permet aux établissements d'inclure des projets de mobilités européennes avec Erasmus et internationales grâce au soutien financier du Département. En 2024, 7 collèges supplémentaires ont rejoint la démarche 130 pays, ce qui a porté à 52 au total le nombre de collèges engagés sur ce dispositif à son apogée, lors de l'année des Jeux Olympiques.

- **L'organisation d'évènements sportifs liés aux JOP**

Tout au long de l'année, les JOP ont été l'occasion de proposer aux collèges des évènements liés. A noter en particulier :

- Un évènement sportif et culturel rassemblant plus de 500 collégiens inscrits au dispositif 130 pays en 2024 à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique,
- Un évènement « Urban Youth Games » en Seine Saint Denis rassemblant 1800 enfants de Belgique et de Seine-Saint-Denis dont les collèges inscrits au dispositif 130 pays.

- **Le soutien aux autres projets autour des JOP via l'appel à projet pédagogiques :**

La poursuite du soutien financier aux projets des collèges en lien avec les JOP via l'APP a permis de financer 48 projets supplémentaires en lien avec les JOP, lors la première session de l'année scolaire 2023/2024. A noter également, le soutien de projets de voyages liés aux JOP et à 130 pays via les dispositifs de voyages.

Santé des collégiens

Cette thématique est nouvelle dans le PED III. Elle recouvre en particulier des projets portant sur la santé alimentaire et nutritionnelle, la santé sexuelle, le sport-santé, la santé mentale ainsi que le dépistage bucco-dentaire et oculaire.

Cette thématique est portée principalement par d'autres directions : la MMPCR pour la formation des professionnels, la DEF via le réseau des PMI qui interviennent sur l'éducation à la santé sexuelle, la DPAS sur la prévention santé.

A son niveau, la Direction de l'éducation a soutenu 51 projets sur mesure de collèges sur la thématique santé via l'APP, parmi lesquels des projets traitant de la nutrition, d'autres ayant pour objectif la mise en place d'une « semaine de la santé » ou encore certains permettant l'achat de matériel pour la formation aux gestes qui sauvent.

Qualité de vie dans les collèges

Cette action intervient à travers plusieurs dispositifs :

- **La Mission Climat Scolaire**

La mission climat scolaire a accompagné à divers niveaux **68 collèges.** Les accompagnements proposés sont :

- La présentation du PED à la direction du collège et/ou aux enseignants, le conseil et l'orientation des collèges sur le montage et le dépôt des projets dans divers dispositifs, de façon à favoriser leur réussite ;
- Des propositions de mobilisation du PED sur mesure en fonction du projet et des besoins du collège ;
- L'accompagnement des collèges du plan attractivité et le lancement d'une expérimentation, pour 4 d'entre eux, d'un projet de convention PED pluriannuel.

La mission climat scolaire assure également un rôle central dans l'instruction et le conseil aux collèges sollicitant un financement dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques. Les 2 sessions de l'appel à projets pédagogiques de l'année scolaire 2023/2024 ont permis de valider et financer **220 projets portant sur le climat scolaire** (sur 296 projets déposés) pour un montant de **438 430 euros** ; sur un total de 620 projets déposés, 463 projets validés et un budget de 785 000€.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

De plus, la mission climat scolaire a porté des actions sur les quatre axes thématiques qu'elle pilote :

- **La lutte contre le décrochage scolaire :**

Le programme d'Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) s'est poursuivi en 2024, avec 31 dispositifs déployés sur 29 villes. Ces 31 dispositifs sont portés par 5 associations et 26 services communaux. Au cours de l'année scolaire 2023/2024, ce sont **110 collèges** qui ont orienté **1 648 collégiens,** dont 80 % de garçons, vers le programme ACTE. Ceux-ci ont été accueillis pour une durée de 2 à 8 journées. Les motifs d'exclusion prépondérants restent semblables aux années précédentes (agressions physiques entre élèves, insolence envers l'adulte, comportements perturbateurs).

Au-delà de la supervision du dispositif (appel à projet, instruction, suivi, évaluation), le Département a accompagné les dispositifs tout au long de l'année de façon à favoriser une bonne qualité d'accueil. Ainsi, la mission a organisé 1 temps de formation à destination des intervenants socio-éducatifs (« *Introduction à la psychologie de l'adolescence* ») et 3 échanges de pratiques.

- **La lutte contre les discriminations :**

Certaines actions de lutte contre les discriminations sont portées par l'Observatoire des violences faites aux femmes (Jeunes contre le Sexisme) et la DECI (Jeunes contre le Racisme et l'antisémitisme notamment) et ne sont donc pas citées ici. Durant l'année scolaire 2023/2024, les actions portées par la Direction Education ont pris la forme d'un soutien à des actions de sensibilisation autour des règles, avec l'installation et l'alimentation de distributeurs de protections hygiéniques dans un espace choisi par le collège dans 22 collèges, et des ateliers pour sensibiliser les classes aux règles au travers d'un « parcours règles », ayant bénéficié à 9 collèges, 41 classes et 1 130 élèves.

- **La prévention des violences scolaires :**

En 2023/2024, 27 collèges ont bénéficié d'un soutien sur la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement. Par ailleurs, 23 collèges ont été accompagnés sur la prévention des normes « virilistes » dans un objectif de mobiliser les élèves dans leur scolarité (écart de réussite filles/garçons au DNB, exclusions et orientations vers le programme ACTE) et de prévenir les violences et désordres dont les adolescents habités par ces normes (majoritairement des garçons) sont souvent à l'origine, et dont la forme la plus inquiétante est l'engagement dans des rixes inter-quartiers.

- **La promotion de la citoyenneté et de la solidarité :**

Pour l'édition 2022/2023 du challenge inter- établissements sur les économies d'électricité centrée sur les éco-gestes, intitulé « Ce n'est pas Versailles ici ! », 3 collèges lauréats ont remporté l'attribution d'un budget participatif (BUPA) de 5 000€. Ils ont été accompagnés en 2023/2024 par la mission climat scolaire, qui a accompagné des groupes d'élèves dans la conception de projets à destination de l'ensemble des élèves de l'établissement.

Suite à cette expérimentation concluante, un nouveau dispositif d'accompagnement des Conseils de Vie Collégienne (CVC) a été lancé dans 8 collèges du département à la rentrée 2024/2025. Celui-ci vise à permettre aux élèves d'expérimenter la participation citoyenne de façon concrète et positive au sein de leur établissement en menant une concertation auprès des élèves puis en réalisant un projet d'intérêt général. Pour cela, les CVC des collèges participants sont accompagnés par l'association E-graine (formation des élèves) et par le département via notamment une subvention de 2 500€ pour la mise en place des projets.

- **La découverte des métiers**

Il s'agit de favoriser la découverte de filières de métiers en impliquant les jeunes des classes de Segpa (31 Segpa sur 35 ont pu bénéficier d'au moins un parcours en 2022/2023) dans une démarche d'exploration professionnelle, via les rencontres, les expériences, en améliorant l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Éducation nationale. Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- Le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- Le partenariat avec les associations et les entreprises permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, métiers scientifiques, industrie et savoir-faire,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

mode et luxe, alimentaire, banque et assurance, eau, ville en mouvement, entreprendre pour apprendre, transport en commun, transition écologique, numérique),

- La prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien ou scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
- La participation des parents à travers les forums de métiers,
- La mise en lumière des acteurs de la formation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques.

Si la compétence « orientation » a été transférée à la Région, le Département a souhaité maintenir son engagement autour de la découverte de filières métiers à destination des jeunes des classes de SEGPA. Les classes inscrites bénéficient ainsi d'une démarche d'exploration professionnelle, via des rencontres, des expériences, qui améliorent l'information et l'accompagnement des collégiens, des parents d'élèves et du personnel de l'Éducation nationale.

Ainsi en 2023/24, les **parcours de découverte économique du territoire** ont bénéficié à 29/35 collèges avec des dispositifs SEPGA. Des partenariats avec des associations et des entreprises permettent aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir : aérien, métiers scientifiques, industrie et savoir-faire, mode et luxe, alimentaire, eau, ville en mouvement, entreprendre pour apprendre, transport en commun, transition écologique, numérique. Ces parcours incluent également la mise en lumière des acteurs de la formation du territoire, notamment la valorisation des filières d'apprentissage et des formations techniques. Une attention est apportée à la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien ou scientifique)

Enfin, le Département a maintenu **quelques partenariats ponctuels** notamment un partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles, et ponctuellement à la demande, la participation ou la mise en relation avec des partenaires pour les **Forums des métiers** organisés par les collèges. Le dispositif **Wi-filles** offre des clubs informatiques hebdomadaires au sein des collèges pour les jeunes filles de 5è et 4è. Les ateliers sont animés par des étudiants en informatique. Des programmes intensifs existent pendant les vacances et les mercredis après-midi. En 2023/2024 ont été réalisés 49 interventions en classe et 53 ateliers hors temps scolaire avec 4 entreprises partenaires.

En ce qui concerne la **plateforme de stages de 3e**, l'année scolaire 2023/2024 a été marquée par une augmentation des places proposées (1019 stages proposés contre 328 pour 2022/2023). On décomptait notamment :

- 311 stages au Département. Ce sont notamment les directions départementales de la DEF (PMI), DINSI, DNPB (parcs), DirCom, DSA, DCPSL (archéologie), DEI, DVD, DRH…) qui ont proposé des stages ;
- 708 stages proposés par des partenaires : LCP, BNP Paribas, Activ' Action, CAUE 93, EDF, EPT Est ensemble, Groupe SOS Education, JobIrl, La Nef, Pulse, Récolte urbaine, REI Habitat Rencontre chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, Suivez la Flèche.

Au final, 112 stages ont été pourvus via la plateforme (contre 125 en 2022/2023).

Emancipation des collégiens

Cette action recouvre :

- L'éducation aux médias et à la liberté d'expression, via le programme Agora porté par la DCPSL,
- Les voyages scolaires des collégiens de Seine-Saint-Denis, avec notamment le programme Odyssée Jeunes,
- L'éducation artistique et culturelle, portée par la DCPSL notamment via les CAC, les résidences in-situ,
- La transformation du territoire (patrimoine et développement territorial) co-portée par divers services hors DE.

La direction de l'éducation pilote essentiellement la thématique des voyages scolaires. L'année 2024 a été marquée par un essor des voyages scolaires grâce à l'émergence de nouveaux dispositifs, notamment en lien avec les JOP, grâce à la nouvelle enveloppe Erasmus+ obtenue avec la DEI. Cette enveloppe a été fléchée pour sa première année sur les projets de voyages liés au dispositif « 130 pays », dites « mobilités olympiques ». A noter également en 2024 : la montée en puissance du dispositif « voyages sportifs » et du dispositif « voyage

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

à Auschwitz » portés par la DCPSL. Le dispositif le plus massif : Odyssée jeunes, est resté stable avec 70 projets acceptés pour 152 déposés.

Les voyages Odyssée Jeunes ont porté principalement sur les thématiques suivantes : éducation au développement durable, apprentissage d'une langue étrangère, découverte des sciences, éducation à la citoyenneté, découverte des lieux de mémoire et historiques, éducation artistique et patrimoine, découverte de l'économie et des métiers et jeux olympiques et paralympiques.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'éducation pour le développement durable dans les collèges fait partie du projet de transition écologique au cœur des collèges. Cela passe par une sensibilisation aux mobilités, à l'alimentation, à la consommation énergétiques. Ainsi que de l'éco-collège et des actions d'éco-pâturages.

Nombre de collèges avec accompagnement en éducation pour le développement durable

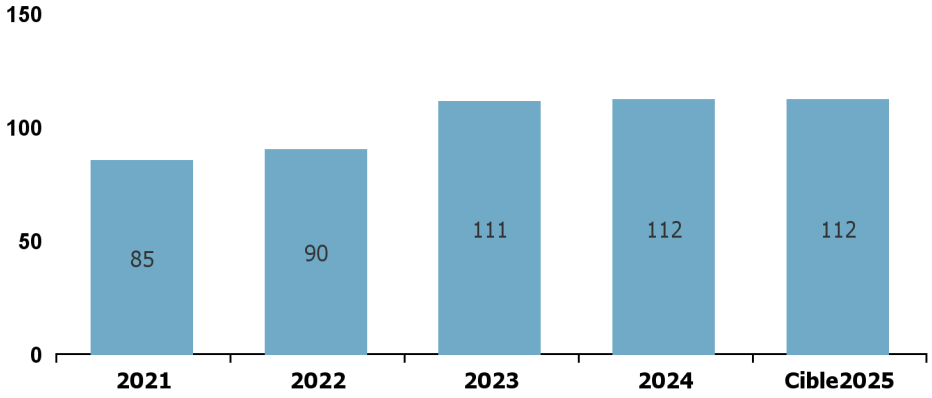

En montée en puissance continue, cet axe prend chaque année plus d'importance dans les projets que nous soutenons. Les actions éducatives proposées aux collèges sont consolidées et renforcées pour répondre au mieux aux attentes et besoins des équipes éducatives (77 collèges engagés au programme Eco-collège, 31 collèges inscrits au challenge "c'est pas Versailles ici", et 25 collèges participant aux parcours d'éducation au développement durable).

Qualité de vie - nombre de collèges avec un accompagnement resserré

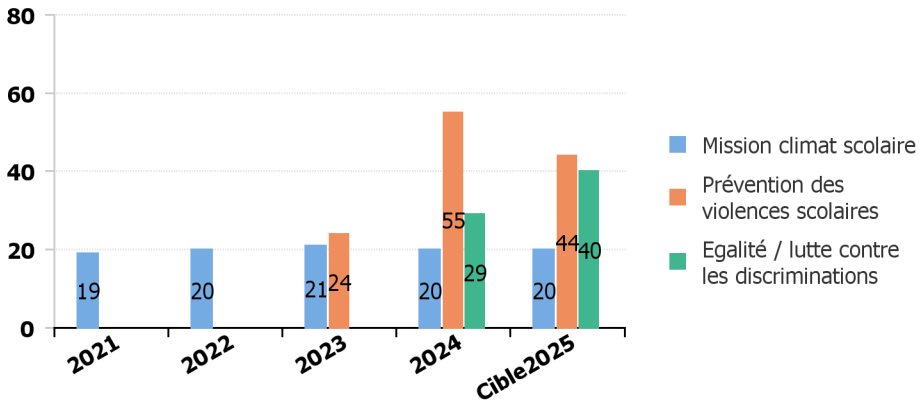

Concernant la prévention des violences scolaires, les plans harcèlement/virilisme ont bénéficié l'an dernier de reports de budgets non consommés d'autres dispositifs, ce qui explique le nombre exceptionnellement élevé d'accompagnements. Pour 2025 l'objectif fixé revient à l'étiage usuel, les autres dispositifs ayant redémarré.

Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la découverte économique du territoire

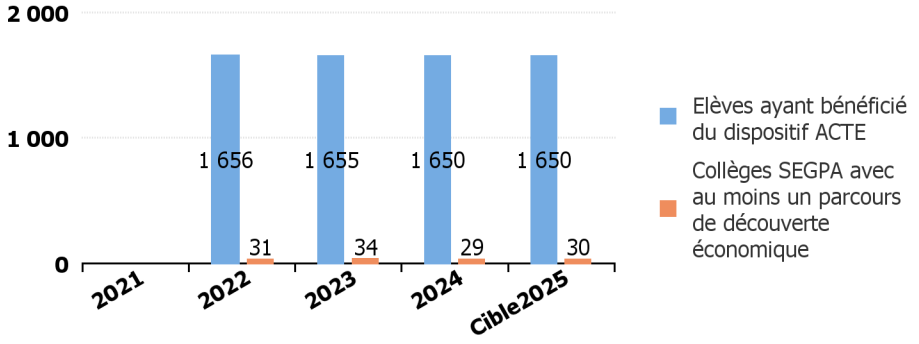

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

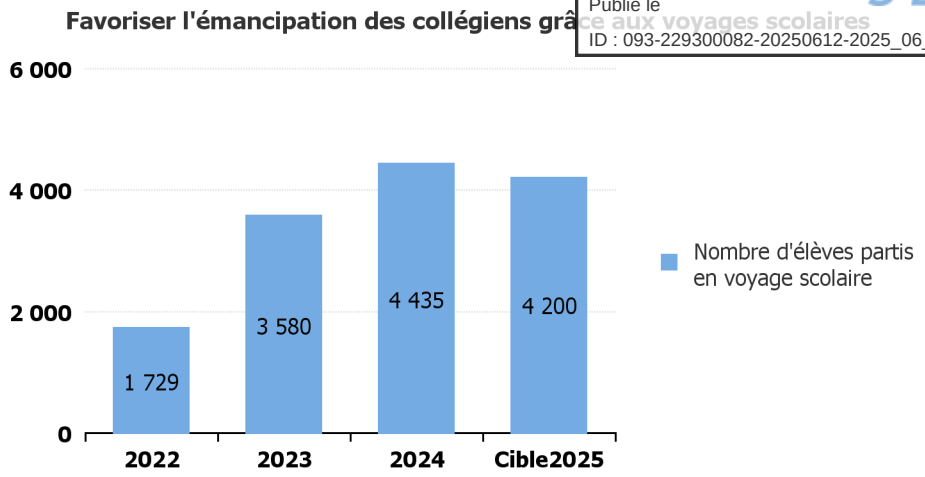

En 2023/24, les voyages scolaires ont bénéficié de compléments financiers importants, notamment via les JOP, et une subvention Erasmus+, permettant d'augmenter le nombre de départs. En 2024/25, la fin des financements JOP induira de fait une baisse du nombre de départs financés par le Département ; néanmoins les voyages mémoriels devraient faire partir plus de classes, et Erasmus + se maintiendra.

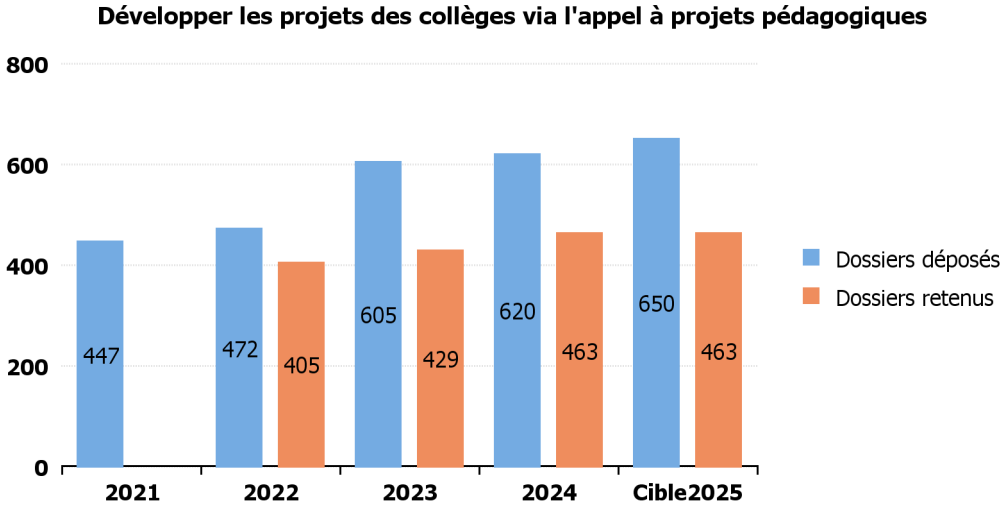

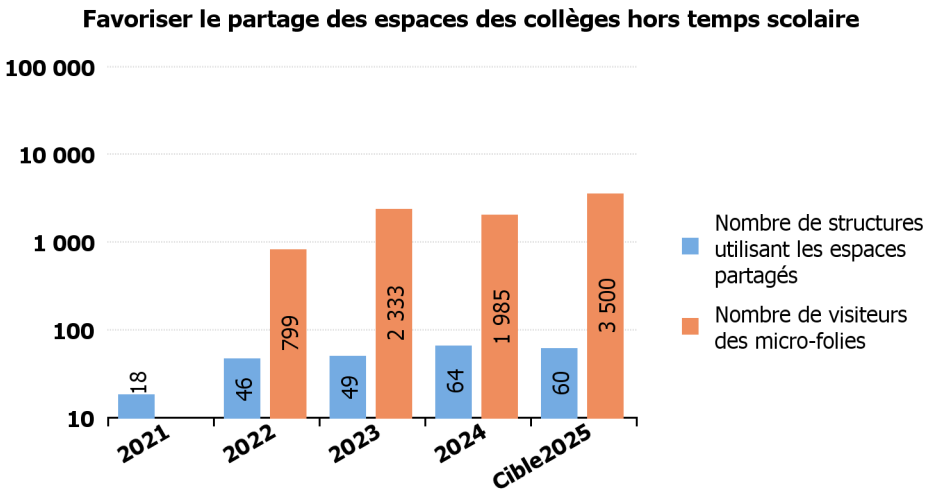

La Micro-Folie Seine-Saint-Denis est un projet culturel dans un collège qui propose une programmation mensuelle d'ateliers numériques, artistiques et culturels.

Les micro-folies des collèges Jean Vilar et Anatole France voient leur fréquentation se développer. Concernant les espaces partagés, la nouveauté 2024 est la mise à disposition des cours jardinées, des espaces extérieurs végétalisés des collèges et des internats (à partir de l'été 2024).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Sensibiliation formation à la transition écologiques dans les collègues	Dépense	3,534	3,767	3,575
	Recette	0,000	0,070	1,055
Soutenir un climat scolaire serein	Dépense	1,538	1,682	2,346
	Recette	0,005		0,000
Total	Dépense	5,072	5,449	5,922
	Recette	0,005	0,070	1,055
	Charge nette	**5,067**	**5,379**	**4,867**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Santé des collègien.ne.s	Dépense		1,000	
Total	Dépense		1,000	
	Recette			
	Charge nette		**1,000**	

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Restauration scolaire

ACTIONS

- **Cuisines centrales et logistique liée aux repas,**
- **Tarification sociale de la restauration.**

CONTEXTE

Depuis le transfert de la compétence de restauration scolaire des collèges au Département (loi du 13 août 2004), celui-ci a développé une politique d'accès à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics.

De nouvelles obligations réglementaires sont apparues, avec l'application progressive de la loi Egalim (Etats généraux de l'alimentation) de 2018 :

- La **réduction du gaspillage alimentaire**, avec des obligations réglementaires renforcées par la loi AGEC de 2020,
- L'intégration depuis 2022 de **50 % de produits dits « de qualité »**, venant des circuits courts, respectant l'environnement ou issus de labels, dont 20 % issus de l'agriculture biologique,
- **L'interdiction des contenants en plastique** pour la cuisson, la réchauffe et le service à compter du 1er janvier 2025.

Le travail pour répondre à ces obligations a été lancé dès 2019 (renforcement de la présence du bio dans l'assiette, labellisation par Ecocert, valorisation des circuits courts, végétalisation des menus, lutte contre le gaspillage…) ; il a été amplifié à partir de 2022, d'autant plus que l'ambition du Département en matière de service public de restauration scolaire est de dépasser les obligations légales, notamment en matière de taux de bio dans l'assiette.

Les tensions inflationnistes fortes constatées entre 2021 et 2023 se sont atténuées en 2024. La baisse de l'inflation devrait se poursuivre en 2025.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le projet de transformation du modèle de restauration en une restauration durable est porteur d'enjeux importants en termes d'éducation, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **Augmenter la fréquentation de la restauration en demi-pension**, notamment les élèves les plus défavorisés ;
- **Améliorer la qualité des plats proposés** : en termes de composition et du point de vue organoleptique ;
- Renforcer l'approvisionnement des cuisines départementales en **produits bio, labellisés et aux circuits courts** ;
- **Renforcer la politique d'éducation au goût**, et d'éducation à la santé par l'assiette ;
- **Réduire fortement le gaspillage alimentaire**, en lien avec les nouvelles obligations réglementaires ;
- **Sortir le plastique** du fonctionnement des 7 cuisines centrales et de la restauration scolaire en général ;
- **Améliorer les conditions d'accueil** des élèves et de travail des ATTEE (collèges et cuisines centrales) ;
- **Simplifier le parcours de l'usager** pour l'inscription, le suivi et la gestion de la restauration scolaire.

Pour porter ces transformations, le Service Accueil Restauration Durable et Entretien des Collèges (SARDEC) de la Direction de l'éducation a lancé **plusieurs chantiers de transformation** et structuré de nouveaux outils : lancement d'un laboratoire d'innovation interne (cuisine de campagne) ; création d'une démarche de suivi qualité avec planification d'audits et scoring ; création d'une école interne des métiers de la restauration et de l'entretien des collèges (Espace des Partages et des Savoirs Faire) ; lancement d'une démarche de refonte de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

l'ensemble des marchés d'approvisionnement et du système d'information de la restauration ; entrée au capital de la Semelog qui deviendra le prestataire du département pour le lavage des contenants dans le cadre de la sortie du plastique… L'année 2024 a été celle du déploiement de cette démarche de transformation du modèle de restauration avec des objectifs d'innovation, de recherche d'un nouveau modèle économique et d'amélioration de la qualité des repas.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Cuisines centrales et logistique liée aux repas

L'action **Cuisines centrales et logistique liée aux repas** a pour objectifs opérationnels :

- D'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales pour produire des repas de qualité et répondant aux enjeux de durabilité et de transition écologique,
- D'assurer le suivi des cuisines de production et des offices de réchauffage d'un point de vue nutritionnel et en matière de sécurité sanitaire,
- D'accompagner les équipes de production, de livraison et de service pour améliorer les organisations et les conditions de travail.

Pour rappel, le Département dispose à ce jour de 7 cuisines centrales, comprenant plus de 70 agents, entièrement gérées en régie et qui livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, ces cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5, et depuis 2020 elles ont obtenu le label Ecocert, renouvelé en 2024.

En 2024, **le projet global de transformation du modèle de restauration s'est accéléré**, autour de 8 grands chantiers :

- Le chantier « **approvisionnement »** : le nouveau marché de denrées mis en place à la rentrée scolaire de 2023, avec ses 28 lots (contre 9 pour l'ancien marché), a permis d'augmenter la part des produits bio, de qualité, en circuit court. L'objectif de 50 % de produits bio ou de qualité n'a pas été atteint, en partie du fait de ruptures d'approvisionnement encore trop nombreuses, et de la nécessité de maintenir les coûts en fin d'année, mais sera une cible à atteindre en 2025. Les 30 collèges en cuisine de production ayant adhéré au groupement de commande se sont saisis de ces nouveaux marchés en 2024 ;
- Le chantier « **Systèmes d'information de la restauration** » : Le nouveau SI Gerest a été couplé dès la rentrée 2023 au nouveau marché de denrées. Il est pleinement opérationnel en 2024, mis à part les fonctions *pilotage* ;
- Le chantier « **expérimentations et invention du modèle** » : Le laboratoire interne au SARDEC, nommé « cuisine de campagne » a vu ses modalités d'action redéfinies en 2024, avec un nouveau processus d'intégration des chefs de cuisine centrale au cœur des décisions et des tests. En 2024, l'augmentation du recours aux produits non transformés a été sensible : au dernier trimestre 2024, 70 % des légumes utilisés pour les crudités étaient bruts. La création de nouvelles recettes « fait maison » et de plats végétariens ont permis d'atteindre au 1er janvier 2025 l'objectif de proposer un choix végétarien quotidien aux collégiens ;
- Le chantier « **ressources métier** » : l'Espace des Partages et des Savoirs Faires a formé 631 stagiaires avec 78 sessions de formations dédiées aux métiers de la restauration, grâce au nouveau dispositif de formateurs internes ATTEE tutorés par les techniciens restauration du service ;
- Le chantier « **sortie du plastique** » : après une phase d'expérimentation à la cuisine centrale de Clichy et deux de ses offices associés, le recours à une AMO a permis de poser un plan d'actions et d'investissements. L'importance et le coût des travaux et d'acquisition de matériel ergonomique (notamment les lignes de conditionnement) oblige le département à organiser un déploiement progressif de ses actions à partir de 2026. Par ailleurs, le marché pour le lavage externalisé des contenants en inox a été attribué à la SEMELOG qui construira son usine en 2025 pour une livraison début 2026 ;
- Le chantier **« culture et éducation alimentaire et de santé »,** qui réunit un ensemble de projets portés par le SAE en lien avec le SARDEC, avec en particulier le *parcours alimentation durable* ;
- Le chantier **« lutte contre le gaspillage alimentaire ».** Le passage à 4 composantes au lieu de 5 est devenu hebdomadaire en janvier 2024. La poursuite du déploiement des tables de tri (98 % de taux

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

d'équipement en 2024) et un ensemble de dispositifs visant à sensibiliser les collégiens à une consommation responsable ont été engagés, et recensés dans un guide du gaspillage alimentaire. Le dispositif Petite Faim / Grande Faim a été mis en place cette année avec la formation de l'ensemble des responsables d'offices et chefs de production ;

- Le chantier **« Démarche usagers en restauration »** : un ensemble d'outils ont été déployés en 2024 pour intégrer les avis des collégiens : questionnaire famille, questionnaire usagers, nouvelles commissions de restauration.

Tarification sociale de la restauration

L'action **Tarification sociale de la restauration,** qui se traduit par une grille tarifaire en fonction des ressources des familles, vise à la fois l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires, l'équité dans les taux d'effort des bénéficiaires par tranches de quotient familial et la simplification des flux financiers entre Département et les collèges.

Pour rappel, la refonte de la grille tarifaire a été actée par la délibération du 28 juin 2018 (passage de 11 à 14 tranches, mise en place d'une évolution annuelle des tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie). Cette nouvelle tarification, appliquée depuis la rentrée 2019, tient davantage compte des capacités financières des familles et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux.

Le **prix du repas assumé par les familles**, quelle que soit leur tranche de quotient familial, reste **nettement en dessous de son coût réel**. Les tarifs des repas appliqués aux familles vont de 0,33 € à 6,40 € pour un coût réel supérieur à 12 € (en prenant en considération les coûts de personnel, de foncier et d'investissement). Les 7 premières tranches tarifaires sur 13 (coût pour la famille entre 0,33€ et 2,61€) couvrent 70 % des effectifs de demi-pensionnaires et la totalité de la charge financière de l'ADEP. Les deux dernières tranches (coût pour la famille 5,31€ et 5,84€) représentent 10 % des effectifs de demi-pensionnaires et assurent près de 60 % de la recette de reversement.

La fréquentation est stable depuis 2022, à hauteur de 40 % des collégiens environ.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Tonnage des bio déchets

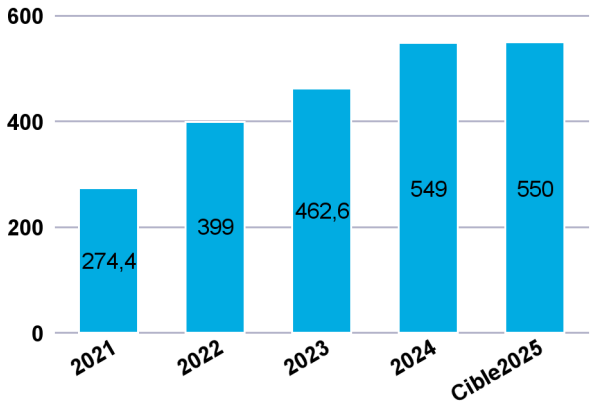

L'augmentation significative du tonnage est le résultat des actions éducatives à destination des enfants, des formations organisées auprès des ATTEE, de meilleures modalités de collecte et de la poursuite de l'équipement des collèges en tables de tri. Après 65 collèges équipés en 2021, 81 équipés en 2022, 100 collèges en 2023. En 2024, 22 collèges supplémentaires ont été équipés ce qui porte le nombre total à 122 collèges équipés (98%). La collecte débutant en cours d'année suite à la réception des matériels, il y a eu en moyenne 110 sites collecté en 2024. Les 3 derniers seront prochainement équipés (2 à l'issue de travaux, le 3ème par installation d'une table de tri). En 2025 nous envisageons une baisse de 10% des bio-déchets suite à la mise en place du dispositif petite faim/grande faim (PF/GF) et aux évolutions des menus (augmentation des produits de qualité) ainsi qu'aux différents temps d'échanges avec les offices et les cuisines centrales (retour questionnaire satisfaction, stratégie menus, desserts faits maison, utilisation de produits bruts). Cette baisse sera contrebalancée dans le résultat global en volume collecté, par dix collèges supplémentaires qui seront collectés sur l'intégralité de l'année.

Part du bio, labellisé, circuit court (%)

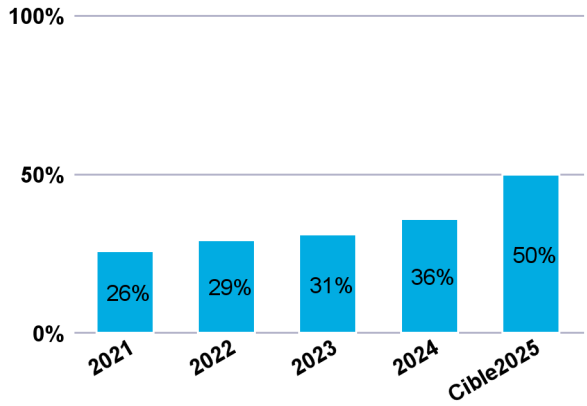

Les données ne concernent que les offices livrés par nos cuisines centrales, hors collèges en cuisine de production.
Après une quasi-stagnation en 2023 (contexte inflationniste très marqué), la part des produits de qualité au sens Egalim a augmenté sensiblement en 2024 : elle est passée de 31% à 36 %, dont 22 % de bio, nous permettant de dépasser sur le bio les objectifs de la loi et de faire ainsi partie des 30% des collectivités télé-déclarantes sur le site gouvernemental « ma cantine » ayant atteint l'objectif.
La poursuite d'un fort accompagnement budgétaire, des tensions inflationnistes sur l'alimentation moins fortes en 2024 (+1.4% d'augmentation en général, même si certains produits continuent d'augmenter significativement : huile, sucre, pommes de terre, légumes en conserve …), le volontarisme des équipes et les premiers résultats des mesures anti-gaspillage expliquent en partie ce résultat.

En 2025, la relance du marché produits laitiers bio et la mise en place du programme « Lait et Fruits à l'Ecole » qui permet d'obtenir des subventions sur les produits « Egalim » devrait nous permettre de continuer à augmenter le pourcentage pour atteindre l'objectif de 50 %.
Le seul bémol à signaler est la fréquence des ruptures sur les denrées bio, limitant nos efforts sur certains produits.

Satisfaction des usagers par rapport à la restauration (en %)

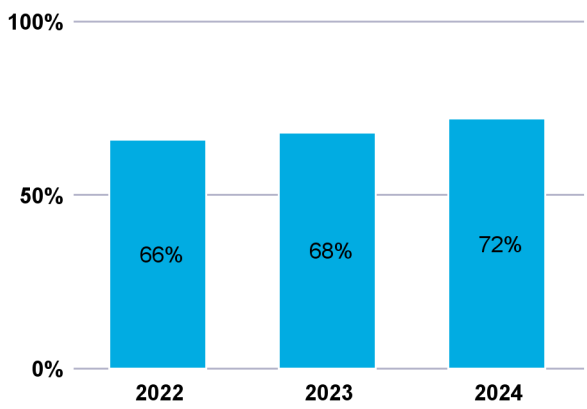

La note moyenne relevée pour l'année scolaire 2023/2024 est de 3.43 sur 5, soit 68 %. A la demande des offices, la note a été mise sur 3 en 2024-25. Cette note attribuée par les offices permet d'évaluer le niveau de satisfaction sur les 2 entrées et les 2 plats, chaque jour. Sur le

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

premier trimestre de l'année scolaire (septembre à décembre 2024) une note moyenne de 2.01 sur 3 est recueillie soit 67 % de satisfaction sur 24 collèges ayant participés sur plus de la moitié de la période.

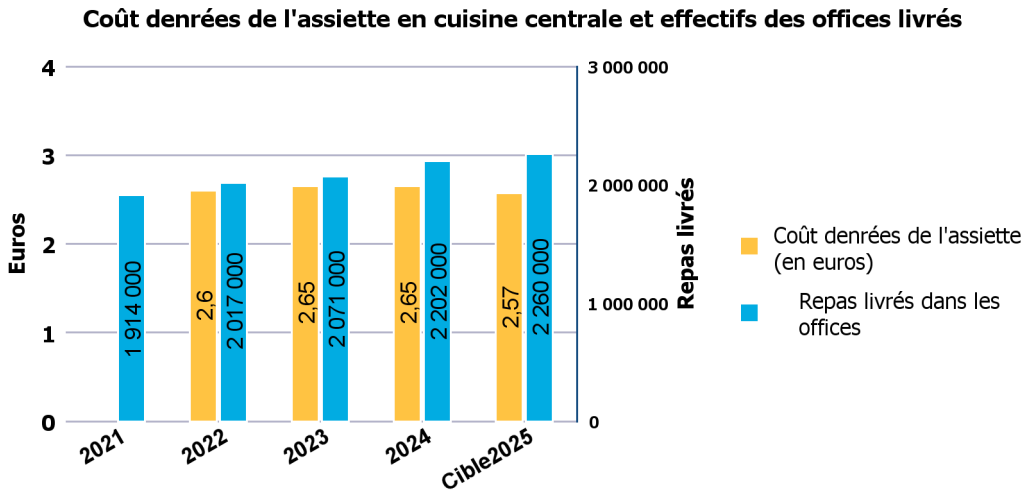

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	6,436	5,933	6,628
	Recette	4,756	5,925	6,334
Tarification sociale restauration	Dépense	4,438	4,821	4,710
	Recette	1,760	2,049	1,950
Total	Dépense	10,874	10,755	11,338
	Recette	6,515	7,974	8,283
	Charge nette	**4,359**	**2,781**	**3,054**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Cuisines centrales et logistique liée aux repas	Dépense	0,362	1,373	0,949
Total	Dépense	0,362	1,373	0,949
	Recette			
	Charge nette	**0,362**	**1,373**	**0,949**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

CULTURE, PATRIMOINE, ARCHIVES

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Culture

ACTIONS

- **Soutenir la rencontre entre création et habitant.es,**
- **Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.es,**
- **Co-construire des projets culturels territoriaux.**

CONTEXTE

Depuis 2021, un contexte de crises (sanitaire, énergétique, sociale…) continue d'impacter largement le secteur culturel, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs. Ses conséquences, qui sont aussi structurelles, obligent à repenser les modalités et les objectifs des actions.

Après la hausse des coûts de l'énergie et la prise en compte de revalorisations salariales liées aux accords de branche, qui ont fortement pesé sur les budgets des acteurs ces dernières années, c'est dorénavant la tension sur les finances publiques qui impacte leur capacité à assurer l'ensemble de leurs missions. Ces difficultés frappent l'ensemble des structures culturelles à différents niveaux :

- les lieux labellisés ou festivals,
- les lieux intermédiaires, dont l'équilibre budgétaire déjà fragile peut être remis en cause par des décisions de baisse de subvention,
- les associations de réseau ou centres de ressources, dont l'activité est mise en tension entre volonté de développement et érosion budgétaire.

Dans ce contexte, notre Département entend aujourd'hui activer de nouveaux leviers :

- **Celui de l'investissement, grâce au plan pluriannuel d'investissement Culture, Art et Patrimoine 2030** (« CAP'2030 »), adopté lors de la séance du 10 mars 2023. L'ambition du Département est de porter un soutien articulé à des exigences de transformation des équipements culturels du territoire, en termes de qualité environnementale ou de développement des usages.
- Celui d'une **évolution des modes de production et de diffusion** des différents secteurs artistiques, symbolisé par le plan « Mieux produire, mieux diffuser » initié par l'État. Le Département engage en ce sens un dialogue avec les partenaires de chaque secteur, en lien avec la DRAC Île-de-France. Une refonte des dispositifs de soutien aux lieux de spectacle vivant (théâtres de villes, lieux intermédiaires et pluridisciplinaires) sera à cet égard proposée au premier semestre 2025.
- **Celui du développement durable,** en intégrant pleinement le secteur culturel dans la feuille de route qui sera votée au printemps 2025 à l'échelle de la collectivité pour participer, aux côtés des autres acteurs publics et privés, aux objectifs du développement durable.

Au-delà de ces facteurs externes, la politique culturelle doit également intégrer des évolutions propres à la collectivité :

- La prise en compte des objectifs prioritaires de **« Seine-Saint-Denis demain »** (nouvelle attractivité, équilibre territorial, engagement en faveur de l'égalité…), afin de répondre aux besoins et aspirations des habitant.es pour la période 2025-2028. Dans ce cadre, il s'agira de faire résonner davantage notre politique culturelle avec le contexte multiculturel du territoire, en adaptant et faisant évoluer pour cela nos différents projets et dispositifs autour d'une approche interculturelle.
- Une dynamique d'« **événementialisation** » **des politiques départementales,** dans la suite des JOP de Paris 2024 et de l'Olympiade culturelle. La pérennisation du Bel été solidaire, ou bien encore la seconde édition de la Biennale Multitude, comportent ainsi un fort volet culturel, piloté par d'autres services, dans lequel la DCPSL doit trouver toute sa place. Il s'agit d'œuvrer à une convergence de la politique culturelle et des manifestations à forte dimension culturelle portées par le Département, afin d'éviter des effets de superposition voire de concurrence, qui seraient néfastes en termes budgétaires, d'efficience et de lisibilité de l'action menée.

  Ce dernier mouvement implique toutefois au moins deux conditions que ne maîtrisent pas la DCPSL : 1) assumer la volonté que l'activité événementielle puisse venir porter et valoriser des actions portées au

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

long cours dans le cadre de la politique culturelle, plutôt que se développer à côté ou en autonomie de la politique publique ; 2) organiser les conditions d'une coordination réelle et efficace entre la DCSPL et les services événementiels (délégation à la biennale et à la francophonie, cellule événementielle, DEI, DMTA…).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

La feuille de route liée à la mandature départementale articule quatre enjeux :

- Conjuguer la **démocratisation** de l'excellence artistique et culturelle et l'inclusion sociale,
- Œuvrer à l'**embellissement de l'espace public** par l'art et la culture, et agir pour faire changer les regards sur le territoire,
- Développer le sentiment de fierté et le **rayonnement de la Seine-Saint-Denis**, en s'appuyant sur la richesse artistique et culturelle du territoire et la créativité de ses habitant.es,
- Favoriser l'**inclusion économique** par la culture, en incitant notamment les plus jeunes à découvrir et à accéder aux métiers des filières artistiques et culturelles du territoire.

Dans le contexte actuel, cela amène à définir quatre principaux objectifs stratégiques :

- **Accompagner les dynamiques et mutations artistiques et culturelles** du territoire pour affirmer la capacité du Département à être un financeur public d'importance et, surtout, un acteur levier et porteur d'une stratégie territoriale forte ;
- **Renforcer la dimension inclusive de la politique culturelle départementale,** afin que celle-ci profite pleinement aux habitant.es, en favorisant les démarches transversales internes au Département et en s'appuyant sur une logique de co-financement ;
- **Identifier** les interventions départementales qui mériteraient d'être (ré)interrogées afin de préserver les secteurs identifiés comme les plus impactés par la crise énergétique et l'inflation ; répondre à de nouveaux enjeux sectoriels (hip-hop) ; assurer la montée en charge de projets événementiels ou de mise en visibilité ;
- **Mieux coordonner,** avec la DMTA, la DEI et la Délégation à la biennale interculturelle et campus francophone, **la politique culturelle départementale** portée, à l'échelle de la collectivité, par la DCPSL.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Soutenir la rencontre entre création et habitant.es

Cette action recoupe l'objectif d'appropriation par les habitant.es des propositions artistiques et culturelles existantes sur le territoire. Les réalisations en 2024 sont les suivantes :

1- <u>Faire de la culture un levier de rayonnement pour le territoire et de fierté pour les habitant.es</u>

Plusieurs leviers de la politique culturelle départementale contribuent directement ou indirectement à cet enjeu de rayonnement et de fierté :

Le Plan Hip-Hop : voté en octobre 2023, il vise à développer ce champ dans ses différents domaines (*street art, danse, musique)*, en prenant appui sur l'Olympiade culturelle et sur des dynamiques territoriales *(Saint-Denis-Saint-Ouen-Plaine commune, Pantin-Montreuil-Est Ensemble…*). Il vise aussi à faire émerger des projets portés par des acteurs suffisamment solides pour être « assembleurs », voire à soutenir des lieux de référence sur ces questions. Le Plan voté contient 3 engagements :

- **Engagement 1 : Accompagner l'émergence des projets et des talents du hip-hop et des disciplines associées,** notamment par le développement d'un **incubateur** fédérant un réseau d'acteurs et de partenaires.
- **Engagement 2 : « Faire avec » les acteurs du hip-hop et des disciplines associées,** pour se nourrir des expertises de celles et ceux qui l'incarnent et initier une saison départementale dédiée.
- **Engagement 3 : Faire vivre et partager les pratiques et les mémoires du hip-hop et des disciplines associées,** par la mise en place d'un **Campus.**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En 2024, les crédits pour la mise en œuvre de ce plan ont été augmentés de 300K€, en sus des crédits de droit commun, permettant de financer les projets issus de ces deux appels à projets et d'initier le soutien à deux incubateurs dans le domaine du rap. Le nombre de dossiers reçus, la diversité des acteurs mobilisés, dont nombre n'avaient jusqu'ici pas été soutenus par le Département, témoignent de la pertinence du plan mis en œuvre et des attentes du territoire.
Par ailleurs, des travaux ont été initiés sur l'engagement 3, avec une exposition en cours de production autour du travail du photographe Willy Vainqueur à l'occasion des 40 ans du hip-hop en France, et le lancement d'un nouvel appel à projets autour des enjeux de transmission.
En 2024, ce sont 18 projets "festivals et temps forts" soutenus et 8 résidences.

L'Olympiade culturelle (OC) a connu une montée en puissance depuis 2022 jusqu'en 2024. 2024 a été le point d'orgue de la diffusion et de la valorisation des projets entrepris depuis plusieurs années, fruits de partenariats souvent inédits entre acteurs artistiques ou sportifs du territoire et partenaires publics (dont le COJO, le ministère de la Culture et la Ville de Paris). Si certains projets emblématiques ont pu connaître une visibilité particulière (La Beauté du geste, Cantate 2024...), ils ne doivent pas éclipser les nombreux autres, moins exposés, qui ont pu itinérer largement sur le territoire *(Omniprésences sportives*...). D'autre part, l'exposition portée par le Département et le Musée d'art et d'histoire Paul Eluard a été la concrétisation d'un partenariat privilégié avec la ville de Saint-Denis. La programmation artistique et culturelle proposée à l'occasion du Parc des Jeux au parc Georges Valbon a contribué au succès de ces temps de célébrations de l'été 2024.

Dans la foulée de cet événement majeur, le service culture s'est engagé en 2024 **dans la préparation de l'édition 2025 de la biennale Multitude**, en accompagnant l'équipe qui en a la charge dans l'élaboration d'une architecture et d'un marché dédié. Le SCAT a aussi poursuivi sa contribution au campus francophone, via les Résidences « Babel ». Toutefois, sur ces deux objets, l'articulation entre la politique publique et l'événement n'est pas aussi forte et fluide que pour l'OC.

L'accompagnement des artistes du territoire et de leur parcours, dans une logique d'« Hospitalité artistique » du territoire, monte progressivement en puissance. Le Schéma d'Orientation pour les Arts visuels (SODAVI), signé avec la DRAC Île-de-France, se développe : constitution d'un réseau de partenaires autour du contrat de filière, déploiement de projets et parcours d'art dans l'espace public avec un accord cadre, acquisitions de la collection, etc. Un premier AAP a été lancé dans ce cadre en 2023, et les résidences soutenant la création émergente pouvaient se réaliser sur les années 2023 et 2024. En 2024, des résidences ont été co-construites avec les acteurs du territoire sur le modèle des résidences SODAV-IF portées par la DRAC Ile-de-France (40K€ ont été attribués).
Ces démarches de filière ont vocation à s'étendre à d'autres secteurs pour lesquels les enjeux de structuration et d'accompagnement sont prégnants (cirque, musique, danse, etc.), avec un premier chantier autour du secteur du **cinéma**, faisant suite à la refonte du dispositif « Aide au film court ». Cette démarche, inscrite dans le long terme et sur des objectifs ciblés pour chaque filière, a ainsi vocation à se substituer aux aides d'urgence aux secteurs fragiles, mises en place en 2023 pour compléter les dispositifs dédiés de l'État**.**

2- <u>Embellir et se réapproprier l'espace public comme un espace d'hospitalité et de partage :</u>

Afin de favoriser le déploiement d'actions dans l'espace public, la politique culturelle départementale active trois leviers :

Un programme d'art dans l'espace public, inscrit dans le Plan pluriannuel d'investissement « Cap'2030 », s'est concrétisé par un accord-cadre sur 4 ans qui a permis de sélectionner des opérateurs chargés de réaliser des parcours artistiques et des fresques, et ce en vue de proposer d'autres regards sur notre territoire et ses espaces publics. Ainsi, en 2024, un premier marché subséquent "parcours artistique" a permis la mise en œuvre du parcours "Vibration" réunissant 14 artistes, dans et autour du parc des sports de Marville. Dans le même temps, un premier marché subséquent "fresques" a permis la réalisation de trois fresques, pour les collèges Oum Kalthoum à Montreuil et Politzer à Montreuil, et pour un immeuble rue de La Convention à La Courneuve, célébrant les 40 ans de la Marche pour l'égalité et contre le racisme. L'ambition de ce programme, ainsi que les crédits qu'il engage, en font une initiative unique à l'échelle d'un Département.

Un appel à projets « Usages », inscrit dans le « Cap'2030 », accompagne les acteurs culturels qui souhaitent investir l'espace public et mettre en place des démarches itinérantes. Parmi les 34 projets soutenus l'année dernière, 18 d'entre eux visaient à investir l'espace public.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une dynamique évènementielle, avec le Bel Eté Solidaire et Olympique (BESO), qui permet d'accompagner les actions conduites par les partenaires, en plus de l'opération « Lire au parc » portée par la DCSPL avec la DNPB, qui se déploie au mois de juillet sur 3 parcs départementaux.
L'année 2024 a été portée par la dynamique de l'Olympiade culturelle, avec de nombreuses formes présentées dans le cadre du Parc des Jeux. Dans ce cadre, une programmation mêlant arts et sport a été mise en place, avec la présentation de spectacles et d'ateliers de pratique. La danse, le cirque et le double dutch ont été mis à l'honneur, grâce à des performances et initiations animées par des artistes et compagnies engagés dans l'Olympiade Culturelle ; l'offre a pu être complétée par des concerts et spectacles de marionnettes. Par ailleurs, un focus particulier a été consacré aux cultures africaines à travers l'intégration d'une fanfare, d'une compagnie de djembé et d'un week-end dédié au Sénégal, en résonance avec les Jeux de la Jeunesse 2026 à Dakar.
En complément, dans le cadre du dispositif Clubs 2024, la programmation culturelle des villes de Seine-Saint-Denis accueillant des fan zones a été soutenue afin d'enrichir et de diversifier l'offre. Cette initiative a favorisé une participation active des habitants aux festivités des JOP, tout en soutenant l'élan culturel et en renforçant les liens entre les collectivités et les événements. Les actions conduites dans ce cadre ont été rendues possibles par l'allocation de moyens spécifiques dédiés aux JOP, et des recettes de l'État (DRAC) et du COJO.

Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.es

Cette action entend offrir à chaque habitant.e la possibilité de bénéficier d'un parcours artistique et culturel qui s'appuie sur l'ensemble des ressources culturelles du territoire. Les réalisations en 2024 sont les suivantes :

1- Démocratiser l'excellence sous toutes ses formes, et favoriser l'inclusion :

Les volets EAC (*La culture et l'art au collège*) et EMI (*Agora)* du PED 3 restent des leviers majeurs pour œuvrer en faveur de la démocratisation culturelle. La volonté politique est de préserver ce périmètre (parcours CAC, Résidences In situ, parcours et résidences Agora) en maintenant le volume budgétaire de cette action (1,3 M€, hors Agora). **Sur Agora,** s'il n'y a pas de volonté de développer quantitativement le dispositif en raison d'effets de seuils multiples (capacité des partenaires à porter des projets, des collèges à les recevoir, de la DCPSL à les accompagner) ; il a été convenu d'accompagner qualitativement les projets (temps de restitution, média départemental des collégiens) et d'envisager un soutien de partenaires au fonctionnement, le secteur étant très peu structuré.
Les services du Département ont également initié et renforcé, depuis la crise du COVID, une **dynamique d'animation de réseau** : les partenaires sont dorénavant invités à plusieurs rendez-vous réguliers tout au long de l'année pour favoriser l'échange de pratiques et la montée en gamme des projets.

Sur les enjeux d'inclusion, la volonté du Département est d'inscrire des dispositifs créés ces dernières années dans une dynamique plus globale autour de « culture et inclusion », qui rende lisible la cohérence de l'intervention départementale. Au-delà des démarches déjà lancées autour de publics spécifiques (**parcours Autonomie Culture et Sport** dédiés aux seniors en Ehpad ou résidences autonomie), l'action dans le champ des **cultures de l'enfance**, notamment en direction des jeunes pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), s'est structurée davantage en 2024. Par ailleurs, **à l'occasion des 40 ans du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis** porté par le Centre de promotion de la littérature jeunesse, une commande a été passée à des artistes illustrateur.rices intitulée « 40x40 »: 40 illustrations ont ainsi pu être installées dans 40 structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse (crèches, PMI) de chacune des villes de Seine-Saint-Denis, pour faire vivre la rencontre avec l'art au plus près du quotidien des enfants et des familles.

Des actions ont également pu être initiées autour de l'enjeu **« culture et handicap »,** avec des parcours en direction des publics en situation de handicap, et le soutien aux artistes en situation de handicap (partenariats avec Artagon et le Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis). Enfin, une nouvelle démarche, « REMIX », a été lancée en lien avec les directions du pôle Solidarité : il s'agit d'initier des jumelages entre structures médico-sociales et des acteurs culturels du territoire, afin d'inscrire durablement la culture dans les ESMS.
Toutefois, pour développer et structurer davantage cette action « culture et inclusion », des enjeux de transversalité budgétaire se posent, pour croiser les enveloppes entre DCPSL et directions du pôle Solidarité. Si, en 2024, l'enveloppe de la direction Enfance et Famille pour les actions développées en lien avec les publics de l'ASE (100K€) a été maintenue, il conviendrait de mobiliser davantage de moyens venus des autres directions pour accroître notre action.

2- Favoriser les parcours de réussite dans les filières artistiques et culturelles :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'année 2024 a été l'occasion de lancer, dans le cadre du plan hip-hop, deux incubateurs dédiés au rap afin d'accompagner les jeunes artistes du territoire dans une dynamique de professionnalisation. Cette démarche a vocation à s'étendre dans l'avenir aux autres disciplines du hip-hop (*danse, street art*….).
Ce travail devra être conduit par la suite dans d'autres domaines, notamment celui du cinéma, pour prolonger la refonte de l'Aide au film court. Par ailleurs, les chantiers entrepris dans le domaine des musiques et danses du monde, et dans celui de la mode et du design devront être relancés en prenant appui sur « Cap'amateurs ».
Plus globalement, il s'agira de systématiser notre action en faveur de la réussite par les métiers artistiques et culturels, en s'intégrant dans la nouvelle stratégie jeunesse que le Département met en place.

Co-construire des projets culturels territoriaux

L'attractivité, la redynamisation et le rayonnement du territoire départemental passent par une co-construction de projets culturels territoriaux d'ampleur avec les collectivités, mais également avec les acteurs institutionnels dont l'activité dépasse les frontières de la Seine-Saint-Denis. Les réalisations en 2024 sont les suivantes :

1- La consolidation du déploiement du schéma départemental de coopération territoriale

L'année 2024 confirme la montée en puissance du nouveau schéma départemental de coopération mis en œuvre depuis fin 2022, avec 24 communes dont deux nouvelles villes issues des territoires « Priorité développement culturel » (Bondy, Les Pavillons-sous-Bois) et deux EPT (Plaine Commune et Est Ensemble), portant donc le nombre de collectivités en coopération avec le Département à 26 (contre 24 en 2023). On constate cependant que certains territoires peinent encore à s'inscrire dans les axes de la coopération.

2- La mise en œuvre de la relance de l'investissement sur les enjeux culturels et patrimoniaux avec « Cap'2030 » dès 2023

Le plan pluriannuel d'investissement Culture, Art et Patrimoine 2030 (« CAP'2030 ») a trois orientations. Chacune comporte à la fois un volet culturel et un volet patrimonial.
Des premières actions ont été mises en place en interne, avec notamment la formation des agents aux enjeux de la transition écologique pour le secteur culturel, et la mise en place d'un outil sur le volet bâtimentaire et usages dans « Cap'2030 ». Le Département accompagne également le projet « Green Kommon » qui vise la création d'un fonds d'énergie culturelle sur le territoire par la mise en place de boucles d'autoconsommation collective et la création de centrales photovoltaïques dédiées. Le Département s'est enfin rapproché de l'association Arviva, qui joue un rôle ressource dans le secteur du spectacle vivant.

Pour l'orientation 1 (accompagner la réhabilitation et la construction de bâtiments culturels et patrimoniaux adaptés aux enjeux de transition du 21e siècle), il s'est agi principalement d'accompagner les partenaires dans leurs projets d'investissements en vue du dépôt des demandes de subventions en 2025-2026.

L'orientation 2 (accompagner l'évolution des usages culturels et patrimoniaux pour mieux inclure les habitant.es) s'est traduite dès 2023 par un premier appel à projets. En 2024, 34 projets – 5 d'entre eux concernent le patrimoine – ont été soutenus pour un montant de 675 K€.

L'orientation 3 s'intitule « faire vivre des collections artistiques et patrimoniales qui racontent la Seine-Saint-Denis dans sa diversité ». Un accord cadre « art dans l'espace public » a été élaboré en 2023 et permettra de déployer des interventions et des parcours artistiques (cf. 2.**Embellir et se réapproprier l'espace public comme un espace d'hospitalité et de partage)**.
En 2024, l'enrichissement de la Collection départementale s'est orienté vers des œuvres abordant les questions de « transitions » (environnementales, sociales, sociétales et numériques). Une attention particulière a été portée aux enjeux d'inclusion. Afin de valoriser la création contemporaine du territoire, et pour la seconde année consécutive, un format d'appel à propositions, « Pop Collection », a été mis en place dans le cadre de la campagne de l'Appel A Agir In Seine-Saint-Denis. 33 œuvres ont été achetées pour un montant de 86K€. Onze œuvres ont aussi fait l'objet d'un contrat de don, et les 40 œuvres de la commande « 40x40 » ont intégré la collection départementale.
Il s'agira, pour l'année à venir, de définir un projet artistique et culturel de territoire pour la collection, afin de la projeter, dans ses différents volets (conservation et gestion, diffusion, valorisation, acquisitions...), dans un projet global qui intègre les priorités fixées par l'exécutif.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

L'indicateur vise à objectiver la part des subventions de fonctionnement global et de projets (y compris les résidences artistiques) allouées par le service culture, art et territoire aux secteurs prioritaires du Département, au sens où le montant des subventions et/ou le nombre de partenaires est moindre que dans d'autres disciplines (théâtre, autres types de musiques actuelles, danse, etc.). Les secteurs prioritaires de la politique culturelle départementale incluent l'art dans l'espace public, les arts visuels et le plan hip hop. Des lieux pluridisciplinaires (notamment en arts visuels) peuvent être intégrés dans le périmètre de l'indicateur, et ce bien que le montant des subventions de fonctionnement global ne soit pas entièrement fléché vers la discipline en question.

Subventions de fonctionnement global et de projets (dont résidences) vers les secteurs prioritaires de la politique culturelle départementale

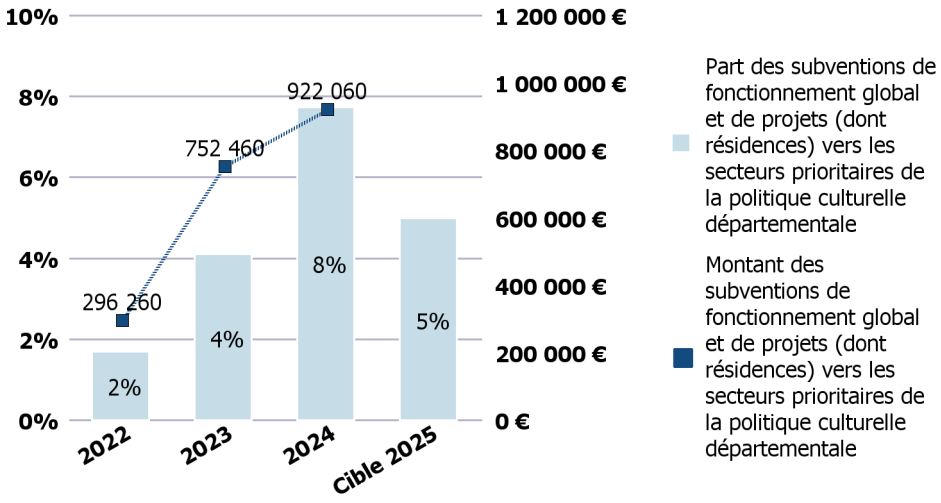

En 2024, la part des trois secteurs prioritaires a fortement progressé dans le budget du service culture, art et territoire. Ainsi, le dispositif « Art dans l'espace public » enregistre la plus forte augmentation (+33%), suivi du plan hip-hop (+19%) et des arts visuels (+8%).

Résidences artistiques intégrant des actions en direction des publics prioritaires du Département

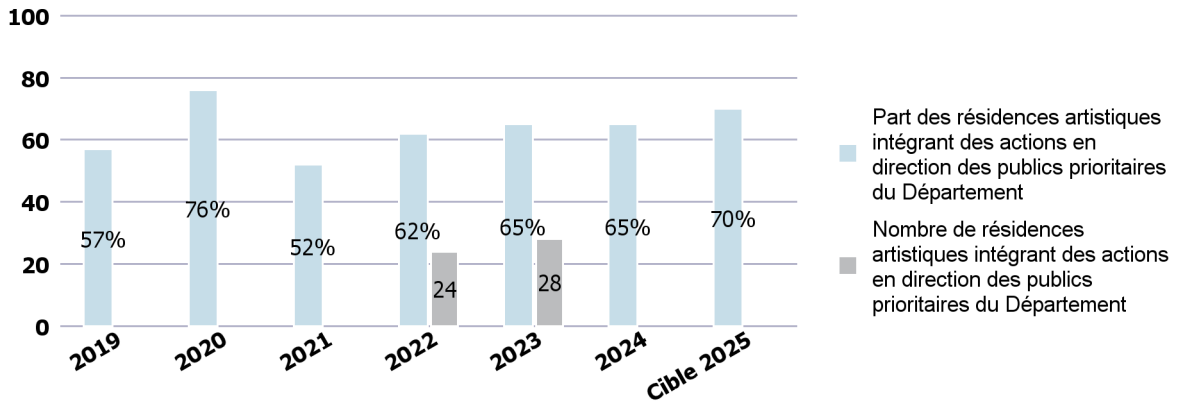

Cet indicateur a évolué afin d'analyser plus précisément les actions de la DCPSL en faveur des « publics prioritaires du Département » (personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics de la MDPH, jeunes de l'ASE, bénéficiaires du RSA).
Le calcul de l'indicateur demeure inchangé, à savoir un ratio entre le nombre de résidences intégrant des actions à destination des publics prioritaires du Département et le nombre de résidences global. Ce pourcentage, en constante augmentation depuis l'introduction de cet indicateur dans les documents de gestion, témoigne de l'engagement prioritaire du service culture, art et territoire au service de l'inclusion et de l'émancipation des publics prioritaires du Département. La fixation d'un objectif 2025 plus élevé que les années précédentes confirme l'ambition du service en la matière.
Il convient de noter que le pourcentage indiqué pour l'année 2024 correspond à la cible fixée, le réalisé n'étant pas encore disponible à la date de rédaction du présent document.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'objectif de cet indicateur est d'appréhender le dynamisme partenarial des grands événements culturels départementaux en ouvrant le périmètre du précédent indicateur, notamment à la Biennale.

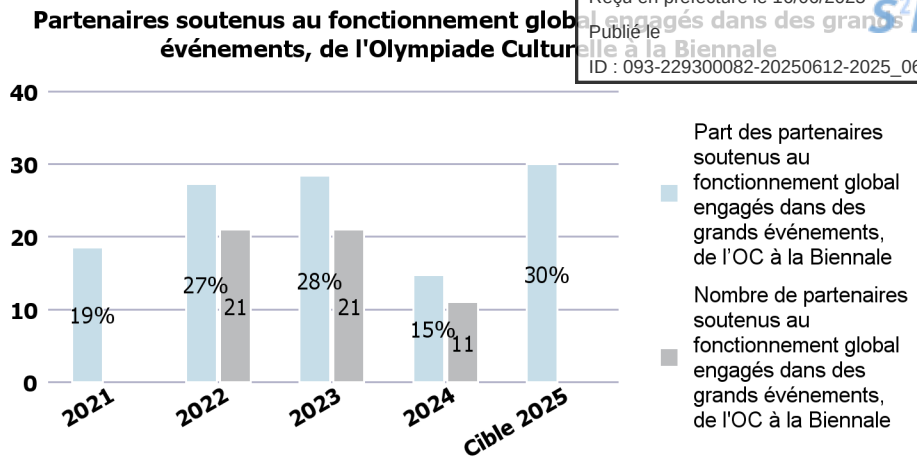

Dans le cadre de l'Olympiade culturelle, 11 partenaires bénéficiant d'un soutien au fonctionnement global ont reçu des subventions en 2024 (10 autres ayant reçu des aides auparavant). En 2025, l'objectif tient compte de la 2e édition de la Biennale.

Le Département ayant la volonté de permettre aux collégiens du territoire de s'initier à différentes formes de pratiques, qu'elles soient artistiques, culturelles, et/ou scientifiques et techniques, l'objectif de cet indicateur est d'identifier le nombre de collégiens du secteur public touchés par un dispositif relevant de l'éducation artistique et culturelle (EAC) au titre de la politique culturelle départementale. Les dispositifs EAC comptabilisés sont les suivants : Culture et art au collège (CAC), In Situ, Agora, Collège au cinéma.

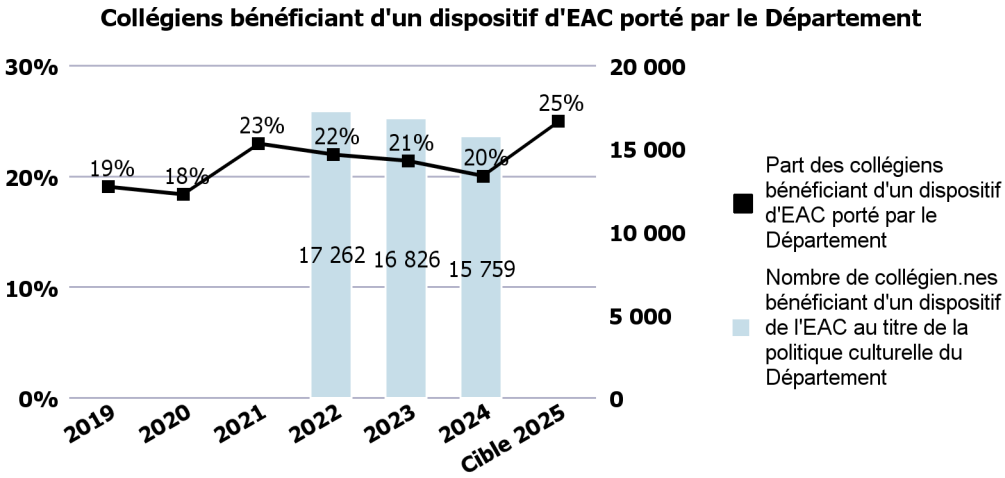

En 2024, la proportion de collégien.nes bénéficiant d'un dispositif EAC dans le cadre de la politique culturelle du Département est en légère baisse.

L'objectif de l'indicateur est d'appréhender la dynamique partenariale autour de la politique culturelle départementale. Sont ici comptabilisés les projets menés dans le cadre de conventions de coopération.

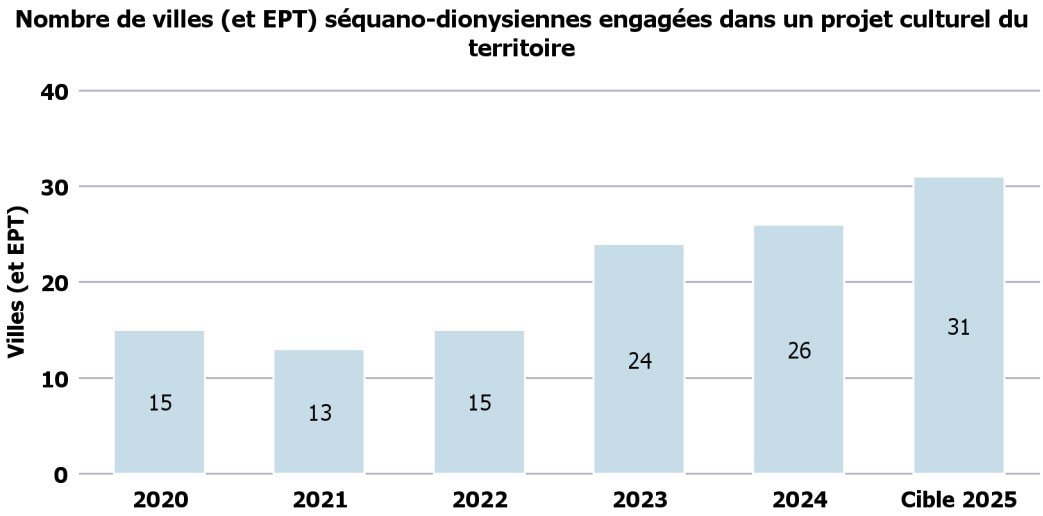

En 2024, le Département a signé deux nouvelles conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec Bondy et Les Pavillons-sous-Bois. L'objectif précisé dans la délibération cadre était d'atteindre, à la fin du mandat, 30 conventions avec les villes et les EPT du territoire. En raison des contraintes budgétaires, cet objectif ne pourra pas être atteint en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Nombre de villes séquano-dionysiennes impliquées dans au moins deux festivals départementaux

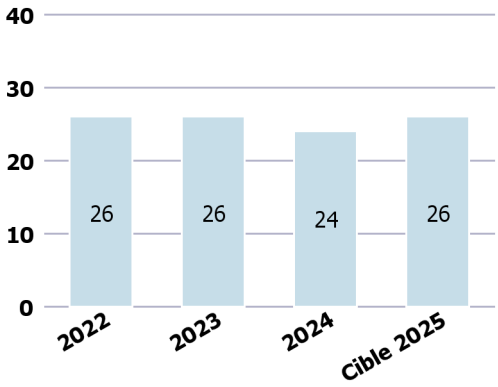

En 2024, 24 communes ont été impliquées activement dans au moins deux festivals départementaux. Par EPT, cela représente :
- Plaine Commune : 8 villes (toutes les villes de l'EPT à l'exception de Pierrefitte-sur-Seine) ;
- Est Ensemble : 9 villes (soit la totalité de l'EPT) ;
- Paris Terres d'Envol : 4 villes (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France) ;
- Grand Paris Grand Est : 3 villes (Clichy-sous-Bois, Gagny, Rosny-sous-Bois).

L'objectif est d'appréhender la coopération entre les festivals à rayonnement départemental (Banlieues Bleues, Concordan[illegible] chorégraphiques internationales, Villes des musiques du monde, Hors Limites, Africolor, MAAD 93, 1 9 3 Soleil, Festival de Saint-Denis, Biennale Urbaine de Spectacles, Côté Court) et les communes du territoire, au même titre que le rayonnement territorial de cette coopération.
La notion de "ville partenaire" ou "ville impliquée" sous-entend :
- Le versement d'une subvention de fonctionnement au festival ;
- Le versement d'une subvention de projet ;
- La mise à disposition d'un équipement culturel communal ;
- Un travail "étroit" d'un service de la ville avec le festival pour la mise en place d'une représentation ou d'une action, sans que cela soit nécessairement "monétisable".

A l'inverse, lorsqu'un concert ou une action à destination des publics se déroule sur le territoire d'une ville sans que celle-ci n'y soit directement ou indirectement associée, il semble alors difficile de parler d'implication à proprement parler. Autrement dit, la seule programmation ne permet pas de déterminer le degré d'implication de la commune dans le festival en question.

L'indicateur vise à comptabiliser le nombre d'acteurs soutenus dans le cadre du Plan Hip Hop, politique prioritaire du Département, et ainsi mettre en lumière le dynamisme partenarial du service culture, art et territoire (SCAT). Le nombre de nouveaux acteurs soutenus par le Département dans le cadre du Plan Hip Hop est notifié.

Nombre d'acteurs soutenus dans le cadre du Plan Hip Hop (dont nouveaux acteurs)

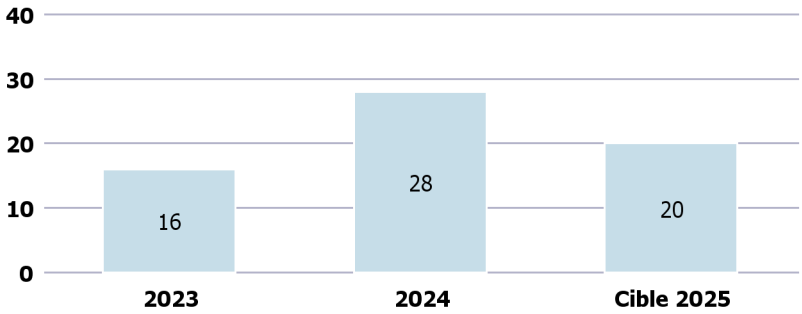

La montée en puissance en 2024 du Plan Hip Hop confirme la volonté forte du Département de développer ce champ de manière pluridisciplinaire (street art, danse, musique…), en s'appuyant sur des dynamiques territoriales. Le soutien apporté à la création a pour objectif de faire émerger des projets portés par des acteurs suffisamment solides pour être « assembleurs », voire de soutenir des lieux de référence sur ces disciplines. L'adoption d'un nouveau plan est également l'occasion d'accroitre le champ de partenaires culturels : en 2024, 8 nouveaux partenaires ont ainsi été soutenus par le Département (C4.United – Citelectro – Flaneurz Roller Skating Club de Pantin – Open Mind Evasion – Windycity – The Sowl Project – Terrart – Compagnie Khor).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

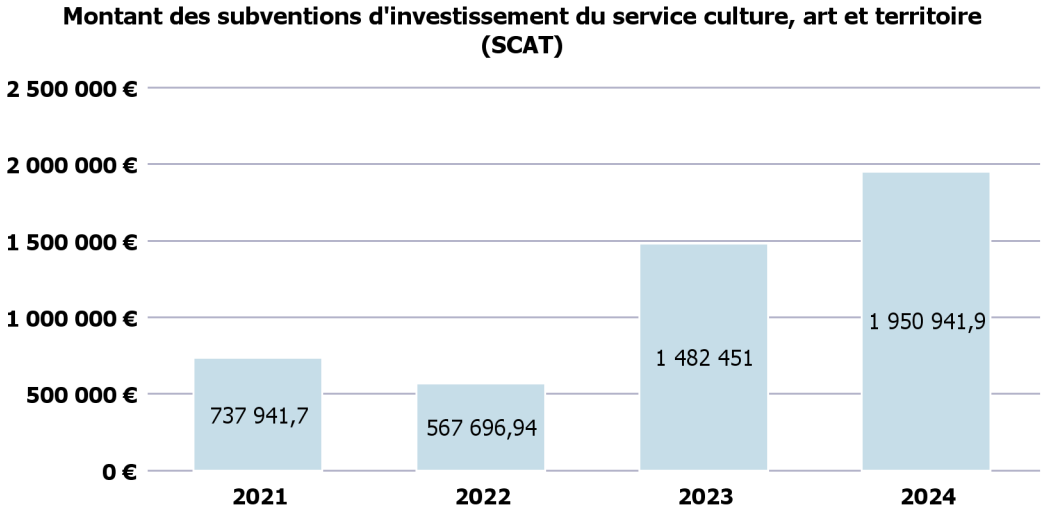

L'objectif de l'indicateur est de mesurer l'évolution des subventions d'investissement à partir de l'adoption fin 2023 du Plan Pluriannuel d'Investissement « Cap'2030 ». Seules les subventions d'investissement du service culture, art et territoire (SCAT) sont comptabilisées. Les subventions du service du patrimoine culturel (SPC) sont ici exclues du calcul.
L'axe 1 du PPI est consacré à l'aide aux « Bâtiments culturels 2030 », qui accompagne les travaux de transformation de bâtiments en Seine-Saint-Denis liés à un projet artistique et culturel d'intérêt départemental. L'axe 2 prend la forme d'un appel à projets, "Hospitalités". Cette aide concerne des projets d'acquisition de mobilier, d'équipements nomades, techniques et numériques. L'axe 3 concerne les collections artistiques du Département : la collection départementale d'art contemporain et autres œuvres acquises, la stratégie art dans l'espace public...
L'adoption du PPI a marqué un véritable engagement du Département en faveur de l'investissement culturel : entre 2022, avant sa mise en place, et 2024, les crédits alloués ont presque quadruplé. En 2024, la majeure partie de ces investissements a été consacrée aux Bâtiments culturels d'intérêt départemental, notamment les Ateliers Médicis et l'Abominable, pour un montant de 850 000€. Les fonds dédiés au programme « Nouveaux usages et nouvelles pratiques culturelles » ont diminué par rapport à 2023, passant de 373 000€ à 270 400€. Enfin, l'axe 3 du PPI prend une importance croissante, avec une enveloppe presque doublée par rapport au précédent exercice, atteignant 530 542€.

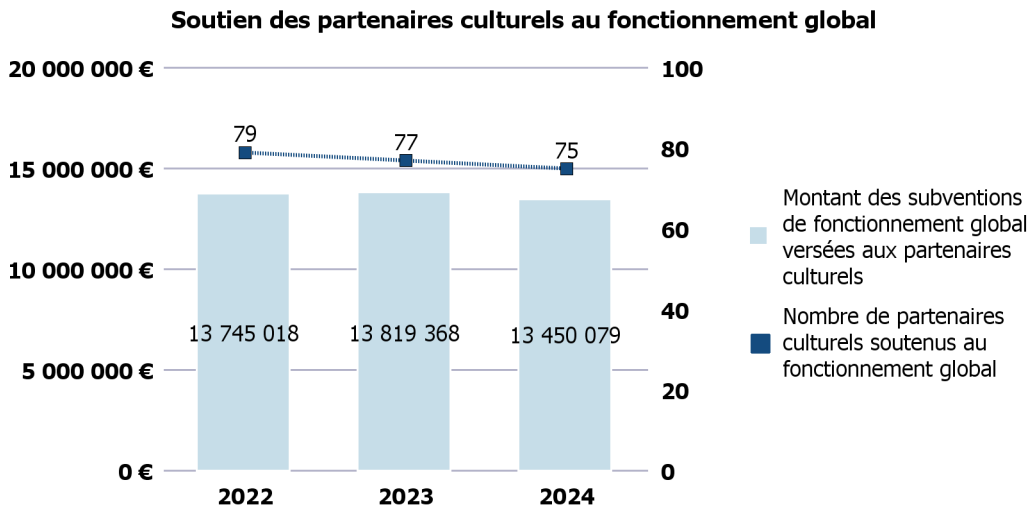

Issu du bilan de mi-mandat, cet indicateur évalue le nombre de partenaires bénéficiant d'un soutien au fonctionnement global de la part du service culture, art et territoire (SCAT), ainsi que le montant alloué en valeur absolue.
En 2024, les subventions de fonctionnement global du SCAT ont légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (-2,67%). Cette baisse en valeur absolue s'est notamment traduite par un soutien réduit, avec deux partenaires de moins bénéficiant d'un financement pour leur fonctionnement global.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	3,879	4,014	4,240
co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	3,851	4,642	4,639
	Recette			0,200
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	9,743	10,088	9,464
	Recette	0,038	0,073	0,136
Total	Dépense	17,473	18,743	18,342
	Recette	0,038	0,073	0,336
	Charge nette	**17,436**	**18,670**	**18,007**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagner les parcours artistiques et culturels des habitant.e.s	Dépense	0,188	0,273	0,947
co-construire des projets culturels territoriaux	Dépense	0,360	0,836	1,150
soutenir la rencontre entre la création et habitant.e.s	Dépense	0,020	0,373	0,991
	Recette	0,150		
Total	Dépense	0,568	1,482	3,088
	Recette	0,150		
	Charge nette	**0,418**	**1,482**	**3,088**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Patrimoine culturel

ACTIONS

- **Développer la connaissance du territoire,**
- **Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs.**

CONTEXTE

Ce programme a pour ambition **de contribuer à la connaissance, à la préservation et à la valorisation de tous les patrimoines culturels de la Seine-Saint-Denis, qu'ils soient archéologique, architectural, mobilier, mémoriel ou immatériel.** Il est conduit en partenariat avec les autres acteurs de ce champ de compétence.
Il participe pleinement aux politiques **d'attractivité territoriale** mises en œuvre par le Département et contribue à faire évoluer les représentations du territoire.
Il a, enfin, **une forte dimension inclusive**, en suscitant régulièrement la participation des habitants et des usagers et usagères du territoire aux démarches de recherche, de valorisation, de médiation et de (re)création.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les axes stratégiques du programme se déclinent de la manière suivante :

Développer la connaissance du territoire en menant des recherches ciblées sur celui-ci, afin de contribuer à un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental. Dans un contexte d'aménagements rapides du territoire, les objectifs de cette action sont les suivants :

- Poursuivre l'identification des patrimoines archéologique, architectural, mobilier, mémoriel et immatériel de la Seine-Saint-Denis, en menant des opérations de collecte et de recherche sur le terrain ;
- Offrir aux acteurs publics et privés intervenant sur le territoire des outils pertinents d'aide à la décision dans leurs projets d'aménagement, de conservation ou de valorisation, grâce à des éléments de connaissance historique et scientifique. Cela contribue à une préservation concertée et rigoureuse des patrimoines du territoire.

Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs :

- En consolidant les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire, afin de les transmettre à tou.tes ses habitant.es et aux publics franciliens. À partir d'inventaires et des recherches archéologiques menées sur le terrain par le service, en tenant compte également de la connaissance générale du patrimoine sur le territoire et en résonance avec les grandes tendances de la valorisation patrimoniale à l'échelle nationale, le service du patrimoine culturel a pour mission d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics. Dans une approche résolument tournée vers les habitant.es, il développe également des actions culturelles, artistiques ou scientifiques inclusives, visant à faire participer, émanciper ou encore divertir les différents publics du territoire et à renforcer l'attractivité de ce dernier en en faisant évoluer les représentations ;
- En structurant des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de développer le potentiel de la politique patrimoniale du Département. La question patrimoniale, souvent identifiée comme une contrainte, n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, le service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (établissements muséographiques, INRAP, association régionale des cités-jardins d'Île-de-France), et à toujours plus explicitement s'articuler avec les acteurs pertinents du territoire (Région Île-de-France, Fondation du Patrimoine, Villes et pays d'art et d'histoire, CAUE, Société française d'archéologie...), dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques et de valorisation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Développer la connaissance du territoire

Dans le champ de la recherche et de la préservation du patrimoine archéologique, la priorité opérationnelle est donnée à l'accompagnement des projets conduits par le Département ou à son initiative. L'année 2024 a ainsi vu la poursuite des études post-fouille des données faisant suite aux phases de terrain à Marville (construction du centre aquatique), à Bobigny (construction du Prisme) et à Saint-Denis (fouille dans le cadre de la reconstruction de la flèche de la basilique).

De façon plus transversale, un objectif a été reconduit en 2024 : consolider le rôle du Département en tant qu'ensemblier des politiques archéologiques conduites par les autres acteurs de la recherche archéologique sur le territoire : DRAC, Inrap, Museum national d'histoire naturelle, CNRS, opérateurs privés d'archéologie préventive.

Dans le champ des patrimoines relevant du bureau du patrimoine contemporain, les principales actions sont les suivantes :

- Coordination du projet de mise en réseau des lieux d'histoire et de mémoire liés à la Résistance et la Déportation en Seine-Saint-Denis, dénommé « Mémoires en réseau » (avec notamment une ouverture du portail Internet prévue au printemps 2025) ;
- Développement de projets d'étude et de recherche dans le champ du patrimoine culturel immatériel ;
- Poursuite des missions de conservation des antiquités et des objets d'art, et notamment de l'actualisation de la documentation mise en ligne sur POP, la Plateforme des Patrimoines du ministère de la Culture.

Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteur.rices

En matière de conservation et de consolidation des données, la priorité de l'année 2024 a été la poursuite, en collaboration avec la DINSI, du chantier de refonte du système d'information du bureau du patrimoine archéologique, et le lancement de celui du bureau du patrimoine contemporain, avec le développement de la solution logicielle Ishtar (notamment adoptée par le ministère de la Culture et plusieurs collectivités territoriales).

Un grand projet d'expérimentation d'actions de valorisation du service « hors les murs » a également démarré en 2024, avec la conception d'expositions et d'ateliers pour le tiers-lieu culturel temporaire du 4e collège de La Courneuve qui ouvrira en mars 2025, en attendant son ouverture aux collégiens en septembre 2025. Les deux bureaux ont été mobilisés pour développer ces actions.

Le bureau du patrimoine archéologique a poursuivi la diversification de l'offre culturelle de l'archéosite envers tous les publics (individuels, scolaires, champ social, etc.).

Concernant le bureau du patrimoine contemporain, les projets déclinés ont été les suivants :

- Pilotage et publication de « capsules » vidéo sur les patrimoines architecturaux en Seine-Saint-Denis ;
- Publication de l'ouvrage sur l'histoire et l'évolution du Parc Georges Valbon, ainsi que du parc des sports de Marville : *Patrimoines et paysages en Seine-Saint-Denis. Les parcs de Marville et Georges Valbon* ;
- Pilotage de l'organisation, par plusieurs directions, des Journées européennes du patrimoine et du matrimoine.

Du point de vue des partenariats, l'année 2024 a permis :

- Le déploiement des conventions avec les grands établissements nationaux tels que le Musée national de l'histoire de l'immigration, avec le développement d'un projet de valorisation spécifique au 4e collège de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

La Courneuve, ou le Mémorial de la Shoah, dans le cadre du déploiement du projet « Mémoires en réseau » ;

- Le soutien aux musées de France partenaires du Département ;
- L'accompagnement du projet de création d'un musée du logement populaire par l'AMULOP (convention en cours d'élaboration), avec la participation financière du Département pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel (PSC) et des premiers dispositifs pédagogiques et/ou de visites.

Enfin, dans le cadre du lancement du PPI culture et patrimoine de la mandature (« CAP 2030 »), le service s'est impliqué dans un soutien aux projets de réhabilitation et de reconversion de bâtiments présentant un intérêt patrimonial, ou aux opérations de restauration des patrimoines mobiliers du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'objectif de cet indicateur est de comptabiliser les bénéficiaires, en singularisant les publics cibles du Département, des actions de valorisation conduites par le service du patrimoine culturel (SPC) et ses partenaires. Les partenaires comptabilisés sont ceux soutenus au fonctionnement global.

Nombre de participant.es aux actions de valorisation du patrimoine culturel de Seine-Saint-Denis

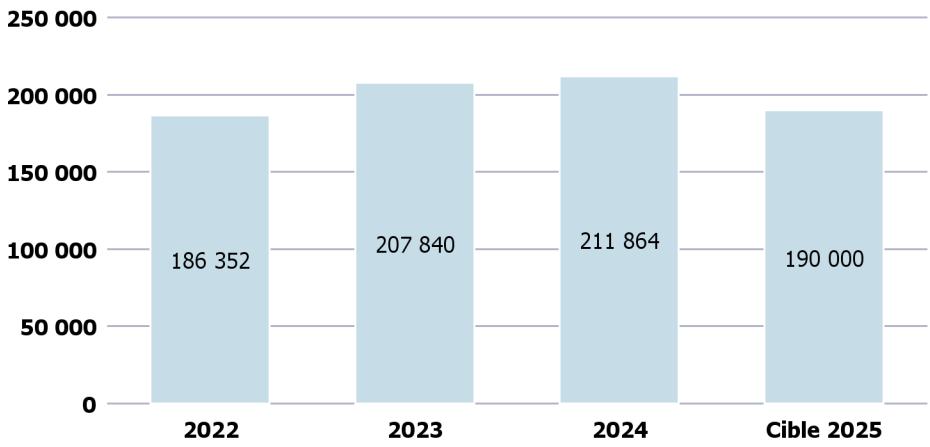

En 2024, parmi les 211 864 participant.es au total (dont 198 532 participations numériques) aux actions de valorisation organisées par le SPC et ses partenaires soutenus pour leur fonctionnement :
- 449 étaient des collégien.nes ;
- 70 étaient des personnes en situation en handicap ;
- 32 étaient des personnes âgées ;
- 91 étaient des jeunes et des encadrants de l'Aide sociale à l'enfance.

La comptabilisation des publics prioritaires du Département n'est pas systématiquement effectuée pour certaines actions incluses dans l'indicateur, invisibilisant de nombreuses initiatives destinées à ces publics, souvent regroupées dans la catégorie « grand public ». Les données de fréquentation des partenaires n'ont pas été intégrées, les bilans annuels étant fournis plus tardivement dans l'année.

L'objectif est de mesurer la fréquentation de l'archéosite de la Haute-Île par les scolaires, les groupes constitués et le grand public. Cette fréquentation est calculée non pas sur le nombre brut de visiteurs, mais sur le nombre de visiteurs rapporté au nombre de jours d'ouverture.

Fréquentation moyenne de visiteurs par jour d'ouverture de l'archéosite de la Haute-Île

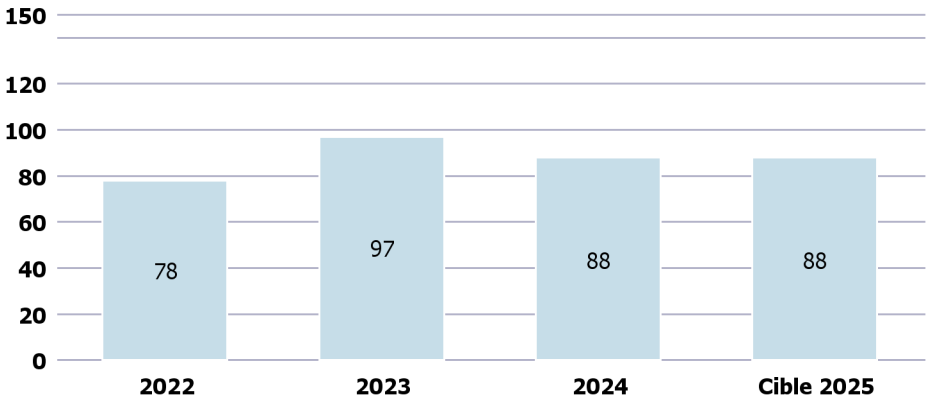

L'année 2024 consacre la fréquentation la plus élevée pour l'équipement patrimonial du Département avec 9 053 visiteurs. Avec 102,5 jours d'ouverture, un nombre en constante augmentation depuis la crise sanitaire, l'archéosite de la Haute-Île accueille 88 visiteurs en moyenne (grand public et groupes confondus). Cette donnée est d'autant plus élevée et représentative si les données sont isolées : 5 220 visiteurs issus du grand public (soit 112 par jour d'ouverture au grand public), 3 833 lorsqu'ils viennent en groupe (soit 130 par jour réservé à l'accueil des groupes constitués).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Nombre de communes touchées par une étude, une action de conservation ou de valorisation du service du patrimoine culturel

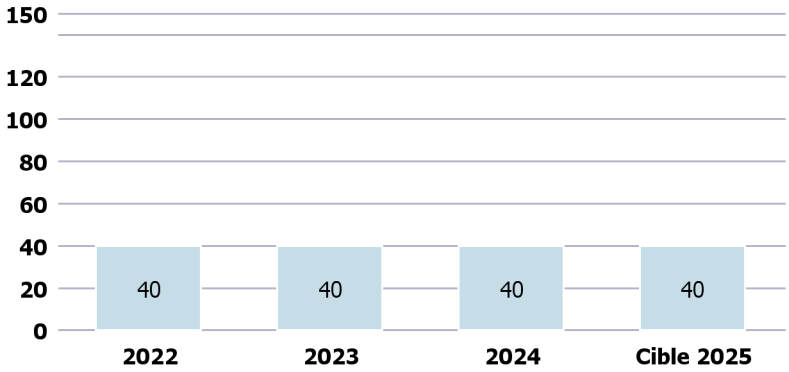

L'indicateur vise à mesurer le déploiement territorial des actions portées en propre par le service du patrimoine culturel. Les actions comptabilisées pour le calcul de cet indicateur sont les actions de valorisation, les opérations archéologiques (diagnostics, fouilles et études d'impact), la conservation et la gestion des collections archéologiques, les études menées par le bureau du patrimoine contemporain (BPC), les conseils prodigués aux communes par le BPC et le bureau du patrimoine archéologique (BPA), ainsi que les actions de conservation dans le cadre de la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA).

La couverture territoriale des interventions du service du patrimoine culturel est excellente : toutes les communes de la Seine-Saint-Denis ont bénéficié d'au moins une action du service en 2024. En termes de répartition des actions par EPT, Est Ensemble est le territoire le plus touché en 2024 (35,2% des actions), suivi de Plaine Commune (33,3%), de Grand Paris Grand Est (16,7%) et de Paris Terres d'Envol (14,8%). Par ailleurs, parmi les 216 actions recensées en 2024, 37% relevaient des actions de valorisation (soit 70), 25% portaient sur les études patrimoniales (53), 17% étaient liées à la CAOA (36), 13% correspondaient aux conseils aux collectivités (28), 8% aux opérations archéologiques (17) et 1% à la conservation et la gestion des collections archéologiques (3).

Nombre de vues de l'Atlas de l'architecture et du patrimoine

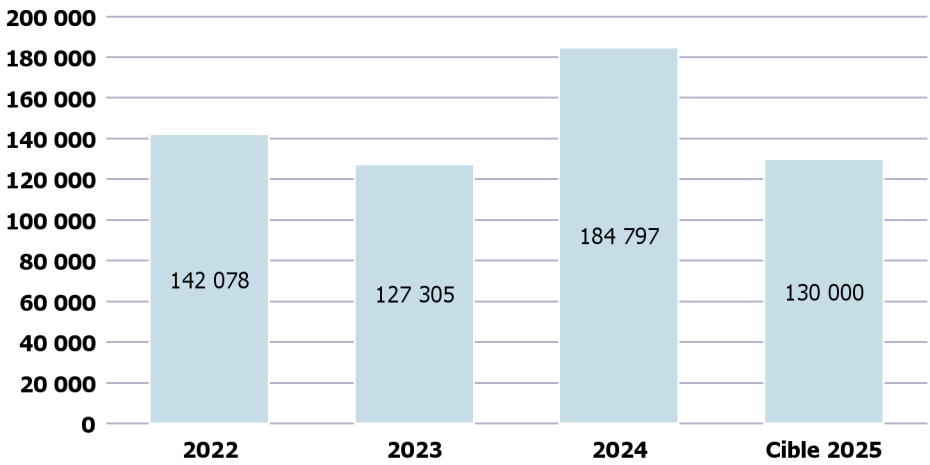

L'objectif de cet indicateur est de comptabiliser les vues annuelles sur le site internet du service du patrimoine culturel, l'Atlas de l'architecture et du patrimoine. L'année 2024 consacre le plus haut pic de consultation du site de l'Atlas avec 184 797 vues, soit une hausse de 45% par rapport à l'année précédente. A titre d'information, en 2024, les 5 pages les plus consultées du site étaient consacrées à la piscine départementale de Marville, au quartier de la Maladrerie, à l'ensemble de logements HLM de la Cité du Bois Perrier, à la Pléiade et à la résidence Victor Hugo.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Développer la connaissance du territoire	Dépense	0,199	0,137	0,183
	Recette	0,133	0,229	0,101
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,378	0,496	0,557
	Recette			0,000
Total	Dépense	0,578	0,634	0,740
	Recette	0,133	0,229	0,101
	Charge nette	**0,445**	**0,405**	**0,639**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Développer la connaissance du territoire	Dépense	3,521	3,556	5,544
Valoriser le patrimoine culturel et soutenir les acteurs	Dépense	0,020	0,010	0,229
Total	Dépense	3,541	3,565	5,773
	Recette			
	Charge nette	**3,541**	**3,565**	**5,773**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Archives

ACTIONS :

- **Collecte, conservation et traitement des archives,**
- **Communication, valorisation et parcours éducatifs.**

CONTEXTE

Les missions principales de la DSA sont la constitution, la conservation et la diffusion de la mémoire écrite et audiovisuelle départementale à travers diverses actions : **collecte** des archives publiques et privées sur tous supports (papier, support électronique ou optique, pellicule, bande magnétique…) ; leur **traitement** correspondant aux opérations de tri, classement, inventaire, conditionnement et reconditionnement, conservation, restauration, numérisation ; leur **communication** aux différents publics sous diverses formes (salle de lecture, service éducatif, site internet) ; leur **valorisation** par des actions scientifiques et culturelles (expositions, tables rondes, projections, publications, ateliers…).

Le projet de direction est constitué par le projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) de la DSA pour les années 2024-2027.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- La mise à disposition de la nouvelle annexe de Saint-Denis, dite bâtiment Catulienne (du nom de la rue) qui devrait intervenir au premier semestre après 2 ans de reports successifs. Le rayonnage des espaces est prévu sur l'année ;
- **Collecte des archives :**
  - Accompagner en priorité les directions du Conseil départemental qui déménagent pour leur archivage ;
  - Élargir la collecte d'archives électroniques à de nouveaux flux de données ;
  - Appliquer nos efforts de collecte aux nouveaux axes définis dans le PSCE : sport populaire, féminisme, inclusion.
- **Numérisation :** définition d'un **plan pluriannuel de numérisation** qui permettra d'offrir de nouvelles ressources en ligne et de soulager l'activité de la salle de lecture ; en parallèle, un plan de restauration accompagnera la numérisation ;
- **Sécurité :** poursuite des tests de détection **d'amiante** dans les fonds conservés et dans les fonds entrants ; élaboration d'un PSBC (plan de sauvegarde des biens culturels) avec l'appui du SIAF (service interministériel des Archives de France).
- **Valorisation :** La DSA a présenté une exposition sur les 120 ans du journal *l'Humanité*. L'organisation d'une exposition en 2025 est suspendue au démarrage des travaux de rénovation du hall du bâtiment. L'outil support de notre site internet a été changé fin 2023, l'année 2024 étant la première année pleine de son fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Collecte, conservation et traitement des archives

Les différents projets de cette action sont les suivants :

- La rétrocession à l'État de nouveaux locaux de conservation à Saint-Denis a rendu caduque notre stratégie de collecte et d'affectation de lieu de conservation entre les trois sites, bâtie en 2022. La recherche de nouveaux locaux, possiblement dans les bâtiments de l'ex-IRD, a débuté fin 2024.
- Les campagnes de **détection d'amiante** dans les fonds conservés se poursuivent autour de trois typologies : le stock d'archives, les entrées d'archives pour lesquelles les informations données par les DTA ne sont pas fiables et les documents potentiellement amiantés dont la consultation est impérieuse pour un·e usager·ère.
- L'accompagnement des directions qui déménagent dans les **opérations de tri** de leurs archives grâce au recrutement d'un renfort d'archiviste.
- **L'adaptation des instruments de recherche** à l'environnement numérique : une politique d'indexation est en cours d'élaboration pour améliorer la qualité des résultats des recherches.

Communication, valorisation et parcours éducatifs

La ligne éditoriale du **nouveau portail de valorisation** (site internet de la DSA) a été retravaillée. Il permet la diffusion de nouvelles ressources archivistiques et d'offrir de nouveaux services aux usagers. Plus ergonomique et *web responsive,* le site a été certifié partiellement accessible aux personnes en situation de handicap, par un audit mené en 2024. Des améliorations seront apportées en 2025.

Dans le cadre des actions liées aux JOP, 15 témoignages de personnes habitant en Seine-Saint-Denis, sportifs ou responsables sportifs, ont été récoltés.

En matière de valorisation, la DSA s'est investie dans les **réseaux sociaux** (Facebook et LinkedIn) pour une meilleure visibilité des actions et a présenté une **exposition** sur le journal *l'Humanité* à l'occasion des 120 ans de la naissance du média, elle-même accompagnée de manifestations telles que tables rondes ou journées d'étude. La DSA a maintenu une programmation multiple et variée d'initiatives culturelles malgré le départ en cours d'année de trois agent·e·s sur les cinq que compte le secteur de la valorisation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

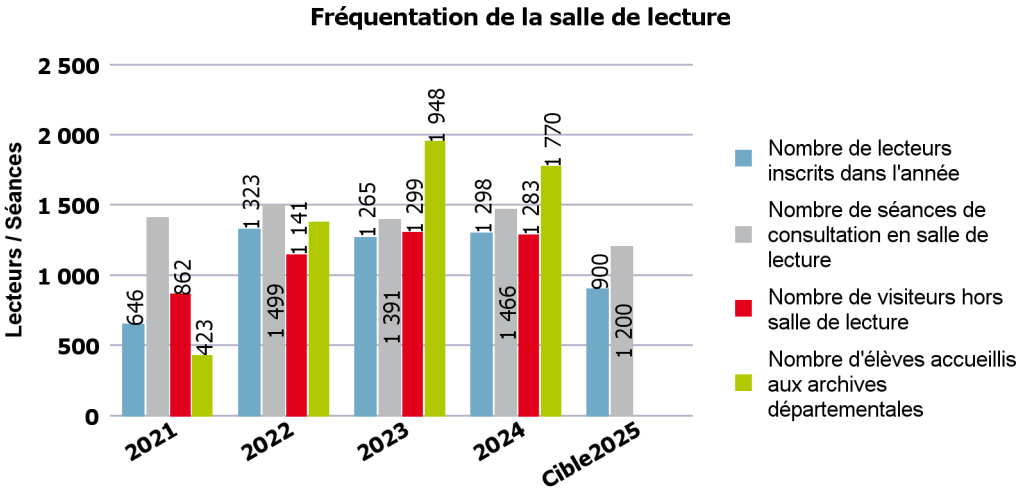

Le rebond apparent de fréquentation de la salle de lecture constaté pour l'année 2022 résulte d'un nouveau système de prise en compte des données du SI Archives (logiciel Mnesys) et ne rend pas compte d'un doublement de la fréquentation de la salle ; les chiffres des années précédentes étaient en réalité sous-évalués.

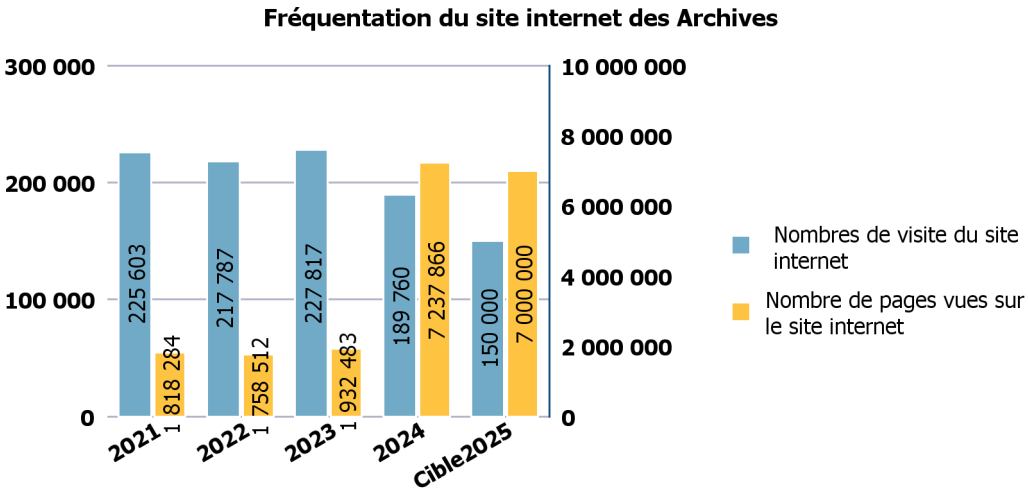

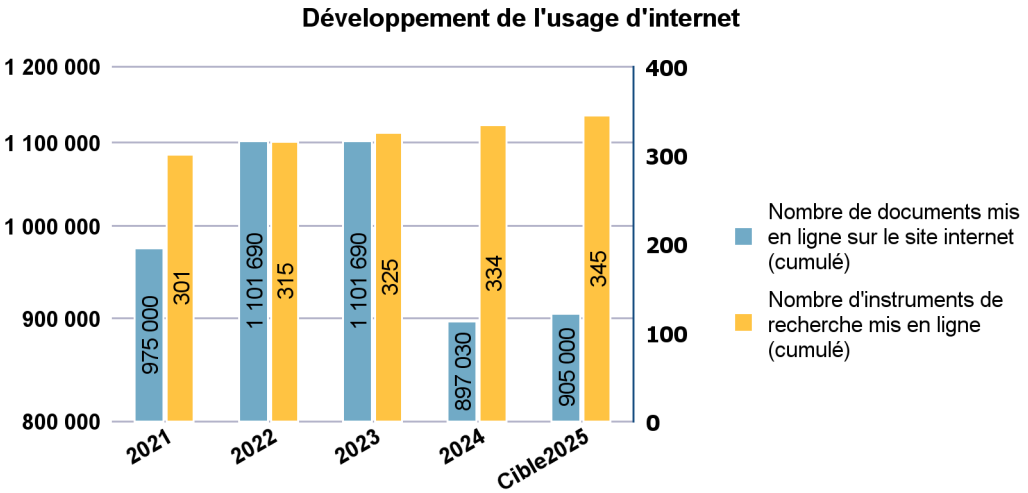

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une baisse significative du nombre de visiteurs·euses a été constatée depuis septembre 2024, trop brutale pour être une simple érosion. Les causes techniques n'ont pas été clairement identifiées à ce jour. Dans le même temps, le nombre de pages consultées a été multiplié par 3,7 et le nombre de messages d'usagers·ères via les formulaires de contact n'a pas diminué. Il faut supposer que la mise en conformité des sites avec le RGPD (demande de consentement à être suivi), ainsi que le renforcement par les navigateurs des procédures de blocage du suivi, tendent à invisibiliser un nombre substantiel de visites. D'autre part, le nombre de documents mis en ligne a été revu pour se conformer aux recommandations du SIAF : il s'agit de quantifier désormais le nombre de fichiers mis en ligne et non plus le nombre de pages numérisées mises en ligne.

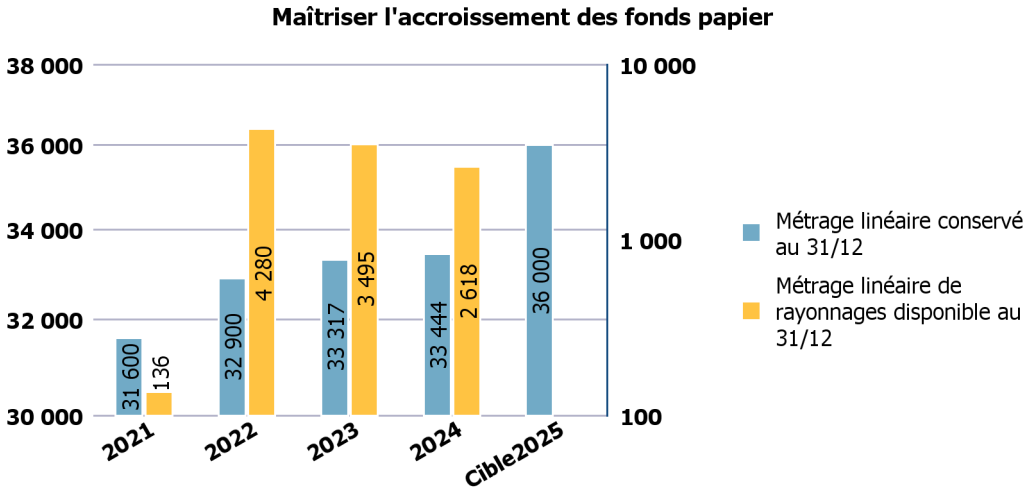

En 2024, un ralentissement des entrées et des opérations de redéploiement des fonds ont permis d'optimiser les espaces à Bobigny et Pantin. Cependant, l'annulation du projet d'équipement de l'annexe de Saint-Denis dite « Catulienne » initialement prévu explique la perte des 4,5 kml prévus, à laquelle il faut ajouter les conséquences du projet de déménagement des services centraux à l'immeuble PULSE qui va également engendrer l'arrivée d'un volume important d'archives correspondant au traitement des arriérés dans les services.

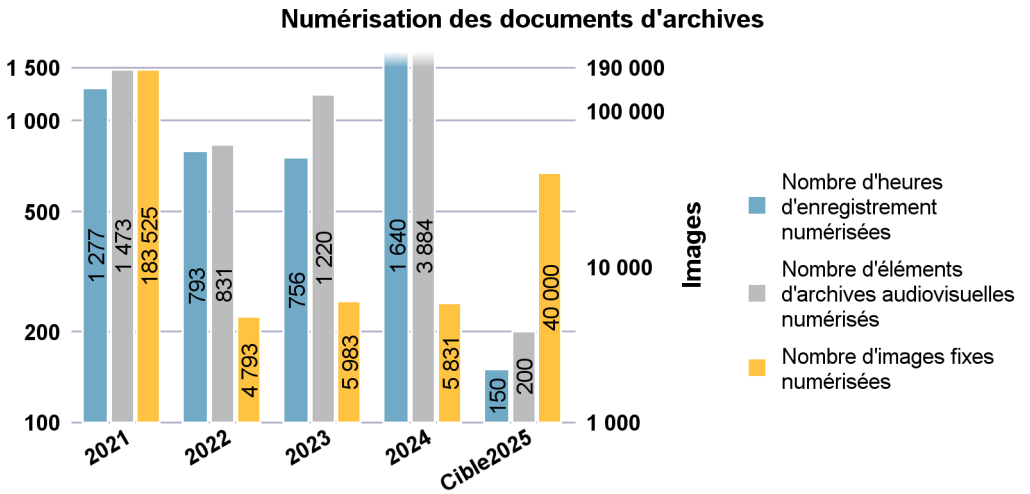

Les disparités entre années s'expliquent par les opérations de numérisation menées en interne (moins volumineuses) ou en externe (plus volumineuses). En 2024, la numérisation prévue de fonds papier a été différée et l'action reportée sur la numérisation de supports audiovisuels.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

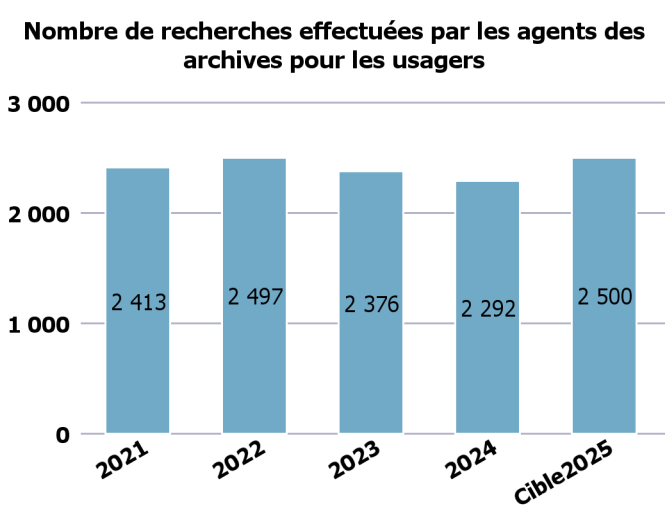

Le plus grand nombre de demandes provient de particuliers cherchant à bâtir leur généalogie ou à retrouver leurs jugements de divorce (archives des tribunaux). D'autres nombreuses recherches proviennent de notaires, de géomètres ou de particuliers et portent sur l'état civil, le cadastre, les hypothèques, l'enregistrement ou encore proviennent de services d'urbanisme cherchant la présence d'installations classées protection de l'environnement (ICPE) sur telle ou telle parcelle. Cadastre, hypothèques et enregistrement feront partie du plan pluriannuel de numérisation en projet.

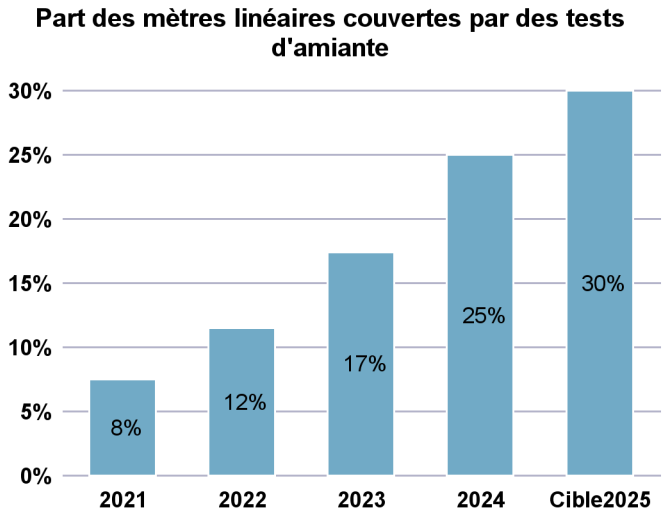

Les tests en 2024 ont principalement porté sur des fonds d'archives publiques à déménager entre les bâtiments de Bobigny et de Pantin. La levée de doute magasin par magasin se poursuit.

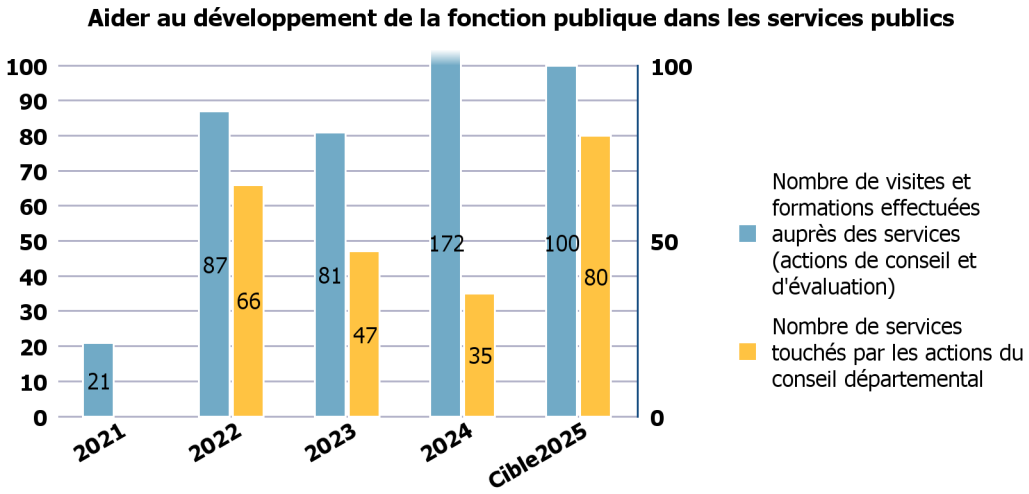

L'équipe au complet en 2024, a pu développer significativement en nombre de visites et de services touchés, les actions de sensibilisation et d'accompagnement en direction des services. En ce qui concerne l'année 2025, le projet de déménagement des services centraux depuis leurs actuels bâtiments sis à Bobigny vers l'immeuble PULSE à Saint-Denis va engendrer d'importantes opérations d'archivage pour l'ensemble des services départementaux, impactant très fortement l'activité du secteur archives publiques.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le Système d'Archives Electronique permet l'intégrité des données.Il perùet la conservation des données sans modification ni destruction. Il suit des règles précises d'archivages aux normes ISO.

Stocker électroniquement les données

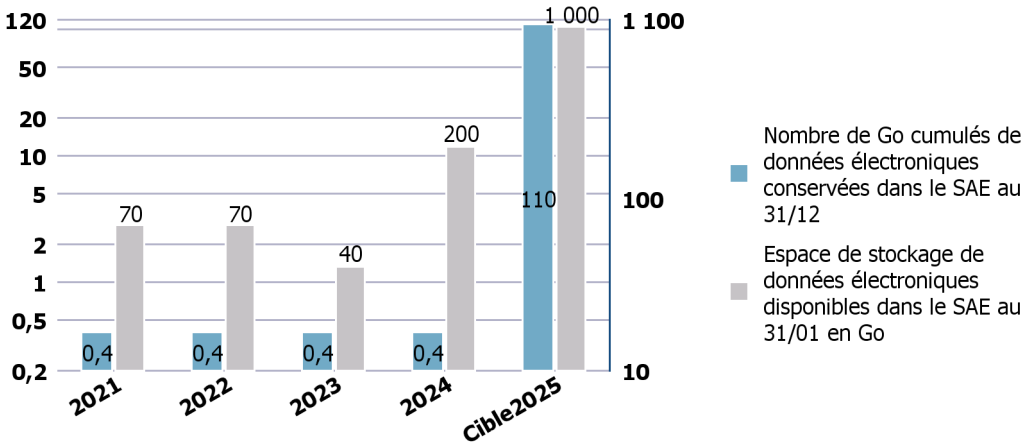

Le système d'archivage électronique (SAE) est maintenant entré en production mais des incidents techniques répétés empêchent jusqu'à présent le transfert de plusieurs versements numériques volumineux. La montée de version attendue en 2024 et repoussée en 2025 doit résoudre ces blocages et permettre enfin l'archivage sécurisé des archives numériques natives.

Offre éducative, scientifique et culturelle

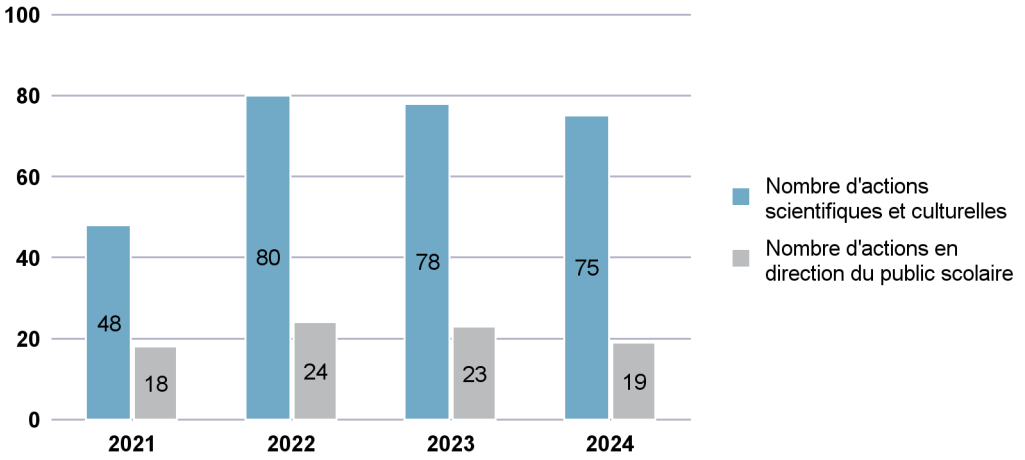

L'année 2024 a été compliquée pour le secteur valorisation-bibliothèque. La responsable de secteur, arrivée en novembre 2023, est restée un an en poste. Entretemps, un des médiateurs a pris une disponibilité d'un an et la bibliothécaire a obtenu une mutation.
De plus, l'absence de visibilité sur les travaux du hall et de la salle de lecture a empêché une véritable programmation culturelle.
Le recrutement d'un ou d'une responsable de secteur et le retour du médiateur devraient permettre de reprendre une activité normale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,013	0,011	0,023
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépense	0,152	0,126	0,173
	Recette	0,076	0,016	0,010
Total	Dépense	0,165	0,137	0,196
	Recette	0,076	0,016	0,010
	Charge nette	**0,089**	**0,121**	**0,186**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépense	0,101	0,192	0,192
Total	Dépense	0,101	0,192	0,192
	Recette			
	Charge nette	**0,101**	**0,192**	**0,192**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

CITOYENNETE ACTIVE ET SPORTS

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Sport et loisirs

ACTIONS

- **Accompagner la structuration du mouvement sportif,**
- **Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive,**
- **Soutenir des actions émancipatrices et inclusives.**

CONTEXTE

L'enjeu majeur de la politique sportive départementale est de faire de la Seine-Saint-Denis un territoire sportif permettant à chaque individu de se construire, de s'engager dans le parcours et la discipline de son choix, de poursuivre les objectifs qu'il se donne : santé, bien-être, convivialité, échanges, loisir, jeu, compétition, performance, et ce, dans le cadre qui lui sied : en club, à l'école, ou de manière autonome.

En 2024, l'engagement du Département dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) s'est concrétisé avec la livraison des ouvrages sportifs qui lui incombaient, la poursuite du plan de mobilisation, la distribution de la billetterie JOP aux acteurs sportifs et l'animation du parc des Jeux à Valbon.
Par ailleurs, les nouveaux dispositifs et appels à projets comme « Impact 2024 » ou le plan « 5 000 équipements sportifs de proximité », auxquels le Département a apporté sa contribution en négociant des mécanismes de sur-dotation pour le territoire de la Seine-Saint-Denis, ont été revus et leur héritage demeure en discussion.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs de la politique sportive départementale se déclinent autour de trois axes complémentaires :

- **Promouvoir un sport et des loisirs solidaires et citoyens** : les personnes qui pratiquent un sport sont très majoritairement celles qui ont commencé depuis leur plus jeune âge. Derrière cet enjeu éducatif se profile également un enjeu social, car le déterminant le plus important de la pratique sportive est socio-économique. Le Département, du fait de ses compétences, apparaît comme un acteur central pour relever ce défi, en agissant sur plusieurs leviers : l'éducation, en misant notamment sur le sport scolaire et le jeu, qui permet de privilégier une approche décalée et originale ; une action coordonnée des acteurs du sport ; et l'action sociale, en s'appuyant non seulement sur ses compétences mais aussi sur des réseaux et des partenaires directement impliqués dans la relation avec les publics aujourd'hui éloignés de la pratique sportive ;
- **Aménager des espaces de sport et de loisirs durables et cohérents** dans l'espace urbain : le schéma de cohérence territorial des équipements sportifs (SCOTES), adopté en 2013 par le Département, avait mis en avant la nécessité d'aménager la ville pour favoriser la pratique sportive. En adoptant un PPI ambitieux en 2022 (équipements sportifs départementaux dont Marville, Plan piscines 2 et stratégie Sport dans l'espace public), le Département a réaffirmé et amplifié son engagement en la matière ;
- **Accompagner et structurer le mouvement associatif** du territoire : la politique sportive du Département s'appuie sur la richesse et la vitalité du mouvement sportif organisé sur son territoire. Avec près de 1 800 clubs, la Seine-Saint-Denis dispose en effet d'un vivier divers et engagé. La politique sportive départementale s'attache à structurer cette offre sportive associative en s'appuyant sur un outil original, propre à la Seine-Saint-Denis, construit avec le mouvement sportif et finalisé en 2024 : « le parcours comités-clubs ». Ce cadrage des aides départementales les inscrit dans une progression qui met la priorité sur le degré de structuration des acteurs. Il s'agit in fine de mutualiser, de coordonner, d'assembler les membres d'une même famille sportive afin d'œuvrer au développement des disciplines, sous toutes les formes de pratique, pour un public le plus diversifié possible.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Accompagner la structuration du mouvement sportif

Billetterie JOP : à l'occasion des JOP de 2024, le service du sport et des loisirs a distribué 5 110 places aux partenaires du mouvement sportif ; 2750 places pour les Jeux olympiques et 1150 places pour les Jeux paralympiques ont été effectivement utilisées.

Parc des Jeux à Valbon : le mouvement sportif a été mobilisé pour l'animation du parc des Jeux lors de l'été olympique et paralympique 2024. Outre la contribution des principales têtes de réseau, le CDOS 93 et la FSGT 93, qui ont coconstruit une programmation sportive riche et diversifiée, des clubs et comités sportifs ont été impliqués, via leur convention d'objectifs. Le succès de l'opération auprès du public Séquano-Dionysien fera héritage dans le cadre du Bel été 2025 et suivants.

Structuration des disciplines : après avoir établi en 2023 le cadrage des dispositifs de soutien au mouvement sportif, le Département a délibéré en juillet 2024 l'adoption du « parcours comités-clubs », qui englobe la majeure partie des aides départementales, depuis les dispositifs de droit commun jusqu'au « projet de territoire ». Cette clarification permet à chaque club et à chaque comité de mieux identifier l'ensemble des aides auxquelles il a droit et de voir les interactions entre elles. La mise en œuvre de ce cadre commence en 2025.

Génération Jeux : 36 athlètes ont été soutenus en 2024 (20 jeunes femmes et 16 jeunes hommes), pour une enveloppe de 108 K€. A partir de 2025, le dispositif évolue : le soutien aux jeunes athlètes sera désormais intégré aux conventions d'objectifs des partenaires au titre du pôle 'haut niveau'.

Favoriser une offre d'équipements sportifs équilibrée et attractive

Pour permettre le maintien d'une offre d'équipements équilibrée et attractive, répondant aux nouveaux enjeux sportifs ainsi qu'à l'héritage olympique, 2024 a été marquée par l'achèvement de grands chantiers.

Marville : l'amélioration des conditions d'accueil du public s'est poursuivie. En 2024, le chantier de requalification de la RD 901 a abouti. Par ailleurs, le parcours artistique dans l'espace public a été livré, contribuant à créer un cheminement requalifié depuis le carrefour des 6 routes jusqu'au sein du parc des sports.

Ancienne piscine de Marville : le Département a publié, au printemps 2024, un appel à manifestation d'intérêt aboutissant à présélectionner Flaneurz, porteur d'un projet de reconversion de l'ancienne piscine en espace dédié à la pratique du roller. Les négociations sont en cours avec ce partenaire pour signer, en 2025, une convention d'occupation du domaine public.

Terrains de grands jeux : 4 terrains de grands jeux en gazon naturel pour l'entraînement du rugby à 7 ont été livrés à Marville. Le chantier a été ralenti par la résurgence d'une nappe et, surtout, par les intempéries de l'automne, de l'hiver et du printemps. La date de réception a été décalée au début de l'été 2024, à quelques jours de l'arrivée des équipes. Les nouveaux équipements ont pu être mis à disposition des acteurs sportifs du territoire pour la saison 2024-2025.

Centre aquatique départemental Annette Kellermann (CADAK) de Marville : le centre aquatique de Marville a été réceptionné en janvier 2024, après 2 ans de travaux. Entre temps, le Département avait adopté le principe d'une gestion par Délégation de service public et entamé la procédure de sélection d'un délégataire, Vert Marine. Après une ouverture au printemps 2024 pour les publics scolaires et associatifs, le CADAK a été confié au COJO pendant l'été pour l'accueil des délégations d'athlètes de water-polo. L'ouverture au grand public a eu lieu en septembre 2024, en lien avec l'accueil des scolaires et des associations.

FOP Skate board/beach : il a été acté que le « Field of practice » (FOP), installé place de la Concorde lors des épreuves olympiques, ferait partie de l'héritage des Jeux en Seine-Saint-Denis ; il sera réinstallé à Marville, sous une halle couverte. Les premières études seront réalisées en 2025. Par ailleurs, **FOP Skate board/beach** : il a été

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

acté que le « Field of practice » (FOP), installé place de la Concorde lors des épreuves olympiques, ferait partie de l'héritage des Jeux en Seine-Saint-Denis ; il sera réinstallé à Marville,.

PRISMe : Les travaux se sont poursuivis et l'équipement a pu accueillir des entrainements des équipes de handball pendant les JO. L'équipement a été livré en décembre 2024. Le service du sport et des loisirs a accompagné la DéJOP dans la procédure d'attribution d'une régie intéressée au groupement UCPA-SOS et a accompagné le démarrage de la mise en exploitation du Prisme, avec notamment le passage d'un avenant et la préparation de l'ouverture. L'inauguration du PRISMe a eu lieu le 1er février 2025.

La Motte : le projet Handilab/Fiminco ayant été abandonné, la question de l'aménagement transitoire des terrains 2 et 3 s'est posée. En 2024, le service du sport et des loisirs a mis en œuvre un aménagement d'espaces sportifs et de loisirs respectueux des contraintes archéologiques fortes qui pèsent sur le site. En parallèle, Sequano, maître d'ouvrage délégué du Département, a finalisé le projet d'aménagement du parvis du PRISMe et du parking du stade.

Base de Champs : trois journées portes ouvertes ont été proposées en 2024 : les 29 juin, 27 juillet et 14 septembre. Comme en 2023, il apparaît que 70 à 75% du public est issu de Seine-et-Marne, majoritairement de la commune de Champs-sur-Marne.

Golf et Centre équestre : en 2024, le service du sport et des loisirs a mis en place la méthode RACI avec l'ensemble des directions concernées pour préparer le renouvèlement de la DSP du Golf en 2026. Pour le centre équestre, l'UCPA a déposé le permis de construire de son projet de rénovation du poney-club. A ce jour, le permis a fait l'objet d'un rejet de la part de la ville de La Courneuve.

Stade Raoul Montbrand : le démarrage des travaux a eu lieu à l'été 2023 et le chantier suit son cours. La livraison des programmes immobiliers et sportifs est attendue au dernier trimestre 2025.

Stade Marcel Cerdan : l'inauguration du campus Sport dans la ville a eu lieu en octobre 2024. Le Département envisage désormais de transférer la propriété de la parcelle à la ville de Pantin.

Le plan piscines 2 : présenté lors de la séance du 29 septembre 2022, le second plan piscines départemental doit permettre de poursuivre l'effort de structuration du parc aquatique face à la carence constatée. Il prévoit d'accompagner les porteurs de projets de construction/reconstruction, extension/réhabilitation ou rénovation, et propose des bonus pour les territoires carencés, les équipements aqua-ludiques, la mise en accessibilité universelle et la prise en compte des enjeux environnementaux. En 2024, les projets suivants ont été soutenus : stade nautique de Drancy, reconstruction de la piscine de Bagnolet, piscine municipale de Neuilly-Plaisance. Le redéploiement des 15 M€ de l'Etat et de la Région a fait l'objet de négociations.

Les équipements sportifs de proximité et l'espace public : le Département a adopté un plan d'accompagnement du sport dans l'espace public, adossé au plan « 5 000 équipements de proximité » de l'État, comportant un volet dédié à la maîtrise d'ouvrage départementale et un volet permettant de soutenir les projets portés par les opérateurs locaux. En 2024, grâce à la sur-dotation négociée avec l'État, ce dispositif a permis de soutenir 13 projets au total, pour un montant de 1,4 M€.
Sur le volet en maîtrise d'œuvre départementale, le service a conduit une étude sur une dizaine de parcelles identifiées et produit, pour chacune d'entre elles, deux scénarios qui ont été présentés à chacune des villes concernées. Un dossier de demande d'aide a été déposé à l'Agence nationale du sport à l'été 24 pour la mise en œuvre de projets sur les communes de Pierrefitte (commune nouvelle de Saint-Denis) et de Sevran. Les notifications des subventions accordées ont été reçues, pour un montant total de 784 039 euros, sous réserve de la réalisation des travaux.

Soutenir des actions émancipatrices et inclusives

Développement des actions éducatives – PED 3 : le volet sport et loisirs du PED 3 s'est concrétisé en 2023 par la mise en œuvre d'aides aux projets destinées au mouvement sportif ou directement aux collèges ou AS de collèges pour le bénéfice des élèves. En 2024 :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- 19 résidences sportives ont pu être établies entre un club (ou un comité) et un collège, via une convention tripartite club-collège-département, représentant autant de programmes de 24h d'actions éducatives sportives réalisées dans les collèges ;
- 484 ateliers jeu ont été réalisés dans 22 collèges de 14 communes du territoire. Ces ateliers ont touché plus de 11 200 collégien.s. Ils contribuent à un meilleur climat scolaire dans les établissements ;
- 30 séjours sportifs ont pu être co-financés, dont 19 séjours pour des collégien.nes, permettant ainsi à plus de 830 élèves et à plus de 150 jeunes de moins de 21 ans issus des clubs du territoire d'en bénéficier.

Le volet sport et loisirs du PED comprend également les accueils des collèges sur la base de Champs-sur-Marne (23 collèges), l'initiation de collégiens au golf et à l'équitation sur les équipements sportifs en gestion déléguée, la participation en 2024 de 17 collèges (soit près de 280 jeunes) aux Trophée et Armadas des Bahuts organisés par le Comité départemental de voile.

Les Jeux des collèges, organisés au sein du parc départemental des sports de Marville par l'Union nationale du sport scolaire 93 – en partenariat avec le Département –, ont rassemblé 1 000 élèves issus de près de la moitié des établissements du Département.

Pass Sport 5e : la campagne 2024 du Pass sport 5e a bénéficié à 4 677 utilisateurs, soit 25% de plus qu'en 2023. Si son taux d'utilisation s'est nettement amélioré, le rôle joué par ce dispositif en matière d'incitation des adolescents à la pratique sportive reste assez mesuré (22% des bénéficiaires n'étaient pas inscrits en clubs l'année précédente).

Inclusion par le sport et héritage des JOP : la coopération avec Paris 2024 permet de cofinancer un certain nombre de projets centrés prioritairement sur les publics éloignés de la pratique sportive.
Ainsi, le dispositif « 24 sites pour 2024 » a permis d'accueillir plus de 50 événements sportifs organisés de janvier à juillet 2024 dans une vingtaine de villes du territoire. 8 500 personnes ont pu découvrir des activités sportives ludiques et familiales.
La sur-dotation de l'appel à projet « Impact 2024 » a permis d'accompagner 25 projets d'innovation sociale par le sport pour un montant total de 230 k€. L'inscription du Département dans ces dispositifs contribue à l'élargissement de l'offre sportive sur le territoire et permet de repérer des acteurs en capacité de proposer des modalités de pratique originales au profit de publics différenciés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Les données ici présentées ont été agrégées à partir des données du ministère des Sports, collectées en 2024 pour l'année n-1. L'objectif est de mesurer la pertinence des projets de territoires sur l'axe licencié.es et d'encourager de nouvelles disciplines à s'engager dans cette démarche. Les données suivent en réalité un calendrier de cycle sportif, proche du calendrier scolaire, ne permettant pas de consolider des données avant septembre sous réserve des retours de données de l'INJEP.

Nombre de licencié.es des 7 disciplines sportives structurées en projets de territoire en Seine-Saint-Denis

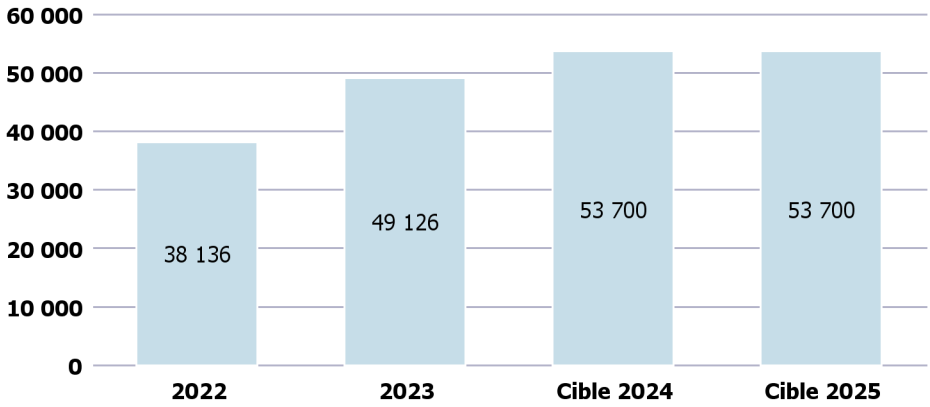

En 2023, 8 disciplines étaient en projet de territoire, dont 7 sont ici comptabilisées (badminton, gymnastique, handball, judo et disciplines associées, karaté et disciplines associées, rugby et tennis). Les données de la 8e discipline, le water-polo, ne peuvent pas être incorporées (car non dissociées des chiffres globaux de la fédération française de natation).
En Seine-Saint-Denis, le nombre de licencié.es des disciplines structurées en projet de territoire se rapproche du niveau d'avant la crise sanitaire. Les données brutes confirment une reprise marquée de la pratique sportive parmi ces licencié.es, une tendance déjà perceptible en 2022. Sur la même période, une augmentation du nombre de licencié.es de ces mêmes disciplines est également constatée sur les Départements de la petite et de la grande couronne dans des proportions similaires.
En 2024, le nombre de licencié.es devrait augmenter, porté par les JOP. Cette dynamique devrait renforcer l'engouement pour la pratique sportive, licenciée comme libre.

L'objectif est ici d'objectiver le montant (et la part) du budget du service du sport et des loisirs fléché vers la pratique de haut niveau, notamment au regard de la volonté de soutenir des actions sportives émancipatrices et inclusives.

Budget du service du sport et des loisirs (SSL) fléché vers la pratique de haut niveau

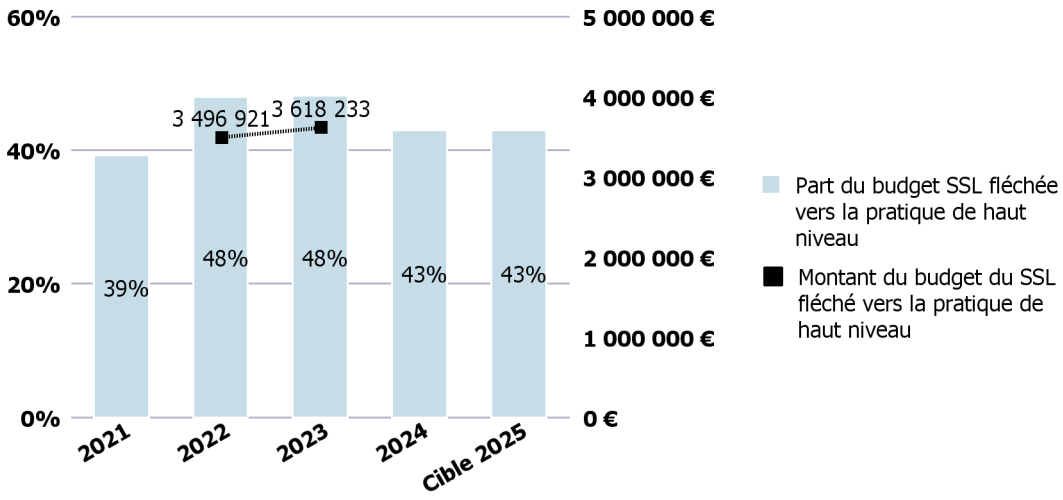

Illustration de l'engagement en faveur du soutien à la pratique sportive de haut niveau dans le cadre de la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques, la part du budget allouée par le service du sport et des loisirs à cette pratique est en constante augmentation depuis trois années consécutives.
En raison de la modification du calendrier des délibérations effective dès début 2025, il est semblable que l'année 2024 ne fasse figurer que la moitié de l'échantillon habituel, occasionnant ainsi une baisse du résultat pour l'année.
Il convient enfin de noter que le pourcentage indiqué pour l'année 2024 correspond à la cible fixée, le réalisé n'étant pas encore disponible à la date de rédaction du présent document.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ont ici été comptabilisées les subventions CNN-CNI fléchées vers l'ensemble des athlètes femmes (+ de 21 ans ; - de 21 ans). Les données sont collectées en année n pour l'année n-1.

L'objectif est de mesurer les effets de la réforme du dispositif « club de niveau national - club de niveau international » (CNN-CNI) adoptée en 2020, devant favoriser la pratique féminine.

Part des subventions fléchées vers les équipes et athlètes féminines dans le cadre du dispositif CNN-CNI

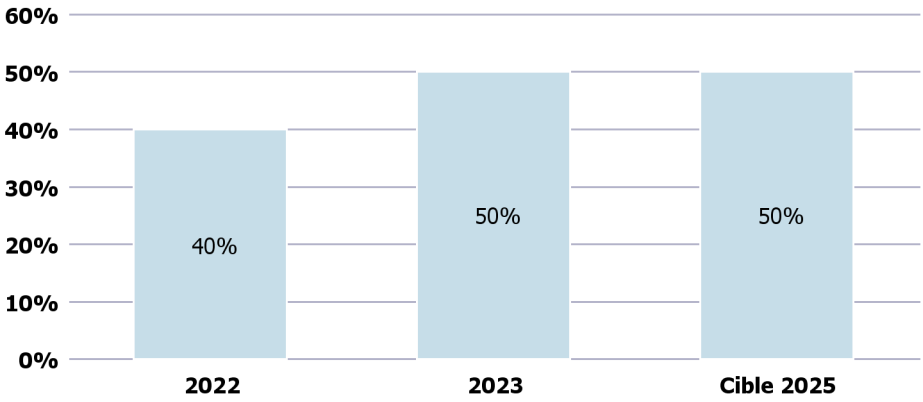

En 2023, la hausse de la part des subventions fléchées vers les équipes et athlètes féminines dans le cadre du dispositif CNN-CNI confirme l'engagement du service du sport et des loisirs en faveur de la pratique sportive féminine, au titre de son soutien aux actions émancipatrices et inclusives. En effet, la moitié de l'enveloppe consacrée à ce dispositif a été orientée vers les équipes féminines, soit une augmentation de 10 points par rapport à 2022, pour un montant total de 246 161€.
Une modification dans le calendrier d'attribution des aides du dispositif CNN-CNI, passant d'un fonctionnement par saison à une année civile, pourrait influencer les résultats de l'année 2025.
La cible fixée pour 2025 reste ambitieuse, puisqu'elle vise la parité.
Aucune donnée n'est indiquée pour l'année 2024, le réalisé n'étant pas encore disponible à la date de rédaction du présent document.

Subventions de fonctionnement global versées aux partenaires sportifs

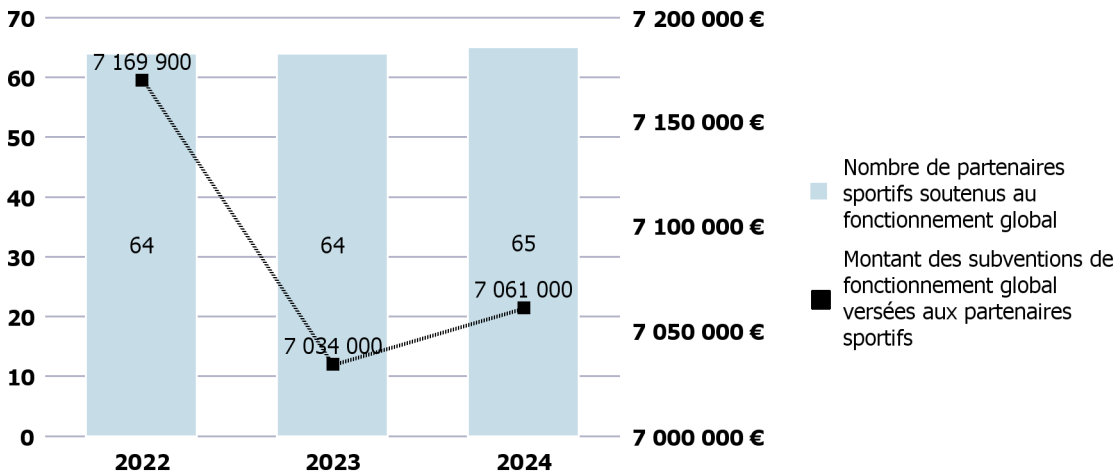

Issu du bilan de mi-mandat, cet indicateur évalue le nombre de partenaires bénéficiant d'un soutien au fonctionnement global de la part du service du sport et des loisirs (SSL), ainsi que le montant alloué en valeur absolue.
En 2024, les subventions de fonctionnement global du service SSL sont en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+0,4%).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

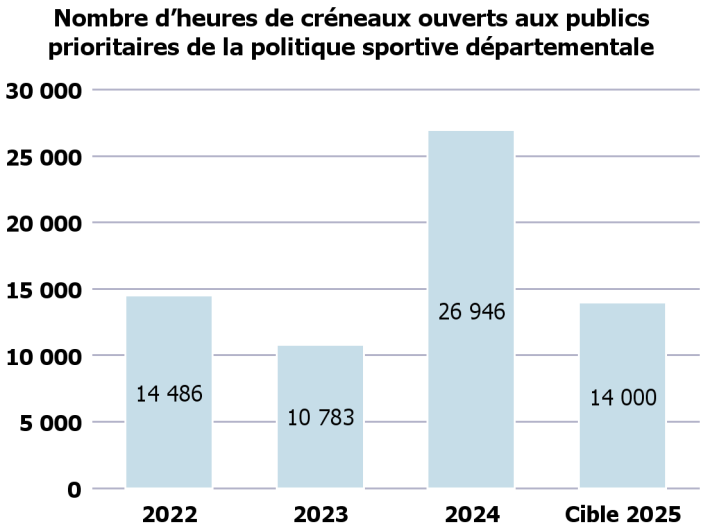

L'objectif de l'indicateur est de comptabiliser l'évolution des créneaux ouverts aux publics prioritaires du Département. En prenant une base de référence pré-JOP, l'indicateur s'inscrit dans l'évaluation de l'héritage à la fois matériel et immatériel des JOP sur le territoire, en prenant en compte les créneaux supplémentaires élaborés grâce aux nouveaux équipements construits à l'occasion des JOP (notamment le Prisme et le Centre aquatique départemental Annette Kellermann).
Sont comptabilisés dans le calcul de l'indicateur les équipements suivants :
- En régie : parc des sports de Marville, stade de la Motte, base de loisirs de Champs-sur-Marne ;
- En délégation : centre équestre départemental Georges Valbon, golf de la Poudrerie, stade Raoul Montbrand (à compter de son ouverture), PRISME (à compter de début 2025) et Centre aquatique départemental Annette Kellermann (depuis septembre 2024).

Les publics prioritaires de la politique sportive départementale sont les suivants :
- Publics scolaires (collégiens) ;
- Publics de l'inclusion (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes de l'ASE) ;
- Publics de la structuration du mouvement sportif (ensemble des partenaires soutenus au fonctionnement global).

En 2024, le nombre de créneaux dédiés aux publics prioritaires du Département atteint un niveau record au sein des équipements sportifs départementaux, qu'ils soient en régie ou délégués. Cette hausse s'explique notamment par l'ouverture, en septembre 2024, du Centre aquatique départemental Annette Kellermann, qui totalise 12 844 créneaux, soit 47 % de l'ensemble des créneaux prioritaires. À la suite, le Parc des sports de Marville en compte 6 583, le stade de la Motte 6 294 et la base de loisirs de Champs-sur-Marne 1 225. Les données pour 2024 restent à compléter, les bilans du centre équestre et du golf n'ayant pas encore été communiqués au service du sport et des loisirs.

Pour les trois équipements en régie, les créneaux réservés aux publics prioritaires du Département représentent 36% de l'ensemble des créneaux disponibles sur site, soit 14 102 créneaux sur 39 171.

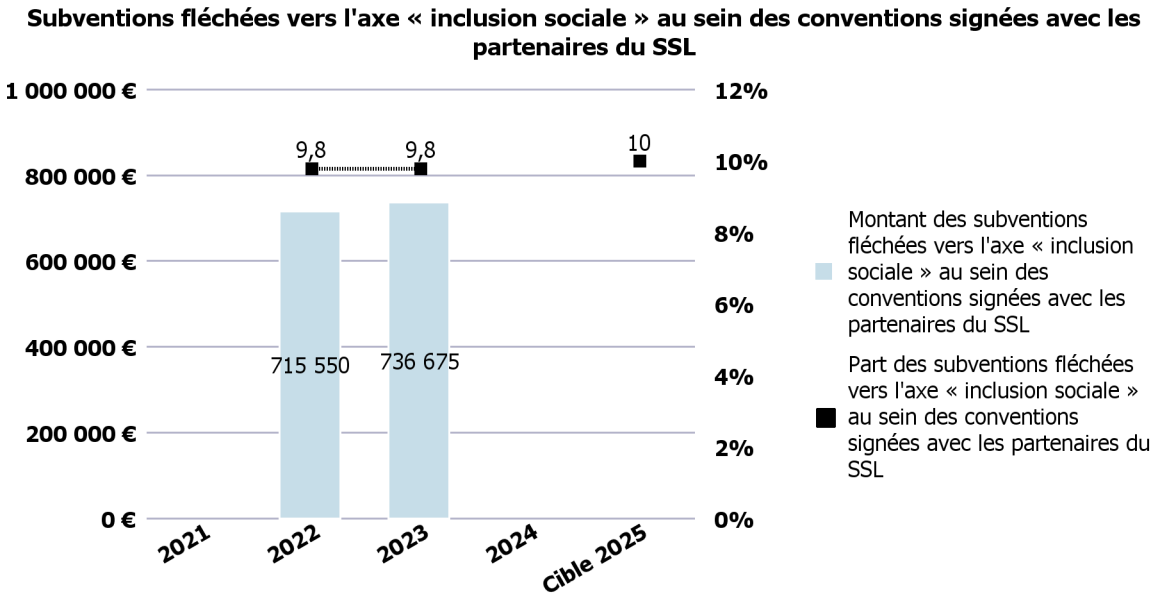

L'indicateur vise à identifier la part (et le montant) des subventions fléchées en faveur de l'axe "inclusion sociale" au sein des conventions d'objectifs signées par le service du sport et des loisirs (SSL).
Il semble pertinent d'indiquer qu'actuellement les conventions avec chaque partenaire sportif ne comportent pas nécessairement de fléchage de subventions en faveur de l'inclusion sociale. Le montant des années 2022 et 2023 est donc estimatif. Ce sera toutefois différent une fois le Parcours Clubs Comités (délibéré en juillet 2024) mis en œuvre par le service du sport et des loisirs, homogénéisant ainsi le calcul du présent indicateur.
Aucune donnée n'est indiquée pour l'année 2024, le réalisé n'étant pas encore disponible à la date de rédaction du présent document.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagner la structuration du mouvement sportif	Dépense	7,925	8,221	5,823
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	1,314	0,470	2,249
	Recette	0,115	0,125	0,090
Soutenir des actions émancipatrices et inclusives	Dépense	1,269	1,992	2,140
Total	Dépense	10,508	10,683	10,212
	Recette	0,115	0,125	0,090
	Charge nette	**10,393**	**10,558**	**10,122**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Favoriser une offre d'équipements équilibrée et attractive	Dépense	39,951	57,823	31,014
	Recette	14,487	33,161	14,799
Total	Dépense	39,951	57,823	31,014
	Recette	14,487	33,161	14,799
	Charge nette	**25,464**	**24,662**	**16,215**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

EUROPE ET INTERNATIONAL

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Animation territoriale

ACTIONS

- **Mobilités européennes et internationales,**
- **Réseau des villes et EPT DE Seine-Saint-Denis,**
- **Soutien au tissu associatif,**
- **Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale,**
- **Valorisation des migrations et promotion d'une culture d'accueil.**

CONTEXTE

La politique d'action extérieure du Département s'inscrit dans une réalité territoriale marquée par un fort engagement international et européen des citoyens. La Direction Europe et internationale agit vis-à-vis des acteurs et citoyens du territoire afin d'accompagner et accroitre cette dynamique d'engagement des habitants du territoire, de les sensibiliser aux grands enjeux globaux, de faciliter l'accès à la mobilité des jeunes et des agents, d'accompagner les acteurs associatifs départementaux dans leurs projets européens et internationaux, de proposer aux collégiens des parcours éducatifs sur les grands enjeux européens et mondiaux, de valoriser les migrations et d'encourager la culture d'accueil. L'année 2024 a été marquée par l'implication de la direction dans le projet olympique à travers la coopération internationale, la mobilité et le plan d'héritage.

La DEI pilote des actions transversales et d'animation territoriale :

- La mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Des actions éducatives en faveur d'une citoyenneté européenne et mondiale et de la culture de paix;
- Le soutien au tissu associatif local engagé sur les questions européennes et internationales grâce à une série de services : accompagnement personnalisé au montage de projets, formations et micro-rencontres, ainsi que financement de projets de mobilité de jeunes, de solidarité internationale et de citoyenneté européenne et mondiale via le dispositif Appel à Agir ;
- L'animation d'un réseau des villes et des EPT du Département afin de réunir les collectivités de la Seine-Saint-Denis désireuses de partager leurs expériences européennes et internationales et leurs relations partenariales ;
- La coordination et l'animation de réseaux d'acteurs publics et associatifs, locaux et européens, pour des politiques publiques en faveur d'un accueil digne des personnes migrantes ;
- La gestion de la Fabrique du territoire, lieu du partenariat et de l'engagement.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent comme suit :

- Accompagner les acteurs du territoire pour qu'ils agissent en faveur d'un développement durable et inclusif, en lien avec leurs partenaires européens et internationaux ;
- Contribuer à la promotion de la citoyenneté européenne et mondiale et à l'interculturalité et soutenir l'engagement ici et là-bas ;
- Innover, promouvoir et s'inspirer de l'engagement et de l'expertise des acteurs de la solidarité, du Département et des partenaires étrangers.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Mobilités européennes et internationales

Deux axes prioritaires concernent cette action :

- Axe 1 : Harmoniser, diffuser et coordonner la politique de mobilité européenne et internationale en lien avec les acteurs du territoire (Etat, villes, associations)

L'objectif est double :

- Transmettre les ressources nécessaires aux acteurs jeunesse et de solidarité internationale du territoire pour monter des projets de jeunes à l'international ;
- Faciliter la mise en réseau des acteurs.

Concernant ce premier axe, l'animation du COPIL mobilité jeunesse permet de rassembler régulièrement l'ensemble des acteurs impliqués dans cette instance pour des temps de travail et d'échange d'information. Ce sont au total cinq COPIL, réunissant chaque fois une trentaine de personnes, qui ont été organisés en 2024 par la DEI et la DJVA. Ces derniers ont permis de définir des perspectives de travail en commun. Un diagnostic visant à identifier les freins rencontrés par les jeunes dans leurs projets de mobilité a été lancé, avec une phase d'analyse statistique qui sera complétée en 2025 par une enquête par questionnaire auprès des jeunes. Les préconisations issues de ce diagnostic s'enrichiront des échanges d'expériences menées dans le cadre du projet Interreg Yes Volunteer jusqu'en 2027 (les 2 premières rencontres interrégionales ont eu lieu en 2024). Enfin l'accréditation Erasmus + a aussi permis à des professionnels de jeunesse de mener des visites d'études en Europe.
Les Rencontres de la mobilité des jeunes, évènement co-porté par la DEI et la DJVA initialement prévu pour fin 2024 et ayant pour objectif de fédérer acteurs jeunesse, dispositifs, et jeunes autour des questions de mobilité, ont été reportées à début 2025 pour des raisons logistiques.

- Axe 2 : Faciliter la mise en œuvre de projets d'envergure sur le territoire en faveur de la mobilité européenne et internationale

L'accompagnement et le renforcement des compétences des acteurs du territoire sont essentiels pour leur permettre de concrétiser leurs projets de mobilité. Il s'agit également d'établir et de structurer des partenariats avec les organismes de mobilité et les associations afin de développer des initiatives favorisant la mobilité des jeunes.

Pour ce faire, la DEI a renouvelé la mise en œuvre du programme de France Volontaire « Territoire Volontaire » (TEVO) qui a permis de développer une offre au niveau du Département pour les projets de mobilité en individuel à l'international. Ce programme prévoyant un accompagnement en amont, pendant et après la mission ainsi qu'une prise en charge de l'ensemble des dépenses qui y sont liées, a permis le départ d'une jeune de Seine-Saint-Denis en individuel pour une période longue d'un an aux Comores pour suivre nos projets de coopération décentralisée. Une jeune volontaire venue du Sénégal a également été accueillie en réciprocité dans ce cadre pour effectuer pendant un an sa mission de volontariat international au sein du Département.
Après la réalisation du premier projet de mobilité d'un groupe de jeune, porté par le Département, dans le cadre de l'accréditation Erasmus Plus jeunesse en 2023, le dispositif a été utilisé pour soutenir des mobilités de professionnels de jeunesse, qui se sont déroulées en juin 2024 pour la DPAS et octobre 2024 pour la DEF, toutes deux en Belgique. Le nombre de participant.e.s pour ces deux mobilités est de 24 (16 pour la DPAS et 8 pour la DEF). Ces mobilités ont permis aux agents d'échanger sur leurs pratiques professionnelles, autour des thématiques de l'accueil des enfants placés pour la DEF, et sur les thématiques d'accompagnement social pour la DPAS.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Réseau des villes et EPT de Seine-Saint-Denis

En 2024, plusieurs actions communes ont été réalisées avec les villes de Seine-Saint-Denis :

- La DEI a poursuivi son travail d'animation d'un consortium d'acteurs associatifs et institutionnels, dont des villes, actifs sur les questions de mobilité européenne et internationale des jeunes. Les villes participantes sont : Montreuil, Tremblay, Bobigny, Saint-Denis, Aubervilliers.
- L'organisation de groupes de travail thématiques, de formations, d'évènements selon les besoins identifiés des villes et des EPT (coopération décentralisée, jeunesse, solidarité internationale, projets européens…) pour le renforcement des compétences des collectivités et la mutualisation des ressources et des projets. Par exemple, des initiatives en soutien à la Palestine ou à Haïti ont été réalisées conjointement avec des villes de Seine-Saint-Denis.
- Enfin, les JOP Paris 2024 ont été l'occasion d'échanges avec les villes du Département, en particulier Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis : accueil de délégations étrangères, implications dans les initiatives portées par le Département pour faire vivre les jeux sur le territoire...

Un travail d'approfondissement de ces liens sera poursuivi, dans l'objectif de mutualiser les ressources dédiées à l'international dans un contexte de restriction budgétaire, d'augmenter l'impact des projets, de donner de la visibilité aux initiatives ou simplement augmenter la connaissance des actions respectives.

Soutien au tissu associatif

Pour faire émerger et accompagner les projets innovants, la DEI mobilise une série de ressources : l'appui méthodologique au montage de projet, la formation collective et les micro-rencontres, l'organisation de conférences, la mise en place de ressources numériques et de lettres d'information, la mise en place d'initiatives de valorisation des projets.

Pour soutenir financièrement les projets associatifs, la DEI est intervenue au titre du dispositif « Appel à agir In Seine- Saint- Denis », autour de quatre axes : Promouvoir la citoyenneté européenne et mondiale ; Accompagner les associations de solidarité internationale de Seine-Saint-Denis dans leur action locale et internationale ; Renforcer la mobilité européenne et internationale des jeunes et les échanges interculturels ; Lutter contre les violences faites aux femmes ici et là-bas. La grande majorité des projets reçus ont un ancrage territorial dans les 2 EPT de la petite couronne parisienne : EPT Est-Ensemble et EPT Plaine commune. Les villes de Villepinte, Tremblay et Montreuil sont aussi bien représentées grâce à un travail rapproché « hors les murs » avec les services de ces villes et une bonne diffusion des opportunités de financement dans leur réseau associatif.

Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale

Trois axes prioritaires concernent cette action :

- Axe 1 : Promouvoir une citoyenneté européenne et mondiale active auprès du grand public.

Il s'agit de s'appuyer sur les techniques d'éducation non formelle et sur un réseau d'acteurs associatifs engagés à travers l'animation d'ateliers, notamment lors du Festival Alimenterre et du Festival des Solidarités. Lors du Festival Alimenterre 2024, 15 acteurs de Seine-Saint-Denis ont portés des séances de projections-débats autour des enjeux alimentaires au local et à l'international.
La collaboration avec le GRDR s'est poursuivie en 2024 via le projet ODDyssée, dont l'objectif est de valoriser la contribution des migrants aux ODD.

- Axe 2 : Sensibiliser les collégiennes et collégiens aux grands enjeux du développement durable et de la citoyenneté mondiale à travers la poursuite de parcours éducatifs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Le parcours éducatif « Alimentation durable »** - organisé dans 10 collèges (reconduit, en partenariat avec la DEJ et la DTE), s'appuie sur le festival Alimenterre, porté par l'ONG CFSI « Collectif français pour la solidarité internationale » et l'implication d'acteurs locaux de la transition écologique (ferme urbaine, tiers lieux sur l'alimentation durable) ; avec un module spécifique « international » pour 3 des 10 collèges.
- **Le parcours éducatif « ODD Migration et Territoire »** : animations auprès de 3 collèges du Département, en lien avec le projet « *ODDyssée, les migrations font bouger le monde* » financé par l'Agence Française de Développement et coordonné par l'association Grdr-Migration-Citoyenneté-Développement. Ce projet a pour but de favoriser l'ouverture sur le monde et sur l'autre par la valorisation des apports positifs des migrations « ici » et « là-bas ».
- **Un parcours éducatif sur mesure** en fonction des projets des enseignants sur l'éducation à la citoyenneté mondiale a été proposé dans 3 collèges (eau et fast-fashion). La DEI a aussi proposé un atelier spécifique sur la fast-fashion et la mondialisation des vêtements lors du séminaire Eco-collège.

- Axe 3 : Utiliser les JOP 2024 et les valeurs de l'olympisme pour renforcer l'ouverture sur l'Europe et le monde :

La DEI s'est fortement impliquée dans le dispositif « 130 pays dans 130 collèges » et la mise en place d'actions éducatives pour faire découvrir aux collégiennes et collégiens la culture d'un pays choisi par leur collège ou pour débattre des enjeux de citoyenneté. La direction coordonne une accréditation Erasmus enseignement scolaire jusqu'en 2027, qui permet aux collèges d'accéder à une procédure simplifiée de financement pour des mobilités de groupe.

Sur le volet international, la DEI a accompagné 4 collèges dont 3 sur une mobilité à l'international (Colombie, Sénégal et Corée) sachant que 2 des 3 collèges ont décalé leur mobilité au mois d'avril 2025.
6 ateliers ont été animés avec différentes associations en lien avec le pays de départ, et avec une association d'éducation à la citoyenneté et solidarité international pour la préparation à la rencontre interculturelle (Biodiversity for peace- Ciorbiza- Ciudadanias por la paz en Colombia).
9 collèges ont également été accompagnés dans le cadre de la préparation d'un échange scolaire en Europe, grâce à l'accréditation Erasmus Plus, avec comme principal sujet la construction d'activités d'échanges entre collégien.ne.s de Seine-Saint-Denis (114 élèves) et d'un autre pays européen (Italie, Espagne, Grèce, Pays-Bas, Serbie).

L'évènement olympique a aussi été l'occasion de valoriser et célébrer la richesse multiculturelle du territoire, en associant les acteurs du territoire à la programmation culturelle et sportive du Parc des Jeux (site de célébration de la Seine-Saint-Denis). Un temps spécifique dédié à la coopération avec le Dakar, future ville hôte des Jeux olympiques de la Jeunesse en 2026, a également été organisé associant étroitement associations et représentants de la diaspora sénégalaise.

Valorisation des migrations et promotion d'une culture d'accueil

- Axe 1 : Participation au projet « *ODDyssée, les migrations font bouger le monde* » financé par l'Agence Française de Développement et coordonné par l'association Grdr-Migration-Citoyenneté-Développement

La contribution du Département dans ce projet repose sur 3 actions :

- Le parcours éducatif « ODD – Migrations – Territoire » auprès des collégiens et auprès de structures jeunesses du Département,
- Deux formations à l'intention des acteurs de la solidarité internationale autour des ODD et à animer auprès de collégiens,
- Des formations et rencontres à destination du réseau des villes de la Seine-Saint-Denis sur les dynamiques migratoires et l'accueil, en partenariat avec l'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Axe 2 : Avancements du projet européen WELDI sur l'accueil et l'inclusion des primo arrivants :

WELDI (*Welcome and Empowerment for Local Dignified Integration*) est un engagement de 10 collectivités locales européennes à créer des territoires inclusifs et dynamiques pour faire émerger des solutions innovantes et permettre l'accueil digne des personnes migrantes. Les collectivités partenaires s'engagent à élaborer un plan d'action adapté aux réalités locales, basé sur des échanges d'expérience entre acteurs d'horizons différents.

En 2024, plusieurs actions ont été réalisées :

- **5 rencontres transnationales** ont été organisées en ligne ou en présentiel pour permettre des échanges de bonnes pratiques sur l'accueil et l'intégration des personnes migrantes à travers différentes problématiques : Accès à un emploi (organisé par Fundao-Portugal) en février 2025 ; Accès à l'hébergement et au logement (à Albacete-Espagne) en avril 2025 ; Les outils numériques et l'accès au droit (organisé par Cluj-Roumanie) en juin 2025 ; Accès à la santé et gestion des traumas (à Lampedusa-Italie) en octobre 2025 ; Carte d'identité locale (organisé par Liège-Belgique) en décembre 2025. Un échange bilatéral d'agents organisé au Pays-Bas (Utrecht). La DPAS, la DIEESS et la DECI ainsi que 4 représentants d'associations du territoire ont été associées à ces rencontres ;

- **3 temps de formations ont été proposés :** des agents de la DPAS ont participé à un atelier sur les guichets uniques animée par une experte européenne (en ligne – septembre 2025), sur l'approche basée sur les droits humains animée par une experte européenne (en ligne – septembre 2025), ainsi qu'à une visite du nouvel équipement municipal de la mairie de Paris pour la Maison des réfugiés et une visite de la Halte humanitaire (septembre 2025) ;

- **5 ateliers du groupe local URBACT** ont eu lieu en Seine-Saint-Denis avec les acteurs du territoires (associations, représentants des villes de Seine-Saint-Denis adhérentes à l'ANVITA, acteurs de l'insertion et de l'ESS, bailleurs sociaux, professionnels de la santé, chercheurs et agents du département) pour co-construire le plan d'action départemental sur l'accueil et l'inclusion des personnes migrantes. Au total, plus de 136 personnes ont participé à ces réunions du groupe local qui portaient sur différents sujets : état des lieux de la Seine-Saint-Denis et gouvernance du projet, accès à l'emploi, accès à l'hébergement et au logement, exploration du concept de "Maison de l'hospitalité", accès à la santé ;

- **Un partenariat avec les étudiants de Sciences Po Paris** (école urbaine – Master Stratégies Territoriales Urbaines) : Dans le cadre du cours "Villes accueillantes et migration : planification urbaine, politiques publiques et activisme" de Thomas Lacroix, les étudiants ont mené des entretiens auprès des agents et des partenaires du département, ont exploré plusieurs ressources bibliographiques, afin de faire des suggestions d'actions innovantes au département sur l'accueil des migrants pour alimenter la réflexion autour d'un plan d'action local. Les thèmes suivants ont été étudiés : emploi, santé, logement, espace public, MNA

- **Des actions de communication ont été lancées :** achat de matériel de communication (appareil photo, micro-cravate et trépied), élaboration d'une brochure de présentation du projet en français et en anglais, animation d'une page web (publication de 6 articles portrait de personnes migrantes et de 5 articles sur des bonnes pratiques européennes sur l'accueil et l'inclusion des personnes migrantes), animation d'une page LinkedIn (1 à 2 post par semaine depuis le début du projet).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

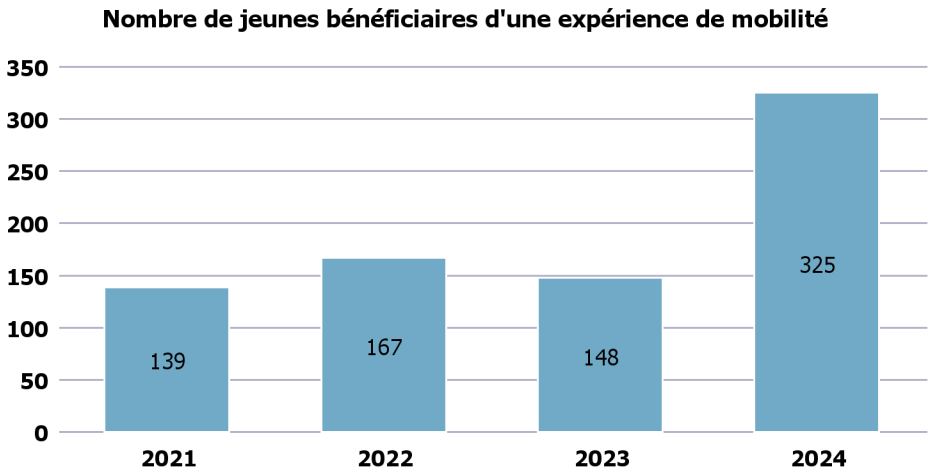

Le bon pourcentage de filles en mobilité s'explique principalement par le fait que plusieurs projets de mobilité de groupes non mixtes étaient constitués exclusivement de filles. Néanmoins la cible 2024 apparait particulièrement ambitieuse compte tenu des moyens alloués et a été revue pour 2025. Enfin le différentiel portant sur le nombre de professionnels sensibilisés entre 2023 et 2024 s'explique par le report des Rencontres de la mobilité (prévue fin 2024) au 1er trimestre 2025. Néanmoins, la DEI continue d'animer une COPIL regroupant les acteurs jeunesse (villes, missions locales et autres structures jeunesse, associations) et coordonne les actions en faveur de la mobilité sur le territoire.

Les acteurs jeunesse comptabilisés dans cet indicateur sont les organisations de l'éducation formelle ou informelle qui accompagnent directement ou indirectement les jeunes : organismes de mobilité et têtes de réseaux, missions locales, centres sociaux, services jeunesse des villes, etc.

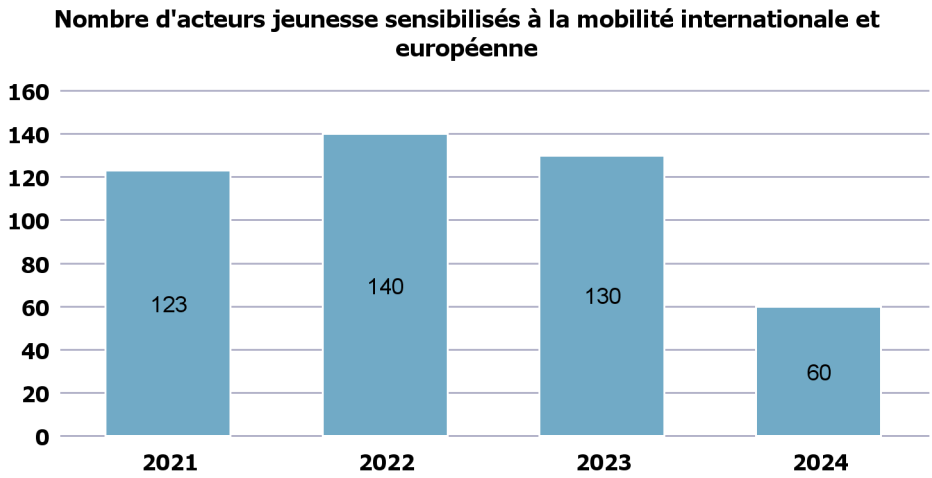

Le nombre de jeunes partis en mobilité correspond à l'agrégation de plusieurs dispositifs portés par la DEI :
- L'Appel à Agir
- Le programme TEVO (mobilité individuelles longues)
- L'accréditation Erasmus Jeunesse
- L'accréditation Erasmus scolaire (collégiens).

Le nombre total de jeunes partis en mobilité est légèrement inférieur aux prévisions du fait de l'absence de mobilité de jeunes dans le cadre de l'accréditation Erasmus Jeunesse (uniquement des mobilités de professionnels de jeunesse).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

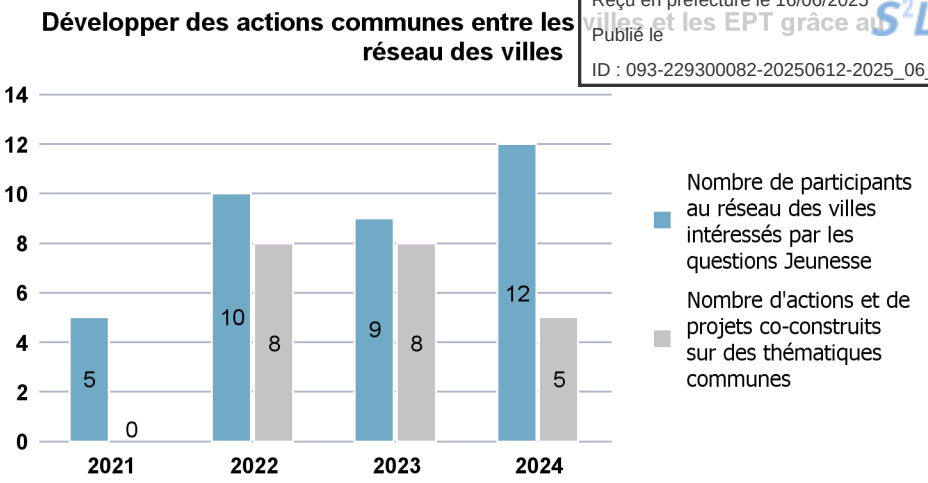

Les villes de Montreuil, Bagnolet, Bobigny, La Courneuve, Epinay sur Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Ile Saint-Denis, Tremblay, Villepinte, Aubervilliers et Stains développent une action européenne ou internationale, à travers le soutien aux initiatives locales portées par les diasporas, le soutien aux mobilités de jeunes ou la coopération internationale. Plusieurs temps forts ou projets ont été réalisés en 2024 portant sur des territoires spécifiques (Palestine, Haïti, Maroc) ou des thématiques prioritaires pour le Département (olympisme, mobilité des jeunes, etc). Le nombre de villes prenant part au réseau des villes est largement inférieur à la cible du fait des moyens financiers alloués à l'international en baisse dans la plupart des villes. La majorité des villes de Seine-Saint-Denis ne développe d'ailleurs pas de politique européenne ou internationale.

L'accompagnement des acteurs associatifs passe par des conseils méthodologiques et un éventuel soutien financier.
Les formations portent essentiellement sur le montage des projets internationaux l'analyse et diagnostics, la planification au montage budgétaire et la recherche de financements.

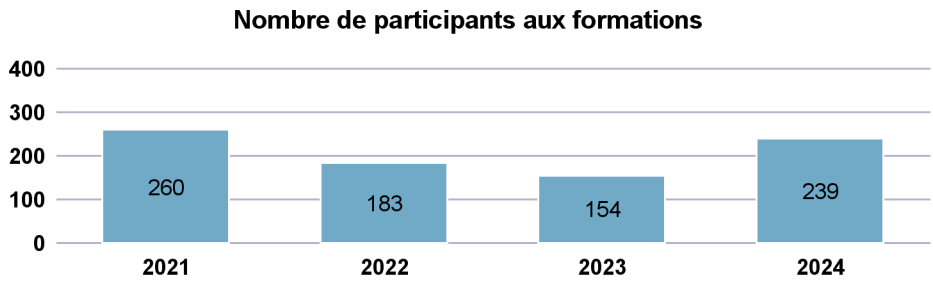

En 2024, plusieurs temps de formation ont été organisés dans la nouvelle Fabrique du territoire, lieu dédié au partenariat et à l'accompagnement du tissu associatif. Par exemple, un cycle de formation méthodologique sur le montage de projets internationaux a été dispensé par notre partenaire l'Agence du micro-projet, des temps de rencontres et de mise en réseau sur des sujets thématiques ou géographiques ont aussi eu lieu (alimentaire, rencontres des acteurs sénégalais en Seine-Saint-Denis, etc.).

La DEI participe au renforcement des compétences des associations et structures "jeunesse" en montage de projets à l'international.

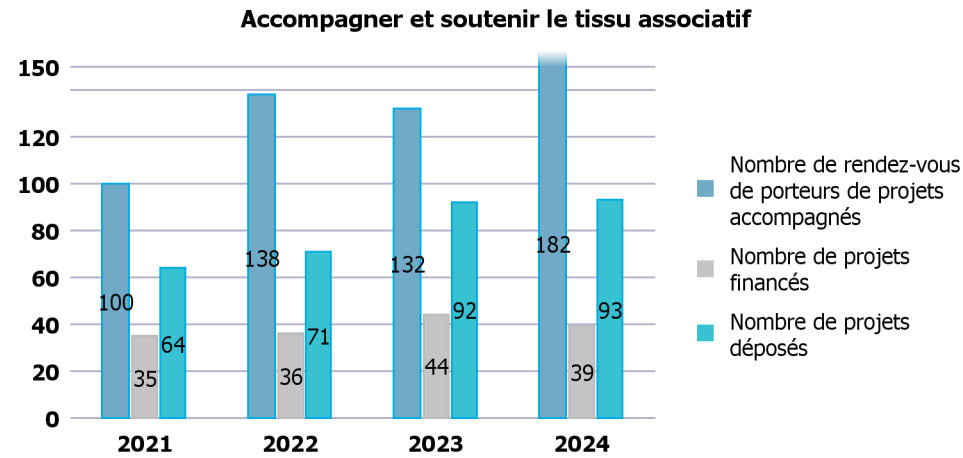

En 2024, l'Appel à Agir a permis le financement de 39 projets associatifs sur les 93 projets reçus, avec comme chaque année un effort particulier de la DEI pour financer les associations n'ayant jamais reçus de financement et un effort pour toucher toujours un maximum de nouveaux porteurs dans une logique de faire émerger des projets sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

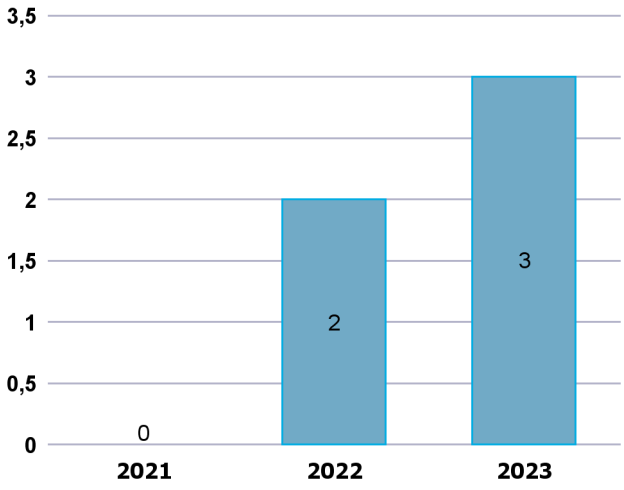

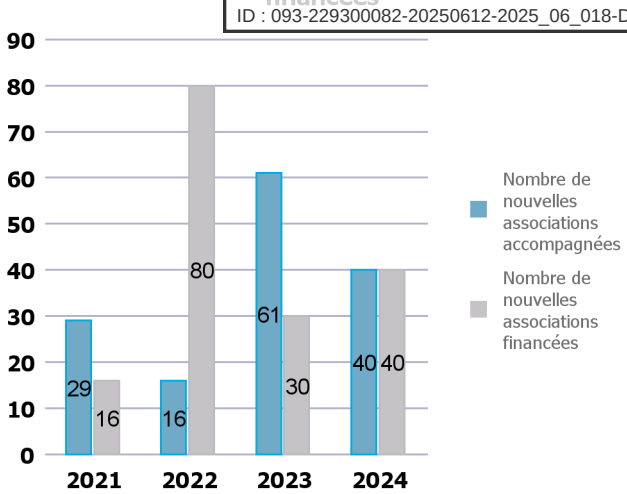

La DEI propose aux enseignants et aux éducateurs des ressources et des compétences pour construire des parcours pédagogiques sur les questions de développement et de solidarité internationale à destination des scolaires.

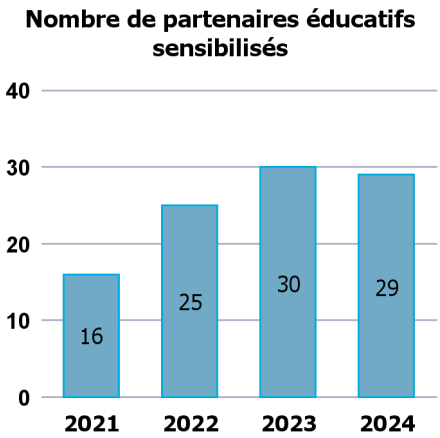

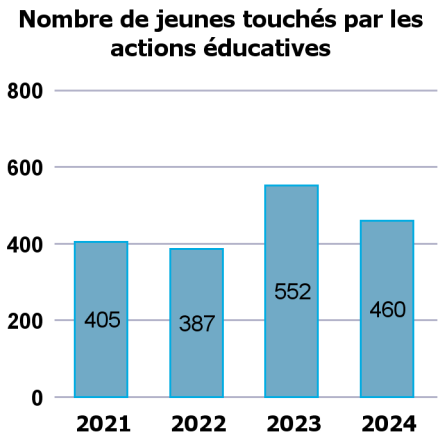

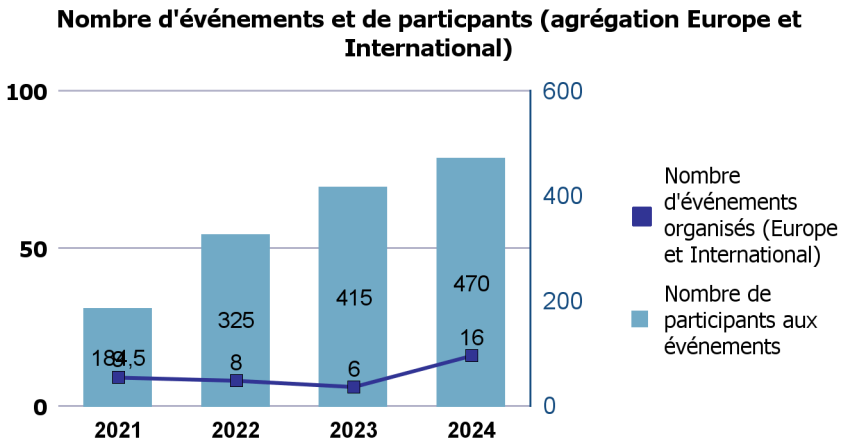

La DEI mène des parcours éducatifs de sensibilisation aux enjeux mondiaux dans les collèges et auprès des structures jeunesse dans le cadre du PED. Parmi les partenaires éducatifs : 25 enseignants en collèges, 2 cadres santé de l'institut infirmier, 2 associations de jeunesse sur les préparations au départ en mobilité ont été formés. Les 460 jeunes touchés par les actions éducatives sont très majoritairement des collégiens dans le cadre du PED mais aussi quelques étudiants et des jeunes partant en mobilité. Enfin, la DEI a été partie prenante ou à l'initiative de 15 évènements en 2024 :
- Deux pendant les JOP dans le cadre de la programmation Parc des Jeux : un week-end dédié au Sénégal en partenariat avec les acteurs olympiques sénégalais des Jeux olympiques de la Jeunesse ; un journée « Sports du monde » proposées en lien avec les diasporas de Seine-Saint-Denis
- Un évènement en soutien à la paix en Palestine
- Une grande rencontre de la diaspora haïtienne
- Le séminaire de capitalisation du projet FICOL "Femmes du monde en Seine-Saint-Denis" en partenariat avec l'OVF et qui a rassemblé 80 partenaires de collectivités en Afrique et en Amérique latine.
- L'inauguration de la Fabrique du territoire, lieu du partenariat et de l'engagement
- 5 rencontres du Groupe local Urbact
- Une soirée dédiée au Sénégal
- Deux rencontres lors du Festival Alimenterre
- Lancement d'ODDYssée 2 avec le GRDR
- Rencontres Maroc organisées avec la ville de Saint-Ouen.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

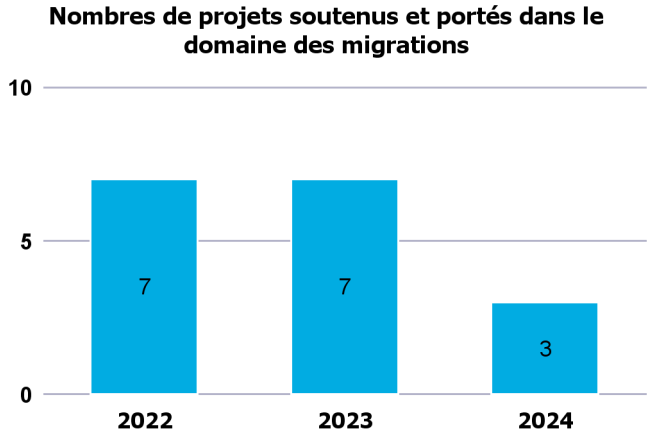

Trois projets sont à reporter en 2024 sur la thématique des migrations :
• WELDI (Welcome and Empowerment for Local Dignified Integration), engagement de 10 collectivités locales européennes à créer des territoires inclusifs et dynamiques pour faire émerger des solutions innovantes et permettre l'accueil digne des personnes migrantes.
• ODDyssée, les migrations font bouger le monde » financé par l'Agence Française de Développement et coordonné par l'association Grdr-Migration-Citoyenneté-Développement
• Projet Maroc, incluant une dimension migration.

Néanmoins, cette thématique est une politique transversale animées par plusieurs directions, à laquelle la DEI contribue activement. Elle participe aussi à la dynamique transversale autour de l'interculturalité et à la valorisation des migrations.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Mobilités européennes et international	Dépense	0,019	0,033	0,030
	Recette		0,037	0,024
Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale	Dépense	0,024	0,047	0,117
Soutien au tissu associatif	Dépense	0,138	0,127	0,091
	Recette			0,001
Total	Dépense	0,181	0,206	0,238
	Recette		0,037	0,026
	Charge nette	**0,181**	**0,169**	**0,212**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Sensibilisation à la citoyenneté européenne et mondiale	Dépense			0,001
Soutien au tissu associatif	Dépense		0,040	0,040
Total	Dépense		0,040	0,041
	Recette			
	Charge nette		**0,040**	**0,041**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME
Europe

ACTIONS
- **Gestion des cofinancements européens,**
- **La Seine-Saint-Denis en Europe.**

CONTEXTE

L'action de l'Europe en Seine-Saint-Denis se manifeste sous plusieurs aspects. En termes de montant financier et de nombre de participants accompagnés, le Fonds Social Européen Plus (FSE+) est l'outil de la politique de cohésion européenne le plus important pour l'ensemble du territoire. Pour la programmation 2021-2027, la subvention globale octroyée au Département par les services de l'Etat s'élève à 35 millions. Le Département bénéficie également de cofinancement de FSE+ géré par la Région Ile-de-France.

Le FSE+ permet principalement d'apporter un soutien aux personnes éloignées de l'emploi, en finançant des projets dans les domaines de la formation, de l'accompagnement socio-professionnel et de l'accès aux droits, et de développer des approches spécifiques à destination des personnes en situation de handicap, des jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et des femmes victimes de violence. Le FSE+ permet de cofinancer les politiques publiques de la collectivité et vient en soutien à des dispositifs phares : agences locales d'insertion, accompagnement réalisé par les circonscriptions du service social départemental, accompagnement des demandeurs d'emploi, logement, lutte contre les violences faites aux femmes, ou encore lutte contre le décrochage scolaire.

Depuis 2023, le Département développe une approche proactive afin de mobiliser davantage de financements européens en faveur de ses politiques publiques prioritaires et de développer des partenariats de coopération. Deux accréditations Erasmus + vont permettre à des milliers de jeunes de partir en mobilité en Europe et de rencontrer d'autres jeunes européens entre 2023 et 2027. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) permet de financer des projets d'infrastructures (pistes cyclables, rénovation thermique). Les fonds de coopération européenne permettent d'intensifier les relations entre la Seine-Saint-Denis et d'autres territoires européens et de favoriser les échanges de pratiques sur des sujets aussi divers que l'accueil des migrants (WELDI), le micro-crédit (Microfuture) ou encore la mobilité des jeunes (YES Volunteer).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques s'articulent autour de plusieurs axes :

- Optimiser la gestion déléguée de subvention globale pour la programmation 2021-2027 ;
- Diversifier les politiques publiques cofinancées par les financements européens ;
- Développer la coopération européenne sur les politiques publiques prioritaires du Département (notamment l'action et l'innovation sociale, l'éducation ainsi que la transition écologique et le développement durable) ;
- Enrichir les politiques publiques départementales en s'inspirant de bonnes pratiques chez nos partenaires européens.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Gestion des cofinancements européens

L'année 2024 a été, en matière de FSE+, une année de déploiement de la programmation 2021-2024, avec la programmation de 28 nouveaux projets cofinancés. Ces projets ont concerné la Direction de l'Emploi de l'Insertion et de l'Economie Nouvelle et Solidaire et la Direction de la prévention et de l'action sociale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

En outre, conscient qu'une grande partie des politiques publiques départementales est éligible à d'autres programmes et fonds européens, le service Europe a développé une stratégie de recherche de financements, en lien avec les techniques de montage et d'ingénierie de projets européens, avec succès. Le Département est ainsi lauréat en 2024 de trois nouveaux projets :

- Le projet Yes Volunteer, en partenariat avec 6 autres collectivités, a débuté en avril 2024. Le Département est chef de fil de ce projet, qui vise à promouvoir la mobilité européenne des jeunes, notamment à travers le volontariat. La subvention qui sera perçue pour ce projet jusqu'en 2027 s'élève à 330 080€. Les premières recettes sont prévues en 2025. Ce projet est financé par Interreg.
- En avril 2024, le projet Sound of Diversity, financé dans le cadre du programme CERV, a été retenu. Ce projet vise à promouvoir des politiques publiques en faveur de l'interculturalité, notamment à travers des manifestations culturelles d'ampleur. Il est prévu qu'une recette de 18 000 € soit obtenue en 2025.
- Enfin, le projet Includes, qui vise à promouvoir des politiques de mobilité justes et inclusives, a également été retenu dans le cadre du programme Interreg en 2024. La Seine-Saint-Denis est partenaire de ce projet, pour lequel une subvention de 191 248€ est prévue.

Ces projets s'ajoutent aux 4 projets déjà gérés par le service Europe :

- Les deux accréditations Erasmus+ (Erasmus scolaire et Erasmus jeunesse) obtenues en 2023 ont permis de faire partir en mobilité 114 collégien.ne.s dans le cadre d'échanges scolaires ainsi que 24 professionnels de jeunesse et ont permis de générer une recette de 197 000 €, répartie comme suit : 167 000 € pour l'accréditation scolaire et 30 000 € pour l'accréditation jeunesse.
- Le projet Weldi, en coopération avec 9 autres collectivités européennes sur la question de l'accueil des migrants : les activités se sont poursuivies en 2024 avec 3 déplacements et 4 réunions du groupe local organisées. Une recette de 19 404,85 € a été perçue en 2024 pour des activités réalisées en 2023.
- Le projet Microfuture, qui a pour objectif d'améliorer les politiques publiques de soutien à la microfinance, a permis d'organiser 2 déplacements et d'organiser une réunion avec les cinq partenaires du projet et le Professeur Yunus, prix Nobel de la paix. Ce projet a généré une recette de 15 600,30 €. Ce projet est financé par Interreg.

Par ailleurs, le Département collabore étroitement avec le Conseil régional d'Île-de-France, en tant qu'autorité de gestion, ainsi qu'avec la Représentation de la Région Île-de-France en Europe (IDFE), basée à Bruxelles. Ces partenariats permettent au Service Europe de s'intégrer dans les réseaux européens et de mieux comprendre les différents programmes, tels qu'Erasmus+, Life+, Interreg Europe et CERV.

Le Département dépose ainsi de plus en plus de projets européens, que ce soit auprès de financeurs nationaux (Conseil régional d'Ile-de-France notamment) ou européens (fonds Interreg, CERV etc.). Cette tendance s'explique en grande partie par une meilleure connaissance des opportunités existantes, par une meilleure ingénierie interne pour répondre à ces appels à projets, par une plus grande proactivité dans la recherche de financements, et par une meilleure association des directions métiers du Département. On constate également que les différentes directions du Département sollicitent de plus en plus le Service Europe pour les accompagner dans la recherche de financements européens liés à leurs thématiques.

La Seine-Saint-Denis en Europe

Depuis 2024, le Département a adhéré au réseau Ile-De-France Europe (IDFE). Cette adhésion lui permet d'obtenir des informations concernant les programmes européens (webinaires, appel à projets), d'être accompagné au dépôt de projet et à la recherche de partenaires par les équipes du réseau, mais également d'être mieux informé des enjeux politiques et stratégiques relatifs à l'avenir de la politique de cohésion européenne.
Ce réseau permet au Service Europe de s'intégrer dans les réseaux européens et de mieux comprendre les différents programmes, tels qu'Erasmus+, Life+, Interreg Europe et CERV.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

	2014-2020	2021-2027
Montant du FSE accordé et réalisé au CD 93	24,7 M€	35 M€
Contexte : montant des enveloppes FSE+ régionales Programme national	ND	304 M€
Contexte : montant de l'enveloppe FSE du Conseil régional	ND	286 M€

L'objectif premier du FSE est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiées et les plus exposés au chômage et à l'exclusion.
En 2024, le Département a commencé à programmer son enveloppe de FSE+, en publiant 9 appels à projets. Un des enjeux principaux est l'obligation de programmer d'ici fin 2025 70% de l'enveloppe allouée au Département, soit près de 25 millions d'euros.
La nouvelle programmation 2021-2027 a offert une plus grande diversité dans les choix de projets que le FSE+ pouvait cofinancer, par rapport à la précédente programmation 2014-2020. Ainsi de nouveaux dispositifs ont vu le jour. Ce fut le cas de la lutte contre les violences faites aux femmes (en lien avec l'OVF), l'aide au logement (en lien avec la DPAS) et de l'insertion des jeunes. En outre, des projets en faveur de l'insertion ont été renouvelés. Les premières conventions ont été signées en 2024, ce qui a permis de programmer près de 15 millions € à la fin 2024, sur les 25 millions € que nous devons programmer d'ici fin 2025.

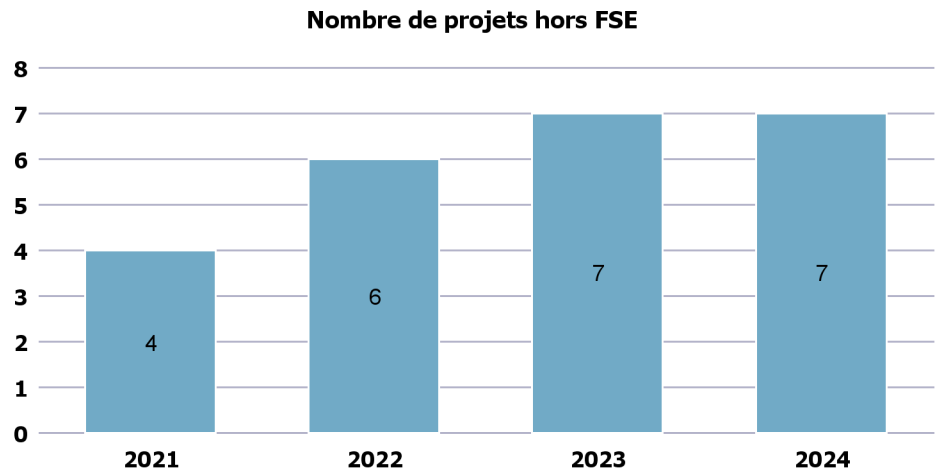

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

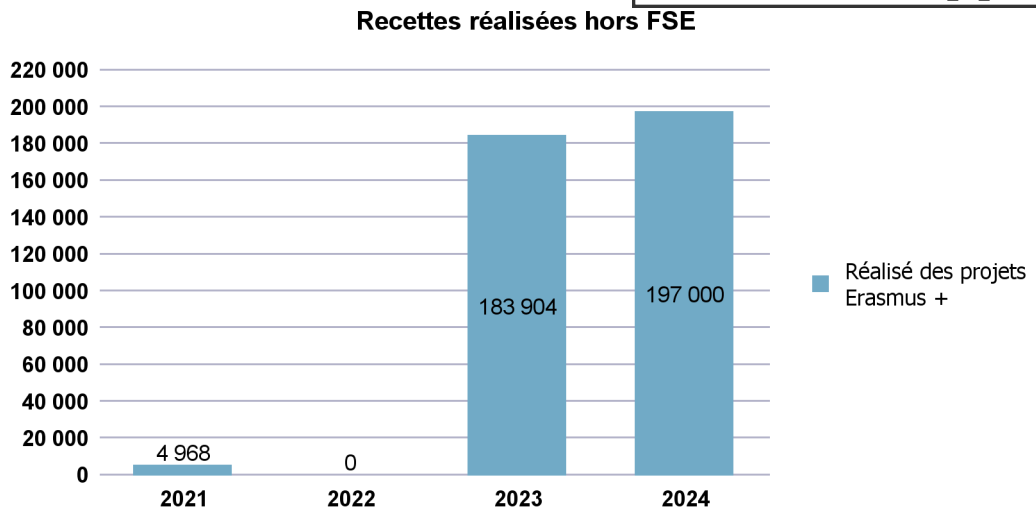

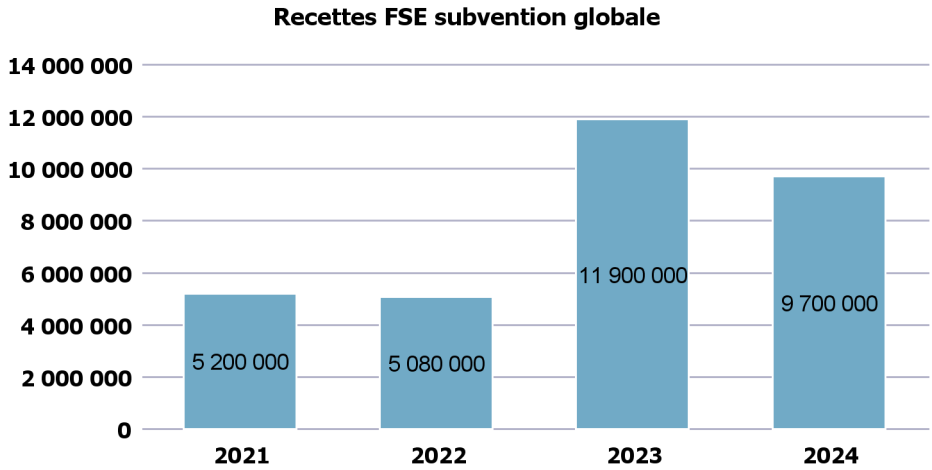

En 2024, le Service Europe a déposé 4 propositions de projets européens de coopération, et 3 ont été retenues. Au total, ce sont sept projets européens de coopération européenne qui ont été gérés en 2024.
En outre, le Département a bénéficié de financements FEDER pour un projet de mobilité douce (financement de pistes cyclables).
Enfin, le Département bénéficie d'une subvention FSE+ de la Région Ile-de-France, via le Groupement d'intérêt public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie de Créteil, afin de cofinancer le dispositif ACTE (Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus) permettant de lutter contre le décrochage scolaire.
En termes de recettes :
• Les recettes de FSE liées à la gestion de la subvention globale ont représenté 9,7 millions en 2024 (résultant des projets menés sous la précédente programmation 2014-2020).
• Les recettes hors subvention globale FSE ont représenté, en 2024, un montant de 1,8 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIFS DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion des cofinancements européens	Dépense	0,007	0,005	0,043
	Recette	0,023		0,021
La Seine-Saint-Denis en Europe	Dépense	0,012	0,012	0,065
Total	Dépense	0,018	0,017	0,109
	Recette	0,023		0,021
	Charge nette	**-0,004**	**0,017**	**0,087**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

International

ACTIONS

- **Coopération internationale,**
- **La Seine-Saint-Denis dans le monde.**

CONTEXTE

L'action internationale du Département répond à trois objectifs :

- Valoriser la dimension internationale du Département, qui compte aujourd'hui plus de 135 nationalités et 170 langues parlées, permettant un apprentissage empirique de l'altérité et de la tolérance ;
- Favoriser la solidarité, le partage, la coopération, la cohésion des peuples et les valeurs de paix ;
- Répondre aux mutations sociétales, climatiques et économiques actuelles pour trouver des solutions innovantes et adaptées.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption en séance de la Stratégie de l'action européenne et internationale du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Cette stratégie réaffirme l'engagement du Département en faveur de la coopération et de la solidarité internationale. Elle se concentre principalement sur le développement et le renforcement de nouveaux partenariats de coopération, ainsi que sur le soutien et l'accompagnement des actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) portées par les acteurs associatifs.

En 2024, cette stratégie s'est déployée dans un contexte national et international marqué par de multiples défis et crises : accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), crises politiques et budgétaires en France, conflits géopolitiques (conflits en Ukraine et au Proche-Orient, crises humanitaires en Afrique), catastrophes environnementales (séisme au Maroc et cyclone à Mayotte), et alternances politiques (élections présidentielles au Sénégal, en Algérie, au Mexique, aux États-Unis).
Ces contextes ont eu un impact sur la réalisation de nos actions, mais ils soulignent également la capacité des collectivités territoriales à agir pour faire face aux défis locaux et globaux.

Face à la multiplication des crises internationales, le Département agit et réagit à différents niveaux.

- Les partenariats de coopération internationale permettent au Département d'échanger des pratiques, approches, outils, expériences et solutions avec des collectivités étrangères. Les projets mis en œuvre en 2024 bénéficient de dispositifs financiers du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'Agence Française de Développement (AFD).
- L'implication et la mobilisation du Département au sein de réseaux nationaux (Cités Unies France, Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine) et internationaux (Cités et Gouvernements Locaux Unis), qui sont des espaces d'alliances et de plaidoyer, contribuent au rayonnement international de la Seine-Saint-Denis.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a bâti son action internationale autour de la défense de valeurs de paix et de dialogue entre les peuples, essentielles à la construction d'un futur souhaitable, pacifié et solidaire pour les générations à venir.
Dans une époque de crises et de menaces multiples, la coopération, les partenariats pluri-acteurs, la dynamique de réseaux et la mutualisation s'avèrent essentiels pour le Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme s'articulent autour de deux orientations :

- Développer des projets partagés avec d'autres territoires dans le monde, en privilégiant les coopérations thématiques autour d'enjeux communs : jeunesse et citoyenneté, migrations, changement et solidarité climatiques sport ; égalité femmes-hommes et lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Favoriser la dimension internationale des politiques publiques du Département et permettre le rayonnement international et l'échange d'expériences avec d'autres territoires dans le monde, en s'appuyant sur les réseaux internationaux.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Coopération internationale

En 2024, les actions suivantes ont été réalisées :

- Poursuite de la mise en œuvre du programme « Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence » avec l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes à travers :
  - L'accompagnement des territoires partenaires (Ngazidja et Jénine) : organisation des formations, actualisation des diagnostics locaux, appui à l'élaboration des plans d'actions ;
  - L'animation du réseau de l'Observatoire international des luttes contre les violences faites aux femmes : Organisation d'un séminaire régional à Banjul, séminaire de capitalisation final à Bobigny, réalisation d'un MOOC, élaboration de fiches thématiques, organisation de webinaires ; newsletter ;
  - L'animation d'un réseau départemental en Seine-Saint-Denis : accueil en Seine-Saint-Denis des partenaires palestiniennes et comoriennes dans le cadre de l'évènement annuel Femmes du Monde, organisation de formations pour les diasporas, soutien à des projets associatifs via l'Appel à Agir etc ;

- Coopération avec la Palestine :
  - Accueil des maires de Tulkarem et Qalqilya pendant les Jeux paralympiques
  - Accueil d'une délégation de Jenine pendant le séminaire de capitalisation du programme FICOL en novembre 2024.
  - Aides d'urgences (15 000€ Fonds de solidarité pour les populations civiles à Gaza mise en place par CUF et 30 000€ sous forme d'aide d'urgence au profit des trois villes partenaires)
  - Sensibilisation en Seine-Saint-Denis des enjeux relatifs à la situation en Palestine à travers le projet JER'Est 2 (organisation de la Fête des Lanternes pour la Paix le 15 mars 2024 à Bobigny et une projection-débat et concert en présence d'artistes palestiniens le 21 avril 2024) et le projet Muftah avec l'iReMMO (organisation d'une soirée-débat avec la ville de Bobigny sur la situation en Palestine, avec un focus sur Jenine en présence de Maysoun Dawoud et d'Agnès Levallois le 29 novembre 2024).
  - Appui au centre social et culturel Al Bustan à Jérusalem-est – projet JER'EST porté par le RCDP avec l'implication de vingt et une collectivités françaises et le Consulat de France à Jérusalem.

- Coopération avec l'Algérie : Soutien à l'association Parfin pour son projet avec les apiculteurs dans la wilaya de Bejaïa, en lien avec une association locale Tikintoucht.
- Coopération avec le Mexique : poursuite et conclusion du projet avec la Mairie d'Iztapalapa sur les enjeux d'écologie urbaine, en lien avec la DNPB et la DTER. Une délégation de Seine-Saint-Denis s'est rendue au Mexique en février ; rédaction d'un document de valorisation comparant les politiques publiques locales et actions citoyennes dans les deux territoires ; réalisation et projection publique d'un court film sur le projet.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Coopération avec les Comores : une évaluation du projet STEP (station d'épuration) à Mitsamiouli, financé par l'ADF, en partenariat avec la DEA et tentative infructueuse de réorientation du projet suites aux blocages multiples dans sa mise en œuvre. Décision de mettre un terme au projet et d'engager la sortie du mécanisme FICOL en coordination avec l'AFD.

- Coopération avec le Sénégal :
    - Conseil départemental de Ziguinchor : projet JOCCO sur les enjeux d'insertion des jeunes et de mise en réseau des acteurs des deux territoires ; démarrage des activités : accueil lors des JOP d'une délégation de Ziguinchor, organisation de réunions du COPIL, lancement d'un diagnostic territorial dans le domaine de l'insertion à Ziguinchor, lancement d'une étude sur la diaspora sénégalaise en SSD ;
    - Ville de Dakar : projet sur sport et olympisme, afin de partager avec la Ville de Dakar, qui accueillera les Jeux olympiques de la jeunesse en 2026, l'expérience départementale d'accueil des JOP. Les activités ont démarré en 2024 : organisation d'un week-end dédié au Sénégal au Parc des Jeux ; accueil d'une délégation de Dakar pendant les jeux ; organisation d'une formation à Dakar sur l'organisation de grands évènements.

- Coopération avec le Maroc (Conseil préfectoral d'Inezgane Aït Melloul) : après un an de gel diplomatique entre le Maroc et la France, relance des programmes de coopération ; un projet sur les enjeux d'égalité femmes-hommes/ de lutte contre les violences envers les femmes mais aussi de mobilisation de la diaspora marocaine dans les projets de développement au Maroc ; organisation d'un atelier d'information et d'échanges sur les enjeux et dispositifs de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale avec le Maroc.

- L'accueil de délégations étrangères de provenances diverses (Corée, Sénégal, Japon, Serbie, Côte d'Ivoire, Slovénie, Chine etc.) sur des thèmes variés (isolement, handicap, PMI, JOP…) et la publication d'un guide de l'accueil des délégations étrangères en Seine-Saint-Denis à destination des agent.e.s et élu.e.s du CD93.

- Accueil des partenaires pendant les JOP : cet évènement a été un moment de partage et l'occasion de valoriser les partenariats de coopération et la SSD à travers l'invitation et la participation des collectivités partenaires (CD Ziguinchor, Dakar, Qalqilya et Tulkharem), de mobiliser et d'impliquer les acteurs locaux dans les échanges.

La Seine-Saint-Denis dans le monde

L'internationalisation des politiques publiques et la contribution au rayonnement de la Seine-Saint-Denis autour de valeurs fortes ne pourront être réalisées sans un fort investissement dans les réseaux internationaux, afin de porter la voix de la Seine-Saint-Denis sur la scène internationale.

En 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre de la participation du Département aux activités organisées par les réseaux suivants :

- Cités Unies France : participation aux réunions des groupe-pays Maroc, Sénégal, Algérie, Palestine ainsi qu'aux groupes-thématiques jeunesse et Genre – espaces d'information, de partage d'expériences et de valorisation des actions portées par le Département, participation aux Rencontres de l'Action internationale des collectivités territoriales (300 participants), intervention du président du CD Ziguinchor à la séance d'ouverture.
- Participation aux réunions et activités du Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP) : projet Jer'EST.
- Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) : Implication du Département dans le travail de refonte de la charte-agenda mondiale des droits humains dans la ville et au sein de la campagne Villes et territoires, portée par la commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de Cités et gouvernements locaux unis.
- Association nationale des villes et territoires d'accueil (ANVITA) : participation à leur AG, à des ateliers, activités de plaidoyer. L'ANVITA est par ailleurs un partenaire du projet WELDI.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

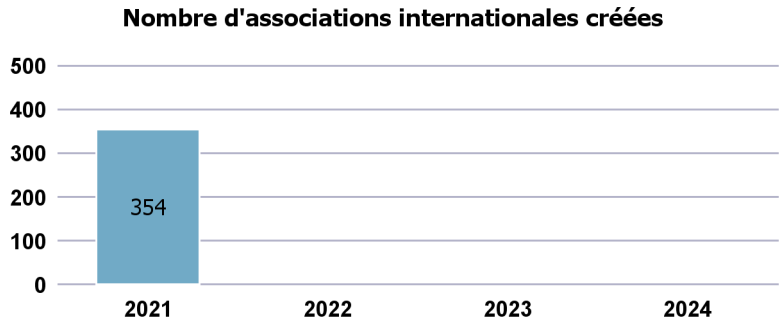

Cet indicateur de contexte était collecté par un travail d'analyse du Journal Officiel et de recensement des associations créées et enregistrées en Préfecture de Seine-Saint-Denis. Il n'est plus collecté depuis 2022, faute de ressources internes. Une réflexion est en cours concernant l'évolution de cet indicateur.

Nous savons néanmoins, grâce à l'étude Biennale/DDEC, que la Seine-Saint-Denis dénombre 33 308 associations, dont 19% mentionnent un lien avec un pays en dehors de la France, soit plus de 6000.

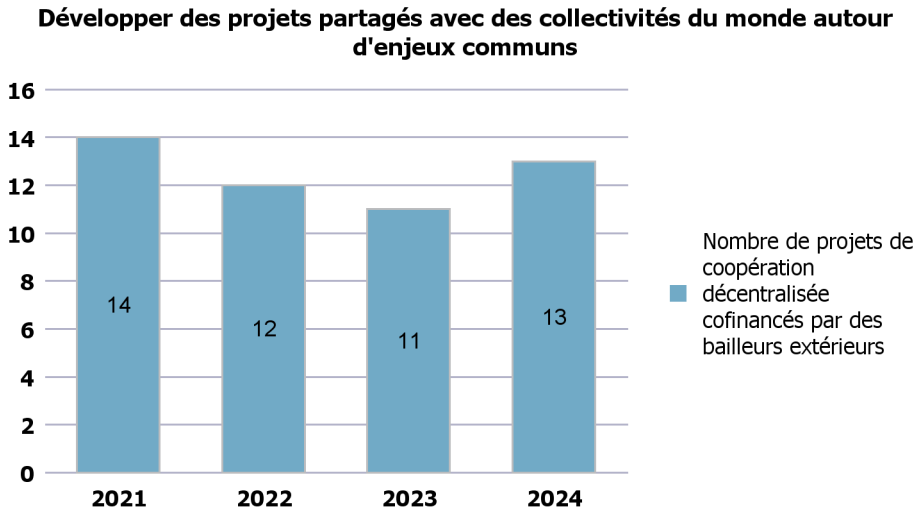

Les projets de coopération décentralisée cofinancés par des bailleurs ou partenaires extérieurs sont les suivants :
- Les projets de coopération internationale portés et mis en œuvre par le Département :
o Projet « Pour des territoires protecteurs des femmes » (FICOL- AFD),
o Projet Mexique (MEAE) ;
o Projet JOCCO -Sénégal (MEAE) ;
o Projet JO Dakar (MEAE) ;
o Projet Genre -Maroc (MEAE) ;
o Projet STEP Mitsamiouli (FICOL).
- Les projets portés et coordonnés par des réseaux ou des partenaires :
o Projet Jer'Est -AL BUSTAN (RCDP)
o Projet Weldi sur les migrations (Urbact- UE)
o Projet Muftah porté par l'iReMMO
- Les projets soutenus par le Département et mis en œuvre par des associations dans les territoires de coopération :
o Projet sport en Cisjordanie (FSGT93)
o Projet environnement en Algérie (Parfin).
- Les projets d'aide d'urgence :
o Fonds d'aide à Gaza (MEAE)
o Aide d'urgence exceptionnelle aux territoires palestiniens

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

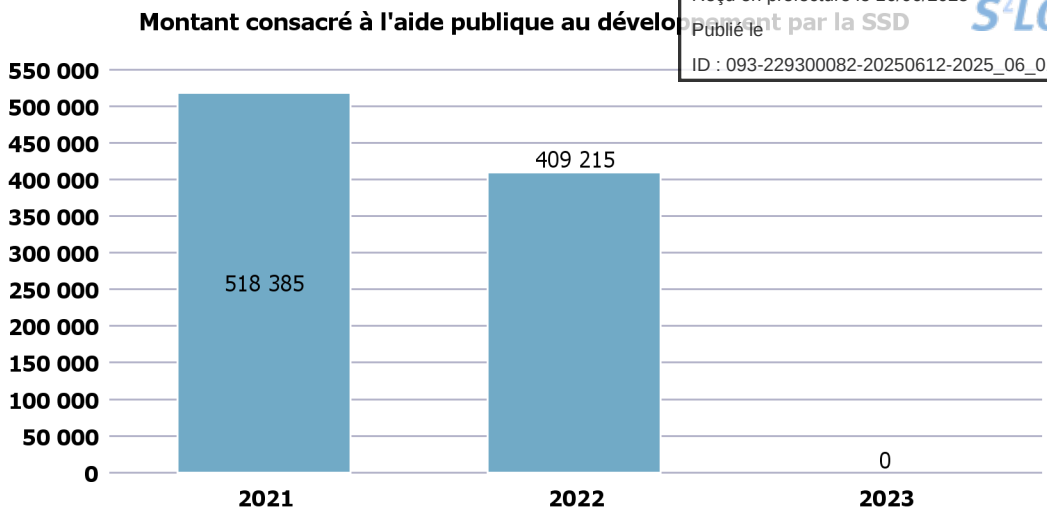

Les montants sont déclarés en mai de l'année N pour l'année N-1.
Nous avons réalisé notre déclaration au mois de mai 2024 sur les données de 2023. Nous aurions dû disposer des chiffres de l'année 2022 en 2024 mais aucun rapport n'a été publié.
Le montant de l'APD du Département augmente significativement pour 2022 et 2023 en raison de la prise en compte de l'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA). Sans les MNA, le montant 2022 déclaré serait de 409 215 euros.

	2021	2022	2023	2024
Montant des APD CD93/habitant (en €)	0,31	0,24		

Les montants APD sont déclarés en mai de l'année n+1. Le rapport annuel de l'APD des collectivités sort au mois de septembre de l'année n+1, ce qui ne permet pas de connaitre le montant national APD des collectivités.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Coopération internationale	Dépense	0,176	0,260	0,389
	Recette		0,000	0,139
La Seine-Saint-Denis dans le Monde	Dépense		0,031	0,032
Total	Dépense	0,176	0,291	0,421
	Recette		0,000	0,139
	Charge nette	**0,176**	**0,291**	**0,282**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

BATIMENTS ET LOGISTIQUE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Bâtiments départementaux

ACTIONS

- **Constructions et rénovations lourdes,**
- **Travaux de modernisation et grosses réparations,**
- **Entretien, maintenance technique et réglementaire,**
- **Fluides.**

CONTEXTE

L'inflation sur l'ensemble de l'année 2024 a été plus élevée (+4,9 %) que la prévision du Projet de Loi de Finances (PLF) de 2023 (+4,2 %), laquelle était elle-même supérieure au Consensus (+3,6 %). En décembre 2024, le taux d'inflation en France était de 1,8 %, contre 4,1 % au même mois en 2023 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et des produits alimentaires. De 2,3 % (en moyenne) en 2024, l'inflation devrait diminuer à 1,5 % en 2025. Le maintien par le Département de sa démarche ambitieuse en matière d'amélioration du patrimoine bâti ainsi que la politique mise en œuvre sur la sobriété énergétique estivale et hivernale a permis d'atténuer les impacts induits par le contexte économique mondial.

Le programme des travaux de rénovation des bâtiments départementaux pour l'année 2024 s'est matérialisé par de nombreuses interventions sur divers sites du Département. La ventilation des crédits s'est faite via 2 autorisations de programme. Les crédits de paiements pour l'année 2024, d'un montant de 8,2 M€, ont été utilisés dans leur totalité pour des travaux de maintenance et de grosses réparations.

Au cours de l'année 2024, l'activité du Service de l'Ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage a été particulièrement mobilisée par des engagements politiques forts, à savoir :

- L'aboutissement des projets destinés à participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (PRISMe, nouveau centre aquatique de Marville),
- Le projet de redistribution des services centraux relevant du pôle social sur la dalle "Satie" avec la création d'une Maison de l'Autonomie et des Aidants dans l'immeuble Picasso,
- Le plan "Maison des Solidarités" (MDS) dont l'objectif est de regrouper, selon une logique de territoire optimisée, l'ensemble des services sociaux à destination des séquano-dyonisiens.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme consiste, d'une part, à assurer la gestion patrimoniale, la gestion des fluides, l'entretien, la maintenance et les travaux sur tous les bâtiments utilisés par le Département en dehors des collèges (sites administratifs, sites sociaux, sites liés aux sports, à la culture, aux parcs et la voirie).

D'autre part, il porte également, la maitrise d'ouvrage d'opérations de constructions et/ou de rénovations lourdes ambitieuses, propres à répondre aux politiques publiques du Département, tels que le Schéma Autonomie et Inclusion, l'accompagnement des JOP 2024, le plan « Savoir Nager », le Plan Sobriété, le Plan de déploiement des MDS.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- La sécurité des personnes et des biens,
- L'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers,
- L'accessibilité,
- Les améliorations fonctionnelles des locaux,
- Les économies d'énergie et l'intégration des enjeux environnementaux, notamment par le biais du Plan de sobriété
- L'optimisation budgétaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les projets portés par ce programme prennent en considération les stratégies départementales transversales telles que :

- La performance énergétique,
- La transition écologique,
- L'intégration du numérique,
- Les aspects liés à la sécurité, à la réglementation sanitaire et à l'accessibilité,
- L'amélioration du service rendu à l'usager.

Sur le plan organisationnel, ce programme est porté par la direction des bâtiments et de la logistique (DBL), et deux de ses services : le service des bâtiments départementaux (SBD), et le service ingénierie et maîtrise d'ouvrage (SIMO).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Constructions et rénovations lourdes

Cette action se divise en 6 axes :

- Les **études et conseil en ergonomie** (amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil du public, aménagements pour les agents en situation de handicap, assistance dans le cadre de constructions/réhabilitations, conception de référentiels…),
- Le développement des **référentiels et programmes types** propres à nourrir les projets de conception des futurs établissements départementaux (Crèche, MDS, accueil, PMI, CSS),
- La planification des opérations d'**amélioration ou de réinstallation de sites sociaux** lorsque les conditions de fonctionnement ne sont pas satisfaisantes,
- Les **études d'opportunité et de faisabilité** nécessaire à des arbitrages éclairés de prise à bail de relocalisation ou de création d'établissement,
- L'établissement des **préprogrammes fonctionnels et les programmes architecturaux**,
- La conduite d'opération en maîtrise d'ouvrage, directe ou déléguée, des **grands projets d'investissement départementaux**.

- **Etudes et conseil en ergonomie**

En 2024, les réalisations en ergonomie ont concerné :

- Les centres de PMI,
- Les crèches,
- Les circonscriptions sociales et ASE,
- Les parcs,
- Les sites centraux,
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage des grands projets.

Les réalisations comportent des études et diagnostics pour améliorer l'accueil, les conditions de travail, la sécurité et l'accessibilité, la création de nouveaux espaces, la rénovation des locaux et l'amélioration des équipements. Les efforts visent à répondre aux besoins fonctionnels et organisationnels des équipes et des usagers, tout en tenant compte des contraintes spatiales et techniques.

- **Référentiels et programmes types**

Il s'agit d'élaborer des référentiels dans une démarche ergonomique de co-conception avec les professionnels.

Ils ont concerné en 2024 :

- Le référentiel des maisons des solidarités,
- Le référentiel pour l'accueil en circonscription de service social (CSS).

- **Préprogrammes fonctionnels et les programmes architecturaux**

Il s'agit :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- D'établir les préprogrammes fonctionnels dans le cadre des interventions en ergonomie dans les projets en maîtrise d'ouvrage, en particulier pour les Maisons des solidarités et la maison du Parc de l'Ile-Saint-Denis,
- D'établir et de suivre les programmes architecturaux, fonctionnels, environnementaux et techniques (rénovation du foyer CEDEF à Montfermeil, reconstruction de la maison du Parc de l'ile Saint Denis, aménagement d'une nouvelle crèche sur l'Ilôt Méhul à Pantin, nouveaux centres de PMI rue Salengro à Villetaneuse et rue des Pépinière à Villepinte, MDS Cap Beaune à Montreuil).

- **La planification des opérations d'amélioration ou de réinstallation des sites sociaux**

Il s'agit de

- Consolider le suivi des demandes des directions sociales par la mise en œuvre de procédures et d'outils de saisine (Fiche de Saisine) et de gestion (THEO),
- Mettre en œuvre un processus de consultation et décision deux temps, avec l'organisation de réunions de travail réunissant les directions usagères, DAJIA et DBL, en amont des instances d'arbitrage en présence de la direction générale.

- **Les études d'opportunité et de faisabilité**

Il s'agit de réaliser des études d'opportunité et de faisabilité, tant en sites centraux qu'en sites déconcentrés, avec usage de grille d'analyse et modèle de rendu.

- **Maîtrise d'ouvrage des grands projets**

Au titre de l'activité « Maîtrise d'Ouvrage », l'année 2024 a été consacrée aux opérations suivantes :

- La Maison de l'autonomie de Bobigny : réalisation de la phase APS (avant-projet sommaire) puis suspension de l'activité courant décembre 2024,
- Le centre aquatique Annette Kellermann au stade sportif de Marville à la Courneuve : réception du projet et accompagnement de la mise à disposition du site à Paris 2024 puis au délégataire Vert Marine,
- Le Pôle de Référence Inclusif Sportif MEtropolitain - PRISME - à Bobigny : mise à disposition du site à Paris 2024 pour une réception en fin d'année 2024 et mise en exploitation commerciale en lien avec le délégataire UCPA en février 2025,
- Le site technique de la DEA et du Garage départemental à Rosny-sous-Bois : poursuite du pilotage de la mise en exploitation et en service et reprise des revêtements des vestiaires,
- La rénovation du foyer CEDEF de l'ASE à Montfermeil : validation du programme et lancement de la consultation pour la désignation du maître d'œuvre,
- La rénovation-extension du foyer CEDEF de l'ASE et la construction d'une pouponnière à Villepinte : réalisation d'études de faisabilité, gestion et suivi de la révision du PLUI communautaire afin qu'il soit favorable au projet et préparation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (MOA),
- La reconstruction de la maison du Parc de l'ile Saint Denis : rédaction et validation du programme, désignation de la maîtrise d'œuvre (Moe), préparation de la convention de délégation de MOA,
- La relocalisation de la crèche Gaston Roulaud à Drancy : amendement du projet APS de la MOe désignée par la ville pour le projet d'aménagement de la crèche,
- L'aménagement d'une nouvelle crèche sur l'Ilôt Méhul à Pantin : désignation de la MOe, et lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux,
- L'aménagement d'un nouveau centre de PMI rue Salengro à Villetaneuse : suite à l'acquisition du bâtiment, rédaction et validation du programme, désignation de la MOe, réalisation de la phase AVP avec dépôt de permis en août et lancement de la consultation pour la passation des marchés de travaux,
- La déconstruction du centre de PMI des Aulnes à Villetaneuse : préparation du dossier de permis de démolir, saisine de la DETER afin de proposer les modules en réemploi avec rencontre d'associations preneuses,
- L'aménagement d'un nouveau centre de PMI rue des Pépinière à Villepinte : suite à acquisition de la coque mise à disposition du volume, rédaction et validation du programme, désignation de la MOe, réalisation de la phase d'Avant Projet Sommaire,
- La Maison des solidarités Cap Beaune à Montreuil : rédaction et validation du programme, et désignation de la MOe,
- La piscine Claire Supiot à Pierrefitte : dépôt de permis modificatif pour la résidentialisation du site, désignation des prestataires de travaux et lancement du chantier de résidentialisation,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Les études en vue de la transformation de l'ancien collège Pierre Sémard pour l'accueil de services sociaux.

Travaux de modernisation et grosses réparations

L'action vise à :

- **Assurer la pérennité des bâtiments** départementaux et leur bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (ERP, Code du travail, Code de la construction, décret tertiaire, réglementation thermique…),
- Piloter la réalisation des **travaux d'entretien** et de **rénovation des bâtiments**,
- Définir et mettre en œuvre les **programmes pluriannuels de travaux d'investissements (PPI)**.

Cette action s'inscrit dans une dynamique de programmation en fléchant les investissements selon les thématiques suivantes :

- Le clos et couvert (façades structures, couverture étanchéité, menuiserie, protections solaires),
- Les installations techniques (chauffage, ventilation, climatisation, électricité, ascenseurs, portes et portails automatiques),
- La sécurité (incendie, mise en conformité, amiante),
- La sûreté (contrôle d'accès, SAS, clôtures),
- L'hygiène (cuisine, sanitaire, vestiaires),
- La qualité fonctionnelle (adaptations fonctionnelles, peinture, sols, plafond, éclairage).

Entretien, maintenance technique et réglementaire

Cette action a vocation à :

- Assurer, pour les directions utilisatrices et les usagers, la pleine disponibilité des bâtiments mis à disposition et des équipements techniques qu'ils abritent (groupes électrogènes, onduleurs, ascenseurs, climatisation, équipements professionnels de cuisine et buanderie des crèches, etc.),
- Assurer la sécurité des personnes et des biens et réduire l'exposition aux risques juridiques par le respect de la réglementation en vigueur : réglementation ERP (notamment normes incendie, électricité, ascenseurs), code du travail, code de la construction.

Les actions mises en œuvre pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs sont :

- La maintenance curative,
- La maintenance préventive,
- Les propositions de travaux de maintenance et de grosses réparations en cas de dégradations lourdes du bâtiment ou de ses équipements techniques
- Les contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO),
- Les levées de réserves associées,
- Les propositions de TMGR en cas d'évolution lourde de la réglementation.

A noter que :

- Les coûts liés aux CVPO sont intégrés dans la maintenance préventive,
- Les coûts liés aux levées de réserves des CVPO (anomalies détectées lors des contrôles réglementaires) sont intégrés dans la maintenance curative.

- **Maintenance curative - interventions rapides (régie) / gestion des demandes**

Cette action est effectuée par la régie interne, qui gère les demandes et effectue des interventions rapides au service des agents départementaux, ou par des prestataires externes. La régie gère en moyenne 300 à 400 interventions chaque mois, dans les domaines de la menuiserie, la plomberie, l'électricité et la serrurerie. La maintenance curative, sur les sites propriétaires comme locataires, est gérée via le logiciel TECHBASE.

- **Maintenance préventive des équipements**

La maintenance préventive est constituée de gammes de maintenance (actes de maintenance en regard d'une fréquence), et est aujourd'hui intégralement externalisée via des prestations de P2 ou à la demande (sur bordereau de prix). Un important travail doit encore être mené de recensement de nos équipements

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

techniques en vue de consolider et rendre exhaustives nos gammes de maintenance. Une fois l'organisation de la régie stabilisée, il est envisagé de l'impliquer sur des actes de maintenance préventive.

- **Contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO)**

Concernant les CVPO et les levées de réserves afférentes, nous avons pris le parti de planifier les CVPO en fin d'année budgétaire, et les levées de réserves en début d'année budgétaire, afin de bénéficier du plein potentiel des budgets votés (les levées de réserves représentant une masse budgétaire plus importante que les CVPO en tant que tels).

Fluides

Cette action permet de :

- Connaître et suivre les consommations de fluides sur le patrimoine bâti,
- Optimiser la gestion des contrats d'énergie et contribuer à la diminution des coûts fixes,
- Optimiser la performance énergétique des bâtiments,
- Être force de proposition pour développer les énergies renouvelables et les partenariats.

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Assurer, pour les directions utilisatrices et les usagers, des conditions optimales de confort en ventilation, chauffage et climatisation, et des conditions optimales de fourniture d'énergies/fluides (électricité pour tous les usages des sites, eau potable pour tous les usages de sites, etc.), via :
    - La maintenance curative,
    - La maintenance préventive,
    - Les propositions et mises en œuvre de TMGR en cas de dégradation lourde du bâtiment ou de ses équipements techniques,
    - Le pilotage des contrats d'approvisionnement d'énergies/fluides.
- Assurer la sécurité des personnes et des biens et réduire l'exposition aux risques juridiques par le respect de la réglementation en vigueur : réglementation ERP (notamment normes incendie relatives aux chaufferies, normes gaz, normes sanitaires avec le suivi de la légionellose, etc.), grâce :
    - Aux contrôles et vérifications périodiques obligatoires (CVPO) et les levées de réserves associées,
    - Aux propositions et mise en œuvre de TMGR en cas d'évolution lourde de la réglementation.
- Optimiser les consommations d'énergies/fluides en vue d'en réduire le poids budgétaire et l'impact carbone, via :
    - Le suivi et analyse des consommations de fluides sur le patrimoine bâti,
    - Les propositions et mises en œuvre de TMGR pour changer les sources d'énergie (transition du fioul vers chauffage urbain ou pompes à chaleur),
    - Le pilotage d'audits énergétiques ou techniques (décret tertiaire, décret BACS).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Nombre de bâtiments utilisés par les services départementaux (hors collèges)

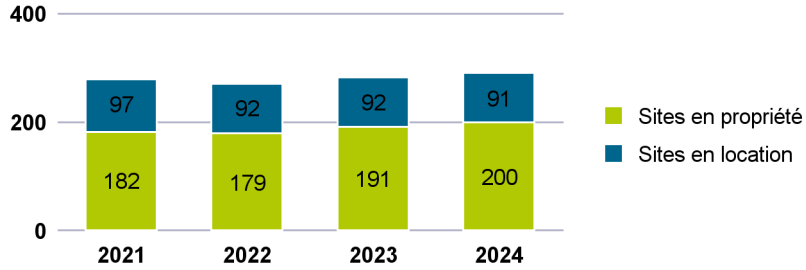

Surface des bâtiments utilisés par les services départementaux (hors collèges)

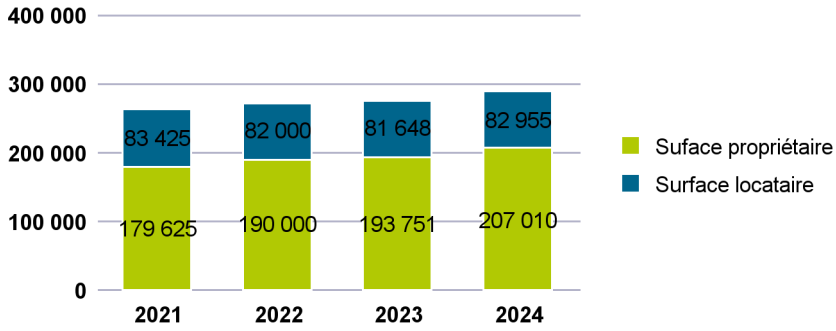

Cet indicateur est relativement récent, il doit permettre d'examiner, sur le moyen ou long terme, les variations de nombre de sites et de surfaces, lorsque le département est propriétaire ou locataire. Les objectifs de la collectivité dans ce domaine sont les suivants :
- Optimiser les surfaces, en tenant compte du temps réel de présence des agents dans les locaux - et donc, à activité équivalente, tendre vers une réduction,
- Regrouper certains sites déconcentrés, afin de faciliter l'exploitation des bâtiments et d'augmenter la lisibilité de la présence de l'Institution sur le territoire,
L'option prioritaire pour la propriété, sauf lorsque les coûts de location sont significativement inférieurs au marché à été enclenchée en 2024 par l'acquisition de volume à aménager dans des immeubles afin s'installer des PMI. Deux sites ont été concernés en 2024 à savoir la future PMI des Aulnes à Villetaneuse et la PMI de Villepinte qui sera situé sur le site de la ZAC de la Pépinière.

Pour l'efficacité énergétique pour le pilotage du portefeuille immobilier, en vue de l'atteinte des objectifs du décret tertiaire. La société « Alterea » est missionnée pour l'année 2025 pour bâtir la stratégie 2025/2030 du décret tertiaire.

Pour rappel, le calcul des objectifs se fait à la maille de l'ensemble du portefeuille des bâtiments supérieurs à 1 000m² (quelle que soit la date d'acquisition du bâtiment), et non pas bâtiment par bâtiment. La mise en conformité avec le décret tertiaire représente un enjeu majeur. Si les échanges avec la DAJIA ont permis d'identifier les actions prioritaires, leur mise en œuvre reste à structurer. Un plan d'actions détaillé est en cours d'élaboration pour accélérer l'atteinte des objectifs fixés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Coût au m² des interventions de maintenance (bâtiments propriétaires et en location)

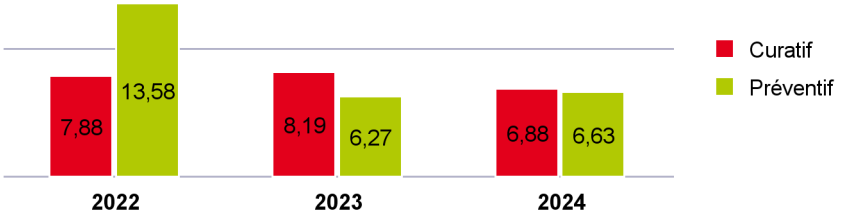

Coût au m² des interventions curatives

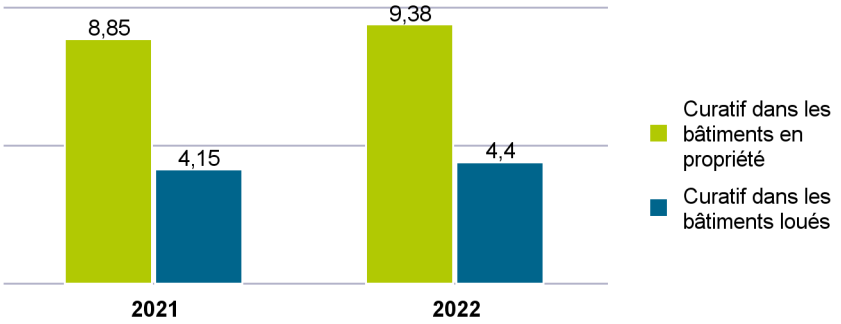

Coût des interventions programmées (TMGR)

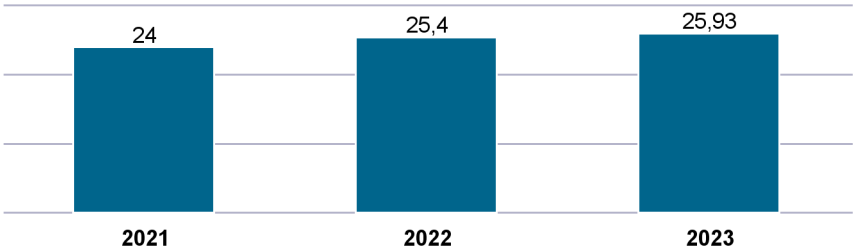

La maintenance préventive consiste en des vérifications effectuées sur des appareils en fonctionnement. Elle répond soit à des exigences réglementaires (obligations légales de vérifications annuelles, triennales, etc.), soit à une politique de maintenance visant à réduire le nombre de pannes et ainsi prévenir la dégradation du service public.
La maintenance corrective correspond à la réparation d'un équipement fonctionnant en mode dégradé ou à l'arrêt à cause de pannes.
La répartition optimale entre budget de maintenance préventive et budget de maintenance curative s'établit par un calcul économique à l'issue d'une AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité).
Des actions sont en cours pour améliorer la gestion et la performance de la maintenance, notamment par le renforcement des outils de suivi et l'optimisation des ressources techniques. L'équipe managériale arrivée fin 2022/début 2023 a :
• Simplifié les processus d'engagement budgétaire et d'attestation des services faits (2024)
• Identifié et structuré la maintenance préventive réglementaire et la maintenance forfaitaire contractualisée (2024 et début 2025)
• Clarifié les processus de maintenance corrective (répartition des responsabilités) (2024 et début 2025)
Il reste encore à :
• Poursuivre l'actualisation les listes des équipements techniques afin d'améliorer le suivi de la maintenance et d'assurer une gestion optimale. Cette mise à jour permettra de fiabiliser les analyses et d'optimiser les interventions. Cette étape est nécessaire pour effectuer une AMDEC.
• Optimiser la régie technique afin d'améliorer l'efficacité budgétaire et la qualité des interventions, à condition que l'équipe dispose des moyens adéquats (formations, habilitations, matériels, clarification des processus).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les degrés jours unifiés (DJU) permettent de mesurer la rigueur climatique par rapport aux moyennes saisonnières. Plus le DJU chauffage est élevé, plus l'hiver est rigoureux. Plus le DJU climatisation est élevé, plus l'été est chaud.

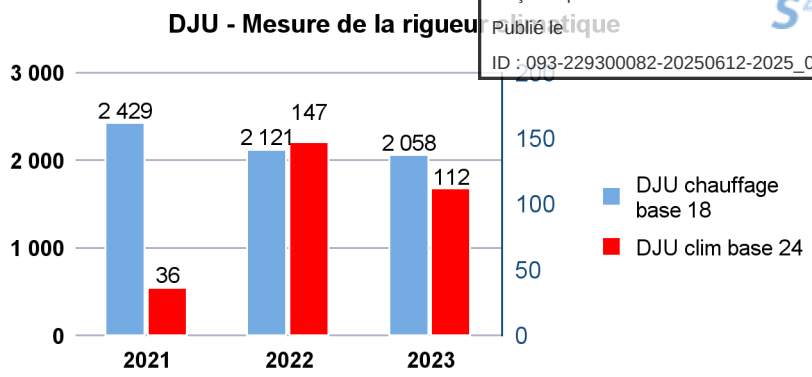

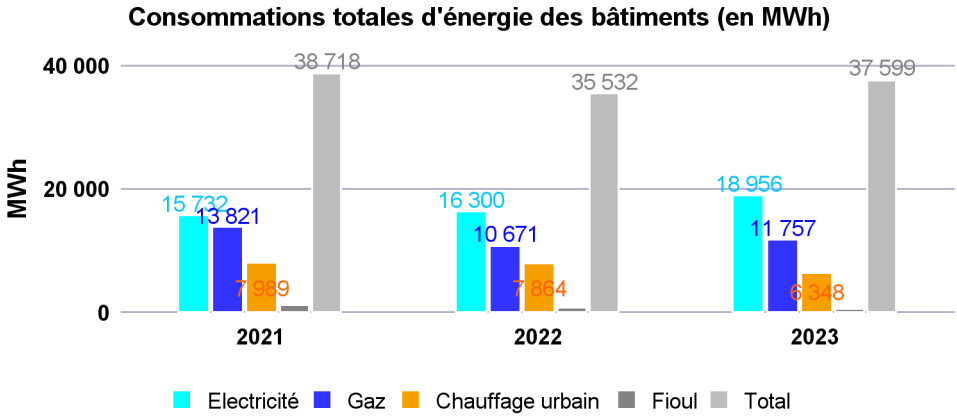

Toutes les factures relatives aux consommations des fluides pour l'année 2024 n'ont pas été réceptionnées et/ou liquidées. Un bilan complet sera réalisé fin du 1er trimestre 2025.

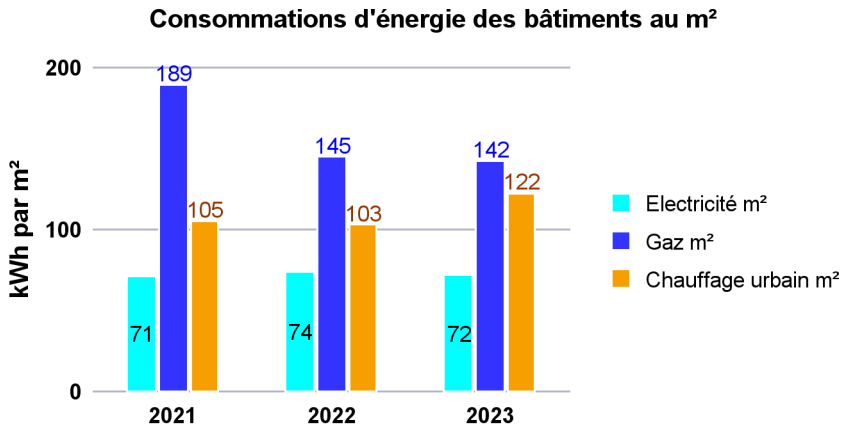

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Entretien, maintenance	Dépense	4,329	4,447	4,572
Fluides	Dépense	7,071	9,296	9,822
	Recette	0,312	0,348	0,467
Total	Dépense	11,400	13,743	14,394
	Recette	0,312	0,348	0,467
	Charge nette	**11,088**	**13,395**	**13,927**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Construction, rénovations lourdes	Dépense	1,671	2,734	2,681
	Recette	1,147	0,604	3,580
Travaux de modernisation et de grosses réparations	Dépense	8,993	9,023	9,913
	Recette	0,000	0,498	0,000
Total	Dépense	10,663	11,757	12,595
	Recette	1,147	1,102	3,580
	Charge nette	**9,516**	**10,655**	**9,014**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Logistique

ACTIONS

- **Logistique liée aux locaux,**
- **Logistique liée à l'exercice des missions,**
- **Véhicules et déplacements,**
- **Restauration des agents.**

CONTEXTE

L'exercice des missions logistiques est marquée par une forte évolution du contexte sociétal et réglementaire en particulier sur :

- La réglementation en matière d'automobile (passage aux véhicules électriques, vignettes Crit'Air),
- L'évolution du prix des carburants,
- L'hygiène et la propreté des locaux, suite à la crise sanitaire,
- Le tri et le recyclage des déchets,
- L'évolution des modes de restauration.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

En tant que Direction support, la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) soutient les Directions qui ont en charge la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des usagers, à travers la mise à disposition de bâtiments et de moyens logistiques. Le programme « logistique » se construit en prenant en compte les aspects énergétiques, environnementaux, de sécurité, d'accessibilité, d'innovation numérique et de démarche « usagers ».

Géré par la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) ce programme concerne plusieurs domaines d'activité :

- La logistique liée aux locaux (courrier, régisseurs de bâtiments, accueil physique et téléphonique, fêtes et cérémonies, signalétique, sécurité, hygiène-propreté),
- L'exercice des missions (imprimerie départementale, livraisons, tournées des sites, approvisionnement, opérations d'aménagement/déménagement),
- La gestion des véhicules et déplacements,
- La restauration des agents départementaux.

Dans un contexte budgétaire contraint, il convient d'optimiser le rapport qualité-prix de ces prestations.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Logistique liée aux locaux

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accueil des usagers,
- Garantir la sécurité et l'hygiène/propreté sur les sites,
- Veiller à l'emploi de produits respectueux de l'environnement et de la santé pour l'entretien des locaux,
- Ajuster les prestations de gardiennage au strict besoin,
- Assurer la mise à disposition des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Assurer les déménagements et les réaménagements en proposant une coordination des interventions soucieuse de la satisfaction des usagers.

En 2024, l'activité du service des prestations et fournitures courantes a connu une augmentation continue des demandes pour l'ensemble de ses prestations.

- **Coordination et prise en charge des opérations aménagement/déménagement sites centraux**

L'équipe de manutention interne a quant à elle a instruit presque 800 demandes d'intervention sur l'année 2022 (transferts de mobilier, petites réparations, livraisons de cartons…).

Cette activité a également augmenté en 2024 par rapport à 2023. Aussi, 744 interventions de déplacement de mobilier, matériel et cartons ont été réalisées, contre 641 en 2023.

67 projets de déménagement ont été menés sur l'année, dont notamment plusieurs opérations de vidage de sites extérieurs et diverses interventions en lien avec les travaux réalisés dans les bâtiments départementaux.

- **Nettoyage des locaux**

La prestation de mise en propreté des sites concerne 256 agents d'entretien avec 3 prestataires différents, sur les 291 sites départementaux (hors collèges).

Parmi les prestations notables (sur plus de 150 demandes ponctuelles reçues par le secteur), on notera :
- Le nettoyage approfondi de 2 bâtiments du parc Georges Valbon à La Courneuve dans le cadre des JOP,
- La remise en état des locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) à Livry-Gargan suite à l'arrivée des services à l'Européen 3 (Papillon).

- **Prestations 3D (dératisation, désinfection, désinsectisation)**

Un programme renforcé de prévention sanitaire est mis en place avec un suivi régulier des sites et des interventions préventives adaptées.

- **Gestion des déchets**

L'année 2024 a été marquée par :
- Le déploiement du marché déchets incluant notamment des prestations de collectes des déchets évènementiels et des déchets alimentaires (conformité loi AGEC),
- Le renouvellement du prestataire pour la destruction des archives confidentielles,
- L'installation en phase de test d'un régénérateur de piles usagées à Papillon en vue d'un futur déploiement sur les sites centraux,
- L'équipement en « Cy-clopeurs » (collecte + valorisation des mégots en combustible) des sites centraux.

Pour l'équipe interne, cela représente :
- 14 tonnes de déchets mis en déchetterie,
- 363 boîtes et 128 cartons d'archives collectées sur l'ensemble des sites centraux,
- 250 demandes d'enlèvement de déchets,
- Plus de 800 kg de cartouches d'imprimantes enlevées.

- **Actions éco-responsables**

Les principales réalisations de l'année ont été les suivantes :
- La prise de contact avec TissEco Solidaire, association régie par la loi 1901, spécialisée dans le recyclage textile des vêtements de travail ou ceux des particuliers tout en favorisant l'insertion professionnelle,
- La poursuite des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire avec la mise en place de la pesée des déchets sur un des restaurants du Département,
- Les animations régulières avec des journées à thème sur les 4 restaurants du Département, et les animations concertées en commissions de menus,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- La poursuite des transferts de mobilier usagé vers l'éco organisme Valdelia.

- **Evénementiel, logistique des fêtes et cérémonies et prestations de bouche**

En 2024, 434 prestations de bouche (cocktails, buffets, accueils café, plateaux repas) ont été organisées, pour 31 430 personnes (contre 432 prestations pour 31 427 personnes en 2023). Il y a eu également 4 prestations pour les JOP pour 470 personnes.

- **Sécurité des biens et des personnes**

Le marché de sûreté-sécurité a été renouvelé et notifié le 17 octobre 2023 pour une durée de 4 ans.

En 2024, 6 622 prestations de sécurité et sûreté ont nécessité une intervention en lien avec le marché de la sécurité et de la sûreté, réparties de la manière suivante :

- 2 702 rondes programmées,
- 604 absences de mise en service des alarmes,
- 112 désincarcérations,
- 351 alarmes intrusion,
- 2 870 rondes d'ouverture ou de fermeture,
- 124 prestations de mise en place d'agent de sécurité liée à une prestation d'évènementiel.

- **Régisseurs**

En 2024, dix régisseurs sont assignés à sept sites centraux en tant que référents des bâtiments qu'ils occupent. Leur rôle principal inclut la gestion des dysfonctionnements et des demandes d'interventions techniques sur les bâtiments, ainsi que la distribution du courrier et des parapheurs.

Le secteur dispose d'un régisseur volant pour assurer l'intérim sur l'ensemble des sites. Des réunions sont organisées au sein du service pour discuter de l'évolution des missions des régisseurs en vue du déménagement au Pulse situé à Saint Denis. L'objectif est de recenser les nouvelles tâches possibles et de déterminer l'accompagnement nécessaire pour réussir ce changement.

Logistique liée à l'exercice des missions

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Internaliser les impressions de documents volumineux et des documents de communication pour les événements ponctuels,
- Veiller à l'approvisionnement des directions usagères en fournitures courantes en optimisant les moyens,
- Organiser les livraisons de courriers, plis et cartons dans un court délai (48-72 heures maximum),
- Fournir du mobilier en s'inscrivant dans une démarche écologique de réemploi (réparation, réemploi via les ESS, réparation mobilière …)
- Développer l'offre de service de transports des personnes.

- **Imprimerie départementale**

Les ateliers de l'imprimerie départementale ont pour mission de réaliser des travaux d'imprimerie pour les services départementaux, avec un objectif de limiter le recours aux prestations extérieures.

En 2024, l'atelier a dû faire face à des contraintes techniques, nécessitant une externalisation temporaire de 30 % des impressions. Le problème est aujourd'hui résolu. De ce fait, le volume d'impression en 2024 a connu une baisse significative par rapport à 2023.

Néanmoins, et en dépit du départ de l'agent affecté à plein temps sur l'atelier de Picasso, l'imprimerie a pu poursuivre ses activités sur ce site, tant pour l'impression, que pour les mises sous pli (256 000 pour 2024). Enfin, un millier de créations de maquettes diverses a été réalisé par le secteur.

- **Approvisionnement**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'ensemble des domaines d'approvisionnement couverts par la DBL a pu être assuré malgré des difficultés rencontrées dans le renouvellement et l'exécution des marchés, et l'impact des JOP 2024 sur les conditions de transport, grâce à l'anticipation de l'ensemble des secteurs concernés.

Ainsi, toutes fournitures confondues, 2 500 demandes PILOT ont été instruites, en complément des autres circuits de saisine.

Pour ce qui est du mobilier, l'objectif d'augmentation de la part de mobilier reconditionné/ transformé est atteint avec 21 % des montants dépensés en 2024. L'activité de réparation de premier niveau des mobiliers administratifs a pour sa part, connu une augmentation de 20 % par rapport à 2023.

- **Déplacements de personnes**

Le secteur des déplacements de personnes a pour mission de répondre aux demandes de transport avec chauffeurs en interne ou dans le cadre d'une location d'autocar.

Très sollicité sur la période des JOP, ainsi qu'en amont et en aval de l'évènement, le secteur a répondu à plus de 300 demandes de transport de personnes sur l 'année, notamment : accompagnements pour le compte de l'ASE en Province et en Belgique, accueil de délégations et sorties d'enfants des crèches. Des interventions ponctuelles en renfort ont également été menées par l'équipe pour le Bus bucco-dentaire.

Le kilométrage parcouru en 2024 est ainsi estimé à 60 000 km.

- **Livraisons, tournées des sites**

L'année 2024 a vu un total de 7 314 livraisons réalisées par le secteur, représentant une augmentation de 0,44 % par rapport à 2023. En plus de ce chiffre, 42 sites sont desservis de manière systématique chaque semaine dans le cadre de la tournée de courrier. Les délais de livraison sont désormais fiabilisés et respectent un maximum de 48 heures. Tout au long de l'année, plusieurs opérations spéciales ont été menées à bien dans des délais réduits (distribution rafraichisseurs, ventilateurs, actions collectives, Pass élève...).

Véhicules et déplacements

L'action Véhicules et déplacements recouvre quatre champs d'activité :

- La gestion de la flotte automobile,
- La maintenance des véhicules de service,
- La mise à disposition des vélos dans le cadre des contrats Vélotaf,
- La gestion des accès et parkings des véhicules de service et véhicules personnels des agents.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Maintenir une disponibilité permanente de la flotte et en parfait état de sécurité de roulement,
- Participer à la mise en œuvre des dispositions pour limiter la sinistralité des véhicules et sensibiliser les agents à la prévention contre les vols de vélos,
- Poursuivre le plan de rajeunissement et de verdissement de la flotte automobile,
- Suivre les évolutions du développement des ZFE-m afin de rester en conformité avec la règlementation et anticiper les interdictions progressives de déplacement,
- Acquérir des véhicules qui tiennent compte des évolutions techniques, environnementales et besoins des services,
- Réduire les coûts de roulage par l'optimisation de la flotte et la maîtrise des déplacements,
- Faire évoluer les outils de gestion de flotte et moderniser les procédures et circuits (dématérialisation),
- Participer au renforcement de l'exemplarité de la collectivité dans ses choix de mobilité des agents.

L'année 2024 a été marquée par les opérations de mise à disposition des moyens en véhicules, vélos et accès parkings dans le cadre de l'organisation des JOP 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Concernant le **nouveau garage de Rosny**, et malgré les difficultés liées au suivi des travaux pour l'achèvement et traitement des malfaçons, l'année 2024 symbolise, après trois ans et demi de travail en mode dégradé, la **première année complète du regroupement du service et du retour à l'activité dans les standards de la profession**, notamment, dans le cadre des activités principales de gestion et maintenance des plus de 700 véhicules et engins et des 300 vélos de la flotte départementale.

Des actions importantes du domaine réglementaire dont certaines menées avec l'IG ont permis également la mise en place de nouvelles procédures pour le renforcement des contrôles dans les domaines des prises de carburant, l'utilisation des badges de télépéage, l'usage des véhicules et le paiement des amendes.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents et la réponse aux usagers internes, le service a mis en place 90 accès visiteurs supplémentaires (300 accès délivrés en 2023) pour répondre aux besoins des travailleurs sociaux du Pole Solidarité amenés à se déplacer sur le site central de Bobigny pour une réunion ou une audience au tribunal.

Enfin, l'année 2024 a vu l'aboutissement du projet emblématique du service concernant l'installation de la **télématique embarquée sur 400 véhicules** de la flotte et le démarrage de la mise en place de l'**autopartage sur les véhicules des sites extérieurs**.

Parallèlement à ces projets structurants, les faits marquants de 2024 ont concerné :

La gestion de la flotte avec :

- L'optimisation des installations suite de l'emménagement dans les nouveaux locaux du garage de Rosny : le retard des interventions de maintenance a été résorbé à mi-année (stock de demandes revenu à la normale de 50 échéances contre 140 en 2023),
- L'acquisition de 29 véhicules dont 2 minibus, 2 camions (déménagement et évacuation des déchets) et 1 fourgon atelier vélos,

Le verdissement de la flotte et l'incitation au **développement des moyens de déplacement doux** avec :

- L'acquisition de 110 vélos supplémentaires (50 vélotaf et 60 vélos de service),
- Le verdissement de la flotte avec 63 % de véhicules propres hors essence (électriques, hybrides, GPL),

Résultat de ces actions de verdissement menées depuis de nombreuses années, la flotte du Département est conforme à la ZFE avec 98 % des véhicules en Crit'Air 0-1-2 en 2024 et l'objectif de rajeunissement a été atteint (7 ans d'ancienneté moyenne fin 2024 contre plus de 10 ans en 2020).

Restauration des agents

Cette action comporte plusieurs objectifs :

- Maîtriser la charge nette de la restauration des agents départementaux,
- Développer l'offre des produits biologiques, de saison, inscrits dans une logique de circuits courts ou issus du commerce équitable,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Offrir aux agents départementaux un repas équilibré, de qualité et dans de bonnes conditions de confort,
- Poursuivre la politique d'insertion dans le cadre des marché restauration.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs faits et évolutions.

Concernant la **fréquentation**, on note une légère baisse de la fréquentation des restaurants centraux (250 636 repas en 2024 contre 254 446 repas en 2023). Le développement du télétravail, la continuité du plan de sobriété énergétique avec la fermeture par roulement des sites centraux et la mise en place des tickets restaurant avec la disparition de tous les restaurants conventionnés (hormis Ville Evrard et Rosny 2) sont autant d'éléments notables ayant des incidences sur l'activité des restaurants des sites centraux.

Concernant le **budget de restauration du Département** et la **situation financière des prestataires**, les dépenses de restauration financées par le Département ont été de 2,392 M€ en 2024 contre 2,228 M€ en 2023, du fait de l'augmentation notable du prix des denrées.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les autres points notables sont :

- Le changement des logiciels de caisse et des caisses sur Picasso et Colombe au premier semestre 2024,
- La poursuite de la politique d'insertion dans le cadre des marchés restauration et évènementiel,
- Le renouvellement du nouveau marché traiteur (gamme classique et haut de gamme),
- La mise en place du nouveau marché traiteur insertion,
- L'écriture du nouveau marché d'approvisionnement, gestion des restaurants et de la cafétéria du Département en 2024 pour Picasso et Colombe, marché finalement non effectif compte tenu du déménagement au Pulse en 2025,
- La mise en concurrence des distributeurs de boissons chaudes, froides et gamme snack, interrompue, by compte tenu du déménagement au Pulse en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

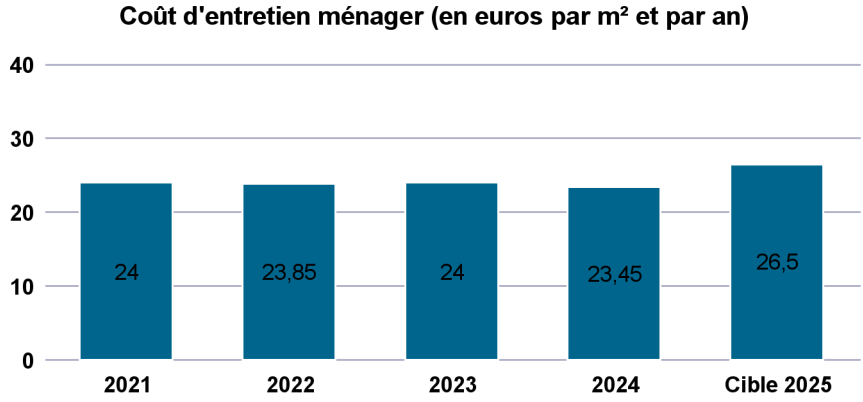

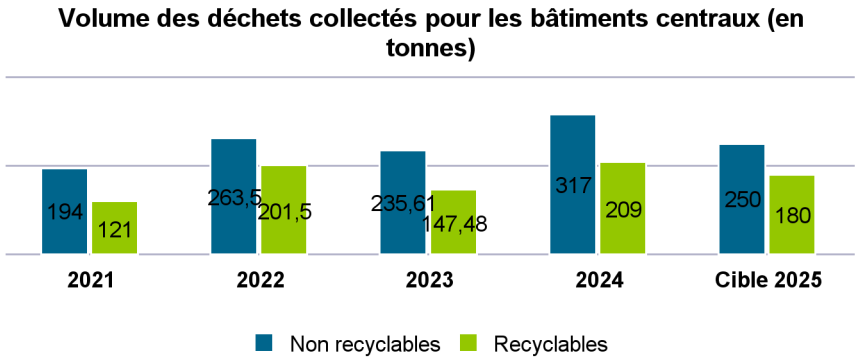

L'objectif de 2025 est de poursuivre la réduction de manière significative du volume des déchets produits par la collectivité et de poursuivre le déploiement du tri. Le déploiement du tri des biodéchets sur les sites centraux (hors restauration) et les crèches est prévu pour 2025 dans le cadre du nouveau marché. Une première évaluation des volumes à traiter sera réalisée dès la mise en œuvre pour ajuster les dispositifs si nécessaire.
Pour la DEA de Rosny, le déploiement du tri 5 flux sera effectué en 2025 lors de l'arrivée des agents. Le garage départemental a rejoint la DEA de Rosny en 2024.
Le site de Pierre Semard à Bondy sera également à déployer pour la gestion des déchets en 2025.
Si en 2024, le volume des déchets cible est en augmentation au global avec la prise en compte des opérations de déménagement et les événements liés aux JOP, la cible restera stable pour 2025 compte tenu de la gestion des biodéchets.
De même, en 2024, les déménagements en hausse ont eu pour conséquence un nombre de demandes d'archives et de demandes d'enlèvements des déchets recyclables plus élevé (32 tonnes) ainsi que pour les déchets non recyclables (81 tonnes).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

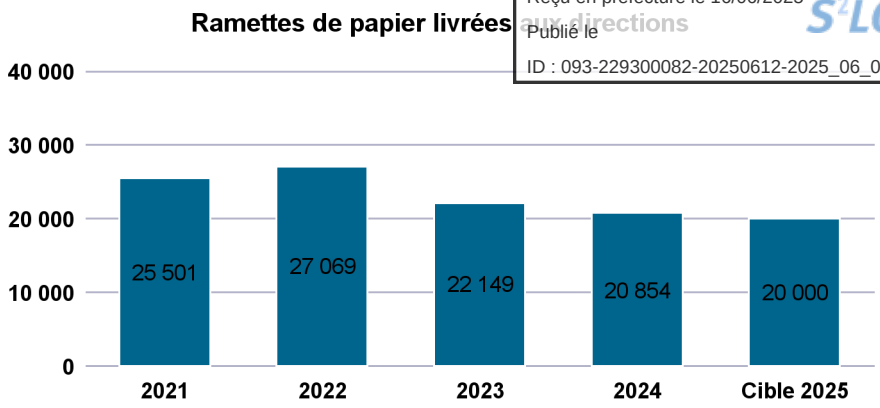

La mise en place du plan de sobriété et l'implication des directions opérationnelles nous a permis de réduire la consommation de papier au-delà de l'objectif.

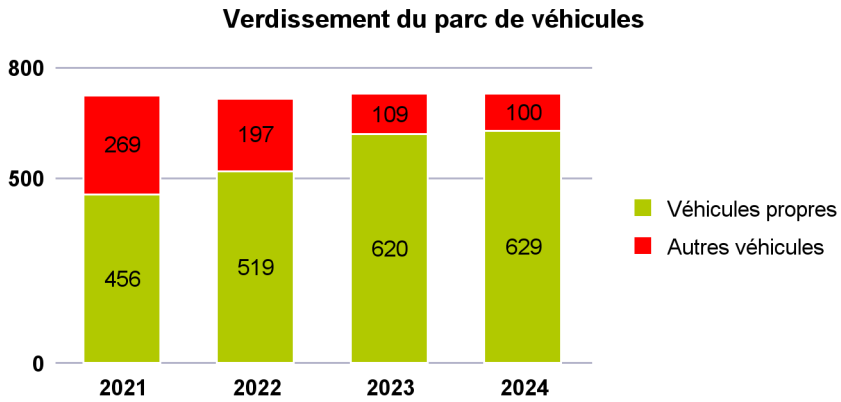

Les véhicules dits "propres" comprennent les véhicules électriques, hybrides, au GNV, au GPL et les véhicules à essence Crit'Air 0 et 1.

Le Département compte 77 % de véhicules propres, qui comprennent des motorisations à essence dès lors qu'elles sont classées en vignettes Crit'Air 0 ou 1 (cf encadré). Même en sortant les véhicules à motorisation essence de la catégorie des véhicules propres, le taux de véhicules propres à ressort à 63 % en 2024, ce qui est honorable. Le Département se positionne comme un exemple en termes de mobilité propre et éco-responsable.
Grâce à une prise en compte en amont de la réglementation ZFE-m, la flotte départementale s'inscrit complètement aujourd'hui dans la nouvelle réglementation et aucun véhicule de la flotte ne se trouve en interdiction de circuler au sein de la métropole du Grand Paris.
Pour information, le taux de véhicules propres est conditionné à la fois par le nombre de véhicules propres injectés dans la flotte mais également par l'action soutenue de sortie de l'inventaire des véhicules envoyés à la réforme.

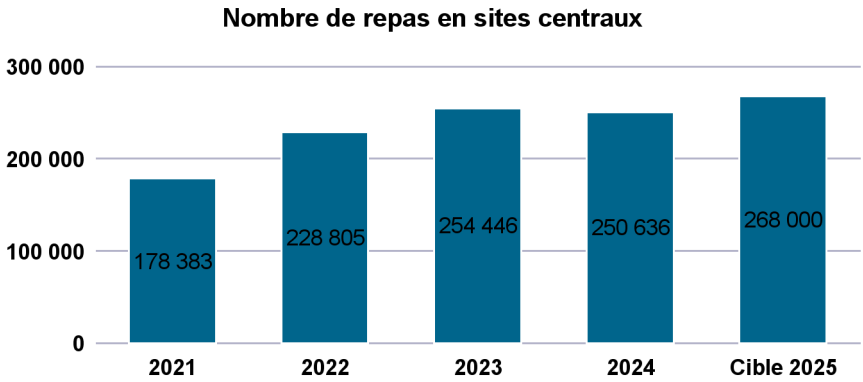

L'année 2019 (avant Covid) reste la référence visant un retour à la normale avec 302 443 000 repas. Cet écart se réduit d'années en années et ce malgré la mise en place du télétravail, le passage aux 1 607H et la mise en place du pass restaurant en 2023.
La tendance pour 2025 sera une augmentation potentielle de la fréquentation sur les sites centraux de 3% environ, tout comme celle de 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion du courrier	Dépense	0,907	0,838	0,922
	Recette	0,146	0,189	0,190
Logistique liée à l'exercice des missions	Dépense	1,433	1,314	1,337
	Recette		0,000	0,007
Logistique liée aux locaux	Dépense	7,605	7,359	8,416
	Recette	0,012	0,000	0,070
Restauration des agents	Dépense	2,464	2,750	2,778
	Recette	0,032	0,015	0,004
Véhicules et déplacements	Dépense	1,006	1,255	1,391
	Recette	0,006	0,110	0,159
Total	Dépense	13,415	13,516	14,843
	Recette	0,196	0,315	0,430
	Charge nette	**13,220**	**13,201**	**14,413**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Logistique liée aux locaux	Dépense	1,071	1,032	1,120
Véhicules et déplacements	Dépense	1,009	0,502	0,450
	Recette	0,339	0,001	
Total	Dépense	2,080	1,534	1,570
	Recette	0,339	0,001	
	Charge nette	**1,741**	**1,533**	**1,570**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RESEAU ROUTIER ET MOBILITE DURABLE

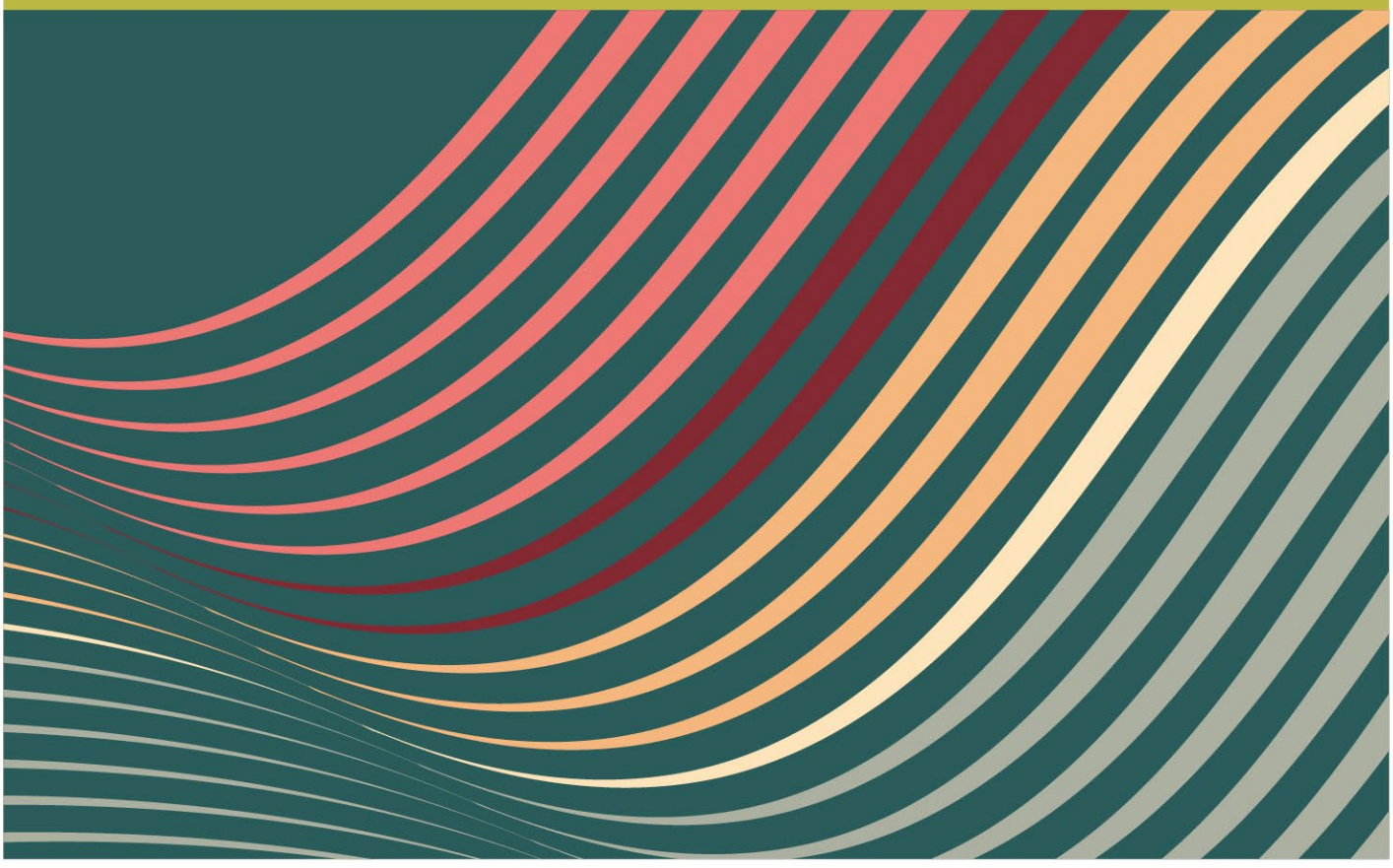

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Maintenance et modernisation du réseau routier

ACTIONS

- **Mise en sécurité du réseau**

CONTEXTE

Parce qu'ils doivent permettre de garantir un niveau minimal de service et de sécurité des infrastructures et équipements routiers gérés par le Département, l'entretien et la maintenance du patrimoine routier constituent un enjeu majeur pour la collectivité.
En 2024, les actions de maintenance ont été priorisées sur les voiries concernées par la tenue des épreuves olympiques ou paralympiques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Maintenance et modernisation du réseau routier » est composé de l'action « Mise en sécurité du réseau ». Celle-ci vise à :

- Moderniser le patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau,
- Assurer le maintien d'un niveau de service et de sécurité du patrimoine routier départemental conforme à ses usages actuels et futurs.

L'objectif opérationnel est de garantir la sécurité d'usage et la pérennité du patrimoine routier, des ouvrages d'art, du parc de candélabres et des éléments de signalisation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Mise en sécurité du réseau

Afin de garantir la sécurité du réseau routier départemental, la mise en œuvre de l'objectif de maintenance régulière du patrimoine s'est poursuivie en 2024.

De plus, une attention particulière a été prêtée, en 2024, à la coordination des grosses réparations de voirie et des aménagements cyclables complémentaires, transitoires comme définitifs, qui ont pu être intégrés dans le périmètre des opérations.

En matière d'éclairage public, l'entretien et la maintenance du patrimoine se sont poursuivis en 2024. Ces travaux visent à moderniser le réseau d'éclairage public, notamment à travers le passage en LED de points lumineux.
A ce titre, le Département a mis en place un dispositif spécifique d'attribution de subventions aux communes et établissements publics territoriaux, dans l'optique de la rénovation et de la modernisation du patrimoine d'éclairage public des routes départementales. Sont concernées les opérations de passage en LED des dispositifs d'éclairage public implantés le long des routes départementales que souhaiteraient engager les collectivités concernées. Ce dispositif a été développé entre juillet 2023 et fin juin 2024 ; le Département y a consacré 450K€.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Des actions spécifiques ont porté sur la maintenance et la régénération des aménagements cyclables (pistes, aménagements cyclables transitoires, trottoirs).

Enfin, de grosses réparations des voiries liées aux JOP ont été réalisées sur certains axes (notamment ceux sur lesquels ont eu lieu les épreuves sportives), afin de les adapter à des épreuves telles que le paramarathon et le paracyclisme (réfection de couche de roulement, réaménagements (dépose/repose) de mobiliers urbains). Des réparations importantes ont également été réalisées sur les voies olympiques réservées, lesquelles ont fait l'objet d'aménagements spécifiques (marquage…).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Gerfaut 2 est le système intelligent de gestion et de régulation des feux automatisés du 93.

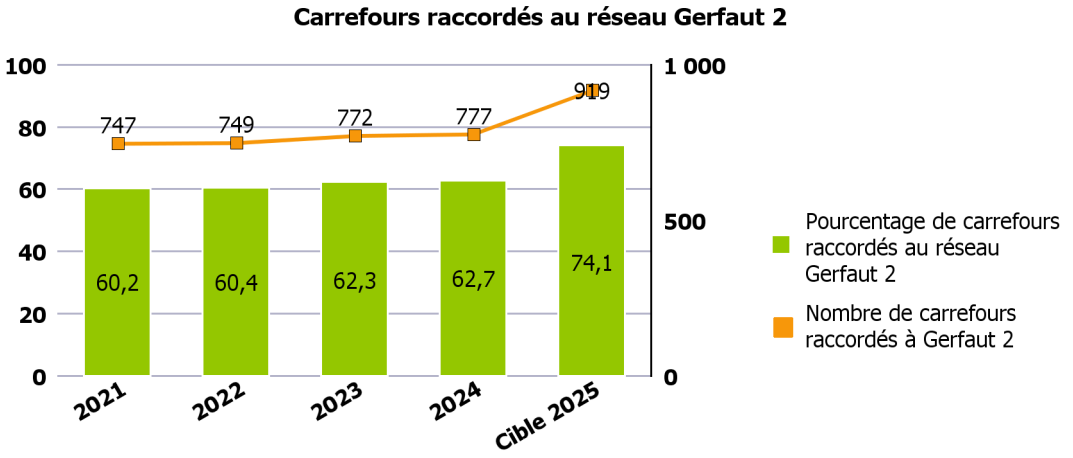

Le nombre total de carrefours à feux sur RD est de 1240.

Les données indiquées en 2024 pour les sas vélos et les abaissés de trottoirs correspondent à la cible fixée et non au réalisé.

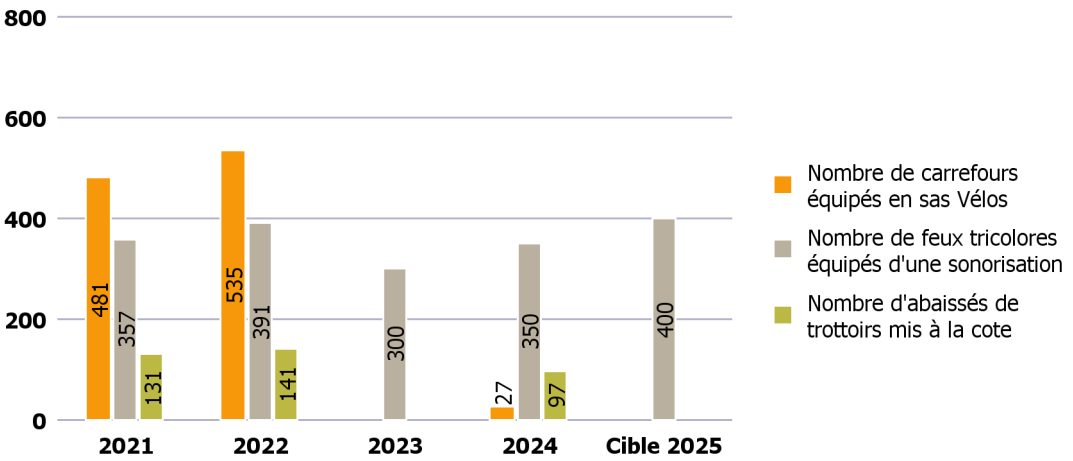

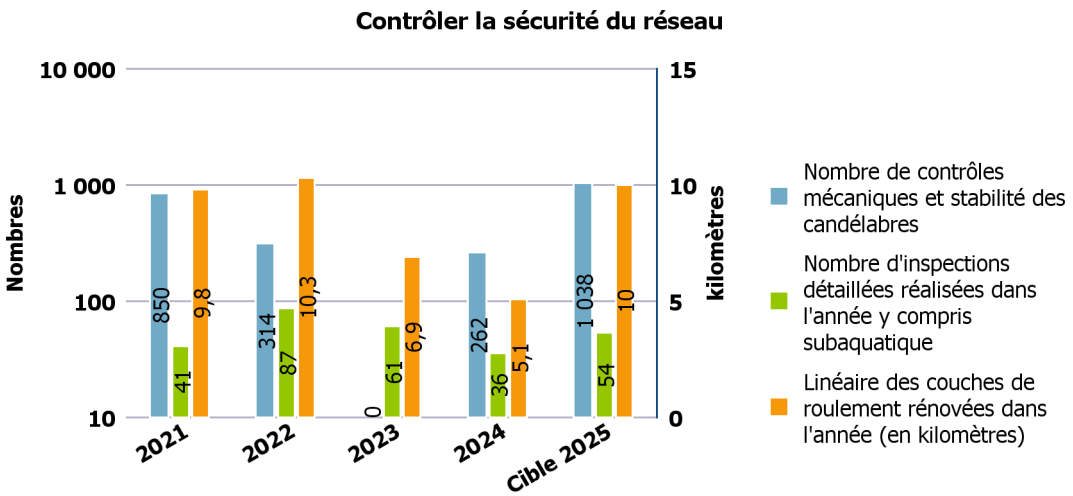

Les candélabres n'ont pas été contrôlés en 2023 car le marché était en renouvellement. Par ailleurs l'année 2023 a été marquée par les détériorations générées lors des évènements de l'été, et par la préparation des JOP, avec pour conséquences, entre autres, un recensement et une mise à niveau significative des travaux de voirie. L'année 2024 a quant à elle été marquée par la préparation des JOP, avec pour conséquences, entre autres, un recensement et un effort supplémentaire sur les travaux de voirie.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

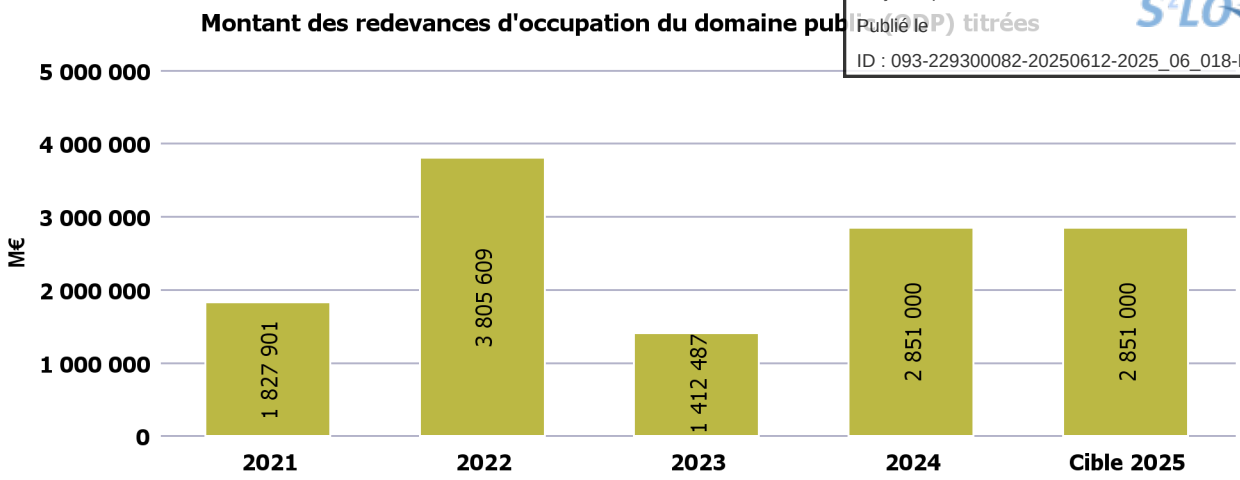

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de la mise en place d'une stratégie de régularisation de l'occupation du domaine public routier. Une démarche d'"aller vers" les occupants illégaux a été déployée pour que ceux-ci obtiennent une autorisation légale d'occupation du domaine public. Les recensements concernant les opérateurs de réseau pour les soumettre à des RODP / RODPP, conformément au règlement des redevances du Département, se sont poursuivis. Le travail autour des MUPI et mobiliers urbains (pour aboutir à la régularisation des occupations en lien avec les communes et les EPT) s'est également poursuivi. Enfin, les concessionnaires de droit bénéficient désormais d'accords techniques préalables qui n'entrent pas dans le champ des permissions de voirie.

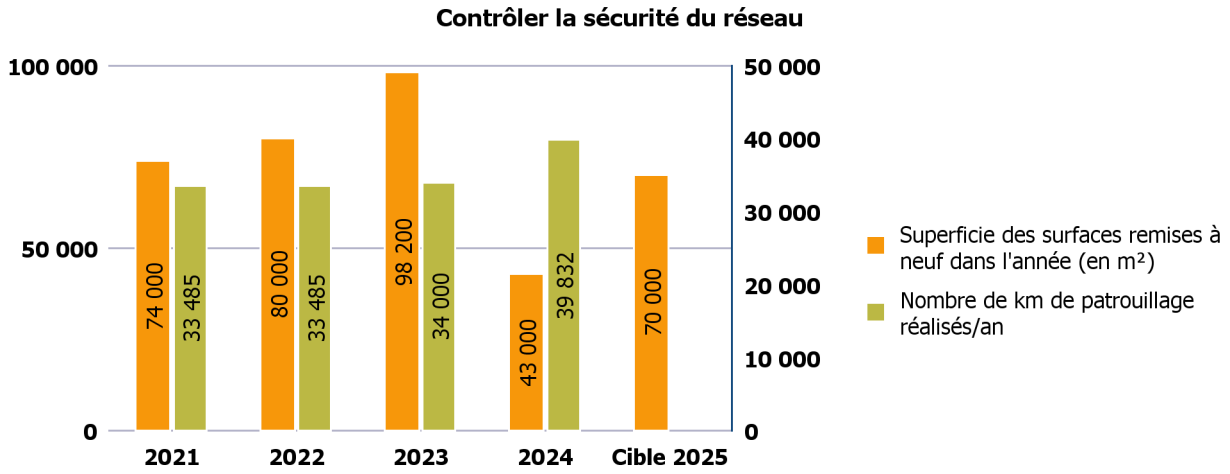

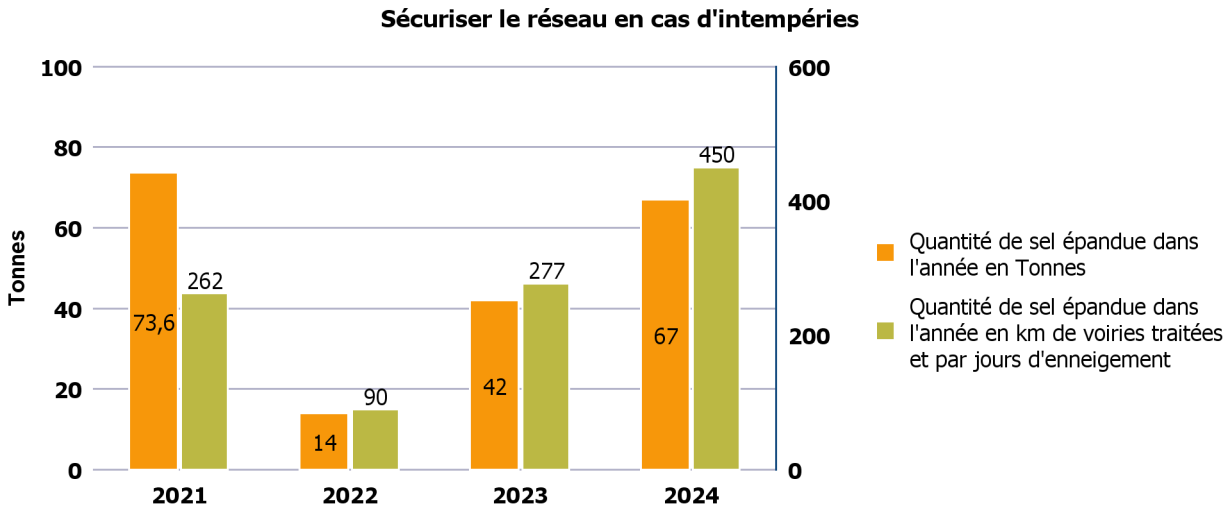

Les quantités de sel épandues dépendent de la fréquence et de l'intensité des chutes de neige, variables d'une année à l'autre ; elles ne sont donc pas prévisibles.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Mise en sécurité du réseau	Dépense	3,641	3,795	3,832
	Recette	3,293	2,402	2,276
Total	Dépense	3,641	3,795	3,832
	Recette	3,293	2,402	2,276
	Charge nette	**0,348**	**1,393**	**1,555**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Mise en sécurité du réseau	Dépense	9,948	9,145	7,643
	Recette	0,508	0,438	0,245
Total	Dépense	9,948	9,145	7,643
	Recette	0,508	0,438	0,245
	Charge nette	**9,440**	**8,707**	**7,398**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Infrastructures de transport en commun

ACTIONS

- **Réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service (BHNS),**
- **Mise en accessibilité des arrêts de bus,**
- **Franchissements.**

CONTEXTE

Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau de transports en commun irriguant l'ensemble de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux modes de déplacement actifs (marche, vélo…), et ce afin de limiter l'usage de la voiture particulière.

Aussi, dans le cadre du programme Infrastructures de transport en commun, les actions portées par le Département ont trait :

- À la création ou à l'accompagnement du développement d'une nouvelle offre de transport en commun,
- À l'amélioration de la circulation des lignes de transport en commun actuelles,
- Aux aménagements connexes réalisés dans le cadre des opérations de transport, notamment autour des nouvelles gares des futures lignes de métro du Grand Paris.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- En matière de réalisation des infrastructures de tramways et de BHNS :
  - D'améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du Département, à travers les projets de prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay et de TZen3 sur la RD (route départementale) 933,
  - De donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du Département.
- En matière d'aménagements connexes aux Pôles gare du Grand Paris :
  - De garantir la réalisation des aménagements et la livraison des espaces publics départementaux réaménagés aux échéances de livraison des Pôles gare afin de garantir l'intermodalité et la résilience du territoire
- En matière de franchissements :
  - D'assurer la mise en service de l'opération de franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Ile Saint-Denis (FRISD), qui s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP 2024. Cet espace réservé aux transports collectifs et aux modes actifs relie les deux parties du Village des Athlètes et, à terme, le nouvel éco-quartier fluvial de L'Ile-Saint-Denis et le futur quartier Universeine de Saint-Denis.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Réalisation des infrastructures de tramways et bus à haut niveau de service (BHNS)

La DVD (direction de la voirie et des déplacements) est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus dans le cadre des projets de tramways et de **transport en commun en site propre** (**TCSP**).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

S'agissant du prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay, l'année 2024 a été notamment marquée par :

- La poursuite des travaux d'insertion urbaine sur la 1ère tranche fonctionnelle, notamment à Noisy-le-Sec et Romainville ;
- La poursuite des travaux de dévoiement des réseaux, ainsi que des travaux de libération d'emprises à la suite des acquisitions foncières réalisées les années passées ;
- L'indemnisation de commerçants dont le chiffre d'affaires a été impacté par les travaux d'aménagement. Ces indemnisations, validées dans le cadre de Commissions de règlement amiable, ont atteint 125K€ en 2024.

En ce qui concerne le Tzen 3 l'année 2024 a été consacrée à **:**

- La relance des études de conception du TZen3 en vue de mieux intégrer les enjeux environnementaux, les mobilités douces et l'apaisement de la circulation automobile sur le tracé du projet ;
- La poursuite des travaux de comblement du passage souterrain à gabarit réduit (PSGR) de La Folie, et l'aménagement de l'espace libéré à travers des dispositifs d'urbanisme transitoire et le lancement d'un appel à projet pour investir l'espace.

En matière d'études, l'année 2024 a été marquée, s'agissant du TCSP de type BHNS sur la RD 933 (dit TZen3), par la validation, par les partenaires – lors d'un comité de pilotage –, des orientations d'aménagement du projet qui fera l'objet d'une concertation avec le public. Cette phase de concertation se tiendra du 12 mai au 30 juin 2025.

Aménagements connexes dans le cadre des projets de transport

La DVD accompagne les travaux du Grand Paris Express, et notamment la réalisation des gares et ouvrages sous maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP). Dans ce cadre, elle met à disposition des moyens internes, mène des études et réalise des travaux.

Les objectifs stratégiques sont :

- **D'animer la démarche de coordination des chantiers initiée à l'échelle du Département,**
- **D'accompagner l'arrivée des nouvelles gares sur le territoire.**

L'année 2024 a vu l'achèvement du programme PACT T1 (programme d'actions coordonnées du T1) d'adaptation et de sécurisation de la ligne T1 sur le tronçon historique entre Saint-Denis et Bobigny. Ce programme consistait en des travaux d'aménagement de stations, de signalisation et de sécurisation des carrefours et des traversées, notamment dans la perspective de l'adaptation au nouveau matériel roulant prévu dans le cadre du prolongement de la ligne.

Les travaux d'élargissement et d'allongement des quais des stations par la RATP ont été finalisés en 2024 (dans la perspective de l'arrivée d'un nouveau matériel roulant plus capacitif), sauf pour les stations entre Bobigny Pablo Picasso et Gare de Noisy-le-Sec – dont les travaux d'élargissement et d'agrandissement des quais ont démarré fin septembre 2024 et s'achèveront au printemps 2025.

Les dépenses relatives aux aménagements connexes des opérations de transport, qui s'inscrivent dans la perspective de l'accompagnement du développement urbain du territoire et de l'arrivée des gares du Grand Paris Express ou de métro, ont été ajustées au calendrier des opérations.

La livraison progressive des gares du Grand Paris induit une montée en charge significative des aménagements connexes, opérations de voirie identifiées au schéma de référence des pôles ou participant au rabattement vers les pôles gare. En 2024, notons à ce titre l'achèvement des travaux d'aménagement de la RD901 à Aubervilliers (en lien avec M12), et de la RD410 boulevard Victor Hugo entre la place de la République et le cours des Lavandières à Saint-Ouen (M14), ainsi que la poursuite des études sur la RD410 à Saint-Ouen, la RD932 à Aulnay et sur le Pôle des 6 Routes à La Courneuve (M16-17).

2024 étant l'année d'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, le Département, en tant que maître d'ouvrage, a assuré la mise en service et le fonctionnement des infrastructures nécessaires au bon déroulement des événements. Cela s'est traduit par une hausse des projets d'aménagements urbains et de transport. Cette transformation, déjà largement amorcée, s'intensifie avec

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

l'arrivée du Grand Paris Express et la réalisation d'infrastructures ou d'opérations diverses, notamment de transport.

De plus, pour disposer d'une vision à la fois globale et locale des conditions de déplacement en Seine-Saint-Denis, le Département s'est engagé dans la construction d'une « Démarche circulation », qui s'est poursuivie en 2024. Celle-ci vise à :

- Donner à voir cartographiquement et partager l'ensemble des projets menés en Seine-Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage diverse (Département, EPT, Communes, Aménageurs, Solideo, SGP, État, etc.).
- Evaluer les impacts de ces différents projets sur la circulation des transports en commun, des véhicules particuliers et des autres usagers du réseau viaire départemental, à travers des études et un observatoire des déplacements (mis en place en 2021).
- Mettre à disposition une expertise technique pour pallier les dysfonctionnements du trafic liés au cumul des impacts de ces travaux.

Mise en accessibilité des arrêts de bus

En matière d'accessibilité des transports, l'objectif poursuivi est de rendre les arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces arrêts sont au nombre de 1 401 sur le réseau départemental et environ 143 arrêts restent à mettre en accessibilité.

Certains arrêts pourront également faire l'objet d'une mise en accessibilité dans le cadre d'opérations plus globales (opérations d'aménagement ou de requalification de voirie). Afin d'accroître l'efficacité et la cohérence de l'action départementale en matière d'accessibilité, le Département opte en effet, de manière plus systématique, pour un traitement global des cheminements piétons et de l'accessibilité aux points d'arrêts dans un rayon plus large que le point d'arrêt et son périmètre immédiat. Cela réduit de fait le volume du programme dédié uniquement aux travaux de mise en accessibilité des arrêts.

Franchissements

Cette action vise à traiter de manière cohérente les coupures urbaines touchant particulièrement les déplacements des piétons et des cycles, et des transports. Elle est exclusivement centrée sur le projet de franchissement entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis, et s'inscrit dans le cadre de l'accueil des JOP2024.

La réalisation de cet ouvrage a également induit un réaménagement des berges côté Ile-Saint-Denis et une requalification plus globale de la RD1 bis du pont de Saint-Ouen au pont de L'Ile-Saint-Denis. Le tracé de la RD1bis a été localement réhaussé de près de 2ml pour se raccorder au nouvel ouvrage de franchissement de la Seine. Ces réaménagements améliorent également les conditions de déplacements des modes actifs : création d'aménagements cyclables, aménagement de trottoirs intégrant des dispositifs de repérage et de guidage à destination des personnes aveugles et malvoyantes, participant ainsi à l'accessibilité universelle des espaces publics requalifiés.

Les travaux relatifs au franchissement entre les 2 berges de la Seine et au réaménagement de la RD1bis ont été achevés début 2024. La passerelle a été rendue accessible au public pour les JOP 2024, et son inauguration est intervenue en décembre 2024. L'ouvrage est dénommé « pont olympique Louafi Bouguera ».

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

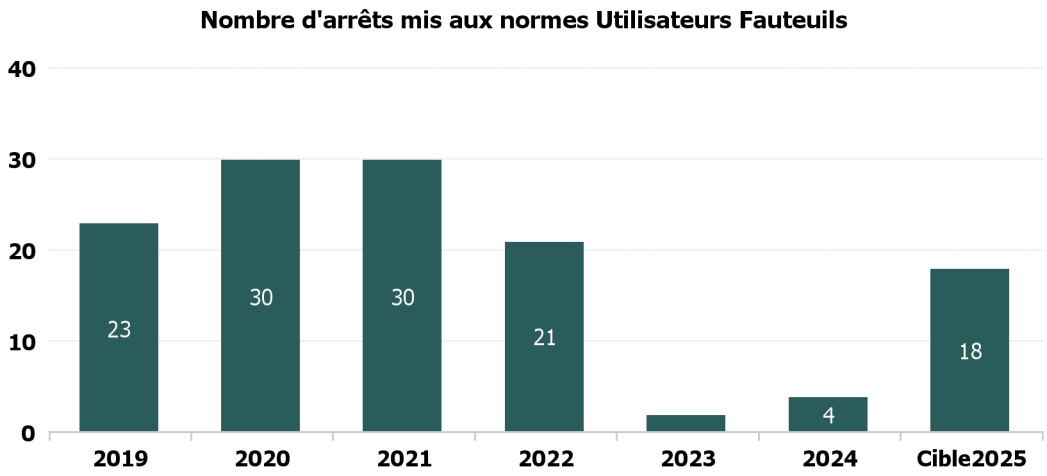

En 2024,143 arrêts restent à mettre aux normes d'accessibilité sur les 1 401 arrêts situés sur le réseau de voirie départemental.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Franchissements	Dépense	0,000	0,078	0,059
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	0,403	0,378	0,566
	Recette	0,077	0,146	0,052
Total	Dépense	0,403	0,456	0,626
	Recette	0,077	0,146	0,052
	Charge nette	**0,326**	**0,310**	**0,574**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Amélioration de la circulation des bus	Dépense	0,367	0,181	0,026
	Recette	0,103	0,003	0,000
Franchissements	Dépense	20,167	11,981	1,438
	Recette	11,911	7,786	5,817
Réalisation des infrastructures de tramways de BHNS	Dépense	43,369	37,267	44,556
	Recette	34,345	25,589	23,533
Total	Dépense	63,903	49,429	46,020
	Recette	46,359	33,378	29,350
	Charge nette	**17,544**	**16,051**	**16,670**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Partage, qualité et usages de l'espace public

ACTIONS

- **Développement des modes actifs,**
- **Accompagnement des grands projets urbains,**
- **Sécurité routière et accompagnement à l'accès aux collèges,**
- **Maîtrise des déplacements,**
- **Etudes prospectives d'aménagement et de transformation des espaces publics,**
- **Projets démonstrateurs de la stratégie espace public, en urbanisme transitoire, concertation et expérimentation dans l'espace public**

CONTEXTE

Le Département réaffirme depuis plusieurs années sa volonté de répondre aux enjeux et aux besoins croissants des Séquano-Dionysiens en matière de mobilité, de déplacement, d'aménagements dédiés aux mobilités actives et durables, de qualité et de sécurité des espaces publics. Il s'agit aussi d'adapter le réseau d'infrastructures à une offre de transports qui connaît d'importantes mutations structurelles – liées notamment au futur réseau de transport du Nouveau Grand Paris.
Les enjeux de transition énergétique, de réduction de la pollution, l'évolution des usages sur les rues départementales, l'aménagement d'espaces publics support de déplacements alternatifs à la voiture et de vie urbaine prennent une importance accrue.
C'est dans ce sens que le Département s'est engagé à promouvoir les mobilités actives, et notamment la pratique du vélo en tant que solution à part entière pour les déplacements du quotidien des habitants. Les aménagements en faveur de la pratique de la marche sont également au cœur des projets départementaux.
Le Département a été fortement mobilisé pour l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. L'implantation de nombreuses infrastructures olympiques en Seine-Saint-Denis (franchissement de la Seine, requalification de RD, mise en place des voies olympiques dédiées…) s'est achevée en 2024.
Sur un plan opérationnel, la DVD met en place des démarches de concertation co-construites avec les Directions départementales, les Villes, les Territoires, les acteurs locaux mais dorénavant aussi et surtout directement avec les habitants, leur permettant de s'impliquer et de s'approprier les projets d'aménagement des espaces publics.

Le Département a adopté en 2022 une stratégie de l'espace public, qui soutient la transformation et l'embellissement du cadre de vie au bénéfice des habitant.es.s et en faveur d'un espace public plus résilient et inclusif. La Délégation à l'espace public (DEP), en charge du déploiement de cette stratégie, porte ainsi une approche innovante et prospective des questions de cadre de vie. Elle impulse de nouvelles manières de faire entre services, et conduit des projets de concertation et des expérimentations soutenant un changement rapide du cadre de vie. Les actions de la DEP concourent ainsi à la requalification et l'apaisement des routes départementales, à l'attractivité des parvis et des quartiers de collèges, à la valorisation des abords de parcs et d'équipements départementaux, au déploiement de services sociaux « hors les murs ».

- **Un espace public plus beau, résilient et inclusif :**

Les projets sur les routes départementales, les parvis de collèges et les abords de services et d'équipements départementaux engagent un partage et un aménagement de l'espace public renouvelés. Au travers de la notion de villes apaisées, ce sont des espaces publics plus favorables aux modes actifs, aux questions de genre et de lien social, de place de l'art et du sport, de nature et de gestion alternative des eaux pluviales. Les démarches soutiennent l'implication des habitant.e.s et des collegien.ne.es, par des actions de co-conception, d'urbanisme transitoire et d'« aller vers ».

- **Une recherche de transversalité entre services et de coopération avec les partenaires :**

La stratégie de l'espace public favorise un fonctionnement en « mode-projet » au sein de la collectivité et une coopération renforcée avec les Villes et les Territoires, les partenaires et les acteurs aux ambitions communes.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les projets d'urbanisme transitoire, les grands projets de transport comme le TZen3, ou les plans-guides et démarches de coopération contribuent à une gouvernance partagée avec les Villes et les Territoires, et à une plus grande implication des jeunes et des habitants.
De nouvelles synergies en matière de voirie, d'action sociale, d'éducation, de jeunesse et d'environnement se sont ainsi mises en place et continuent d'être favorisées entre services et entre partenaires. Le partage des feuilles de route entre les directions opérationnelles et l'identification de quelques projets pilotes, dits « démonstrateurs », visent à poursuivre ces synergies, à rendre ces pratiques plus robustes et aptes à répondre aux enjeux de vulnérabilité sociale et environnementale du territoire séquano-dionysien.

- **Une culture technique partagée et des nouveaux outils d'aide à la décision :**

La délégation contribue par ailleurs à la diffusion d'une culture technique en matière d'espace public, par le partage de bonnes pratiques et la mise en place d'outils de pilotage de l'action publique, notamment géomatiques (système d'information géographique). Elle assure une veille prospective sur les questions environnementales, sociales et climatiques, en lien avec les dynamiques de la Seine-Saint-Denis et l'arrivée des gares du Grand Paris.

- **Une conduite du changement par le Retour sur Expérience (REX) et l'évaluation des projets :**

La délégation documente les opérations de voirie qui participent à une nouvelle identité de la Seine-Saint-Denis, ainsi que les projets pilotes. A la suite de la livraison des opérations de voies olympiques, des projets d'urbanisme transitoire et démarches d'« aller vers », la délégation a engagé en 2024 des premières évaluations – s'appuyant sur des indicateurs et des REX – de ces changements de pratiques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Mettre en œuvre la « **Stratégie vélo vers un territoire 100% cyclable** »,
- Accompagner les **mutations du territoire liées à l'émergence de grands projets urbains**,
- **Diminuer l'accidentologie sur le réseau de voirie départemental et sécuriser les cheminements à proximité** des établissements scolaires,
- **Accompagner les nouveaux usages de la voirie** par la régulation des déplacements.

Le programme de travail de la DEP s'organise autour de 4 axes de travail :

- **Déclinaison de la Stratégie Espace public (EP) dans la qualité de nos projets,**
- **Gouvernance et organisation interne, mode projet,**
- **Démonstrateurs opérationnels, espaces publics solidaires et « aller vers », jeunesse,**
- **Diffusion Stratégie Espace public, coopération avec les Villes et les Territoires.**

En matière de programmation budgétaire, ces axes de travail se traduisent par :

- Des études prospectives d'aménagement et des démarches de transformation des espaces publics :
- Des projets d'urbanisme transitoire, de concertation et d'expérimentation dans l'espace public :

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Développement des modes actifs

L'objectif de la « Stratégie vélo en faveur d'un territoire 100% cyclable » est d'augmenter la part modale du vélo afin de promouvoir un mode de déplacement alternatif à la voiture, de lutter contre la pollution et l'encombrement des voies, et d'inciter à l'activité physique. Les objectifs (et les réalisations afférentes) sont répartis sur deux axes :

Axe 1 : Développer la marche :

- Les travaux d'amélioration et de sécurisation des déplacements piétons (trottoirs, passages piétons) se sont poursuivis en 2024.
- La réfection spécifique de trottoirs sur certains axes a été réalisée en 2024, notamment pour faciliter et rendre plus agréables et plus sécurisants les déplacements vers les lieux des épreuves olympiques.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Citons la RD20 (Rue du Landy) et la RD1 (Quai de Seine à Saint-Denis), la RD24 (Quai Lucien Lefranc à Aubervilliers).

Axe 2 : Développer la pratique cyclable :

- **L'entretien et la poursuite du développement du réseau de pistes cyclables de transition**
- **Le renforcement du volet d'études :** les études à réaliser ont porté prioritairement sur des axes constituant un réseau structurant.
- **La poursuite et l'accroissement du volume d'opérations d'aménagements cyclables :** Les travaux d'aménagement ont concerné notamment les voiries suivantes : RD14 (Avenue Michelet à Saint-Ouen), RD 29 (Avenue de Stalingrad à Stains), RD37 (Avenue Gabriel Péri à Montreuil).
- Des travaux d'aménagements cyclables transitoires ont été également réalisés en 2024, notamment sur les voiries permettant de desservir les différents sites olympiques (ACT JOP) : la RD35bis à Pantin, la RD40 à Aulnay, la RD41 à Montreuil, la RD410 à Saint-Ouen, RD14 à Saint-Denis (JOP), le carrefour RD24xRD901 à Aubervilliers, la liaison entre le Giratoire de la Cokerie (RD30) et le Quai Adrien Agnès (RD24) à Saint-Denis, le carrefour RD114xRD30 à La Courneuve, le long de la RD986 de Bobigny à la Courneuve via Drancy, le giratoire du Parc Georges Valbon (RD114) à La Courneuve.
- La réalisation d'aménagements cyclables n'est pas la seule action en termes d'infrastructures. Aussi, en 2024, les actions suivantes ont été reconduites :
    - **Les opérations sas vélos et cédez-le-passage vélos :** la généralisation des sas vélos et de panonceaux « cédez-le-passage Vélos » (type M12) est un levier de sécurisation des déplacements à vélo. Les sas vélos sont réalisés lors des travaux de réfection de marquage.
    - **Les interventions ponctuelles sur le canal de l'Ourcq :** la piste cyclable située le long du canal de l'Ourcq, piste la plus fréquentée en France (périurbain), nécessite des réparations fréquentes (racines d'arbres qui dégradent le revêtement notamment).
    - **Le renforcement du soutien aux associations :** le Département soutient les associations de vélo locales à travers des aides en fonctionnement accordées notamment dans le cadre d'appels à projets pour la réalisation d'ateliers (d'auto-réparation et de mise en selle pour enfants et adultes) et d'animations visant à promouvoir et développer l'usage du vélo. En 2024, le soutien à l'achat de vélos (et de vélos-cargos) a été reconduit, et la création d'ateliers mobiles a été financée dans le cadre de l'Appel à agir. 37 500€ ont été alloués en investissement et 111 000€ en fonctionnement.

Accompagnement des grands projets urbains

En 2024, la réalisation de travaux sur de nombreux axes structurants desservant les sites olympiques s'est poursuivie. Une requalification et un réaménagement permettant un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives ont ainsi été réalisés sur plusieurs secteurs et ont fait l'objet de conventions de financement par la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) :

- **Au Bourget et à Dugny**, en articulation avec le Cluster des Médias, à travers un programme de requalification de la RD932 (achevé au printemps 2024), de transformation et de requalification de la RD 50 entre la RD932 et le rond-point de la Luzernière (achèvement premier semestre 2024), et de la RD30 (dont les travaux d'aménagement avaient été achevés fin 2023) ;
- **À Saint-Denis, Saint-Ouen et L'Ile-Saint-Denis**, en lien avec le Village olympique et paralympique : avec la création d'un nouveau franchissement de Seine entre Saint-Denis et L'Ile-Saint-Denis et, hors convention de financement SOLIDEO, la requalification de la RD1 bis jusqu'au Pont de Saint-Ouen ;
- **À La Courneuve**, en cohérence avec la création de la piscine de Marville, un aménagement de la RD901 intégrant la création d'aménagements cyclables et d'espaces publics accessibles entre la future gare des 6 Routes et le parc de Marville (Convention SOLIDEO) ; les travaux se sont achevés en 2024.

Le programme de requalification de la RD932 en boulevard urbain s'est poursuivi en 2024 : les travaux ont concerné plusieurs sections à La Courneuve et au Bourget (section JOP, ci-dessus), ainsi qu'à Aubervilliers et Pantin.

Des travaux d'aménagement de la RD1 à Saint-Ouen sur la section entre la rue des Bateliers et la limite sud du Département (le long du site du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers) se sont également poursuivis en 2024. Il en va de même du réaménagement du carrefour RD933xRD117 aux Pavillons-sous-Bois (il se poursuivra en 2025 par la mise en valeur de la place des Pavillons de Chasse).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Sécurité routière et accompagnement à l'accès aux collèges

Le programme de sécurité routière consiste à traiter des lieux d'accumulation d'accidents et des abords d'établissements scolaires qui ne sont pas intégrés dans des projets d'aménagements plus globaux.

Le parti pris de conception des projets de sécurité routière privilégie une redéfinition du partage de l'espace public, par l'élargissement des trottoirs, la réduction du nombre et de la largeur des voies de circulation, la création de passages piétons, la création d'aménagements cyclables, la création de plateaux traversants, et la plantation d'espaces végétalisés. Ces aménagements visent à réduire les vitesses de manière significative.

En matière d'aménagement ou de réaménagement des accès et abords des collèges, il s'agit d'offrir aux élèves et au personnel des établissements de bonnes conditions d'accès à leur lieu d'études et de travail. A ce titre, le Département veille à :

- Rendre possible et sûre la pratique des modes doux, adaptés aux déplacements courts domicile/collège ;
- Améliorer la sécurité des déplacements autour des collèges : aménagement en faveur de la pacification de la circulation (réduction des vitesses), limitation du stationnement illicite et des manœuvres liées à la dépose des élèves… ;
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité aux abords des collèges, dans un objectif de qualité de l'espace public.

Maîtrise des déplacements

Le Département met en œuvre une politique de maîtrise des déplacements qui s'est incarnée dans le projet GERFAUT (gestion et exploitation de régulation des feux automatisés) II. Les actions menées depuis doivent permettre à l'outil d'évoluer et de s'adapter aux nouveaux enjeux de régulation des déplacements. En 2024, les objectifs étaient :

- De développer les interfaces de diffusion d'informations qualifiées, notamment avec les systèmes de régulation des autres gestionnaires (Ville de Paris, direction des routes d'Île-de-France et Départements voisins),
- D'identifier les axes départementaux à intégrer dans le réseau à contrôler au poste central de régulation des déplacements (axes limitrophes à Paris) et qui doivent faire l'objet de déploiements complémentaires,
- De développer de nouvelles fonctionnalités de stratégies de régulation,
- De mettre en œuvre des mesures innovantes pour accompagner le potentiel technologique des infrastructures et équipements de GERFAUT II.

Aussi, en 2024, les objectifs opérationnels étaient de :

- **Poursuivre le déploiement du réseau de carrefours raccordés au poste central** :
  - Sur la RD22 à Saint-Ouen, et la RD111 à Saint-Ouen, le déploiement est reporté à 2026 à l'occasion de la requalification de la RD410 à Saint-Ouen,
  - Sur la RD40 à Villepinte et Tremblay : les travaux de génie civil du réseau Gerfaut ont été effectués et le raccordement des carrefours RD40 est en cours,
  - RD970 à Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand : le raccordement est en cours, en lien avec les travaux de réaménagement des abords de la RD970,
  - Sur le secteur Pleyel (en accompagnement des aménagements JO) et l'échangeur de l'A86, tous les carrefours ont été raccordés.
- **Développer et mettre en œuvre des mesures innovantes :** dans le domaine de la mobilité intelligente, de nouveaux produits sont développés régulièrement. Centrés sur des solutions de détection et de comptage, tous modes de déplacements, par capteurs vidéo, les travaux se sont poursuivis en 2024.

Mise en œuvre du Budget Participatif (BuPa)

Dans le cadre du BuPa, la DVD pilote 29 projets sur son domaine de RD et assure la phase opérationnelle d'installation de 4 projets initiés par d'autres directions. 7 projets supplémentaires ont été réalisés en 2024 pour un montant total de 141 k€ : Giratoire cyclable (RD 44 à Sevran), Installation de stationnement vélo (RD 934 et 970 à Neuilly-sur-Marne, et RD 902 à Gagny), Installation de stations de gonflage vélos (RD 901 et 20 à

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Aubervilliers), Installation d'une boîte à dons (RD 970 à Livry-Gargan), Installation d'une boîte à idées (RD 986 à St-Denis), Pose de potelets anti-stationnement (RD 902 à Montreuil).

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

En 2024, le Département a approuvé, en Commission permanente, l'échéance 3 de son PPBE pour la période 2017-2022, et transmis le rapport formalisé au représentant de l'Etat en juin 2024. L'élaboration de l'échéance 4 s'est poursuivie avec la validation de la phase de pré-diagnostic en Cotech en 2024, complétée par des études dans des secteurs de points noirs du bruit sur des RD réaménagées fin 2023 et avant les JOP, et par une modélisation plus fine et actualisée.

Projets d'urbanisme transitoire, de concertation locale et d'expérimentation dans l'espace public

Ce volet vise une transformation agile et rapide de l'espace public, et le développement des démarches de concertation et d'expérimentation avec les usagers. **L'objectif est d'initier et de déployer, avec les directions, des projets pilotes qu'elles puissent s'approprier et dupliquer.**

Les projets BUPA de valorisation des parvis de collèges se sont poursuivis. Quatre collèges ont vu des réalisations concrètes en 2024 (Clichy-Montfermeil, Sevran, Bobigny, Livry-Gargan). **Le cas du parvis piétonnisé à Sevran avec des marquages au sol artistiques (collège Evariste Gallois) est exemplaire d'une mise en œuvre rapide et d'une coopération renforcée avec la Ville et l'équipe pédagogique**.

Les réflexions sur l'adaptation au changement climatique et l'association des habitants se sont poursuivies autour d'un projet de gestion des eaux pluviales en milieu urbain, avec la DEA et la DVD : **le démonstrateur « eau dans la ville » sur la place Jean Mermoz à Neuilly-Plaisance. Ce projet s'est appuyé sur une importante concertation menée par le CAUE** (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) auprès des habitants, des enfants d'école primaire, d'un collège, des familles et de l'équipe de la PMI départementale située sur la place.

En termes de design actif, l'aménagement transitoire de l'aire des Vents et de l'aire de maintenance du parc de la Bergère (marquages au sol JOP, mobilier urbain, paniers de basket ludiques et inclusifs) a été conduit avec la DNPB, en vue d'expérimenter de nouveaux usages et de valoriser des grandes emprises de voirie ou de dalle.

La **coopération avec la Ville de Noisy-le-Sec s'est traduite par l'engagement d'un projet commun pour l'héritage des JOP de 2024 : l'accueil du warm up de la Concorde sous l'A86 en vue de valoriser la RD933 et le canal de l'Ourcq.** Le site avait été identifié avec la Ville dans le cadre d'une étude de développement d'une stratégie de design actif le long du canal.

D'autres projets ont permis de contribuer à la requalification des voies départementales, en faveur des habitants et d'une plus grande résilience face aux enjeux environnementaux.

Ainsi, avec la DVD, dans le cadre du projet « **Tzen3 – RD933 transitoire » :**

- **Un lauréat pour l'occupation en 2025 des emprises des anciennes trémies du carrefour de la Folie a été désigné ;**
- **Le secteur du Pont de Bondy a été requalifié, grâce à la pose de bancs issus du réemploi au niveau du pôle bus et la désimperméabilisation / végétalisation de 400 m² d'ilots de voirie sous l'A3.**

Ces projets ont permis de renforcer la coopération et la gouvernance avec les partenaires locaux (Villes, Est ensemble, direction des routes d'Île-de-France, SGP, etc.). Le Département a par ailleurs **été lauréat de l'AAP en urbanisme transitoire de la Région Ile-de-France (octroi d'une subvention de 50 000 € pour la végétalisation du Pont de Bondy).**

Enfin, les projets de cabanes des 1000 premiers jours se sont poursuivis aux Lilas et à La Courneuve, avec l'engagement des études pour le chantier de la cabane aux Lilas et la réalisation d'un kit mobilier nomade permettant de déployer des actions de PMI « hors les murs ». La démarche sur ce volet opérationnel est pilotée par la DEF avec l'appui soutenu de la DEP.

Etudes prospectives d'aménagement et de transformation des espaces publics

La diffusion de la stratégie espace public implique la conduite de projets démonstrateurs et emblématiques, mais aussi un portage et une gouvernance partagée, en interne comme avec nos partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les questions de gouvernance et de priorisation des projets revêtent une position centrale dans la feuille de route de la DEP, via l'élaboration d'outils de pilotage et de diffusion du « mode-projet » pour les projets inter-directions, ainsi que des collaborations particulières avec les Villes et les Territoires.

2024 a été marquée par la finalisation du récolement géomatique des PPI des directions du PADD – qui constitue une étape importante dans la coordination et le partage d'information – **et par l'élaboration d'un portail de diagnostic urbain des RD** (rayon de 400m) en aide aux chefs de projets, deux projets conduits avec le SGIG (Service de la géomatique et de l'information géographique)**.**

Une démarche de coopération en matière d'espace public avec Plaine Commune a été engagée fin 2024 et se finalisera début 2025 afin de partager les ambitions, les programmes d'investissement et d'identifier des thèmes ou des sites de coopération renforcée, ainsi que des modes partagés de gouvernance et de pilotage des opérations.

Dans la continuité des travaux sur la valorisation et l'attractivité des parvis de collège, la DEP a été lauréate en 2024 d'un AAP du Cerema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur l'adaptation à + 4 degrés, permettant l'engagement en 2024 d'une **étude sur l'effet d'îlot de chaleur urbain, la gouvernance et les réponses à apporter dans les quartiers des collèges**. L'étude se déploiera sur 18 mois à compter de septembre 2024 et bénéficiera d'un accompagnement renforcé du Cerema, via des coopérations nouvelles avec les collectivités locales sur les questions d'adaptation et de changement climatique. Elle a vocation à accompagner les propositions sur l'attractivité des collèges prioritaires.

Concernant la transversalité entre pôles et politiques d'« aller vers », le travail de coordination des chantiers autour du collège de la rue des Coquetiers, le diagnostic et les propositions pour la valorisation de la PMI des Erables à Sevran sont les premiers projets menés en 2024 avec les Pôles Solidarité et Société-Citoyenneté. Ils ont montré **l'intérêt de l'expertise spatiale et urbaine apportée par la DEP pour mieux valoriser et intégrer dans les quartiers les équipements et les services départementaux, et rechercher des synergies entre les différentes politiques publiques du Département**.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

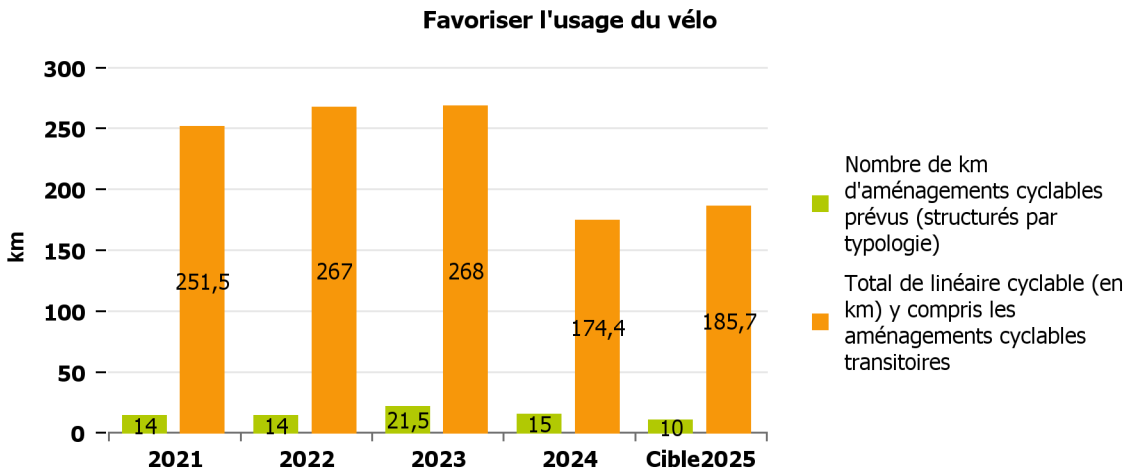

A la suite d'une demande du cabinet, il a été procédé, en 2024, à un changement de méthodologie concernant le linéaire d'aménagement cyclable par rapport à 2021, 2022 et 2023 : on compte désormais, à partir de l'année 2024, le linéaire de voirie cyclable plutôt que le linéaire d'aménagements cyclables effectifs. Cela signifie par exemple que : 100m + 100m de pistes unidirectionnelles dans chaque sens de circulation = 100m de linéaire de voirie au lieu de 200m d'aménagements cyclables. En 2024, les 174,4 kilomètres de linéaire de voirie cyclable correspondent à 293 kilomètres d'aménagements cyclables effectifs.

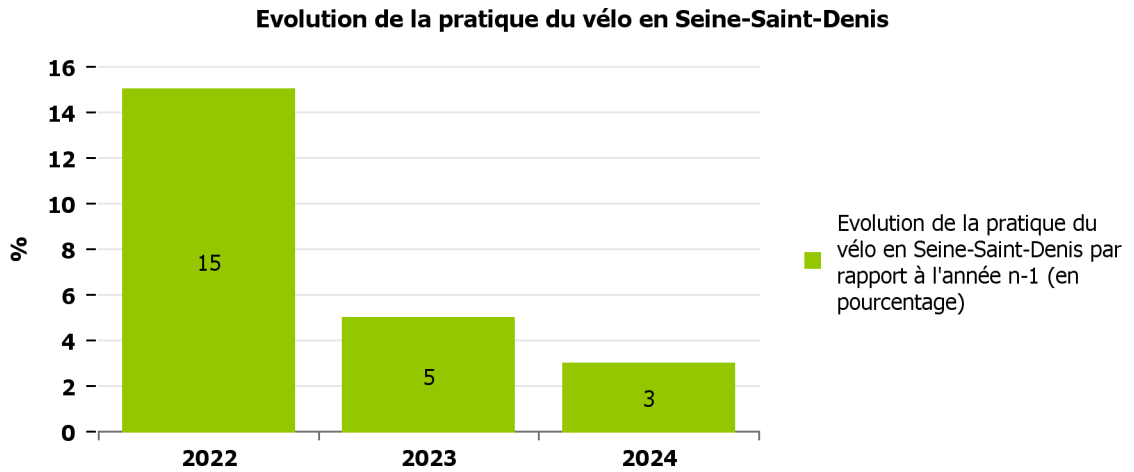

Les données sont des estimations réalisées à partir d'un échantillon de compteurs représentatifs des différents territoires du Département. Lecture : en 2022, la pratique du vélo en Seine-Saint-Denis a progressé de 15% par rapport à 2021.

Pourcentage de matériaux utilisés dans les opérations de voirie issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets

	2021	2022	2023	2024	Cible2025
Enrobés	20	20	20	20	20
Grave	18	18	18	18	30

Loi Energétique 2015 : à partir de 2020, l'Etat et les collectivités justifient qu'au moins 60% en masse de l'ensemble des matériaux utilisés pendant l'année, dans leurs chantiers de construction routiers, sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ; et que parmi ces matériaux, au moins 20% en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface (dont grave) et au moins 30% en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise (dont enrobés) sont issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Valoriser l'espace public routier départemental

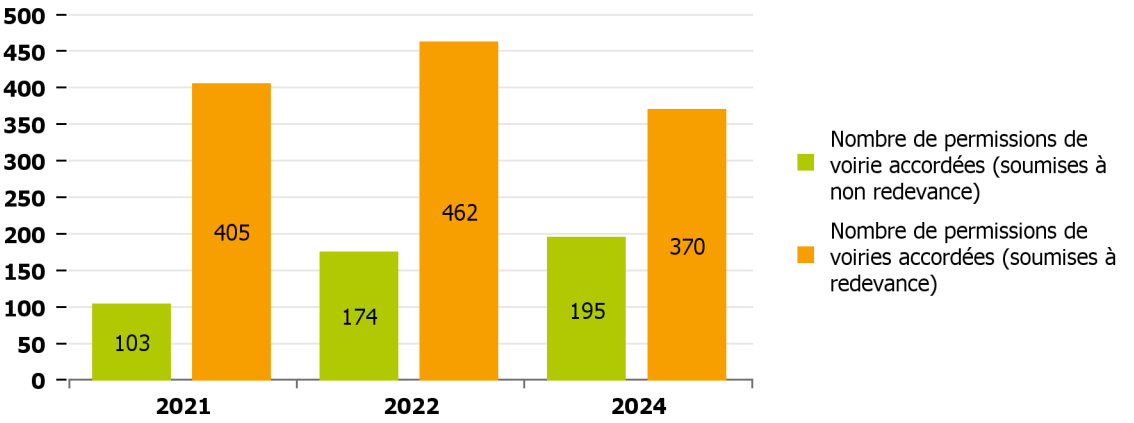

Réduire l'artificialisation des sols

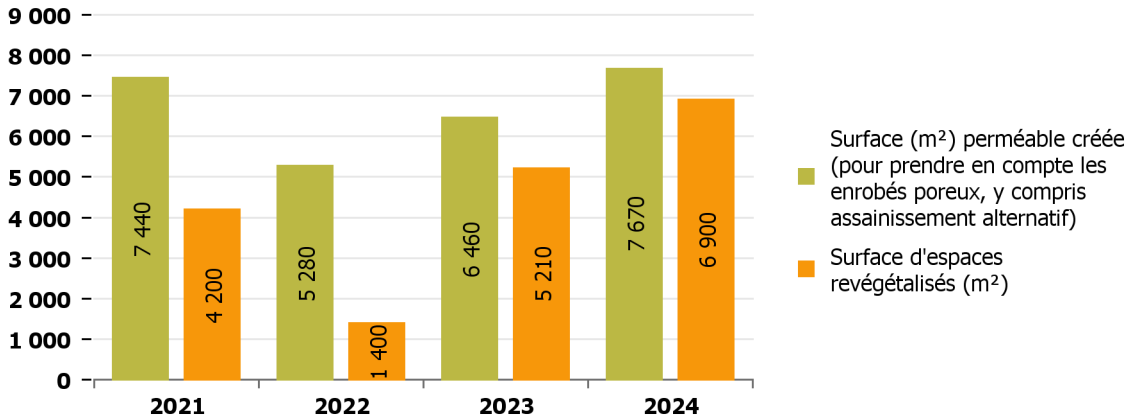

Les projets considérés pour l'année 2024 sont : RD901 Aubervilliers ; RD14 Saint-Ouen ; RD29 Stains

Linéaire de route départementale requalifié (en kilomètres)

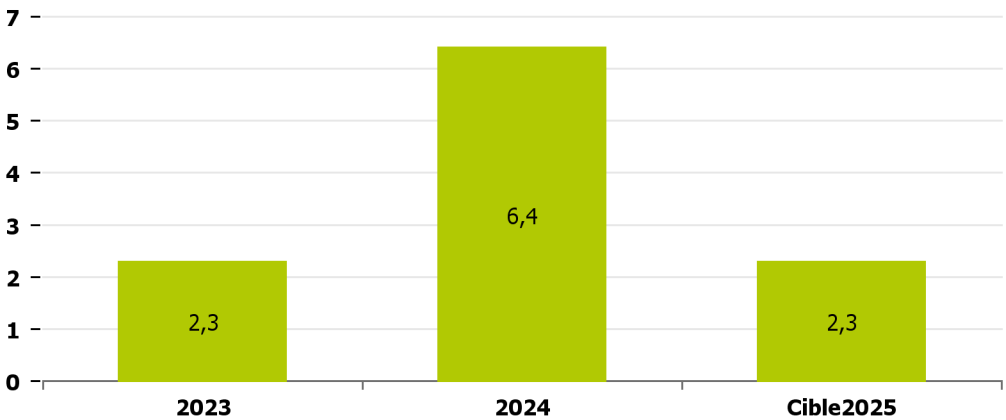

Ont été comptées pour la requalification réalisée en 2024 : RD932-Le Bourget (1.2km), Emile Dubois (1km), la Courneuve (250m), RD50 Le Bourget (600m), RD901 la Courneuve (1.1km), RD901 Aubervilliers (700m), RD1(700m), RD410 (170m), RD29 (400m), RD14 (400m).
N'a pas été comptabilisée la requalification en transitoire : RD410 860m (ACT + carrefour à feux) ; RD932 La Courneuve 950m, RD932 4 Chemins (Carrefour, comblement trémies, carrefour cyclable 600m).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

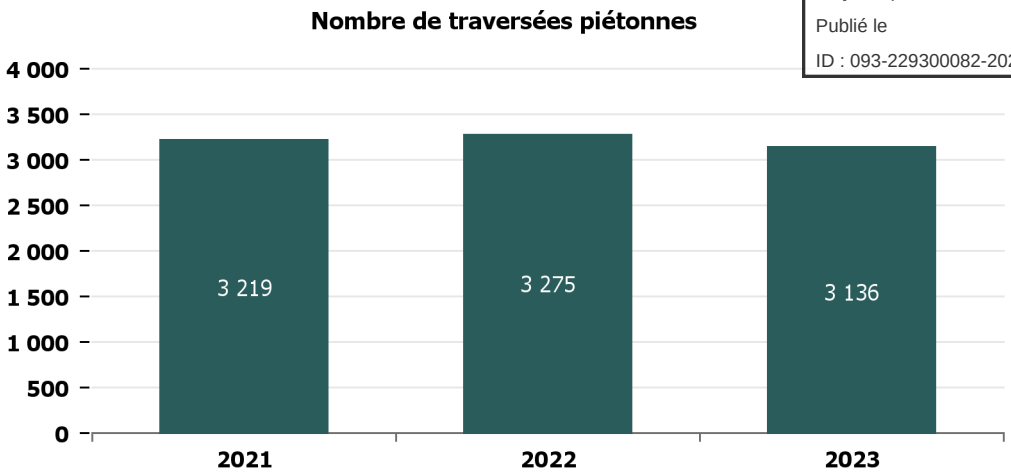

Parmi les 3136 traversées piétonnes, 2068 sont protégées par un feu (soit 66%).

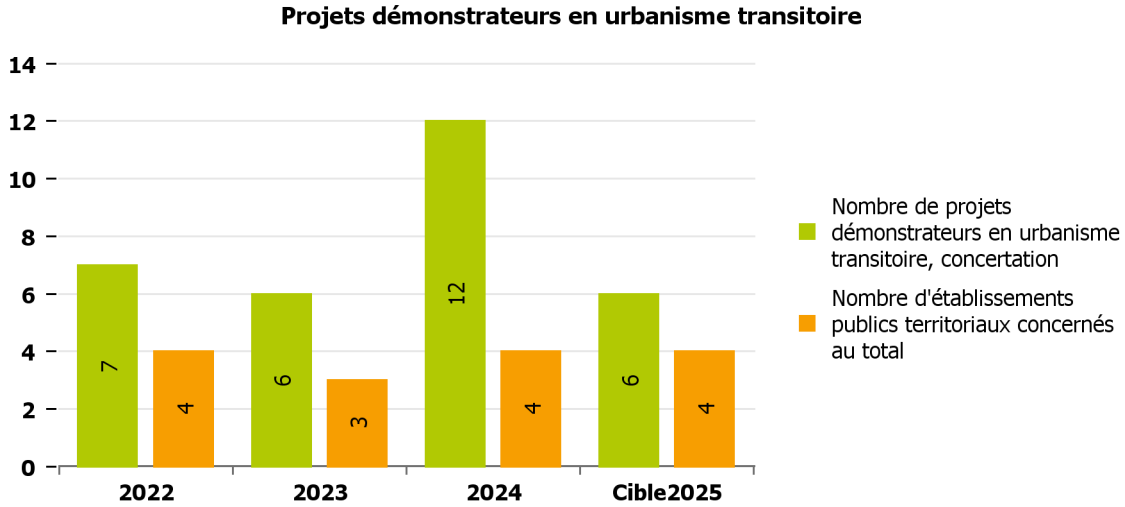

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Développement des modes actifs	Dépense			0,127
Stratégie espaces publics	Dépense		0,005	0,002
Total	Dépense		0,005	0,129
	Recette			
	Charge nette		**0,005**	**0,129**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement des grands projets urbains	Dépense	11,094	19,006	41,791
	Recette	2,498	14,628	16,375
Développement des modes actifs	Dépense	8,204	12,150	12,079
	Recette	2,582	1,085	6,923
Maîtrise des déplacements	Dépense	0,414	0,403	1,940
	Recette	0,132	0,292	2,310
Sécurité routière et accompagnement accès collèges	Dépense	1,472	0,474	0,513
	Recette	0,276	0,892	0,000
Stratégie espaces publics	Dépense	0,194	0,352	0,239
Total	Dépense	21,378	32,384	56,562
	Recette	5,488	16,897	25,607
	Charge nette	**15,890**	**15,487**	**30,954**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

DEVELOPPEMENT URBAIN

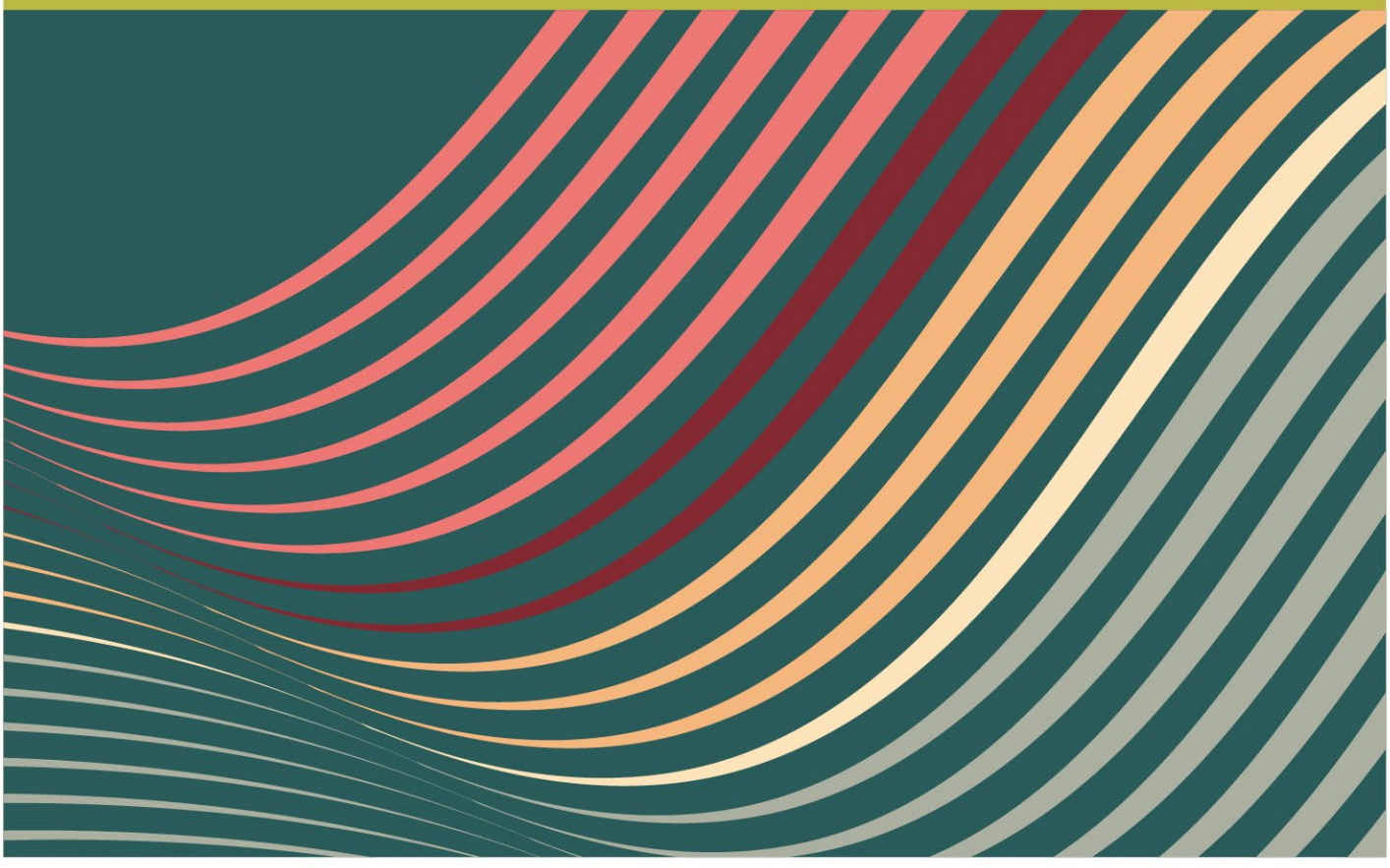

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Développement et coopération territoriale

ACTIONS :

- **Aménagement et renouvellement urbain,**
- **Coopération territoriale,**
- **Géoportail et géomatique.**

CONTEXTE

Les activités relevant de ce programme concernent l'impact des grandes mutations urbaines qui ont ou vont marquer le territoire au cours des prochaines années (Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Grand Paris Express, NPNRU…). Le rôle du Département est à ce titre, de susciter des projets en entraînant les territoires dans une politique d'aménagement coordonnée en faveur de l'égalité territoriale, sociale et écologique. Outre les dynamiques partenariales qu'il met en place à l'occasion de la mise en œuvre de ses projets et des services qu'il dispense aux habitants, le Département est impliqué dans la refonte des grands documents de planification urbaine qui devront anticiper et intégrer la transformation progressive du modèle de développement lié à la transition écologique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de l'action « développement territorial » visent à proposer des solutions d'adaptation du territoire aux enjeux économiques, écologiques et sociaux actuels. Ils s'inscrivent dans le contexte d'une pression accrue sur un territoire déjà fragilisé.

En matière d'**aménagement urbain**, les objectifs stratégiques sont :

- D'engager plus avant la Seine-Saint-Denis dans la transition écologique et dans la réduction des inégalités territoriales ;

En matière de **renouvellement urbain**, les objectifs portent sur les enjeux du maintien des services apportés aux habitants via ses équipements impactés dans le cadre des Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'objectif est également d'apporter un soutien aux projets porteur de cohésion et d'innovations sociales.

En matière de **coopération et de relations avec les territoires**, les objectifs sont :

- D'organiser les outils, les partenariats et les relations avec les partenaires contribuant à la dynamique des projets ;
- D'améliorer les connaissances sur les territoires et communiquer sur les politiques et les projets du Département ;
- De porter la « voix » du département à travers les avis sur les grands documents de planification.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Aménagement et renouvellement urbain

La mission consiste principalement à appuyer les Directions dans les phases amont de la mise en œuvre de leurs projets. Cela se traduit par une démarche de contextualisation grâce au suivi des projets portés par les différents acteurs du territoire, le pilotage d'études urbaines et diverses contributions en termes de prospectives urbaines. Plus ponctuellement, il s'agit aussi de promouvoir l'émergence de projets « démonstrateurs ».

Plusieurs projets ont été poursuivies ou engagées dans cette perspective :

- Le territoire de la Seine-Saint-Denis verra son visage changer avec l'arrivée des **gares du GPE** qui vont contribuer au rééquilibrage des territoires et au développement des aménagements en faveur de la population. Le Département en lien avec ses politiques en faveur du report modal et à la promotion des modes actifs au bénéfice des publics fragiles notamment, doit être partie prenante de ce changement et accompagner l'insertion des nouvelles gares au territoire. La DTCM suit notamment les différentes instances de gouvernance de ces pôles gares et est amenée à représenter le Département sur ce sujet, pour faire le lien entre les stratégies d'aménagement et de transports-mobilités.

- **Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024** : L'ensemble des projets liés aux JOP a été livré début 2024. La mission a consisté plus spécifiquement dans l'accompagnement du projet de Prisme et en particulier dans l'accompagnement de son ouverture au public, l'aménagement provisoire du parvis du Prisme en lien avec la maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par la SPL Séquano Aménagement, la Ville de Bobigny et les Directions du Département concernées. Une phase 2 de l'aménagement du stade de La Motte est à engager maintenant.

- Etude pour la **requalification urbaine et paysagère de la RD 901** (Avenue Roger Salengro) qui relie la Courneuve à Stains (du carrefour des 6 routes jusqu'au carrefour du Globe). Cette étude sur la RD 901 et sur les abords des parcs Valbon et Marville, avec un périmètre d'intervention et de faisabilité centré autour du diffuseur de l'A1, du Parc Marville et du Sud du Parc départemental Georges Valbon s'inscrit dans une réflexion à plus large échelle et concerne un territoire XXL de plus de 700 hectares allant de La Courneuve à Stains et de Saint-Denis à Dugny.
  L'ambitieuse mue de la régénération du secteur a déjà démarré et est aujourd'hui visible, grâce notamment aux infrastructures liées au JO (piscine, espaces publics sur la rive Ouest de la route départementale) et à la future gare du GPE de 6 routes.
  Dans la continuité de cette dynamique, ce projet vise à apaiser cet axe bordé par les parcs Georges Valbon et Marville et effacer la coupure urbaine crée par la prégnance des infrastructures, en cohérence avec les politiques départementales de réduction des inégalités, de lutte contre les nuisances, de requalification qualitative d'espaces publics favorisant les mobilités actives tout intégrant la dimension de la transition écologique.
  Ainsi, cette nouvelle étude permet d'actualiser les études antérieures et de préciser des éléments techniques (notamment de trafic) afin de consolider le projet dont les premières orientations fortes (suppression bretelles d'autoroute) ont été définies fin 2024.

- **Secteur Valfrancilia** à Aulnay-sous-Bois, en lien avec la maîtrise d'ouvrage déléguée assurée par la SPL Séquano Aménagement : L'ensemble des différents secteurs de Val Francilia (PSA, Fosse à la Barbière, Les Mardelles) représente un site de plus de 300 ha. Cette surface, issue des grandes plaques industrielles situées à la confluence de l'A1 et de l'A3 en proximité de l'aéroport de CDG, représente un des gisements fonciers considérable encore présent au sein de la Métropole et qui entre dans un cycle de profonde reconversion. Moteur de cette reconversion, la future gare du GPE

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ligne 16 devrait être livrée en 2027, nécessitant d'organiser le rabattement des transports en commun et l'intermodalité à partir du réseau des voiries départementales.
Pour le Département, la mutation de ce secteur implique un fort accompagnement en termes de reprise de ses Routes Départementales pour 2 raisons :
- L'accompagnement et le rabattement vers la nouvelle gare
- leur requalification reste une condition à la réalisation des projets urbains.
Ce secteur concerne à la fois 4 RD (970,032,40 et 44) et 5 giratoires dont le carrefour de l'Europe, stratégique, car jouxtant à terme, le pôle gare et la station bus. Au sein de ce vaste secteur, le Département est ainsi propriétaire d'emprises foncières qui pourraient muter, dans le cadre de ces opérations d'aménagement portées par l'EPT. Le Département pilote en propre un mandat spécifique liée aux RD.

- **Aménagement du rond-point Schuman et de ses abords à Aulnay-sous-Bois** : l'enjeu est de permettre l'insertion urbaine d'un TCSP sur la RD 115 à la croisée de quartiers en renouvellement urbain et à proximité d'une future gare de Grand Paris. Le dernier comité de pilotage de décembre 2023 a permis de réunir le territoire autour d'un scenario de transformation du rond-point, et de valider l'implantation de la gare du TCSP au cœur du rond-point. Cette étape a permis également mettre en exergue le risque des abattages d'arbres et la complexité des arbitrages à opérer collectivement. Dans la continuité, le Département a souhaité intégrer ce projet dans l'opération plus globale de transformation du secteur Savigny piloté par l'EPT Paris Terres d'Envol. Cette décision a été actée par l'EPT et la SPL Séquano en charge de la ZAC en décembre 2024.

- **Porte de Bagnolet** : Est Ensemble a finalisé en 2023 une étude urbaine et une étude déplacement qui ont permis d'élaborer un scénario d'aménagement de la porte de Bagnolet. Ce scénario d'aménagement très ambitieux, qui prévoit notamment l'enfouissement d'une portion de l'A3 et la restructuration importante de l'échangeur, doit être approfondi. Ce projet donne lieu à l'élaboration d'un PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) auquel le Département a répondu favorablement pour en devenir nouveau signataire prochainement.

- **T1**
  Pour rappel le Département est propriétaire d'environ 7 ha de délaissés fonciers le long du projet de prolongement du T1 répartis sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Montreuil. Le devenir de ces délaissés a fait l'objet de deux études conjointes d'Est-Ensemble et du Département.
  La DTCM via le bureau du développement territorial accompagne la réflexion sur l'aménagement de ces délaissés, à ce titre elle a piloté une étude de définition de la pollution sur ces zones. Il s'agira de mettre ses résultats en regard des échanges à mener avec le territoire Est ensemble sur le débouché opérationnel de cet aménagement.

- En lien avec l'Atelier d'Architecture Autogérée, un **projet de réalisation d'un équipement démonstrateur de la transition écologique** sur les terrains libres du collège de la Courtille à Saint-Denis a été défini. Ce projet, également soutenu par la Ville de Saint-Denis, a été présenté dans le cadre d'un appel à projet régional visant au soutien de l'urbanisme transitoire et a été retenu parmi les projets lauréats en fin d'année 2022. Les années 2023 et 2024 ont permis de préciser le projet en lien avec l'équipe pédagogique du collège et la mairie de Saint-Denis. Ce projet a fait l'objet d'analyse technique détaillé par les équipes de la Direction de l'Education du Département qui doit prendre le relai pour la mise en œuvre.

- En lien avec les sujets d'économie sociale et solidaire, la DTCM a accompagné le projet d'aménagement **de l'institut de recherche et d'innovation sociale (IRD) à Bondy**, à travers le lancement d'une étude urbaine et paysagère qui doit se réaliser en 2025.

L'intervention départementale**, en termes de renouvellement urbain** s'appuie sur la nécessité de faire le lien entre les projets urbains en vue d'associer les quartiers populaires à la construction métropolitaine. Le NPNRU compte 35 projets en Seine-Saint-Denis (25 PRIN et 10 PRIR), soit un tiers des opérations franciliennes.
Le Département accompagne les projets de rénovation urbaine dans le cadre de ses politiques sociales portées par les autres Directions-métiers quant à la création, réhabilitation ou requalification d'équipements

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

départementaux, nombreux au sein des quartiers bénéficiaires du NPNRU : crèches, centres de PMI, Service social départemental, collèges. De nombreuses voiries départementales irriguent aussi ces territoires, et font l'objet d'investissements conséquents par le Département. Les cofinancements départementaux engagés dans les conventions NPNRU en cours totalisent 12,8 M€ (13,4 M€ de subventions ANRU sur ces mêmes opérations).

Au niveau de la DTCM, un travail d'actualisation des projets a été engagé pour permettre de mieux relier ces projets à la dynamique d'aménagement du territoire et d'impulser de nouveaux cadres de travail avec les territoires dans le cadre de cycle de rencontre animés par la BMT. Ce nouveau cadre doit se déployer courant 2025.

Coopération territoriale

Animation des partenariats

Poursuite des missions de suivi et d'animation des partenariats

Le Bureau des Relations avec les Territoires a travaillé avec la **Métropole du Grand Paris** sur la rédaction d'un avenant en faveur de projets structurants assortis d'une participation financière spécifique de 20 millions d'euros permettant de consolider et d'élargir ce partenariat, qui porte ses fruits sur le territoire métropolitain depuis près de deux ans. Ainsi, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à subventionner l'aménagement des cours oasis avec une participation financière à hauteur de 4 millions d'euros, l'aménagement de l'aire des vents avec une participation financière à hauteur de 5 millions d'euros et la rénovation énergétique des collèges avec une participation financière à hauteur de 1,2 million d'euros. En 2025, ce partenariat se poursuivra, avec l'application de l'avenant et la rédaction de conventions spécifiques.

Le BRT a suivi et coordonné un partenariat avec la **Région Île-de-France**. Un protocole d'engagement a été signé entre les deux collectivités en décembre 2024, assurant un soutien à hauteur de 50 millions d'euros sur la période 2025-2028 à 16 projets portant sur des projets d'aménagement de voiries en lien avec les mobilités cyclables et l'adaptation au changement climatique. Une convention cadre sera signée par les deux collectivités et passera dans les CP des deux collectivités, respectivement le 27 mars à la Région et le 3 avril au Département.

Le BRT a poursuivi ses missions de suivi et d'animation du partenariat avec le **CAUE93.** Un tableau de suivi et des échanges réguliers ont été mis en place avec le CAUE93 et les directions départementales impliquées (DVD, DNPB, DEA, DEP, DCPSL, DE). Le BRT a appuyé les directions départementales dans le suivi et la coordination de leurs actions avec le CAUE93. Une réunion de bilan a été organisée en novembre 2024 mettant en exergue de nouveaux besoins qui ont parmi l'élaboration de la programmation 2025.

Par ailleurs, le BRT a organisé avec le CAUE une première visite de terrain (début 2025) portant sur la stratégie Eau du Département. Cette visite s'inscrit dans un cycle plus large qui vise à valoriser la stratégie Eau du Département en visitant des sites inspirants à cet égard et en créant des espaces d'échanges et de réflexion avec les partenaires locaux et maîtres d'œuvre.

Dans le cadre du renforcement de la coopération en interne, le BRT a co-organisé avec la DEP et le Kiosque une première session des **rencontres de l'espace public**, début 2025, sur la thématique Femmes & Vélo. Ce cycle de rencontres, dont la programmation se déroulera sur l'année 2025, vise à réunir les agents du Pôle ADD et de la collectivité autour de thématiques qui concernent leurs métiers, sous le prisme de la recherche académique en sciences sociales ou d'initiatives locales et/ou associatives.

Un partenariat renforcé avec Paris, le Pré-Saint-Gervais et Est Ensemble concernant l'aménagement de la Porte Chaumont.

En 2024, le BRT a continuité le pilotage pour le Département de l'étude urbaine sur la Porte Chaumont porté par l'APUR. Ce travail et ce dispositif validé une première fois lors d'un COTECH final en juin 2024 et finalisé en mars 2025 au travers d'un COPIL avec la présence des différents élus du secteur, a été salué par les différentes collectivités. Une réflexion quant au prolongement pré-opérationnel de cette collaboration est à concevoir en 2025.

Renouvellement de la coopération

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

L'action consiste dans son ensemble à la promotion du projet de territoire dans son échelle départementale vis-à-vis des acteurs locaux. Le travail a permis de proposer une « arborescence » des documents cadre du Département actualisé. Il se poursuivra par un travail de recensement et de mise en valeur des coopérations en cours.

Les bases d'un support de conventions cadre à l'échelle des EPT a par ailleurs été proposé, permettant un cadre de dialogue et de portage politique des projets prioritaires.

Préparation des rencontres élus

Le BRT a participé à l'organisation et la préparation des rencontres pour la Direction générale (entre directions générales, bilatérales DGS, pour la DGA du pôle Aménagement et Développement Durable) et, à la demande du cabinet de la Présidence, pour des rencontres entre élus. Ainsi, en 2023, 16 rencontres ont été préparées par le BRT, prenant appui sur les éléments transmis par les directions départementales

Suivi SPL

La DTCM pilote le suivi de la SPL Sequano, SPL qui a en charge, pour le compte du Département, en tant que maître d'ouvrage délégué un certain nombre de projets d'aménagement (voirie, collèges, aménagement sur du foncier départemental, rôle de conseil...).

Le rôle du Département est à ce titre essentiel, d'une part pour que la collectivité soit partie prenante des projets structurants de la Seine-Saint-Denis portés par l'ensemble des collectivités actionnaires, d'autre part, parce que les positions du Département (réseau viaire, foncier, etc.) en font un interlocuteur incontournable des collectivités disposant de la compétence aménagement.

La DTCM assure ainsi l'interface avec les élus pour les sujets évoqués en conseil d'administration de la SPL et assure un suivi général des conventions de mandats.

Améliorer les connaissances sur les territoires et communiquer sur les politiques et les projets du Département

Storymap de Seine-Saint-Denis demain
2024 a permis d'amorcer l'élaboration d'un outil permettant de présenter l'ensemble des projets emblématiques de la Seine-Saint-Denis, afin d'identifier les dynamiques inter-territoires (EPT). Ce travail doit se poursuivre sur l'année 2025 afin d'être consolidé, susciter des réflexions partenariales et éventuellement mis à disposition d'un public plus large.

La DTCM a initié en partenariat avec le SGIG, une application visant à cartographier les projets abordés lors des rencontres entre le Président et les Maires du territoire. Cette application s'appuie ainsi sur les notes de coopérations préparées par le BRT, qui mettent en lumière les enjeux et projets portés par l'ensemble des Directions du département. Cette application a également pour finalité possible de constituer un outil de gestion pour l'exécutif : historique des projets abordés avec les élus du territoire, photographie à l'instant « t » de l'intervention du Département dans les communes…

Dans la suite d'un projet collectif INET mené fin 2022, la DTCM a pris fin 2024 la suite de la DTER pour piloter le projet de diagnostic des vulnérabilités et robustesses du territoire. Une fois abouti, cet outil servira à consolider la capacité d'analyse territoriale des services départementaux pour renforcer la coopération avec les territoires et partenaires institutionnels, nourrir le plaidoyer départemental ainsi qu'à éclairer la prise de décision en termes d'aménagement et de développement territorial.

Avis sur les documents de planification
En 2024, le BRT a participé à l'analyse et à la production de l'avis départemental des différentes élaborations et révisions de PLUi, notamment des territoires de Grand Paris Grand Est, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol. En lien avec la DPAS, le BRT a également participé à l'analyse et à la production de l'avis départemental concernant le nouveau Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Ce travail a permis de porter et de mettre en lumière la vision du Département de la Seine-Saint-Denis en ce qui concerne les politiques d'aménagement du territoire et d'habitat et d'hébergement.

Un mode opératoire destiné à organiser la rédaction des avis sur les PLUI, l'itération avec le territoire et in fine, le passage en Commission permanente du CD a été établi. Sur le même modèle, un mode opératoire pour les avis du Département sur les projets de ZAC doit être élaboré. En 2024, le Département a délibéré un

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

avis sur le projet de ZAC Noisy Pole Gare et est sollicité par les communes ou collectivités comme Grand Paris Aménagement ou la Métropole du Grand Paris pour émettre des avis sur des projets de ZAC (Seyran Terre d'Avenir, Les Tilleuls ou La Molette à Blanc-Mesnil par exemple).

Géoportail/géomatique

En 2024, le SGIG a réalisé des avancées importantes dans le renouvellement de l'offre de service SIG de la collectivité. Tout d'abord, la mise en place de GéoSeineSaintDenis en remplacement du Géoportail93 a marqué un tournant important. Ce nouvel outil de stratégie territoriale inclut une version éditorialisée avec des rubriques spécifiques et la participation des directions du Département aux choix éditoriaux, renforçant ainsi la collaboration et l'engagement.

L'intégration de 150 couches à l'outil de création de cartes du nouveau portail a également permis d'offrir un catalogue géographique renouvelé tout en mettant à jour de nombreuses données et en déployant de nouvelles fonctionnalités. De plus, la livraison d'une dizaine de géo-applications a permis de répondre à divers besoins liés aux compétences du Département et aux nombreux projets du territoire. À titre d'exemple, l'application sur les périmètres de sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) a été essentielle pour assurer la sécurité des événements en fournissant des informations géographiques précises et actualisées. Cette application a permis de cartographier les zones de sécurité, de planifier les interventions et de coordonner les efforts des différents services du Département.

Le projet du Grand Paris Express et le prolongement des lignes de métro ont également bénéficié d'une application dédiée. Ces applications ont permis de suivre l'avancement des travaux et de situer précisément l'impact sur le territoire en croisant avec d'autres données territoriales.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, une application spécifique a été développée pour évaluer les vulnérabilités territoriales en situant précisément les équipements départementaux dans les ilots de chaleur urbain.

Les équipes en charge du bus dentaire ont été équipées d'une application qui cartographie l'offre de dentistes sur le territoire. Cette cartographie a permis d'informer les patients du bus dentaire départemental de l'offre environnante.

Enfin, le renouvellement urbain avec la nouvelle géographie prioritaire définie par l'État a été illustré par une application cartographiant la présence de certains équipements départementaux dans les nouveaux périmètres de QPV.

En parallèle, le nouveau site open data a été alimenté avec les premières données du catalogue SIG, facilitant l'accès et l'utilisation des données géographiques par le public et les professionnels. Enfin, le montage budgétaire pour le projet innovant d'orthophoto 5cm de la région Île-de-France a été réalisé, préparant ainsi le terrain pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

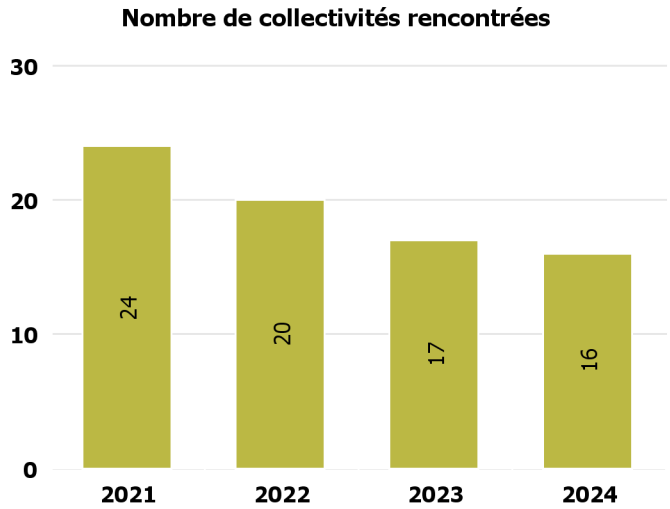

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	1,272	0,953	0,936
	Recette		0,000	0,001
coopération territoriale	Dépense	0,015	0,014	0,016
Total	Dépense	1,286	0,967	0,952
	Recette		0,000	0,001
	Charge nette	**1,286**	**0,967**	**0,951**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Aménagement et renouvellement urbain	Dépense	0,271	0,134	0,179
	Recette			0,000
coopération territoriale	Dépense	0,023	0,001	0,008
Total	Dépense	0,294	0,135	0,186
	Recette			0,000
	Charge nette	**0,294**	**0,135**	**0,186**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Mobilités métropolitaines

ACTIONS :

- **Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité,**
- **Logistique innovante,**
- **Prestations de mobilité.**

CONTEXTE

Le programme vise à aider les élus à décider quels projets sont les plus adaptés pour améliorer la mobilité des Séquano-Dionysiens (usagers de transports en commun, piétons, cyclistes) et comment les intégrer dans leur environnement. Le programme permet également de s'assurer que les politiques publiques du Département sont bien respectées.

La direction est l'interlocuteur des partenaires institutionnels (Région, Départements, Etat, Ile-de-France Mobilités [IDFM], EPT, Communes, transporteurs) pour **développer le réseau de transports en commun** (RER, métro, Transport en Commun en Site Propre [TCSP], bus) et de la Société des Grands Projets pour la réalisation du Grand Paris Express (GPE) et des aménagements intermodaux autour des futures gares.

Enfin le BTM est en charge d'élaborer l'avis du Département sur des dossiers stratégiques (Plan des Mobilités d'Ile-de-France, ZFE-m, Plans Locaux des Mobilités, DSP Bus, Conseils IdFM ou SGP) ou de contribuer à élaborer et faire vivre le Contrat de Plan Etat-Région, dans un contexte d'augmentation de la fréquentation du réseau de transport en commun sur son territoire qu'il observe grâce aux données recueillies et analysées de différentes sources.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Pour 2024, les objectifs opérationnels étaient de :

- Suivre les prestations réalisées par Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2023-2024, dans le cadre de la nouvelle convention de financement des titres imagine R, conclure avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres en 2023, pour les années scolaires 2023-2024 à 2025-2026 ;
- Poursuivre avec la direction de l'Autonomie tous les échanges nécessaires avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres, en particulier concernant la gestion du titre Améthyste ou Améthyste +, à destination des Seniors ou des personnes handicapées ;
- Piloter les deux marchés de transport et de contrôle du service PAM, et suivre leur exécution dans la limite budgétaire allouée, y compris pour les trois travailleurs en ESAT transportés exceptionnellement dans le cadre d'un avenant au contrat passé avec FlexCité 93, jusqu'en novembre 2024 ;
- Préparer la régionalisation du service PAM 93 fixée au 24 novembre 2024 ;
- Rendre l'étude concernant la « Mobilité des jeunes en âge d'être au collège » réalisée avec la DDEC, en faire la présentation lors d'un colloque préparé avec la DDEC, et proposer (DTCM) des préconisations concernant la mobilité des collégien.ne.s, à la suite des résultats de cette étude ;
- Initier la nouvelle étude sur la mobilité des jeunes en insertion de 18 à 25 ans ;
- Favoriser le développement d'une logistique urbaine durable au service du territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité

En ce qui concerne le réseau structurant, l'année 2024 a été marquée, après de nombreuses années de travaux, par les mises en service des prolongements de la ligne 11 du métro à Rosny Bois Perrier, de la ligne 14 du Grand Paris Express à Pleyel et du RER E à Nanterre-la-Folie (qui améliore les déplacements des Séquano-Dionysiens vers l'Ouest et notamment le pôle de La Défense). Elle a également vu la poursuite des travaux des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express, la reprise des études de pôle des gares de la ligne 15 Est et la poursuite des études des pôles de Noisy-le-Sec, Drancy-Le Bourget, Aulnay-sous-Bois RER et Le Blanc-Mesnil RER, ainsi que celles sur l'arrêt de la ligne H du Transilien à Pleyel.

En ce qui concerne les TCSP, plusieurs projets ont franchi une nouvelle étape :

- La tenue des enquêtes d'utilité publique du T8 Sud et du TCSP **« Bus Bords de Marne »** ;
- L'élaboration et l'approbation du schéma de principe du **TCSP « Aulnay-Sevran-Villepinte-Tremblay ».**

En ce qui concerne les bus, l'année a vu la poursuite des procédures de mise en concurrence du réseau sur l'ensemble du territoire et notamment du réseau historiquement exploité par la RATP. Cette mise en concurrence bouleverse les rapports avec IdFM, les transporteurs et les collectivités locales, ce qui nécessite de constituer de nouveaux partenariats et une vigilance accrue au fonctionnement des lignes afin que les niveaux d'offre ou de qualité de service ne soient pas dégradés. L'année 2024 a aussi été marquée par la restructuration des lignes du fait de la mise en service de la ligne 11, et par le lancement de l'étude de restructuration du réseau en lien avec la mise en service de la ligne 16 du Grand Paris Express.

Enfin l'élaboration d'une stratégie départementale visant à favoriser l'usage de la marche s'est poursuivie en 2024 afin d'aboutir début 2025 à une validation par les élus lors d'une séance du Conseil départemental et la production d'un référentiel piéton qui sera diffusé et échangé avec les Directions du pôle ADD et les collectivités de Seine-Saint-Denis.

A noter qu'en 2024 la recherche et l'analyse de données statistiques a fortement progressé, ce qui a permis au Département de formuler des avis objectivés sur le Plan des Mobilités d'Ile-de-France et la nouvelle étape de la ZFE-m, ainsi que lors des Conseils d'Ile-de-France Mobilités. Par ailleurs de nouveaux outils numériques ont été créés et mis à disposition des collègues du pôle, à savoir une storymap sur les mobilités en Seine-Saint-Denis et une application spécifique sur le mode bus.

Logistique innovante

Le Département a développé en 2024 ses actions stratégiques en faveur d'une logistique urbaine plus durable :

La poursuite du diagnostic logistique territorial

Initiée en 2023, la réalisation d'un diagnostic logistique territorial est complétée en 2024 avec la constitution d'un livret cartographiques et d'indicateurs statistiques permettant de caractériser le développement logistique en Seine-Saint-Denis.

Ce diagnostic a été complété fin 2024 par l'acquisition du logiciel de modélisation des flux de marchandises SILOGUES, développé par le Laboratoire d'Aménagement et Economie des Transports (LAET) de l'Université Lyon Lumière. Cet outil de modélisation des flux de logistique urbaine valorise le Département comme une structure dotée de moyens pour analyser le fait logistique sur le territoire.

Une démarche partenariale et de constitution d'instances de suivi et de pilotage de la Logistique Urbaine

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une double démarche partenariale a été initiée en 2023 et développée en 2024 se basant sur :

- Les partenariats avec des structures institutionnelles, qui s'est traduit par [illegible] les quatre EPT, la Métropole du Grand Paris, la région Ile-de-France, l'ADEME, l'APUR et l'IPR… et qui permettent de confronter les enjeux et les visions.
- Une action transversale en interne au Département afin d'assurer la prise en compte de ce sujet stratégique au sein des actions développées par le département

Les actions initiées en 2024 avec les directions internes du Département

- L'aménagement des voiries départementales : La transformation de certains axes en boulevards urbains, nécessite de considérer la mobilité des marchandises et les pratiques logistiques dès la conception et la programmation des aménagements des voiries. En ce sens, une étude sera pilotée en 2025 visant à préconiser des principes d'aménagement logistiques de la RD933, dans le cadre du projet T Zen 3. Cette étude pourra servir de base pour la définition d'une doctrine d'aménagement des RD pour les activités de transport de marchandises et de logistique urbaine.

- La mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial comprend une forte dimension logistique. Ainsi, le programme Seine Nourricière, monté par un consortium de partenaires, vise à développer des filières alimentaires durables et décarbonées sur l'axe Seine, pour l'approvisionnement de la restauration collective. Une première expérimentation, en cours d'étude, pourrait être portée par le Département à court terme, visant à l'approvisionnement de produits agricoles et alimentaires de qualité, issus de coopératives locales pour la restauration collective des 46 crèches départementales. Ce projet intègre un scénario d'approvisionnement des crèches par des cyclo-logisticiens du territoire, acteurs de l'insertion professionnelle. Ce projet vise à créer de nouveaux modèles d'approvisionnement et comprend donc une dimension d'innovation forte.

- L'accompagnement à l'action sociale de la DPAS : l'appel à projets « Logistique de l'aide alimentaire » réalisé en été 2024 a permis de financer à hauteur de 420k€ l'acquisition d'équipements et matériels logistiques (chambres froides, véhicules de livraison, vélos-cargos…) pour 24 structures. Force est de constater, au regard des résultats, que les demandes exprimées témoignent d'un sujet majeur de structuration des chaines logistiques pour assurer les missions contre la précarité alimentaire. Les demandes exprimées n'ont pas été satisfaites à 80% (2,1M€ de demandes au total, 49 dossiers).

La valorisation de l'actionnariat SOGARIS

Le Département est la fois actionnaire de la SEM SOGARIS et a par ailleurs signé une convention de partenariat avec pour objectif d'identifier des potentiels développement de sites logistique en Seine-Saint-Denis.

Le pilotage du partenariat avec SOGARIS en 2024 comprend les enjeux suivants :

- SOGARIS a défini un nouveau plan stratégique 2025-2035 dans un contexte économique et de marché difficile. La Mission logistique urbaine a contribué au pilotage de la définition de ce plan stratégique SOGARIS, notamment pour s'assurer que la vision stratégique portée par le Département soit bien intégrée par SOGARIS.
- Le développement d'un hôtel logistique à La Courneuve est une opportunité identifiée par la Mission logistique, qui a associé SOGARIS à ce projet.
- La valorisation des parcelles publiques (départementales ou de ses partenaires) pour les implantations logistiques : à ce jour SOGARIS n'a pas pu concrétiser le développement d'implantations de bâtiments ou équipements logistiques sur les parcelles publiques identifiées.

Le Schéma Directeur des Implantations Portuaires et Activités de Loisirs sur les canaux (SDIPAL)

Le développement d'un nouveau Schéma directeur des canaux est porté conjointement par la Ville de Paris, les EPT Plaine Commune et Est Ensemble, et le CD93. En ce sens, une convention de groupement de commande a été signée en 2024 par les quatre partenaires, et une prestation a été confiée à l'APUR pour définir un nouveau schéma directeur des canaux. La mission a été engagée en 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le Service du Développement et de la Coopération Territoriale pilote la mise en œuvre de ce projet et contribue aux instances de comité technique (COSUI) regroupant les quatre partenaires.

Un groupe de travail regroupant les directions du CD93 impliquées, piloté par la direction générale, a été également constitué afin de bien considérer l'ensemble des enjeux liés au développement des canaux. L'objectif de la mission est, in fine, de définir de nouvelles modalités de gouvernance à horizon fin 2025.

Prestations de mobilité

Les collégiens, les lycéens et les étudiants demeurant dans le département sont amenés à se déplacer sur des distances plus ou moins importantes entre leur lieu de résidence et leur établissement. De plus, ce sont des populations très mobiles pour leurs loisirs. Mais, dans la mesure où ils ne possèdent que très rarement un véhicule personnel, ils sont « captifs » des transports en commun. Afin de leur permettre d'accéder aux formations ou aux activités et en même temps de développer l'usage des transports en commun, le Département met en œuvre plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des collégiens depuis 2010.

Le service PAM « pour une aide à la mobilité » existe depuis 2007. Il s'agit d'un transport adapté pour personnes handicapées cofinancé par la Région et IDFM. Avec environ 60 000 courses par an et 1300 abonnés, c'est une prestation qui connaît une croissance importante. Pour bénéficier du PAM il faut justifier :

- Soit de la Carte d'invalidité à 80 % en cours de validité ;
- Soit de la Carte Mobilité Inclusion (CMI), mention invalidité exclusivement ;
- Soit de la carte de stationnement pour handicapées du ministère de la Défense.

Le budget proposé pour le PAM 93 pour 2024 a été évalué à partir du nombre de courses réalisées en 2023, du changement tarifaire opéré le 12 juillet 2023 et du fait de la régionalisation. La demande de course a sensiblement augmenté en 2024 avec la baisse du prix des courses. Le budget prévu n'a pas suffi, puisqu'une somme complémentaire a été demandée en DM 2024 et partiellement dépensée.

Le PAM a fait face à une **demande en augmentation depuis mars 2022 et qui s'est intensifiée le 12 juillet 2023.** Ile-de-France Mobilités a pris à sa charge la perte de recettes induite par la nouvelle tarification. L'augmentation de la demande (effet offre) a été financée dans le cadre des conventions de financement tripartites actuelles. La Région et Ile-de-France Mobilités continuent à porter les 2/3 du coût des renforts d'offre, et chaque département le 1/3 restant sur son territoire. Le Département a intégré cette donnée dans ses dépenses et recettes 2024.

Depuis le 25 novembre 2024, le service PAM 93 a été régionalisé et est réalisé dans le cadre du PAM francilien. Ile de France Mobilités est l'autorité organisatrice de ce transport. Depuis cette date, le Département n'a plus la compétence pour organiser et gérer ce service. Il reste néanmoins, comme tous les départements un acteur majeur puisqu'il est financeur du PAM francilien (convention tripartite de financement avec un plafond de participations départementales).

En 2024, le bureau a continué de piloter **l'Etude « mobilités des jeunes en âge d'être au collège »** avec la DDEC. La fin de cette étude s'est traduite par un colloque co-porté avec l'ADEME en juin 2024.

En 2024, **une étude sur la mobilité des jeunes en insertion 18 à 25 ans** a été lancée. L'IPR est le prestataire qui réalise cette étude. Il s'agit de mieux connaître les déplacements (qualitativement et quantitativement) des jeunes en insertion inscrits dans des missions locales et de réinterroger nos politiques d'aide en la matière. Cela se justifie par le fait qu'elles sont anciennes et que les mobilités évoluent rapidement. L'objectif est de suivre et d'interpréter l'évolution des pratiques de mobilité afin de conforter et/ou d'adapter les actions déjà en place. L'analyse permettra aussi de proposer un bouquet de solutions et des préconisations dans le cadre.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Depuis 2012, le Département prend en charge le coût de la carte Imagine R à hauteur de 50 % pour les collégiens boursiers, à hauteur de 25 % pour les élèves entrant en classe de 3ème non boursiers, et à hauteur de 50 % pour les collégiens non boursiers demi-pensionnaires bénéficiaires de l'aide à la restauration du Département.

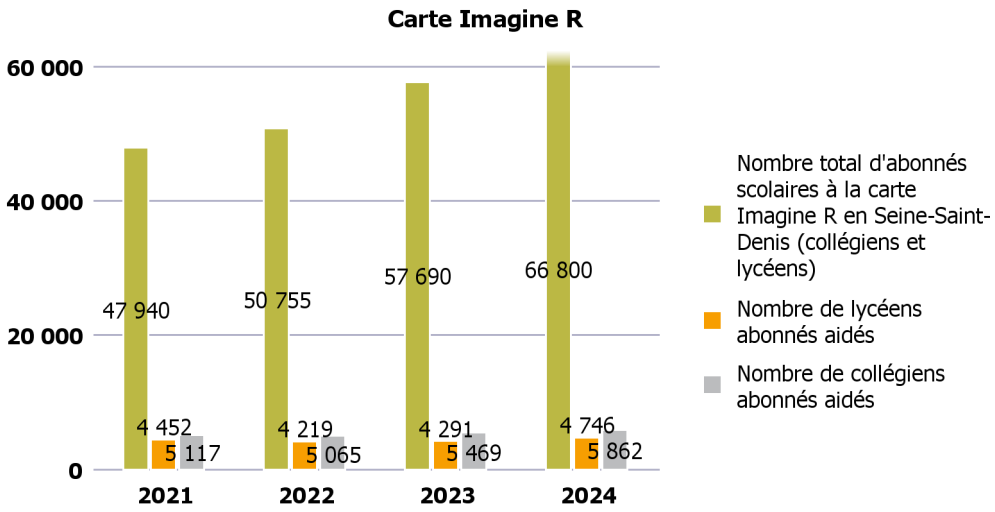

Le budget proposé pour les aides à l'achat de la carte imagine R, à hauteur de celui prévu au BP 2022, comportait d'une part, une « participation à la carte imagine R », qui représente l'enveloppe pour la subvention sociale aux collégiens boursiers et aux lycéens boursiers pour l'année scolaire 2022-2023 : cette dépense s'est élevée à 603 570 €. Il comporte également, une ligne « remboursement de la carte imagine R », qui correspond au reste des subventions attribuées par le prestataire Comutitres pour le Département (la subvention générale aux élèves non boursiers scolarisés en classe de 3ième de 25 %) ainsi que l'aide gérée en interne et versée directement par le Département (à savoir la subvention de 25 à 50 % aux collégiens non boursiers demi-pensionnaires des collèges publics du département, ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 600 €). Les aides aux collégiens non boursiers s'est élevée à 293 094 €. Soit un budget total de 896 664 €, légèrement inférieur à celui prévu de 900 000 €.

PAM 93 est un service public de transport à la demande adapté pour les personnes handicapées dans toute la région Île-de-France.

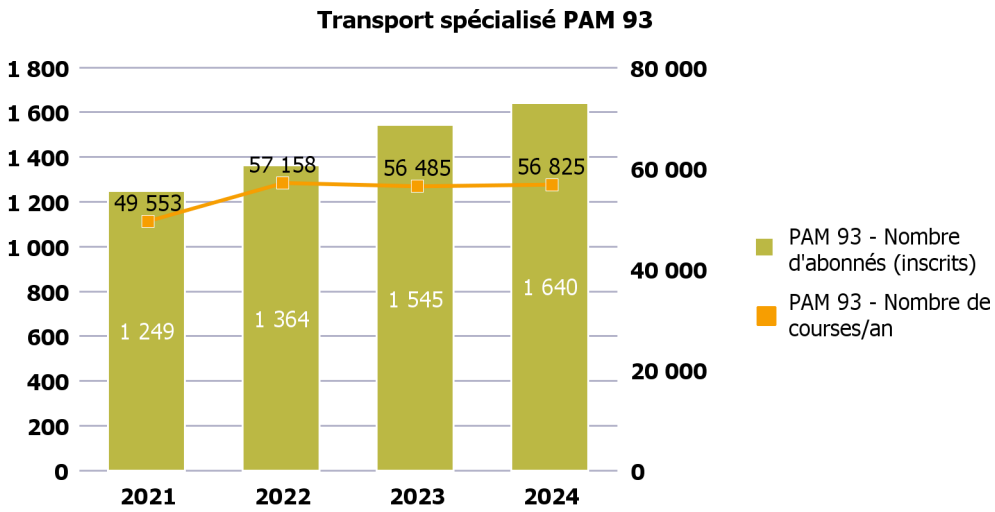

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Logistique innovante	Dépense		0,006	
Prestations de mobilité	Dépense	0,845	0,900	1,060
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	49,982	53,730	56,203
	Recette		0,003	
Total	Dépense	50,827	54,637	57,263
	Recette		0,003	
	Charge nette	**50,827**	**54,634**	**57,263**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Logistique innovante	Dépense	0,000	0,004	0,035
Soutien aux projets métropolitains en matière de mobilité	Dépense	10,283	13,040	3,784
	Recette	0,000	0,000	0,074
Total	Dépense	10,283	13,044	3,819
	Recette	0,000	0,000	0,074
	Charge nette	**10,283**	**13,044**	**3,745**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ECOLOGIE EURBAINE

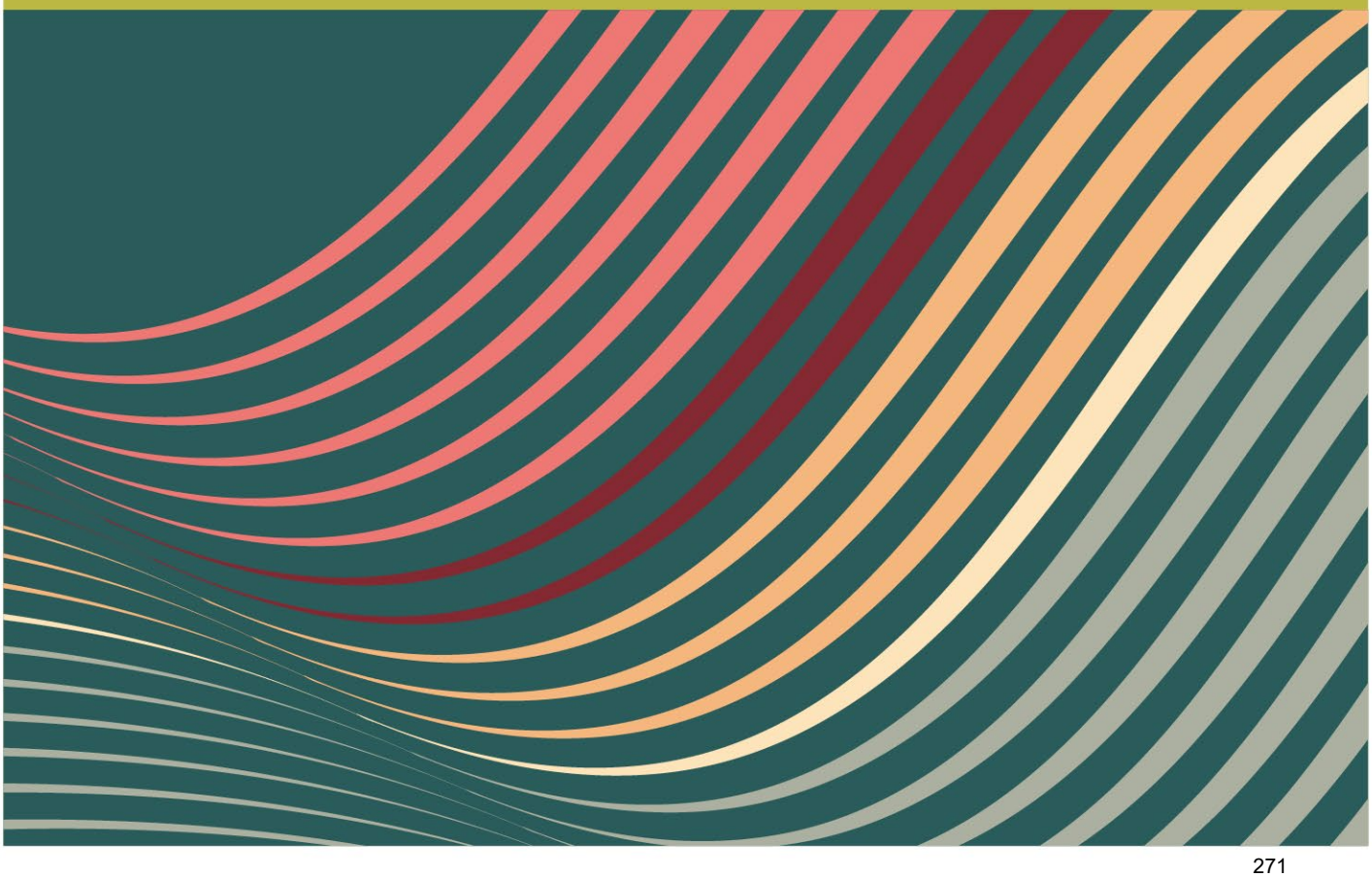

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Biodiversité et nature en ville

ACTIONS

- **Reconquérir la nature en ville,**
- **Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux,**
- **Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages**

CONTEXTE

Le Département de la Seine-Saint-Denis est un acteur engagé dans l'extension et la modernisation de ses parcs, véritables atouts du territoire. Il y propose de nombreuses activités gratuites culturelles, sportives, de loisirs et bien sûr, de sensibilisation à la faune et à la flore. Animateur du multi-site Natura 2000, il veille à préserver le patrimoine naturel existant et à concilier usages récréatifs, aménagement et préservation des milieux.

Le Département fortement investi dans la végétalisation des espaces publics du territoire, développe depuis plus de 3 ans des projets d'espaces végétalisés au cœur des tissus urbains en vue d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous et améliorer la résilience du territoire. A ce titre depuis 2020, il déploie les programmes Canopée et Oasis. Pour mémoire, le **plan Canopée** vise à améliorer le cadre de vie des habitants par la présence plus massive d'arbres et de forêts urbaines en ville mais aussi à augmenter la captation carbone du territoire avec l'engagement de planter 30 000 arbres. Ce plan marque par ailleurs, la volonté du Département de se positionner en tant qu'animateur sur le territoire des actions de reconquête de la nature en ville.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs principaux fixés pour 2024 sont les suivants :

- Des projets exceptionnels liés à l'accueil des JOP2024
    - L'accueil du Parc des Jeux au parc Georges Valbon l'été, avec l'arrivée de la flamme olympique en Seine-Saint-Denis le 25 juillet 2024. Un programme conséquent des travaux préliminaires pour rendre possible cet accueil à réaliser ainsi qu'un ensemble de prestations complémentaires à assurer par l'équipe du parc Georges-Valbon pour garantir les conditions d'accueil optimale,
    - L'aménagement et la renaturation du terrain des essences dont la dépollution a été achevée fin 2022. Les travaux (topographie, premières plantations, livraison du skatepark) se sont poursuivis jusqu'aux JOP2024 et reprendront par la suite pour une livraison de l'aménagement de 13ha, mi 2025.

- Pour les dépenses d'investissement,
    - Des dépenses de conception pour l'aménagement du site de l'Aire des vents, des premiers travaux de reprise de l'entrée Préfecture du parc de la Bergère, la création d'une nouvelle entrée à la Fosse-Maussoin,
    - Des travaux de très grosses réparations (TGR) avec notamment un programme de remise en état des équipements au parc Georges-Valbon dans la perspective des JOP2024 : reprise de cheminements notamment de la circulaire,
    - Des projets de déploiement du plan Canopée et de renaturation des espaces extérieurs avec notamment le programme OASIS dans les cours de collège.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Pour les dépenses de fonctionnement,
    - La programmation d'animations dans les parcs et la communication (notamment la sortie du nouveau site Internet ssd.fr/parcsinfo),
    - La gestion du patrimoine nouvellement réceptionné (notamment la gestion du patrimoine arboré planté dans le cadre du programme Canopée),
    - L'entretien des parcs (nettoyage, gestion des milieux…),
    - La prise en charge dans le cadre d'une convention de gestion, de la gestion du Vallon du Sausset (10 ha en 2024),

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Reconquérir la nature en ville

Le déploiement opérationnel du programme Canopée

Le déploiement du programme Canopée s'est poursuivi en 2024, pour un budget de 3 millions d'euros avec notamment, la poursuite de l'aménagement du boulevard Michelet à Noisy-le-Sec, la fin des plantations sur Gabriel Péri à Montreuil, l'aménagement de la Grande Rue à Villemomble et aussi de nombreuses plantations ponctuelles.
Par ailleurs, une étude de programmation sur un projet de forêt urbaine a Noisy-le-Sec a été menée en concertation avec les riverains et la ville en vue de la réalisation de cette forêt courant 2025 et 6 projets ont été subventionnées : à Saint-Denis, Romainville, Noisy-le-Grand, Le Blanc-Mesnil, Clichy-sous-Bois et Drancy.

Enfin, les premiers travaux de reconversion des arbres en rideaux pour des ports plus libres ont été menés et ce, en vue d'éviter les tailles excessives, renforcer la résistance des arbres aux maladies et aux parasites, et d'offrir un habitat plus diversifié à la faune locale.

5 cours OASIS ont été aménagées en 2024 sur les crédits délégués par la direction de l'éducation. Véritables cours jardins, ces aménagements sont particulièrement appréciés : Anatole France à Drancy, Lucie Aubrac à Villetaneuse, François Dolto à Villepinte, Saint Exupéry à Rosny-sous-Bois et Robespierre à Epinay sur Seine (phase 2 de dépollution et d'aménagement du secteur contaminé). L'aménagement de la cour du collège Marcelin Berthelot a été reporté suite à une demande d'études supplémentaires en matière d'ouverture d'équipements sportifs.

Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux

Les projets d'extension et de modernisation des parcs porteront sur :

Dans le cadre des JOP

- Un programme important de remise en état du parc Georges-Valbon a été déployé dans la continuité des deux exercices budgétaires précédents avec la reprise du parking Montjoie, un diagnostic pyrotechnique réalisé sur la circulaire pour lever les doutes de présence d'engins explosifs, la poursuite de l'aménagement des voies dites rouges qui encadrent la circulaire pour le départ du para-marathon et enfin, la remise en état d'une partie des clôtures du parc. L'ensemble de ces travaux ont permis de redonner un coup de rajeunissement au parc.
- Les travaux de renaturation des essences débutés à l'été 2023, se sont poursuivis tout 2024 avec un arrêt pendant les JOP2024. La renaturation du site était suffisamment avancée pour nous permettre d'organiser pendant les jeux des visites du site.

Mais aussi,

- L'année 2024 a permis la préparation des travaux d'aménagement de l'entrée Préfecture du parc de la Bergère dit entrée Chemin vert qui ont débuté en tout début d'année 2025,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- La réalisation d'un avant-projet sur l'Aire des vents afin d'en faire le 9ème parc départemental a bien été réalisé et l'implantation de mobiliers transitoires assurée,
- La délégation à l'EPT de la maîtrise d'ouvrage du pole gare du Sausset avec en 2024 le lancement des études de d'avant-projet.

Concernant les programmes d'amélioration des conditions d'accueil dans les parcs, des opérations d'amélioration du confort d'accueil du public, de sécurité des usagers et de génie écologique ont été réalisés comme tous les ans, dans chacun des parcs départementaux, avec plusieurs chantiers participatifs associant notamment des étudiants, l'obtention de financements Natura 2000 pour des travaux au parc Georges-Valbon et un travail lancé sur la gestion des boisements.

Concernant les animations dans les parcs, les animations naturalistes, culturelles, sportives ou de loisirs ont été de nouveau programmées en 2024 en amont du parc des Jeux puis fin août avec des propositions renforcées en matière sportive. Citons le vélo cinéma ou le Week-end nouveaux sports au parc du Sausset, « Lire au parc » à la Poudrerie, au Sausset, à Georges-Valbon et Jean-Moulin - Les Guilands, les Olympiades culturelles avec Cantate 2024 (Jean-Moulin - Les Guilands, le parc du Sausset, Poudrerie, le parc de L'Île-Saint-Denis et Georges-Valbon) et deux festivals d'envergure au parc de la Bergère en septembre : le Macki festival et le Grünt.

Au parc Georges-Valbon, le parc des jeux a été un grand succès avec 300 000 visiteurs qui ont pu profiter de la skyliner, des concerts gratuits et dans la journée, des activités sportives et culturelles. La piscine éphémère à Georges-Valbon a été prolongée le temps du parc des jeux. Ainsi, en 2024, la piscine éphémère a été ouverte au public pendant 5 semaines permettant d'accueillir 42 536 personnes. La programmation de l'été 2024 a été adaptée aux JOP2024 avec le live site au parc Georges-Valbon et une programmation résolument plus sportive dans les autres parcs.

En 2024, le nouveau site https://parcsinfo.seinesaintdenis.fr/ a été livrée afin de toujours mieux mettre en valeur l'offre de services et de loisirs proposée toute l'année dans les parcs et de répondre encore davantage aux attentes des utilisateurs par la mise en place de nouveaux services.

Concernant l'entretien au quotidien, le nettoiement des parcs et des milieux ainsi que les interventions de la régie ont été poursuivis et bien sûr exceptionnellement renforcés au parc Georges Valbon pendant le parc des jeux afin de faire face à l'augmentation de la fréquentation.

Enfin le Sud du Vallon du Sausset a été repris en gestion à la toute fin 2024 par l'équipe du parc du Sausset avec en perspective la reprise en gestion du Nord une fois l'ensemble de l'aménagement livré. Cette reprise en gestion (10 ha) s'accompagne du financement par l'EPT des dépenses d'entretien et d'un poste de technicien.

Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages

Dans le cadre des missions d'animateur du multi-sites Natura 2000, le suivi de l'état des espèces Natura 2000 dans les parcs a été réalisé avec un bilan partagé à l'automne 2024 dans le cadre d'un COPIL qui a été l'occasion de renouveler le Département en tant qu'animateur du multi-site.

Concernant les expérimentations et innovations, des expérimentations in situ sont réalisées dans le cadre des opérations canopée avec par exemple, le projet arbres de pluie qui sera conforté en 2024 dans le cadre d'un projet de recherches Greenstorm. D'autres sujets continueront à être explorés, en particulier l'ombrage et le rafraîchissement dans les parcs et cours de collèges.

Concernant la mobilisation des partenaires et des publics :

- Les partenariats autour du projet lil'o mais aussi de la ferme urbaine du Sausset se sont poursuivis pour l'un avec des premiers échanges autour d'un projet de ferme floral et pour le second, avec la prise en charge d'un forage indispensable au fonctionnement du site ;
- Le dispositif Appel à agir In Seine-Saint-Denis a été reconduit avec une aide dédiée sur l'axe Canopée (création de forêts urbaines et/ou de forêts comestibles sur le territoire) et une autre sur le développement de la nature en ville qui permet de développer des projets de sensibilisation à la biodiversité urbaine et des actions autour de l'alimentation au sein des parcs. Le financement a également permis de soutenir des projets de jardin-forêts et de forêt comestible ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le lancement de la 3ème édition de l'appel à projet forêt urbaine auprès des collectivités et la mobilisation du CHEC pour élargir aux bailleurs sociaux ;
- Les plants « une naissance, un arbre » ont été distribués aux parents avec à chaque fois, une animation pour savoir « combien bien planter » ;
- Les projets BUPA ont été livrés, seuls l'aménagement de l'aire de jeux inclusive au parc Georges Valbon et l'installation de brumisateurs au parc de la Poudrerie ont été reportés en 2025 ;
- Les parcours éducatifs sur le thème de la biodiversité destinés aux collégiens ont été renouvelés dans le cadre d'un appel à projets dédié visant à renouveler 5 parcours sur les 6 existants. Les parcours retenus l'ont été selon les motifs suivants : des techniques d'animations et des outils pédagogiques innovants, des contenus pluridisciplinaires en lien avec le programme scolaire, des séances qui permettent des créer une dynamique au sein des établissements. Par ailleurs, comme tous les ans, des actions de sensibilisation à l'environnement auprès des centres de loisirs et des scolaires ont été réalisées par les services de parcs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

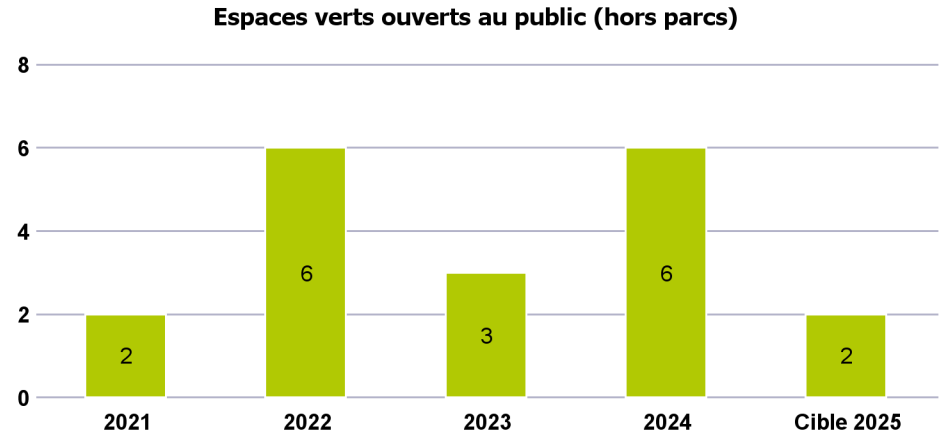

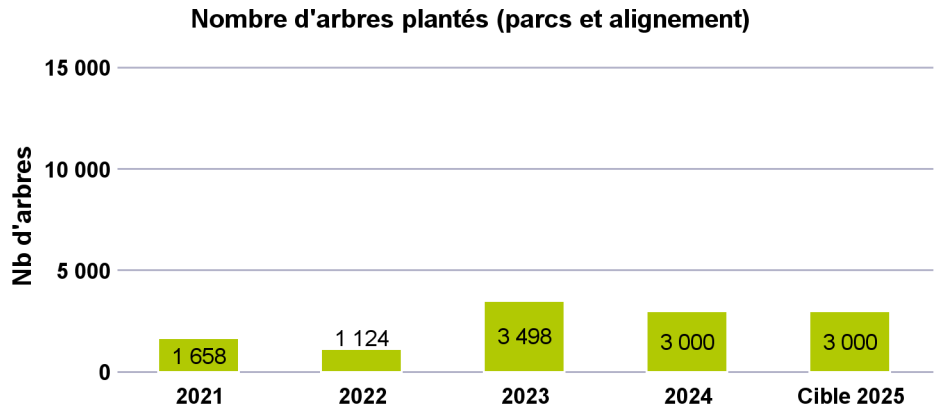

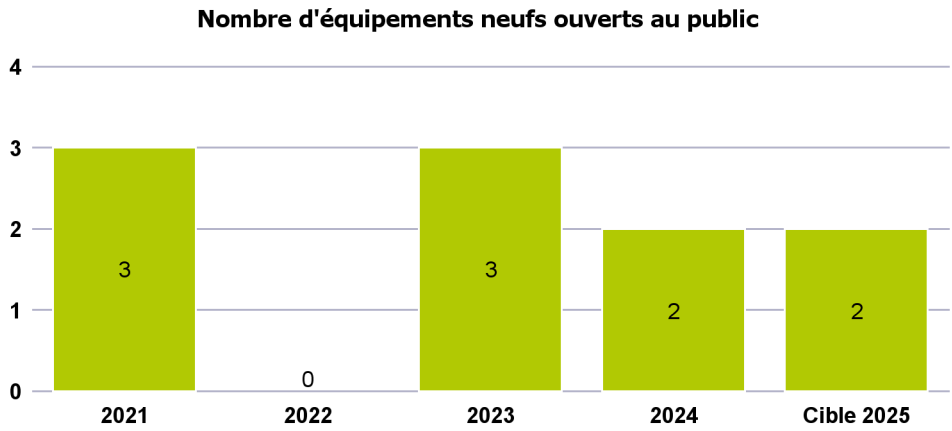

En 2022, une aire de fitness non genrée a été ouverte dans les parcs Jean Moulin Les-Guilands et de la Fosse-Maussoin. Une aire de jeux pour personnels à mobilité réduite a également été installée dans le parc Jean Moulin Les-Guilands.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

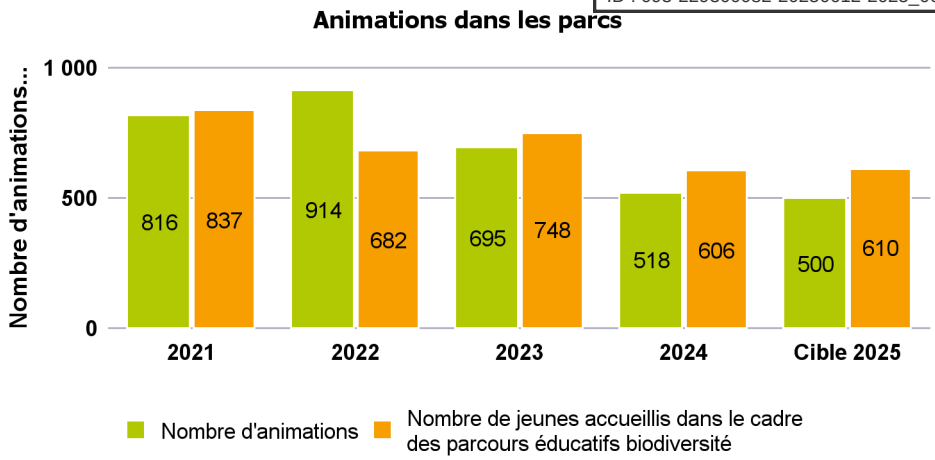

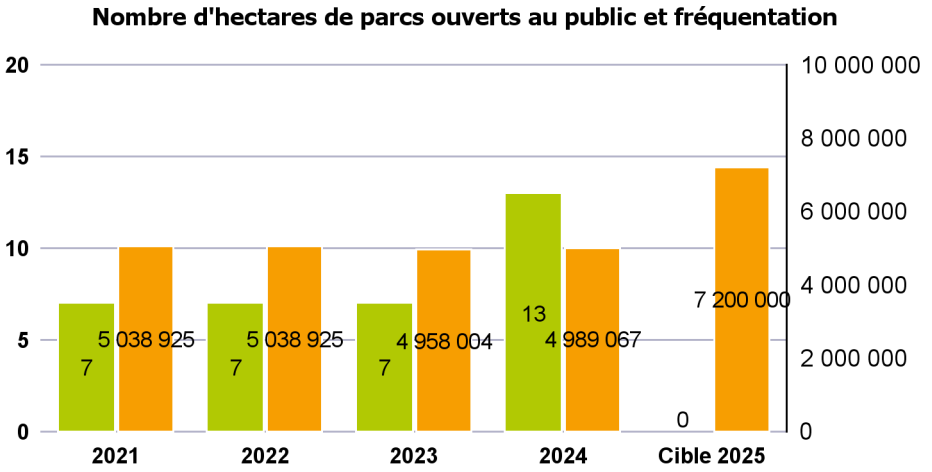

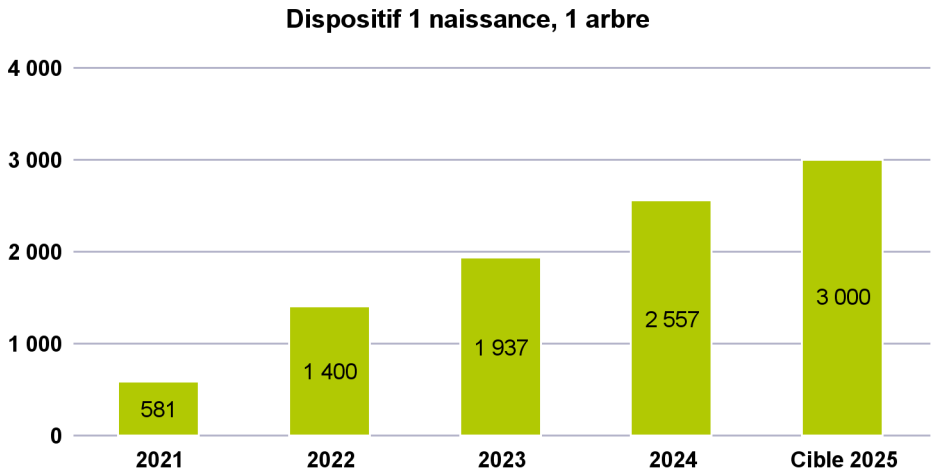

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIFS DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux	Dépense	6,126	6,545	6,567
	Recette	0,454	0,547	0,452
Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages	Dépense	0,290	0,200	0,325
Reconquérir la nature en ville	Dépense	1,280	1,220	1,360
	Recette	0,189	0,088	0,267
Total	Dépense	7,697	7,964	8,252
	Recette	0,643	0,635	0,719
	Charge nette	**7,054**	**7,329**	**7,533**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accueillir toujours plus et mieux dans les parcs départementaux	Dépense	7,887	8,098	7,211
	Recette	3,954	3,036	6,651
Innover et mobiliser les publics autour des sujets Nature, Biodiversité et Paysages	Dépense	0,390	0,128	0,096
	Recette	0,000	0,000	0,195
Reconquérir la nature en ville	Dépense	7,085	6,248	5,286
	Recette	0,451	0,221	2,052
Total	Dépense	15,362	14,474	12,593
	Recette	4,405	3,257	8,897
	Charge nette	**10,957**	**11,217**	**3,696**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Assainissement

ACTIONS

- **Développement du patrimoine d'assainissement,**
- **Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,**
- **Bâtiments, équipements et moyens généraux.**

CONTEXTE

L'activité d'assainissement est encadrée par les projets régionaux (Grand Paris Express) et nationaux (JOP 2024), ainsi que par les lois et règlements tant nationaux qu'européens qui portent une attention renforcée à la qualité des rejets des réseaux d'assainissement aux milieux naturels, notamment :

- La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000, qui fixe des objectifs de résultats en matière de qualité des milieux aquatiques, transposée en droit français par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004,
- La Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) du 21 mai 1991,
- L'arrêté d'auto-surveillance du 21 juillet 2015.

La gestion des eaux pluviales est régie de manière spécifique par un cadre complexe, avec différents niveaux d'intervention dont :

- Au niveau européen, la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et la Directive inondation,
- À l'échelle du bassin versant Seine-Normandie, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SDAGE 2022-2027 a été adopté par le Comité de bassin le 23 mars 2022,
- Au niveau régional et local, les règlements et dispositions des SDAGE Marne Confluence et Croult-Enghien-Vieille Mer, les zonages pluviaux territoriaux (pour certains approuvés, pour d'autres en cours d'élaboration) et le règlement du service d'assainissement de la Seine-Saint-Denis approuvé en 2014.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Assainissement », financé par la redevance assainissement, est mis en œuvre au Département par la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

Ses grandes missions sont les suivantes :

- La gestion et l'amélioration du **transport des effluents** jusqu'aux émissaires du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ou ses stations d'épuration,
- Assurer la **pérennité du patrimoine d'assainissement**, via la construction de nouveaux ouvrages et l'entretien des ouvrages existants (visites, auscultations, réhabilitations),
- La **gestion des eaux pluviales** et la **prévention des inondations** via la gestion et les prévisions hydrauliques et hydrologiques par bassin versant, notamment avec les territoires limitrophes,
- La **lutte contre les pollutions** via la réduction des rejets polluants au milieu naturel, prioritairement sur le bassin versant de la Marne,
- La gestion de la politique départementale pour le développement de **créations de branchements et de mise en conformité** pour les usagers,
- Les **travaux pour les opérations de transport** (dévoiements liés aux tracés des lignes de métro et tramways),
- Le pilotage d'une **stratégie de la place de l'eau dans la ville**,
- Le développement d'une **gestion solidaire de la ressource en eau**,
- L'amélioration de l'**intégration des ouvrages d'assainissement à leur environnement urbain**, notamment sur le site de la Molette à la Courneuve et le bassin Pont-Yblon au Blanc-Mesnil.

Ces missions sont présentées dans deux grands documents d'orientation :

- Le **Schéma Directeur d'Assainissement du Département (SDA) « Audace »,** approuvé en 2014,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le **Plan d'Investissement Bassins (PIB)**, voté en 2018, qui donne des objectifs stratégiques ambitieux en matière d'amélioration de la qualité de vie en Seine-Saint-Denis, avec notamment les objectifs de poursuite de la construction de bassins de rétention d'eau, leur insertion urbaine, la baignade naturelle dans les plans d'eau des parcs départementaux, et l'amélioration de la qualité de l'eau en Marne et en Seine.

En parallèle au schéma directeur d'assainissement départemental 2024-2033, le Département a également approuvé la mise en place d'une nouvelle stratégie relative à l'eau dans la ville, qui vise à rendre davantage visible et à valoriser l'eau pluviale et les anciens cours d'eau. Le Manifeste « La Seine-Saint-Denis, territoire d'eau » et son Plan d'actions en sont les documents directeurs. C'est dans ce cadre que depuis 2022 la DEA s'est inscrite dans l'Appel à projets In SSD.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Développement du patrimoine d'assainissement

- **Travaux en vue des JOP 2024**

L'activité de développement du patrimoine d'assainissement est largement impactée par l'organisation des JOP 2024, ainsi que par la réglementation européenne et nationale qui fixent des objectifs forts en matière de qualité des eaux rejetées au milieu naturel. Par conséquent, la DEA met en œuvre des études et travaux majeurs pour améliorer la qualité des rejets, soit en agissant sur l'existant, soit en construisant des nouveaux ouvrages et équipements. Le territoire prioritaire ciblé est le bassin versant Marne (BVM). Dans ce cadre, la suppression des mauvais raccordements au réseau est un enjeu majeur.

Par ailleurs, plusieurs aménagements participeront à l'effort global mené pour atteindre l'objectif de baignade en Marne et en Seine, ils étaient fléchés travaux prioritaires pour les JOP :

- Les travaux de construction du Bassin Saint Baudile à Gagny et Neuilly-sur-Marne pour 12,7 M€ ,
- Les travaux de la 3éme tranche du Bassin Fontaine des Hanots (réalisation de la prise d'eau et des collecteurs) pour 6,7 M€,
- Les travaux de création de branchements neufs pour 5 M€,
- Les travaux de création de collecteurs d'eaux usées sur diverses rues à Neuilly-Plaisance pour le compte de GPGE pour 1,96 M€.

- **Projets du PIB (Plan investissement bassins)**

Dans le cadre des projets emblématiques du PIB, à savoir les baignades écologiques dans les parcs et l'insertion urbaine de bassins, la DEA a lancé en 2024 les travaux de réhabilitation du Bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois pour 12,3 M€.

- **Convention avec la MGP (Métropole du Grand Paris)**

En 2024 a été préparé la fin de la convention dite « Fesneau » qui permettait au Département d'exercer une partie de la compétence GEMAPI à la place de la Métropole du Grand Paris (MGP). La gestion des murettes anti-crue le long de la Marne et de la Seine est intégralement assurée par la MGP depuis le 01/01/2025.

Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Le maintien en état du réseau d'assainissement est essentiel pour conserver les capacités de transport et de stockage des eaux usées et pluviales. Pour mener à bien cette mission, la DEA doit améliorer sa connaissance du réseau d'assainissement, définir ses besoins, visiter, ausculter et réhabiliter son réseau existant, mais également prévoir des travaux, notamment avant les aménagements de tiers (Société du Grand Paris - SGP) ou liés aux JOP 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Visites et auscultations**

Les visites et auscultations permettent de déterminer l'état des ouvrages et ainsi de déterminer les travaux prioritaires pour garantir que le réseau reste en bon état.

17 km d'ouvrages ont été réalisées en 2024. La priorité a été donnée à la surveillance des exutoires en Seine et en Marne en vue des JOP.

- **Définition des besoins en vue de la création de réseaux séparatifs**

Le tableau et la cartographie établis en 2021 restent d'actualité. Les EPT GPGE et Plaine Commune ont lancé respectivement l'étude et l'actualisation de leur SDA (Schéma directeur d'assainissement). La participation de la DEA au suivi de ces études permet de travailler à la cohérence des réseaux d'assainissement entre les différents territoires.

- **Etudes**

Plusieurs études ont été menées afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement, portant notamment sur :

- L'études des flux de pollution dans les réseaux d'assainissement sur les bassins versants Morée-Sausset et ru Saint-Baudile, ainsi que sur un déversoir d'orage à Stains,
- L'analyse des prélèvements effectués sur le bassin de rétention Casanova à Neuilly-Plaisance : en plus de son efficacité sur la pollution particulaire, l'ouvrage a aussi un impact sur la pollution dissoute. Les résultats confirment l'intérêt de la politique de construction et de gestion des bassins de rétention menée par le Département,
- La validation de la représentativité du modèle numérique du réseau d'assainissement unitaire central ainsi que de la représentativité du modèle Neuilly-Rosny,
- L'évaluation de l'impact de la mise en service du bassin du Rouailler sur les déversements du déversoir d'orage autosurveillé de la Mare au Chanvre à Livry-Gargan.
- Les modèles numériques du réseau d'assainissement : mise à jour et calage par temps de pluie du modèle du grand bassin versant unitaire central, calage par temps sec du modèle du réseau du bassin versant Montreuil-Bagnolet, mise à jour du modèle du bassin versant du ru Saint-Baudile ;
- La connaissance des rejets par temps de pluie : campagne de prélèvements sur le déversoir d'orage du « Trou du Diable » à Stains, exploitation des prélèvements réalisés sur le déversoir d'orage de la Molette, lancement d'une étude sur la représentativité des mesures de turbidité, bilan de fonctionnement de l'instrumentation des trop-pleins ;
- L'étude du fonctionnement des réseaux d'assainissement du bassin versant Marne pour les JOP : groupes de travail avec les autres maîtres d'ouvrages, intégration détaillée des nouveaux ouvrages dans les modèles numériques ;
- Les bilans de fonctionnement du réseau pour les pluies du 5 septembre et du 9 octobre 2024. Cette dernière pluie a entrainé le stockage de près de 1,3 Mm3 dans les bassins de rétention gérés par la DEA (capacité totale de 1,5 Mm3), soit le plus fort taux de remplissage enregistré lors d'une pluie ;
- L'étude d'optimisation du fonctionnement du réseau du bassin versant du canal du Chesnay (Montfermeil, Gagny).

- **Travaux**

En 2024, les travaux ont concerné en particulier :

- Les réhabilitations de branchements, collecteurs et canalisations :
  - Les Pavillons-sous-Bois avenue Jean Jaurès pour 3,8 M€,
  - Les Pavillons-sous-Bois avenue du Président Wilson pour 0,794 M€,
  - La Courneuve avenue du Général Leclerc et avenue Henri Barbusse pour 1,124 M€,
  - La Courneuve boulevard Pasteur (ouvrage A, B et D) pour 0,962 M€,
  - Aulnay-sous-Bois - Sausset - La Morée pour 0,950 M€,
  - Gagny allée Eugénie et rue des 3 Noyers pour 1,9 M€,
  - Montreuil-sous-Bois avenue du Colonel Fabien pour 1,050 M€,
  - Montreuil-sous-Bois avenue Victor Hugo pour 0,400 M€,
  - Drancy avenue de la Division Leclerc pour 0,600 M€,
  - Rosny-sous-Bois avenue de la République pour 1,980 M€,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

  - Noisy-le-Sec avenue Victor Hugo pour 1,470 M€,
  - Bondy avenue Jules Guesde pour 5,800 M€.

- Le contrôle et mises en conformité de branchements : la DEA a mené des contrôles et des mises en conformité en secteur séparatif sur tout le département dans le cadre des mutations. Ainsi 524 contrôles, 195 mises en conformité sous domaine privé, et 283 créations de branchements sous domaine public ont été effectués ;
- Les branchements neufs : 32 nouveaux branchements ont été créés dans le cadre de projets d'aménagements ;
- Les opérations visant à assurer la bonne gestion des réseaux d'assainissement et des écoulements :
  - La première phase de la rénovation de la station de Gournay pour 700 k€,
  - L'amélioration des chaines de mesure de réseau pour 350 k€,
  - L'amélioration des stations de gestion automatisée pour 1,1 M€.
- Le dévoiement de collecteurs en lien avec les opérations de transport, notamment concernant la ligne de tramway T1.

En matière de maintien du patrimoine d'assainissement et de mise en conformité de branchements, ont été réalisés les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité suivants :

- Des travaux d'entretien sur réseau visitable et semi-visitable : 4749 m, dont la mise en sécurité de regards d'accès sur réseau visitables/non visitables (179 tampons),
- Des travaux d'entretien sur réseau non visitable (2218 m),
- Des travaux de réhabilitation du réseau non visitable et des branchements (2858 m et 110 branchements),
- Des travaux de retrait des pénétrants à Montreuil (65 éléments ; opération débutant en 2024 et se poursuivant sur 2025).

- **Gestion automatisée des effluents**

Les outils informatiques des métiers liés à la gestion des effluents ont été rénovés, en particulier :

- La fiabilisation et l'adaptation aux JOP de la nouvelle supervision RACINE (logiciel de surveillance et gestion des eaux usées et pluviales en égout),
- Les études en vue de la rénovation du logiciel ASPIR (continuité 24h/24 7j/7 de la gestion des accès aux égouts et sécurisation des interventions),
- La modernisation de l'outil de gestion de maintenance assistée par ordinateur COSWIN.

- **Bilan industriels et stations essences**

Les actions de lutte contre la pollution ont été poursuivies, concernant notamment :

- Les contrôles des rejets d'eaux d'exhaure : 10 chantiers ont été visités et un n'était pas conforme. Les échanges qui ont suivi ont permis de le mettre en conformité ;
- L'identification et le suivi des activités polluantes avec les EPT.

16 établissements industriels ont été visités, dont 14 conformes. Les 2 établissements non conformes ont été contactés afin de rechercher des solutions (études, réparations).

84 stations-service ont été contrôlées lors de 108 visites : 29 étaient non conformes et ont répondu au signalement de leur non-conformité. Il apparaît une amélioration sensible de l'entretien des ouvrages de prétraitement des stations contrôlées.

- **Réseau de piézomètres**

La DEA dispose de 85 piézomètres répartis sur tout le département. Ils sont relevés lors de campagnes trimestrielles qui font l'objet d'un rapport qui donne les variations du niveau des nappes.

- **Connaissance du patrimoine non visitable**

Le patrimoine des branchements fait l'objet d'une attention particulière notamment sur le territoire d'Est d'Ensemble pour lequel existe un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les interventions ont été programmées en coordination avec les villes d[illegible] la DVD à L'Île-Saint-Denis (coordination DNPB et DVD), (coordination DVD) en vue des JOP, Bagnolet (coordination DVD), Noisy-le-Sec [illegible] Montreuil (coordination DVD), au Pré-Saint-Gervais (coordination Ville) et aux Lilas (coordination DVD).

Dans le cadre du projet « Grand Chemin » porté par l'EPT Est Ensemble, des campagnes d'investigations ont été initiées, se poursuivant sur 2025. Les communes de Bagnolet et Romainville sont concernées.

- **Maîtrise du ruissellement et stratégie « eau dans la ville »**

Le manifeste « La Seine-Saint-Denis, territoire d'eau » et son plan d'actions, approuvés par l'assemblée départementale le 4 avril 2024, visent à faire de l'eau pluviale une politique à part entière et valoriser l'eau comme une ressource pour la ville pour en faire une plus-value dans les projets urbains.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

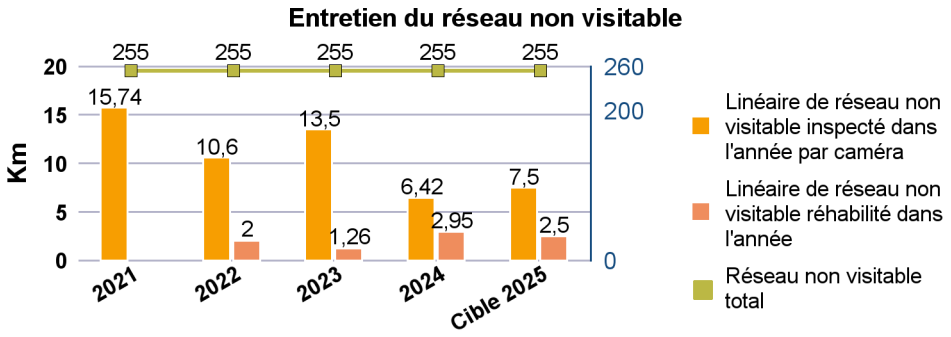

Les inspections 2024 ont été limitées aux coordinations avec la DVD, les communes et les EPT. De nombreuses inspections ayant déjà été programmées sur les secteurs Est Ensemble et GPGE, l'objectif a donc été de réaliser les travaux faisant suite aux inspections réalisées sur ces territoires. La programmation 2025 réintègre la notion de gestion patrimoniale pour les territoires de Plaine Commune et Paris terre d'envol.
La durée de vie moyenne d'un ouvrage étant de 100 ans, le taux de réhabilitation doit être à minima de 1 % soit 2,5 km / an. Jusqu'en 2024, la priorité a été donnée aux travaux de création de branchements pour mise en conformité des réseaux séparatifs du bassin versant Marne pour les JOP. A partir de 2025, davantage de travaux de gestion patrimoniale sont programmés.

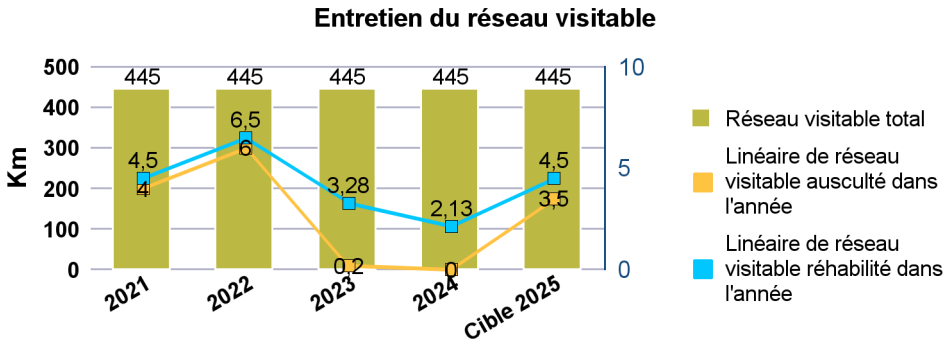

En 2023 et 2024, il a été décidé de ralentir le rythme des auscultations pour prioriser les travaux de réhabilitation suite aux diagnostics réalisés. La cible de 3,5km/an permet la réalisation des études de conception et des travaux à la suite des diagnostics.
La durée de vie moyenne d'un ouvrage étant de 100 ans, le taux de réhabilitation doit être à minima de 1 % par an. Priorité a été donnée aux JOP, donc les réalisés 2023 et 2024 sont en-dessous de la cible. En 2025, davantage de travaux de gestion patrimoniale et d'exploitation sont programmés.

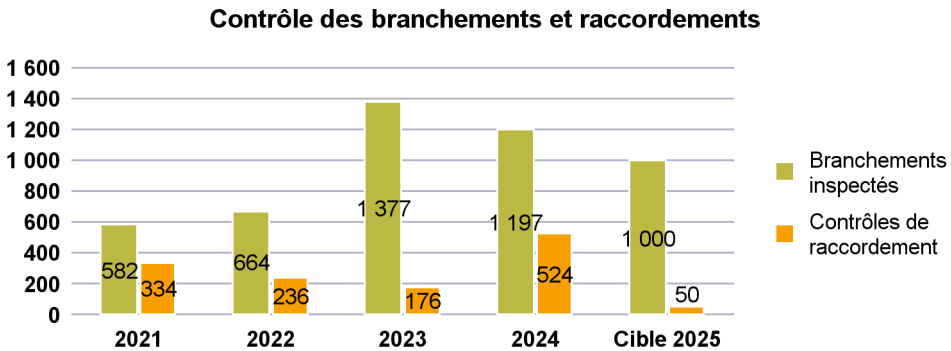

35 000 branchements publics départementaux sont recensés sur le Département. Un rythme de 1 000 branchements par an permet leur bonne connaissance.
Sur le bassin versant Marne, 1 893 contrôles étaient à réaliser. Tous les riverains ont été sollicités pour la réalisation de ce contrôle et tous les contrôles des 80 % de riverains ayant répondu favorablement ont été réalisés. Sur les contrôles réalisés, on constate 55

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

% d'habitations non conformes ce qui représenterait 1 041 habitations sur l'ensemble des contrôles à réaliser. En proposant aux riverains la maîtrise d'ouvrage déléguée, le Département a priorisé à partir de 2023 la réalisation de [illegible]. On estime que sur les 379 contrôles restants à réaliser, il devrait être possible de convaincre 50 riverains en 2025. Ceux-ci seront réalisés par la Régie.

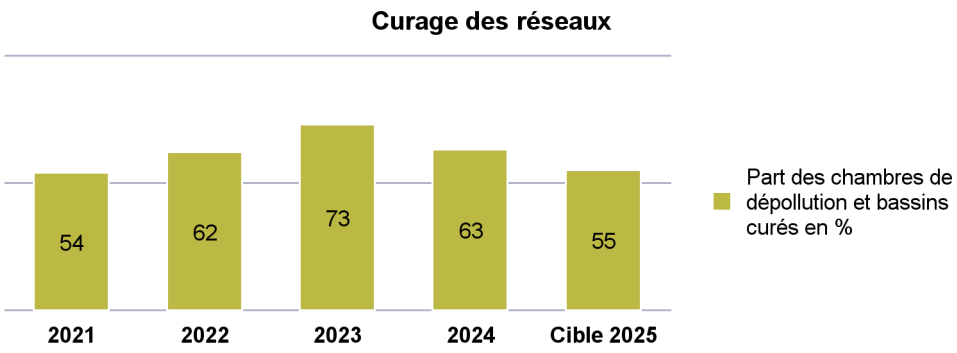

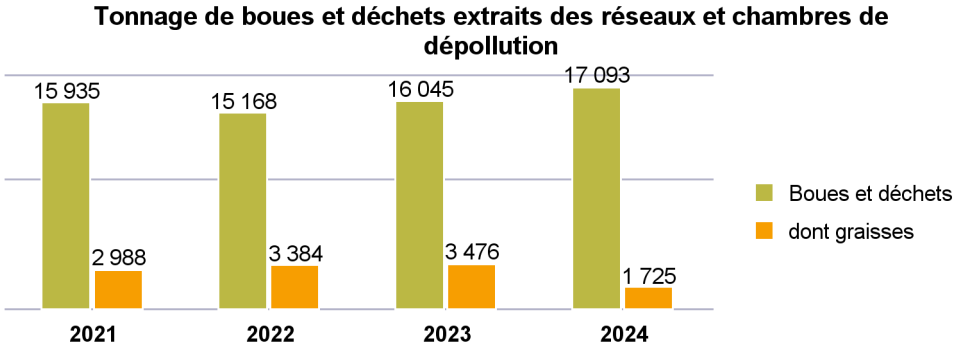

Sachant que l'objectif des chambres de dépollution et des bassins est de récupérer les boues du réseau, il est nécessaire qu'au minimum 55 % du tonnage annuel des boues extraites proviennent de ces deux sources afin de soulager le curage des réseaux.
Le tonnage des graisses a fortement diminué. La priorité des curages a été donnée au bassin versant Marne afin de répondre aux JOP. Les problématiques graisses s'observant davantage sur les réseaux unitaires, cela peut expliquer cette baisse de tonnage pour l'année 2024. 2025 sera l'occasion de vérifier cette observation. En 2025, une programmation claire a été établie. Un budget minimum nécessaire a été voté en ce sens.

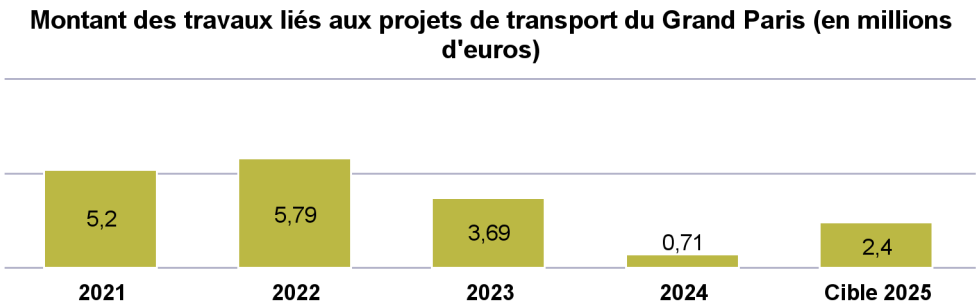

Les travaux concernent essentiellement les travaux du T1 Noisy le Sec/Montreuil/ Fontenay pour 0,465 M€ ainsi que ceux du T8 pour 0,238 M€.
De 2020 à 2024, 22,2 M€ ont été investis dans les travaux liés aux opérations de transport (T1, Lignes 15,16 et 17).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Budget alloué aux études et aux travaux neufs (en millions d'euros)

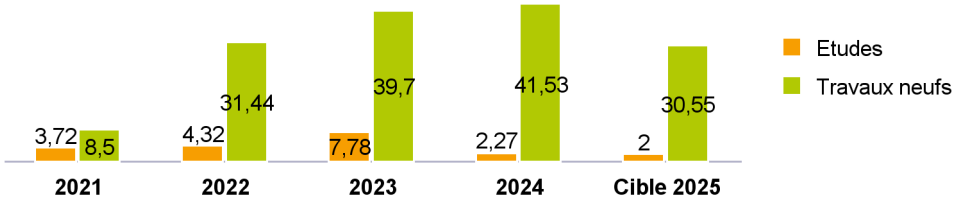

Les études concernent principalement les inspections télévisées des réseaux non visitables permettant de diagnostiquer le patrimoine, les enquêtes parcellaires ainsi que les études nécessaires pour conduire les travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé sur le bassin versant aval de la Marne pour la tenue des épreuves dans la Seine des JOP 2024.
Les travaux concernent principalement la fin de la construction des bassins St-Baudile à Gagny et Fontaine des Hanots à Montreuil-sous-Bois, bassins achevés pour les JOP. Par ailleurs la reconstruction du Bassin enterré Maurice Audin à Clichy-sous-Bois s'est poursuivie.

Tarifs des redevances d'assainissement en Ile-de-France (en centimes par m3)

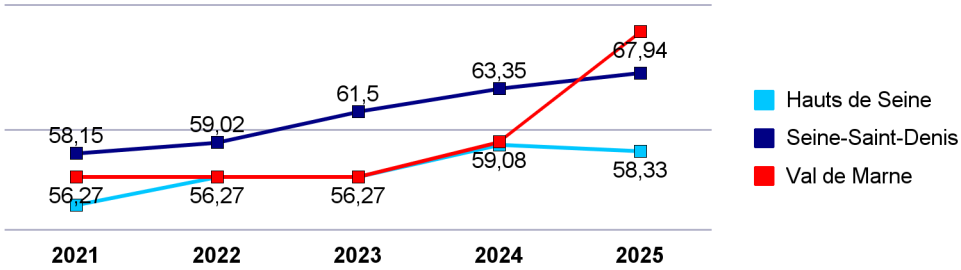

Pour 2025, le taux de la redevance départementale au m3 est de 64,61 centimes (soit + 2 %).

Volume annuel d'eau de pluie stockée en bassin (en hectomètres cubes)

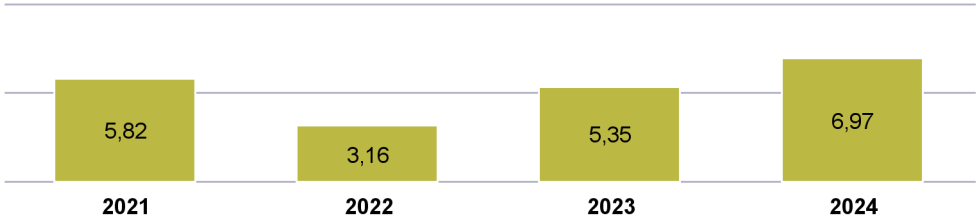

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse avec un cumul de pluie de 885 mm nettement supérieur à celui des années précédentes (817 mm en 2021, 526 mm en 2022 et 792 mm en 2023.

Formations au CDER et sécurité des agents

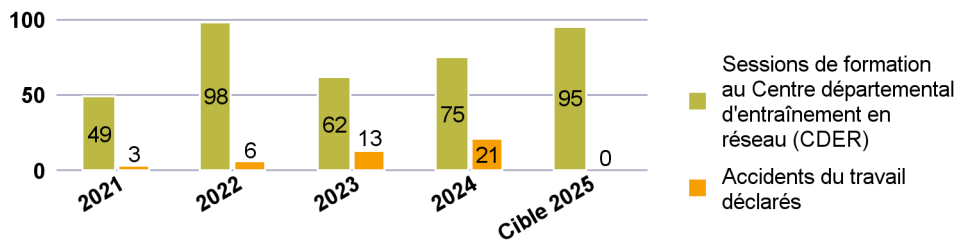

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ces formations relatives à la sécurité sont dispensées aux agents de la DEA et d'entités extérieures. Elles ont lieu au Centre Départemental d'Entrainement en Réseau à Dugny ou à Rosny. 59 formations internes ont été menées, dont 3 journées sécurité ; 16 formations externes (CATEC/MAC CATEC).
Elles ont généré 22 500€ de recettes. La location du CDER a généré 45 700 euros.
21 déclarations d'accident ont été faites, qui concernent :
- 9 accidents de trajet (chute dans un escalier, chute de trottinette, de vélo, de moto)
- 12 accidents de service (chute sur la voie publique, manipulation de tripode, chute de la cabine du camion, levée de tampon)
- 956 jours non travaillés.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,032	1,066	1,279
	Recette	0,071	0,066	0,066
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	10,463	10,796	11,950
	Recette	7,244	8,333	9,157
Total	Dépense	11,495	11,862	13,229
	Recette	7,316	8,399	9,222
	Charge nette	**4,179**	**3,463**	**4,007**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépense	1,844	1,396	1,920
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépense	36,493	47,479	42,933
	Recette	11,457	19,130	9,147
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépense	40,170	39,152	34,233
	Recette	6,436	4,416	3,736
Total	Dépense	78,507	88,028	79,087
	Recette	17,893	23,546	12,883
	Charge nette	**60,614**	**64,482**	**66,204**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Qualité de l'environnement urbain

ACTIONS

- **Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,**
- **Gestion des réseaux pluviaux,**
- **Lutte contre les nuisances phoniques.**

CONTEXTE

Les actions de ce programme sont réduites du fait du transfert des activités relatives à l'écologie urbaine à la Délégation à la transition écologique et à la résilience (DTER). Néanmoins, les activités portées requièrent une démarche transversale pour répondre aux enjeux de transition écologique (énergétique et environnementale).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme concerne principalement les actions relatives :

- Au financement de la gestion des stations de crue,
- Au versement d'une redevance aux Voies Navigables de France,
- A la participation au fonctionnement de l'Etablissement public territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs dans le cadre de la prévention des inondations,
- A l'amélioration de la qualité des eaux du milieu naturel du territoire.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Du fait de la création de la Délégation à la Transition Ecologique (DTE), le périmètre de cette action se limite à la gestion des eaux superficielles et souterraines. Cette action se traduit de façon opérationnelle par la lutte contre les inondations en collaboration avec les partenaires concernés (donc voir Programme « Assainissement »).

Pour les eaux superficielles, l'action du Département consiste au paiement de redevances d'occupation du domaine public fluvial. Une taxe hydraulique est versée aux Voies Navigables de France (VNF) pour les stations de crues du Département situées sur la Marne et deux redevances sont acquittées aux canaux de la Ville de Paris.

Depuis 2022, le versement de la contribution du Département à l'Etablissement Territorial Public de Bassin « Seine-Grands-Lacs » n'est plus portée par l'action Climat, air, déchets, eaux mais par le budget « assainissement ».

Gestion des réseaux pluviaux

Les dépenses concernent principalement le versement d'une participation du budget principal au budget annexe assainissement, pour les dépenses engagées relatives aux eaux pluviales. Cette participation constante depuis plusieurs années s'élève à 950 000 €. La participation du budget principal au budget annexe pour les actions effectuées par la DEA est quant à elle à hauteur de 289 720 €, comprenant notamment le paiement des abonnements au réseau Tétracité pour les radios de la DBPB, l'occupation des réseaux d'assainissement par les fibres optiques de la DSI et la maintenance et les contrôles périodiques obligatoires du Garage Départemental sur le site de Rosny.

La recette du budget principal versée par le budget annexe assainissement s'élève à 904 958 € et concerne les missions des fonctions support du Département (DIRFI, DAJIA, DBL, DCAP, DINSI, DRH) consacrées au fonctionnement de la DEA.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Lutte contre les nuisances phoniques

Un suivi acoustique de deux chantiers bénéficiant d'une dérogation préfectorale pour travaux en 3 x 8 a été réalisé (bassin du ru Saint Baudile à Gagny et Bassin de la fontaine des Hanots à Montreuil). Les crédits mobilisés pour atteindre ces objectifs figurent dans le programme d'aménagement des espaces publics.

INDICATEURS DE RESULTAT

Objectif		Contrôler la qualité de l'eau			
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de campagnes de prélèvements (contrôle de la qualité des eaux du milieu naturel)	Cible	14	18	18	18
	Réalisé	14	14	15	
	Commentaire : Ces campagnes concernent le suivi de la qualité des eaux qui transitent dans les collecteurs Morée Sausset Vieille Mer, dans les bassins avec un compartiment en eau et dans certains étangs départementaux.				

Objectif		Contribution aux structures gestionnaires de l'eau			
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Montant de la contribution financière aux redevances perçues par les Voies Navigables de France (en M€)	Cible	0,010	0,010	0,010	0,025
	Réalisé	0,0065	0,0007	0,022	
	Commentaire : En 2025, de nouvelles redevances sont prévues.				

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépense	0,007	0,007	0,007
Gestion des réseaux pluviaux	Dépense	1,120	1,120	1,240
	Recette	0,680	0,812	0,905
Total	Dépense	1,127	1,127	1,247
	Recette	0,680	0,812	0,905
	Charge nette	**0,446**	**0,315**	**0,342**

Investissement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépense	0,712	0,009	0,000
Total	Dépense	0,712	0,009	0,000
	Recette	-	-	-
	Charge nette	**0,712**	**0,009**	**0,000**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

SUPPORTS JURIDIQUES

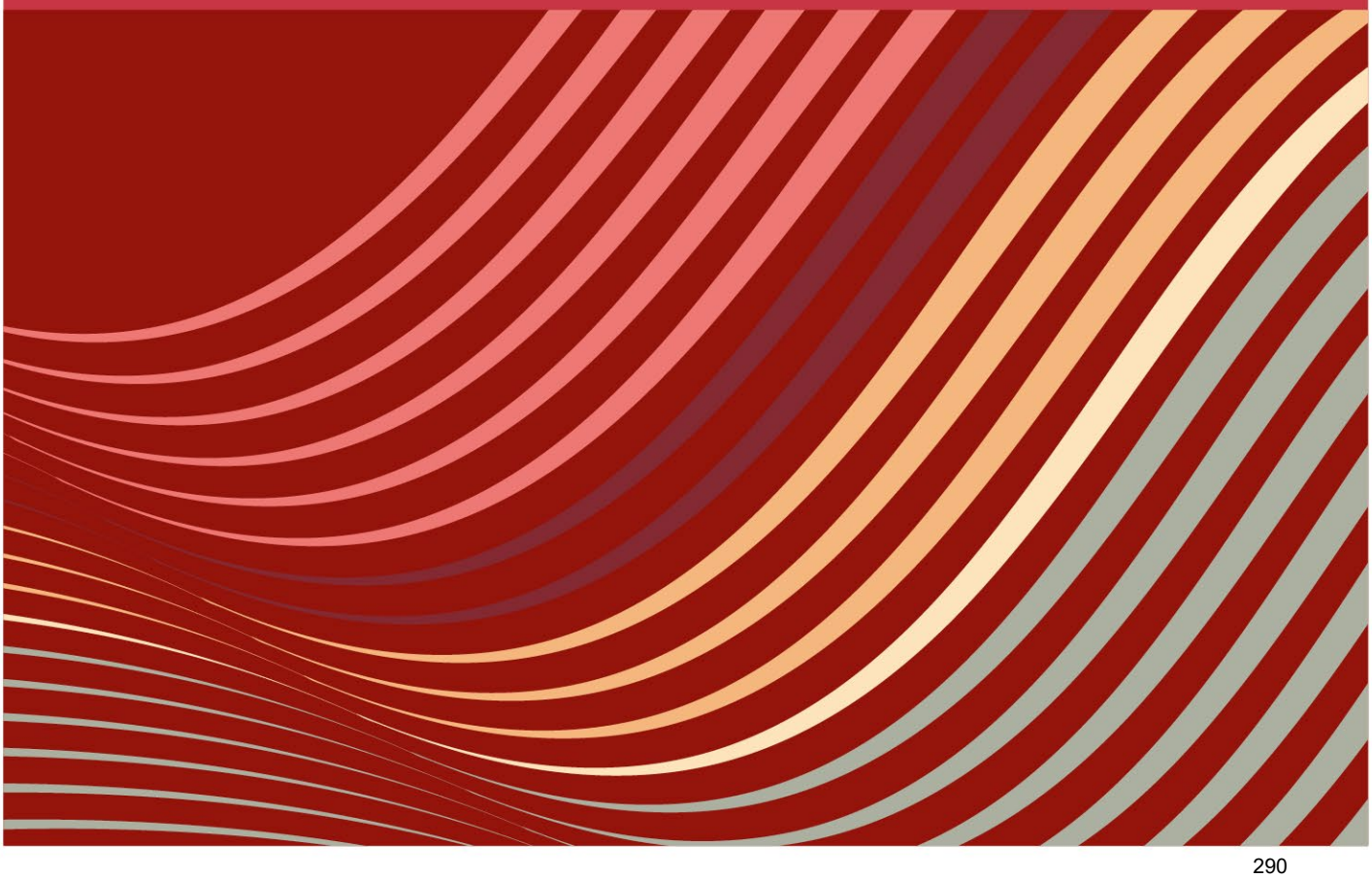

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Patrimoine immobilier

ACTIONS :

- **Gestion immobilière**
- **Acquisitions et cessions immobilières**

CONTEXTE

Le contexte d'intervention de ce programme est marqué par :

- Les opérations d'aménagement et de transport sur le territoire, en lien notamment avec les JOP et les futures gares du Grand Paris express,
- L'augmentation du télétravail, qui oblige à repenser les surfaces de bureau des services centraux,
- Les nouvelles organisations géographiques du pôle Solidarité qui implique de trouver des locaux adaptés,
- L'acquisition du site occupé par l'Institut de recherche pour le développement à Bondy, en vue de créer un pôle d'innovation sociale et environnementale.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme concerne la gestion immobilière de tous les biens en propriété ou en location, utiles à l'activité du Département, ainsi que l'ensemble des démarches liées aux acquisitions et aux cessions immobilières du patrimoine départemental.

PRINCIPALES REALISATIONS ET LES PRINCIPAUX RESULTATS DE 2024

Gestion immobilière

Les objectifs de cette action sont de :

- Rechercher et prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, les locaux nécessaires aux services du Département (reprise en gestion, regroupement, relogement ou nouvelles implantations…),
- Négocier et finaliser les liens contractuels permettant l'usage de ces biens,
- Assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il a la disposition,
- Systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public ou privé,
- Acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts, assainissement…) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- Vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation ou céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilité, logement...),
- Participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier notamment en ce qui concerne la relocalisation ou le regroupement des services sociaux (création de maisons de solidarités, regroupement des centres de protection maternelle et infantile…).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ce programme concerne la gestion immobilière de tous les biens en propriété ou en location, utiles à l'activité du Département, ainsi que l'ensemble des démarches liées aux acquisitions et aux cessions immobilières du patrimoine départemental.

Acquisitions et cessions immobilières

Les opérations d'acquisitions atteignent un taux de réalisation proche de la cible. Sur cinq opérations inscrites au budget pour des opérations à destination ou vocation sociale, une seule n'a pas été réalisée (sur décision du Département).

Deux opérations prévues au BP ont été réalisées pour un total de 1,58 M€ :

- **Pantin, rue Gambetta et Paul Bert : versement de deux appels de fonds du prix de la VEFA d'un local brut à aménager et d'une place de stationnement pour la relocalisation de la crèche Pellat ;**
- **Villepinte, ZAC de la Pépinière, avenue Paul Vaillant Couturier et boulevard de la Pépinière : versement de deux appels de fonds du prix de la VEFA d'un local brut à aménager et de 4 places de stationnement pour la relocalisation du CDPMI de la rue de Paris (relogé temporairement depuis mai 2023 avenue Paul Vaillant Couturier).**

Sur trois opérations prévues en DM, deux ont été réalisées pour un total de près de 10 M€ :

- **Villepinte, 36-38 avenue Roger Salengro : acquisition d'une coque pour y aménager un CDPMI en relocalisation ;**
- **Bondy, 32 rue Henri Varagnat : acquisition du site de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour la réalisation du projet PISE à vocation économique sociale et solidaire.**

L'acquisition d'un immeuble bâti à Stains, boulevard Maxime Gorki, n'a pu aboutir en 2024 en raison d'un diagnostic structure faisant état de fissures demandant un examen plus approfondi du bâtiment. De plus, l'acte d'acquisition de la crèche Maryse Bastié, à Romainville, n'a pu être signé en 2024 en l'absence de la production de pièces relatives à la construction et aux assurances indispensables à la gestion du bien**. Il convient de souligner l'importante maîtrise des risques par le Département dans les résultats de ses opérations d'acquisitions** car les deux non-réalisations sont issues de décisions du Département en sureté de ses intérêts.

Les réalisations par décompte de conclusion d'actes affichent un résultat d'activité métier différent et plus important, avec six opérations conclues dont quatre à l'euro symbolique.

Enfin, il convient d'ajouter que les opérations relatives au prolongement du T1 se poursuivent et sont en phase d'achèvement.

Les acquisitions et réalisations 2024 sont :

- BAGNOLET /Rue Anatole France /Terrain bâti
- VILLETANEUSE /36-38 avenue Roger Salengro/Lot de volume 399m2 OPH Plaine Commune
- SAINT-DENIS / Quai de Saint-Ouen /Terrain supportant la culée du FRISD pour les JOP2024 et aux abords de voiries de la RD1/ SOLIDEO
- DUGNY /Avenue Maréchal Leclerc De Hauteclocque/Terrain non bâti/ SOLIDEO
- SAINT-OUEN/ Rue des Docks /Terrain non bâti devant accueillir le collège des Docks/SEQUANO SEM
- BONDY/ 32 avenue Henri Varagnat /Terrain bâti (5 hectares de terrain, 10 000m2 SHON) /Etat

Cessions foncières

Les huit opérations prévues au BP n'ont pu être budgétairement réalisées au cours de l'année 2024 pour différentes raisons :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Montreuil, rue Rapatel : opération non réalisée en raison de la procédure contentieuse contre le permis de construire devant le tribunal administratif saisi par renvoi, par décision du Conseil d'Etat (décembre 2023),
- Aulnay-sous-Bois, boulevard Marc Chagall : cette opération ayant été réalisée en fin d'année 2024, les crédits n'ont pu être inscrits au compte administratif 2024 mais seront bien inscrits en 2025,
- T11 Express : régularisation de la cession du linéaire de terrains aménagés et exploités requérant des remembrements et ajustements fonciers complexes en raison des usages,
- Saint-Denis, BC Group : discussions sur le prix non finalisées en 2024,
- Montreuil, rue Magenta et rue Pasteur : discussions sur le prix non finalisées en 2024,
- Aulnay-sous-Bois, rue Pierre Sémard : la réalisation de la cession de terrains à construire est suspendue à la sécurisation des intérêts du Département dont dépend l'accord d'un riverain également vendeur et propriétaire de terrains contigus,
- Montreuil, 79 rue de Stalingrad : la cession à l'EPFIF d'un local alloti en copropriété est suspendue,
- Bobigny, rue de Paris : la cession à la Sequano est suspendue à l'ultime arbitrage du prix face à un accord de principe et une opération d'aménagement engagée.

La cession d'un local à la ville de Villetaneuse, ajoutée en DM, n'a également pas pu être réalisée en 2024 en raison des difficultés dans le processus de rédaction de l'acte.

En revanche, **une opération non prévue a été réalisée à Pierrefitte, rue d'Amiens**. Il s'agit du versement d'un prix complémentaire en raison d'une constructibilité supérieure (0,175 M€).

Par ailleurs, **3 opérations de cession à l'euro symbolique non prévues budgétairement ont été signées :**

- Pantin, Romainville, Corniche des Forts, cession à la région Ile-de-France – Ile-de-France Nature de près de 80 ha de terrains boisés en espace urbain,
- Pierrefitte, piscine Claire Supiot, cession à l'EPT Plaine Commune de la propriété du bien dans le cadre de sa prise de compétence depuis janvier 2024,
- JOP 2024, Dugny, ZAC Cluster des Médias, cession à la Solidéo à titre de régularisation d'un terrain aménagé en espace public.

Il convient de noter que les réalisations de cessions sont soumises à de fortes variations tout au long du cycle budgétaire du fait de revirements de décisions dont l'imprévision est importante.

Les réalisations par décompte de conclusion d'actes affichent un résultat d'activité métier différent, avec huit opérations conclues. En outre, les opérations réalisées à l'euro symbolique sont significatives et la cession d'un terrain à construire à Aulnay-sous-Bois est intervenue en période de clôture budgétaire.

- BAGNOLET /rue Girardot / Terrain bâti dont l'acquéreur est la commune de Bagnolet ;
- DUGNY/ ZAC CLUSTER DES MEDIAS / AVENUE MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE /terrain non bâti destiné à de l'espace public/ dont l'acquéreur est SOLIDEO ;
- MONTREUIL / rue de Rosny/ terrain non bâti - DP routier désaffecté / SMR Tramway T1/ dont l'acquéreur est RATP pour un montant de 1 727 250 € ;
- NOISY-LE-SEC /100 rue Anatole France /Terrain non bâti - sans usage particulier/ dont l'acquéreur est Muller- Biegala pour un montant de 11 259 € ;
- ROMAINVILLE/PANTIN/Base de Loisirs La Corniche des Forts Terrains non bâtis à usage de parc paysager / dont l'acquéreur est Région IDF - IDF Nature ;
- PIERREFITTE-SUR-SEINE/ Sentier des Cailloux, rue Jules Vallès, avenue Maurice Utrillo / Terrain bâti à usage de piscine Claire Supiot/ dont l'acquéreur est EPT Plaine Commune ;
- PIERREFITTE-SUR-SEINE/ 3 rue d'Amiens, 48 avenue du Colonel Roll Tanguy, 2b-4 rue Joséphine Baker / Terrain bâti / dont l'acquéreur est SCI F Atland Stains Rol T ;
- AULNAY-SOUS -BOIS/ Boulevard Marc Chagall /Terrain non bâti - sans usage particulier SCCV dont l'acquéreur est AULNAY CHAGALL - TERRA NOBILISE ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Gérer le parc de logements de fonction dans les collèges

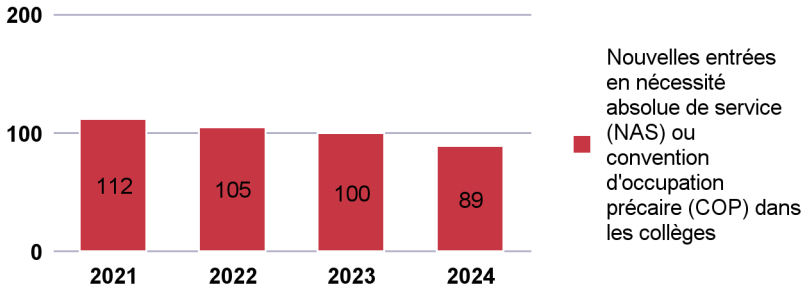

Cet indicateur renseigne sur les nouvelles entrées dans les logements de fonction intervenues sur l'année civile 2022, même si l'édiction des actes administratifs intervient parfois sur l'année n+1.

Réalisation du programme d'acquisitions / cessions diffuses

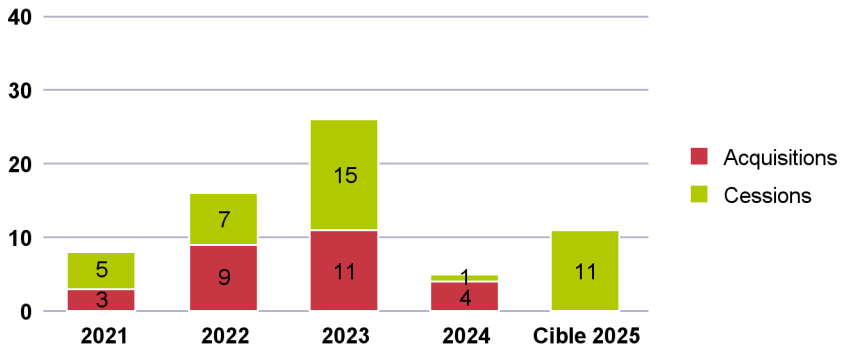

Les résultats prennent pour référence le PPI incluant BP et DM. De ce fait, les résultats sont ceux de l'activité budgétaire et ne prennent pas en compte les signatures réelles.

Mise en oeuvre du programme d'acquisitions du tramway T1

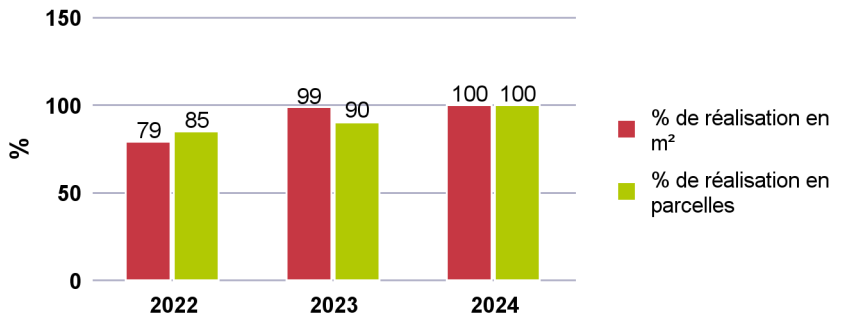

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

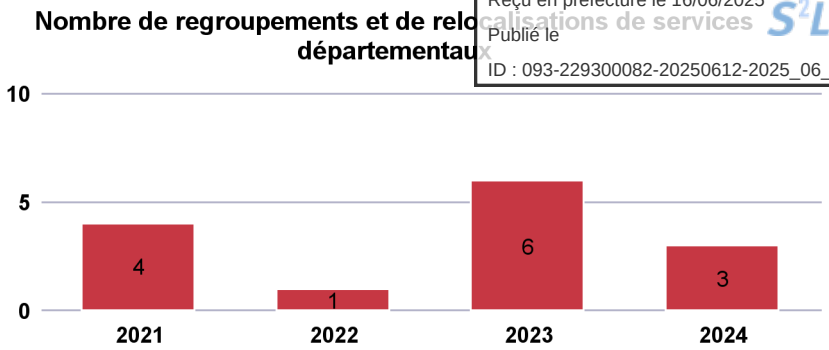

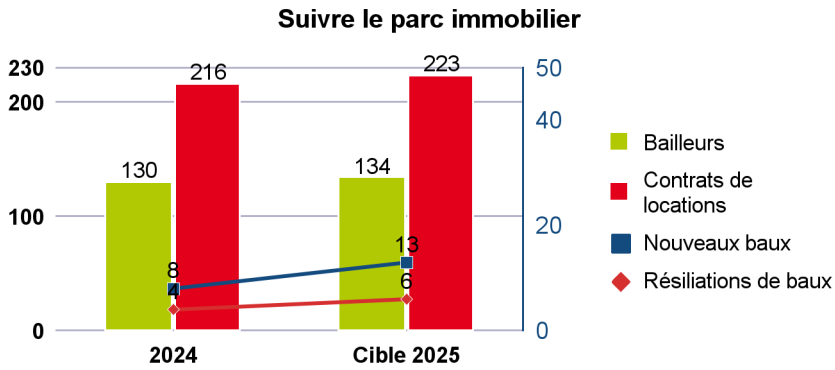

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion immobilière	Dépense	19,485	22,548	23,209
	Recette	3,209	2,327	3,594
Total	Dépense	19,485	22,548	23,209
	Recette	3,209	2,327	3,594
	Charge nette	**16,276**	**20,220**	**19,615**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion immobilière	Dépense	0,896	4,701	11,984
	Recette	0,076	0,064	0,057
Total	Dépense	0,896	4,701	11,984
	Recette	0,076	0,064	0,057
	Charge nette	**0,821**	**4,637**	**11,926**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Sécurisation juridique

ACTIONS

- **Assurances,**
- **Conseils juridiques et contentieux.**

CONTEXTE

Le contexte d'intervention de ce programme est marqué par :

- L'augmentation du tarif des assureurs, suite au Covid-19, qui se répercute sur tous les risques,
- L'augmentation de la part des véhicules électriques, plus coûteux en assurance automobile,
- De nombreux référés-liberté introduits en milieu d'année 2024.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme concernent deux domaines d'intervention :

- Les assurances, afin d'assurer les biens et les activités départementaux de façon à défendre aux mieux les intérêts de la collectivité et à préserver ses capacités financières en cas de sinistres,
- Les conseils juridiques et contentieux, pour sécuriser les actes et les activités du Département.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Assurances

Cette action poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- Optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions,
- Gérer les sinistres et les contentieux.

En **responsabilité civile** (AXA via Verspieren), la prime minimale irréductible est constante (441.000 €). Le programme arrive à son terme en juillet 2026. Trois litiges de voirie ont généré des encaissements significatifs : contre Sardelli/Terra Novilis pour 200.000 € (RD10 Rosny-sous-Bois) et contre Véolia pour 89.117 € (Montreuil) et 118.943 € (Livry-Gargan).

Pour la garantie **assistance/rapatriement**, l'assureur (CHUBB via Verspieren) a réduit l'étendue territoriale de ses garanties compte tenu des conflits actuels (Ukraine, Israël, Cisjordanie, Bande de Gaza…).

En **dommages aux biens** (SMACL), le changement de statut de l'assureur, passé d'une mutuelle à une société anonyme avec un actionnaire majoritaire (MAIF à 75 %) a entraîné des exigences nouvelles, dans un contexte de difficultés pour les collectivités à trouver des solutions d'assurance satisfaisantes sur leur segment.

Nous avons observé un changement dans l'approche relationnelle : hausse des cotisations (+ 25 % en dommages aux biens), mise en demeure sans accord sur les montants de cotisation, hausse des franchises unilatéralement décidée avec menaces de résiliation en cas de refus… Ainsi, la franchise de 10 % des dommages minimum de 60.000 € en incendie a été portée à un minimum de 2.000.000 € et maximum

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

3.000.000 € par année en cas d'incendie lors de violences urbaines. Ces décisions unilatérales ont été suivies à chaque fois d'échanges longs et difficiles avec un partenaire inflexible.

La satisfaction reste la conclusion en décembre d'un projet de protocole d'accord transactionnel pour le dossier de l'incendie de la maison du parc de L'Ile-Saint-Denis pour un montant de 2.150.000 € à encaisser en 2025 et le dossier sur les émeutes de 2023 (350.000 € hors franchise) avec un règlement immédiat de 191.598 €.

En **automobile** (SMACL), les coûts d'assurance automobile ont également augmenté avec une hausse de 15 % en 2024. Toujours avec autant de discussions qu'avec le contrat dommages aux biens y compris pour la présentation des cotisations conformément à l'acte d'engagement du marché que l'assureur n'a pas voulu respecter en présentant une cotisation globale impossible à vérifier. Cela explique le paiement des cotisations en fin d'année. Le marché (juillet) 2025-2028 est à négocier en 2025 à cause des tensions du marchés des assurances des collectivités. Sur 43 dossiers sinistres remboursés, le montant perçu est de 208.952 € environ.

Afin de diminuer la sinistralité automobile, des **actions de prévention et de sensibilisation** ont été faites en mai 2024 avec la participation de notre assureur. La DAJIA a organisé un atelier de remplissage de constat amiable et de passage du code de la route. En 2025, la sensibilisation aux risques routiers va viser l'ensemble du personnel du Département avec des modules spécifiques destinés aux agents responsables d'accidents et aux volontaires.

Concernant **l'activité contentieuse**, la gestion des litiges en interne s'accroît compte tenu de l'augmentation des franchises et la saisine de la médiation du Département. Les dossiers sont envoyés à l'assureur notamment lorsqu'un préjudice corporel est argué ou lorsque le montant du sinistre est supérieur à la franchise (5.000 € en RC).

Ce travail s'accompagne d'une importante mobilisation du Bureau et notamment de l'équipe de gestion des contrats pour répondre aux sollicitations des directions sur la délivrance des attestations diverses et variées, la réponse aux questions sur les différentes lignes d'assurances, la prise des garanties et la gestion de la relation avec les partenaires (assureurs, courtiers, experts techniques, avocats…). L'équipe de gestion des sinistres est également fortement mobilisée, ce qui permet notamment d'optimiser les contrats en recherchant la meilleure indemnisation possible et en défendant au mieux les intérêts de la collectivité.

Conseils juridiques et contentieux

Les objectifs sont ici de :

- Garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,
- Défendre au mieux les intérêts du Département, en défense comme en demande, devant les juridictions,
- Sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- Apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

Le bilan 2024 des contentieux est le suivant :

- **564 dossiers de contentieux ont été ouverts en 2024** (158 en 2021, 130 en 2022 et 141 en 2023) hors contentieux sociaux. Cette explosion du nombre de contentieux ouverts s'explique par les différentes vagues de référés-liberté MNA engagées au cours de la période de mai à juin 2024 notamment (447 référés-liberté) par l'association Utopia. Ainsi, exception faite de ces vagues exceptionnelles de référés-liberté, le nombre de contentieux « classiques » s'élève à 117 contentieux reçus. Il convient toutefois de noter que ce dernier nombre peut ne pas refléter la réalité du nombre de requêtes déposées auprès du tribunal administratif dans la mesure où ce dernier a également été engorgé par les référés-liberté qu'il a dû gérer et n'a, mécaniquement, pas pu traiter dans les délais habituels les autres contentieux. Il est ainsi probable que certaines requêtes déposées en 2024 soient transmises au Département dans le courant de l'année 2025.
- **587 dossiers ont été clôturés en 2024**. Là encore, ce nombre, en forte hausse au regard des années précédentes, s'explique par le fait que les référés-liberté, en raison de leur nature, sont des contentieux qui doivent être traités théoriquement dans un délai de 48 heures. Par conséquent, les 447 référés-liberté de la période mai-juin viennent s'ajouter au nombre plus habituel de contentieux terminés dans l'année. Également, il convient de noter que l'année 2024 a été marquée par de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

nombreux référés autres de toute nature (référés-liberté hors MNA, référés-suspension, référés précontractuels…) qui, là encore, ont un délai de traitement assez court dans le temps.

A ces contentieux, s'ajoutent 151 dossiers de conseil juridique ouverts en 2024 (224 en 2021/ 203 en 2022/ 170 en 2023). Plus de 90 % des conseils donnés ont été traités en interne. Cette baisse du nombre de dossiers ouverts ne traduit cependant pas la nature des saisines qui, pour la plupart, nécessitent une expertise de plus en plus poussée. Par ailleurs, l'implication du Bureau dès le démarrage d'un projet reste un objectif principal afin de formuler des conseils éclairés et opérationnels en ayant une vision prospective du projet. A cet effet, le Bureau est engagé dans de nombreux groupes de travail ou montages juridiques complexes (parfois comptabilisés comme un seul dossier mais donnant lieu à de nombreuses consultations connexes) : Pulse, Prisme, Debitex...

Aussi, si moins de dossiers de conseils juridiques ont été ouverts en 2024, ceux-ci sont plus conséquents quant aux demandes formulées.

Le délai de traitement moyen d'un dossier est de 40 jours, soit un peu plus élevé que le délai constaté en 2022 (32 jours) et similaire au délai constaté en 2023 (39 jours). Suivant la nature et la complexité de la demande ou les modalités de saisine par les directions (délai de transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à l'analyse, questions complémentaires…), le délai moyen précité traduit toutefois assez mal le caractère hétérogène des différents délais de traitement dossier par dossier. Par ailleurs, le délai moyen concernant l'année 2024 a été grevé par les vagues de référés-liberté qui ont mobilisé à temps plein l'ensemble des juristes du bureau durant 3 mois. Néanmoins, le Bureau poursuit le travail général de réduction des délais de réponse et ce, malgré une hausse progressive des saisines sur des dossiers de plus en plus complexes.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

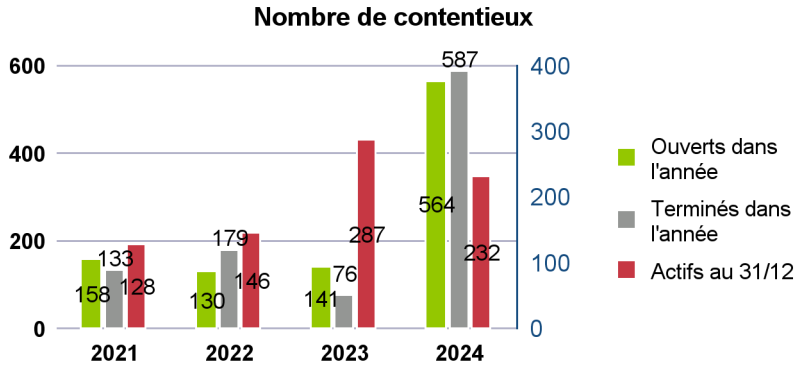

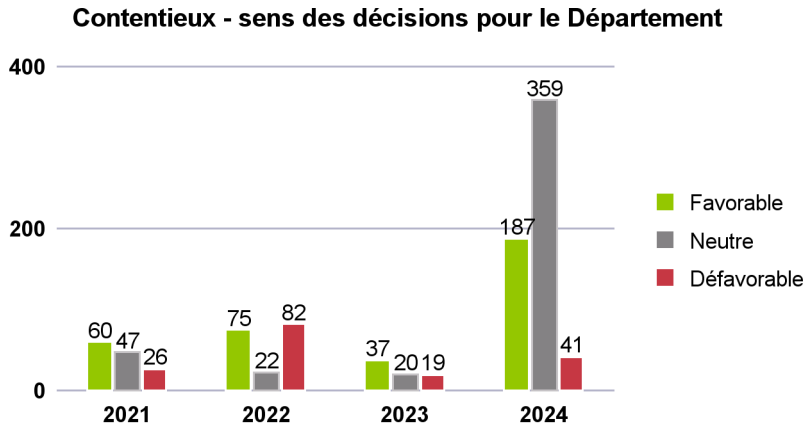

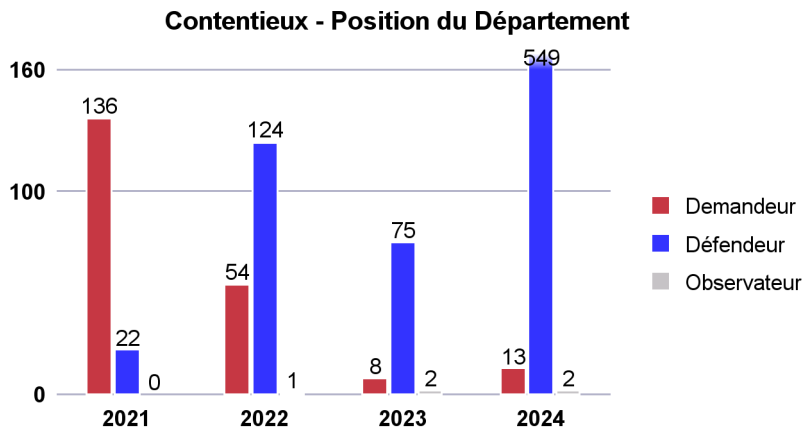

L'accroissement considérable du nombre de contentieux ouverts dans l'année s'explique par les référés-liberté concernant les mineurs non accompagnés introduits par l'association Utopia.

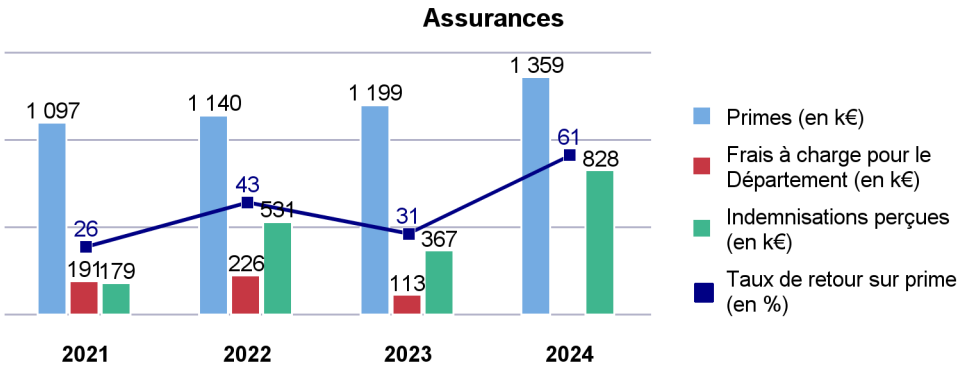

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Entre le montant des primes payées en 2024 et celui projeté en 2025, une augmentation est raisonnablement attendue à cause des incertitudes dues à la passation de deux marchés notamment (automobile et prévention des risques routiers). Globalement la situation se présente comme suit par portefeuille :
- En dommages aux biens (DAB) : stabilité du prix au m² après l'augmentation de 2024 (de 0,33€/m² à 0,41€/m²) mais augmentation en raison de l'élargissement de l'assiette de cotisation avec 2 nouveaux risques majeurs (IRD et le Prisme) qui ajoutent environ 25.000 m². A signaler, la hausse des franchises sur les incendies liés aux émeutes à la suite des violences urbaines passées de 60.000 € à 2.000.000 € ;
- En automobile, la hausse se poursuit : 20% de hausse par rapport à 2024 proposé pour une prolongation semestrielle après l'infructuosité du marché publié pour l'exercice 2025-2028 ;
- Stabilité en responsabilité civile (RC) du fait de la prime minimum irréductible à 441k€ ;
- Pour l'auto-assurance, la tendance de 2024 va se confirmer en 2025 avec une franchise encore élevée en DAB sur les violences urbaines (2.000.000 € au lieu de 60.000 € ; la charges de sinistres auto responsables (paiement du tiers et réparations CD93) et en RC, les litiges en défense avec mise à disposition des experts et avocats par l'assureur. La nature des événements déterminera le niveau de dépenses porté par le Département.
Les indemnisations à percevoir restent aléatoires. La recette de la maison du parc de L'Ile-Saint-Denis (2.050.000 €) sera encaissée en 2025. Le sinistre de parc de la Poudrerie à 900.000 € est un dossier majeur à finaliser tout comme le recours contre Véolia en RC pour la RD30 à la Courneuve (350.000 €).

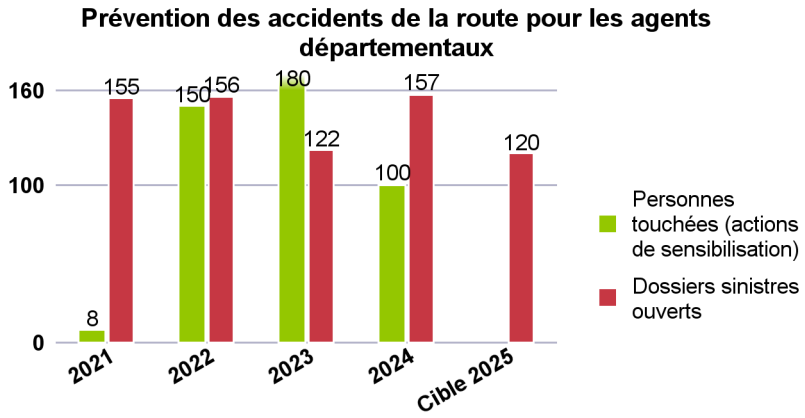

En 2024 ont été réalisés la participation à la semaine de la prévention routière du Département et l'organisation d'un atelier au Kiosque sur le remplissage du constat amiable après accident et l'examen du code de la route. En 2025, la sensibilisation aux risques routiers va viser l'ensemble du personnel du Département avec des modules spécifiques destinés aux agents responsables d'accidents et aux volontaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Assurances	Dépense	1,241	1,161	1,360
	Recette	0,440	0,235	0,866
Conseils juridiques et contentieux	Dépense	0,208	0,159	0,214
Total	Dépense	1,449	1,320	1,574
	Recette	0,440	0,235	0,866
	Charge nette	**1,010**	**1,085**	**0,707**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ORIENTATION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

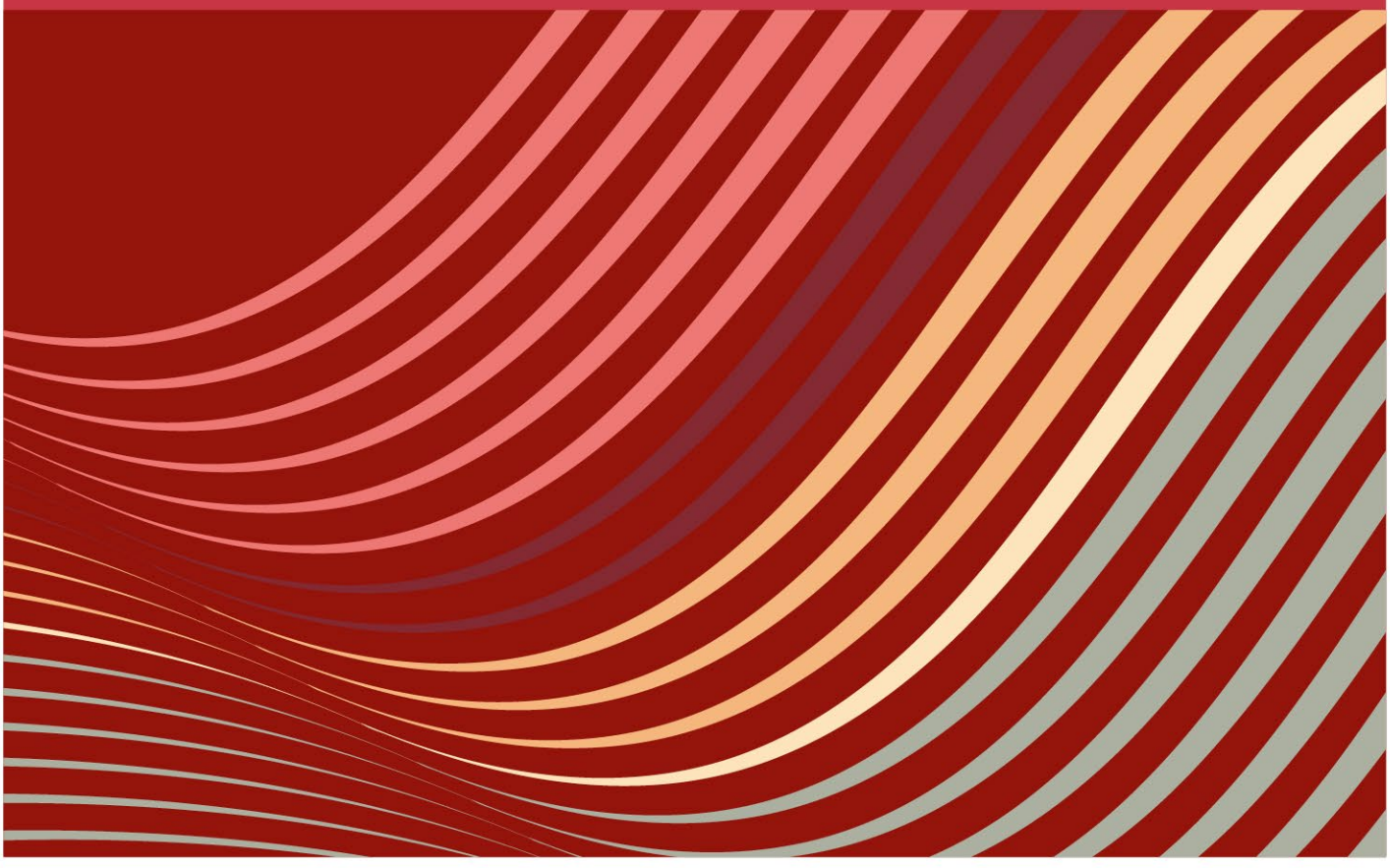

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Assemblée départementale

ACTIONS :

- **Assemblée départementale,**
- **Fonctionnement des assemblées.**

CONTEXTE

A la suite de la crise sanitaire et du recours généralisé au télétravail, le Service des assemblées a poursuivi sa démarche d'accélération et d'achèvement du processus de traitement dématérialisé des actes soumis aux assemblées.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'obligation législative concernant la télétransmission des actes au contrôle de légalité, le traitement dématérialisé des factures et de simplification du processus de signature électronique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- Accompagner et sécuriser les directions dans la rédaction de leurs actes,
- Dresser les ordres du jour et établir les procès-verbaux,
- Assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- Gérer les désignations des Conseillers départementaux dans les organismes extérieurs,
- Établir les arrêtés de délégation de signature,
- Procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- Publier les actes administratifs et les archiver.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Assemblée départementale

En 2024, 622 délibérations ont été adoptées en commission permanente (contre 564 en 2023) et 42 en conseil départemental (contre 44 en 2023). Par ailleurs, 72 décisions (176 en 2023) et 469 arrêtés (500 en 2023) ont été pris. Enfin, 2512 conventions ont été signées en 2024 (contre 1800 en 2023). Une meilleure organisation des instances, avec un vote des délibérations de subventions avant décembre, a toutefois permis de réduire le nombre de conventions à traiter sur les deux derniers mois par rapport à 2023.

Pour rappel, le Service des assemblées gère désormais de façon totalement dématérialisée les délibérations, arrêtés et décisions au moyen du logiciel WebDélib utilisé par l'ensemble des directions. Le processus de signature des conventions reste néanmoins à dématérialiser. Ce travail s'inscrit plus largement dans le cadre

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

de l'urbanisation en cours du système d'information « administration générale », piloté par la DINSI, visant à rendre la future architecture plus simple et plus lisible, et son fonctionnement plus harmonieux et intégré.

Une simplification des procédures du Service des assemblées, destinée à rationaliser le circuit de validation des actes et réduire ainsi les délais de traitement à chaque étape, a été amorcée en 2023. La nouvelle offre de service sera proposée aux directions d'ici la fin de l'année avec un objectif de 100 agents formés d'ici la fin de l'année.

Au cours de l'année 2024, le Service des assemblées a mis en place une information générale des cadres de la collectivité, à l'aide d'Outlook, sur les dates des instances et les dates limites d'envoi des dossiers.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme ont légèrement augmenté en 2024 en raison de l'augmentation des indemnités d'élus, résultant de l'augmentation du point d'indice intervenue en 2023, et des cotisations sociales. Les autres postes de dépenses demeurent relativement stables.

Fonctionnement des assemblées

Cette action porte en particulier les crédits de retranscription des séances de l'assemblée départementale.

INDICATEURS DE RESULTATS

Objectif	Gestion des actes et délibérations - améliorer l'offre de service				
		2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes sensibilisées à l'offre de service (sessions de formation, production de guides et d'outils d'aide à la rédaction des actes…)	Cible	100	100	100	100
	Réalisé	110	100	63	50
Commentaire : Il s'agit ici du nombre d'agents qui ont suivi une formation ou une présentation de la part du Service des assemblées pour la rédaction des actes, la bonne utilisation de webdélib, le circuit des actes… En 2024 les formations ont été ciblées pour les administrateurs fonctionnels et une formation ciblée pour les rédacteurs a été mise en place fin 2024 au Kiosque pour 10 personnes.					

Objectif	Gestion des actes et délibérations - réduire les délais de délégation de signature				
		2021	2022	2023	2024
Délai d'obtention des délégations de signature à partir de la prise de fonction effective des agents	Cible	1 mois	15 jours	15 jours	15 jours
	Réalisé		15 jours	15 jours	15 jours
Commentaire : Le processus a été allégé, avec l'absence de note demandée en cas de renouvellement à l'identique de la délégation de signature sollicitée. Pour autant, le délai échappe en grande partie au Service des assemblées (SDA) : parfois les directions mettent du temps à adresser leur demande, et une fois passés au SDA, il faut ensuite les visas du DGA, du DGS, du cabinet (4 personnes) et la signature par le président du conseil départemental. L'objectif d'un délai de 15 jours a été respecté en 2023 et 2024. Il est parfois nécessaire de relancer plusieurs fois les agents.					

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Assemblée départementale	Dépense	2,425	2,583	2,668
Fonctionnement des assemblées	Dépense	0,016	0,015	0,015
Total	Dépense	2,441	2,598	2,684
	Recette			
	Charge nette	**2,441**	**2,598**	**2,684**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Moyens des groupes politiques

ACTIONS :

- **Groupes d'élus**.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus et les moyens mis à leur disposition.

L'action « groupes d'élus » comprend d'une part la rémunération du personnel des groupes, et, d'autre part, les frais de fonctionnement des groupes.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Groupes d'élus	Dépense	0,393	0,375	0,411
Total	Dépense	0,393	0,375	0,411
	Recette			
	Charge nette	**0,393**	**0,375**	**0,411**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RESSOURCES FINANCIERES

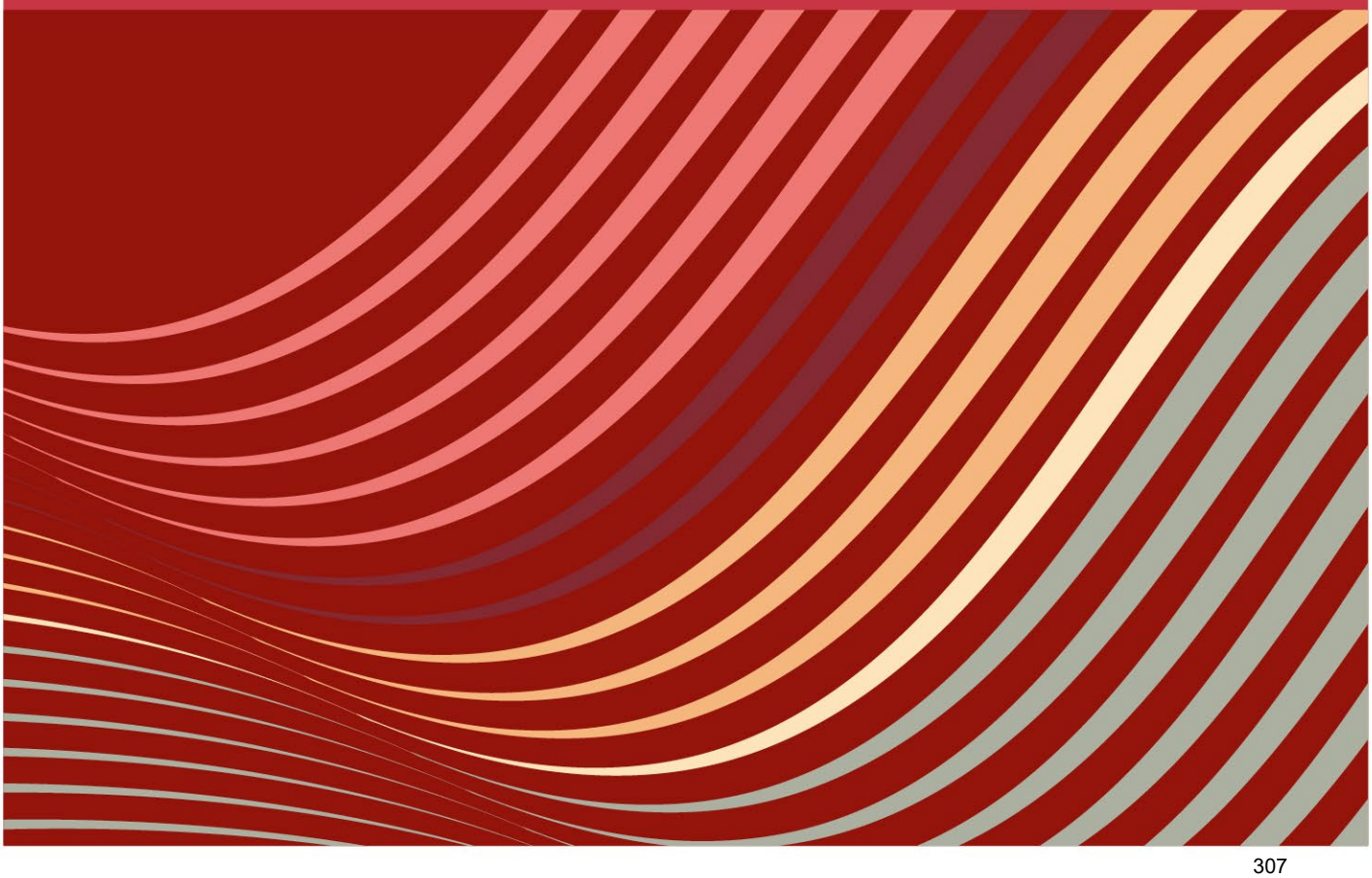

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

ANIMATION DE LA FONCTION FINANCIERE

ACTIONS :

- **Formation des agents aux bonnes pratiques financières,**
- **Organisation d'ateliers et séminaires,**
- **Systèmes d'information financier et décisionnel,**
- **Communication financière interne et externe.**

CONTEXTE

L'objectif d'amélioration du pilotage budgétaire et de la qualité comptable de la collectivité passe notamment par l'acculturation des agents à ces enjeux et par la montée en compétences des équipes. En conséquence, l'organisation des formations sur la culture financière, le cadre réglementaire budgétaire et comptable, les procédures internes du Département et le système d'information financier (SIF) ont continué à fortement mobiliser les équipes de la Direction des finances en 2023.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme « Animation de la fonction financière » est transverse à l'ensemble de l'activité de la Direction des finances.
Il concerne la formation des agents, la sensibilisation aux bonnes pratiques via des ateliers, ainsi que la modernisation du système d'information financier (SIF) et décisionnel (SID). Enfin, il recouvre les actions de communication financière impulsées par la DirFi, en interne et en externe.

Plusieurs formations ont été proposées aux agents de la collectivité exerçant des fonctions budgétaires et comptables et dont le métier a fortement évolué ces dernières années. L'objectif est d'accompagner aux mieux ces évolutions (montée de version de GdA, modernisation de la chaine comptable …) et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques entre pairs.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Formation des agents aux bonnes pratiques financières

En 2024, la Direction des Finances a continué à dispenser son offre de formation à destination des agents exerçant des fonctions budgétaires et comptables, en s'appuyant sur un réseau d'une quinzaine de formateurs internes.

En 2024, elle a dispensé 9 types de formations : 6 sessions Culture financière en lien avec le CNFPT, 6 sessions sur la gestion des Tiers, 1 session Gestion du patrimoine, 3 sessions Préparation Budgétaire, 2 sessions Analyse financière des associations en lien avec la Délégation à la Jeunesse et à la vie associative, 6 sessions Business Object, et une session sur la Recherche de financements. Le module marché s'est articulé autour de la saisie d'un marché dans I - GdA (1 session) et l'exécution des marchés (2 sessions).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Organisation d'ateliers et séminaires

En interne, la Cellule d'appui et de pilotage, partie intégrante du Centre de service partagé depuis deux ans a aidé les agents de ce service sur différentes thématiques : vérification des factures et de leurs natures analytiques (2 ateliers), traitement des factures et de leurs engagement (1 atelier), un atelier sur le traitement des avoirs, sur la création d'un acompte , deux ateliers sur le paiement d'une facture issue d'un marché de travaux, deux ateliers sur la vérifications d'une facture et l'ergonomie de la nouvelle version (P3) de GdA, un atelier sur les avoirs, un atelier sur les pièces marchés, un atelier sur le paiement des situations avec les sous-traitant, un atelier sur l'ergonomie de la version P8 de GdA, un atelier « relations fournisseurs », et un atelier avance marché.

En externe, La DirFi communique avec les autres directions à travers des formats plus souples que ceux de la formation « classique » via des ateliers, pour accompagner les directions opérationnelles sur certaines thématiques : la direction dispose ainsi d'un agent, rattaché au CSP, dont la mission est d'apporter une assistance à la saisie des marchés dans GDA ainsi qu'à la compréhension des clauses.

Ainsi en 2024, la Direction des Finances est intervenue comme les années précédentes au sein du réseau des affaires générales, pour présenter, entre autres, le BP 2024, le calendrier budgétaire, ou encore les modalités de fin d'exercice budgétaire.

Elle a animé le réseau des chargés de gestion et des référents « Grand angle » et a proposé des ateliers dans le cadre des évolutions du logiciel financier.

Systèmes d'information financier et décisionnel

Le système d'information financier (SIF) accompagne la collectivité dans son projet de modernisation de la fonction comptable. Chaque année, une nouvelle version du logiciel financier Grand Angle est mise en œuvre, afin de bénéficier des évolutions et des corrections proposées par l'éditeur. Cela permet au SIF de rester en contact avec les utilisateurs de la collectivité, et de proposer des tutoriels, des astuces … par l'intermédiaire d'une lettre d'information (GdA info) diffusée tout au long de l'année.

Le SIF organise également 2 à 3 fois par an un club utilisateur sur un mode participatif.

L'équipe d'administrateurs du SID est également impliquée dans d'autres projets transversaux comme l'exploitation de bases de données, la réalisation de tableaux de bord de pilotage, la refonte des supports des réunions budgétaires ou encore le suivi des crédits d'insertion.

Communication financière interne et externe

Les enjeux de communication financière sont importants, au sein de la collectivité comme auprès du public. L'année 2024 a permis de s'appuyer sur les documents produits par la direction pour faire connaitre les projets structurants auprès des partenaires et des usagers du Département.

En interne, la Direction des finances s'efforce de faire circuler au mieux l'information financière dans les différents réseaux qu'elle anime (réseau des chargés des gestions), ou encore dans les outils de communication interne de la collectivité, grâce à la structuration des relations de travail avec la direction de la communication (intranet, magazine Acteurs.trices).

En 2024, l'espace Finances a été consulté 9183 fois. La rubrique « Je me forme » est la plus consultée (1324 fois). Viennent ensuite les rubriques « J'exécute mon budget » (763 fois) et « Je m'informe sur le Budget Départemental » (1307 fois).

En externe, la stratégie de communication prend forme grâce à une structuration autour des temps forts de l'année. Plusieurs documents produits par la direction ont fait l'objet de diffusions auprès de nos principaux partenaires et du grand public. Par exemple, les documents « Bilan d'activité 2023 » et « budget 2026 » ont été envoyés, par voie postale, accompagnés d'un courrier du Président, à plusieurs dizaines des partenaires politiques, administratifs et associatifs du Département. Le bilan de mi-mandat a été diffusé dans les boites aux lettres de l'ensemble des séquano-dyonisiens, rendant compte des grandes réalisations de ces trois dernières années. Enfin, pour la première fois, a été élaborée avec la direction de la communication une vidéo explicative de l'utilisation du budget du Département dans un format « pour 100 € dépensés par le Département ».

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

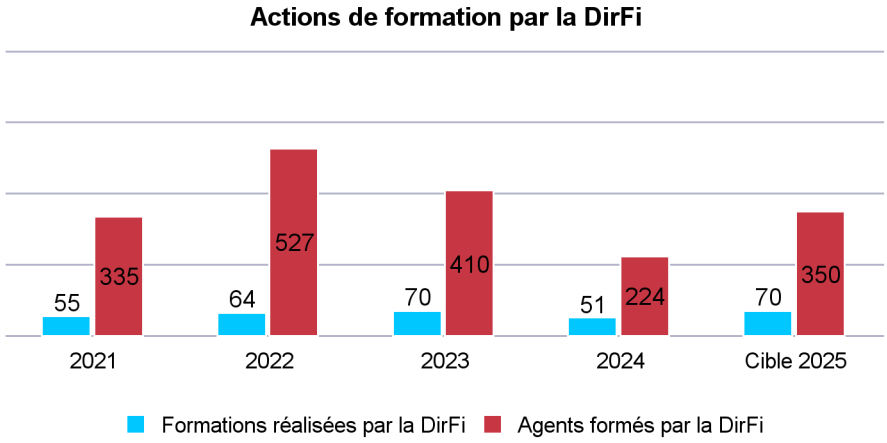

La baisse du nombre de formation internes en 2024 est due à une offre de formation repensée et réévaluée en cours d'année (3 sessions de formation « Patrimoine » prévue dont une seule réalisée, arrêt des formations réalisées avec l'Inspection générale sur le « Contrôle interne » ….)

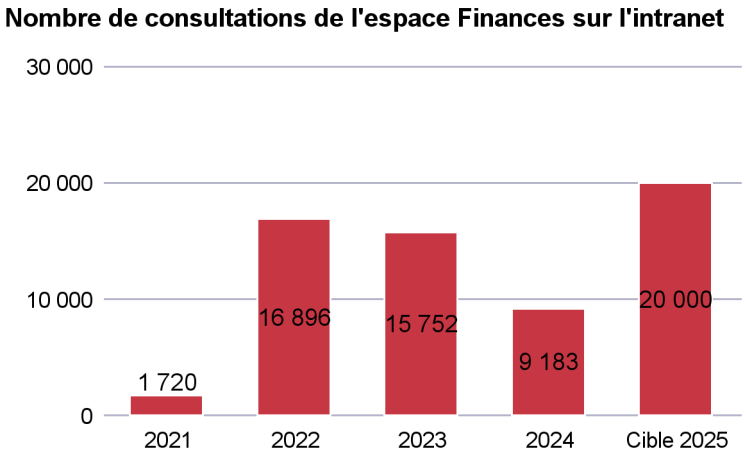

En 2024, l'espace Finances a été consulté 9183 fois.
La rubrique « Je me forme » est la plus consultée (1324 fois) . Les rubriques « J'exécute mon budget » (763) et « Je m'informe sur le budget départemental (1307 fois) arrivent en tête des rubriques consultées.

La baisse de consultation des pages de l'Espace Finances s'explique par la mise en place du nouvel Inranet et la refonte de ce même Espace de juillet à octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

STRATEGIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

ACTIONS :

- **Elaboration et suivi du budget,**
- **Pilotage et optimisation des recettes,**
- **Gestion de la dette et de la trésorerie,**
- **Financement des SCPP et de la BSPP.**

CONTEXTE

Le programme stratégie budgétaire et financière a pour but de mener à bien l'ensemble du cycle budgétaire du Département, du cadrage budgétaire à l'adoption du compte administratif. Un travail est conduit aussi bien sur les dépenses et les recettes, de fonctionnement et d'investissement, afin d'assurer une soutenabilité budgétaire et financière, permettant de mener à bien les politiques publiques portées par le Département.

Le suivi du budget, le pilotage des recettes, mais également de la dette se sont inscrits dans un contexte déjà décrit lors de l'adoption du budget primitif pour 2024, un contexte économique dégradé et empreint de fortes inquiétudes. Les craintes alors exprimées se sont confirmées sur les premiers mois conduisant à des choix prudentiels qui se sont traduits dans les équilibres du budget supplémentaire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Garantir la soutenabilité budgétaire et financière de la collectivité dans un contexte économique (ralentissement de la croissance...) et législatif (PLF pour 2025 et à venir, participation au redressement des finances publiques…) incertain ;
- Alimenter la Direction Générale sur les évolutions institutionnelles et socio-économiques pouvant impacter à plus ou moins long terme le budget départemental, et de tout autres études sur les sujets d'actualité ;
- Animer le dialogue de gestion avec les directions opérationnelles dans un souci d'optimisation des procédures internes et de bonne allocation des ressources ;
- Mettre en place une culture « recettes » au sein de la collectivité, consistant à accentuer la recherche de financement au sein de chaque direction opérationnelle ;
- Œuvrer pour la fiabilisation et l'amélioration de l'information financière de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Elaboration et suivi du budget

- **Suivi du budget 2024**

L'une des missions principales dans le cadre de la stratégie budgétaire est le suivi du budget dans sa globalité, mais également dans le détail de chacune des directions. Ce suivi est réalisé par l'ensemble des analystes, disposant chacun d'un portefeuille de directions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Afin de réaliser ce suivi, des échanges sont organisés avec chacune des directions opérationnelles, sous forme de réunions bi-mensuelles ou mensuelles, permettant ainsi de suivre l'exécution du budget et d'aborder différents points spécifiques à la réalisation budgétaire. Des échanges quotidiens sont également menés afin d'échanger entre les analystes budgétaires et leur correspondant au sein des directions (SAG) notamment pour leur apporter un soutien sur des sujets divers, dont des actions sur le SI financier GdA.

Chaque année, un travail est mené avec les directions afin de clarifier le découpage et la classification aussi bien politique que technique des lignes budgétaires afin de faciliter et simplifier la lecture du budget selon les besoins remontés par les directions ou la direction des finances.
De plus, 2024 étant la première année de mise en œuvre de la M57, se traduisant notamment par de nouvelles natures comptables et une modification des fonctions / sous-fonctions du budget, un travail de correction a pu être mené dans les cas où des points n'avaient pas été identifiés lors de la préparation budgétaire.

A ce suivi par le service du budget, s'ajoute un dialogue de gestion mené conjointement avec les autres services de la Direction des finances.

- ## Elaboration du budget 2025

La Direction des Finances est en charge de la préparation budgétaire. Cette préparation budgétaire, qui débute dès le 2ème trimestre de l'année n-1, se fait sur la base d'un pré-cadrage tenant comptable d'hypothèses permettant de mener les projets portés par le Département, tout en assurant la soutenabilité financière.

En 2024, le cycle d'élaboration du budget 2025 a été lancé par une nouvelle étape du cycle budgétaire : la démarche de revue de gestion des dépenses de fonctionnement. L'objectif des revues de gestion est, en amont de la préparation budgétaire, pouvoir mesurer et réinterroger l'efficacité et la pertinence des dispositifs ou actions portés par chacune des directions afin de tenir le cadrage d'évolution des dépenses compressibles, fixé à 0 % pour le BP2025. Ce nouvel exercice a été satisfaisant. Les revues de gestion ont permis d'identifier certaines pistes d'économies qui ont pu être anticipées et discutées avant l'été avec les vice-présidents concernés. D'autre part, elles ont permis de dégager des orientations à approfondir sur certaines politiques publiques ou des encore des pistes d'optimisation qui nécessitent un une analyse approfondie. La démarche est donc pérennisée pour la préparation du BP26.

A l'issue des réunions avec les élus de secteurs et la validation des pistes de travail, le cadrage est ensuite transmis aux directions courant du mois de juin, afin que ces dernières puissent proposer leur budget, respectant les hypothèses données. A compter du troisième trimestre de l'année, des réunions sont organisées avec la Direction générale, puis avec les élus, afin d'ajuster puis valider les propositions des directions et de réaliser les modifications nécessaires sur le SI financier. Le budget primitif est voté lors de la dernière séance départementale de l'année, en décembre n-1.

- ## Prévision budgétaire pluriannuelle

  - **Prospective budgétaire :** Chaque année, une prospective budgétaire est réalisée par la Direction des finances afin de projeter la trajectoire budgétaire sur les 5 exercices suivants, et d'identifier la soutenabilité budgétaire. Ce travail pluriannuel (2025-2029), débuté au second semestre 2024 a été intégré au rapport d'orientations budgétaires, présenté en novembre 2024 en Assemblée départementale.

  - **Plan pluriannuel d'investissement :** au cours du 2nd trimestre 2024, des réunions PPI ont été organisées avec les directions afin d'identifier les besoins de ces dernières et les projets prévus sur la période 2025-2029, associant à la fois dépenses et recettes, tout en restant dans le cadrage transmis par la Direction des finances. Suite à ces réunions, ces dernières ont ajusté leur PPI qui a ensuite pu être intégré dans le rapport d'orientations budgétaires.

  - **Nettoyage et présentation des autorisations de programme :** le budget d'investissement de la collectivité est majoritairement composé d'AP s'étalant sur plusieurs années. Le passage à la M57 et la mise à jour du Règlement budgétaire et financier en décembre 2023 du Département ont eu pour impact de clarifier les règles relatives à la gestion de ces AP. L'année 2024 a ainsi été mise à profit pour actualiser le stock d'AP. L'aboutissement de ce travail a été la présentation et l'intégration du stock d'AP par politique publique en annexe du rapport d'orientations budgétaires.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Pilotage et optimisation des recettes

Cette stratégie repose sur trois objectifs opérationnels :

- Sécuriser les financements afin de recouvrer les recettes prévues budgétairement ;
- Rechercher des financements afin d'accroître les recettes de la collectivité ;
- L'acculturation des directions opérationnelles aux enjeux liés aux recettes.

L'année 2024 a été marquée en matière de recettes générales par une conjoncture instable en raison la volatilité naturelle de certaines recettes comme les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui s'est étendue à la principale recette de la collectivité, la fraction de TVA. Ainsi après l'atteinte d'une forme de « plancher » en 2023, les DMTO ont connu une reprise progressive sur l'année 2024. Cette évolution a bien été anticipée dans le cadre des inscriptions budgétaires puisque le Département a dégagé un excédent de recettes de 11 millions d'euros sur 2024 par rapport au prévu. De même, alors que l'État prévoyait une augmentation de 4,5 % de la fraction de TVA en 2024 (PLF 2024), le Département a anticipé une dynamique bien inférieure à hauteur de + 2,5 %, ainsi l'écart avec le prévu atteint – 10 millions d'euros alors qu'il aurait pu atteindre - 22 millions d'euros sans cette précaution.

La direction des finances a travaillé et travaille toujours activement avec la direction de l'autonomie sur le projet d'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendances concernant l'aide aux personnes âgées afin d'anticiper le schéma financier et apporter un éclairage sur les décisions.

En investissement, la direction des finances, en partenariat avec les directions opérationnelles concernées, ont travaillé activement à la récupération des appels de fonds sur les projets déposés au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et au Fonds vert. Ainsi, il a été récupéré 1,5 millions d'euros supplémentaire par rapport à l'inscription budgétaire de 6,75 millions d'euros.

Gestion de la dette et de la trésorerie

En raison du contexte haussier des taux en fin 2023, il a été décidé de profiter majoritairement des enveloppes pluriannuelles contractées avec les banques européennes (BDCE et BEI) pour couvrir le besoin de financement.

En effet, les prêts des banques européennes sont structurellement plus intéressants que les prêts des banques commerciales qui ont davantage de difficultés à se refinancer sur les marchés.

Ainsi, sur les 110 millions d'euros emprunt sur l'année 2024 sur le budget principal, 80 millions d'euros ont été réalisés sur la BDCE. Les 30 millions d'euros restant ont été couvert par 2 emprunts auprès de :

- L'Agence France Locale pour 20 millions d'euros
- La banque Arkéa pour 10 millions d'euros.

Il a été décidé de souscrire à ses emprunts avant la fin du 1er semestre pour profiter de la tendance baissière de la période qui prenait en compte une réduction progressive de l'inflation, accompagnée par une baisse des taux d'intérêts directeurs.

S'agissant du Budget annexe d'assainissement, la campagne de financement s'est déroulée en deux temps : au premier semestre d'un montant de 25 millions d'euros afin de sécuriser les conditions financières au regard du contexte de taux et en fin d'année pour un montant de 13 millions d'euros afin de répondre au plus près au besoin d'équilibre du budget en lien avec la montée en charge de ses investissements.

Ces enveloppes ont été réparties de la manière suivante :

- 25 millions auprès de la banque postale
- 7 millions auprès de la Caisse d'Epargne,
- 6 millions auprès de la Caisse d'Épargne

Le Département a pu maintenir un stock de dette stable, à hauteur d'1,613 milliard d'euros.

L'encours de dette du budget annexe s'établit à 131,7 millions d'euros au 31/12/2024, soit une évolution de 31,2 % par rapport à la fin de l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Au titre du financement de ses travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement, le Département poursuit son partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce partenariat a permis au Département de la Seine Saint Denis, de pouvoir bénéficier de ligne de prêts à taux 0% pour un montant total de 2,26 millions d'euros adossées à des subventions d'investissement.

En collaboration avec la DINSI, la Direction des finances a pu notifier 3 nouveaux marchés pour améliorer la gestion de la dette et de la trésorerie : 2 marchés permettant de se dote nouveaux outils de gestion : un nouvel outil de gestion de la dette et un outil de gestion de la trésorerie ; et un marché d'accompagnement par un cabinet de conseil.

Financement des SCPP et de la BSPP

Cette action vise à analyser les enjeux politiques et budgétaires relatifs au financement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) et des Services Communs de la Préfecture de Paris (SCPP). Dans l'exercice de ses missions, la Préfecture de Police de Paris dispose notamment de services dits « communs » ou « interdépartementaux » placés sous son autorité fonctionnelle et qui interviennent sur le territoire des départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Ces services sont :

- La Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), unité de statut militaire détachée de l'arme du Génie, unité interdépartementale,
- Les Services Communs de la Préfecture de Police (SCPP), qui sont :
  - Le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (dont seules les activités de déminage et d'explosif sont à la charge de l'Etat),
  - L'Institut Médico-Légal,
  - Le Service des Objets Trouvés,
  - Le Laboratoire Central des Services Vétérinaires.

Le financement des Sapeurs-Pompiers et des Services Centraux, individualisé budgétairement dans l'unité « Budget Spécial de la Préfecture de Police », est voté par le seul Conseil de Paris, qui détermine les contributions respectives de la ville de Paris et de chacune des collectivités de la petite couronne (conseils départementaux et communes). Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Pour la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le financement est assuré par l'Etat (Ministère de l'intérieur), la ville de Paris, les trois départements de petite couronne et leurs communes qui participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes au casernement. Après déduction des recettes diverses, la participation des collectivités est répartie au prorata de leur population.

Pour les services communs de la préfecture de police, le financement est assuré par la ville de Paris et les trois départements de la petite couronne. La part de chacune des collectivités (Paris et trois Départements) est déterminée au prorata de leur potentiel fiscal.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Evolution des dépenses contraintes (en millions d'euros)

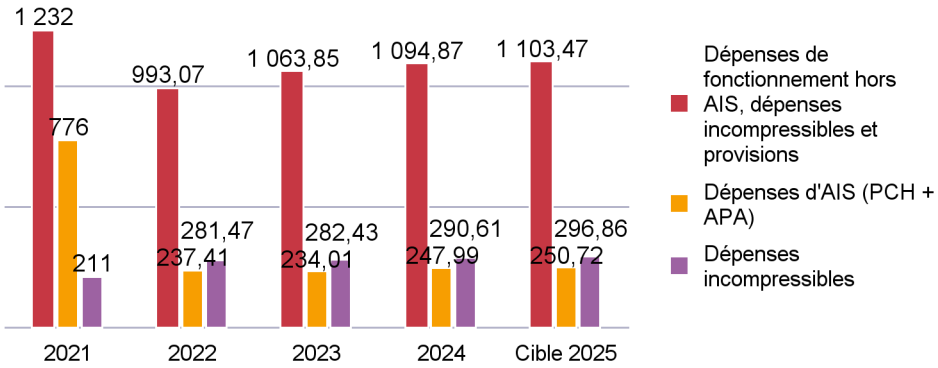

Le Département est entré dans l'expérimentation de la fusion des sections soin et dépendance, ce qui implique le transfert de la dépense d'APA établissement à l'Etat (environ 15 millions d'euros).

Part des dépenses compressibles (en %)

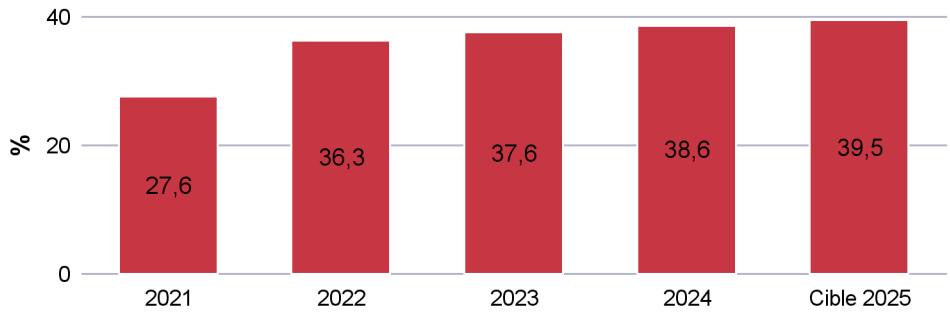

Les dépenses dites « compressibles » sont les dépenses d'intervention de la section de fonctionnement (i.e hors masse salariale, allocations individuelles de solidarité, dépenses incompressibles et dépenses générales).

Epargne et capacité de désendettement

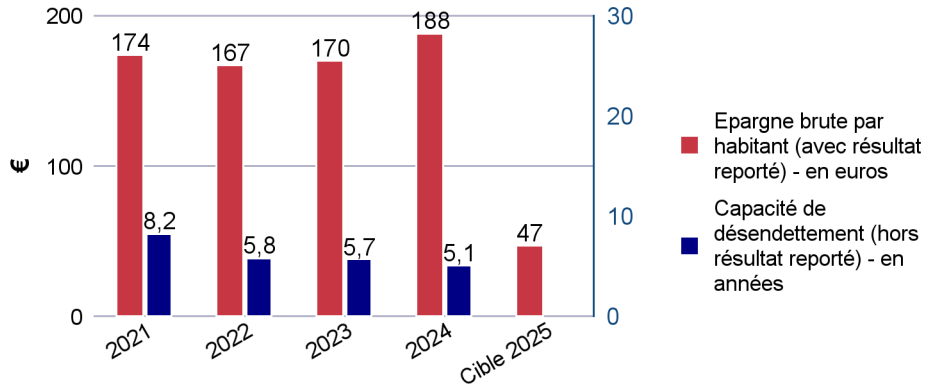

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'année 2024 marque un niveau d'épargne brute, ce qui s'explique par la politique de provisionnement. Si en 2023, 96 millions d'euros avaient été constitués au BS, seuls 50 l'ont été en 2024. De même, en matière de recettes 90 millions d'euros ont été repris en 2023 contre 105 en 2024.
La baisse au budget primitif 2025 s'explique par l'absence de reprise d'excédent à ce stade budgétaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

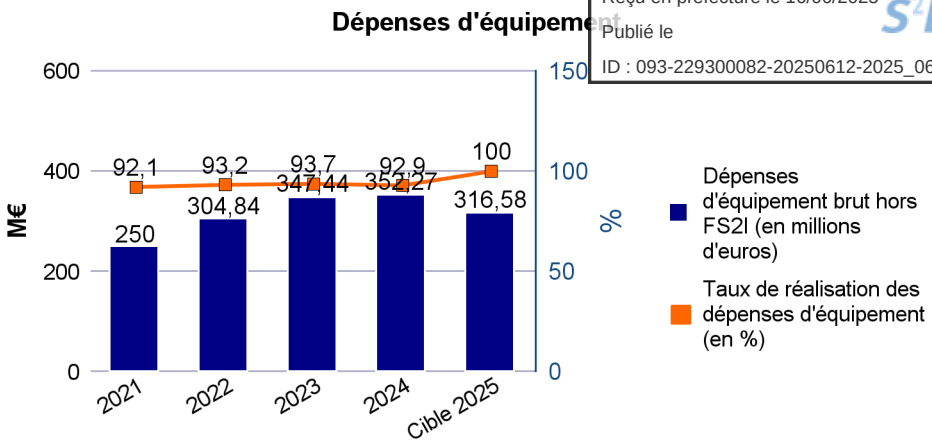

Les dépenses d'équipement sont en augmentation entre 2022 et 2024 puis diminuent en 2025. Cela s'explique à la fois par les projets liés aux JOP ainsi qu'un choix de l'exécutif d'investir pour le territoire, département sous-doté en termes d'équipement. La baisse 2025 est la conséquence de la livraison des équipements propres aux JOP en 2024. La Seine-Saint-Denis se caractérise par un taux de réalisation de ses dépenses d'équipement élevé, supérieur à 90% sur la période.

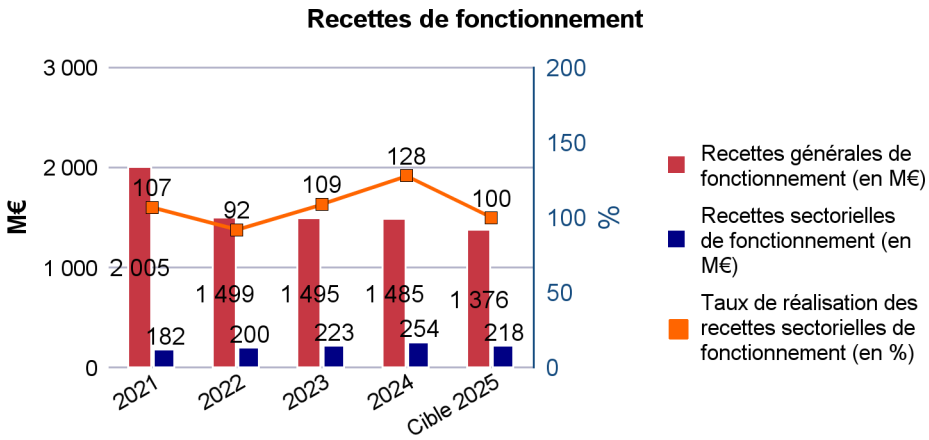

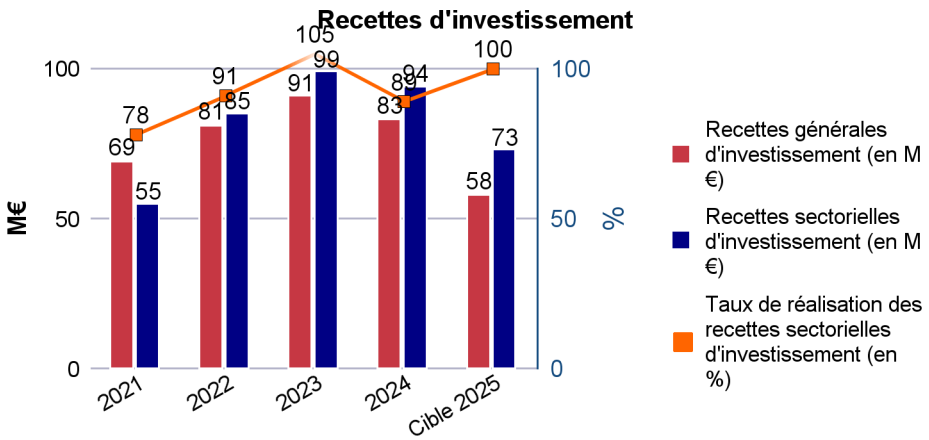

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les recettes générales comprennent les produits fiscaux, les dotations d'Etat et les ressources financières tirées de la péréquation horizontale. Les recettes d'investissement comprennent la DSID, le FS2I, les redevances radars et la récupération du FCTVA, recette Etat dans le cadre de l'accord avec l'Etat sur l'expérimentation de renationalisation du financement du RSA.
Les recettes sectorielles comprennent toutes les recettes non titrées par la direction des finances et, par conséquent, sont exclues en fonctionnement, le résultat de fonctionnement reporté ainsi que les produits financiers et les recettes générales (à l'exception des produits des cessions) et en investissement, le solde d'exécution de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que l'emprunt et les financements directement gérés par la direction des finances (FS2I, DSID, FCTVA etc.)
Sont exclues des subventions d'investissement, les subventions perçues par la direction des finances (FS2I, DSID et les redevances radars).

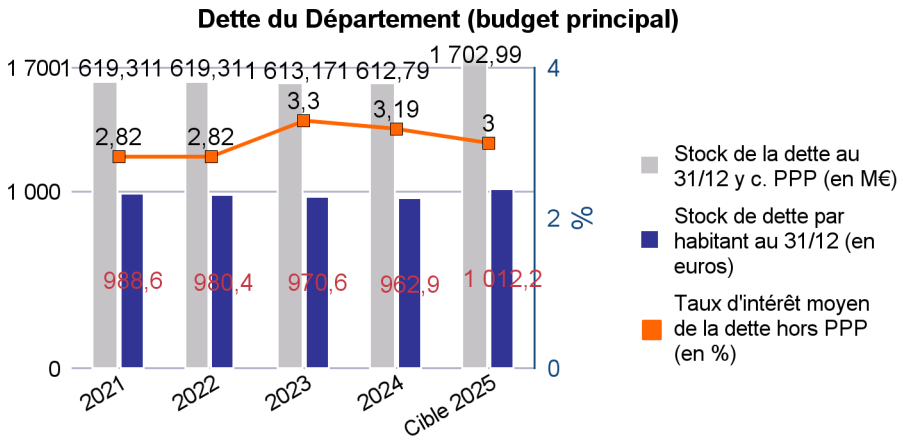

Nombre d'habitants pris en compte pour 2024 : 1 675 249
Nombre d'habitants pris en compte pour 2025 : 1 682 806

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Elaboration et suivi du budget	Dépense	120,042	96,081	50,070
	Recette	40,000	90,000	105,000
Financement SCPP et BSPP	Dépense	44,933	48,280	52,799
	Recette			0,262
Gestion de la dette et de la trésorerie	Dépense	35,520	47,435	48,862
	Recette	3,909	3,649	8,583
Pilotage et optimisation des recettes	Dépense	21,391	17,531	15,112
	Recette	1499,133	1495,176	1484,732
Total	Dépense	221,885	209,327	166,843
	Recette	1543,042	1588,825	1598,577
	Charge nette	**-1321,157**	**-1379,498**	**-1431,734**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Elaboration et suivi du budget	Dépense	0,000	0,003	0,000
	Recette	94,400	112,296	135,120
Financement SCPP et BSPP	Dépense	3,472	3,032	3,753
Gestion de la dette et de la trésorerie	Dépense	85,556	90,269	93,809
	Recette	100,000	100,000	110,000
Pilotage et optimisation des recettes	Dépense	14,456	13,342	15,554
	Recette	77,916	91,386	82,885
Total	Dépense	103,484	106,647	113,116
	Recette	272,316	303,682	328,005
	Charge nette	**-168,832**	**-197,035**	**-214,889**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

QUALITE COMPTABLE

CE PROGRAMME COMPORTE TROIS ACTIONS :

- **Opérations patrimoniales,**
- **Relations avec la paierie départementale et les tiers,**
- **Pilotage des activités comptables.**

CONTEXTE

La loi NOTRe du 7 août 2015 a ouvert la voie à l'expérimentation de la certification des comptes pour 25 collectivités. Dans son rapport final publié le 05/01/2023, la Cour des comptes estime nécessaire que la certification soit rendue obligatoire pour les collectivités territoriales les plus importantes. Le rapport final du gouvernement préconise les collectivités à préparer la fiabilité de leur compte pour une certification éventuelle, selon certaines conditions, à compter de 2028. Le Département s'inscrit donc dans cette démarche de renforcement de ces comptes et poursuit ses chantiers en la matière

Engagé depuis 2019 dans cette démarche, le Département a **modernisé sa fonction comptable :**

- En centralisant l'étape de la liquidation comptable via un centre de services partagés ;
- En créant les trois lignes de maîtrise nécessaires à un contrôle interne comptable et financier de qualité (CICF), avec un service du Pilotage de la Qualité Comptable, situé au niveau 2 des processus de contrôle ;
- En structurant le dispositif de maitrise des risques sur un périmètre commande publique à travers un Guide des procédures organisationnelles et d'un référentiel de contrôle interne comptable ;
- En acculturant les acteurs de la chaine comptable à la maitrise des risques des activités ;
- En structurant l'organisation autour de la qualité comptable et de l'urbanisation du Système d'Information Financier (Bureaux du Système d'Information Financier, de la Normalisation, et du Patrimoine) ;
- En formant les agents afin de faciliter l'intégration et la reproduction des bonnes pratiques comptables.

En aval des processus d'exécution comptable, un partenariat renforcé avec la Paierie départementale a permis, en outre, de développer les travaux d'ajustement de l'inventaire comptable avec l'actif du Département, tenu par le comptable public.

L'année 2024 a été le point de départ d'une série de transformations de grande ampleur pour le secteur public local avec :

- L'exécution comptable sous la nouvelle **nomenclature budgétaire et comptable M57 adoptée au 1er janvier 2024** ;
- **La préparation de la mise d'un Compte Financier Unique (CFU)** en partenariat avec la Paierie départementale (dont le calendrier normatif reste à préciser).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de :

- **Sécuriser les processus comptables,**
- **Fiabiliser le patrimoine de la collectivité,**
- **Moderniser le système d'information financier,**
- **Assurer un partenariat constant avec la paierie départementale.**

Les objectifs stratégiques consistent à :

- Garantir aux élus et aux usagers une connaissance fiabilisée des données comptables de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Construire un contrôle interne comptable et financier s'appuyant sur des pilotes de processus et des référents dans les directions opérationnelles,
- Développer l'urbanisation du Système d'Information Financier,
- Poser les bases qui permettront de conduire le Département de la Seine-Saint-Denis à la certification des comptes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Opérations patrimoniales

L'action « Opérations patrimoniales » vise à :

- Avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable : gestion de l'inventaire (entrées - sorties),
- Prévoir budgétairement les opérations d'ordre patrimonial : amortissements, neutralisation, intégration des immobilisations en cours, transfert des frais d'études,
- Fiabiliser l'exécution des écritures comptables d'ordre patrimonial (réel et ordre),
- Apporter aux directions des conseils en matière de suivi du patrimoine.

L'année a été marquée par la mise en œuvre du prorata-temporis : les écritures de régularisations ont dû attendre la fin de l'exécution 2024, près de 0,726 million d'euros ont été amortis.

Les travaux de recoupement de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique du parc automobile départemental se sont poursuivis en 2024 avec la collaboration de la DBL dans le suivi du parc.

Tout au long de l'année une veille et un accompagnement a été assurée en lien avec le Service du Budget pour fiabiliser les imputations comptables des dépenses et recettes d'investissement ainsi que les prévisions budgétaires en crédits d'ordre. L'objectif étant de limiter les rejets ou blocage de paiement de la part de la Paierie et améliorer en partie le délai global de paiement (DGP).

Relations avec la paierie départementale et les tiers

Cette action vise à :

- Contrôler et fiabiliser la base de tiers du Département pour assurer le recouvrement ou le paiement des opérations comptables et lutter contre la fraude,
- Piloter la régularisation des flux financiers en dépenses et en recettes situés sur les comptes d'attente de la Paierie (P503, retenue de garantie, suivi des chaînes de paiement…),
- Piloter les mises en demeure envoyées par la paierie ainsi que les demandes de mandatement d'office envoyées par la préfecture,
- Accompagner les directions opérationnelles dans le traitement et le suivi d'opérations spécifiques telles que l'enregistrement des rejets et des annulations, la correction d'anomalies générées par le dépôt des Avis de Sommes A Payer (ASAP) sur Chorus Portail Pro,
- Faciliter le contrôle de corroboration annuel du Compte Administratif avec le Compte de Gestion, par le rapprochement des balances mensuelles Hélios avec le progiciel financier Grand Angle.

Ces différentes actions construites en partenariat avec la Paierie départementale et les directions opérationnelles, contribuent à :

- Sécuriser le circuit de la chaîne de la dépense et de la chaîne de la recette,
- Appuyer la paierie dans sa politique de recouvrement des créances,
- Améliorer la maîtrise du risque financier lié aux créances douteuses et irrécouvrables.

Les actions phares de 2024 se sont concentrées sur :

- La mise en place et audit de tiers via l'API TRUSTPAIR (API de contrôle de concordance entre les RIB et les tiers moraux dans GDA), l'audit a relevé une base saine à 75% avec uniquement 1% d'anomalies, les 24% restant correspondent à des corrections à apporter manuellement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le nettoyage d'opérations spécifiques anciennes sur le P503 (reste en stock les opérations enregistrées de 2020 à 2024)
- Un suivi des rejets avec une communication resserrée avec les directions opérationnelles, particulièrement durant la période complémentaire afin d'émettre à nouveau au maximum les derniers rejets paierie. Cette action déjà mise en œuvre en 2024 (70% des rejets en montant avaient été émis à nouveau) a permis de traiter 87% des rejets en montant en 2024, soit une progression de 17 points.

Pilotage des activités comptables

Le pilotage de l'activité comptable n'a pas connu d'évolution sur l'exercice 2024 en raison d'une perte de ressources internes. Les acquis des précédents exercices ont été poursuivis.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

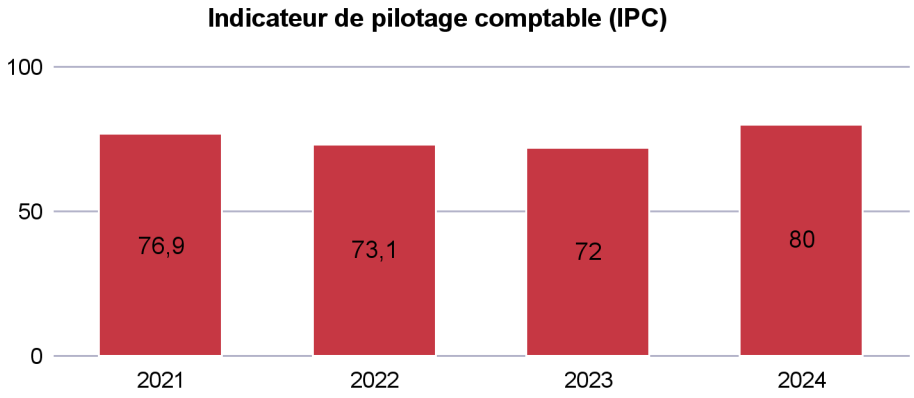

Cet indicateur est produit directement à partir de l'application HELIOS de la Paierie départementale. La visibilité offerte à cet indicateur, souhaitée par le Comité de fiabilité des comptes locaux, représente un levier important dans l'amélioration de la qualité comptable.
L'IPC doit ainsi être appréhendé comme un outil de notation entre l'ordonnateur et le comptable sur des items partagés.
L'objectif est de regagner progressivement en score et corriger collectivement les anomalies relevées par Hélios

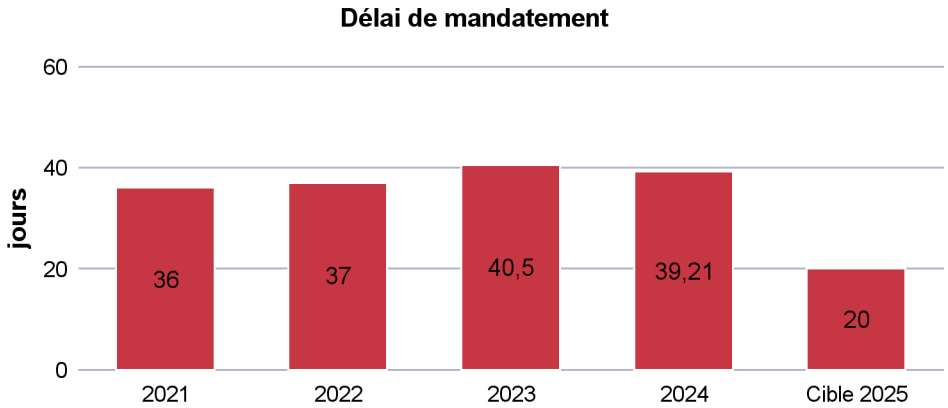

Le délai de mandatement de 40,5 jours en 2023, se situe à un niveau très supérieur à la norme règlementaire de 20 jours.
Les statistiques mettent en avant, le délai trop important au niveau de la constatation et de la certification du SF , ainsi qu'au niveau du traitement au CSP lié notamment à un nombre élevé de factures bloquées.
Le Département poursuit le travail de rationalisation des commandes et des factures, ainsi que les initiatives destinées à fluidifier la chaîne comptable.

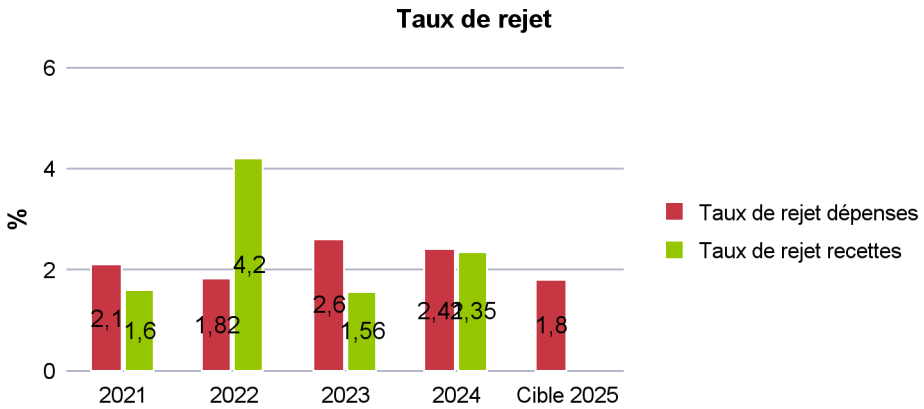

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

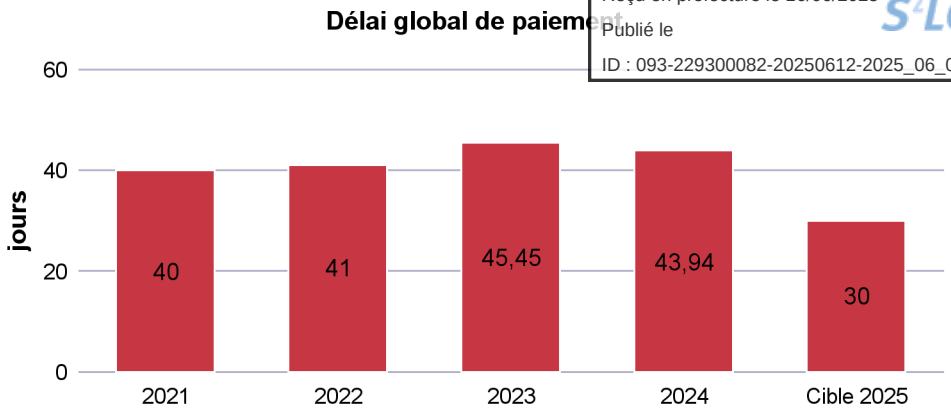

Le DGP comprend le délai de 20 jours d'ordonnancement et le délai de paiement de 10 jours de la Paierie, soit 30 jours au total. L'objectif étant ainsi d'améliorer le délai de mandatement afin de réduire le DGP.

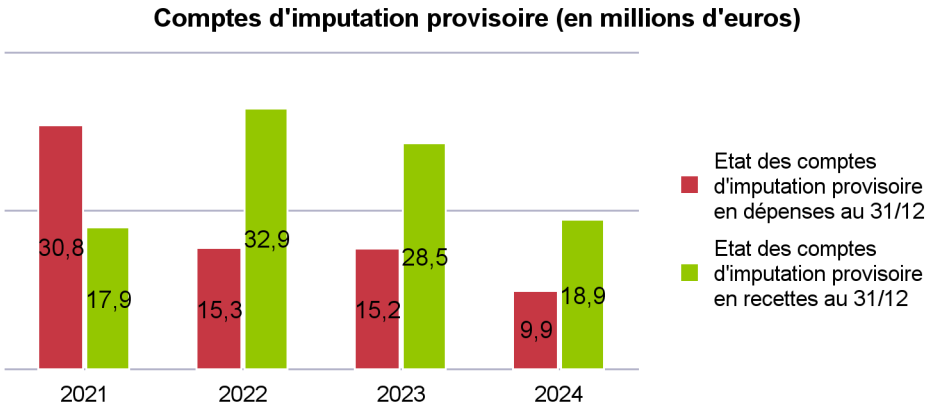

En recettes, plus de 21 millions ont été enregistrés sur décembre 2022 sur le compte d'imputation provisoire (correspondant à 6 subventions). Il restait donc en stock près de 11,8 millions ce qui permet de se rapprocher de la cible définie. En dépenses, il restait 24 862 € sur les dépenses à régulariser au 31/12/2022 et 15,27 millions d'euros correspondant aux indemnités de renégociation de la dette. L'objectif est que ces comptes d'imputation provisoire tendent vers zéro.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Relation avec la Paierie et les tiers	Dépense	2,476	2,212	2,197
	Recette	18,403	15,162	29,057
Total	Dépense	2,476	2,212	2,197
	Recette	18,403	15,162	29,057
	Charge nette	**-15,927**	**-12,950**	**-26,860**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Exécution des dépenses et des recettes

ACTIONS :

- **Pilotage de l'activité d'exécution des dépenses et des recettes,**
- **Fiabilisation des écritures comptables,**
- **Accompagnement des agents comptables et développement de leurs compétences comptables.**

CONTEXTE

Le Département a engagé, depuis 2019, une recentralisation de ces missions d'exécution des dépenses et des recettes (hors aide sociale, payes ou situations soumises à instruction de droits) au sein d'un service dédié : le Centre de services partagés généraliste (CSPG) rattaché à la Direction des Finances.

Cette recentralisation a été finalisée dans son périmètre cible au 1er janvier 2024, lorsque celui-ci a été élargi à l'ensemble des directions rattachées au pôle aménagement et développement durable (PADD).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Le programme exécution des dépenses et recettes consiste à constater comptablement l'exécution du budget du Département tout en veillant à fournir une information comptable fiable et conforme à la réglementation en vigueur.

Ce programme doit répondre à des objectifs :

- De **qualité des écritures comptables réglementaires** (respect de la nomenclature M57),
- De **qualité de l'information financière** nécessaire au suivi budgétaire et aux évaluations des actions menées par le Département,
- Fixés dans **la convention avec la Paierie départementale** (taux de rejets, complétude des pièces transmises, respect du délai global de paiement).

Il participe à la qualité de l'information inscrite dans les comptes du département, le compte administratif et le compte de gestion, et préfigure la capacité du Département à fournir des comptes conformes aux exigences en matière de certification des comptes.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Pilotage de l'activité d'exécution des dépenses et des recettes

Ce pilotage vise à **améliorer le traitement des dépenses et des recettes** en connaissant le volume des actes à traiter à leurs différents stades de prise en charge pour gérer les délais de paiement. En outre, il repose sur un suivi des indicateurs d'activité pour accompagner les agents comptables au quotidien et assurer une proximité avec les directions opérationnelles en termes d'informations et de conseils sur leurs secteurs respectifs.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Fiabilisation des écritures comptables

Un contrôle interne est réalisé quotidiennement pour veiller au **respect de la nomenclature comptable** en exécution et reste à développer pour être plus performant.

En 2023, afin d'augmenter la qualité du contrôle des liquidations de dépenses, des requêtes BO ont été développées pour effectuer notamment des contrôles de cohérence sur les montants liquidés et ceux des factures, sur les tiers et les RIB pour les fournisseurs récurrents et sur les « axes analytiques sites » à renseigner dans le logiciel financier (comptabilité analytique).

L'exercice 2024 s'est caractérisé par une certaine continuité, avec un important travail réalisé sur le stock de factures antérieures à l'exercice 2023.

Un contrôle plus approfondi doit être aussi effectué systématiquement sur les liquidations à forts enjeux financiers et/ou stratégiques pour la collectivité.

Les rejets du payeur et internes à la collectivité constituent des indicateurs d'alerte permettant aussi de repérer les écritures sensibles nécessitant un contrôle exhaustif.

Accompagnement des agents comptables et développement de leurs compétences comptables

Des démarches individuelles et collectives sont menées auprès des agents pour sécuriser leurs missions et apporter des connaissances thématiques. Un **parcours de formation** mis en place en 2021 vise aussi à acquérir des connaissances de base et/ou une maitrise de la culture financière, de la comptabilité et du progiciel Grand Angle.

Cet accompagnement est renforcé depuis 2023 grâce à la **Cellule d'appui et de pilotage** chargée d'apporter un appui technique sur le progiciel financier ou comptable auprès des gestionnaires chargés de l'exécution des dépenses et des recettes. Cet appui peut être individualisé selon la demande du gestionnaire comptable ou collectif en atelier thématique (nomenclature comptable et natures analytiques, lecture et compréhension d'un marché public : pièces justificatives, révisions de prix, avances, acomptes, retenues de garantie…). En 2024, 17 ateliers ont été réalisés par la cellule d'appui.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Factures du CSP en stock à la clôture (non mandatées)

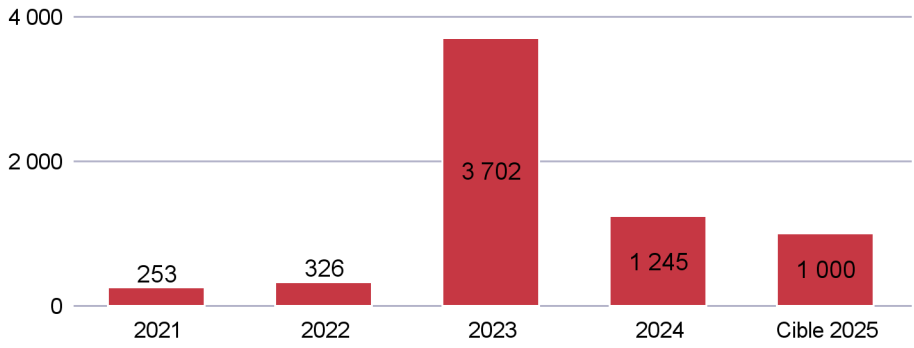

Nombre de factures au 11/04/2025 reçues avant le 31/12/2024, aucun objectif fixé pour 2024.
L'indicateur n'est pas comparable entre 2024 et 2023 puisque Le périmètre du CSP s'est élargi . De plus, le nombre de factures en stock au 31.12 a augmenté, sans pour autant témoigner de la dégradation de leur prise en charge en période de clôture.

Le taux de factures en attente à la clôture (dîtes « figées ») représente le nombre de factures au statut en attente rapporté au stock factures au 31/12 (le statut en attente indique qu'une facture vérifiée ne peut être liquidée car en attente de crédits ou de pièce justificative).

Taux de factures du CSP en attente (figées) en %

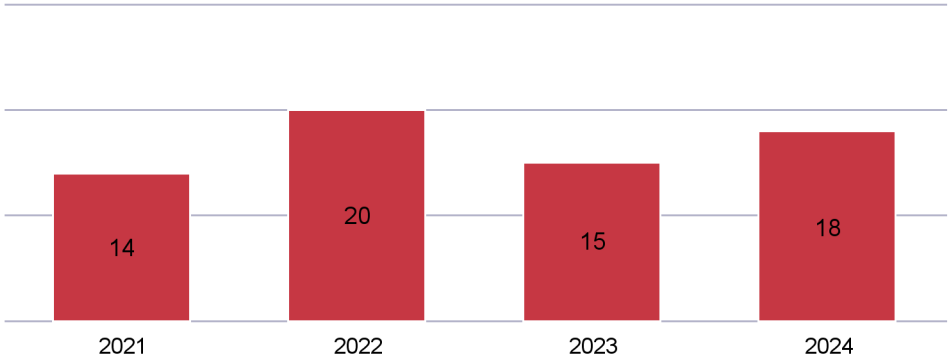

nombre de factures figées / stock total

Délai moyen de liquidation du CSP (en jours)

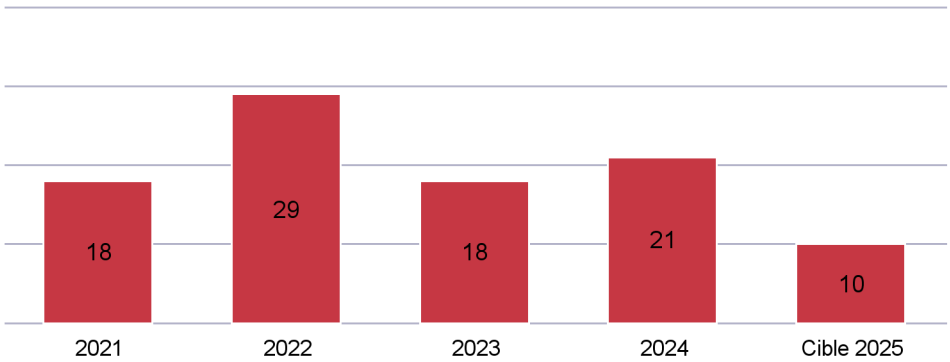

Pas d'objectif fixé en 2024. L'objectif 2025 est fixé à 10 jours pour le CSP, pour tendre vers un respect du DGP à 30 jours.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le taux de rejets correspond au nombre de rejets rapporté au nombre de mandats. Il concerne le pôle Ressources et moyens des services jusqu'en 2021, périmètre élargi à compter de 2022.

Taux de rejet global du CSP (fonctionnement et investissement) en %

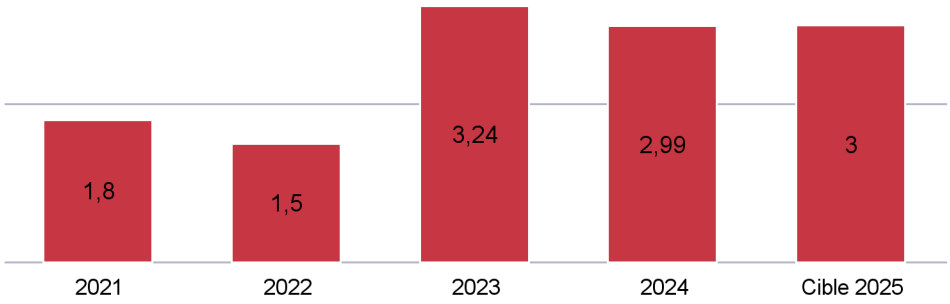

L'objectif d'un taux de rejet inférieur à 3 % est attendu en 2025. Un taux d'erreur inférieur ou égal à 3% correspond à une chaîne de la dépense maîtrisée (cf guide du contrôle interne à destination des collectivités)

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Conseil et contrôle de gestion

ACTIONS :

- **Dialogue de gestion,**
- **Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts (contrôle de gestion interne),**
- **Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers (contrôle de gestion externe).**

CONTEXTE

Le programme « Conseil et contrôle de gestion » participe à l'optimisation financière des actions menées par la collectivité et prend la forme d'un accompagnement des directions dans leur démarche de gestion et d'études sur des sujets spécifiques. Le bureau du contrôle de gestion interne (3 ETP) participe à la démarche d'amélioration de l'efficience des politiques publiques et d'optimisation des ressources au sein du Département.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- De contribuer à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, dans un objectif d'optimisation financière et des processus ;
- D'accompagner les directions dans le pilotage de leurs ressources et de leurs partenariats financiers ;
- De diffuser une culture de gestion au sein de la collectivité.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Dialogue de gestion

Le Bureau de l'analyse de gestion a participé à l'ensemble du processus budgétaire 2023-2024, notamment en :

- Coordonnant l'exercice des revues de gestion, en participant aux réunions d'arbitrage du budget prévisionnel,
- Constituant les documents budgétaires relatifs aux politiques transversales (« **jaunes budgétaires** »),
- Coordonnant la rédaction du **rapport d'orientations budgétaires (ROB),**
- Préparant le **bilan d'activité 2023** et en rédigeant les éléments constitutifs pour **le bilan de mi-mandat (2021-2023).**

Le Bureau est également impliqué dans la réalisation d'une veille statistique sur des sujets transversaux comme l'insertion, le logement ou encore la jeunesse.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Pour mener ces différents projets en partenariat avec les directions opérationnelles, le SACG (service de l'analyse et du contrôle de gestion) anime le réseau des chargés de gestion qui se réunit deux fois par an.

Accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts (contrôle de gestion interne)

L'accompagnement à l'optimisation des procédures et des coûts a pour dessein :

- D'analyser les dispositifs de politique publique de la collectivité dans un objectif d'optimisation financière mais également d'optimisation des processus,
- D'apporter des éléments de compréhension et d'analyse budgétaire.

Le bureau du contrôle de gestion interne (BCGI) a mis en place des tableaux de bord relatifs au contrôle des liquidations. Il a effectué une projection du coût des dépenses du dispositif « Améthyste » suite à la mise en place de nouvelles modalités de facturation à compter de 2024 avec le passage de la facturation au forfait à la facturation à la validation.

Par ailleurs, le BCGI a reconstitué le coût du laboratoire départemental, le coût des PMI pour l'année 2023 ainsi que le bilan financier d'une convention d'occupation de bâtiments entre le Département et la Préfecture, en vue d'une négociation pour élaborer une nouvelle convention, dans le contexte du déménagement. Le contrôle de gestion a également produit une note sur Ikaria et proposé des pistes d'optimisation.

Pour améliorer la qualité de la donnée financière, l'équipe du contrôle de gestion a animé plusieurs ateliers avec le Centre de services partagés généralistes (CSP) sur le nommage des liquidations.

Enfin, l'équipe du contrôle de gestion a mis en place des requêtes pour faciliter le suivi budgétaire de la DAJIA.

Sécurisation des engagements financiers auprès des tiers (contrôle de gestion externe)

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Maîtriser les risques financiers sous-jacents au financement de tiers par le département,
- Contribuer à la sécurité financière des partenariats départementaux (associations subventionnées, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales tarifées, OPH…),
- Accompagner les directions opérationnelles dans leur dialogue de gestion avec leurs partenaires et identifier les situations à risques,
- Apporter à la direction générale des outils de pilotage et d'aide à la décision en matière de financement des partenaires.

Le bureau du contrôle de gestion externe a poursuivi l'analyse de la situation financière des partenaires subventionnés à plus de 75 000 €. Dans le même temps, il a répondu à de nombreuses sollicitations des directions opérationnelles sur des situations spécifiques de partenaires qui nécessitaient un soutien en termes d'analyse financière. Néanmoins, la participation au projet de déploiement de la nouvelle plateforme des subventions concomitante à l'accompagnement des agents sur l'ancien SI, ainsi que les nouvelles missions sur les garanties d'emprunt hors bailleurs sociaux n'ont pas permis de procéder à l'ensemble des contrôles et de produire une cartographie finalisée.

Plus particulièrement, en 2024, trois analyses d'opérations de bailleurs sociaux ont été réalisées pour des demandes de garanties d'emprunts et trois dossiers de garanties hors bailleurs sociaux ont été suivis. Ces nouvelles demandes ont nécessité de définir une procédure et deux études juridico-financières ont été confiées à un prestataire extérieur.

Par ailleurs, le bureau se mobilise pour accompagner la montée en charge liée à l'héritage JOP2024 des suivis financiers des délégations de services publics, sur lesquels une montée en compétences s'avère nécessaire.

La complexité de ces dossiers a abouti à une réflexion sur la passation d'un marché de prestations intellectuelles qui permettrait une sécurisation optimum des partenariats et une montée en compétence du bureau.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTAT

Objectif		Réaliser des missions d'études, analyser des dispositifs et processus			
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre d'analyses flash réalisées CGE	Cible	10	10	10	10
	Réalisé	4	7	7	
Nombre d'analyses approfondies réalisées	Cible	5	5	5	5
	Réalisé	3	4 CGI + 4 CGE	4 CGI + 3 CGE	
Nombres de liquidation corrigées	Réalisé			3 755	
Nombres de liquidations contrôlées	Réalisé			46413	
Nombre d'ateliers	Réalisé			5	
Nombre de liquidations en attente de création de site	Réalisé			1241	
Nombre de fiches de contrôle des liquidations	Réalisé			9	
Commentaire :					

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Commande publique

ACTIONS

- **Sécurisation juridique de la commande et des achats publics,**
- **Développement d'une commande publique durable,**
- **Performance de l'achat public,**
- **Assurer une relation fournisseurs responsable,**
- **Accompagnement des prescripteurs dans la gestion et l'exécution des marchés publics.**

CONTEXTE

L'activité de la Direction de la commande et de l'achat public (DCAP) en 2024 s'est inscrite dans le contexte global des JOP avec la passation et la finalisation de procédures liées à son organisation, notamment la notification de la DSP du PRISME. Si l'année 2024 a marqué un net recul de l'inflation par rapport aux années 2022 et 2023, les incertitudes économiques continuent d'impacter la fonction achat de la collectivité, notamment durant l'exécution des contrats. Ce contexte implique un accompagnement toujours plus poussé de la DCAP des directions opérationnelles.

L'année 2024 a également été marquée par le vote en avril du nouveau Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), constituant la feuille de route de la politique achat de la collectivité.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de mettre en place des actions permettant aux achats du Département un gain de performance à savoir :

- Une performance économique en essayant toujours de retenir les offres économiquement les plus avantageuses et de s'assurer de la pertinence du choix ;
- Une performance durable en intégrant des éléments de politique publique du Département notamment via un pilotage des marchés cadré par le SPASER renouvelé ;
- Une performance de sécurisation et modernisation des processus achats afin d'améliorer le service rendu aux Directions opérationnelles.

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- D'assurer la sécurité juridique de la commande publique et des achats,
- De favoriser la mise en œuvre des politiques du Département, en optimisant les leviers de performances par une politique achats, en mutualisant, en professionnalisant les acheteurs, en améliorant la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux et en s'appuyant sur le SPASER du Département,
- D'améliorer l'accompagnement des acteurs de l'achat, en assistant, conseillant et contrôlant les services internes du Département sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation et en mettant à profit la dématérialisation et les politiques nationales de simplification pour en améliorer l'accessibilité.

La DCAP est constituée de deux services :

- **Le service de la commande publique** accompagne les directions dans la passation de leurs consultations et de leurs marchés complexes. Il aide les services à définir leurs besoins à déterminer la procédure et le type de contrat adéquat, à rédiger les DCE, à réceptionner et ouvrir les plis, analyser les candidatures et les offres et notifier les marchés ;
- **Le service de l'achat public** œuvre pour obtenir un meilleur rapport qualité/prix sur les marchés passés par le Département. Lorsqu'une direction ne dispose pas des moyens nécessaires à la passation d'une

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

consultation ou qu'un marché demande des compétences spécifiques ou transversales, elle peut solliciter le service de l'achat public, qui les accompagne pour définir [illegible] fournisseurs (sourcing), mener les consultations et négocier. Le service achat public est doté du BEECI (Bureau exécution, évaluation et contrôle interne) qui intervient pour les problématiques que rencontrent les prescripteurs au moment de l'exécution des marchés.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sécurisation juridique de la commande et des achats publics

Cette sécurisation est assurée de manière permanente par la conduite de l'intégralité des procédures supérieures à 40 000 € HT et le conseil et l'accompagnement des Directions prescriptrices pendant la phase de passation des contrats.

En 2024, le rôle de la DCAP en la matière s'est renforcé notamment avec :

- L'intervention toujours plus fréquente du BEECI dans l'accompagnement des Directions pendant la phase d'exécution,
- Le recrutement d'un poste de chargé de programmation des achats en charge également du contrôle des achats inférieurs à 40 000 €. Ainsi une première démarche d'identification de ces achats par les Directions opérationnelles a été amorcée et devra se poursuivre pour vérifier la bonne application des règles de computation des seuils.

Comme les années précédentes, aucune procédure n'a fait l'objet d'une annulation et le Département a remporté l'ensemble des référés introduits par des candidats évincés.

Développement d'une commande publique durable

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) a été voté en avril 2024 par l'Assemblée Départementale. Ce SPASER devient ainsi la feuille de route de la politique achat de la collectivité, et porte des engagements et objectifs ambitieux en la matière.

La DCAP pilote ainsi le respect de ce cadrage, en association avec la DIESS et la DTER qui interviennent de manière croissante dans les procédures de passation des marchés. Plusieurs COTECH ont été organisés par la DCAP, qui veille à la bonne prise en compte des engagements du SPASER dans les procédures de passation.

Les agents de la DCAP, DIESS et DTER ont également pu bénéficier d'une formation spécifique sur l'achat durable en fin d'année 2024.

Performance de l'achat public

L'année 2024 a été marquée par la fin du chantier ODYSSEE de modernisation des processus achats de la collectivité, afin de les simplifier. Ainsi plusieurs travaux et avancées ont pu se concrétiser : simplification de la fiche de besoin, réduction de délais et process administratifs non imposés par le code de la commande publique, expérimentation de l'inversion de l'analyse des candidatures et des offres. L'objectif est d'améliorer notamment les délais de passation des marchés de la collectivité tout en veillant à leur sécurisation juridique. Plusieurs sourcings ont également été réalisés, afin d'améliorer la performance des achats de la collectivité pour améliorer la cohérence entre les besoins des Directions opérationnelles et l'offre des fournisseurs.

Assurer une relation fournisseurs responsable

Comme chaque année une rencontre fournisseur a été organisée au Stade France en janvier 2024, visant à présenter les principales opérations d'achat de l'année, et de faire rencontrer les prescripteurs du Département avec les fournisseurs intéressés, actuels ou potentiels de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Par ailleurs le BEECI a par son activité joué un rôle de médiateur dans les difficultés d'exécutions remontées par les Directions opérationnelles ou fournisseurs du Département.

Accompagnement des prescripteurs dans la gestion et l'exécution des marchés publics

Cette action s'appuie sur le **bureau de l'exécution, de l'évaluation et du contrôle interne (BEECI).** Son objectif est triple :

- Accompagner les directions en cas de difficultés rencontrées dans le cadre de l'exécution de leurs marchés vis-à-vis de demandes des titulaires ou pour les accompagner sur des problématiques d'exécution ;
- Piloter les modifications de contrats (avenants) pour le compte des directions opérationnelles ;
- Assurer une évaluation des fournisseurs stratégiques ou des fournisseurs à risque chaque année pouvant déboucher sur des plans de progrès.

L'offre de service du BEECI est de plus en plus identifiée par les Directions opérationnelle, notamment en matière d'accompagnement lors de difficultés d'exécutions remontées par celles-ci.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

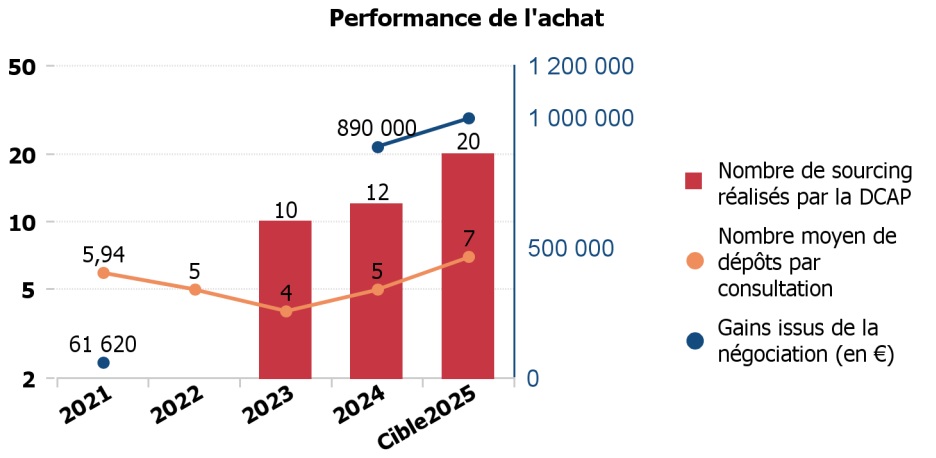

Les gains issus de la négociation ne prennent pas en compte les négociations des avenants, et les offres corrigées lors des négociations, mais uniquement les gains économiques.

Les marchés réservés sont des marchés publics qui se distinguent par des clauses à deux catégories, bénéficiant d'entreprises; d'un côté des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs en situation de handicap, de l'autre les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

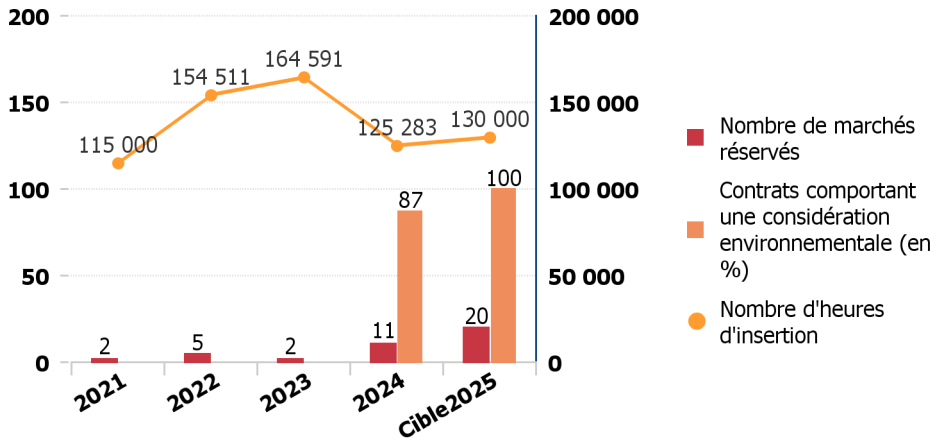

Les objectifs 2025 sont ceux fixés dans le SPASER. Le nombre d'heures d'insertion élevé en 2022/2024 s'explique par la réalisation des opérations olympiques. Le chiffre de 2024 est en cours de consolidation et pourra être revu à la hausse avec les remontées d'informations finales.

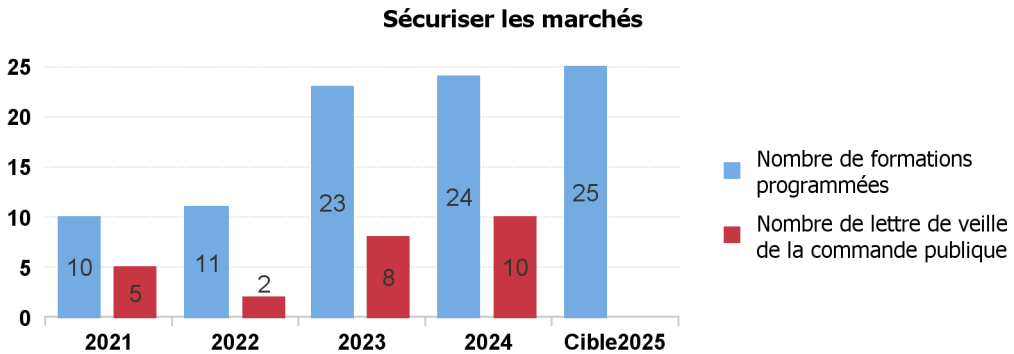

L'objectif de 25 formations correspond à 2 à 3 formations par mois hors mois d'été, ce qui est le maximum possible au regard du vivier de formateurs internes de la DCAP.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

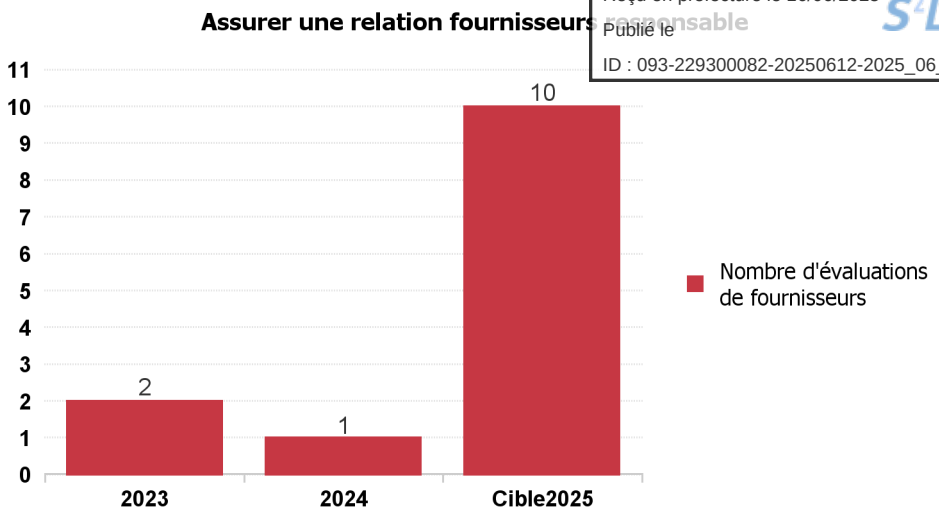

Les évaluations fournisseurs n'ont pu être déployées par manque de moyens RH. L'objectif 2025 a été fixé en fonction des moyens disponibles à date.

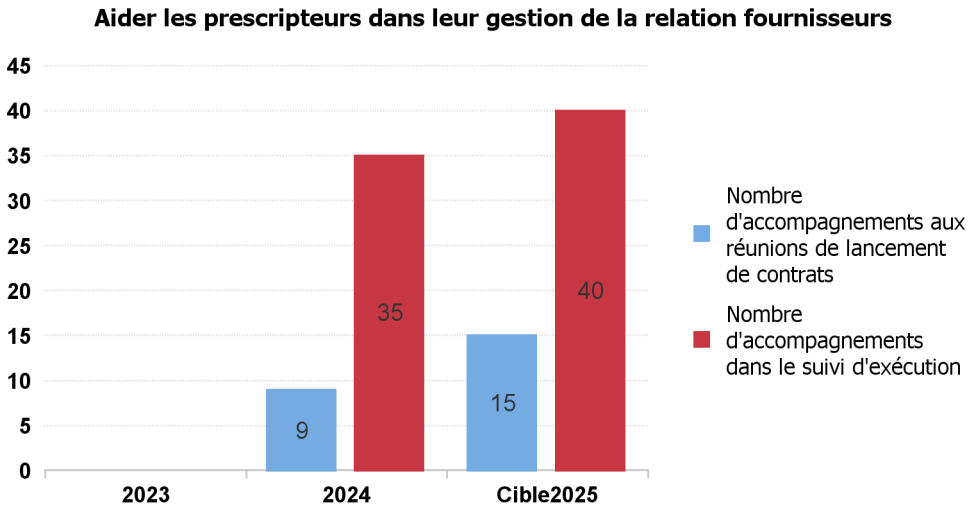

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Assurer une relation fournisseurs responsables	Dépense			0,051
Développement d'une commande publique durable	Dépense	0,105	0,042	
Performance de l'achat public	Dépense			0,094
Sécurisation juridique de la commande et des achats publics	Dépense	0,010	0,097	
Total	Dépense	0,114	0,139	0,145
	Recette			
	Charge nette	**0,114**	**0,139**	**0,145**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

MARKETING ET ATTRACITIVITE TERRITORIALE

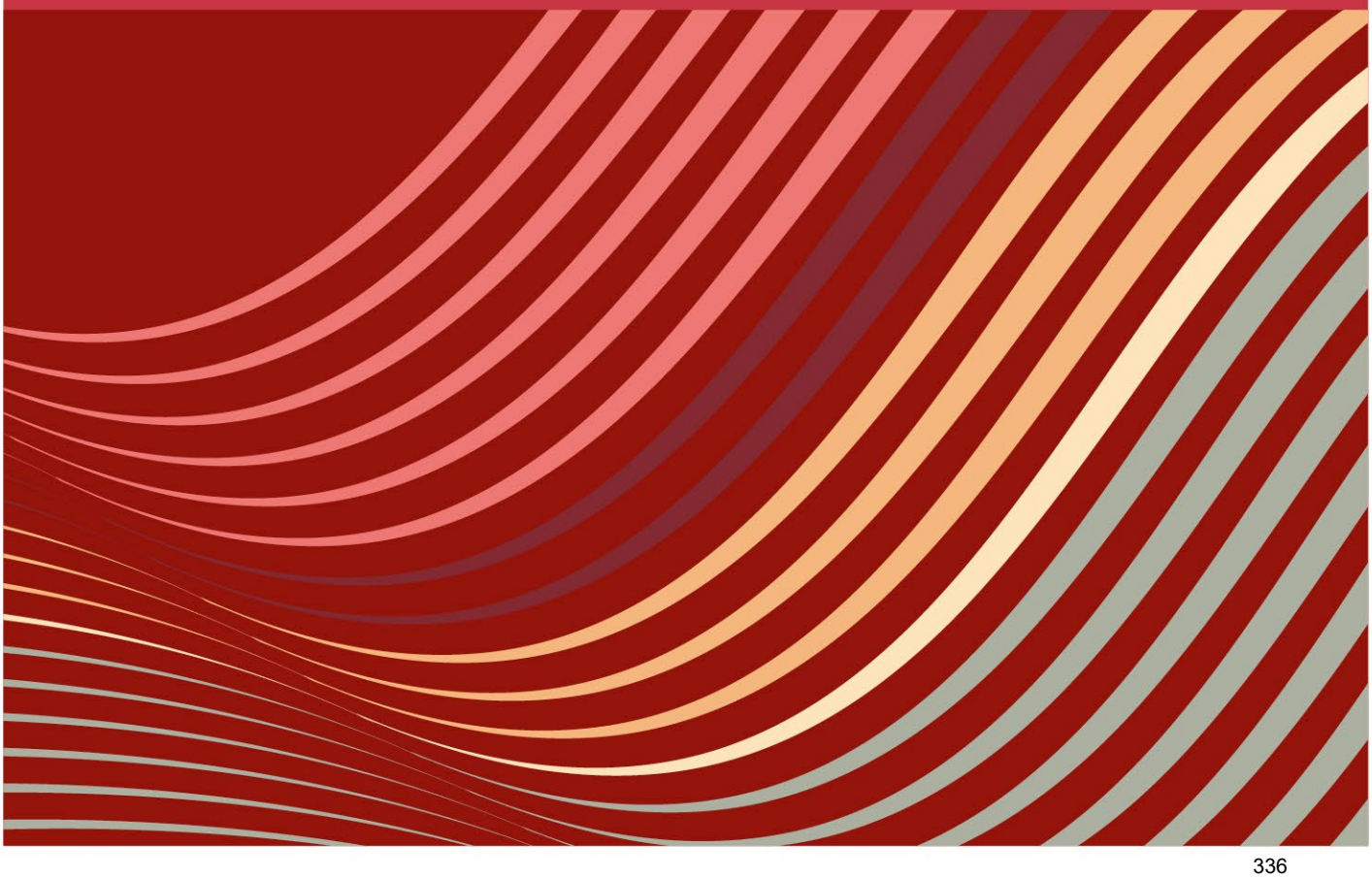

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Marketing territorial et mécénat

ACTIONS :

- **Marketing territorial,**
- **Mécénat**
- **Attractivité économique territoriale et développement touristique.**

CONTEXTE

Le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite, depuis plusieurs années, montrer la vitalité de son territoire, à travers toutes les initiatives positives et tous les marqueurs de sa réussite. Forte de sa diversité, la Seine-Saint-Denis concentre de multiples atouts et la collectivité les valorise à l'échelle départementale, régionale et nationale.

Le marketing territorial peut être défini comme une volonté collective de valorisation et de développement d'un territoire. Cette problématique rejoint celle de la connaissance et du développement des différentes formes de partenariats notamment le mécénat. Le Département, comme d'autres acteurs territoriaux, développe ce mode de financement pour soutenir des projets créatifs et solidaires.

La Délégation au marketing territorial et à l'attractivité permet de gagner en visibilité et en coordination des stratégies et actions notamment le déploiement de la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » et la création de nouvelles formes de partenariats financiers. Fort de ses six ans d'expérience, la délégation au marketing territorial positionne la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis » comme un catalyseur territorial et sensibilise à l'approche de marketing territorial comme du mécénat pour le développement départemental au service des habitants, du tissu associatif ou de l'économie engagée.

Elle participe au rayonnement des atouts du territoire et notamment de l'innovation et de la création incarnées par un réseau d'acteurs engagés. C'est dans ce cadre qu'elle anime les appels à projets et comité de filières pour en faire un levier d'attractivité et de visibilité pour le tissu associatif et pour l'économie sociale et solidaire (ESS).

Enfin, depuis l'organisation des JOP de Paris 2024, la DMTA pilote et coordonne un certain nombre d'actions en faveur de l'attractivité touristique – mais pas seulement – de la Seine-Saint-Denis, notamment via la réalisation et le déploiement d'une importante cartographie de l'attractivité du territoire, carte « Bienvenue In Seine-Saint-Denis ».

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir et animer la marque de territoire « In Seine-Saint-Denis »,
- Assurer une veille territoriale sur la connaissance des nouveaux acteurs territoriaux ou de l'émergence de projets,
- Animer les réseaux d'acteurs engagés structurés dans le cadre de l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis et développer la dynamique de mise en filières,
- Participer au plaidoyer de la Seine-Saint-Denis,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Mettre en place les fondements d'une stratégie de marketing territorial partagée avec les directions départementales,
- Développer le recours au mécénat en accompagnant les directions comme le tissu associatif dans cette pratique,
- Promouvoir et faire le récit d'un territoire « en mouvement », en valoriser les projets innovants, engagés et responsables qui s'y développent en utilisant les outils du récit déjà existants et/ou en en créant de nouveaux,
- Promouvoir l'héritage des Jeux Olympiques de 2024, pour les visiteurs internationaux et les Séquano-Dionysiens,
- Développer et animer la cartographie de l'attractivité du territoire : made in (gastronomie et agriculture urbaine) tiers-lieux, mode engagée, éco-responsabilité, cultures urbaines / art urbain / vélo In SSD, image et audiovisuel.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Marketing territorial

Les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

- Poursuite de la **promotion du « Made » In Seine-Saint-Denis, de l'écoresponsabilité et des filières d'avenir** en faisant reconnaître le Département comme territoire de création, de fabrication, de production notamment par l'organisation de concours d'émergence de talents ;
- La refonte du site internet pour permettre plus de visibilité dans le cadre de la stratégie de Marketing territorial et inclure l'attractivité et le mécénat,
- Le développement de la notoriété de la **marque de territoire In Seine-Saint-Denis**, assurer le développement du réseau d'ambassadeurs et valoriser les rencontres de nouveaux acteurs notamment par la réalisation de médias digitaux, ou l'animation des réseaux identifiés ou par la participation à des événements partenariaux ;
- La démarche de marketing territorial **d'identification des atouts territoriaux** et le développement des piliers de positionnement du territoire irriguent l'ensemble des actions et des relations partenariales,
- La diffusion d'une **grande carte inédite de l'attractivité territoriale de la Seine-Saint-Denis**, Bienvenue IN Seine-Saint-Denis : en print et en digital, sur tout le territoire (établissements départementaux, lieux partenaires, hôtels, commerces, etc).

Le « In Seine-Saint-Denis », la marque de territoire, poursuit et amplifie chaque année sa dynamique de valorisation des actions engagées, innovantes, responsables et solidaires sur le territoire. S'appuyant sur l'implication des **ambassadrices et ambassadeurs du « In Seine-Saint-Denis »**, la marque de territoire a pu en 2024, renforcer ou explorer diverses thématiques, leviers de territoire, tels que les cultures urbaines, le cinéma et l'audiovisuel, la mode engagée, les tiers-lieux, l'agriculture urbaine et l'alimentation durable, les mobilités douces, l'émergence de talents.

Pour 2025, **ces thématiques seront maintenues et approfondies**, et de nouvelles seront amenées à émerger, selon leur pertinence quant au récit, de la valorisation et de l'attractivité du territoire. Le **sourcing de nouveaux projets**, l'animation du réseau, les partenariats stratégiques, les nouveaux outils de récits digitaux seront toujours au cœur de l'activité du In Seine-Saint-Denis. L'ensemble de ces actions viendra nourrir les thématiques de l'écoresponsabilité, de l'émergence de jeunes talents et de la création et l'innovation sur le territoire.

La contribution de la DMTA à la réflexion sur l'**attractivité territoriale pendant les JOP** et après mais aussi à la **mise en place du plan Hip-hop** porté par la DCPSL nous amènera à accompagner de nouveaux projets et à structurer de nouveaux réseaux (cultures urbaines et art urbain, mobilités douces notamment).

En 2025, la DMTA poursuivra le pilotage de **l'Appel à Agir In Seine-Saint-Denis** et **les stations d'été** dans le cadre du Bel été. Les stations d'été, portées par des ambassadeurs du « In », seront une belle vitrine de l'ADN

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

de la Seine-Saint-Denis aux yeux des visiteurs et des riverains grâce à une forte implantation locale de proximité.

Mécénat

Les principales réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

- La poursuite de **l'identification des projets** susceptibles de donner lieu à des financements dans le cadre du mécénat ;
- La **recherche des financements** auprès des fondations ;
- L'ouverture de la recherche des fonds aux **entreprises** en direct ou via la RSE ;
- Le suivi des **conventions** ;
- La **constitution d'un pôle de ressources**, pour les directions départementales et les acteurs locaux, en matière de mécénat, à travers des activités de veille et de formation ;
- La recherche de financements par le dépôt de dossiers aux **appels à projets des fondations** ;
- Le **mécénat indirect** pour élargir le champ des dépôts de dossiers ;
- Le développement des **relations avec les entreprises** et repérer de nouveaux partenaires pour concevoir des chartes adaptées aux problématiques départementales ;

La recherche d'appels à projets va se poursuivre. Le travail avec les autres directions s'est encore renforcé et il est désormais bien acquis pour tous que la DMTA est une porte d'entrée unique pour les sujets mécénat. Des thématiques (notamment sociales ou de mobilités) qui étaient jusque-là peu traitées commencent à l'être et seront renforcées en 2025, et le travail recherche de financement de la Biennale interculturelle Multitude est déjà engagé avec l'équipe de la Biennale.

Attractivité économique territoriale et développement touristique

Parmi le nouveau plan d'actions, il est proposé de :

- **Mettre en lumière les esprits entrepreneuriaux** et les compétences raffinées, témoignant ainsi de la vitalité dynamique qui caractérise l'écosystème départemental. Cela se manifeste notamment à travers les trophées des espoirs de l'économie qui, chaque année, mettent en lumière les talents de l'entrepreneuriat séquano-dyonisien. Les lauréats seront invités à rejoindre le réseau des ambassadeurs et ambassadrices du In Seine-Saint-Denis afin d'assurer leurs capacités de développement tout en renforçant la marque territoriale ;
- **Promouvoir le rayonnement touristique en Seine-Saint-Denis** :
- L'appui aux initiatives initiées par Seine-Saint-Denis Tourisme en lien avec le Département, se traduira par la pérennisation du financement départemental ;
- La participation du Département à l'agence d'attractivité de Plaine commune (POP) ainsi qu'au conseil d'administration de Paris je t'aime ;
- Dans une démarche concertée avec la chambre des métiers et de l'artisanat de la Seine-Saint-Denis (CMA 93) et Seine-Saint-Denis Tourisme, le label « Artisan du Tourisme » initié en 2023 est pleinement mis en œuvre. L'objectif principal de cette initiative est de sublimer l'excellence des compétences artisanales et de l'accueil, caractéristiques intrinsèques du mode de vie à la française. Ce label s'engage à célébrer l'innovation et les compétences artisanales d'exception, apporter un soutien conséquent au tissu économique des entreprises artisanales (en particulier celles opérant dans le domaine de la gastronomie et des métiers d'art) et enrichir de manière significative l'éventail des offres touristiques locales ;
- 2024 a été l'année de **rénovation du bateau** acquis par le Département, le Pierre-Simon-Girard (PSG). 2025 sera l'année de plein déploiement des activités de tourisme fluvial pour les besoins des politiques départementales ;
- **D'animer le développement territorial et économique :** 2024 aura été l'année du diagnostic de la richesse et de la diversité des **mouvements d'entreprises** existants en Seine-Saint-Denis. Des consulaires aux patronaux, en passant par les clubs et réseaux d'entreprise, chaque organisme a à cœur de développer une offre de service. Le Département se propose d'appuyer la mise en cohérence de celles-ci pour une meilleure visibilité territoriale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

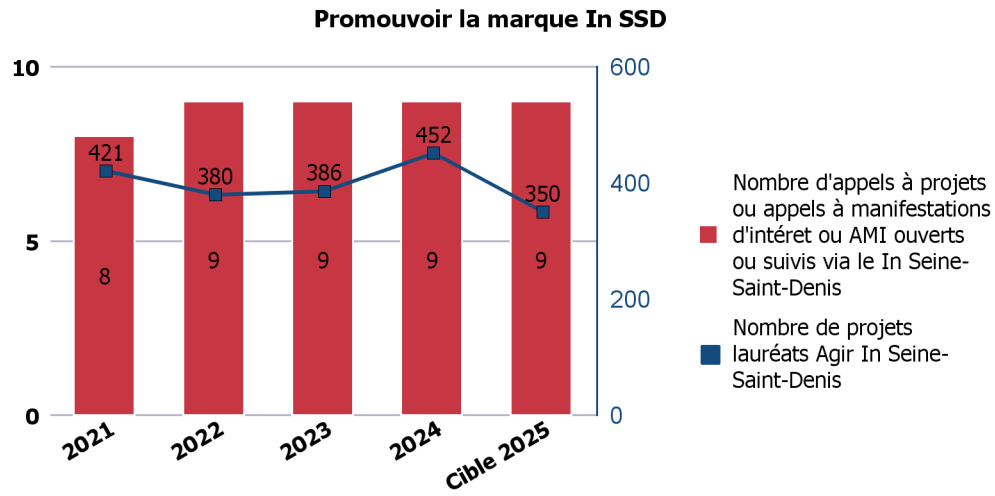

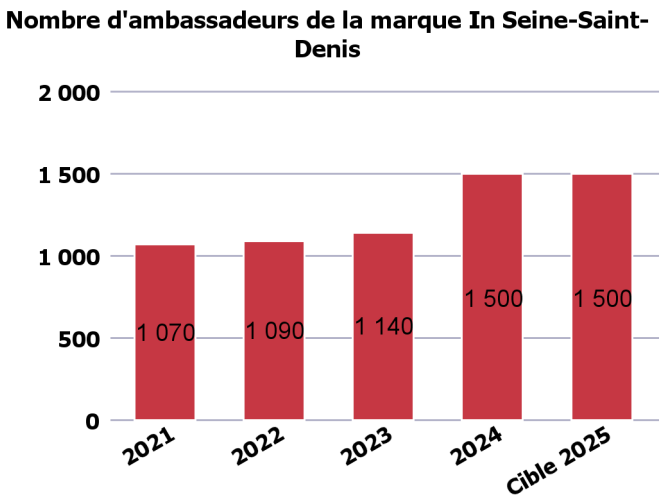

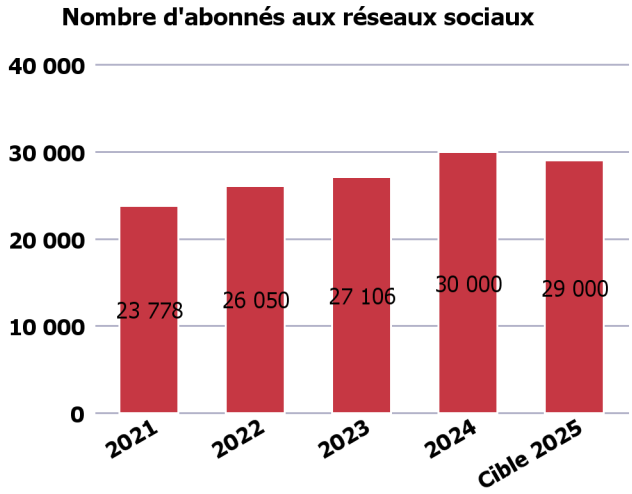

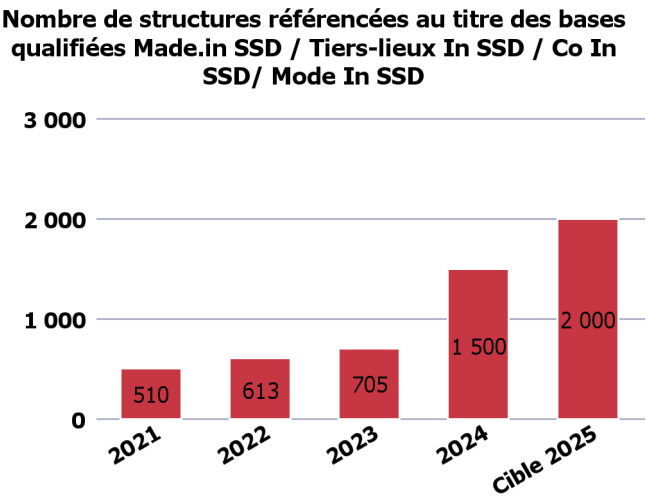

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

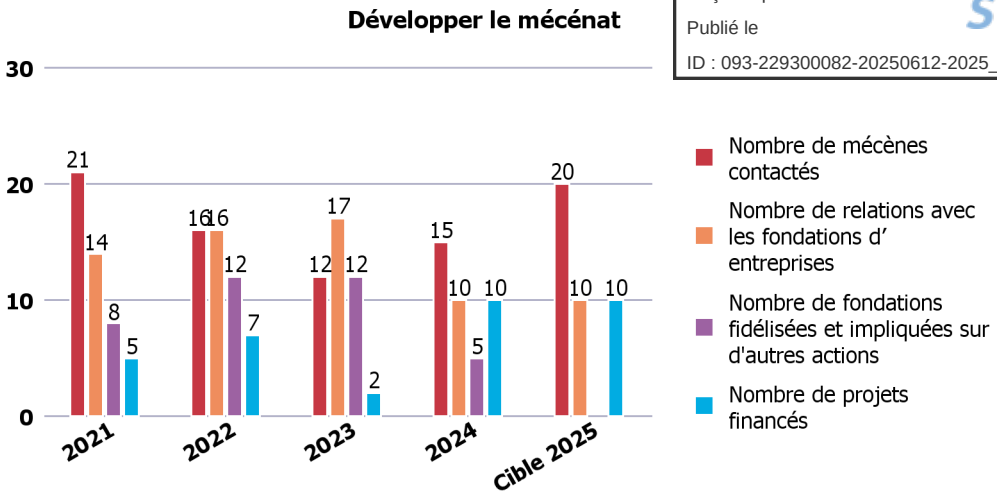

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Attractivité économique territoriale et développement touristique	Dépense	1,304	1,743	1,414
Marketing territorial	Dépense	0,342	0,374	0,336
	Recette			0,006
Mécénat	Dépense	0,000	0,003	0,001
Total	Dépense	1,646	2,120	1,750
	Recette			0,006
	Charge nette	**1,646**	**2,120**	**1,744**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Attractivité économique territoriale et développement touristique	Dépense	0,115	0,110	0,042
	Recette	0,008		
Marketing territorial	Dépense	0,098	0,461	0,488
Total	Dépense	0,213	0,572	0,530
	Recette	0,008		
	Charge nette	**0,205**	**0,572**	**0,530**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Information et communication

ACTIONS

- **Information générale et communication sectorielle**

CONTEXTE

La Direction de la communication contribue à la valorisation des actions départementales et à la diffusion de l'actualité du Département. Elle utilise pour ce faire des outils d'information adaptés à la population séquano-dionysienne. Au regard de l'évolution des attentes des usagers quant aux moyens mis à disposition pour rechercher des informations, la Direction de la communication fait évoluer ses modes de communication pour gagner en réactivité et proposer des supports attrayants. Sans abandonner des supports proposant des informations durables avec des contenus riches et détaillés, la Direction propose également une information en temps réel avec une présence accrue sur les réseaux sociaux. L'image étant devenue un vecteur de communication incontournable sur ce type de média, la Direction de la communication a étoffé son activité en matière de photos, vidéos et animations, pour garantir une plus grande efficacité dans la diffusion des contenus. Enfin, afin de donner une image plus actuelle du Conseil départemental, plusieurs sites internet du Département ont été repensés (ou créés).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme consistent à **:**

- Informer sur les réalisations, les projets et les choix de gestion de l'exécutif,
- Apporter des informations pratiques sur site ou à distance sur les services pouvant bénéficier à nos usagers,
- Faire connaître la collectivité et la promouvoir,
- Favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique,
- Contribuer à faire évoluer les comportements (Campagne de prévention / ex : académie populaire pour la santé ; campagne d'information / ex : addiction aux jeux d'argent ; Campagne de sensibilisation / ex : journée de la femme ou caravane des discriminations…),
- Faire évoluer l'image du Département auprès de ses habitants au travers d'actions ou de valeurs fédératrices,
- Promouvoir les actions et l'engagement du Conseil départemental pour la transformation du territoire de la Seine-Saint-Denis.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Information générale et communication sectorielle

Cette action vise à :

- Faire connaître le Département et promouvoir le territoire,
- Permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils· pourraient prétendre,
- Faire participer les citoyens et valoriser les initiatives.

Pour ce faire, la direction de la communication dispose de différents canaux d'information qu'elle utilise de manière cohérente en vue d'amplifier l'impact de ses productions. Les projets portés par le Département font

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

donc l'objet d'un traitement adapté en fonction du thème, de la cible et du degré d'urgence de l'information à transmettre.

L'information est traitée grâce à l'ensemble des outils à disposition, l'objectif étant de mettre en forme et d'adapter cette information en fonction des publics cibles. Ces outils de communication peuvent être répartis en 3 familles :

- Le « print » (documents imprimés) : magazine de la Seine-Saint-Denis ; affiches, flyers, dépliants, courriers, signalétique, matériel d'exposition… Ces outils disposent d'une audience plus ou moins large selon le type de diffusion.
- La communication digitale : les newsletters, les sites, les réseaux sociaux.
- L'évènementiel, en présentiel ou à distance.

- **Le « print » (documents imprimés)**

Les demandes d'impression de documents (flyers, programmes, affiches, brochures…) sont toujours nombreuses en 2024. Ces documents forment une part importante des productions. En effet, si la communication digitale permet d'atteindre de nouvelles cibles, il convient également, compte tenu de la diversité des publics de la Seine-Saint-Denis, de recourir au « print ».

Il convient de mentionner qu'en 2024, une partie importante du « print » a été dédiée à divers événements liés à l'organisation des Jeux olympiques, notamment concernant le Parc des Jeux. Ainsi, 10 500 affiches (A3/40x60/A0) ont été diffusées aux alentours du Parc des Jeux (affichage de proximité et commerces) ; 740 000 programmes (16 pages) ont été diffusés dans les boîtes aux lettres (avec le magazine) et sur le Parc des Jeux ; 190 000 flyers 4 pages ont été distribués aux alentours du Parc des Jeux (et sur ce site). En matière de signalétique JOP et évènementielle (Parc des jeux et piscine), 40 totems, environ 3 kilomètres de bâches, et près de 50 panneaux ont été posés.

- **Le digital**

La communication digitale est désormais au cœur de nos dispositifs de communication et fait partie intégrante des plans de communication. Le Département est présent sur LinkedIn, Facebook, X, Instagram, Blue sky, Threads et tiktok. Grâce à des contenus et des formats variés (vidéo, motion design, stories...), le nombre de nos abonnés et de nos posts augmente sur tous les réseaux. La visibilité du Département a donc considérablement augmenté. Pendant les Jeux, 214 publications ont été réalisées sur Facebook (pour 1 093 726 vues et 11 634 réactions, c'est-à-dire likes ou commentaires), 453 sur Instagram (763 304 vues / 12 203 réactions), 28 sur TikTok (1 787 400 vues / 837 réactions), etc.

Deux newsletters hebdomadaires ont été diffusées jusqu'au mois de juillet. Une de ces newsletters était uniquement consacrée aux JOP (envoi le mardi) et l'autre proposait de l'information plus généraliste (envoi le jeudi). Durant les Jeux, la newsletter JOP a été envoyée quotidiennement. Celle-ci est parvenue à rencontrer un vaste public : son taux d'ouverture a atteint 25 % (ce qui représente 171 000 ouvertures) ; ce taux monte à plus de 50 % pour certains segments (les abonnés à la newsletter via le site JOP, par exemple). Nous sommes repassés à un rythme d'une newsletter hebdomadaire à l'issue des JOP. Ces newsletters comptent environ 30 000 abonnés. Il existe d'autre part des newsletters plus spécifiques, mises en place en collaboration avec les directions (Inssd, Ikaria, DEJ…).

La présence accrue du Département sur les réseaux sociaux, les newsletters et l'utilisation systématique de QR code sur les documents imprimés ont permis de générer un nombre de visites important sur nos sites, et notamment sur ceux du Département, de l'Emag et sur le site JOP (entre le 11 juillet et le 11 août, 280 509 visiteurs ont été dénombrés sur ce dernier site). Deux de ces sites ont d'ailleurs été complètement refondus et/ou modernisés (Emag et JOP) pour répondre à l'évolution des habitudes et du besoin de notre potentiel lectorat.

- **L'événementiel**

Le nombre d'événements liés à l'activité du Département est stable. Tout au long de l'année 2024, la Direction a travaillé sur l'événementiel, lequel a marqué la période des JOP avec, entre autres, le site de célébration du parc Georges Valbon. Ce dernier a rencontré un succès sans précédent dans l'histoire du Département. 271 514 personnes au total ont en effet fréquenté le Parc des jeux (soit 13 690 personnes en moyenne par jour).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

A l'issue des JOP, un nouveau service dédié à l'événementiel a été créé au sein de la direction de la communication. Cette nouvelle organisation vise à proposer des prestations plus qualitatives et à simplifier la programmation événementielle des instances et des directions du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

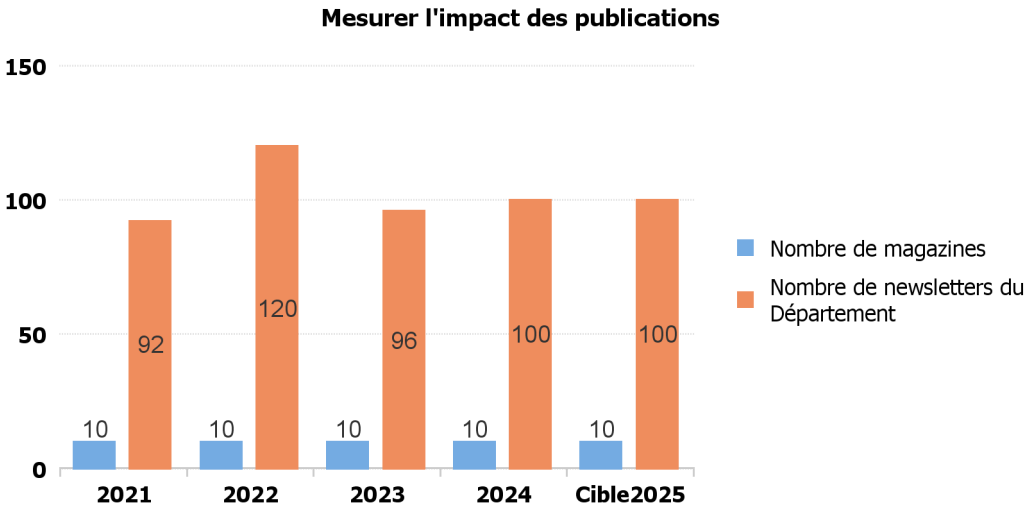

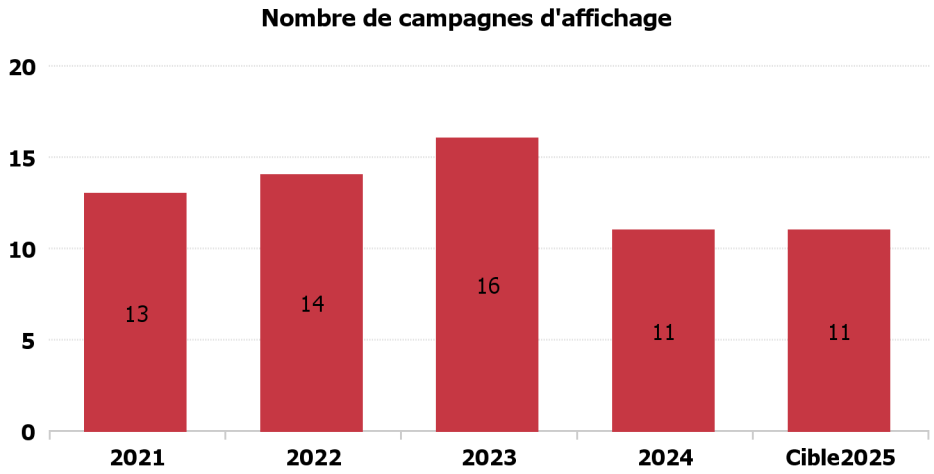

Les campagnes de communication externe ont été moins nombreuses en quantité mais plus large en terme de réseau (réseau urbain et métro).

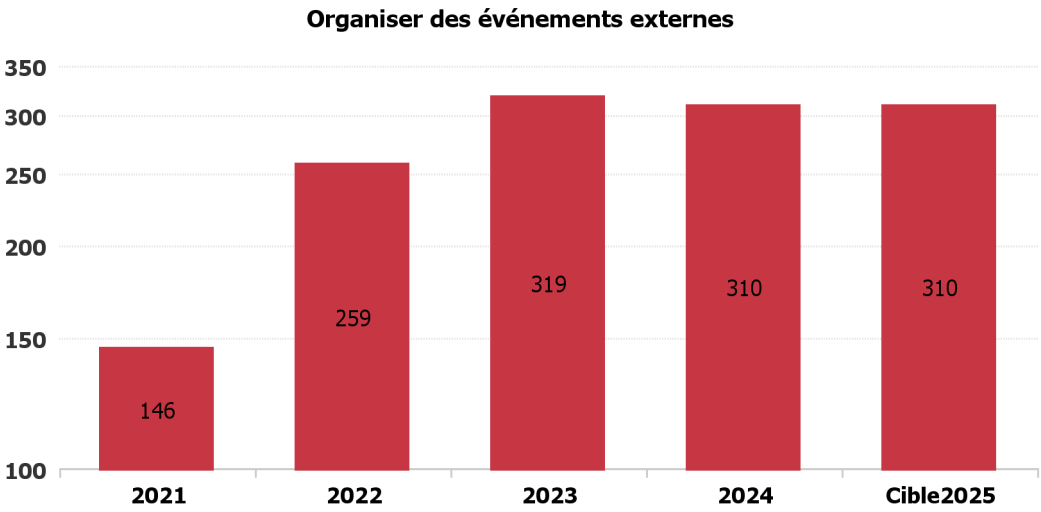

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Il y a eu en 2024 un peu moins d'événements mais des événements de plus grande envergure essentiellement pendant les JOP.

Communiquer sur les réseaux sociaux : nombre d'abonnés

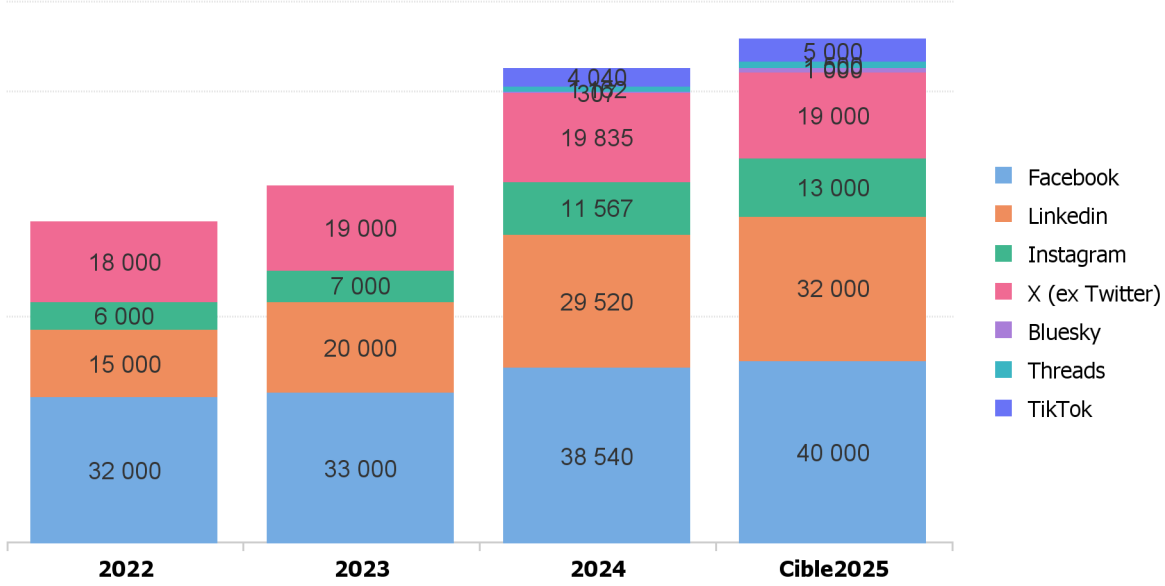

L'objectif est d'élargir notre cible, ce qui suppose un suivi en termes de nombre d'abonnés plutôt que de posts produits (en moyenne 5 / jour). Le nombre de réseaux sur lesquels le Département est présent a également été diversifié.

Dynamiser le site internet seinesaintdenis.fr

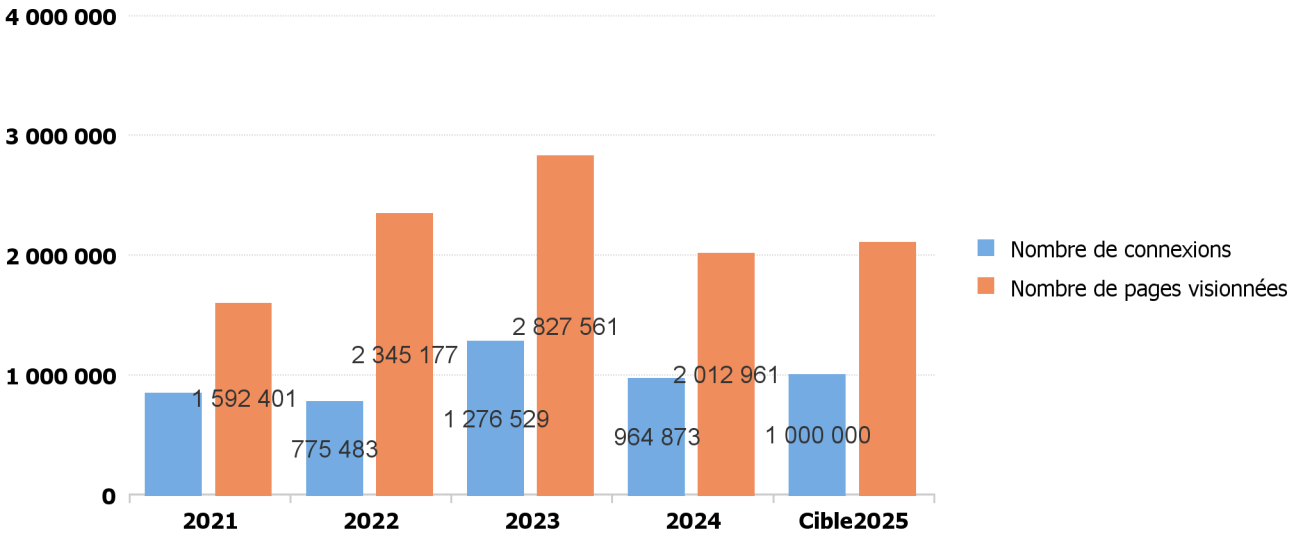

Le flux qui converge initialement vers le site du département s'est déplacé vers les sites JOP et actus SSD en 2024, d'où la baisse de la fréquentation du site observée. La situation devrait revenir à la normale en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Information générale et communication sectorielle	Dépense	2,999	2,875	2,980
	Recette	0,005		0,001
Total	Dépense	2,999	2,875	2,980
	Recette	0,005		0,001
	Charge nette	**2,994**	**2,875**	**2,979**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Information générale et communication sectorielle	Dépense	0,042	0,160	0,005
Total	Dépense	0,042	0,160	0,005
	Recette			
	Charge nette	**0,042**	**0,160**	**0,005**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

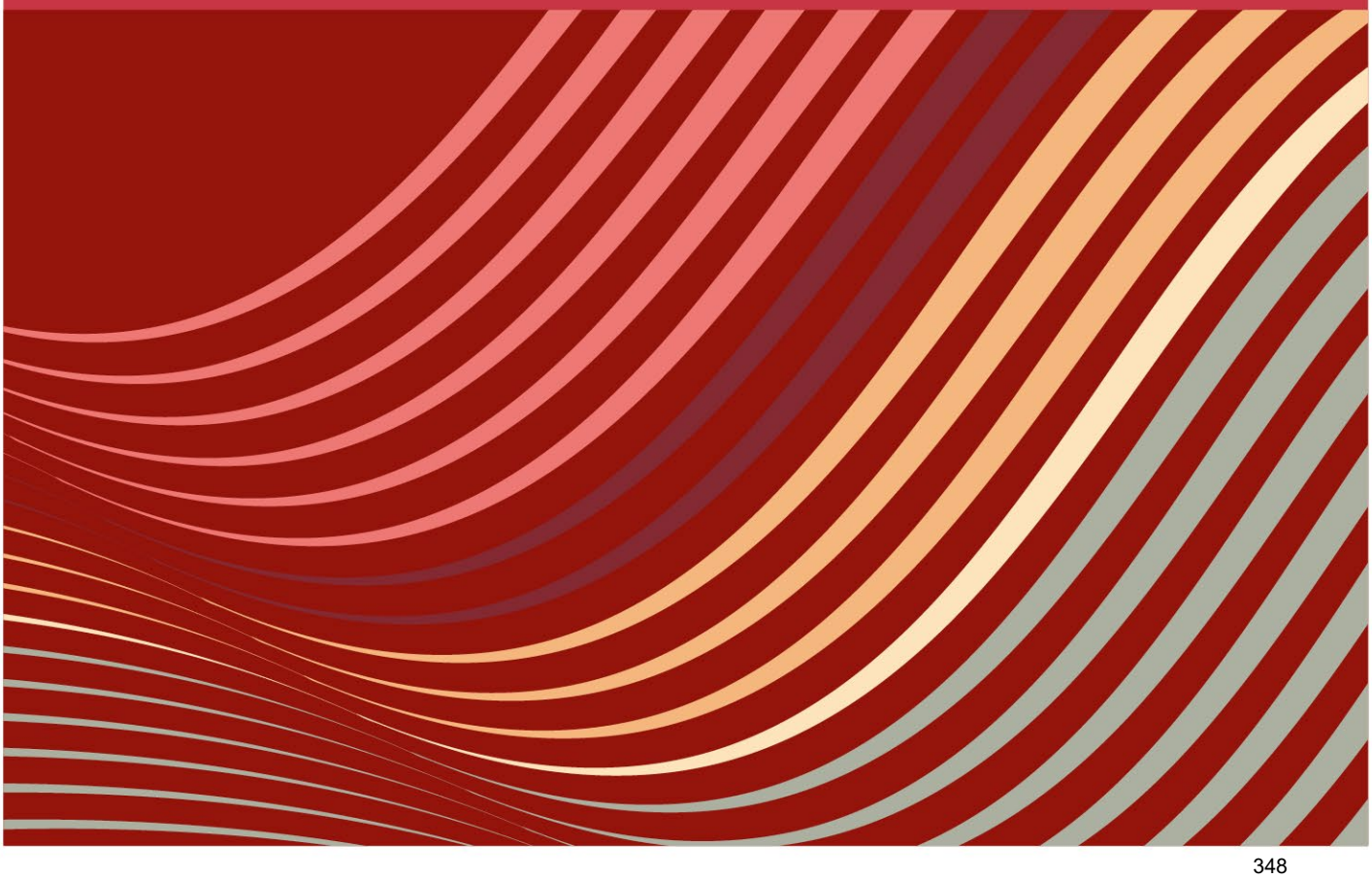

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Jeunesse et vie associative

ACTIONS

- **Jeunesse,**
- **Accompagnement de la vie associative et promotion du bénévolat.**

CONTEXTE

La création de la Délégation à la jeunesse et à la vie associative – et du programme afférent « Jeunesse et vie associative » – vise à répondre à deux enjeux et dynamiques auxquels est confronté le territoire de la Seine-Saint-Denis :

- La Seine-Saint-Denis est l'un des Départements les plus jeunes de France, avec plus de 335 000 jeunes de 15 à 30 ans sur son territoire, soit plus de 20 % de sa population. La jeunesse Séquano-Dionysienne, force et avenir du territoire, fait toutefois face à de nombreuses difficultés d'ordre économique et social.
- Le Département de la Seine-Saint-Denis est aussi un territoire particulièrement dynamique en matière de vie associative. Les 25 000 associations du territoire, par leur lien de proximité avec les habitant.es, constituent les premiers relais pour déployer et amplifier les politiques publiques départementales.

En créant en 2023 la Délégation à la Jeunesse et à la Vie associative (DJVA), le Département a ainsi souhaité placer le soutien aux jeunesses du territoire (c'est-à-dire les 15-25 ans) au cœur de la seconde partie de la mandature. Positionnée de manière transversale, la Délégation a pour rôle d'impulser, coordonner, valoriser et évaluer toutes les politiques publiques déployées en faveur des jeunes par le Département.
Le Département a aussi souhaité qu'une unique structure, la DJVA, porte les missions d'accompagnement et de valorisation de la vie associative dans ses formes multiples. Si chaque direction sectorielle du Département pilote son propre dialogue de gestion avec les acteurs associatifs relevant de son domaine d'expertise, la DJVA développe une offre de services complète à destination des acteurs associatifs du territoire (accompagnement, ressources, formations, communication centralisée). Elle est aussi la direction support en interne sur tous les sujets liés au conventionnement et au subventionnement des acteurs (procédures de subventionnement, outil SI subventions, contrôle de l'utilisation des subventions).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- Accompagner en interne les directions sur le pilotage des subventions et le contrôle de celles-ci,
- Accompagner les acteurs associatifs (formations, accompagnement aux projets, accompagnement à la recherche de financements),
- Valoriser le bénévolat associatif,
- Soutenir l'engagement citoyen des jeunes.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Jeunesse

L'engagement du Département en faveur de la jeunesse du territoire s'est matérialisé, en 2024, par :

- **L'accompagnement à la vie universitaire** : le Département intervient sur le champ de la vie étudiante par l'intermédiaire de partenariats avec les universités Paris VIII et Paris XIII. En 2024, il a subventionné, à hauteur de 8 000 euros, le « Grand 8 » : ce festival de rentrée de l'université Paris VIII présente aux

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

étudiants et aux personnels l'ensemble des services, associations et acteurs contribuant à la vitalité du campus. La Fondation Paris XIII a également bénéficié, en 2024, d'un soutien financier départemental (10 000 euros).

- Un **soutien aux projets favorisant l'engagement des jeunes**, par le biais de **l'appel à Agir IN SSD** : en 2024, au titre de la fiche « jeunesse.s engagez-vous ! », 17 structures ont été subventionnées, pour un montant total de plus de 50 000 euros. Cette enveloppe vise à financer des projets devant permettre à des groupes de jeunes, organisés ou non en associations, de s'engager dans la vie locale.
- Un **soutien financier à l'association Profession banlieue** (d'un montant de 48 500 euros), laquelle est reconnue par de nombreux acteurs publics comme le centre de ressources « politique de la ville » de la Seine-Saint-Denis. En 2024, Profession Banlieue s'est engagée à mettre l'accent sur des initiatives en lien avec les missions du Département : participation au projet WELDI et à l'étude « Panorama des associations en Seine-Saint-Denis » ; accueil, dans ses locaux, d'un atelier sur la mémoire des grands événements sportifs en Seine-Saint-Denis ; poursuite de la mise en réseau et de l'animation d'une communauté de professionnel.les en SSD, etc.
- **La mise à disposition de 25 000 Pass jeunes** aux Séquano-Dionysiens âgés de 15 à 25 ans : à travers ce dispositif déployé en partenariat avec la ville de Paris, ce sont entre 30 et 40 offres culturelles, de loisirs et sportives qui sont proposées aux 15-25 ans gratuitement ou à tarif réduit (Cité des Sciences, Piscines parisiennes, Ecopark, Palais de Tokyo, Centre Pompidou, Tour Eiffel, Théâtre, cinémas…). Pour l'édition 2024, le dispositif du Pass Jeunes a été étendu à l'ensemble des jeunes Séquano-Dionysien·nes, qu'ils aient ou non un lien avec Paris.
- **Le soutien au programme Rock Corps (RC) "tu donnes, tu reçois" :** au moyen de ce programme, des jeunes participent à des projets bénévoles de 4 heures, en échange d'une place de concert. En Seine-Saint-Denis, le partenariat avec RC incluait des projets de nettoyage et de rangement dans des espaces appartenant au Département, mais aussi auprès d'associations ou de collectivités partenaires. En 2024, la DJVA a sollicité les réseaux associatifs, les acteurs « jeunesse » et les universités pour encourager les jeunes à s'engager dans le programme. La campagne de communication nationale et ciblée a permis de valoriser la participation du Département, avec des publications sur les réseaux sociaux et des articles dédiés. En 2024, 55 chantiers en Seine-Saint-Denis ont accueilli près de 2600 volontaires, dans des lieux divers et auprès de partenaires variés (Lez'Arts dans les Murs, Casa 93, Sine Qua Non, ATD Quart Monde, Secours Populaire 93, EHPAD Hector Berlioz, Mairie de Saint-Ouen, le 6B, Parc du Sausset, etc.).
- **La préparation d'une démarche de concertation des jeunesses et professionnels de la jeunesse :** dans le cadre de la construction de la nouvelle stratégie jeunesse du Département, la DJVA a développé une méthodologie de concertation en interne, en s'appuyant sur les expertises présentes au Département mais aussi en sollicitant l'expertise de partenaires. Cherchant à associer les acteurs jeunesse, à parler à toutes les jeunesses de la Seine-Saint-Denis et à aller vers les jeunes, la DJVA a élaboré une stratégie de concertation qui repose sur trois modules complémentaires : général (journées d'étude), incarné (appel à projet « carte blanche » intitulé « Les jeunes ont la parole »), et itinérant (recueillir et écouter la parole des jeunes lors de talks dans plusieurs villes, retransmis en live sur Twitch et sur Youtube).

De plus, le Département a animé et/ou participé à plusieurs instances de partenaires jeunesses, à l'échelle départementale et nationale. Cela s'est concrétisé par :

- **L'animation du comité de pilotage mobilité internationale des jeunes :** institué en 2020, ce Copil se réunit environ une fois par trimestre, sous l'égide de la DEI et de la DEJ (avant la création de la DJVA). En 2024, il a permis l'organisation des rencontres de la mobilité internationale des jeunes (février 2025). Le COPIL, composé de plus de 200 personnes, acteurs de diverses structures jeunesse, mobilise régulièrement un noyau dur de 60 partenaires. Il a également été mobilisé sur l'étude de la mobilité des jeunes initiée par la DEI et la DJVA, et animée par la DDEC (rendu en octobre 2025).
- **La participation aux travaux de Départements de France (DF) sur les sujets « jeunesses »**, tels que la prise en charge par les collectivités des dépenses liées aux AESH pendant la pause méridienne.
- **La participation aux travaux du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), instance nationale consultative rattachée auprès du Premier Ministre :** présence à 4 réunions en 2024.

Enfin, il est à signaler que, **sous l'impulsion de la DJVA, le Département a été lauréat en 2024 d'un appel à volontaire pour une mobilité et d'un AMI :**

- **Mobilité à Helsinki :** En 2024, la DJVA et la DIESS ont été retenues pour participer à un séminaire organisé par l'Agence nationale finlandaise pour l'éducation, qui s'est tenu du 9 au 13 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

à Helsinki, avec pour thématique la re-mobilisation des jeunes décrocheurs et des Neet. La participation à ce séminaire – qui a réuni 16 pays européens – a permis de créer des partenariats et de partager des bonnes pratiques avec des partenaires européens travaillant auprès des Neet et des « décrocheurs scolaires ». La DJVA a proposé de travailler sur un projet intitulé "Who Made the Rules", lequel vise à aborder les besoins psychosociaux des jeunes pour renforcer leur employabilité et leur engagement civique. Le projet prévoit de comparer les méthodologies d'intervention entre la France et l'Irlande, en impliquant des jeunes et des professionnels. Le projet comprend une première phase de deux ans financée par l'Agence française d'Erasmus + et une potentielle deuxième phase, d'une durée d'un an, reposant sur un financement différent.

- **Financement de 20 000 euros par la DRAJES** : En 2024, la DJVA et la DEI ont répondu à un AMI lancé par la DRAJES : cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) visait à renforcer la politique de jeunesse pour la coopération bilatérale européenne et internationale. Il est en lien avec le sommet de la francophonie et cherche à promouvoir des projets de coopération avec des pays francophones membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Dans ce cadre, la DJVA et la DEI ont présenté un projet de coopération internationale pour 2024, axé sur la mobilité des jeunes. Le projet incluait la coordination des acteurs de la jeunesse, le renforcement des capacités des acteurs locaux, l'organisation de rencontres annuelles et la levée des freins à la mobilité pour les jeunes éloignés.

Accompagnement de la vie associative et promotion du bénévolat

1. Renforcer le pilotage des subventions par la création d'une nouvelle Plateforme des subventions et d'un guichet unique des subventions

1.1. Création d'une nouvelle Plateforme des subventions

Afin de répondre aux problématiques consécutives à la généralisation de la plateforme dématérialisée de dépôt et d'instruction des demandes de subventions en 2023, il a été décidé dans un premier temps de changer de plateforme de dépôt. La plateforme « Mes Démarches Simplifiées » a été choisie, la jonction entre le dépôt et l'instruction étant assurée par des agentes recrutées par la DJVA (DVAEP à l'époque) spécifiquement pour ces tâches de ressaisie. Ce mode intermédiaire a démarré début juin 2023.
L'autre enjeu était de fournir aux agents de la collectivité un outil leur permettant d'instruire et de suivre les demandes de subventions de leur direction. C'est pourquoi un marché a été relancé pour acquérir un outil de gestion des subventions départementales (front et back office). A l'issue de la procédure de marché, la Commission des Appels d'Offres du Département a arrêté le choix de l'éditeur fin décembre 2023.
L'année 2024 a été marquée par la conduite du nouveau projet. Après une phase d'expérimentation, la plateforme a été ouverte à tous les partenaires du Département au 1e janvier 2025.

1.2. Création du Guichet Unique des subventions

L'ouverture en janvier 2023 d'une plateforme de dépôt dématérialisé des subventions étendue à toute la collectivité a cherché à harmoniser et simplifier les procédures de subventionnement. Pour garantir toutes ces procédures et renforcer la sécurisation et le contrôle des subventions, il a été décidé de mettre en place un Guichet Unique, piloté par la DJVA, qui est la porte d'entrée pour toutes les demandes de subventions de la collectivité.
Les missions du Guichet Unique (s'assurer que tous les dossiers de demandes de subventions comportent bien l'ensemble des PJ nécessaires à leur instruction ; s'assurer que les PJ déposées correspondent bien aux attendus qualitatifs de la collectivité) ont été définies à la faveur d'ateliers de co-construction avec les directions.

2024 a vu le lancement, pour une phase de test, du Guichet Unique et de la plateforme des subventions. Cette phase d'expérimentation, qui s'est tenue à partir de juin 2024, a concerné quelques dispositifs de subventions :

- Pour le guichet unique : les tiers lieux autonomie (DA), l'aide aux projets culturels (DCPSL), l'aide aux projets « logement, précarité énergétique » (DPAS) ;
- Pour la plateforme : l'aide aux projets « Emploi et Formation » (DIEESS), l'aide au fonctionnement global – Clubs (DCPSL), l'aide au fonctionnement global – Comités (DCPSL), l'AAP Pédagogiques (DE), l'AAP Erasmus+ (DEI – DE), les tiers lieux autonomie (DA), l'aide aux projets culturels (DCPSL), l'aide aux projets « logement, précarité énergétique » (DPAS).

534 dossiers ont été déposés sur la plateforme durant cette phase d'expérimentation ; 292 comptes ont été créés par des partenaires, principalement associatifs. Parmi les 534 dossiers déposés, 42 portent sur des dispositifs traités par le Guichet Unique. 19 de ces 42 dossiers ont concerné des tiers publics et 23 des tiers privés.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

La plus-value du Guichet Unique réside principalement dans la vérification des demandes de subventions émanant de tiers privés (la vérification pour les tiers publics se bornant à une concordance RIB/SIRET).
Parmi les 23 demandes de tiers privés, seulement 6 étaient complètes et conformes dès le dépôt (26%). Grâce aux relances du Guichet Unique, le pourcentage de dossiers complets et conformes est passé de 26% à 60%.

En 2025, le Guichet unique se déploiera à l'échelle de la collectivité.

2. Construire une feuille de route de soutien renforcé à la vie associative et à l'engagement, et renforcer la visibilité du soutien départemental aux acteurs associatifs

2.1. Construction d'une feuille de route de soutien renforcé à la vie associative et à l'engagement

Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis soutient chaque année nombre d'associations, notamment par l'intermédiaire de subventions de fonctionnement ou d'investissement, pour un montant global de plus de 50 millions d'euros. Contrairement à d'autres administrations publiques, le Département a, ces dernières années, choisi de sacraliser les financements associatifs, voire, dans certains domaines, de les augmenter.
Fort de cet engagement, le Département a, en 2024, souhaité préparer la création d'une feuille de route de soutien renforcé à la vie associative et à l'engagement. Il a souhaité, dans le cadre de cette feuille de route, ouvrir son spectre de soutien au-delà des structures associatives déclarées, en travaillant la question de l'engagement sous toutes ses formes.
Dans cette feuille de route, le Département met en œuvre des préconisations d'un avis du CESE de 2024 (« Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique ») – il est la première institution publique à le faire. La feuille de route s'est aussi appuyée sur l'enquête « Panorama des associations en Seine-Saint-Denis » et des recommandations du Mouvement Associatif, lequel réunit 700 000 associations.
Par ailleurs, la feuille de route de soutien renforcé à la vie associative a été coconstruite avec : les directions départementales (lors de quatre ateliers d'idéation en intelligence collective) ; les associations partenaires du Département (lors de deux ateliers dédiés) ; le Mouvement Associatif 93. Elle s'articule pleinement avec la Feuille de route en faveur de l'ESS, ou encore avec la nouvelle Feuille de route transition écologique et résilience.

2.2. Renforcement du Réseau des acteurs de l'accompagnement

Depuis 2021, le RES'ASSO93, réseau des services vie associative du Département, se réunit régulièrement pour échanger informations et pratiques, construire des formations ou travailler des problématiques communes. Cette instance est restée vivante et engagée en 2024.

2.3. Panorama des associations en Seine-Saint-Denis

En Seine-Saint-Denis, la dernière étude sur les associations date de 2014. Compte tenu des évolutions « post-covid », des éléments de connaissance plus récents du paysage associatif Séquano-Dionysien sont attendus par les acteurs de de ce champ. De tels éléments permettront en outre de mieux soutenir et accompagner les associations du territoire. C'est pour ces raisons que le Département a lancé en 2024, en partenariat avec l'Institut français du Monde associatif et le Réseau national des Maisons des associations, un vaste dispositif d'enquête. En 2024, le Département a mobilisé plus de 40 000 euros au titre de ce dispositif d'enquête. Près de 2000 associations, issues des 39 communes du Département, y ont participé. Les résultats seront connus en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME (DEPENSES ET RECETTES DIRECTES)

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Accompagnement de la vie associative et promotion du bénévolat	Dépense	0,058	0,038	0,091
Jeunesse	Dépense	0,121	0,157	0,145
	Recette			0,020
Total	Dépense	0,179	0,195	0,236
	Recette			0,020
	Charge nette	**0,179**	**0,195**	**0,216**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

EGALITE, DIVERSITE ET CITOYENNETE

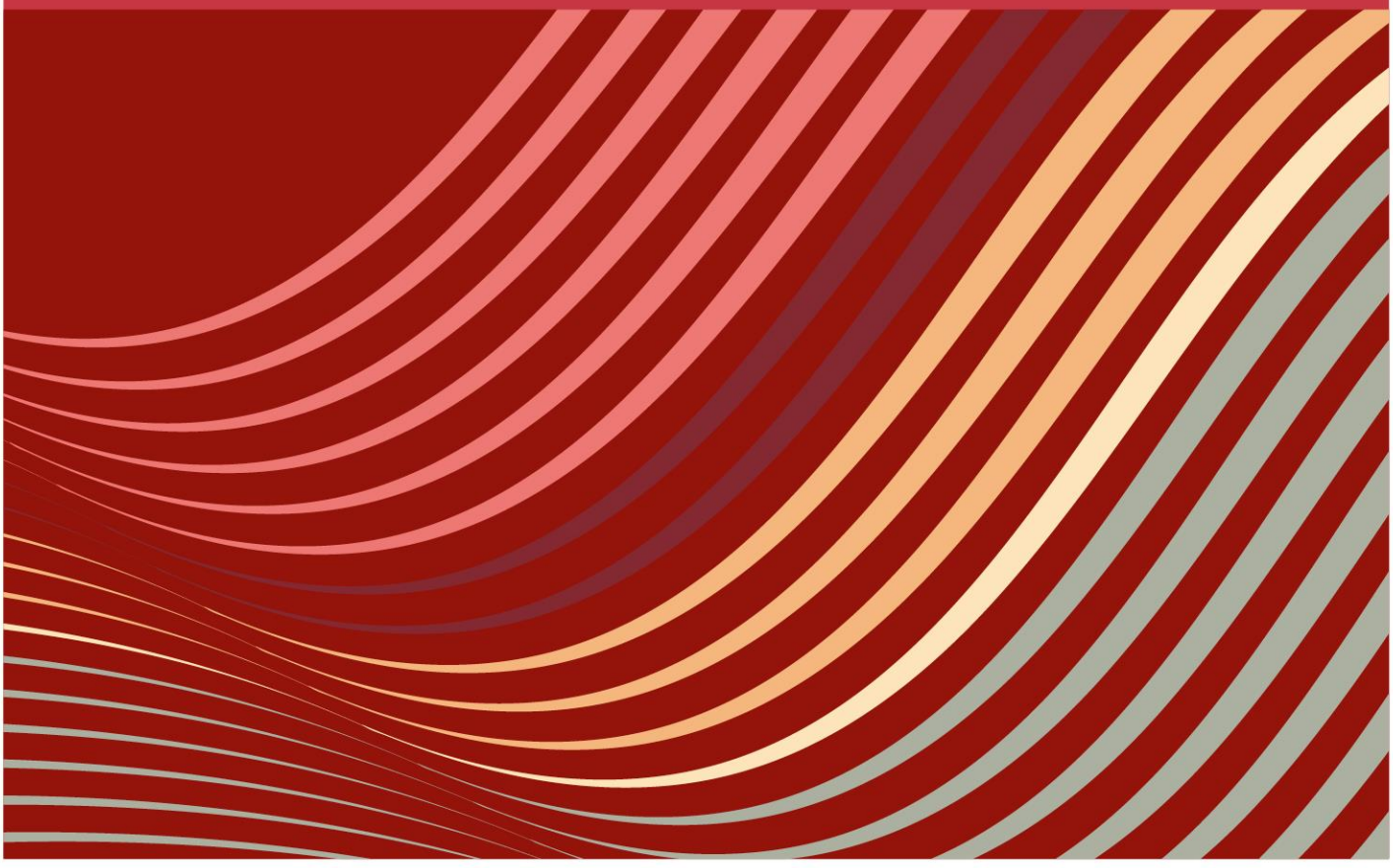

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

ACTIONS :

- **Promotion de la culture de l'égalité femmes-hommes en Seine-Saint-Denis,**
- **Mobilisation de la collectivité pour l'égalité femmes-hommes.**

CONTEXTE

Le Département porte depuis plusieurs années une politique volontariste de **promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes**, aussi bien en son sein, pour les agentes et les agents, que sur son territoire, pour les habitantes et les habitants.

En 2024, le Département a poursuivi la mise en œuvre de ses deux plans d'actions :

- Le **plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2022-2026)** dans les politiques publiques qui définit plus de 60 mesures, mettant l'accent sur 4 grandes priorités : la jeunesse, la santé, la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'aménagement des espaces publics ;
- Le **plan d'actions égalité professionnelle (2022-2025)** qui définit 48 nouvelles mesures pour : renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ; créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ; supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ; mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ; renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

Ces deux feuilles de route font l'objet, à la fin de l'année 2024, d'un taux de réalisation important.

Après un audit de renouvellement en janvier 2025, le Département reste détenteur des **deux labels « Diversité » et « Egalité professionnelle » de l'AFNOR**.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de **déployer les plans d'actions** adoptés par le Département pour ses politiques publiques et pour l'égalité professionnelle.

Le Département a pour ambition **de concevoir et d'évaluer l'ensemble de ses projets et actions au prisme du genre** afin de faire progresser l'égalité entre les habitants sur le territoire et entre les agents au sein de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Promotion de la culture de l'égalité femme-homme en Seine-Saint-Denis

Le Département a démarré la mise en œuvre de son nouveau plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui sera sa feuille de route pour la période 2023-2026. Ce plan porte l'ambition de rassembler toutes les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes menées au sein des différents pôles de la collectivité, pour renforcer leur cohérence et leur visibilité, tout en intégrant les nouveaux enjeux qui se font jour sur ces thématiques.

Il s'articule autour de **8 grands objectifs stratégiques** :

- Développer une approche intégrée de l'égalité ;
- Donner de la visibilité aux femmes sur le territoire ;
- Garantir l'accès aux soins et au droit de disposer de son corps ;
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Sensibiliser les partenaires du Département ;
- Sensibiliser les Séquano-Dionysiens ;
- Garantir un accès égal à l'emploi, au sport et à la culture ;
- Promouvoir un accès égal à l'espace public.

En 2024, 17% des actions ont été réalisées, 10% des actions sont pérennes, 6% ont été modifiées, 39 % sont en cours de mise en œuvre et 28% sont non démarrées.

Mobilisation de la Collectivité pour l'égalité femme-homme

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les agents et les agentes (2022-2025) s'appuie sur les **cinq grandes thématiques** structurant l'accord national adopté en 2018 par l'Etat et les organisations syndicales, à savoir :

- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité ;
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- Supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes.

L'année 2024 a notamment permis la mise en œuvre de l'expérimentation pour une meilleure prise en compte de la santé menstruelle et reproductive, la mise en œuvre de l'allongement du congé du second parent, la publication de nouvelles ressources en interne, la montée en puissances des actions de sensibilisation/formation, etc.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULATS

Depuis 2016, le Département porte une politique volontariste de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des actions de sensibilisation et des formations sont mises en œuvre tous les ans pour lutter contre le harcèlement sexuel, les stéréotypes sexistes et favoriser l'égalité professionnelle.

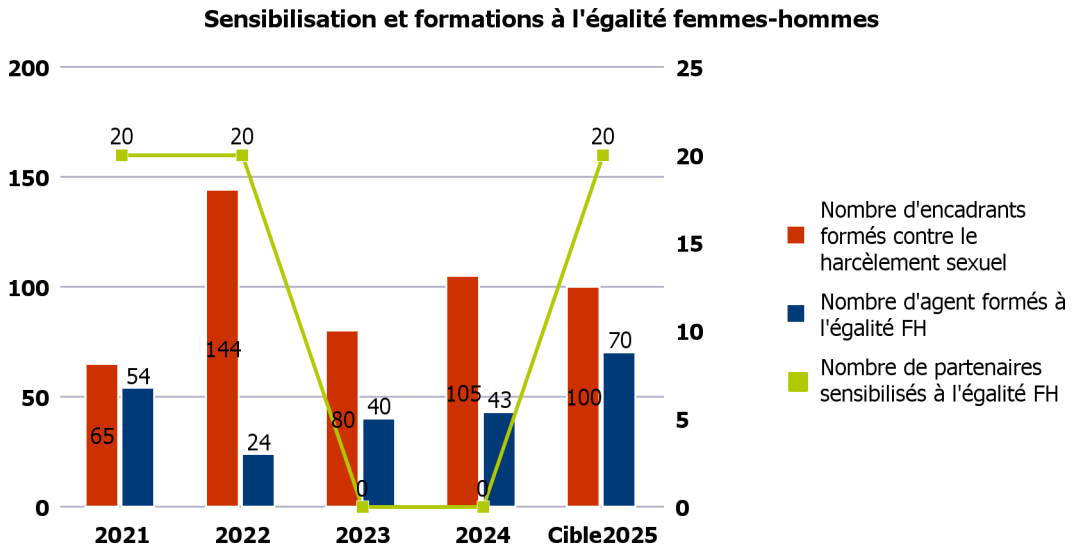

Les associations ne s'inscrivent que très peu à des sensibilisations non obligatoires. Un dispositif incitatif ou obligatoire est en réflexion.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense	0,099	0,149	0,131
	Recette	0,027	0,000	0,018
Total	Dépense	0,099	0,149	0,131
	Recette	0,027	0,000	0,018
	Charge nette	**0,072**	**0,149**	**0,113**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	Dépense	0,002		
Total	Dépense	0,002		
	Recette			
	Charge nette	**0,002**		

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

PROMOTION DE LA DIVERSITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

ACTIONS :

- **Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis,**
- **Mobilisation de la Collectivité pour la diversité.**

CONTEXTE

Le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre toutes les discriminations : c'est pour cette raison qu'il a été le premier Département de France à obtenir en février 2016 le « Label Diversité », puis en 2020 le premier département doublement labellisé « Diversité » et « Egalité professionnelle ». Les deux Labels vont être renouvelés pour quatre nouvelles années en 2025.
Ils reconnaissent la qualité et l'efficacité du travail engagé, ainsi qu'une forme d'exemplarité appliquée au sein de la collectivité, en particulier dans nos processus RH.

Parallèlement, la lutte contre les discriminations au sein de nos politiques publiques doit être renforcée et valorisée. Le Département a l'ambition de devenir une référence en matière de lutte contre les discriminations, connu et perçu comme tel par les habitants et les acteurs du territoire, et plus largement reconnu au niveau national. C'est dans cette optique et avec pour objectif d'être utile aux habitants qu'a été créé le premier Observatoire départemental des discriminations et de l'égalité en novembre 2021.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

En interne, il s'agit de poursuivre et développer les actions liées aux exigences du label Diversité en démontrant l'engagement de la collectivité à tendre vers l'exemplarité en tant qu'employeur. Cette exigence porte en particulier sur les processus internes afin de s'assurer que les dispositifs et politiques mis en œuvre au sein de la collectivité garantissent l'égalité de traitement dans la gestion des ressources humaines. Les actions réalisées depuis 2015 ont permis aux équipes de se mobiliser fortement et de faire évoluer leurs pratiques vers plus de transparence, d'objectivation des choix et de contrôle des risques de discriminations : formation et sensibilisation des agents, remise à plat et contrôle du processus de recrutement, intégration des nouvelles et nouveaux agent·es, Alerte Discrimination, etc. Il s'agit de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des pratiques.

Dans la poursuite de la démarche impulsée en interne par le label Diversité, le Département fait le choix de confirmer sa politique en faveur de la lutte contre les discriminations en renforçant ses actions à destination de la population séquano-dyonisienne et des différents acteurs du territoire. Il s'agit de faire du Département un acteur central de ces thématiques et un « service public exemplaire ».

Au cours de l'année 2024, l'Observatoire Départemental des Discriminations et de l'Égalité (ODDE) a renforcé son implantation et son réseau et poursuit l'objectif de devenir un acteur central et innovant dans l'action publique de la lutte contre les discriminations.
Pour ce faire, l'ODDE a approfondi ses actions existantes, notamment en matière d'expertise, (enquêtes), d'aller-vers (caravane contre les discriminations), de partenariats associatifs (financement via l'Appel à Agir et conventionnements) et de dispositifs éducatifs (Jeunes contre le racisme et l'antisémitisme). En outre, il a impulsé de nouvelles initiatives dans des domaines cruciaux tels que la politique mémorielle, l'expertise, le développement partenarial en interne et en externe. En effet, l'ODDE est maintenant identifié au sein de la collectivité grâce à ses premières actions et expertises, et a pu enclencher une nouvelle étape de son déploiement via le développement d'une approche intégrée de la lutte contre les discriminations avec les autres directions du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Ces premières coopérations en interne de la collectivité sont complémentaires de partenariats structurants avec d'autres acteurs publics tels que le Défenseur des droits, d'autres collectivités ou encore la Préfecture.
Parallèlement, l'Observatoire poursuit ses actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitant.es de la Seine-Saint-Denis et renforce ses outils de concertation et de co-construction (via son Conseil associé) dans le but d'améliorer leur efficacité et d'accroître leur impact sociétal.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations en Seine-Saint-Denis

L'année 2024 a notamment permis :

- Une nouvelle édition de la Caravane de la lutte contre les discriminations, avec 20 étapes, au service des habitants et dans une double optique de sensibilisation et d'accès au droit/accompagnement des victimes ;
- Une nouvelle édition de Jeunes contre le racisme et l'antisémitisme, représentant une montée en charge avec davantage de collèges, de classe et d'artistes et avec des formes artistiques plus variées (affiches, saynètes, textes, memes). Le dispositif s'est amélioré notamment dans sa structuration avec le lancement d'un appel à projets pour sélectionner les artistes et la mise en place d'un forum des associations locales de lutte contre toutes formes de discrimination lors de la journée de restitution ;
- L'expérimentation d'une action de sensibilisation sur la question de l'homophobie dans des classes de 3ème, en partenariat avec l'association Saint-Denis Ville au cœur ;
- La finalisation d'une campagne de testing débutée au second semestre 2023 sur l'accès des jeunes séquano-dionysiens à la Culture, à l'Education et aux Loisirs ;
- La continuité et le renforcement d'un réseau de collectivités axé sur les discriminations ethno-raciales avec la mise en place d'une lettre d'infos semestrielle ;
- Le co-pilotage d'une enquête sur les expériences et les ressentis discriminatoires des jeunes accompagnés par l'ASE ;
- L'organisation des Rencontres Départementales de la LCD autour des discriminations territoriales ;
- Le lancement d'une nouvelle dynamique de travail avec le Conseil associé de l'ODDE qui a abouti à la rédaction d'une Charte et à la co-écriture d'un Manifeste ;
- Un accompagnement des associations par le biais de conventions et de l'appel à projet Agir In SSD, avec un budget de 150 000€ pour financer des projets sur la thématique de la lutte contre les discriminations. 44 dossiers ont été instruits et 28 ont été sélectionnés, contre 41 dossiers instruits et 26 sélectionnés en 2023 ;
- Le renforcement des partenariats associatifs à travers des conventions pour subventionner en globalité leurs actions de LCD et d'égalité (Saint-Denis Ville au coeur et Mi-Fugue Mi-Raison) ;
- La mise en place de la Charte Safe pour penser des évènements sereins et inclusifs au Département. Des actions et événements mémoriels ont été mis en place, ainsi que des événements et tables rondes de réflexion et de sensibilisation ;
- La création et la mise en œuvre d'une Charte Safe pour les événements du Département.

Mobilisation de la Collectivité pour la diversité

L'année 2024 a notamment permis :

- La réalisation d'un Baromètre interne sur les discriminations au Département auprès d'un échantillon représentatif de 983 agents ;
- La réalisation de nouveaux supports de sensibilisation : nouvelle collection "Les Cahiers pratiques de la DECI", flyer "Egalité, discriminations : le Département agit" (distribué à plus de 2000 exemplaires), etc. ;
- De nombreuses formations et sensibilisations à destination de publics variés et sur un spectre large de thématiques (laïcité, management non-discriminant, transidentités, racisme au travail, etc.) ;
- Des échanges nourris et fructueux avec de nombreuses directions dans le cadre de la préparation de l'audit.

Les actions récurrentes se sont poursuivies : Alerte Discrimination, journées de sensibilisation (21 mars, 17 mai, 9 décembre, etc.), contrôle du processus de recrutement, accueil des nouveaux arrivants, etc.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Depuis 2016, le Département est détenteur du label "Diversité". Des actions de sensibilisation et des formations afin de lutter contre les discriminations sont proposées tous les ans aux agents du Département, aux associations partenaires et aux collectivités du territoire.

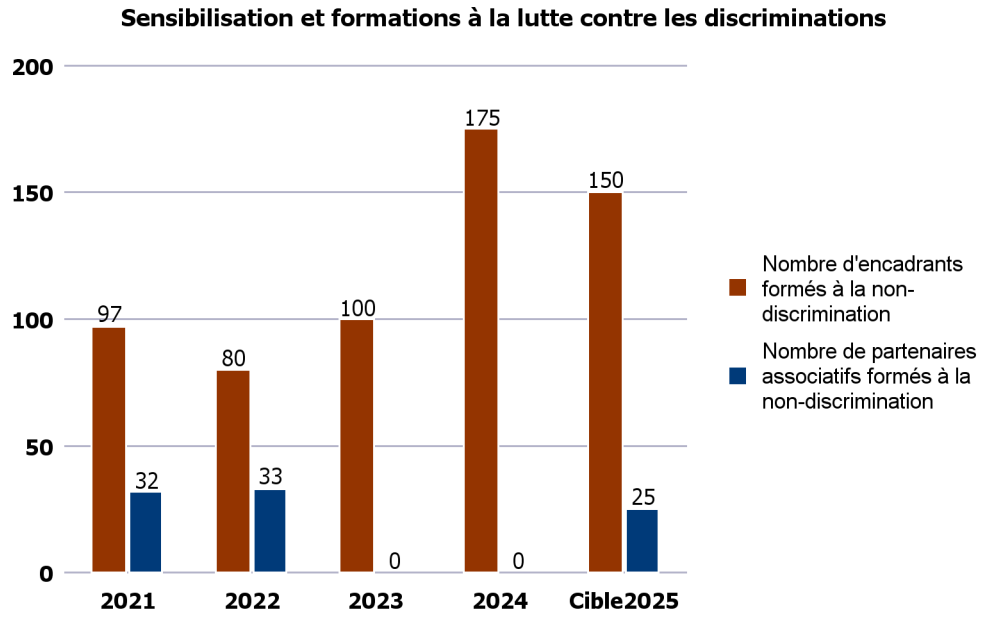

2024 et 2025 sont 2 années de déploiement de la formation / sensibilisation à la laïcité, 15 % d'agent.es formé.es fin du 2eme trimestre 2024

L'indicateur en % d'agents sensibilisés/formés est à revoir. L'objectif correspond à toutes formes de sensibilisation (ateliers, flyer, guide…) et le réalisé ne peut être calculé qu'en prenant en compte les ateliers en présentiel.

	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage des agents sensibilisés/formés à la non discrimination	32%	60%	6%	50%	40%

Les associations ne s'inscrivent que très peu à des sensibilisations non obligatoires. Un dispositif incitatif ou obligatoire est en réflexion

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Promotion de la diverstié et lutte contre les discriminations	Dépense	0,277	0,356	0,490
Total	Dépense	0,277	0,356	0,490
	Recette			
	Charge nette	**0,277**	**0,356**	**0,490**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Promotion de la diverstié et lutte contre les discriminations	Dépense	0,000	0,013	0,000
Total	Dépense	0,000	0,013	0,000
	Recette			
	Charge nette	**0,000**	**0,013**	**0,000**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

ACTION :

- **Démocratie participative**

CONTEXTE

Ces dernières années, la démocratie participative est devenue incontournable, notamment pour les collectivités territoriales. Ce concept recouvre actuellement de nombreux outils et dispositifs mais également différents enjeux, requestionnés récemment. L'un de ces enjeux est en effet de remettre au centre des démarches « celles et ceux que l'on n'entend pas » et ainsi rappelle les premiers objectifs de la démocratie participative : compléter et raviver la démocratie représentative.
En effet, de ce point de vue, le territoire de la Seine-Saint-Denis est très en besoin. Les taux de participation aux élections y sont encore plus faibles que dans l'ensemble de la France. Les caractéristiques démographiques de la Seine-Saint-Denis recoupent les populations qui votent le moins et dont l'avis semble parfois moins pris en compte dans les décisions politiques : population jeune, CSP -, d'origine immigrée et étrangère. Or, pour des politiques publiques pensées dans l'intérêt général et pour faire société ensemble, il est important d'inclure l'ensemble des catégories de la population dans les processus démocratiques de décision. Pour ce faire, le Département propose en 2025-2026 la création d'un Conseil citoyen, représentant les habitant.es du territoire, comme instance pilote de la démocratie participative et avec pour objectif de permettre une participation citoyenne plus inclusive.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Finalisation de la réalisation des projets du Budget Participatif, relance du dispositif "Agent-e-s Solidaires" et lancement d'une instance permanente de participation citoyenne : le Conseil Citoyen départemental.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Démocratie participative

Budget participatif : suivi de la réalisation des projets lauréats

En 2024, 50% des projets ont été réalisés, 105% sont en cours de réalisation, 20% sont en phase préparatoire et 20% sont abandonnés. A noter, 6 projets sont encore en difficulté et risquent de ne pas être réalisés.
Après un temps de préparation assez long en 2023, l'année 2024, pourtant marquée par les JOP, a permis de trouver un rythme de réalisation plus régulier et de finaliser la réalisation de la moitié des projets lauréats. Les obstacles rencontrés en 2023 ont continué à se poser en 2024 (compatibilité avec le plan de charge, durée incompressible de préparation, cadre de commande non adaptés...) mais plusieurs solutions ont pu être trouvées (priorisation de certains projets, création de nouveaux cadres de commande, aboutissement des démarches amorcées en 2023...).
Enfin, des arbitrages ont été pris concernant les suites données à ce dispositif : pas de reconduction d'une 2e édition mais plutôt l'élaboration d'un nouveau dispositif, peut-être d'avantage adapté à notre collectivité et au territoire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Valoriser l'engagement citoyen et le bénévolat

Le suivi du dispositif agents solidaires continue. Le dispositif a été retravaillé et une nouvelle phase est prévue pour ce dispositif après les JOP pour éviter la concurrence avec le dispositif relayeurs. Ce dispositif renouvelé devrait donc être lancé courant 2025 auprès des agents et partenaires. Plusieurs modifications sont à noter, comme le changement du nombre de demi-journées par mois (qui passent de 4 à 2) et la création de nouvelles formules d'engagement (possibilité de grouper les jours, autres catégories de volontariat proposées...). Ce dispositif est porté en collaboration avec la DJVA et la DRH.

INDICATEURS DE RESULTATS

Objectif	**Réalisation des projets lauréats du BUPA**			
		2023	**2024**	**2025**
Taux de réalisation des projets lauréats du budget participatif	Cible		60%	90%
	Réalisé	18%	50%	
Taux de consommation du budget dédié aux projets BUPA	Cible		75%	100%
	Réalisé		50%	

Commentaire : L'objectif est de terminer le BUPA en 2025. Certains projets sont abandonnés pour différentes raisons (refus partenaire, absence de réponses du porteur…), à hauteur de 20% des projets lauréats. Les crédits pour réaliser les derniers projets en 2025 seront mobilisés directement sur les budgets des directions.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Démocratie participative	Dépense	0,468	0,037	0,024
Total	Dépense	0,468	0,037	0,024
	Recette			
	Charge nette	**0,468**	**0,037**	**0,024**

Investissement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Démocratie participative	Dépense		0,266	0,506
Total	Dépense		0,266	0,506
	Recette			
	Charge nette		**0,266**	**0,506**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RESSOURCES HUMAINES

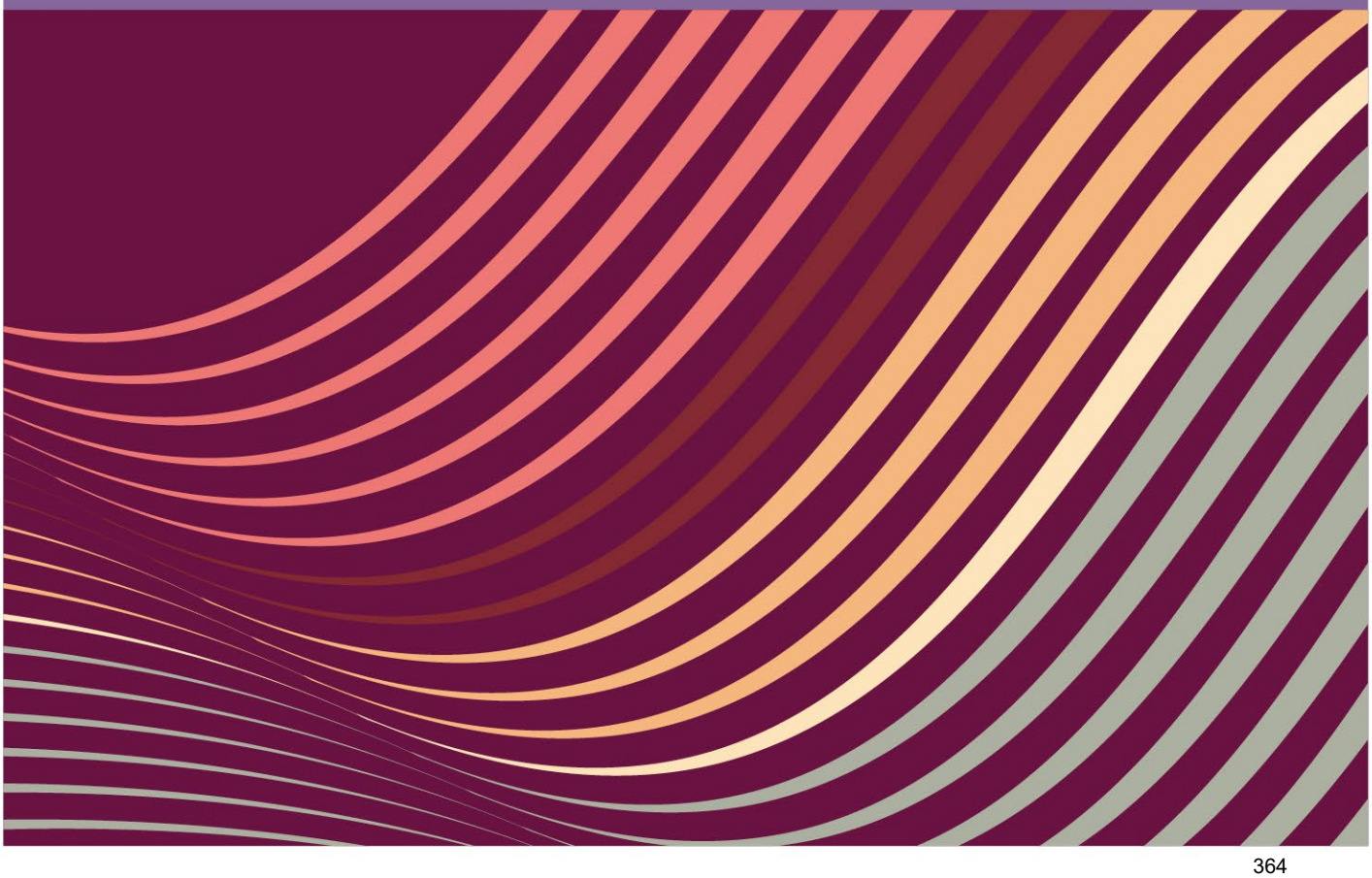

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Politique salariale et gestion des carrières

ACTIONS

- **Pilotage de la masse salariale,**
- **Engagement professionnel,**
- **Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.**

CONTEXTE

La principale mesure ayant impacté fortement la masse salariale de la collectivité en 2024 est l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024. Le maintien d'un niveau élevé et maitrisé de recrutements (près de 1200 recrutements en 2024), et le glissement vieillesse-technicité (GVT) ont également eu une influence sur la masse salariale. Il en va de même du transfert de la Circonscription de Service Social de Pantin à compter du 1er octobre 2024. Parallèlement, la non-reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) a eu une influence positive sur les dépenses de rémunération de 2024. Enfin, les Jeux Olympiques et Paralympiques ont pesé sur les dépenses de rémunération de 2024, au regard des recrutements saisonniers réalisés et de la valorisation financière des heures supplémentaires et astreintes effectuées.

La masse salariale de l'année 2024 a également été impactée par l'effet report des mesures réglementaires et volontaristes de 2023, s'appliquant pour la première fois lors d'une année entière :

- Augmentation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023,
- Bonification indiciaire pour les agents de catégorie C et B en juillet 2023,
- Revalorisation du remboursement transport à 75% et frais de repas,
- Refonte des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade afin d'en assouplir les conditions,
- Poursuite de la mise en œuvre du guide des contractuels visant à fidéliser ces agents.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Piloter la démarche de **sécurisation des procédures** de paie et de carrière ;
- **Gérer la carrière**, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statuaires selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle et l'attractivité de la fonction publique ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une **politique d'avancement** rénovée prenant mieux en compte la manière de servir et les fonctions des agents ;
- Veiller à l'adéquation du **régime indemnitaire** du Département, en permettant de reconnaitre davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents ;
- **Rémunérer les agents** en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paye dans le cadre de la lutte contre les discriminations ;
- Mettre en œuvre un **pilotage** efficace de la masse salariale ;
- Améliorer la réactivité et la **qualité des réponses** aux questions des agents sur leur carrière ;
- Poursuivre les chantiers liés à la dématérialisation de la gestion du temps de travail (GTA) ;
- Mettre en œuvre le nouvel SIRH et, plus largement, moderniser les outils RH ;
- Protéger les agents et leur santé ;
- Accompagner les agents dans leur vie quotidienne à travers l'action sociale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Pilotage de la masse salariale

Alors que l'objectif était, comme en 2023, celui d'une gestion maitrisée de la masse salariale, cette dernière a, en 2024, néanmoins augmenté. Cette hausse résulte de la nécessaire mise en œuvre de mesures règlementaires et de l'accomplissement d'une stratégie toujours volontariste en matière de ressources humaines.

Cette évolution est tout d'abord liée à l'effet report, en année pleine, des mesures règlementaires de juillet 2023, notamment l'augmentation du point d'indice de 1,5% (2,1 millions d'euros), ainsi que l'attribution de points supplémentaires sur les grilles C1, C2 et B1, B2 (0,3 millions d'euros).

Au 1er janvier 2024, l'application du décret n°2023-519 augmentant de 5 points l'indice majoré de l'ensemble des agents publics a également fortement impacté la masse salariale de la collectivité (3,4 millions d'euros). A cela s'ajoute la non-reconduction de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat (- 0.45 millions d'euros).

Enfin, dans un contexte de vieillissement des effectifs départementaux et de tension sur l'attractivité de la fonction publique, le Département a maintenu une politique dynamique en faveur de l'apprentissage et poursuivi sa très forte mobilisation en matière de recrutement, notamment en faveur de l'insertion et de l'aide sociale, avec un impact global estimé à 4 millions d'euros.

L'amélioration continue des tableaux de bord destinés à la Direction générale et aux directions s'est poursuivie, et le suivi rigoureux des mouvements prévisionnels a permis de piloter efficacement les dépenses de rémunérations.

Engagement professionnel

Inscrite dans la stratégie RH, l'action « engagement professionnel » vise à reconnaître et à valoriser l'engagement professionnel. Elle a pour but de **valoriser les agents dont les missions comportent la prise de responsabilités particulières et la mobilisation de compétences spécifiques**. Cette valorisation de l'engagement professionnel doit se retrouver à la fois dans la politique d'évolution de carrière et dans la politique de rémunération. Elle doit également être identifiée dans les priorisations de formation et l'accompagnement à la mobilité :

- En plaçant la **manière de servir** comme premier critère de la politique de promotion interne et d'avancement de grade ;
- En valorisant le **tutorat** d'apprentis, de stagiaires gratifiés, de services civiques et d'agents de l'Ecole des transitions professionnelles dans le cadre de la politique d'avancement de grade ;
- En mettant en œuvre un **régime indemnitaire prenant en compte les fonctions occupées** en matière de responsabilité (encadrement hiérarchique ou fonctionnel), les conditions d'exercice ou le niveau d'expertise ;
- En priorisant les agents qui s'investissent dans des parcours de **développement professionnel** (mobilité, formation, concours et examens, prise de responsabilités) ;
- En faisant de l'entretien professionnel annuel (EPA) un moment privilégié d'appréciation de la manière de servir et de recensement des besoins de formation et de mobilité.

Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement

Cette action est intégrée dans les deux actions précédentes.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Les politiques d'avancement de carrière et de mobilité sont définies à travers l'engagement professionnel : promotion interne (PI), avancement de grade (AG), avancement d'échelon (AE)...

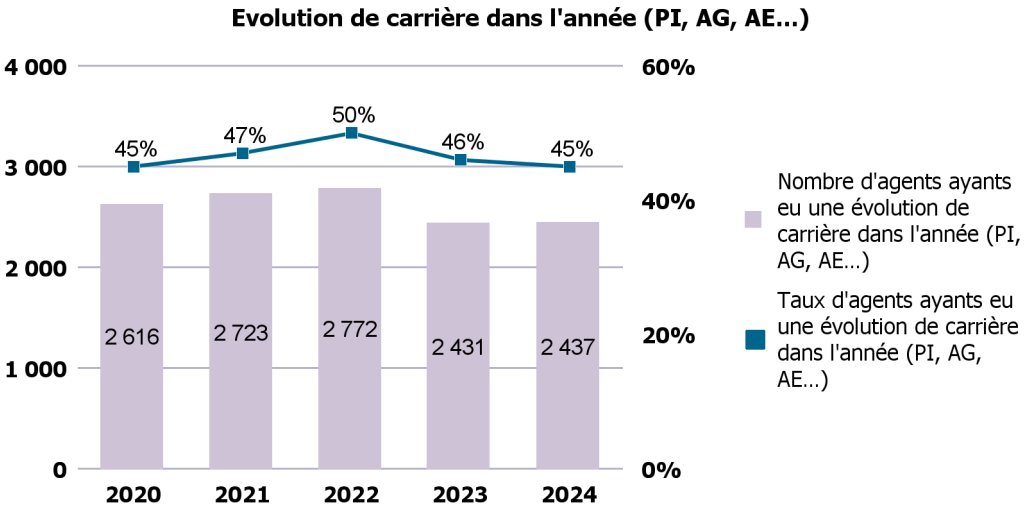

Le coût annuel de la masse salariale est compris dans deux budgets : le budget principal pour tous les agents et le budget annexe concernant uniquement les agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA).

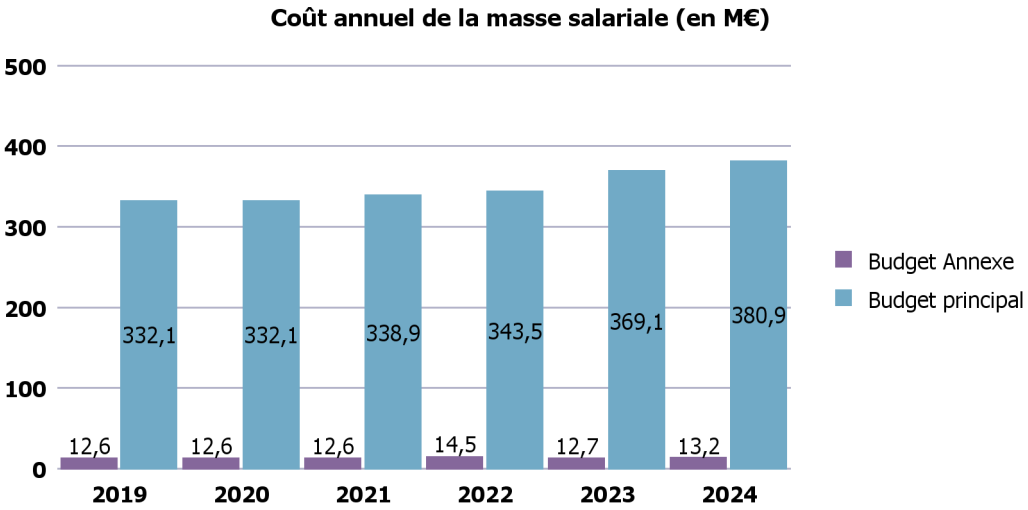

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Pilotage de la masse salariale	Dépense	346,819	367,880	381,364
	Recette	3,142	4,558	3,848
Ressources humaines de la DEA	Dépense	12,507	12,573	13,010
	Recette	0,000	0,000	0,000
Total	Dépense	359,326	380,453	394,374
	Recette	3,142	4,558	3,848
	Charge nette	**356,184**	**375,896**	**390,526**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

ACTIONS

- **Prospectives sur les métiers et les effectifs,**
- **Formation des agents,**
- **Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle.**

CONTEXTE

Ce programme assure la définition et la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) adaptée à l'évolution des objectifs stratégiques de la collectivité, dans le contexte de vieillissement des effectifs départementaux et d'évolution des métiers.

L'acquisition du nouveau SIRH comprend un module dédié au développement de la GPEEC et dont le déploiement est prévu en 2025. Ce module, nommé Talent, permettra d'intégrer les fiches de postes des agent.e.s avec les compétences attendues pour le poste occupé. Grâce à ce nouveau module, il sera possible de faire des analyses et de proposer des trajectoires d'évolutions professionnelles en étudiant les compétences transférables et à acquérir. Aussi, un travail collaboratif avec les directions permettra d'anticiper les évolutions à venir de leurs métiers et d'élaborer des plans d'action en matière de recrutement, mobilité, reclassement et formation, afin de réduire les écarts entre les ressources disponibles et les compétences requises.

L'outil Astre Talent permet déjà de recueillir, via les entretiens professionnels annuels, les souhaits d'évolution des agent.e.s ainsi que leurs besoins en formation. Ces éléments sont nécessaires pour conduire, lors des années à venir, le plan de développement de compétences.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

L'objectif est de doter la collectivité d'un système de pilotage et de gestion des ressources humaines dynamique, adapté aux évolutions des métiers et aux besoins de l'administration. Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- Traduire les orientations stratégiques de la collectivité en actions RH permettant de faire évoluer les compétences et les métiers ;
- Accompagner les évolutions de la collectivité sur le volet RH en développant le niveau de compétence des agents par la mise en œuvre du plan de développement des compétences annuel ;
- Développer la politique d'attractivité employeur notamment pour recruter dans les métiers en tension ;
- Poursuivre le déploiement de l'Ecole des transitions professionnelles et des parcours de mobilité ;
- Contribuer à la dynamique de modernisation de la fonction RH en simplifiant et dématérialisant les processus ;
- Poursuivre le plan d'actions engagé en matière de lutte contre les discriminations, en particulier en faveur de la mixité des métiers et de l'égalité femmes-hommes ;
- Préparer l'avenir, gérer les âges et l'évolution des métiers en s'appuyant notamment sur les indicateurs définis dans le cadre de la fonction de contrôle de gestion sociale.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Prospectives sur les métiers et les effectifs

Cette action vise à :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Accompagner les transformations de l'administration ;
- Anticiper les évolutions des métiers de la collectivité ;
- Décliner les orientations stratégiques en actions RH opérationnelles ;
- Adapter les dispositifs en matière d'emploi aux évolutions apportées par la loi de transformation de la fonction publique de 2019.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été menées en 2024 :

- Poursuite de l'accompagnement et de la mise en œuvre des réorganisations portées par les directions ;
- Développement des études prospectives sur l'évolution des métiers et les effectifs, à la demande des directions et/ou de la Direction générale ;
- Anticipation des départs en retraite avec la mise à disposition auprès des directions de données fiabilisées sur les prévisions de départs en retraite ;
- Poursuite du recours à l'apprentissage ; l'objectif est d'améliorer les taux de recrutement à l'issue des apprentissages, dans une logique de pré-recrutement. Le nombre de nouveaux d'apprenti.es a été porté à 105 en 2024.
- Accueil de 20 services civiques en interne pour participer à l'insertion des jeunes et développer le lien avec les usager.ères ;
- Développement et évaluation du dispositif des bourses pour le recrutement de 40 nouveaux élèves travailleur.euses sociaux.ales ;
- Maintien d'un haut niveau d'accueil des stagiaires.

Formation des agents

La mise en œuvre du plan de développement des compétences (PDC) 2023-2024 s'est poursuivie en 2024. Accompagner les parcours professionnels des agents engagés dans des transitions professionnelles et inciter les agents les plus éloignés de la formation à se former restent des enjeux prioritaires.

Pour l'année 2024, les objectifs étaient les suivants :

- Garantir et faciliter l'accès à la formation ;
- Mettre en place un accompagnement personnalisé des agents en vue de favoriser leur évolution professionnelle et d'accompagner les transitions professionnelles ;
- Renforcer la communication pour faciliter l'accès aux informations relatives à la formation, aux préparations des concours, aux formations statutaires obligatoires ;
- Maintenir et développer les compétences métiers en proposant des formations adaptées dans une logique d'amélioration continue de la qualité du service rendu ;
- Harmoniser et renforcer les pratiques managériales en lien avec la charte managériale ;
- Simplifier les démarches administratives des usagers ;
- Mettre à jour le règlement formation tenant compte des dispositions en vigueur ;
- Garantir la qualité et la mise en œuvre des formations.

Les actions visant à répondre aux objectifs du Département consistent à :

- Développer des dispositifs de sensibilisation « DRH hors les murs » en vue d'informer, d'orienter et de conseiller les usagers les plus éloignés et basés sur les sites déconcentrés ;
- Construire une offre d'accompagnement personnalisée à l'évolution professionnelle en vue de définir (ou confirmer) un projet professionnel, et ce en mobilisant différents outils (immersion, bilan de parcours professionnel, congés de formation, VAE…) ;
- Mettre à jour l'espace intranet « se former » avec l'ensemble des documents, informations, catalogues de formation, modes opératoires en vue de faciliter l'accès aux informations ;
- Co-construire avec les directions métiers des parcours d'intégration et des parcours métiers (agent comptable, travailleurs sociaux, gestionnaires carrière / paie…) ;
- Proposer, en lien avec l'école des cadres, une offre de formation managériale, à destination des encadrants, portant des valeurs managériales communes ;
- Déployer le Portail formation (INSER) en vue de fiabiliser les données et de faciliter l'accès aux informations, aux inscriptions, et à l'offre de formation à destination des correspondants formation et des agent.e.s

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Mettre à disposition des agents, au sein du nouveau règlement de la formation, l'ensemble des droits et devoirs en matière de formation et d'évolution professionnelle, ainsi que les modalités d'inscriptions ;
- Lancer et notifier l'accord-cadre formation sur 10 lots (remise à niveau, informatique, commande publique, enfance, famille, personnes âgées…) permettant de répondre rapidement aux besoins de manière qualitative.

En 2024, un autre enjeu résidait dans la poursuite des efforts en vue d'une gestion plus efficiente et efficace des inscriptions et du suivi des formations. Ceci s'est traduit – et continuera de se traduire en 2025 – par :

- La poursuite de la démarche de **dématérialisation de la gestion des formations** ;
- Le développement de l'**animation du réseau des formateurs internes ;**
- La diversification des modalités de dispense de formation, avec **la formation à distance.**

Afin de répondre à ces priorités, le bureau de la formation s'attache aux chantiers suivants :

- Le déploiement du Portail formation (INSER) ainsi que les travaux de dématérialisation ;
- La mise à jour de la charte des formateurs internes avec la structuration du réseau des formateurs internes ;
- La poursuite du plan d'actions faisant suite aux recommandations de l'inspection générale dans le cadre d'un audit relatif au suivi et à la gestion des formations.

Gestion des compétences et de la mobilité professionnelle

Cette action vise à définir et mettre en œuvre une gestion stratégique des effectifs et des compétences adaptées à l'évolution des métiers qui consiste à :

- Impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels ;
- Préparer l'avenir, gérer les âges et prévenir l'usure professionnelle ;
- Poursuivre l'accompagnement des reclassements professionnels dans une logique de montée en compétence adaptée aux besoins de la collectivité ;
- Poursuivre la mise en œuvre des préconisations du Label diversité sur tout le champ du recrutement et du pré-recrutement.

En 2024, les projets portaient sur :

- Le maintien du haut niveau de recrutement en mobilité interne et externe pour répondre aux nombreux besoins sur les postes dits « en tension » ;
- Le déploiement de l'offre d'accompagnement à la mobilité interne de l'Ecole des transitions professionnelles, et des parcours de mobilité ;
- La poursuite des opérations « jobdating » pour répondre aux besoins des directions (ex : recrutement de renfort lors les Jeux Olympiques et Paralympiques ou recrutement de personnes en contrat Parcours emploi et compétences en lien avec France Travail) ;
- La formalisation de parcours-types de formation pour l'accès et/ou la prise de poste sur des métiers en fort besoin de recrutement qui relèvent de l'ensemble des catégories et des cadres d'emplois ;
- L'extension des types de missions effectuées par les agent.es accueilli.es à l'Ecole des transitions professionnelles afin de poursuivre le développement des champs de compétences de ces agents dans une perspective de positionnement sur des postes pérennes ;
- La recherche d'activités récurrentes plus adaptées pour les agent.es accueilli.es à l'Ecole des transitions professionnelles en dehors de leurs temps de missions ;
- L'amélioration continue de la communication dans l'objectif de développer la marque employeur du Département ;
- Le renforcement de la présence du Département sur les réseaux sociaux en tant que recruteur, afin d'améliorer la visibilité et la qualité des candidatures reçues ;
- La poursuite de l'activité de sourcing (recrutement par approche directe) pour pourvoir plus rapidement les postes les plus en tension.

La **mission Accompagnement des cadres** conseille les encadrants actuels ou en devenir dans leur projet professionnel. En 2024, les nouveaux projets ont porté sur :

- L'accompagnement des agents dans leur projet de mobilité vers des postes à encadrement via des ateliers ou des entretiens individuels personnalisés ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- L’animation de groupes de travail pour mieux appréhender la fonction d’encadrant lors de l’EPA ;
- La poursuite du développement de l’activité de coaching individuel auprès des encadrants ;
- L’accompagnement des agents de la Délégation aux Jeux olympiques et paralympiques à l’issue de la dissolution de la délégation post JOP.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Contribuer à l'évaluation de la politique de formation

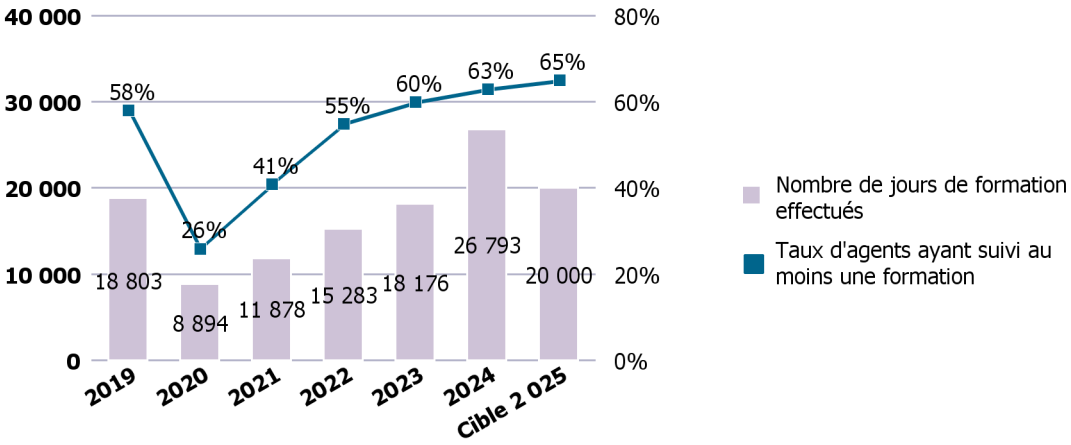

Favoriser les parcours professionnels

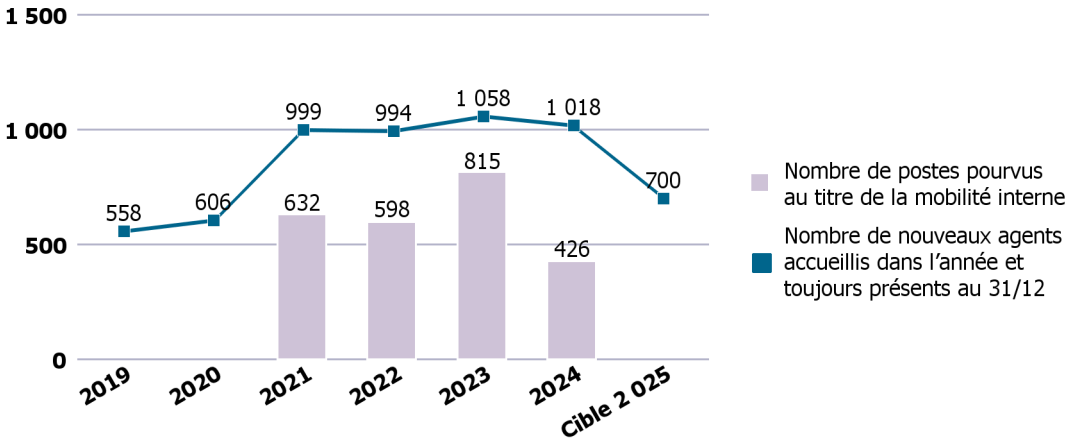

Dans les nouveaux agents sont comptés tous les agents indiciaires, permanents et non permanents.

Nombre d'apprentis, de stagiaires et de services civique recrutés

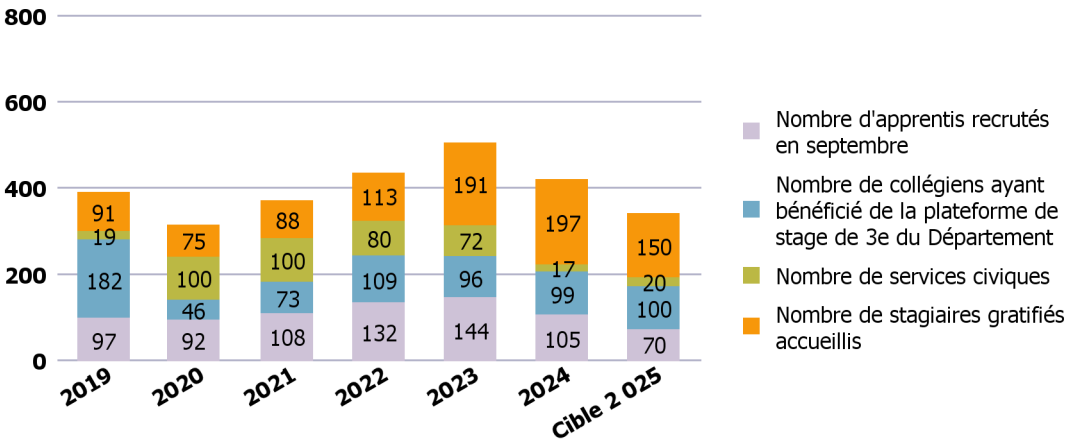

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Formation des agents	Dépense	0,967	1,073	1,244
	Recette			0,125
Gestion des compétences et de la mobilité	Dépense	1,036	0,839	1,112
	Recette	0,001	0,047	
Total	Dépense	2,003	1,912	2,356
	Recette	0,001	0,047	0,125
	Charge nette	**2,001**	**1,864**	**2,231**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Formation des agents	Dépense			0,067
Gestion des compétences et de la mobilité	Dépense		0,089	0,300
Total	Dépense		0,089	0,367
	Recette			
	Charge nette		**0,089**	**0,367**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

ACTIONS

- **Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail,**
- **Organisation du travail,**
- **Dialogue social,**
- **Action sociale du personnel,**
- **Conditions de travail de la direction de l'eau et de l'assainissement,**
- **Maintien dans l'emploi et politique du handicap,**
- **Communication interne,**
- **Déplacements des agents.**

CONTEXTE

Après la réalisation du baromètre social en 2023, l'année 2024 a été marquée par le travail autour du bilan et des perspectives en matière de santé et de sécurité : plusieurs documents règlementaires (RASSCT et PPPRACT) ont ainsi été fusionnés dans un unique document cadre, intitulé Rapport en prévention (2025-2027). Cette nouvelle feuille de route a été présentée en instance fin 2024 et fera l'objet de mises à jour annuelles.

En 2025, le travail d'amélioration des conditions de travail se concentrera notamment sur les violences externes auxquelles font face les agents au contact des usagers, ainsi que sur des chantiers thématiques pour les métiers identifiés comme prioritaires (auxiliaires de puéricultures, ATTE, travailleurs sociaux, encadrant.e.s, etc.). Le sujet médical demeure également prioritaire, avec des évolutions en matière de protection sociale complémentaire, et le renforcement de la médecine préventive. Le plan de rénovation des sites déconcentrés et le regroupement des sites centraux à Saint-Denis concourra également à ce chantier sur le volet bâtimentaire.

Un investissement sur la communication relative à l'éventail des dispositifs existants en matière de QVCT sera aussi entrepris. Se poursuivront enfin le développement du dispositif des jours fléchés – et notamment du « sport bien-être » –, la réalisation des évaluations des risques, ainsi que l'accompagnement des agents et des directions dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et le harcèlement au travail.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

La politique en matière de santé et de sécurité au travail relève de la responsabilité du Département en sa qualité d'employeur. Il construit cette politique autour des objectifs suivants :

- Prévenir les risques pour préserver la santé physique et psychique des agents, à travers une politique cohérente visant à promouvoir la qualité de vie au travail ;
- Améliorer la qualité du service public et la performance de notre organisation par la réduction de l'absentéisme lié aux risques professionnels et aux conditions de travail, et par le renforcement de l'engagement professionnel des agents.
- Participer à l'attractivité en proposant une offre en matière d'action sociale employeur ambitieuse, et notamment :
    - Promouvoir la couverture complémentaire santé et prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, avec une participation employeur et un contrat collectif en prévoyance avantageux ;
    - Prévenir les exclusions sociales ou professionnelles par l'octroi de prêts sociaux, la prévention du surendettement, l'accompagnement des demandes de logements sociaux, l'octroi d'aides financières, un accompagnement éducatif et préventif en matière de gestion budgétaire tant sur le plan individuel que collectif ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Promouvoir une offre de loisirs et culturelle équitable et valorisant le territoire, en subventionnant le CDOS, et en proposant des contrats chèques vacances ;
- Promouvoir une offre de pratiques sportives diversifiée, ouverte à tous, inclusive et solidaire, dans le cadre d'une dynamique « sport bien-être », en subventionnant l'APSAD 93 et en développant le Dispositif « Sport Bien-être » auprès de l'ensemble des Directions et Services ;
- Contribuer aux politiques familiales, notamment liées aux loisirs des enfants et aux enfants et jeunes adultes porteurs d'un handicap ;
- Valoriser et reconnaître l'engagement professionnel à l'occasion de cérémonies de remise de médailles et de la réception des retraités.
- Contribuer à la programmation du Kiosque afin de promouvoir le Dispositif « sport bien-être » et l'accès aux outils numériques.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS DE 2024

Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail

- **Evaluation des risques professionnels :**

En 2024, la réalisation des évaluations des risques et l'établissement de plans d'actions pour la constitution des Documents Uniques, en priorité sur les sites sociaux et médico-sociaux, se sont poursuivis. Le taux de réalisation du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) s'est amélioré : il était de 60% en février 2023, contre 72% en fin d'année 2024. En 2024, la DPAS, la DCPSL et la DNPB ont été particulièrement concernées. Par ailleurs, le suivi des mises à jour des plans d'actions a concerné la DSA, la DEF et la DCPSL. Enfin, un focus particulier a été effectué sur la participation du Département à la réussite des Jeux Olympiques et paralympiques en Seine-Saint-Denis. A ce titre, une évaluation des risques a priori a été réalisée, intégrant l'ensemble des directions mobilisées.

En lien avec les évaluations des risques, il est à noter la montée en puissance des analyses post-accidents. Il s'agit d'inscrire des mesures de prévention primaire dans la durée, afin de réduire la sinistralité au travail. Enfin, un travail d'analyse des accidents de trajet autour des chutes de plain-pied en 2024 – 1ère cause des accidents de trajet – permettra la mise en place d'actions de prévention adaptées et transversales ;

- **Accompagnement des directions dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et, plus spécifiquement, en matière de :**
  - Risque lié à l'amiante (notamment pour la Direction de l'Education) ;
  - Prévention des risques liés à l'activité physique (prévention de l'usure professionnelle, de la pénibilité et de la sédentarité) ;
  - Prévention du risque routier (prévention de la sinistralité, respect du code de la route, actions de sensibilisation) ;
  - Risques psychosociaux (RPS), en lien avec le Bureau de l'accompagnement psychosocial ;
  - Lutte contre les addictions au travail : diffusion du protocole et accompagnement des encadrants.
- **Amélioration des conditions de travail grâce à la mise en place d'actions diverses :**
  - Actions de communication autour du conseil en aménagement des postes de travail ;
  - Déploiement d'une newsletter en santé-sécurité au travail à destination de l'ensemble des chargés de prévention ;
  - Des tests de matériels innovants et adaptés (équipements de protection individuelle) ;
  - Des conseils en aménagement de postes (collectifs) de travail ;
  - Poursuite du développement et de la coordination des réseaux internes et externes en santé-sécurité au travail (formateurs SST & PRAP, conseillers en prévention, assistants de prévention, réflexion autour du PSSM) ;
  - Le travail autour de l'appel à projet sur la thématique de la prévention de la désinsertion professionnelle concernant en priorité les postes à risques, ATTE (DE) et auxiliaires de puériculture (DEF) ;
- Développement d'une offre de **formation** à destination des encadrants sur des thématiques en lien avec la prévention des risques psychosociaux (handicap psychique et comportements inappropriés au travail,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

repérage des collaborateurs en difficulté, conduite du changement), et des risques physiques et techniques (évaluation des risques, matériels, EPI, formations, etc.) ;

- Développement de nouveaux dispositifs dans le champ de la **prévention de l'usure professionnelle** : en 2024, le travail autour de l'appel à projet du Fonds national de prévention (FNP – CNRACL) relatif à la prévention de la désinsertion professionnelle s'est poursuivi. Ce projet, visant principalement les ATTEE et les auxiliaires de puériculture en crèches, a été retenu par la CNRACL et bénéficiera d'un accompagnement et d'un financement jusqu'à fin 2025. Le travail autour des fiches actions et les échanges avec les directions cibles ont pu démarrer ;
- Refonte de la communication sur le sujet QVCT : réalisation de plaquettes de **communication** des bureaux du SPSAS (BAPS, BAS et BPRP) pour une meilleure lisibilité des dispositifs, investissement sur la refonte de l'intranet, communications ciblées pour les publics prioritaires (ATTEE, encadrant.e.s, « aller-vers » en circonscription, etc.).
- Renforcement des missions de la médecine préventive : augmentation des disponibilités des médecins du travail, lancement des visites infirmières en automne 2024, campagne de vaccination contre la coqueluche, pérennisation du dispositif de santé menstruelle et reproductive, etc.

Organisation du travail

L'année 2024 a vu la stabilisation des cycles de travail à la suite de la réforme des 1607 heures. Des adaptations ponctuelles ont été réalisées pour la période des Jeux Olympiques et Paralympiques. En 2025, il s'agira de suivre l'effet de ces mesures sur l'attractivité, la continuité de service et la qualité de vie au travail.

Parallèlement, en 2025, l'outil de gestion des temps et des activités sera étendu aux centres de protection maternelle et infantile (PMI). Ainsi, en 2025, l'ensemble des agent.e.s départementaux – à l'exception de ceux des collèges – utiliseront cet outil dématérialisé.

Dialogue social

En matière de Dialogue social, l'année 2024 a été marquée par la participation du Département à la réalisation des Jeux Olympiques sur le territoire de la Seine Saint Denis. Les Organisations syndicales se sont beaucoup mobilisées autour des conditions de travail des agents impliqués dans cet évènement, ainsi que sur les conséquences potentielles des JOP pour les autres agents. **2024** a par ailleurs vu la tenue **des élections du comité des œuvres sociales du Département (CDOS)** pour la période 2024-2028.

L'agenda social du Département sera, en 2025, marqué par **le regroupement des services centraux au sein d'un ensemble bâtimentaire unique (Pulse et Jump) entre Saint-Denis et Aubervilliers**. Ce regroupement entrainera des évolutions importantes sur les modalités et conditions de travail. Ces changements feront l'objet d'un dialogue social régulier tout au long de l'année.

Action sociale du personnel

Cette action vise à améliorer la qualité de vie au travail des agents à travers la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux. Les principales réalisations de 2024 ont été les suivantes :

- Mise en application des obligations légales en matière de protection sociale complémentaire (PSC) – qui doivent être mises en œuvre au 1er janvier 2025 –, dans le cadre du dialogue social, et préparation des perspectives 2026-2027 ;
- Appropriation du nouvel outil Pelehas de gestion des demandes de logement, en lien avec le service logement de la DPAS, et préparation de l'actualisation du Règlement de la prestation ;
- Extension du dispositif « sport bien-être » (déploiement dans de nouveaux services et directions) en lien avec les intervenants sportifs et l'APSAD93 ; mise en œuvre de formations « Prévention des accidents et maladie de l'appareil locomoteur » (PAMAL) ; animation du réseau d'intervenant·es sportif·ve·s dans le cadre du Dispositif « sport bien-être », en lien avec l'ambassadeur sportif bien-être de la DRH (sportif de haut niveau) ;
- Renouvellement de la convention avec l'APSAD93 ;
- Organisation des réceptions pour les médaillés et les retraités ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Conditions de travail de la DEA

Cette action est intégrée dans l'ensemble des actions du programme.

Maintien dans l'emploi et politique handicap

L'objectif de l'action est d'assurer les conditions permettant le maintien dans l'emploi des agents.e.s en situation de handicap et des agents.e.s dont les conditions de santé nécessitent d'adapter les conditions d'exercice de leurs missions. Il s'agit aussi de promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de l'administration départementale.

Les priorités pour 2024 ont été structurées autour de la convention (2022-2024) liant le Département au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Dans cet esprit, le nouveau projet répond à quatre priorités :

- Renforcer l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi en :
  - Favorisant leur accès à l'emploi ;
  - Favorisant le recours à l'alternance pour former les jeunes à leur emploi de demain.
- Optimiser les parcours professionnels des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en :
  - Accompagnant la reconversion professionnelle via les actions conduites à l'Ecole des transitions professionnelles et des parcours de mobilité : bilans professionnels pour les agents en période préparatoire au reclassement (PPR), reclassement et reconversion professionnelle, mise en place d'un parcours de formations adaptées, réactivation des séances de sport/santé durant la formation de requalification, ateliers/théâtre sur le deuil du métier, tutorat des agents en reclassement ;
  - Accompagnant la montée en compétences, via la formation de compensation et la formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour raison de santé.
- Soutenir l'insertion et le maintien dans l'emploi en :
  - Optimisant et améliorant les conditions de travail via l'aménagement des postes de travail (équipements spécifiques et/ou études ergonomiques), et par le biais de transports domicile/travail, prothèses auditives, télé-transcription ;
  - Accompagnant l'inclusion, le maintien sur le poste et la reconversion professionnelle par des actions médico psychologiques différenciées : soutien psychologique avec évaluation des capacités, tutorat, remédiation cognitive, emploi accompagné.
- Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité en :
  - Levant les freins liés au handicap : organisation d'évènements, communication, création d'un livret handicap ;
  - Sensibiliser les acteurs RH et responsables d'équipe au handicap : sensibilisation au recrutement de travailleurs et apprentis en situation de handicap, sensibilisation au handicap psychique, formation des tuteurs en charge d'agents en reclassement professionnel.

Concrètement, les aménagements organisationnels représentent plus des deux tiers des préconisations. Ils concernent à 72% des agents non bénéficiaires de l'obligation d'emploi et visent des restrictions d'activités. Ces personnes travaillent principalement dans les directions identifiées à usure professionnelle (collèges, crèches), mais également à la DPAS.

Les aménagements techniques de poste concernent 75 agents. Ils représentent 22% des recommandations. 65% de ces aménagements du poste de travail ont été pris en charge financièrement par le Département. De plus, 26 études ergonomiques ont été préconisées par la MPP (médecine professionnelle et préventive).

La tendance de l'année 2023 concernant les dispositifs d'accompagnement au maintien dans l'emploi se confirme en 2024. Il convient notamment de noter :

- Une augmentation du nombre de demandes ne relevant pas d'une pathologie psychique ou physique mais qui sont à mettre en regard avec l'usure professionnelle, notamment dans les métiers du « social ».
- Une accentuation des situations de précarité due au contexte économique national avec des répercussions sur la santé et un impact sur la sphère professionnelle
- Des phénomènes de décompensation ou burn out plus marqués pour les professionnels du secteur de la petite enfance ou du social dans un contexte post pandémique. Ceci entraine des situations à

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

accompagner plus complexes, plus aigües et génère une désaffection pour ces métiers et des sous-effectifs.

Les psychologues du travail ont mené 309 entretiens dans le cadre des dispositifs d'accompagnement au maintien dans l'emploi, dont 28 auprès d'agent.e.s en situation de handicap.

La complexité de certaines situations et la récurrence du besoin ont nécessité une prise en charge plus adaptée, via le Dispositif d'Emploi Accompagné. 9 agent.e.s sont accompagné.e.s dans ce cadre.

Par ailleurs, les psychologues du travail ont animé une session de sensibilisation au handicap psychique et comportements inappropriés à destination des encadrants de la collectivité. 11 encadrant.e.s y ont participé.

Communication interne

La DRH occupe une place déterminante dans la diffusion d'informations à destination de l'ensemble des agents, et des encadrants : le magazine Acteur.rice.s (organisation du travail, mesures de revalorisations...), e-acteur.rice.s (fiches métiers, FAQ, formations...), etc. L'objectif consiste à valoriser et faire connaître aux agent.e.s les différents volets de la politique RH de la Collectivité grâce à différents supports existants ou à créer.

En 2024, le service a entrepris les actions suivantes :

- Contribuer à la conception et la rédaction du magazine Acteur.rice en lien avec la direction de la communication ;
- Accompagner et communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du projet de direction (démarche usager.ère.s notamment) ;
- Promouvoir des services qui ont pour objectif d'améliorer la relation usagers ;
- Participer à l'élaboration du nouvel intranet et à la refonte complète de l'espace DRH, en intégrant l'expérience utilisateur et les besoins des services pour optimiser la transmission des informations aux agents.
- Poursuivre l'adaptation des supports de communication aux besoins et des agent·e·s des sites déconcentrés (notamment les collèges) ;
- Participer à l'élaboration d'évènements en partenariat avec les équipes de la DRH et/ou des partenaires externes pour renforcer les actions menées par la Collectivité en matière de recrutement, d'action sociale, de santé, de handicap et de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle ;
- Organiser des événements qui visent à faire connaitre les métiers et à les valoriser ;
- Mettre en place des campagnes de communication pour valoriser les métiers et les postes à pourvoir sur les réseaux sociaux (Linkedin) et développer l'image de marque employeur de la collectivité ;
- Prendre part aux objectifs poursuivis par la collectivité en matière de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle ;
- Poursuivre le travail engagé en 2021 autour de l'évolution qualitative du dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux.elles·agent·e·s (accueil institutionnel, accueil dans les directions et services, accueil spécifique en direction des encadrant·e·s, forum) ;
- Animer et poursuivre le développement du réseau RH ;
- Renforcer ou mettre en place de nouveaux supports de communication interne ou RH (vidéos) ;
- Alimentation de la page emploi (site de recrutement du Département) lancée en 2024 ;
- Promotion d'un Baromètre Qualité de Vie au Travail ;
- Conception et pilotage de campagnes de communication afin de faire connaitre les nouveaux dispositifs /avantages de la DRH auprès des agents.

Déplacements des agents

Avec l'adoption d'un nouveau plan de mobilité employeur (PDME) en 2022, le Département a amplifié sa politique volontariste en faveur des déplacements durables des agents. Les objectifs fixés étaient élevés avec une augmentation prévue de 6 % des modes actifs et de 3 % du covoiturage entre 2021 et 2024, conformément à la stratégie carbone du Département. L'enquête déplacement réalisée en 2024 souligne que ces objectifs ont été globalement atteints. On constate en effet une forte augmentation de la pratique du vélo par rapport à

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

l'étude de 2021 (+ 6 points) ; une baisse significative de la part de la voiture individuelle (- 7 points) est enregistrée, même si le covoiturage a progressé de manière moins forte qu'attendu (+ 1 point).

Ces résultats encourageants confortent la pertinence du **PDME** et le large panel de solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle qu'il prévoit. Le **dispositif « vélotaf »** met à disposition une flotte de 200 vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée, avec une participation financière calculée selon l'indice majoré détenu.

Les évolutions réglementaires de décembre 2022 ont ouvert le **forfait Mobilités durables** (FMD) à d'autres modes de transports durables (trottinettes électriques, covoiturage) et permis le cumul avec le remboursement des transports en commun. Une modulation de son montant en fonction du nombre de jours d'utilisation des modes de transport durables est également appliquée. L'augmentation du nombre de bénéficiaires se poursuit : 662 agents ont bénéficié du FMD au titre de l'année 2022 et 991 au titre de l'année 2023. Au titre de l'année 2024, **1210 agents** ont perçu le FMD ; parmi ces agents, 430 ont bénéficié de la majoration de 100 euros offerte par le Département lors de la première année d'entrée dans le dispositif.

La DRH a poursuivi la rationalisation des autorisations d'utilisation du véhicule personnel (AUVP) par rapport à l'utilisation des véhicules de service disponibles, notamment en site central. Il est demandé aux agents de respecter les critères de motorisation fixés par la ZFE du Grand Paris (zones à faibles émissions). Un webinaire d'information et de sensibilisation sur l'évolution des règles applicables au 1er janvier 2025 a été organisé en collaboration avec de la Métropole du Grand Paris.

Le Département a participé aux **remboursements des forfaits Navigo à hauteur de 75 %** dès la parution des textes réglementaires, en remplacement de la participation complémentaire de 60 ou 70 % (selon l'indice majoré 355) des forfaits Navigo annuels. Il a majoré l'**aide financière pour les abonnements aux parkings à proximité des stations de transport en commun** (gare, station de tramway ou de métro) en la portant à 75% du coût de l'abonnement, tout en maintenant le plafonnement mensuel de 50 euros. Ce dispositif spécifique, qui vise à favoriser l'intermodalité des transports, devrait prendre une dimension plus importante avec le déménagement des services départementaux à l'immeuble Pulse de Saint-Denis.

L'obtention du **label « employeur pro-vélo »** en novembre 2023 a conforté la marque employeur du Département et a permis de renforcer l'offre de service en faveur des cyclistes : nouveaux arceaux sécurisés, formation à la sécurité routière et à l'auto-réparation, équipements pour les vélos. La mise en place d'une aide à la location de vélos rallongés ainsi que de vélos pliants dans le cadre du **PDME 2025 – 2028** viendra compléter l'offre en faveur des modes de déplacements actifs et de l'intermodalité.

Concernant les **congés bonifiés**, la campagne 2024 a été marquée par une baisse du coût des billets vendus par les compagnies aériennes (le coût moyen des billets s'élève à 1372€, soit une baisse de 11% par rapport à celui de la campagne 2023). Cette diminution est le résultat d'une refonte complète de la procédure et d'une plus grande anticipation de la campagne.

Après la mise en place du guichet unique en 2022, l'anticipation et l'amélioration des délais de délivrance de la **carte multiservice** se sont poursuivis en 2024. Depuis 2023, la DRH dispense les conseils mobilités durables lors de la remise des cartes multiservice afin d'orienter les nouveaux agents vers les déplacements actifs correspondant le mieux à leurs besoins.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Nombre de logements sociaux attribués aux agents dans l'année

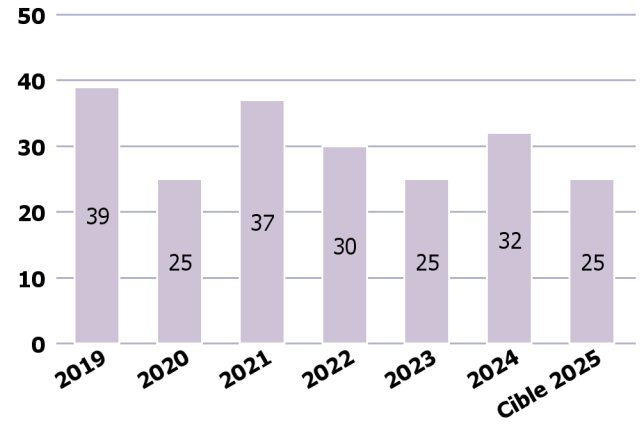

Montant des subventions et allocations versées aux agents

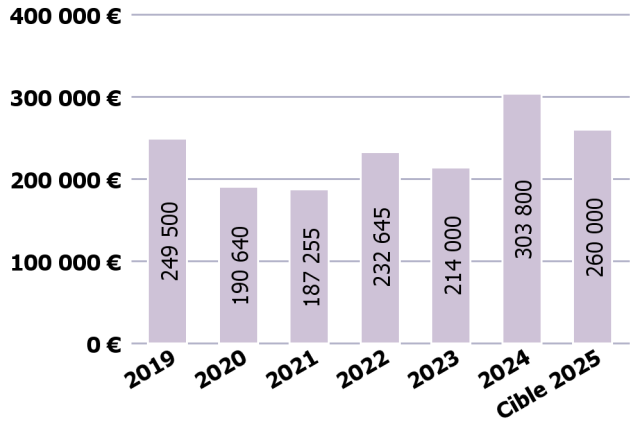

Nombre d'agents bénéficiant d'une participation du Département au titre de la santé et de la prévoyance

Il s'agit du nombre d'agents bénéficiant de la participation santé/ prévoyance au moins une fois dans l'année.

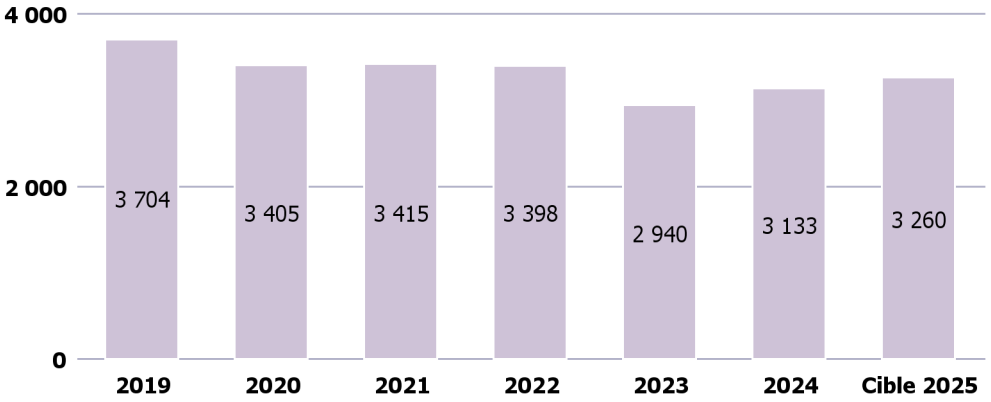

Nombre de réunion des instances dans l'année

En application des dispositions de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, à l'issue du renouvellement des instances, au 1er janvier 2023, le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont été fusionnés pour constituer le Comité social territorial (CST). Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est créée au sein du CST.

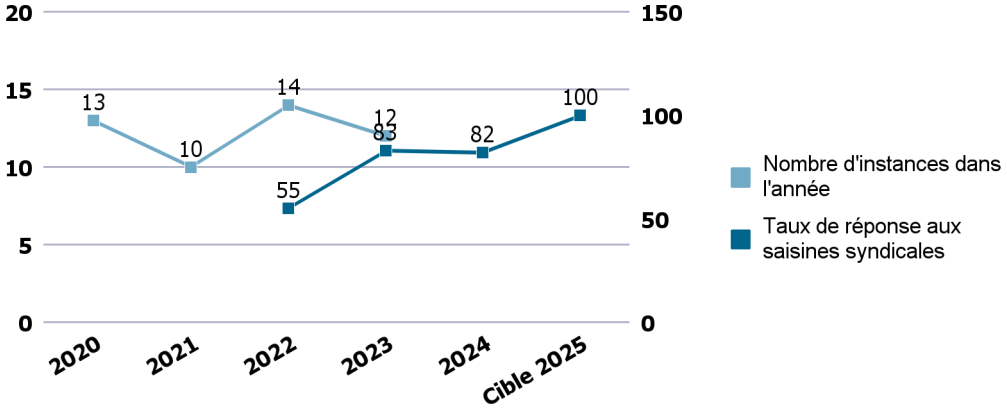

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

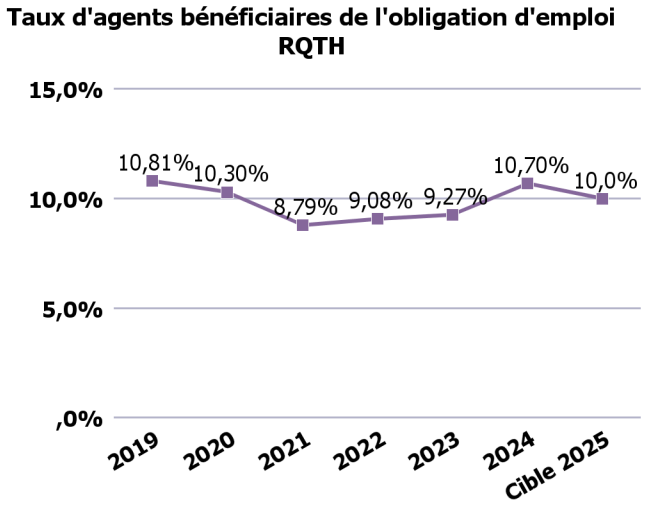

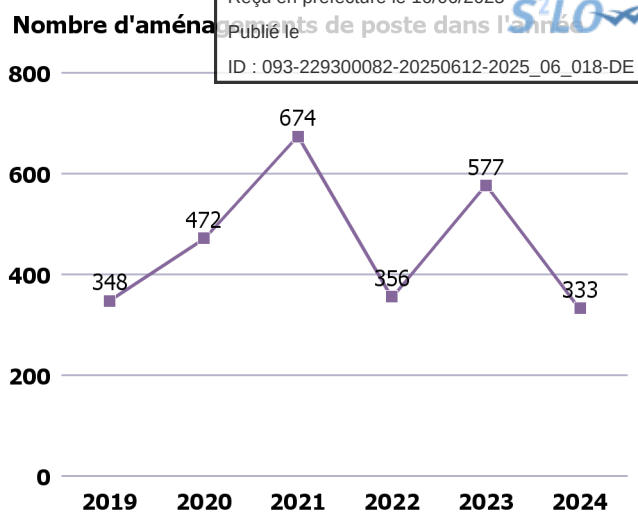

Développer le recrutement de personnes en situation de reclassement				
	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents entrant à l'Ecole des transitions professionnelles	25	14	17	35
Nombre d'agents sortant sur poste	26	32	23	10

Le dispositif s'applique aux agents déclarés inaptes aux fonctions de leur cadre d'emplois par le comité médical.

Optimiser la gestion des congés bonifiés					
	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Nombre de billets (congés bonifiés)	471	324	402	339	405
Coût moyen par billet (congés bonifiés)	1 118	1 147	1 540	1 372	1 350
Coût total des billets (congés bonifiés)	526 578	371 599	618 993	465 053	545 000

Promouvoir l'usage des transports en commun et favoriser le recours au vélo						
	2019	2021	2022	2023	2024	Cible 2025
Montant total des remboursements des titres de transports des agents	1 223 682	1 449 000	1 428 482	1 871 719	2 340 000	2 500 000
Nombre d'agents bénéficiaires de la participation aux frais de transport / trajet domicile - lieu de travail		3 139	3 047	3 254	3 361	3 320
Nombre d'agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo	80	91	663	990	1 210	1 100
Montant de l'IKV	7 024	17 100	198 900	325 800	381 200	363 000

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Action sociale du personnel	Dépense	2,597	7,255	6,395
	Recette	0,363	1,764	2,082
Conditions de travail de la DEA	Dépense	0,036	0,113	0,146
	Recette	0,007	0,031	0,055
Contribution RH à la Communication interne	Dépense	0,213	0,076	0,051
Déplacement des agent.e.s	Dépense	0,464	0,977	0,783
	Recette	0,060	0,039	0,063
Dialogue social	Dépense	0,011	0,022	0,019
Dialogue social et communication	Dépense	0,342	0,342	0,319
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,108	0,112	0,111
	Recette	0,338	0,221	0,270
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,291	0,372	0,426
	Recette	0,018	0,000	0,001
Total	Dépense	4,063	9,268	8,250
	Recette	0,786	2,054	2,473
	Charge nette	**3,276**	**7,215**	**5,777**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Action sociale du personnel	Dépense	0,075	0,077	0,080
	Recette	0,040	0,057	0,063
Déplacement des agent.e.s	Dépense	0,000		
Maintien dans l'emploi et politique du handicap	Dépense	0,074	0,112	0,106
Santé, conditions de travail et qualité de vie au travail	Dépense	0,022	0,015	0,035
Total	Dépense	0,172	0,204	0,220
	Recette	0,040	0,057	0,063
	Charge nette	**0,132**	**0,147**	**0,157**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

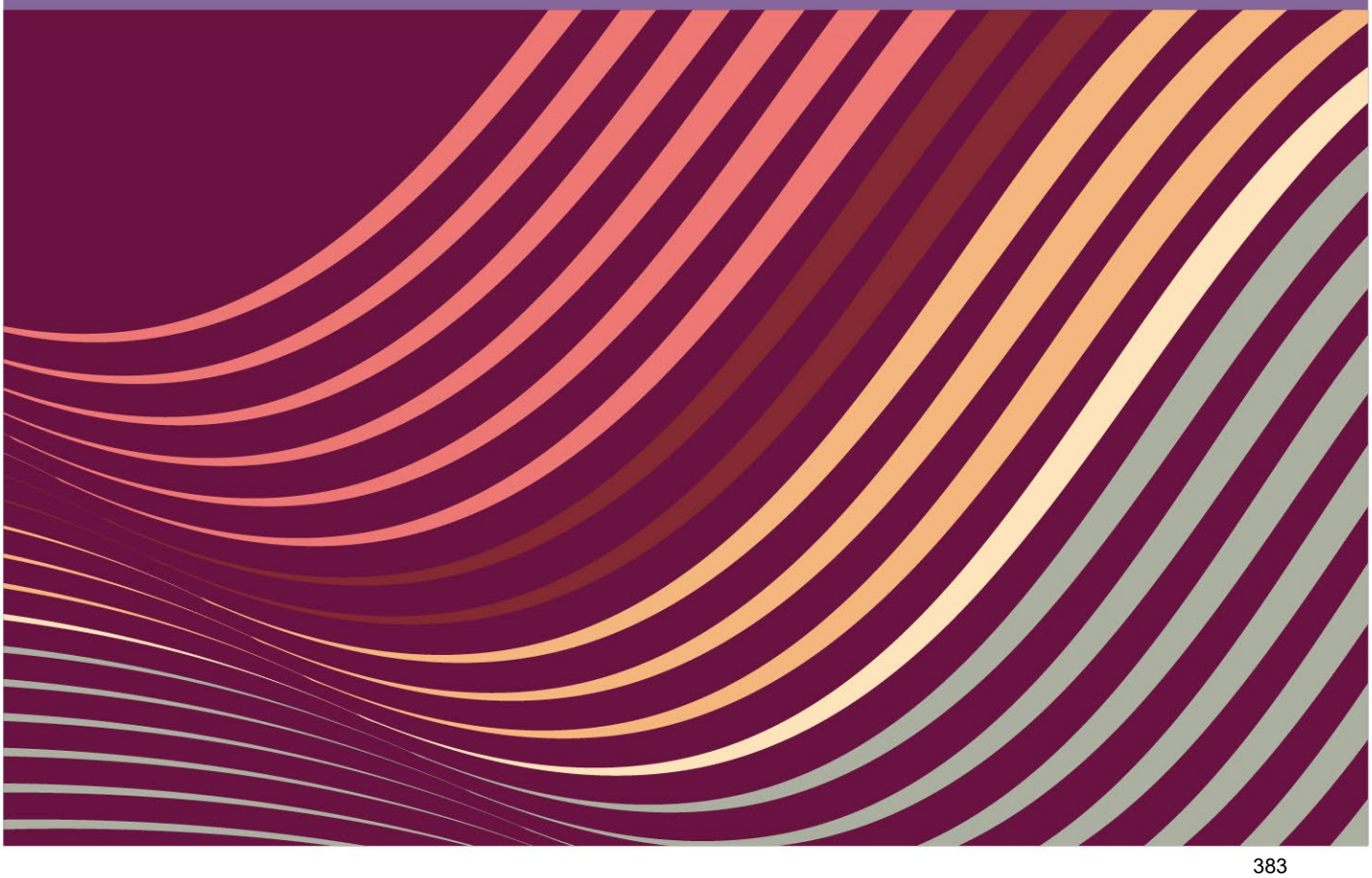

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Gestion des connaissances

ACTIONS :

- **Accès à des ressources documentaires et capitalisation des connaissances ;**
- **Gestion des connaissances au cœur des projets et actions de l'administration et de politiques publiques ;**
- **Médiation et gouvernance de l'espace de travail partagé, Kiosque.**

CONTEXTE

L'équipe du Service Gestion des Connaissances (SGC) traite et valorise des informations internes (littérature grise du Département) et externes aux échelles infra et supra départementales (presse, édition, rapports publics, etc.) en appui aux actions, projets et décisions de la collectivité. Elle dispense des prestations de gestion des connaissances (recherches ou parangonnages documentaires, conseil en ingénierie documentaire), développe une programmation mensuelle au KIOSQUE, Espace de travail partagé des agents et met à disposition des outils de partage et capitalisation des connaissances accessibles à tous (Portail documentaire, équipes TEAMS et Alfresco). Le Service contribue ainsi à la circulation et au développement des savoirs et des savoir-faire, à consolider les actions et les projets, à éclairer les sujets de fond, à élever le niveau des connaissances et d'expertise de la collectivité.

Du fait de ses missions, prestations et finalités transverses, le SGC participe de tous les schémas et plans pluriannuels de la collectivité.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont :

L'Accès à des ressources documentaires et capitalisation des connaissances :

- Centraliser et mutualiser les achats d'informations-documentations pour l'ensemble de la collectivité : presse, ouvrages, vidéos, bases de données, jeux sérieux, ... ;
- Réaliser une veille d'actualité sur l'ensemble des domaines de compétences départementales ;
- Capitaliser les connaissances en base de données : documents de littérature grise des services (dans Eurêka, bibliothèque numérique de référence) et documents issus de la presse ou de l'édition (Portail documentaire) ;
- Réaliser des produits éditoriaux en phase avec les actions et événements de la collectivité (ex : dossiers de presse, bibliographies, synthèses, ...) ;
- Offrir un accès aux ressources de la bibliothèque : ouvrages, revues, journaux, vidéos, jeux.

L'accompagnement à la gestion des connaissances au cœur des projets et actions de l'administration et des politiques publiques :

- Accompagner les projets des services, en alimentant, d'une part, les projets en informations et, en apportant, d'autre part, conseils et dispositifs d'organisation, de partage ou de capitalisation des informations et documents produits lors des projets ;
- Gérer et animer les outils collaboratifs de travail (Alfresco et équipes TEAMS).

La médiation et gouvernance de l'espace de travail partagé des agents, KIOSQUE :

- Accueillir et assurer une médiation auprès des agents : orientation, conseil, prêts, visite des lieux et charte d'usages, accueil des participants aux ateliers, préparation des salles ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Proposer une programmation mensuelle d'ateliers et événements, sur la valorisation des actions, projets, productions, outils, expertises ou métiers des services, le bien-être ou encore les méthodes de travail, etc. ;
- Animer la Communauté du KIOSQUE (intervenants, membres du Comité de gouvernance partagée et l'équipe du SGC)
- Gérer et développer le lieu.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Accès à des ressources documentaires et capitalisation des connaissances

L'année 2024 a vu la **montée de version du logiciel documentaire**. La version 7 du logiciel est aujourd'hui en production. Trois agents du service ont été mobilisées sur une formation à l'administration de la base et du Portail documentaire.

Avec **14 présentations du Portail documentaire** et **neuf ateliers Pass' concours** au KIOSQUE, le service a touché plus de **280 personnes** avec les accueils nouveaux arrivants de la DEF et de l'ASE, et les interventions d'une chargée de veille pendant les sessions de formation "Organisation et fonctionnement des collectivités territoriales".

Les marchés de "bases de données juridiques" et "ouvrages & multimédia" ont été pour l'un, renouvelé en juin 2024, pour l'autre, le CCP a été rédigé et les pièces annexes préparées pour un appel d'offres publié en 2025.

La diversification des supports de l'offre documentaire a permis d'acquérir des **jeux sérieux,** des **vidéos en streaming** et de multiplier l'indexation de **podcasts** : on compte 201 références de documents multimédia acquises en 2023-2024.

La communication sur les fonds de la **librairie en ligne Cyberlibris** a été entreprise à travers la valorisation d'ouvrages concours en ligne dans les notices mêmes du Portail documentaire et dans les bibliographies ou dossiers de presse élaborés cette année.

15 productions éditoriales (bibliographies, synthèses, dossiers de presse, fiches pratiques, revues de littérature) ont été élaborées par les chargées de veille et les assistantes-documentalistes, dans le cadre des actions et projets de la collectivité : usages de l'intelligence artificielle dans les services publics à l'occasion du mois de l'innovation, tables rondes et ciné-débat du KIOSQUE, précarité énergétique, mobilité géographique des jeunes en Seine-Saint-Denis, femmes sans domicile, préparation à l'oral de concours ...

Gestion des connaissances au cœur des projets et actions de l'administration et de politiques publiques

Le Service a mis en place le **Comité équipes TEAMS** en janvier pour travailler à l'ouverture et aux usages de ce nouvel outil collaboratif de travail. Le Comité a réuni la DINSI, la DCI, la DPD, la DSA et le Bureau de la formation ; l'objectif de cette application étant de rassembler, partager, rendre accessible les informations et la documentation nécessaires pour soutenir les projets des services avec leurs partenaires notamment, et aider à la communication des équipes de travail. Une chargée de veille, animatrice de communauté du SGC a créé **les premières équipes à partir du mois de mai** et en accompagne la prise en main à travers des interventions personnalisées ou collectives au cours d'ateliers au KIOSQUE. Le 31 décembre 2024, le Département abandonnait définitivement le réseau social d'entreprise Jamespot93 au profit des équipes TEAMS. Ce transfert technologique a donné lieu à un mouvement de sauvegarde des données mené en collaboration avec le SGC, la DPD, la DSA et les Directions qui souhaitaient exporter leurs données de Jamespot93 à des fins de réutilisation ou patrimoniales.

Le service a contribué cette année **à la réalisation des études** en effectuant des revues de littératures, des bibliographies, recherches d'informations ou encore dossier documentaire en rapport avec la programmation annuelle des études DDEC ou de commandes de la Direction générale : Interculturalité & multiculturalité dans le cadre de la Biennale Multitude, enquête sur l'accès aux droits dans les associations de Seine-Saint-Denis, précarité énergétique, rétrospective de 10 ans du territoire. La restitution de deux de ces études et la présentation de la programmation annuelle ont été organisées au KIOSQUE au second semestre et ont réuni près de 60 personnes (agents et partenaires).

Deux jours de **formations collectives** ont été consacrés à la découverte des outils d'**intelligence artificielle générative** avec les chargées de veille et gestion des connaissances du SGC et les chargés d'études du Bureau des études de la DDEC.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Médiation et gouvernance de l'espace de travail partagé, Kiosque

En avril 2024, le SGC a fêté le **premier anniversaire du KIOSQUE.** Cette occasion a permis de réunir autour de deux tables rondes, les intervenants des ateliers et les directeurs ou responsables de tiers-lieux : Le Labo de l'innovation, la future Fabrique (inaugurée en novembre 2024) et le Kiosque.

De **nouveaux partenariats avec les directions** ont été entrepris en 2024 pour développer la programmation des ateliers, avec l'escape game de la DJOP, le mois du jeu en juin, une série d'ateliers sur la prévention des risques professionnels (DRH), les premiers ateliers sur l'IA générative (DDEC, DPAS), l'élargissement de l'offre Bien-être de la DRH (aromathérapie, le sommeil, relaxation oculaire, réflexologie plantaire, yoga du rire, ...), le premier Troc de plantes proposé par la DNPB, les rencontres du PSOL (avec successivement les sociologues Claude Martin et Dominique Méda), la médiation interne ou encore les ateliers animés par la DEA sur les territoires d'eau (autour de la journée mondiale de l'eau), ...

Le **Comité de gouvernance partagée du KIOSQUE** s'est réuni à 5 reprises, notamment pour préparer l'anniversaire du Kiosque et le "Kfé coulisses". Les membres du comité ont testé le **réseau social** Viva Engage (MS Office) avec une vingtaine de membres en lieu et place du groupe Jamespot. Le comité s'est renouvelé en fin d'année sous une nouvelle forme : la **communauté du Kiosque**, élargie aux intervenants - animateurs du KIOSQUE.

Enfin le **plan de classement de la bibliothèque** a complètement été recréé dans une orientation usagers. Il s'est agi d'un grand chantier de recotation du fonds, de modifications des notices de la base documentaire et de reclassement physique des ouvrages. Une nouvelle signalétique a été mise en œuvre dans le même temps avec le concours de la MIT.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Le nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets concerne les commandes de benchmarks ou les recherches documentaires liées à un projet ou une activité, les commandes de fonds de dossiers, dossiers de presse, synthèses, mise en place de dispositifs de veille ciblée, réorganisation d'arborescences de fichiers et nommage des documents.

Nombre de démarches de gestion des connaissances dans les projets

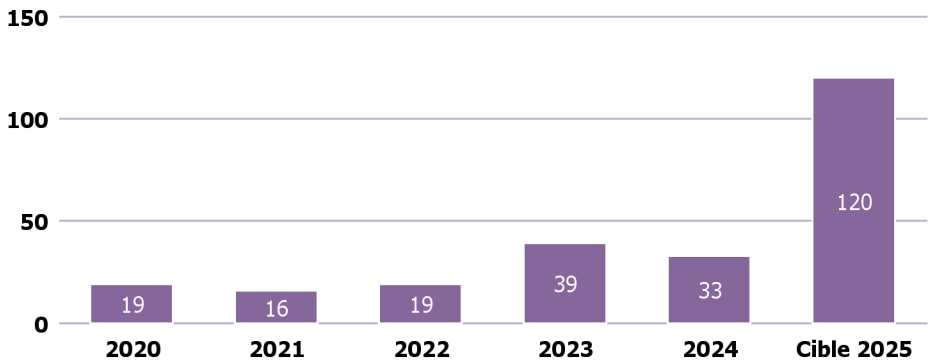

Les départs à la retraite de deux chargées de veille et gestion des connaissances, en mars, a entraîné une moindre capacité à répondre aux demandes d'accompagnement des directions en matière de gestion des connaissances (projets de recherche de plusieurs semaines). En revanche, le nombre de recherches dites simples (réponse en moins de 24h) a doublé en 2024. Cela peut être dû au fait qu'elles sont mieux référencées dans la base (grâce à l'adjonction d'un module de gestion supplémentaire des demandes de type "ticket").

Les ateliers Pass' concours proposés par l'équipe du SGC, la fréquentation du Kiosque, les présentations régulières du Portail auprès des nouveaux arrivants DEF et ASE, notamment, ont permis de voir augmenter les inscriptions aux alertes thématiques.

Evolution des inscriptions aux alertes thématiques du Portail réseau documentaire

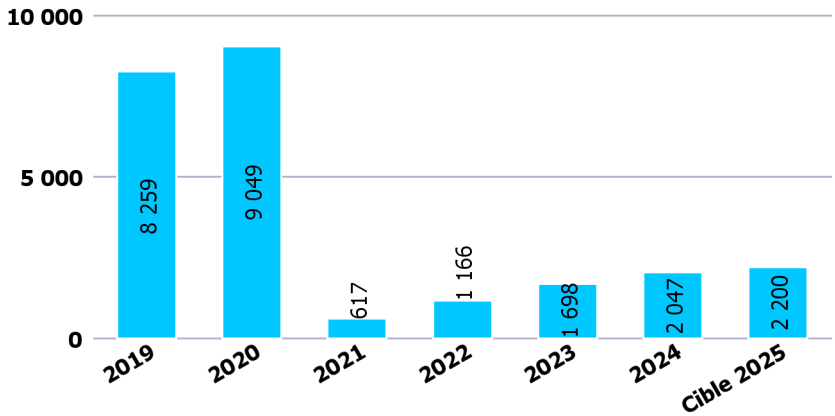

Alfresco et Jamespot sont des espaces de travail collaboratif. Le RSE (réseau social d'entreprise) Jamespot93 n'a vocation qu'à accueillir des groupes projets limités dans le temps alors qu'Alfresco est ouvert aux structures et aux réseaux de métiers réputés plus durables.

Evolution du nombre de sites et groupes collaboratifs

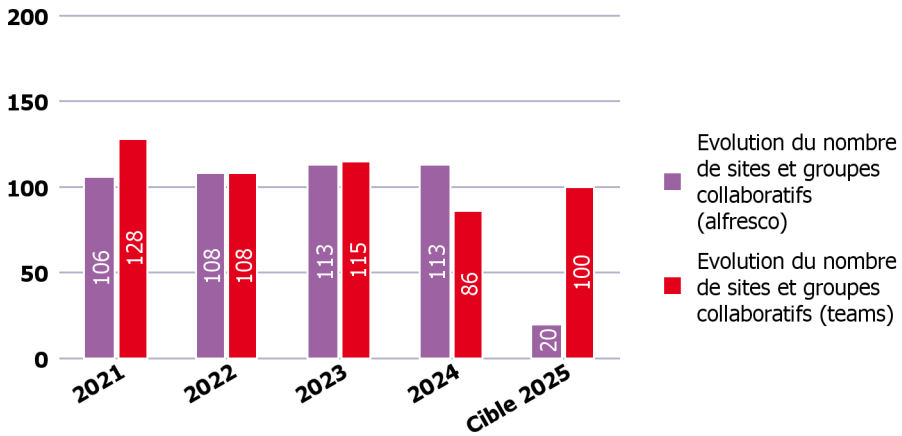

L'intention cette année était de remplacer progressivement et avant la fin de l'année 2024, les groupes Jamespot93 par l'ouverture d'équipes TEAMS. Le projet a été mené en tuilage avec les deux applications pendant un an. Déjà 86 équipes TEAMS ouvertes à la demande des services/directions sur 8 mois (soit un peu plus de 10 équipes créees par mois)

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Evolution du nombre de documents téléchargés dans le portail documentaire

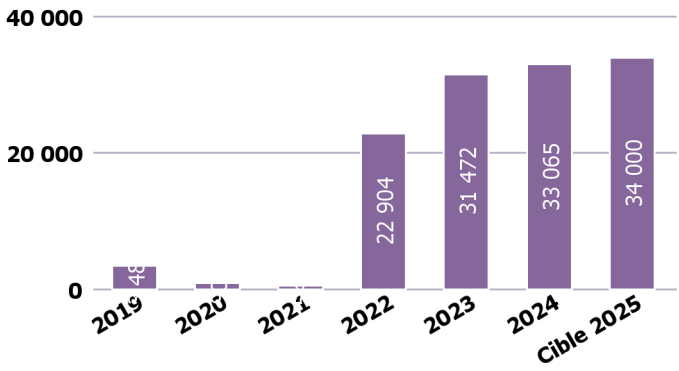

Le travail d'articulation autour de la programmation annuelle des études a permis de mieux capitaliser les productions internes (+185) et d'en valoriser la diffusion. Deux ateliers restitution d'études ont été organisés au Kiosque à partir du second semestre : Précarité énergétique et focus "accès aux droits" du panorama des associations de Seine-Saint-Denis (DDEC).

Evolution du nombre d'articles consultés sur la plateforme de revue numériques Cairn. info

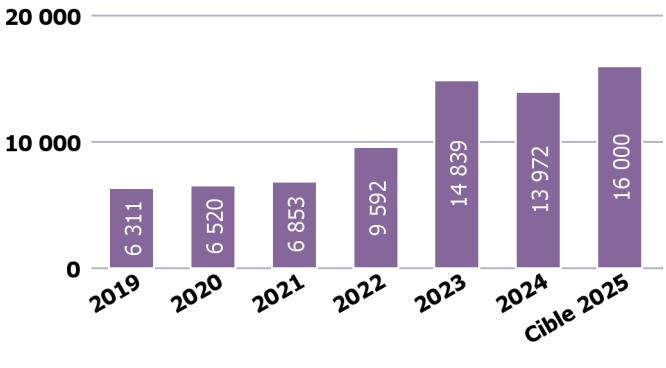

La plateforme Cairn.info a changé de modèle et de technologie en cours d'année, ce qui peut expliquer la moindre consultation des articles en ligne par les agents (environ – 1000) alors que la tendance est depuis plusieurs années à la hausse.

Idéal Co est une plateforme collaborative en ligne dédiée aux acteurs de la sphère publique.

Plateforme Idéal Co

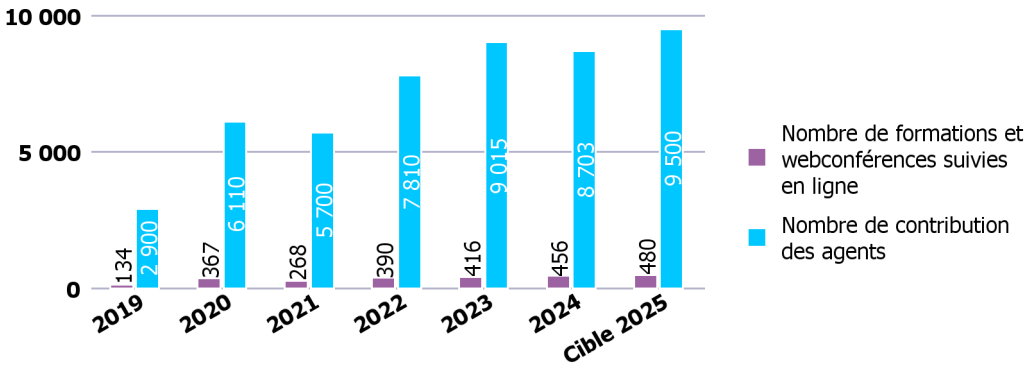

Nouvelle plateforme mise en place en fin d'année, ce qui a peut-être désorienté les agent.e.s.
13 communautés dont une nouvelle, VOIRIE, en test sur les 6 derniers mois. Les communautés les plus consultées : Petite enfance, Aide sociale à l'enfance, Développement personnel, Personnes âgées.

Cyberlibris est une librairie en ligne mise en place depuis 2019 à la DEA et qui a été élargie à tous les agents du Département pendant le confinement.

Mettre à disposition un socle de culture générale professionnelle et spécialisée

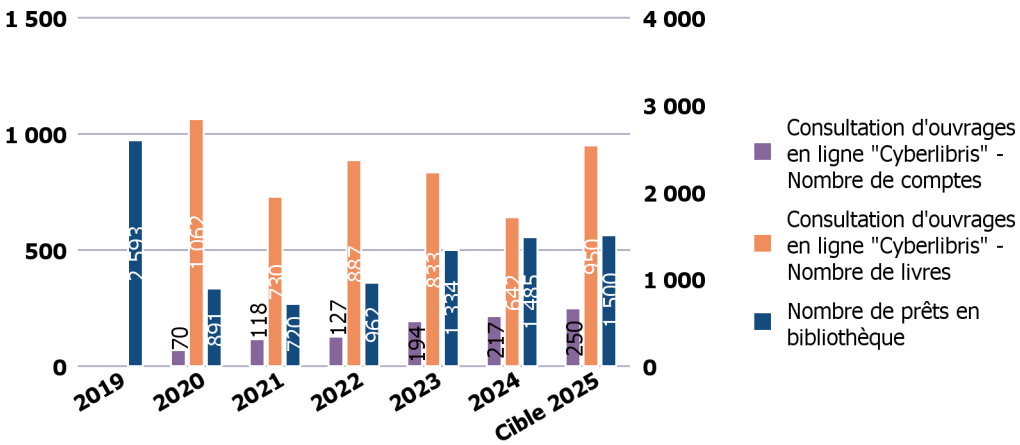

La dynamique du kiosque se confirme (+151 prêts). Si le nombre de livres lus en ligne sur Cyberlibris a baissé, le nombre de comptes ouverts continue de bien progresser, quant à lui. En 2026, il sera intéressant d'évaluer la mobilisation de cette offre d'ouvrages numériques.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

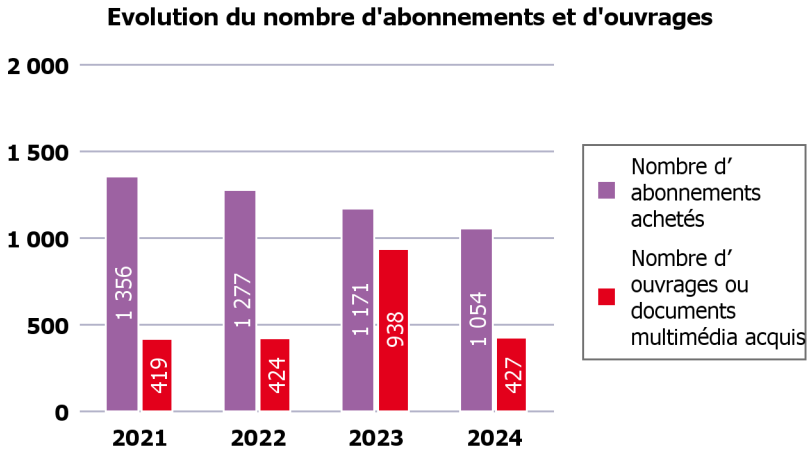

La tendance à la baisse, en matière d'achat d'abonnements, se poursuit avec régularité où l'on observe des efforts d'économie et de mutualisation consentis chaque année par les directions et centres de ressources dont le KIOSQUE. L'achat d'ouvrages et de vidéos essentiellement, reste aléatoire, dépendant en cela des besoins plus ou moins ponctuels des directions et d'actualisation des fonds de bibliothèque.

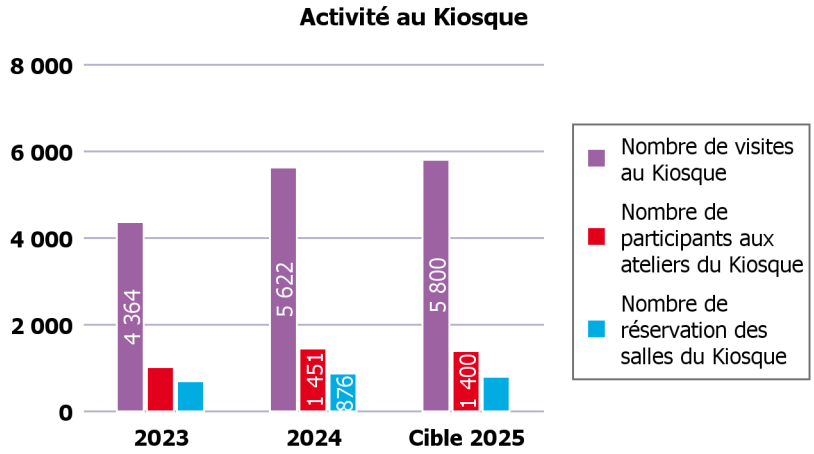

La diversité des programmes et le nombre d'ateliers proposés (18 par mois en moyenne) font le succès du Kiosque. La communication du programme mensuel est désormais très organisée depuis la mise en place de nouveaux vecteurs par la Délégation à la communication interne. En moyenne, les programmes des ateliers ou événements du Kiosque attirent 145 agents par mois. Les visites comptabilisent les agents qui passent au comptoir (tisanerie, TV, manger, discuter, travailler), dans le Grand salon (prêts, lecture ou co-working) et dans le bureau en aparté (réunions en petit format). Les salles, quant à elles, sont le plus souvent réservées par, dans l'ordre, la DEF, la DPAS, la DIEESS et la DRH : même tendance que l'année dernière.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPUTULATIFS DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion des connaissances au coeur des projets et actions de l'administration et des politiques publ	Dépense	0,374	0,382	0,379
Total	Dépense	0,374	0,382	0,379
	Recette			
	Charge nette	**0,374**	**0,382**	**0,379**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Gestion des connaissances au coeur des projets et actions de l'administration et des politiques publ	Dépense	0,006	0,006	0,006
Total	Dépense	0,006	0,006	0,006
	Recette			
	Charge nette	**0,006**	**0,006**	**0,006**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Innovation territoriale

ACTIONS

- **Transformation de l'administration,**
- **Innovation territoriale,**
- **Relation usagers.**

CONTEXTE

Créée le 2 juin 2023, la Direction de l'innovation et la transformation usagers (DITU) a étendu ses activités avec la création du service Relation Usagers (SRU) en 2024. La direction développe des projets et des accompagnements visant à transformer l'administration, à améliorer la qualité de la relation aux usagers et à innover en faveur des usagers du Département.

La Direction, composée de 72 postes, est structurée autour de trois services :

- La Mission Transformation et Accompagnement Managérial (MTAM) gère la démarche managériale et l'école des cadres,
- La Mission Innovation Territoriale (MIT) mène la démarche d'innovation centrée sur les usagers et anime le Laboratoire de l'innovation,
- Le service Relation Usagers (SRU) dirige la démarche d'amélioration de la relation avec les usagers et anime la gestion de la relation usagers (GRU).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs principaux de la direction pour 2024 sont les suivants :

- Mettre en œuvre les décisions des comités sociaux territoriaux de 2023 et 2024,
- Promouvoir les dispositifs d'intervention (École des cadres, feuille de route usagers, GRU numérique, Laboratoire de l'innovation) pour le service public départemental,
- Préparer la montée en charge de la DITU avec une offre de services claire et un pilotage transversal,
- Structurer les services opérationnels du SRU : accueil physique, téléphonique, Aller vers (ex-DBL) et courrier (ex-DAJIA).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Créée en juin 2023, la DIT a fédéré les équipes ex-MTA et ex-MIT autour d'un projet de direction transversal fondé sur une volonté collective et engagée : améliorer voire créer de nouveaux services publics de qualité en associant les usagers-citoyens et les usagers-agents de la collectivité. La DIT a par ailleurs mis en place dès septembre 2023 les conditions méthodologiques pour préfigurer l'arrivée des agents des services accueil physique, accueil téléphonique/Aller-vers et courrier issus de la DBL et de la DAJIA d'ici le printemps 2024 (diagnostic de l'état actuel des services précités, concertations, immersions dans les services, projections sur l'avenir…).

Action Transformation de l'administration

La Mission Transformation et Accompagnement Managérial (MTAM) a pour mission le pilotage de la démarche managériale et de l'Ecole des Cadres, en lien avec la DRH. Son offre se déploie autour des axes suivants :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le pilotage et l'animation de l'école des cadres en coopération avec les services de la DRH,
- La mise en œuvre de dispositifs et d'évènements au sein de l'Ecole des Cadres (séminaire annuel des encadrants, accueil des nouveaux encadrants, co-développement, ateliers, formations, conférences…),
- L'accompagnement collectif des équipes, des collectifs et des organisations en période de changement ou de transformation (évolution organisationnelle, projet de service ou de direction, accompagnement au changement de culture et de pratiques managériales...).

En 2024, les principaux projets réalisés ont été les suivants :

- La mise en œuvre d'une nouvelle offre de co-développement externalisée,
- La mise en place d'un nouveau plan de formation managériale, en lien avec le bureau de la formation (DRH),
- La refonte de l'accueil des nouveaux encadrants,
- L'accroissement de l'offre en matière de coaching collectif (27 accompagnements réalisés, +8 par rapport à 2023),
- La réalisation d'un séminaire des encadrants,
- La refonte de la gouvernance de l'Ecole des Cadres,
- La mise en place d'un plan de communication managérial.

Action Innovation territoriale

La Mission Innovation Territoriale répond à un besoin de visibilité et d'agilité au service des acteurs du territoire et de l'administration départementale. Pour ce faire la MIT :

- S'appuie sur l'expérimentation, le test et le retour d'expériences,
- Incube avec les services départementaux et les usagers du territoire de nouveaux projets et de nouveaux modes d'intervention de services publics, invente de nouvelles manières de concevoir, conçoit de nouveaux services publics départementaux (ou les revisite) avec les usagers,
- Travaille à fédérer l'ensemble des parties prenantes et veille à s'ouvrir à une pluralité d'acteurs pour fabriquer les services de demain (rencontres au sein du laboratoire, coopérations, dispositif d'appel à idées avec les agents pour les usagers…).

Grâce à sa capacité à accompagner les projets par le design et l'intelligence collective, à diffuser la culture et les méthodes et à mettre en réseau les acteurs de l'innovation publique, la MIT aide les porteurs de projets à associer les usagers et les parties prenantes à l'amélioration des politiques et services publics pour en renforcer l'impact (renouveau, proximité, simplification, efficacité).

Le Laboratoire de l'innovation pilote deux outils d'ingénierie de projets innovants ainsi qu'un dispositif d'amélioration du service rendu aux usagers destiné aux agents. Il est ouvert à la participation des utilisateurs citoyens, partenaires et agents pour accueillir des ateliers d'intelligence collective et de créativité, de design, dans le cadre des projets accompagnés dans l'incubateur, de sessions d'accélérations ou dans le cadre de sa propre programmation de formation apprenante. Il accueille et anime des communautés de pratiques et d'intérêt sous diverses formes et différentes thématiques (relation usagers et modalités de participation des usagers en faveur d'approches méthodologiques et de pratiques de co-conception et d'intelligence collective) :

- **L'incubateur de l'innovation** propose différentes modalités d'accompagnements des projets, de nature diversifiée, allant de l'accompagnement ponctuel à l'expérimentation de nouvelles formes d'action publique, en incluant les usagers et parties prenantes dans la fabrique des politiques et services publics départementaux. L'incubateur est dédié à l'accompagnement des équipes dans la réalisation de leurs projets innovants ;
- Le programme annuel du **Laboratoire** propose des formations-actions visant à acculturer, former et essaimer les méthodes d'intelligence collective, de design et de participation des usagers. Il conçoit et anime le Mois national de l'innovation publique en novembre de chaque année.

En 2024, les principaux projets réalisés ont été les suivants :

- Incubateur : dix projets incubés avec les directions commanditaires, accompagnées par l'équipe du laboratoire, avec une forte mobilisation du design de service :
  - DE : Conception d'un outil de médiation pour les adultes - Harcèlement scolaire,
  - DE : Avoir ses règles aux collèges,
  - DNPB : Expérimentation Parc de l'Ile Saint-Denis,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- DTER : modélisation, conception d'outils pour les projets issus du jeu sérieux sur la résilience territoriale,
- DEF : AMO 1000 premiers jours,
- DRH : Expérimentation - Nouveaux parcours de transitions professionnelles - Nouveaux métiers,
- DA : Communauté IKARIA,
- DPAS : Essaimage 6 Comités Usagers,
- DRH : Accueil Colombes,
- DEI : Univers visuel de la Fabrique.

- BIM : 35 brigades d'intervention méthodologique en ingénierie méthodologique d'intelligence collective pour venir en appui aux directions, sur une courte durée,
- Mois de l'innovation publique : 9 événements sur l'intelligence artificielle en partenariat avec diverses directions départementales,
- Hackhadémie : lancement du dispositif ouvert à tous les agents du Département pour recueillir leurs idées afin d'améliorer le service aux usagers. Ce programme vise également à développer les compétences des agents en matière de co-construction grâce à la formation de 12 agents du département qui co-faciliteront le marathon créatif de 3 jours prévus en 2025. 6 chantiers d'expérimentation pourront être lancés dès 2025,
- La création et l'animation de la communauté Participation des usagers

Action Relation usagers

Le Service Relation Usagers (SRU), créé en juin 2024, a pour mission l'animation d'une politique transversale d'amélioration de la relation avec les usagers par les services départementaux ainsi que la mise en place d'une gouvernance et d'une feuille de route GRU numérique transversale pour la collectivité.

En 2024, l'offre de services du SRU a été travaillée et s'accompagnera en 2025 d'une stratégie relation usagers visant à définir les priorités stratégiques de la relation usagers d'ici la fin de mandat et les projets prioritaires.

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été réalisés ou ont démarré en 2024 :

- La mise en place du projet "Simple" de simplification des communications du Département avec ses usagers : 30 relais formés dans les directions, plus de 100 documents les plus envoyés aux usagers simplifiés, diffusion des méthodes de l'écriture simple et du FALC (Facile à lire et à comprendre),
- Le référencement des 350 sites départementaux sur les moteurs de recherche internet (notamment Google), mise à jour de toutes les fiches et formation des équipes terrain à la gestion des commentaires usagers,
- La mise en place d'un site internet unique pour tous les téléservices du Département,
- Le travail sur la structuration du programme GRU numérique et l'accompagnement de 5 projets,
- L'état des lieux des enquêtes usagers et préfiguration d'une offre de services sur ce sujet,
- L'accompagnement des projets MDAA et MDS sur le volet accueil.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

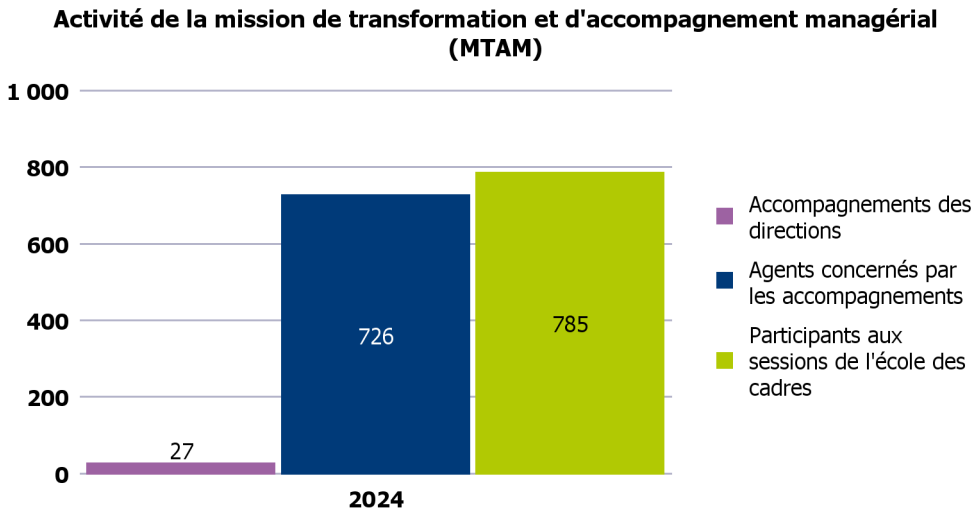

En 2024, l'activité de la MTAM s'est structurée et de nouvelles offres ont été déployées à l'attention des encadrants (codev externalisé, séminaire des encadrants) conformément à la feuille de route 2023-2024.
La demande en termes d'accompagnement collectif a augmenté (+8 par rapport à 2023), et une troisième coach consultante a été recrutée pour faire face à la demande et prendre en charge une partie des dispositifs. La structuration de l'offre d'accompagnement collectif a permis un recul du recours aux cabinets extérieurs (2 en 2024), qui dorénavant ne sont positionnés que sur certains accompagnements spécifiques en raison de leur taille ou de leur spécificité métier.
L'Ecole des Cadres a déployé sa feuille de route (nouvelles offres, offre en ligne, nouveau plan de formation managérial, séminaire annuel des managers, offre de services de conseil en organisation). Le recrutement d'une chargée de communication a permis, de renforcer la communication managériale en particulier concernant les activités de l'Ecole des Cadres.

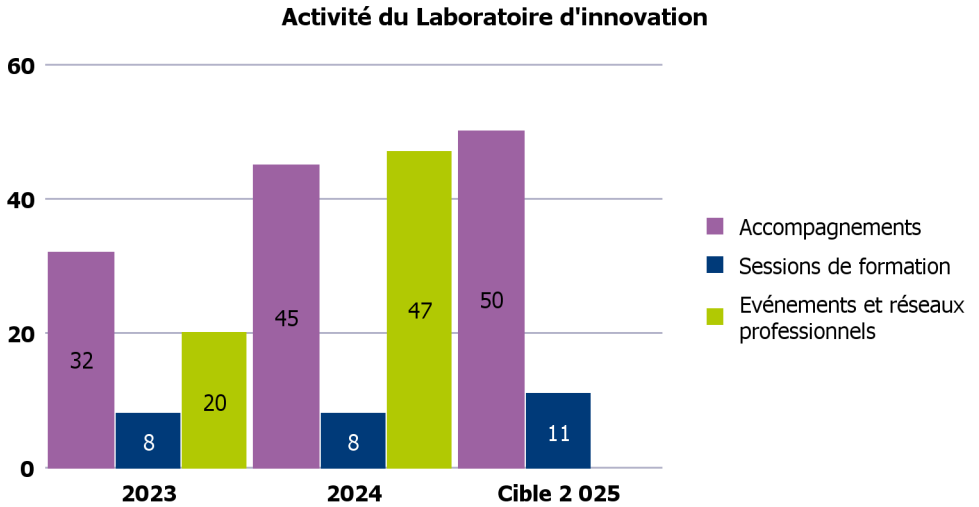

Au début de l'année 2024, l'équilibre entre l'accompagnement des projets innovants dans l'incubateur et les activités du laboratoire a été initié. Bien que le nombre d'entrées dans l'incubateur ait atteint la cible fixée, la demande croissante des directions pour des appuis méthodologiques et des outils a considérablement augmenté la charge de travail de l'équipe innovation (formations, événements, facilitation, participation, BIM). De plus, la conception et le lancement du dispositif de l'Hackadémie ont beaucoup sollicité l'équipe mobilisée pour sa réussite. Le recrutement du dernier poste prévu au CST de 2023, qui aura lieu au cours de 2025, contribuera à une meilleure répartition des tâches et à la réalisation des accompagnements supplémentaires demandés par les directions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

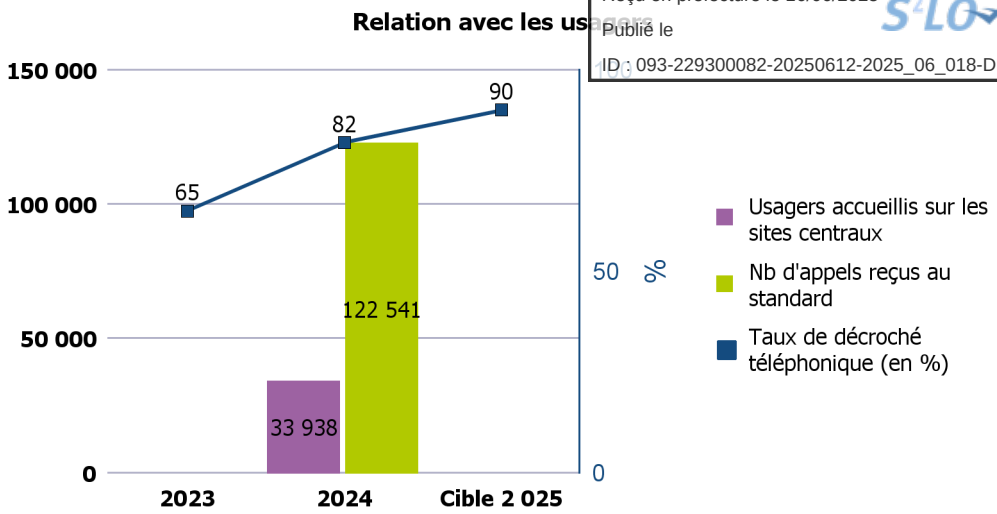

Concernant la relation avec les usagers, de nombreuses actions ont été menées pour permettre l'amélioration de la qualité du service rendu avec :
• L'amélioration du taux de décroché du standard départemental (82 % d'appels aboutis en moyenne sur l'année contre 65 % en 2023), et fluidification de la prise en charge en par les différents standards en fonction des motifs d'appels
• La formation des agents d'accueil physique, l'amélioration du process d'accueil avec comptage des visiteurs, la rédaction des processus d'accueil,
• Une campagne de communication auprès des directions pour poursuivre le développement des enquêtes auprès des usagers,
• L'expérimentation de fiches de postes d'agent d'accueil multicanal (réponse téléphonique, accueil physique, enquêtes téléphoniques aller-vers en alternance).

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Innovation territoriale	Dépense	0,013	0,012	0,062
Transformation de l'administration	Dépense	0,162	0,071	0,135
	Recette	0,200		
Total	Dépense	0,176	0,082	0,198
	Recette	0,200		
	Charge nette	**0,024**	**0,082**	**0,198**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Transformation de l'administration	Dépense	0,081	0,053	0,377
Total	Dépense	0,081	0,053	0,377
	Recette			
	Charge nette	**0,081**	**0,053**	**0,377**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Etudes et pilotage de la donnée

ACTIONS :

- **Production et valorisation des connaissances,**
- **Accès aux données, traitements et analyses statistiques,**
- **Gouvernance des données : cartographie, conformité et mise en qualité.**

CONTEXTE

La direction Données, études et connaissances s'inscrit dans la démarche usagers de la collectivité et répond à deux enjeux en matière d'études et de pilotage par la donnée :

- **L'amélioration de la fonction de production de connaissances** (études), afin d'en faire un outil opérationnel de la décision politique et administrative, au service d'un renforcement de la qualité et de l'efficience des politiques publiques menées par le Département ;
- **La meilleure maîtrise des données collectées, produites ou importées** par le Département sur les plans de l'accès, de la fiabilisation, du traitement et de la gouvernance des données de manière générale (organisation, partage interne et externe, dans le respect des objectifs de renforcement de l'ouverture des données (loi pour une république numérique du 7 octobre 2016) et du règlement général sur la protection des données – RGPD).

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme sont de :

- **Améliorer la gouvernance et la qualité des études**, en assurant un socle méthodologique commun minimal et l'interconnexion des équipes études au sein de la collectivité ;
- **Améliorer les capacités d'extraction**, de traitement et de visualisation des données, au service des études et du pilotage (décisionnel et de gestion) ;
- Rénover et **relancer la politique de données ouvertes du département ;**
- **Élaborer et mettre en œuvre une politique globale de gouvernance des données.**

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Production et valorisation des connaissances

En 2024, 42 productions de connaissance ont été réalisées au sein du Département par les différentes directions. Cette production de connaissances se répartit de la façon suivante :

- 31 études (format approfondi ou "études flash")
- 5 études récurrentes (baromètres ou tableaux de bord mis à jour)
- 6 focus statistiques sur des campagnes menées par le secteur "Aller vers" de la DITU.

Sur ces 42 projets, 21 ont été menés par la DDEC ou avec un appui de la DDEC, d'après la répartition suivante :

- 5 études réalisées en totalité par le Bureau Etudes dont l'ODDS et 1 en pilotage d'un prestataire
- 4 études réalisés conjointement par le BTAS et le Bureau Etudes (dont 1 en pilotage d'un prestataire)
- 11 projets réalisés avec un appui du bureau traitements et analyses statistiques (BTAS), dont les 6 focus sur des campagnes "Aller vers".

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- La DDEC est donc intervenue sur la moitié des projets de production de connaissances réalisés au sein des directions du Département, majoritairement en pilote principal et parfois en appui, sur des aspects méthodologiques ou de traitements et d'analyses statistiques

Parmi ces projets, les réalisations d'études DDEC les plus significatives sont :

- Etude sur la diversité culturelle en Seine-Saint-Denis
- Rétrospective 10 ans en Seine-Saint-Denis : Evolutions sociales, économiques et démographiques du territoire entre 2014 et 2024
- Panorama des associations en Seine-Saint-Denis : l'accès aux droits dans des associations
- La mixité sociale dans les collèges de Seine-Saint-Denis
- Les structures subventionnées par le Département de Seine-Saint-Denis
- L'accès des agents et agentes du Département de Seine-Saint-Denis à la formation
- Les travailleurs indépendants des plateformes numériques (micro-entrepreneurs), étude ODDS
- "La Seine-Saint-Denis se transforme avec les Jeux de Paris 2024, mais comment ?" (DJOP, ODDS, INSEE)

Par ailleurs, 2024 est une année dédiée à la valorisation des études, autour de trois axes principaux.

- **Rendre les études accessibles**
  - Insertion en continu des rapports d'étude et des synthèses dans la bibliothèque numérique « Eurêka », à travers une articulation renforcée en 2024 du Service Gestion des connaissances et du bureau Études.
  - Production d'une vidéo de présentation de l'ODDS et de ses livrables

- **Valoriser les études en externe**
  - Demi-journée d'étude organisée avec l'ADEME IDF sur les mobilités actives des jeunes (6 juin 2024, 120 personnes en présentiel et en ligne)
  - Demi-journée d'étude sur les usager·ère·s en difficulté avec les services publics numériques (14 novembre)

- **Diffuser les études auprès des agent·e·s du Département à travers des ateliers au Kiosque**
  - 15 octobre 2024 : " L'accès aux droits dans des associations de Seine-Saint-Denis"
  - 24 octobre 2024 : présentation programmation annuelle 24-25 des études
  - 12 novembre 2024 : " La précarité énergétique en Seine-Saint-Denis"

Accès aux données, traitements et analyses statistiques

L'activité du bureau "Traitements et analyses statistiques" – BTAS en 2024 a contribué à améliorer l'accès aux données des différents SI du Département et à la montée en compétence de l'ensemble des agent·e·s de la collectivité en charge de traitements de données. Ainsi :

- Après l'acquisition d'un nouvel outil de datavisualisation (PowerBI) en 2023 et une première série de formations qui avaient permis la formation d'une quarantaine d'agent.e.s à PowerBI ou à R, de nouvelles formations ont permis la montée en compétence de 25 agents à PowerBI et 7 agents au logiciel de statistiques *R*, afin de garantir une amélioration de la production de statistiques dans les directions, en visant une automatisation des traitements et une autonomisation des agents ;
- Cette modernisation des outils utilisés pour les traitements statistiques est également passée par la réussite des projets de migration des projets statistiques réalisés auparavant avec le logiciel SAS par deux directions métier (PMI, SPAS) vers le logiciel *R*, et le développement d'une plateforme commune pour l'utilisation de R par tous les agent.e.s concerné.e.s au Département (solr.seinesaintdenis.fr) ;
- 10 ateliers du "réseau données" ont été réalisés, permettant à la fois d'acculturer ce réseau à des questions transverses sur les données et d'apporter une aide concrète entre pairs sur des problématiques techniques de traitements de données ;
- Plus de 40 projets de traitements de données, de tableaux de bord d'indicateurs et de statistiques ont été réalisés, couvrant une quinzaine de directions/services du Département (DEF : ASE, PMI et Crèches, DPAS : SSD, SSOLOG et SPAS, DIEESS, DEI, Biennale interculturelle, DTCM, DE, DJVA, DECI, DTER, IG, DITU, DG).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Au-delà des études statistiques, ces appuis ont également consisté à fournir des statistiques pour l'appui à l'élaboration de bilan de politiques publiques (par exemple, Schéma de l'autonomie), pour répondre aux différentes demandes d'expertise statistique de la part des directions métiers ;

- Avec l'appui des équipes du BTAS et du BGD, de nouveaux tableaux de bord sur des données du Département ont pu être lancés ou livrés avec les équipes dédiées des directions métier : Mixité et attractivité des collèges (DE), Agence locale d'insertion (DIEESS), RPLS (SSOLOG), Précarité dans le logement (SSOLOG), Réseau apprendre le français (DIEESS), RSA et emploi (DIEESS), Activité du service social (SSD), Activité des crèches départementales (DEF), Suivi des indicateurs ASE (DEF), Suivi de l'activité des agent.e.s techniques des collèges (SARDEC), Plan alimentaire territorial (DTER).
- Une nouvelle gouvernance de l'entrepôt de données a été mise en expérimentation entre DINSI et DDEC. Elle permet à la DDEC d'ajouter à la maîtrise d'ouvrage de l'entrepôt de données la maîtrise d'œuvre de certains lots, afin d'accélérer le développement. Un projet pilote a été lancé fin 2024 afin d'éprouver la méthode (indicateurs PCH croisant données MDPH et DA).
- Concernant les **croisements de données entre différents publics départementaux**, un projet expérimental a été mené à bien en 2024 (PIPASE : parcours et insertion post-ASE) avec l'association d'intérêt général *Action tank Entreprise et pauvreté*, permettant de tester le croisement des données ASE, RSA, SSD, aides financières DPAS et MDPH ;
- Fin 2024, une nouvelle plateforme de données ouvertes / "open data" a été lancée officiellement (data.seinesaintdenis.fr), un site moderne permettant à l'ensemble des directions métier de consulter des données sur leurs sujets d'intérêt et de publier leurs propres données, afin de faire vivre une politique ambitieuse de données ouvertes du Département, appuyée par un travail d'éditorialisation des données, au-delà de leur simple publication.

Gouvernance des données : cartographie, conformité et mise en qualité

L'année 2024 aura été marquée par la structuration du bureau Gouvernance des données (BGD), la mise en place de processus internes au BGD (articulation Business Intelligence (BI) / RGPD), et les premières réalisations concrètes malgré une certaine instabilité RH ayant eu un impact sur le déroulement des projets.

La mise en service de l'outil de catalogage de données a malheureusement pris beaucoup de retard en raison de dysfonctionnements complexes à identifier et à résoudre, limitant les résultats pour 2024.

De très belles collaborations et productions ont néanmoins été réalisées, par exemple, avec la mise en place d'un outil de pilotage pour le Bureau des Modes d'Accueil (PMI), ayant mobilisé à la fois une mise en qualité des données, la création d'indicateurs documentés et opérationnels, et l'utilisation de l'environnement MS 365 avec une équipe Teams dédiée permettant de tirer le maximum des outils collaboratifs pour faciliter l'usage de tableaux de bords à des agent·e·s non spécialistes des données.

2024 marque également la diffusion auprès des directions du Département d'une démarche de gouvernance des données au sein de la collectivité, que ce soit à travers l'accompagnement direct de certaines directions, par l'essaimage des bonnes pratiques, lors de l'animation du réseau Données, ou encore par la participation active au Mois de l'innovation publique sur l'IA...

Côté mise en conformité RGPD, elle a largement progressé grâce au travail impliqué de la Déléguée à la Protection des Données (DPD) et au renfort obtenu fin 2024 avec le recrutement d'une DPD adjointe. De plus, cette année a permis l'acquisition et la mise en production d'une plateforme dédiée collaborative permettant de gérer la conformité avec la tenue du registre de traitements ou encore le suivi des demandes de droits, etc. Il faut noter la réalisation d'un premier audit de conformité au RGPD (sur le périmètre des habilitations, identifié comme problématique à l'occasion d'un contrôle de la CNIL), montrant une certaine maturité du bureau, désormais en capacité d'auditer et de contrôler les plans d'actions établis. En outre, le réseau des relais RGPD est désormais opérationnel avec 29 agent.es et permet une stabilisation des bonnes pratiques RGPD dans les directions.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Objectif stratégique 1 : Améliorer la production de connaissances au Département, la diffusion de ces connaissances et la mise en réseau des producteur.rice.s de connaissance au sein de la collectivité.

Objectif		Repositionner la DG en MOA des études et la DDEC en maîtrise d'œuvre				
		2021	2022	2023	2024	2025
Part des projets d'étude internes Département demandant l'appui de la DDEC	Cible			**50%**	**50%**	50 %
	Réalisé			OUI: 59%	OUI: 50%	
Commentaire : Sur les 42 études (études, baromètres, synthèses, etc.) réalisées par les Directions métiers en 2024, la DDEC est venue en appui sur 21 d'entre elles. Cet appui a consisté en une réalisation complète du dispositif d'étude ou des appuis plus ponctuels (méthodologique, traitement de données, pilotage de la relation au prestataire, etc.)						

Objectif		Animer des réseaux de professionnel.le.s de la production de connaissance au sein de la collectivité				
		2021	2022	2023	2024	2025
Réseau Études opérationnel (oui/non)	Cible	Fin S1 2021	3 réunions 2022	3 réunions 2023	3 réunions 2024	3 réunions 2025
	Réalisé	OUI : Mai 2021	PARTIEL : 2 Réunions	OUI : 3	OUI: 3	
Nombre d'ateliers du réseau données	Cible	Fin S1 2021	3 réunions 2022	10 ateliers	10 ateliers	10 ateliers
	Réalisé	OUI : Fin S1 2021	Partiellement atteint (2 ateliers)	Atteint (10 ateliers en 2023)	10 ateliers	
Nombre moyen d'agents par atelier (réseau données)	Cible	Nouvel indicateur : Référence : 22 pour 2023			20	20
	Réalisé				20	
Nombre d'ateliers du réseau des relais RGPD	Cible	Nouvel indicateur pour 2024			4	6
	Réalisé				4	
Commentaire : En 2025, le bureau Etudes souhaite réaliser 3 animations du Réseau Etudes, notamment sur la méthodologie d'animation de focus groupe. En 2024, le réseau *données* a intégré la thématique gouvernance des données. Un réseau dédié pour les relais RGPD a été créé en mai 2024. Il est animé par la déléguée à la protection des données, au sein du bureau Gouvernance des données et compte aujourd'hui 29 membres désignés, qui participent à une réunion bimestrielle. Comme programmé, le réseau des relais RGPD s'est réuni 4 fois, avec 3 plénières et une journée de formation au RGPD.						

Objectif		Valoriser les connaissances produites en interne et en externe du Département (nouvel objectif)				
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'évènements de valorisation de la connaissance réalisés (interne, externe, mixte)	Cible	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	**4**
	Réalisé (*)					
Nombre de consultations des études du Département sur	Cible	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	Non quantifié	**Pas de cible**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Eurêka par des visiteurs internes (agents) ou externes.	Réalisé (*)					

Commentaire :
En 2025, l'activité de valorisation des connaissances va se poursuivre à travers de nouvelles présentations d'études au Kiosque. Une nouvelle modalité de valorisation sera développée à travers l'enregistrement de podcast dédiés à des résultats d'études.

Objectif stratégique 2 : améliorer les capacités d'extraction, de traitement et de visualisation des données, au service des études et du pilotage (décisionnel et de gestion),

Objectif	**Proposer une offre de service sur l'extraction / traitement / visualisation des données**					
		2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de projets statistiques réalisés	Cible	T4 2021	Pas de cible	Pas de cible	Pas de cible	40
	Réalisé (*)	OUI (opérationnelle),	40 traitements de données réalisés.	42 projets/ traitements réalisés	41 projets/traitements réalisés	

Commentaire :
Projets statistiques avec différents formats, avec des niveaux de complexité différents : réalisation complète de la partie statistique d'une étude, appui ponctuel à des études, demande urgente, projets tableaux de bord, appui ponctuel, etc. Pour 2025, l'objectif est de garder le même niveau de projets de traitements statistiques réalisés.

Objectif	**Favoriser la montée en compétence de l'ensemble de la collectivité sur les traitements et visualisation de données**					
		2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre d'agent.e.s formé·e·s sur des logiciels de traitements de données	Cible	Pas de cible	Pas de cible	Pas de cible	Pas de cible	70
	Réalisé (*)	0	4 (agent.e.s MEPD)	37	61	

Commentaire : Détail :
- 2023 : 30 agent.e.s formé.e.s à PowerBI, 7 agent.e.s formé.e.s à R
- 2024 : 24 agent.e.s formé.e.s à PowerBI, 7 formé.e.s à R, 30 agent.e.s formé.e.s à Business Objects (BO)

Il s'agit uniquement ici des formations "officielles", pilotées par la DDEC et le bureau formation de la DRH. A cela, il faut ajouter :
- Les agent.e.s recruté.e.s qui maîtrisent déjà ces logiciels
- Les agent.e.s sensibilisé.e.s à ces outils (par exemple via ateliers réseaux données) qui s'autoforment

Estimation à une dizaine d'agent.e.s dans chacun des cas pour les logiciels PowerBI et R.

Objectif	**Piloter des projets de création d'accès aux données et indicateurs avec les directions métier et en lien avec la DINSI**					
		2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de nouveaux projets d'indicateurs initiés dans l'année	Cible	Nouveaux indicateurs				10
	Réalisé			10	10	
Nombre de projets d'indicateurs livrés dans l'année	Cible					10
	Réalisé			5	8	

Commentaire : Projets de tableaux de bord à livrer à des directions métiers, hors entrepôt de données (à la fois BTAS et BGD) ou entrepôt (DINSI + DDEC à partir de S2 2024), avec pour objectif d'autonomiser au maximum les directions.
Nouveau mode opératoire avec la DDEC en maîtrise d'œuvre validé début T4 2024, avec un projet pilote en cours.

Objectif stratégique 3 : élaborer et mettre en œuvre une politique globale de gouvernance des données

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Objectif	Conduire avec les directions des projets de cartographie et de mise en qualité					
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de projets « Gouvernance des données » (hors RGPD) conduits dans l'année	Cible		ND	3 cas d'usages	4 cas d'usages	5 cas d'usages
	Réalisé		Non réalisé	3 cas d'usages	6 cas d'usages	

Commentaire : Travail avec le bureau des Modes d'Accueil (BMA DEF), avec le service solidarité logement (SSLOG DPAS (projet RPLS), avec la PMI – Femmes enceintes (DEF) ; avec la direction de l'Éducation DE (projet Attractivité des collèges) ; cartographie de l'infocentre BO, catalogage du portail GéoSeineSaintDenis du SGIG L'outil de cartographie des données a été livré fin juin 2024.

Objectif	Mise en conformité RGPD					
		2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de traitements de données à caractère personnel à jour	Cible				198	
	Réalisé				261	
Nombre de nouveaux traitements	Cible				Sans objet	Sans objet
	Réalisé				67	
Nombre d'AIPD réalisées	Cible				22	12
	Réalisé				15	
Nombre de demandes de droit	Cible				Sans objet	Sans objet
	Réalisé				30	
Nombre de violations de données	Cible				Sans objet	0
	Réalisé				6	
Nombre de relais désignés	Cible				26	26
	Réalisé				29	
Nombre de sensibilisations ou interventions	Cible				5	5
	Réalisé				11	

Commentaire : En 2024, nous pouvons noter un dépassement des objectifs pour le nombre de sensibilisations traduisant la volonté de sensibiliser au maximum les agent.es. La bascule du registre de traitements sur la plateforme acquise a occasionné une importante revue des traitements (comprenant parfois des fusions de traitements) mais surtout une importante amélioration qualitative du registre. Il faut noter le nombre croissant de demandes de droits, indicateur qu'il faudra suivre car ces demandes peuvent être chronophages. En outre, fin 2024 un audit de conformité au RGPD a été réalisé.

Objectif stratégique 4 : rénover et relancer la politique de données ouvertes du département

Objectif	Mettre en œuvre une démarche projet sur la politique de données ouvertes du Département					
		2021	2022	2023	2024	2025
Démarche de projet opendata opérationnelle (oui/non)	Cible	Fin S1 2021	A démarrer S2 2022	Pas de chef de projet	S1 2024	Indicateur abandonné en 2025
	Réalisé	Non atteint	Consultation AMO2 lancée fin aout 2022	Cheffe de projet recruté T4 2023 Lancement en cours du marché	Politique relancée activement par la CDP	Indicateur abandonné en 2025
Nouveau site opendata opérationnel (oui/non)	Cible	Nouvel indicateur. Pas de Chef de projet à T3 2023			Prévision site opérationnel T3 2024	S1 2025 : site complètement opérationnel avec de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

	Réalisé		Lancement officiel du site en novembre 2024 Site fonctionnel avec une cinquantaine de jeux de données pour se lancer.	
Nombre de directions ayant des jeux des données ouvertes à jour	Cible	Nouvel indicateur. Pas de Chef de projet à T3 2023	2	8 (par ex, DJVA, DTER, DIRFI, DTCM, DVD, DEF, DPAS, DIEESS)
	Réalisé		3	

Commentaire : L'objectif de 2025 est d'accélérer le nombre de directions avec des jeux de données publiées.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Accès aux données, traitements	Dépense		0,078	0,076
Gouvernance des données	Dépense	0,085	0,000	0,000
	Recette	0,237	0,000	0,000
Production de connaissances	Dépense		0,049	0,069
	Recette		0,042	0,039
Total	Dépense	0,085	0,127	0,145
	Recette	0,237	0,042	0,039
	Charge nette	**- 0,152**	**0,085**	**0,106**

Investissement (en M€)	**Nature**	**2022**	**2023**	**2024**
Accès aux données, traitements	Dépense			0,036
Gouvernance des données	Dépense		0,062	0,011
Total	Dépense		0,062	0,047
	Recette			
	Charge nette		**0,062**	**0,047**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Communication interne

ACTIONS :

- **Une communication interne pour toutes et tous : informer, valoriser, expliquer**
- **Une communication managériale pour permettre aux encadrants d'être des relais de la communication interne**

CONTEXTE

Rattachée au Pôle Ressources Humaines et Modernisation, la Délégation à la communication interne, composée en 2024 de 4 agents, est un acteur transversal au sein du Département. Sa mission est de valoriser et relayer en interne les projets ambitieux menés par l'ensemble des agents de la collectivité.

La délégation favorise le partage des enjeux de politiques publiques, l'interconnaissance entre les agents, accompagne aux transformations de la collectivité et met en lumière l'engagement de toutes et tous au service des usagers. Elle accompagne essentiellement les directions support ainsi que la direction générale dans ses actions de communication interne.

L'équipe de la communication interne déploie une stratégie et des outils pensés pour informer, fédérer et mobiliser, tant à destination des agents que des encadrants. Le communication interne propose des actions de communication avec ses propres moyens et également avec le concours et l'implication de la Direction de la Communication et la Direction des Ressources Humaines.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Réaliser un plan de communication interne et identifier les compétences nécessaires dont la délégation doit se doter,
- Promouvoir les politiques publiques, informer sur la politique interne de la collectivité menée (DG, DRH, APSAD…), valoriser les réalisations des agents par des actions de communication interne ciblées,
- Elaborer un nouvel intranet,
- Créer de nouveaux modes de communication en interne en complément de ceux existants,
- Adapter certaines communications pour les sites déconcentrés,
- Créer un réseau des communicants de la collectivité,
- Concevoir ou participer à des événements internes,
- Accompagner la période des JOP en interne.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Une communication pour toutes et tous : informer, valoriser et expliquer

La délégation à la communication interne s'appuie sur un panel d'outils de communication pour mener à bien ses missions, avec le concours ou le support d'autres directions de la collectivité et en particulier de la Direction de la communication :

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Le **journal interne « Acteur·trices** », envoyé au domicile des agents, valorise les actions et les temps forts de la collectivité en s'appuyant sur des témoignages d'agents, des explications sur des projets, etc. Les 20 pages de chaque numéro – il y en a 10 par an – comprennent une grande diversité de rubriques : 2 éditos, brèves et chiffres clés projets, page sortir, j'ai testé ou métier, dossier du mois (5 pages), présentation d'un service/direction, 4 pages RH, mouvement.
- **L'intranet, un espace d'information et de mise à disposition de documentation pour les agents :** L'année 2024 a été une année de travail collaboratif autour de l'élaboration d'un nouvel intranet intitulé **Flow** qui sortira en février 2025. Ce nouvel intranet permet des avancées techniques de dernière génération, reprenant quelques usages des réseaux sociaux (dont l'interaction). Il a été conçu à la suite d'ateliers avec les agents, afin de prendre en compte les remontées du terrain. Au total, sur l'année, plus de 450 articles ont été écrits pour relater des actualités de la collectivité, et donner aux agents des informations émanant des directions.
  Les thématiques d'articles qui ont remporté le plus de succès en 2024 sont : les JOP (challenge, les relayeurs et la bourse aux billets JOP), les ressources Humaines (entretien professionnel, formation, bulletin de paie), la transition écologique, la fermeture des bâtiments centraux, les galettes 2024, le tournoi des agents.
- Des **supports imprimés et numériques** : affiches, flyers, livrets, plaquettes, guides, kakémonos, motion design viennent enrichir cette communication, assurant ainsi une adaptation aux différents besoins. Chaque action est construite sur mesure selon la nature du sujet et la cible à toucher en interne.
- Des **mails d'information générale** sur des enjeux ou des actualités structurantes pour la collectivité mais aussi pour remercier lors des mobilisations internes… La Délégation à la communication interne a créé un canal mail intitulé Com'Agent·es pour des actualités internes, des sollicitations d'agents à des actions du Département...

Les supports de communication précédemment cités sont actionnés en fonction de l'actualité, de la résonnance à donner, ou des agents à sensibiliser. Par exemple, en 2024, année olympique et paralympique, la **communication interne a eu plusieurs rôles concernant les JOP** :

- Informer sur l'investissement et les actions du Département pour faire des JOP une réussite avec des articles réguliers, une page dédiée sur Acteur.rices tous les mois, un challenge mobile JOP 93 auquel plus de 850 agents ont participé (dont 32% en sites déconcentrés), un Flash Mob d'une centaine d'agents volontaires à J-93 et une bourse aux billets sur l'intranet (pour les billets non pourvus à J-1 proposés entre autres aux agents du Département) avec plus de 20 500 connexions sur cet espace.
- Renseigner et accompagner les équipes, en amont et pendant les JOP, avec un webinaire sur l'organisation des services, un espace dédié sur l'intranet avec près de 12 200 connexions, une Foire aux questions…
- Remercier les équipes pour leur mobilisation pendant les JOP.

Enfin, en 2024, la Délégation à la communication interne a également soutenu et accompagné en visibilité auprès des agents des temps forts de la collectivité comme le Mois de l'Egalité, le congé du second parent, les actualités RH, la transformation numérique interne, la transition écologique…

Une communication managériale pour permettre aux encadrants d'être des relais de la communication interne

La communication interne a repris un pan de la communication managériale. A ce titre, plusieurs actions sont déployées :

- En complément des actions mises en place par l'Ecole des cadres de la DITU, une **réunion** est organisée **tous les mois**, d'une ½ journée, **entre la direction générale et les directeurs et directeurs adjoints**. Ce temps de travail permet de donner les orientations à suivre, les enjeux à relever et des points d'étape sur différents projets. Cette séquence permet de partager la vision, d'échanger sur les sujets présentés et ainsi d'outiller les directeurs et leurs adjoints, afin que ceux-ci informent à leur tour leurs équipes.
- **De façon trimestrielle, une réunion Teams** est mise en place **entre la direction générale et les encadrants** de la collectivité. Ce temps permet de donner une vision globale des enjeux de la collectivité, et d'informer des grandes séquences à venir en tant que managers ; il permet aussi la tenue d'échanges sur des sujets transverses managériaux… Trois réunions Teams rassemblant l'ensemble des encadrants ont été organisées courant 2024.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Une **lettre bimestrielle,** intitulée **La Lettre aux encadrant·es**, informe ces derniers des actualités à venir. Grâce à cette action, les encadrants sont en mesure d'anticiper les actualités mais aussi de les relayer efficacement auprès de leurs équipes. En 2024, 5 lettres aux encadrant.es ont été envoyées. Ce dispositif s'ajoute aux actions managériales réalisées et orchestrées par l'ensemble des directeurs ; il permet ainsi de faire des encadrants des relais de la communication.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

SYSTEMES D'INFORMATION ET TRANSFORMATION NUMERIQUE

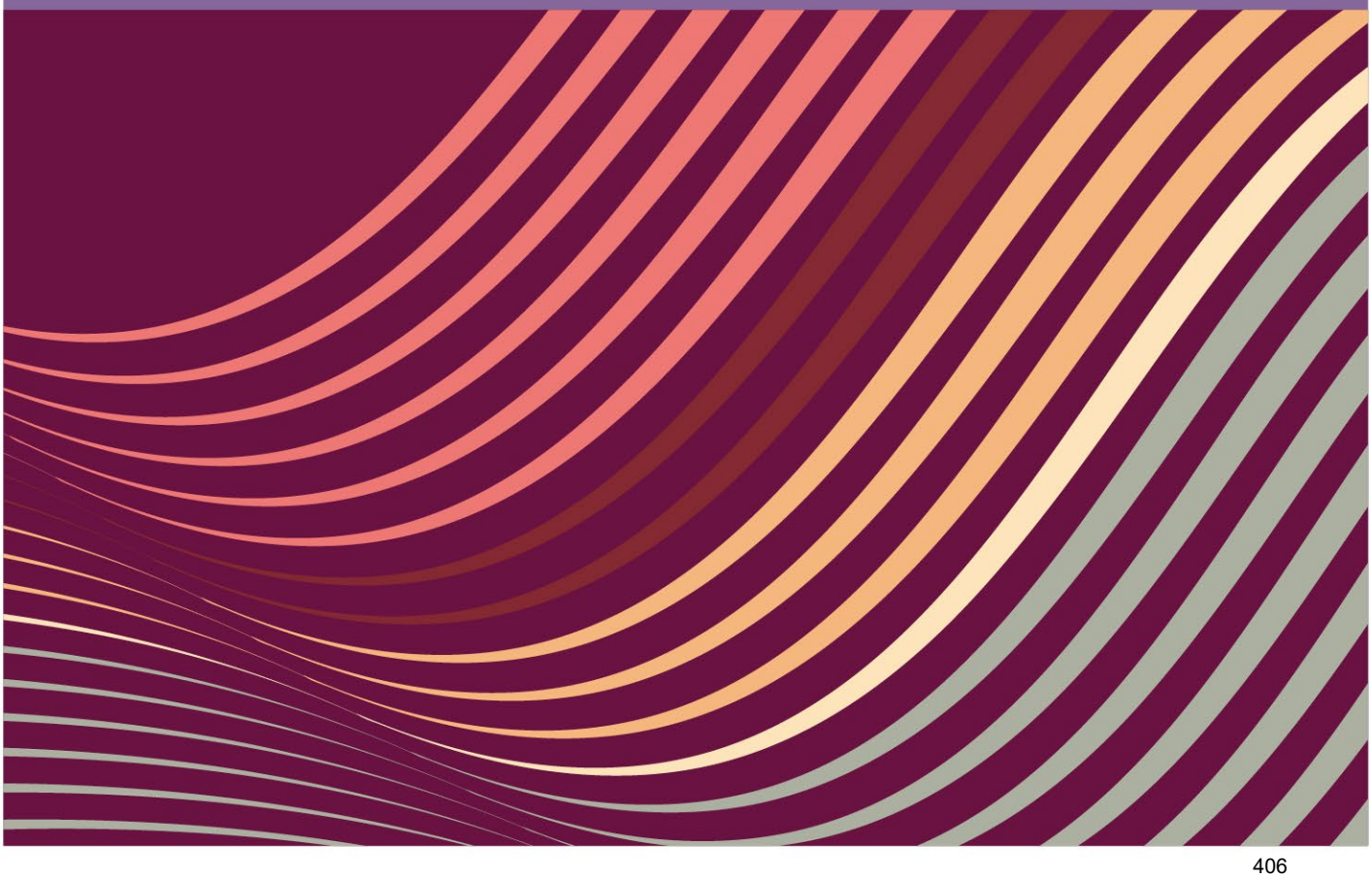

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Transformations numériques

ACTIONS

- **Urbanisation du système d'information,**
- **Evolution des systèmes d'information métiers,**
- **Stratégie d'innovation et aménagement numériques.**

CONTEXTE

En 2024, la DINSI a accéléré la transformation numérique du Département à travers trois axes majeurs :

- **Optimisation du portefeuille de projets numériques (PPNUM**) avec **140 projets** réalisés, un suivi renforcé des risques et une meilleure gouvernance des priorités ;
- **Modernisation et sécurisation des infrastructures** : déploiement de solutions de cyber sécurité avancées, renforcement du réseau et amélioration de la gestion des identités et des accès ;
- **Digitalisation des services et innovation** : migration vers Microsoft 365, mise en place du téléservice Améthyste et expérimentation de l'IA avec Copilot.

Ces actions ont permis d'améliorer la performance du SI, d'accompagner la modernisation des services et de renforcer la résilience face aux menaces numériques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

La DINSI poursuit quatre objectifs liés à la stratégie du Département et au plan de transformation VISION IT :

- Réduire la dette technologique des solutions métiers : dans chaque direction, des applications clés sont proches de l'obsolescence dans l'environnement technologique et les versions utilisées par le Département. Ce plan vise à mettre ces applications à jour avec les dernières versions techniques de l'éditeur ou, selon les besoins d'évolutions du métier, à préparer le passage vers une nouvelle solution plus adaptée ;
- Faire évoluer les solutions métiers de chaque pôle vers un écosystème ouvert et collaboratif facilitant à la fois l'accès aux téléservices, la coopération entre les agents et lorsque les solutions l'exigent, le changement facile et « transparent » des environnements le nécessitant ;
- Conduire les projets des directions en garantissant une bonne gouvernance, intégrant les rôles de chefs de projet métier et DINSI dans un ensemble cohérent et en proposant aux directions métiers, si elles le souhaitent, un accompagnement adapté et nécessaire vers ce modèle de gouvernance et de co-pilotage des projets ;
- Prendre en compte dans chaque projet les besoins de téléservices pour le programme GRU en lien avec la DIT et les indicateurs de pilotage en lien avec la DDEC.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Urbanisation du système d'information

En 2024, plusieurs actions structurantes ont été entreprises pour renforcer l'urbanisation du système d'information :

- **Projet Interopérabilité (ESB) :** Poursuite des travaux de mise en place du bus applicatif, en s'appuyant sur la cartographie des applications réalisée en 2023. Cette initiative vise à renforcer l'interopérabilité et anticiper l'obsolescence des composants du système d'information (SI) ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Migration GED Alfresco :** Passage de la version 5.2 à une version plus récente afin d'améliorer la gestion documentaire et assurer la compatibilité avec les exigences de sécurité et performance ;
- **Gouvernance des données :** Déploiement de la solution DaWizz pour la cartographie et la gouvernance des données, facilitant ainsi leur gestion et leur valorisation.

Evolution des systèmes d'information métiers

L'année 2024 a vu la poursuite des efforts de modernisation et de digitalisation des SI métiers :

- **Système d'Information RH :** Déploiement des lots suivants de la solution Astre RH : gestion des carrières, formation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), en complément du premier lot mis en production en décembre 2023 ;
- **Système d'Information Financier :** Le nouvel outil SI Subventions (LT Sub, éditeur ATEXO) est désormais en production, après un appel d'offres réussi en 2023 ;
- **Système d'Information Solidarité :** Refonte et études autour du remplacement de WebRSA V4, de la mise en place d'une messagerie sécurisée pour les PMI et de la mise à niveau de IODAS ASG pour garantir l'évolution des services sociaux. En 2024, plusieurs projets phares ont été concrétisés : finalisation du téléservice Améthyste, mise en place d'indicateurs autour de l'insertion, et digitalisation complète du projet zéro cash pour la DEF/ASE ;
- **Développement de portails spécifiques :** Intégration de portails métiers compatibles avec Microsoft 365, tels que le portail des aides départementales (GRU Améthyste), le portail de gestion des subventions aux associations/ collectivité.

Stratégie innovation et aménagement numérique

Dans le cadre du développement numérique du territoire, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre :

- **Mise en place d'un outil de gestion des arbres :** Application permettant une gestion optimisée du patrimoine arboré départemental ;
- **Système d'Information Patrimonial :** Livraison progressive d'un référentiel unifié pour les fournitures et prestations, visant à remplacer les solutions obsolètes comme PILOT et TECHBASE ;
- **Accompagnement des projets en SaaS :** Mise en place d'une gouvernance pour encadrer les choix de solutions cloud tout en garantissant la sécurité et la conformité réglementaire ;
- **Entrepôt de données :** Consolidation des premiers indicateurs du Pôle Solidarité, intégration d'une nouvelle plateforme Open Data et diffusion de licences PowerBi pour exploiter ces données ;
- **Gestion de la Relation Usager :** Déploiement du téléservice Améthyste pour les renouvellements et premières demandes, ainsi que la migration progressive du SI GRU de Salesforce vers Microsoft Dynamics 365.

Ces réalisations contribuent à renforcer l'efficacité des services et à préparer les futures évolutions du SI départemental.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Le Portefeuille de projets numériques (PPNUM) définit de manière pluriannuelle les projets d'évolution des SI métier prioritaires.

Nombre de projets du portefeuille de projets numériques (PPNUM) livrés par an

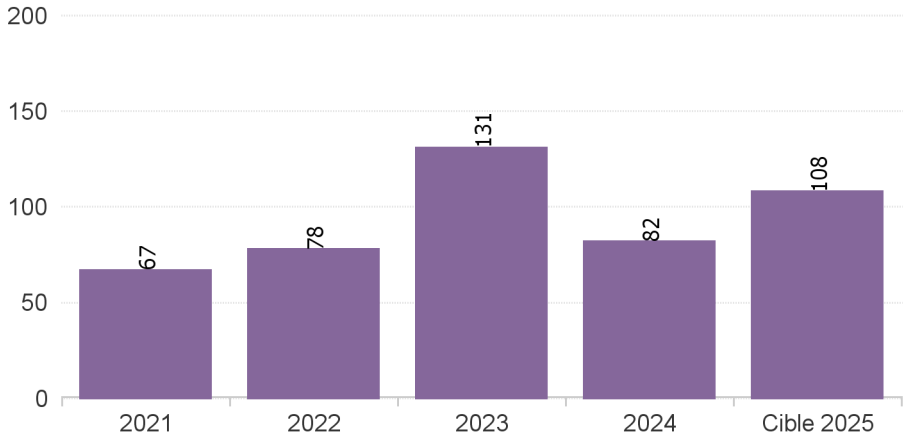

Répartition des projets PPNUM par portefeuille DG

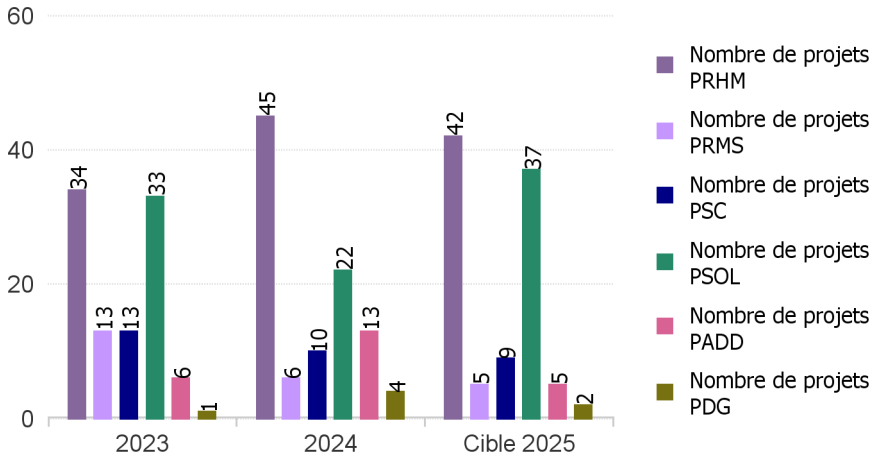

Nombre d'applications métiers

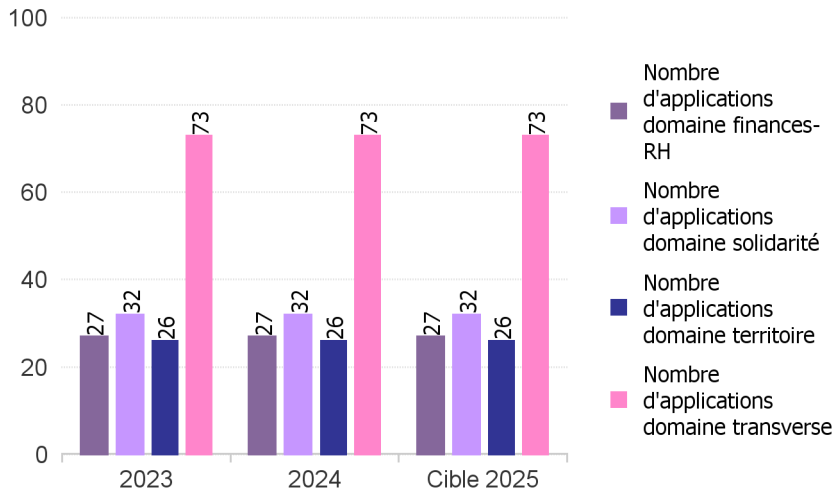

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	1,626	2,314	2,467
Stratégie innov et aménagement numériques	Dépense	0,018	0,009	0,033
Total	Dépense	1,643	2,324	2,501
	Recette			
	Charge nette	**1,643**	**2,324**	**2,501**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Evolutions des systèmes d'information métiers	Dépense	6,472	7,992	8,753
Stratégie innov et aménagement numériques	Dépense	0,455	0,049	0,020
Urbanisation du système d'information	Dépense	0,743	2,038	0,225
Total	Dépense	7,670	10,079	8,997
	Recette			
	Charge nette	**7,670**	**10,079**	**8,997**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Modernisation des infrastructures et services à l'usager

ACTIONS

- **Sécurisation du système d'information**
- **Cœur de réseau et sécurité**
- **Interventions réseaux et télécommunications**
- **Maîtrise des abonnements VPN, Internet et téléphonie**
- **Plateformes et environnements Environnement de travail et service à l'usager**

CONTEXTE

L'administration doit faire face à des changements importants qui nécessitent de moderniser les infrastructures informatiques et téléphoniques.
Les systèmes installés doivent être efficaces, robustes et adaptés aux exigences et aux spécificités des agents et des métiers. Ils doivent aussi être protégés, car le risque augmente avec la multiplication des cyber-attaques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Ce programme consiste à :

- Sécuriser le SI ;
- Développer et moderniser les infrastructures de communication (THD, internet et téléphonie) ;
- Permettre l'accès depuis l'extérieur, en internet sécurisé, aux applications métier du Département ;
- Maintenir en condition opérationnelle le SI ;
- Renouveler les équipements pour éviter leur obsolescence ;
- Apporter une relation de qualité aux utilisateurs et développer les usages numériques ;
- Doter les agents des environnements de travail adaptés ;
- Gérer le parc des environnements de travail (ordinateurs fixes et portables, téléphones fixes et portables, tablettes, copieurs).

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Sécurisation du système d'information

Les collectivités territoriales sont de plus en plus confrontées à des menaces d'origine cyber, faisant de la cybersécurité une priorité pour assurer la continuité des services et la protection des données. Notre collectivité doit s'adapter aux nouveaux défis posés par les évolutions des pratiques numériques (télétravail et mobilité, ouverture du système d'information, nouveaux modes de collaboration) en prenant en compte les nouvelles formes de menaces numériques (cyberattaques, rançongiciels, fuite de données).

Sécurisation du SI : 11 projets ont été menés en 2024, incluant des campagnes de phishing et la mise en œuvre d'un système d'accès sécurisé.
Protection des données : La séparation des fonctions RSSI/DPD comprenant le transfert de la responsabilité de Délégué de la Protection des Données à la DDEC, initiée en 2023, a été finalisée.
Renforcement de l'équipe de cybersécurité : le recrutement de 3 ingénieurs en cybersécurité (2 chefs de projets Cybersécurité, 1 Ingénieur Conformité) et 2 apprentis en Master.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Les projets mis en place sur cette action :

- **Préparations pour les Jeux Olympiques 2024** : Des audits des systèmes industriels et une collaboration avec l'ANSSI pour sécuriser les infrastructures critiques. Aucun acte malveillant critique n'a pu être exécuté sur le SI lors de cet évènement ;
- **Exercice de crise d'origine cyber** : Réalisation d'un exercice pour tester et améliorer la capacité de réponse de la DINSI face à une cyberattaque majeure ;
- **Sécurisation des sites web hébergés chez un hébergeur externalisé (EOLAS)** : La migration vers de nouveaux environnements sécurisés et la réduction des coûts opérationnels ;
- **Déploiement systématique des agents logiciels de défense (XDR) :** Installation de l'agent Cortex (Palo Alto) sur les nouveaux équipements postes de travail et serveurs **;**
- **Déploiement de l'outil TerraNova Security :** Mettre en place des programmes de sensibilisation et de formation à la cybersécurité pour les élus et les agents territoriaux, ainsi que des simulations de phishing ;
- **Déploiement de l'outil Cyberwatch** : Surveiller en continu les vulnérabilités et prioriser les actions de remédiation ;
- **Déploiement de l'outil Varonis :** Unifier l'analyse des alertes sur les environnements Microsoft 365 dont Copilot, l'annuaire Active Directory et les fichiers bureautiques mis à disposition sur le serveur de stockage en réseau Nasuni ;
- **Déploiement de l'outil Tenacy :** Avoir une vision globale et consolidée de la conformité du SI une fois la couverture progressive des périmètres réalisée ;
- **Gestion des identités et des accès** : Poursuite du projet avec la confirmation de l'obtention d'une subvention de l'ANSSI « France Relance 2030 » pour renforcer la sécurité de nos SI ;
- **Renforcement de la sécurité de l'annuaire Active Directory** : Grâce à un accompagnement de l'ANSSI et des opérations de nettoyage des comptes ;
- **Standardiser et sécuriser les accès applicatifs à partir du nouveau portail Microsoft 365** : Généralisation de l'utilisation du portail Microsoft 365 dans une démarche de simplification aux accès des différentes applications.

Des missions récurrentes ont par ailleurs été réalisées :

- **Accompagnement sur le volet "cybersécurité" des projets du portefeuille PPNUM**, incluant une analyse de risque sur les projets et une homologation des téléservices ;
- **Détection et réponse aux incidents** : Supervision des alertes de sécurité sur les équipements (postes de travail et serveurs) pour la détection et la réponse aux intrusions (Orange Cyberdéfense) et aux incidents (Varonis MDDR) ;
- **Traitement des incidents et des demandes de services via l'outil de Ticketing (TOPI)** : Validation technique et traitement des demandes internes DINSI, et des utilisateurs du Département ;
- **Veille permanente sur la cybersécurité** : Maintien d'une expertise de cybersécurité, participation à des réseaux d'experts et réalisation d'une veille permanente ;
- **Revues d'habilitation régulières** : Revue régulière des droits accordés aux agents en déplacement hors de France et réalisation d'opérations de nettoyage sur les comptes AD ;
- **Traitement des signalements « Phishing Report »** : Traitement et réponse aux utilisateurs des mails signalés via le bouton de signalement ou directement à l'adresse dédiée ;
- **Equipe cybersécurité : un interlocuteur relais et discret** : Pour diverses entités telles que ANSSI, CERT-FR, DPO, Police judiciaire, DGSI, Inspection générale, et Direction des finances.

Réseau et sécurité

De nombreux composants des infrastructures dites « cœur de réseau » ont été modernisés :

- Les équipements actifs (switchs) qui permettent de fournir du service aux agents ont été renouvelés sur de nombreux sites centraux : Picasso, Satie, Papillon, Colombe et les archives départementales ;
- La solution de pare-feu a été remplacée par un modèle plus récent et plus performant améliorant la sécurité ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- La solution ClearPass permettant l'authentification Wifi a été mise à jour afin notamment d'améliorer sa fiabilité et de permettre la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités.
- Dans la perspective de préparer la réurbanisation de la salle informatique à l'Européen 2, l'arrivée principale du lien Très Haut Débit a été migrée.

A la demande et en partenariat avec la Direction de l'Education, la gestion des réseaux privés virtuels (VLAN) dans les collèges a été revue et un réseau Wifi « invité » a été expérimenté dans 2 établissements.
Enfin, dans le cadre de la mise à jour des environnements de gestion des clefs publiques (PKI), l'ensemble des certificats a été migré.

Interventions réseaux et télécommunications

En lien avec la Région Ile-de-France, le débit internet fourni aux 47 lycées rattachés à notre réseau interne de fibre optique est passé à 200 Mbits/secondes et des onduleurs ont été installés pour améliorer la résilience électrique.

L'ensemble des collèges a été basculé en téléphonie sur IP. Par ailleurs, les infrastructures de communication ont été rénovés dans 10 établissements, le Wifi déployé dans 3 établissements qui n'étaient pas couverts jusqu'à présent, et dans 6 d'entre eux, les bornes en place ont été remplacées.

Enfin, de nombreuses actions ont été réalisées dans l'objectif de raccorder les sites de MARVILLE et du PRISME au SI.

Maîtrise des abonnements VPN, Internet et téléphonie

Sur le volet maitrise des consommations téléphoniques & Internet, plusieurs comités de pilotage avec les opérateurs se sont tenus afin de poursuivre l'optimisation des dépenses en matière d'abonnements en téléphonie.

Plateformes et environnements

L'objectif du maintien en condition opérationnelle des infrastructures des plateformes et des environnements est de garantir l'hébergement des SI avec un haut niveau de performance et de sécurité, d'automatiser et de superviser les traitements, et de faciliter le déploiement des nouveaux outils via des processus standardisés.

Modernisation et automatisation :

- Dans le cadre du suivi des configurations, restructuration du code Ansible pour une meilleure prise en charge des systèmes d'exploitation, facilitant ainsi le déploiement et la gestion des applications ;
- Ajout de dictionnaires de données pour une gestion centralisée des environnements, améliorant la maîtrise des changements d'architecture ;
- Intégration des standards NGINX et MDB pour optimiser la consommation des ressources serveurs et ainsi fournir des performances accrues ;
- Mise en place du renouvellement semi-automatique des certificats techniques pour garantir la sécurité des accès ;
- Automatisation de la sauvegarde des machines virtuelles et des enregistrements sur le système d'exploitation Red Hat pour une meilleure protection des données et une gestion simplifiée.

Sécurité renforcée :

- Intégration de vérifications de conformité (XDR), gestion des vulnérabilités et ajout de bastions pour une protection accrue contre les menaces ;
- Déploiement de comptes de service applicatifs pour limiter les risques liés aux accès ;
- Sécurisation de l'annuaire d'entreprise Active Directory avec la mise en place du "tiering" (hiérarchisation des comptes) pour une meilleure protection des données sensibles ;
- Sur les outils de sauvegarde, mise en place de Quorum Rubrik pour une sécurisation accrue des accès administrateur.

Amélioration des infrastructures :

- Augmentation de la capacité VSAN et ECS pour un hébergement plus performant des données et des partages bureautiques ;
- Déplacement physique de la baie de stockage en réseau Nasuni vers la salle serveur de la DEA;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Extension des stacks hyperconvergés pour simplifier le câblage et faciliter la gestion ;
- Migration vers la nouvelle infrastructure de virtualisation VMware pour une meilleure stabilité.

Simplification et optimisation :

- Création de fiches « Mémo Automatisation » et « Mémo SAAS » pour guider les intervenants techniques et les chefs de projets ;
- Création d'ateliers de conception d'architecture simplifiés pour réduire les temps de traitement ;
- Mises à jour régulières de la fiche d'initialisation pour améliorer la maîtrise des déploiements.

Migration et modernisation des systèmes :

- Migration de Zimbra vers O365 pour offrir des outils collaboratifs modernes et performants ;
- Bascule de la solution Vade Secure (filtrage de nos courriels) « Vade Cloud » vers « Vade for M365 » pour une meilleure protection de la messagerie ;
- Décommissionnement de l'infrastructure Zimbra, simplification et de réduction des coûts ;
- Migration de l'infrastructure de l'annuaire d'entreprise pour bénéficier des dernières fonctionnalités et correctifs de sécurité.

Supervision et météo applicative :

- Mise en place de la supervision de l'infrastructure dans Centreon pour une détection proactive des incidents ;
- Réalisation d'une cartographie applicative pour la supervision des applications du SII, avec des informations claires sur l'état de chaque application ;
- Montée de version majeur de Centreon (v21.10 à la v23.10) pour des améliorations en termes de performance, de sécurité et de nouvelles fonctionnalités.

Impact pour les utilisateurs :
Ces actions se traduisent par une amélioration de la qualité de service pour les utilisateurs, avec des plateformes plus stables, plus rapides et plus sécurisées.
L'automatisation des tâches et la simplification des processus permettent de réduire les temps d'intervention et de faciliter le déploiement de nouveaux outils. La sécurisation renforcée des infrastructures garantit la confidentialité et l'intégrité des données. Enfin, la supervision proactive permet de détecter et de résoudre rapidement les incidents, minimisant ainsi l'impact sur les activités des utilisateurs.

Environnement de travail et services à l'usager

En 2024, plusieurs projets se sont poursuivis pour moderniser les outils transverses et renforcer la culture du numérique du Département. Le projet CAP 365 a été un élément central de cette transformation, intégrant des outils de communication et de collaboration comme la messagerie instantanée, la visioconférence, un espace de travail partagé ainsi que les nombreux outils embarqués dans la suite Microsoft 365. Un des objectifs était de migrer des outils utilisés en silo vers un environnement unifié afin de faciliter le travail des agents.

Ces outils ont permis d'améliorer la productivité des agents et de faciliter les échanges entre eux, fonctionnalité fortement attendue : la satisfaction utilisateur est au rendez-vous, toutes les remontées sont extrêmement positives.

Afin d'améliorer l'expérience des utilisateurs et des administrés, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment au niveau des dotations aux utilisateurs, de la simplification et la rationalisation des impressions, de la réorganisation du centre de contact (point d'entrée unique des demandes et incidents du département).

La modernisation de l'environnement de travail
Fin 2024, la DINSI a déployé Copilot, l'outil d'intelligence artificielle de Microsoft à tous les encadrants, de la Direction générale jusqu'à Chef de bureau : 400 agents utilisent Copilot.
Les listes de diffusion par mail ont pu être créés et mises à jour dynamiquement sous CAP365. Ces listes permettent la diffusion par pôle, par Direction, par Bâtiment ou par type de métier.

La consolidation de l'annuaire téléphonique s'est poursuivie dans le cadre du projet annuaire et de l'accueil des usagers (transfert des appels reçus par le standard, recherche de contact dans l'intranet). Les annuaires sont consolidés pour les agents en site central, les crèches, les centres de PMI, les circonscriptions de PMI, les circonscriptions d'aide sociale à l'enfance, etc.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

La modernisation et la création de salles de réunions
Les Microsoft Teams Rooms (MTR) contribuent à créer un environnement de travail plus harmonieux et productif, en facilitant la communication, en réduisant les obstacles techniques et en offrant un espace de travail ergonomique.

Fin d'année 2024 :

- 80 salles sur les sites centraux étaient équipées avec un objectif atteint d'au moins une salle de réunion par étage et par bâtiment ;
- 30 sites distants étaient également équipés, notamment les sites de circonscription de service social ;
- La totalité de ces sites représente une capacité d'accueil physique totale de 800 agents en simultané ;
- Réalisation d'une salle de Visioconférence grande capacité à L'Européen 3.

Les équipements
La cible est d'équiper l'ensemble des agents du Département en PC portables afin de faciliter le télétravail et la mobilité sur les sites de la collectivité. Plus de 1300 PC portables ont été délivrés et la part de PC fixes a été ramenée à 2500 en 2024. Les PC fixes sont à destination des agents en situation de handicap ou dans les sites avec des fonctions d'accueil, ainsi que dans les collèges pour les agents des services techniques.

Depuis 2023, la DINSI a modernisé les postes de travail en dotant les agents d'un bureau standardisé composé d'un bras articulé avec deux écrans de 24 pouces dont un équipé d'une Webcam et d'un dock : les agents de l'Européen 2 et 3, de Colombes et de la préfecture en sont pourvus.
Les 550 écrans récupérés ont été donnés aux agents désirant améliorer leurs conditions de télétravail.

Dans le cadre du plan de modernisation des collèges, 4 PC fixes à destination des ATTE ont été installés dans plus de 50 collèges. 1800 agents sont équipés de smartphone, tous enrôlés sous Windows permettant de déployer des applications mobiles si nécessaire.
La majorité des assistantes familiales sont équipées d'un PC portable : 80 sur 500 sont encore à équiper.

La mise à disposition d'outils de TOPM (Ton Outil pour les Métiers)
Plusieurs directions ont souhaité suivre et tracer leur activité en lien avec les demandes utilisateurs : des applications ont été développées pour la DRH (gestion de Chronos) et la DIRFI. Des développements sont en cours notamment pour la DVD et la DEF.

La mise en œuvre du projet d'impressions centralisées
Le projet d'impression centralisée vise notamment à répondre au plan de sobriété du Département et présente plusieurs avantages :

- Sécurité, confidentialité et réduction du gaspillage : impression déclenchée par l'utilisateur avec sa carte lorsqu'il est devant le copieur, éliminant ainsi les risques de perte ou de visualisation de documents confidentiels ;
- Simplicité d'utilisation : impression depuis n'importe où avec une seule file d'impression installée automatiquement, et récupération des impressions sur n'importe quel copieur du site central ;
- Maîtrise des coûts : chaque direction et service peut voir le coût de ses impressions papiers.
- Réduction du nombre d'imprimantes, des coûts de maintenance, de la consommation d'énergie, et des gains de place dans les locaux.

À fin septembre 2023, les résultats montrent une bonne acceptation de la solution par les utilisateurs grâce à sa simplicité et à la sécurité des impressions : baisse de 30% des dépenses avec un taux d'impression constant de 15 millions de pages imprimées (de janvier à septembre 2023, 33 452 feuilles n'ont pas été imprimées, équivalant à une économie de 67 ramettes de 500 feuilles et de 4 arbres par an).

Pour l'année 2024, les résultats sont également satisfaisants : baisse de 10% des dépenses avec un taux d'impression constant de 15 millions de pages imprimées (de janvier à septembre 2024, 200 000 feuilles n'ont pas été imprimées, équivalant à une économie de 500 ramettes de 500 feuilles et de 30 arbres par an).

L'accompagnement utilisateurs :

- Réalisation de 75 sessions d'accompagnement sur CAP 365 ;
- Formation des directions à l'utilisation des MTR en présentiel ou en distanciel ;
- Réalisation d'une vingtaine d'ateliers en distanciel sur l'utilisation de Copilot ;
- Publication sur l'intranet de tutoriels simples et courts notamment sur CAP365.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

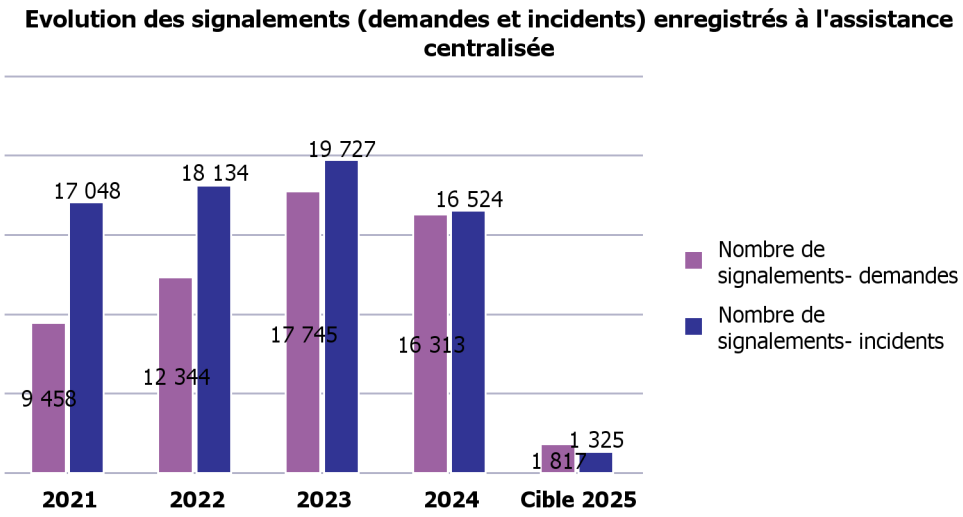

Malgré une petite baisse, les demandes et incidents se maintiennent à un niveau élevé. La dynamique des nouveaux besoins se poursuit ainsi que ceux liés à l'enrichissement de l'offre de services autour des outils de M365 (Microsoft 365).

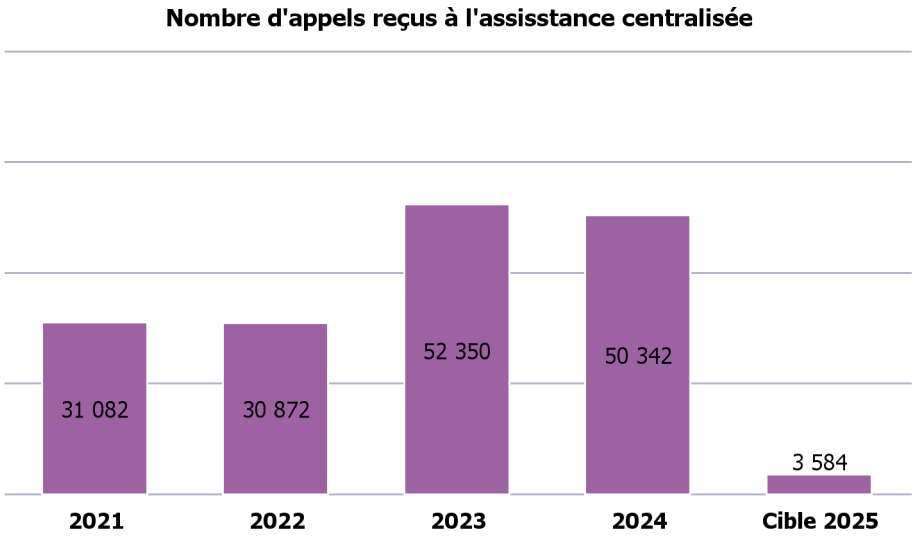

En lien avec les incidents et demandes, le nombre d'appel a également connu une faible baisse mais les sollicitations à l'assistance centralisée restent importantes. Cela fait suite à la qualité du service offert. Le taux de décroché (66%) est en dessous de l'objectif cible (80%) et est dû à des pics d'appels non prévus (panne, incident, etc.) qui ne peuvent pas être servis par manque de ressources.

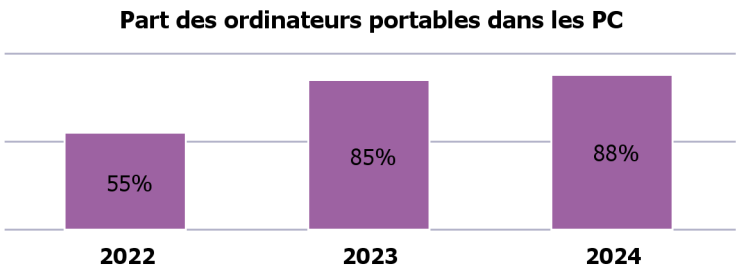

La récupération de PC fixes en échange des PC portables se poursuit. A terme, la cible est un PC portable pour tous et des PC fixes pour les fonctions d'accueil, les espaces partagés, les collèges et les cas particuliers.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Evolution du nombre de sites reliés en fibre optique (collèges, sites, lycées)

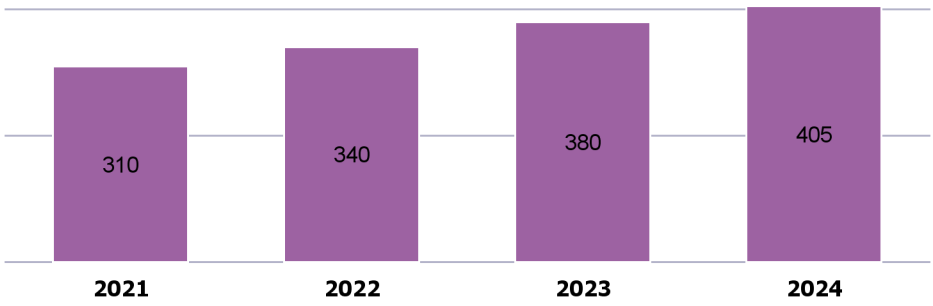

17 sites ont été raccordés à la fibre Linkt et 2 collèges ont été raccordés au THD.
Le THD, aujourd'hui, ce sont 95 sites sociaux, 127 collèges et 47 lycées.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Environnement de travail et services à l'usager	Dépense	0,685	0,911	0,869
	Recette		0,000	
Réseaux et télécommunications	Dépense	1,772	1,810	1,684
	Recette	0,052	0,803	1,385
Total	Dépense	2,456	2,722	2,553
	Recette	0,052	0,803	1,385
	Charge nette	**2,404**	**1,919**	**1,168**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Déploiement du très haut débit	Dépense	0,000	0,000	
	Recette	0,118		
Environnement de travail et services à l'usager	Dépense	3,304	3,580	6,291
	Recette			0,008
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures	Dépense	0,000		
Réseaux et télécommunications	Dépense	2,754	2,940	3,855
	Recette		0,090	
Total	Dépense	6,058	6,520	10,146
	Recette	0,118	0,090	0,008
	Charge nette	**5,940**	**6,430**	**10,138**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

CONDUITE DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

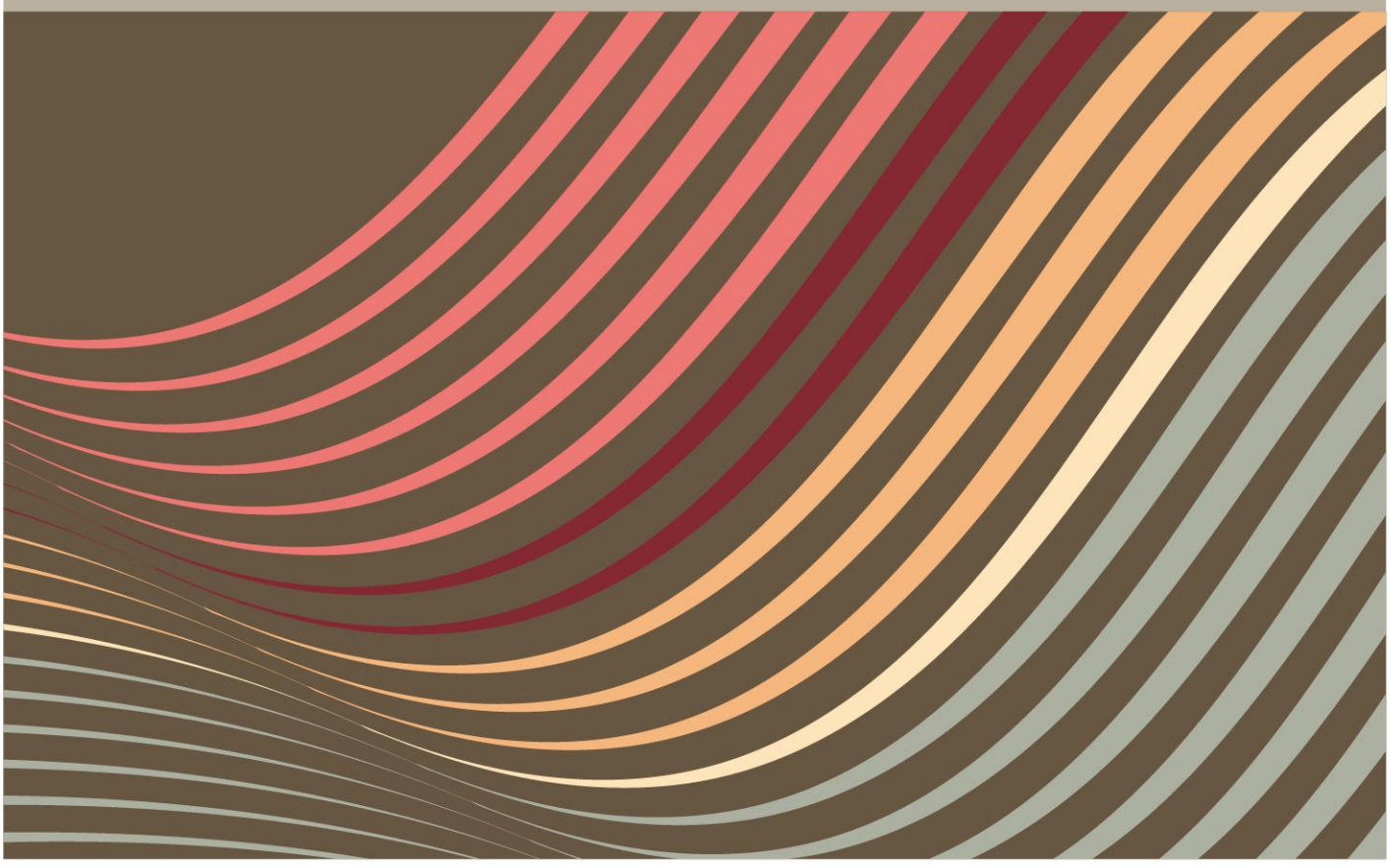

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Inspection générale

ACTIONS

- **Mise en œuvre du plan d'audit annuel,**
- **Contrôle interne/accompagnement à la maîtrise des risques,**
- **Conduite d'inspections,**
- **Evaluation des politiques publiques,**
- **Démarche de prévention du risque d'atteinte à la probité.**

CONTEXTE

Les missions de l'Inspection générale (IG) s'inscrivent dans le cadre d'exigences renforcées dans la prise en charge de nouveaux risques éthiques et financiers du fait de l'évolution de la réglementation (loi Sapin II) mais aussi en raison des priorités que s'est fixée la collectivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

La démarche de maîtrise des risques est associée à la mise en œuvre des projets et des politiques portés par la collectivité et se traduit par la réalisation d'audits, de contrôles de conformité, d'inspections et d'évaluations de politiques publiques.

L'objectif global est de concourir à la consolidation du contrôle interne et son appropriation systématique par les directions, dans leurs activités quotidiennes et à sécuriser les projets et les activités de la collectivité.

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- Le renforcement des dispositifs internes de maîtrise des activités et de contrôle des risques associés,
- Le traitement des incidents par la conduite de missions d'inspections,
- La sensibilisation menée plus étroitement auprès des directions afin qu'elles s'approprient une démarche de contrôle interne en propre afin de renforcer les contrôles de premier et de second niveau,
- L'animation et l'accompagnement des directions au plus près pour ce qui est de la démarche de contrôle interne
- L'analyse des risques opérationnels (audit interne, contrôles de conformité), stratégiques (évaluation de politiques publiques,) ou éthiques (prévention des risques de corruption et d'atteinte à la déontologie),
- L'appropriation et l'utilisation de l'outil de gestion des risques et de la cartographie des risques (TIGRe) en lien avec les directions métiers, l'animation du réseau des référents contrôle interne des directions et le renforcement de la démarche d'animation de la cartographie des risques,
- L'actualisation du plan pluriannuel d'audit, d'évaluation des politiques publiques, des inspections des ESMS des sites inspectés par l'ACFI, …
- Le suivi du maintien de la certification de la direction au regard des normes professionnelles d'audit interne (IAA),
- Le suivi des travaux des directions et le reporting auprès des membres du comité d'audit et de la direction générale,
- La mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques
- Le développement de partenariats extérieurs et la valorisation de l'action du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Mise en œuvre du plan d'audit annuel

Cette action vise à réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités définies par le Comité d'audit.

Au total en 2024, 5 audits ont été menés dont 5 finalisés. 3 figuraient dans le plan d'audit dans le plan 2023/2024 et deux hors plan :

- Audit sur gestion des courriers arrivés (APCOP)
- Audit de la gestion du risque d'entente et d'évaluation technique (AGREET)
- Audit du processus de gestion des recettes issues de l'activité des PMI (APGRPMI)
- Audit de l'exécution des marchés de maintenance et de travaux de la DBL (bâtiment et logistique) (AEMTM)
- Audit sur le pilotage de l'activité et de la récupération des recettes en crèche (APACRE)

Les principales zones de risques traitées dans le cadre de ces audits ont porté sur :

- Le risque associé à l'exécution des marchés et au service fait qui soulève des enjeux financiers et pénaux,
- Le risque de carence du contrôle interne opérationnel sur un métier critique,
- Le risque lié à une défaillance de la communication interne qui mènerait à une ignorance du sens de l'action départementale par les agents
- La gestion RH des effectifs présents sur sites déconcentrés,
- Le risque de faible recouvrement des recettes.

En parallèle, l'activité de suivi des recommandations s'est intensifiée avec la réalisation de six bilans de clôture du suivi des plans d'action et trois bilans d'étape pour des audits menés de 2019 à 2022. Au total, trente-trois plans d'action sont en cours de suivi pour des audits conduits entre 2019 et 2023.

Bilans de clôture :

- Audit des dispositifs d'inspection des établissements d'hébergement où sont placés les enfants confiés à l'ASE,
- Audit de gestion de la billetterie du CDOS,
- Audit des dispositifs d'aide au maintien dans l'emploi et à la mobilité,
- Audit de suivi sur la gestion des salles serveurs,
- Audit de la prise en charge des besoins des utilisateurs par le centre des services de la DINSI,
- Audit des travaux de prospective de la démographie des collégiens.

Bilans d'étape :

- Audit sur la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- Audit de la reprise en gestion du parc de Marville,
- Audit sur la gestion des ATTEE,

Pour rappel, la démarche de suivi des plans d'action de mise en œuvre des recommandations fixe à quatre ans le délai de suivi de mise en œuvre d'un plan d'action. Une mise à jour est réalisée chaque quadrimestre sur l'outil informatique TIGre (Traitement Informatisé de la Gestion des Risques) de la mise en œuvre des plans d'action avec les référents de chaque direction. Un bilan à mi-étape (2 ans) est transmis au DGS et aux parties prenantes. À l'échéance de quatre ans, un bilan final et des conclusions sur la mise en œuvre des plans d'action sont soumis au DGS et transmis aux parties prenantes.

Des travaux ont également été réalisés en conformité aux normes d'audit dans le cadre de la certification par l'IFACI. Ainsi, une cartographie des fonctions d'assurance a été élaborée, permettant d'avoir une vision d'ensemble des risques et des objets auditables et de leur couverture par d'autres directions.
Par ailleurs, une nouvelle charte d'audit interne a été rédigée, en conformité avec les récentes normes d'audit interne (applicables en 2025), afin de consolider la méthode et le professionnalisme des pratiques d'audit

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

certifiées par l'IFACI en 2022, qui s'appuie sur le nouveau cadre de référence du contrôle interne publié en 2020.

Le comité d'audit dans sa nouvelle composition a été mis en place par délibération du Conseil Départemental approuvée en commission permanente au cours du 2ème trimestre 2024. Dans le cadre du renouvellement des ¾ des membres du comité d'audit, le règlement intérieur du Comité d'Audit a été rédigé conformément aux bonnes pratiques de gouvernance pour encadrer ses missions, responsabilités et modalités de fonctionnement, à l'image du règlement intérieur de la commission déontologie. Ce document a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité.

La prise en compte des impacts induits par l'évolution du contexte juridique s'est traduite par la participation des auditeurs à des groupes de travail inter collectivités, l'un portant sur la clarification du rôle et des missions de l'audit interne dans une perspective de certification des comptes de la collectivité, et l'autre par la rédaction d'un document sur les impacts du décret relatif à la nouvelle responsabilité du gestionnaire public.

Contrôle interne/accompagnement à la maîtrise des risques

En tenant compte des recommandations d'audit et de suivi des plans d'action, au regard des contrôles de conformité réalisés et des zones de risques priorisées suite à l'actualisation de la cartographie des risques, l'Inspection générale déploie un **accompagnement en matière de contrôle interne auprès** des directions. Cet accompagnement vient renforcer le déploiement d'unités de contrôle interne au sein des directions.

Pour assurer cette mission, le pôle Accompagnement à la maîtrise des risques (AMR) a réalisé plusieurs actions.

Les contrôles de conformité sur l'octroi et la mise en paiement des prestations sociales ont été poursuivis. Des contrôles sur la paie, l'application du règlement portant sur le temps de travail et l'utilisation de la carte carburant ont également été réalisés. **Un appui aux directions se développe pour qu'elles puissent mettre en place ou consolider leurs propres dispositifs.**

Les objectifs poursuivis par le Pôle accompagnement à la maîtrise des risques durant l'année 2024 ont eu pour principal vecteur l'accompagnement des directions opérationnelles à l'amélioration de leur contrôle interne et de leur maîtrise des risques. Les contrôles de conformité sont progressivement transférés aux services concernés et l'Inspection générale apporte un regard sur l'effectivité et la qualité du contrôle appliqué. Les contrôleurs internes apportent également des recommandations sur la manière avec laquelle les services conduisent leurs contrôles.

Le transfert de certains contrôles a permis au Pôle accompagnement à la maîtrise des risques d'engager un travail de fond avec la DA, la DEF, la DEI, la DRH, la DBL et la DPAS. Ce travail a consisté en l'établissement des plans de contrôle sur les processus les plus critiques de ces directions. Pour cela, les contrôleurs internes ont constitué un "kit" d'accompagnement au contrôle interne. Il permet de mettre à disposition des directions des outils renseignés en co-construction avec le Pôle AMR : un organigramme fonctionnel, des fiches de contrôles ou encore les processus concernés formalisés sous forme de logigramme. Cette démarche de formalisation des plans de contrôle permet d'améliorer le niveau de contrôle interne des services par une réflexion sur les processus et la responsabilisation des acteurs. Ces plans de contrôles constituent un socle pour bâtir un environnement de contrôle performant et ainsi mieux maîtriser les activités.

Un comité de contrôle interne semestriel avec les DGA du Pôle Solidarité (pour la DA, DEF DPAS et MDPH) a été mis en place afin de suivre les plans d'action de renforcement du contrôle interne et de cibler les besoins dans l'accompagnement des directions sociales et de prioriser les actions à venir.

La cartographie des risques de la collectivité a été actualisée avec le concours de toutes les directions. Les risques ont été observés et priorisés au regard des priorités opérationnelles et des enjeux de conformité. La cartographie dans sa version actualisée ainsi que la priorisation des risques ont été présentés pour arbitrage à la Direction générale des services en fin d'année.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Il s'agit d'analyser les causes de la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée et de l'imputation des responsabilités le cas échéant. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

- **Les enquêtes administratives**

16 enquêtes et alertes ont été traitées dans l'année. Elles ont donné lieu à 186 auditions de 176 personnes différentes (principalement des agents en poste, plusieurs anciens agents de la collectivité, quelques usagers et partenaires de la collectivité).

Le dispositif de conduite des enquêtes administratives a été conforté et sécurisé en 2024. Il s'agissait de :

- Mieux garantir les droits des personnes auditionnées, avec, en particulier, la mise en place d'un formulaire concernant les droits des personnes auditionnées, destiné à être signé par chacune ;
- Sécuriser les conclusions et les préconisations formulées à l'issue des investigations de l'équipe d'inspecteurs ;
- Poursuivre la formation en continu de l'équipe d'inspecteurs ;
- Améliorer la coordination avec l'écosystème impliqué en amont, pendant et en aval des enquêtes administratives.

S'agissant des enquêtes sur des faits d'agression à caractère sexuel, un protocole particulier a été mis en place. Un marché a été renouvelé en 2024 avec un cabinet d'avocats spécialisé sur ce sujet pour mener les activités de collecte et de qualification des faits. Il apporte également un avis juridique sur les enquêtes pour harcèlement moral.

- **Les missions de l'agent en charge des fonctions d'inspection (ACFI)**

Le DGS valide le programme annuel d'inspection par une lettre de mission adressée à l'inspection générale. Le programme comprend une quinzaine de sites répartis sur l'ensemble des directions.

Pour l'année 2024, le programme d'inspection de l'ACFI a été réalisé à 77% et concernait le PC Gerfaut à Bobigny, le garage départemental à Rosny-Sous-Bois, le collège Victor Hugo à Noisy Le Grand, les circonscriptions de service social d'Epinay-Sur-Seine et de Noisy-Le-Grand, les crèches Guynemer de Dugny et Moulin neuf de Stains, le secteur Maintenance Mobile de la DE et le bureau archéologie d'Epinay-sur-Seine.

21 visites de suivi se sont également déroulées au cours de l'année. Elles ont concerné une Maison des Solidarités, 3 ASE, 5 centres techniques de la DVD, 3 collèges, 1 crèche /PMI, 1 CSS, un parc et la régie, 2 PMI, le laboratoire d'analyses médicales et 2 équipements sportifs.

Après chaque inspection sont réalisées 2 visites de suivi à environ 1 an et 2 ans. Elles permettent de mettre en évidence le traitement des recommandations émises lors des inspections par le chef d'établissement, la direction des ressources humaines et la direction des bâtiments et de la logistique.

- **Les inspections des établissements d'hébergement des enfants confiés à l'ASE et des établissements accueillant des Personnes Agées (PA) et Personnes en situation de Handicap (PH)**

L'année 2024 a été marquée par une activité d'inspection soutenue, avec 21 inspections réalisées malgré une équipe réduite de moitié (2 inspecteurs sur 4). L'équipe s'est renforcée à partir de septembre 2024 avec le retour d'une inspectrice et l'arrivée d'un nouvel inspecteur mais également l'arrivée d'un apprenti, assurant ainsi un retour à effectif complet.
5 missions d'inspection initiale dans des établissements de l'ASE ont pu être menées en 2024. Un process de coordination IG-ASE a été déployé. La réalisation et le suivi des plans d'action sont entièrement assurés par l'ASE. Ce dispositif d'inspection aide à sécuriser l'atteinte de l'objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants et à renforcer l'organisation déployée à cet effet.

Depuis 2022, les inspections se sont étendues **aux établissements accueillants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**. Ainsi 7 inspections en EHPAD se sont déroulées conjointement avec l'ARS et 5 sur le secteur PH. Le planning 2024 a été respecté.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Une nouvelle trame de rapport, plus solide et complète sur le plan juridique, tant sur le fond que sur la forme, a été mise en place. L'ensemble des inspecteurs, y compris l'alternant, ont obtenu les habilitations nécessaires pour réaliser les inspections au cours de cette année.
L'équipe a élargi son réseau en collaborant avec des personnes ressources afin de mieux intégrer les circuits d'information de la DA et de l'ASE, notamment sur des sujets tels que les formations et les informations transmises aux établissements par les services métiers.
Un travail a débuté en interne avec le Kiosque sur la veille sociale et juridique, ainsi qu'avec des experts sur des domaines spécifiques, comme l'inspection du travail. La structuration de l'équipe s'est améliorée grâce à la formalisation des processus d'inspection et à un travail pluridisciplinaire avec le service d'audit. Enfin, une communication plus fluide a été établie avec les directions métier DEF et DA grâce à l'utilisation d'outils partagés.

- **Le traitement des signalements en matière de déontologie**

Le pôle d'inspection générale a traité, en 2024, 3 alertes déontologiques (cumuls d'emploi) et 2 alertes probité (procédure lanceurs d'alertes).
La commission de déontologie a supervisé au total 11 avis dans le cadre de la saisine du référent déontologue.
La formalisation d'un processus pour contrôler et actualiser les situations de cumuls d'activité et d'éventuels conflits d'intérêts pour les personnels entrants ou sortants du Département est en cours de déploiement.

Evaluation des politiques publiques

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- Animer la démarche d'évaluation des politiques publiques du Département, à partir des besoins de la Direction générale et des directions,
- Poursuivre la mise en œuvre des travaux prévus au programme pluriannuel d'évaluation, arrêté suite aux échanges avec la DG, en réalisant des évaluations et en apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage aux directions et services pour le déploiement d'un dispositif d'évaluation,
- Mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation, en particulier pour développer la prise en compte du point de vue, des attentes et de la satisfaction des usagers,
- Favoriser l'appropriation, par les directions, la Direction générale et les élus, des résultats et des préconisations des évaluations (restitutions, diffusions des rapports…),
- Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre par les directions des propositions issues des rapports,
- Diffuser la culture de l'évaluation au sein de la collectivité (formation, mise en réseau),
- Contribuer à la démarche Usagers du Département en accompagnant les directions dans la prise en compte du point de vue des usagers.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme annuel d'évaluation, 3 missions ont été finalisées, restituées et exploitées en 2024. Il s'agit de l'évaluation :

- Des dispositifs d'alternatives à l'hébergement hôtelier,
- Du dispositif d'accompagnement des jeunes de l'ASE dans les Foyers jeunes travailleurs,
- De la contribution du Laboratoire Départemental de Biologie Médicale à la politique de prévention et de promotion de la santé.

Trois appuis évaluatifs ont également été finalisés durant cette période : il s'agit du dispositif IKARIA, de l'appel à projets sur l'insertion socioprofessionnelle, sociale et psychosociale, et des actions de la DCPSL destinées aux publics PA, PH et ASE. Cette dernière sera suivie d'une évaluation qui a démarré en 2025. Une autre évaluation a également démarré en 2025, portant sur les actions menées par les conseillers numériques et leur contribution à la politique d'inclusion numérique du Département.
Deux autres appuis sont en cours de finalisation et seront restitués au premier trimestre 2025, à savoir celui portant sur le dispositif du Fonds de Solidarité Logement par la DPAS et celui portant sur la mise en œuvre de la "Nouvelle Donne" par la DIESS.

Le pôle évaluation a également structuré la démarche de suivi des recommandations issues des évaluations en mettant en place un tableau de recensement des évaluations et des indicateurs d'alerte permettant de s'assurer de leur suivi. Ce travail, réalisé en lien avec l'intégration des recommandations dans le logiciel Tigre, a permis de suivre plusieurs évaluations, dont trois ont fait l'objet de notes transmises à la Direction Générale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Il s'agit des évaluations réalisées sur les dispositifs suivants :

- Insertion par l'activité économique à la DIESS,
- Parcours d'accompagnement social à la DPAS,
- Insertion, formation, emploi et entrepreneuriat à la DIESS,
- Enfants en très grande difficulté à la DEF,

Le bilan de suivi des recommandations a révélé une hétérogénéité dans le niveau d'avancement entre les directions.

Démarche de prévention du risque d'atteinte à la probité

En application de la loi anticorruption « Sapin II », l'Inspection générale organise et coordonne les moyens de prévention des risques éthiques et financiers, en interne au Département et dans les relations avec les organismes associés. Cela s'inscrit dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Agence française anticorruption et le forum des collectivités engagées de Transparency International, auquel le Département adhère depuis septembre 2019.

Dans le cadre du suivi des recommandations du contrôle AFA, les cartographies de risques anti-corruption des directions ont été réalisées.
La commission de déontologie a supervisé au total 11 avis dans le cadre de la procédure de saisine déontologique, 6 avis dans le cadre des saisines pour conflit d'intérêt lors des recrutements, 6 avis dans le cadre des saisines pour cumul d'activité.

L'année 2024 se distingue à deux égards : d'une part, par le renforcement des contrôles de conformité avec l'élargissement du périmètre contrôlé périodiquement et avec la réalisation de nouveaux contrôle ponctuels ; d'autre part, par la consolidation de la démarche d'accompagnement avec la construction d'outils mis à disposition des directions pour formaliser leurs plans de contrôle et un nombre croissant d'accompagnement réalisés.

En outre, les accompagnements auprès des directions, les formations et sensibilisations des agents au contrôle interne dispensées par le pôle AMR et la démarche d'actualisation de la cartographie des risques sont autant d'éléments qui ont permis de diffuser une culture du contrôle interne dans les services. La démarche d'actualisation de la cartographie des risques a été l'occasion, pour toutes les directions et l'Inspection générale, de porter un regard sur la maîtrise des activités par les services.
La Commission de déontologie a été dans la capacité de mener ses travaux en coordination avec l'Inspection Générale.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

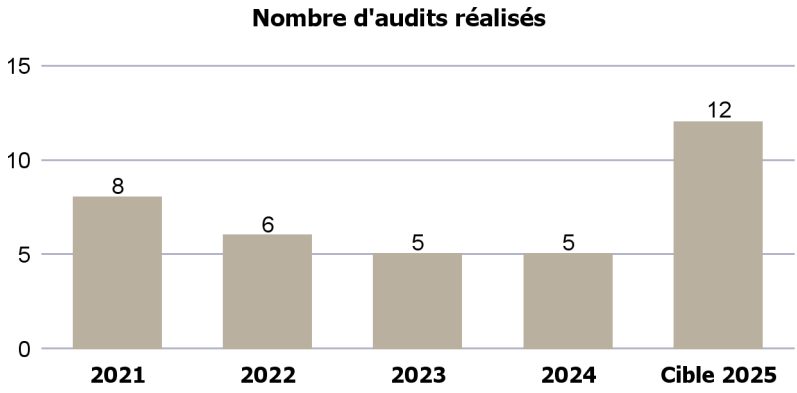

En 2024 : 5 audits ont été conduits en raison d'un effectif réel à 3.8 ETP sur 5. Deux audits hors plan ont été diligentés au cours du 1er semestre 2024. La cible 2024 est reconduite pour 2025. En parallèle l'activité s'est accélérée sur le suivi de recommandations avec la clôture du suivi de 6 plans d'action et 3 bilans d'étape réalisés à 2 ans. Des documents de référence des pratiques d'audit ont été également actualisés au regard des nouvelles normes professionnelles d'audit interne.

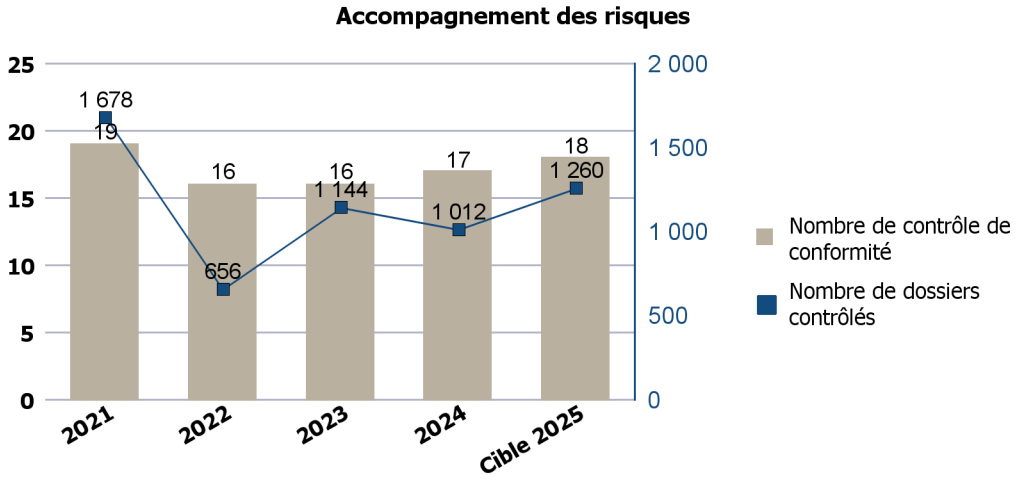

L'écart entre le nombre de dossiers cible entre 2024 et 2025 s'explique par les contrôles transférés aux direction métier. L'accompagnement auprès des directions sur le contrôle interne a entrainé la diminution du nombre de dossiers contrôlés. Le contrôle de la carte carburant du 1er semestre 2024 n'a pas été réalisé à cause de l'absence d'anomalies.
Sauf nouveaux contrôles mis en place, le calendrier des contrôles de 2025 sera conforme au calendrier des contrôles de 2024.

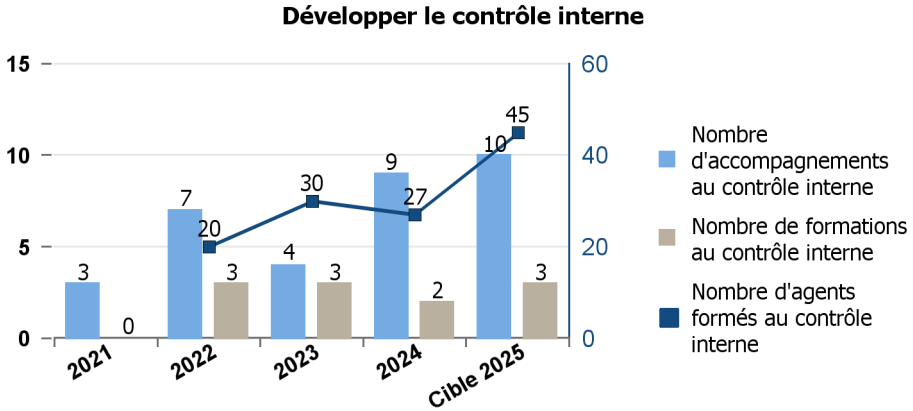

Le niveau de l'activité d'accompagnement auprès des directions a été inférieur aux objectifs du fait de problématiques de personnel.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Depuis mi 2023, le développement du contrôle interne est également assuré par les contrôleurs internes compte tenu des contraintes RH et de la décision de redéployer cette activité sur l'ensemble de l'équipe du pôle.
Sur les deux formations au contrôle interne, l'une a été dispensée à la MPCG à leur demande et concernait la cartographie des risques.
Des comités de pilotage ont été mis en place pour suivre le renforcement du contrôle interne au sein de la DA, DEF, DPAS et MDPH. Ils sont présidés par le DGA concerné.
Par ailleurs, la structuration d'équipes dédiées au contrôle interne au sein de la DA, MDPH, DPAS et DRH a amené à une prise en charge par les directions de la responsabilité de la formalisation de leurs dispositifs de contrôle interne.

Développer la démarche de conformité

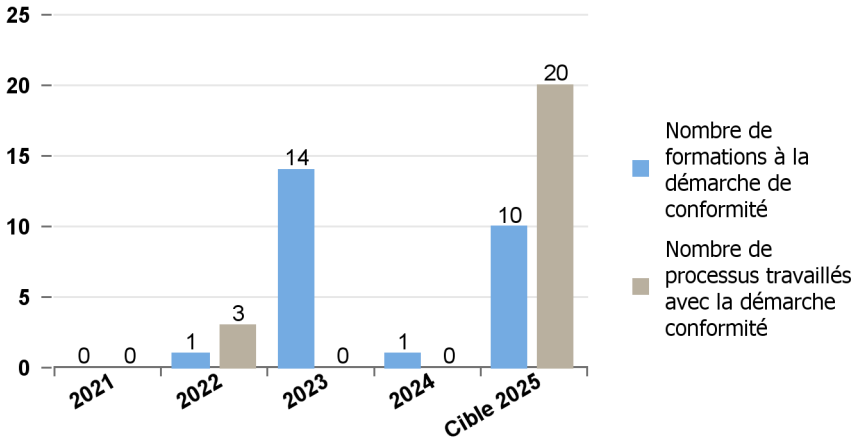

Le poste d'animateur de la démarche conformité a été vacant depuis mai 2024, les travaux ont été reportés en attendant l'arrivée du nouvel animateur en février 2025.

Prévenir le risque de corruption

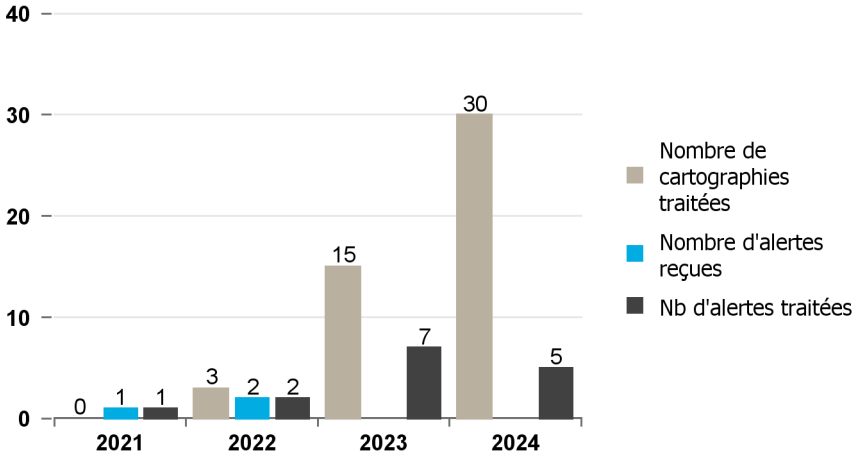

L'évaluation des politiques publiques permet de mesurer les effets d'une politique publique afin d'éclairer la décision.

Développer l'évaluation des politiques publiques

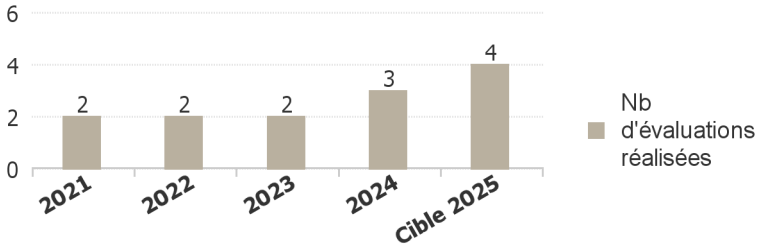

En 2024, la mise en place d'un nouveau processus d'élaboration des plans annuels d'évaluation, basé sur les besoins des DGA et l'arbitrage du DG, a permis de disposer d'un programme de travail pluriannuel. Les nouvelles évaluations et appuis évaluatifs ont ainsi démarré en mars 2024 avec quelques mois de retard en raison de l'identification du périmètre des travaux auprès des directions.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Réaliser le programme d'inspections de l'AFCI (agent chargé des fonctions d'inspection)

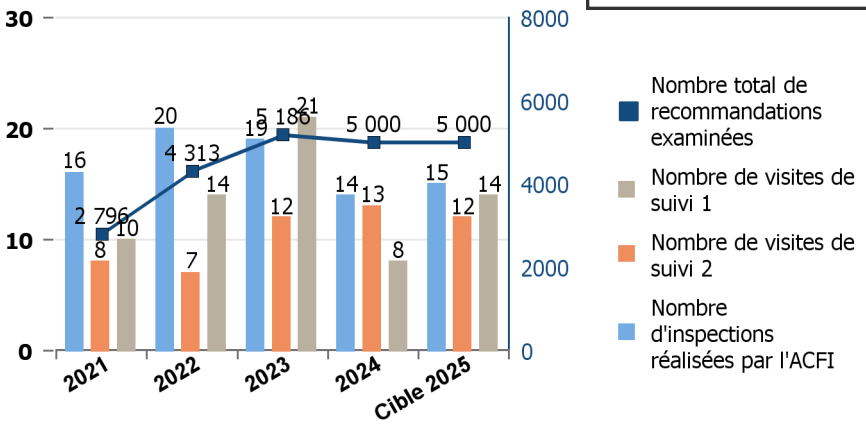

Pour 2024 de nombreux décalages et annulations ont été observés au cours du 1er semestre et reportés vers le 2nd semestre voire au 1er semestre 2025 (faute de responsable d'établissement ou de réponse des responsables de site). L'augmentation des recommandations satisfaisantes est due à l'augmentation du nombre de visites et à l'amélioration des scores aux visites de suivi.

Réaliser les inspections des établissements de l'ASE

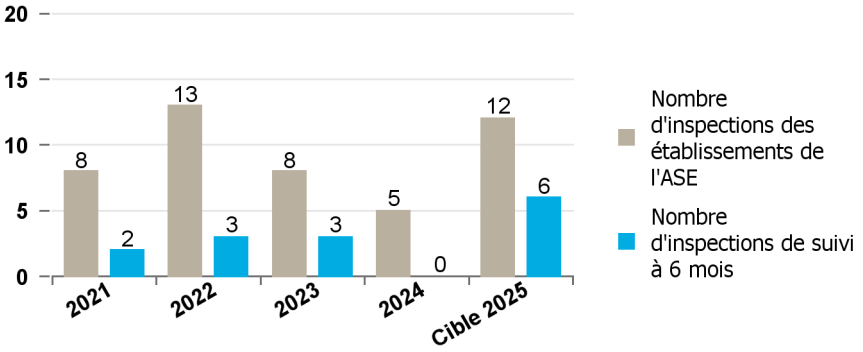

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue avec 5 inspections d'établissements de l'ASE.
L'objectif cible tient compte de l'effectif de l'équipe d'inspecteurs qui compte 4 ETP. Depuis la fin de l'année 2024, les quatre inspecteurs réalisent les inspections par binômes tournants. Cette organisation vise à augmenter le nombre d'inspections annuelles.

Nombre d'inspections des établissements PA-PH

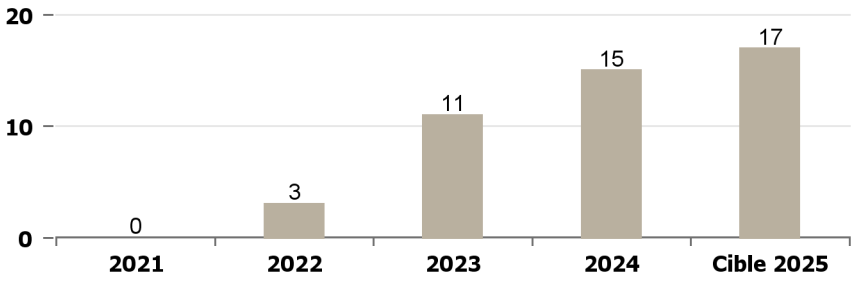

Inspections PA : les inspections en EHPAD se sont déroulées conjointement avec l'ARS. Le planning 2024 a été respecté soit 7 inspections en EHPAD. En outre, une inspection a été diligentée en urgence à la demande du DGS au sein d'une résidence autonomie.
En 2025, l'IG prévoit d'inspecter sur place les EHPAD qui ont été contrôlés sur pièces soit 4 inspections (initiales). A ce jour, l'organisation des inspections de suivi conjointement avec l'ARS n'a pas encore été définie.
Au second semestre 2025, le service débutera les inspections au sein des accueils familiaux.

Inspections PH : En 2024, le planning d'inspection est respecté.
En 2025, la programmation se fera conjointement avec la DA et parmi les 11 établissements ciblés, 4 feront l'objet d'inspections de suivi.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

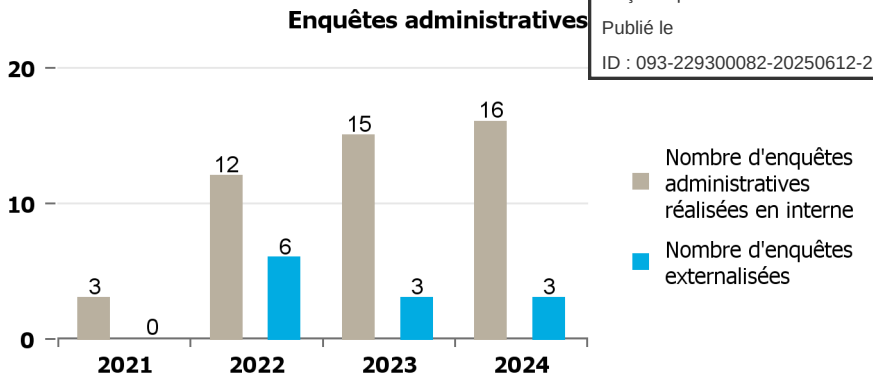

Les 16 enquêtes et alertes traitées dans l'année ont donné lieu à 186 auditions de 176 personnes différentes (principalement des agents en poste, plusieurs anciens agents de la collectivité, quelques usagers et partenaires de la collectivité). Un cinquième des personnes auditionnées sont des encadrants. Près de quatre enquêtes sur dix ont concerné les directions relevant du Pôle solidarité (en particulier la Direction de l'enfance et de la famille) et un quart des directions du Pôle société et citoyenneté. Près de deux tiers des enquêtes ont concerné des faits présumés concernant des sites déconcentrés (circonscriptions ASE, collèges, équipements sportifs, parcs départementaux…). Plusieurs restitutions d'enquête ont été réalisées, en fonction des attentes des Directions concernées et de la DRH.

RÉCAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Evaluation des politiques publiques	Dépense	0,000		
Mise en oeuvre du plan d'audit annuel	Dépense	0,047	0,050	0,033
Total	Dépense	0,047	0,050	0,033
	Recette			
	Charge nette	**0,047**	**0,050**	**0,033**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Jeux olympiques et paralympiques

ACTIONS

- **Héritage – Plan de mobilisation,**
- **Participation et évènement,**
- **Coordination des opérations d'investissement.**

CONTEXTE

En 2024, le Département a préparé puis accueilli avec succès les Jeux olympiques et paralympiques sur son territoire, en coopération avec de nombreux autres acteurs publics. Son objectif était de faire participer largement les habitants à cet évènement mondial, mais aussi de poursuivre l'héritage des Jeux, afin qu'ils bénéficient durablement au territoire et à ses habitants.
Le **plan de mobilisation** délibéré en septembre 2018 définit les grands objectifs du Département afin d'assurer un héritage tangible et concret des Jeux et de permettre la participation directe des habitants. En octobre 2021, ce plan a été actualisé dans le but de prendre en compte l'évolution du projet olympique et de définir les projets prioritaires déployés jusqu'en 2024, tout en en précisant les livrables, le calendrier et la mesure de l'impact.
L'approche des Jeux a conduit le Département à lancer la mise en œuvre d'un certain nombre de **grands programmes opérationnels**, en particulier des opérations événementielles majeures sur le territoire et notamment le live site du parc Georges Valbon. Il a enfin été beaucoup mobilisé pour préparer la livraison de l'évènement en tant que tel, et anticiper les impacts sur le territoire, notamment en matière de sécurité et de mobilités.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- **Assurer la livraison des équipements et les aménagements olympiques sous maîtrise d'ouvrage départementale**

Il s'agit de coordonner et suivre les projets d'investissement dont la maîtrise d'ouvrage repose sur le Département, de coordonner et suivre la collaboration, les liens conventionnels et financiers avec la SOLIDEO, et la maîtrise des risques, d'assurer la transmission des informations en interne et de porter auprès de la SOLIDEO et des autres acteurs publics les projets et actions favorisant la qualité, l'insertion urbaine, l'excellence environnementale et l'inclusion quant à la construction des ouvrages olympiques du territoire.

- **Représenter la collectivité, le territoire et ses habitants au sein des instances de Paris 2024 et auprès de ses partenaires publics et privés**

Il s'agit de garantir la bonne représentation du Département et de ses intérêts au sein des différentes instances de coordination de l'organisation des Jeux, et notamment d'accompagner les élus départementaux dans leur participation aux instances (COJO et SOLIDEO), et lors de rencontres avec les autres acteurs publics et privés engagés dans le projet Paris 2024. La DEJOP se charge de promouvoir dans les instances et auprès des acteurs de Paris 2024 les propositions, projets, actions utiles à l'héritage des Jeux de la collectivité, des acteurs du territoire et des habitants. La DEJOP assure un rôle de coordination avec les autres partenaires institutionnels du territoire (EPT et villes), en lien avec la ville de Paris, dans le cadre de la convention de coopération Paris-Seine-Saint-Denis dédiée aux JOP.

- **Animer et suivre la mobilisation de la collectivité dans l'ensemble de ses champs de politique publique**

Il convient d'animer avec les directions départementales et les partenaires externes les priorités et actions principales du plan de mobilisation : impulser et coordonner de nouvelles stratégies et actions sur des champs connectés aux JOP, assurer un suivi et un reporting auprès de la direction générale et de l'exécutif, cofinancer

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

dans le cadre du budget de la DEJOP avec les directions ou en propre les projets ou actions correspondantes et engager auprès des partenaires extérieurs la recherche de synergies et leviers de financement permettant de soutenir ces priorités et actions prioritaires.

- **Mobiliser, associer et faire participer les acteurs et les habitants du territoire au projet olympique et paralympique**

Le Département entend se mobiliser pour permettre la participation la plus large des habitants aux célébrations des Jeux : opérations événementielles (live site, soutien aux « Clubs 2024 », valorisation événementielle des grands programmes comme l'Olympiade culturelle, ouverture du PRISME), habillage et signalétique dans l'espace public, distribution de billetterie pour les tests event et pour les Jeux.

- **La Fabrique des jeux, qui a pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire,**

Elle a été mise en œuvre afin d'assurer une interface, une ressource et un relais sur le projet Paris 2024 pour les acteurs et réseaux départementaux mais également de permettre aux acteurs de se fédérer, de s'organiser et de porter des projets, a poursuivi ses actions en 2023, afin de faire rayonner le projet olympique sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Héritage - Plan de mobilisation

En matière d'héritage, le Département a amplifié les dispositifs d'héritage qui ont fait leurs preuves durant les deux dernières années (24 sites, 130 pays, savoir nager…), en faisant un levier de mobilisation des publics pour 2024. Ces dispositifs feront l'objet d'une évaluation pour apprécier les transformations du territoire conduites grâce aux politiques publiques départementales, mais aussi pour préparer leurs évolutions post Jeux.

Grace à un travail de plaidoyer mené en 2023, le Département a pu maintenir les cofinancements (Etat, ANS...) en faveur des dispositifs héritage pour l'année 2024 sans toutefois de garanties pour 2025. La mise en œuvre des principaux programmes "héritage" du plan de mobilisation en 2024 a concerné :

- **24 sites pour 2024 :** Dispositif d'animations sportives gratuites encadrées par le mouvement sportif local dans l'espace public, à destination des publics les plus éloignés de l'activité physique, porté par le CD93, opéré par le CDOS 93. Ce dispositif a permis la mise en place de plus de 166 animations entre 2021 et 2023, concernant 24 villes différentes du territoire. Soutenu à 50 % par Paris 2024 en 2021 et 2022 via le Fonds de dotation Impact 2024, le dispositif a été relancé sans cofinancements en 2023, puis repris par l'ANS en 2024. 119 associations partenaires et 11 comités sportifs départementaux ont été mobilisés, proposant 61 disciplines différentes. 9 000 participants ont été recensés (contre 3 000 lors du lancement du projet en 2021) ;

- **Inser'sport :** Appel à projets visant à soutenir des actions innovantes, portées par des acteurs locaux qui utilisent le sport comme levier de mobilisation des publics en difficulté, en insertion ou en recherche d'emploi. La première édition de cet appel à projets a été lancée fin 2022, avec le soutien de Paris 2024 via le fonds de dotation IMPACT 2024. Le budget alloué à cet appel à projet était de 300 000€ en 2022, puis 400 000€ en 2023 et 2024, avec un cofinancement à hauteur de 150 000€ de Paris 2024, ensuite relayé par l'ANS/France Travail. L'appel à projet a permis de financer 89 projets depuis 2022, soit environ 5000 bénéficiaires. Il a eu un réel effet levier en s'ouvrant à de nouveaux partenaires associatifs positionnés sur le champ de l'insertion par le sport (Sport dans la Ville, Agence pour l'éducation par le sport, etc.), permettant d'attirer des publics difficilement captifs. Les bilans font également ressortir un bon taux de sortie positive des publics touchés : retour à l'emploi, formation à l'école, CDD.

- **130 pays dans 130 collèges :** Programme de jumelage entre des collèges de Seine-Saint-Denis et des pays participant aux compétitions olympiques et paralympiques à l'été 2024. Avec ce dispositif, le Département propose aux collégiennes et collégiens, en partenariat avec Paris 2024, les services de l'Education nationale et l'Union européenne (Erasmus+), de renforcer leur appropriation du projet olympique et de découvrir de nouvelles cultures : visites, sorties sportives et culturelles, correspondances entre élèves, interviews d'athlètes étrangers, rencontre de délégations étrangères, mobilités scolaires. A l'issue des différents AMI : 52 collèges se sont inscrits dans le dispositif (soit 40 % des collèges publics du

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

département), 38 pays différents sélectionnés dans le cadre du projet, 19 correspondances engagés avec des établissements partenaires à l'étranger, 25 mobilités réalisée en Europe et à l'international grâce aux cofinancements Impact 2024 (150 000 € en 2023-2024) et Erasmus+ (160 000€ en 2023-2024).

- **Savoir Nager :** En 2023, l'appel à projets "1,2,3 Nagez" porté par Paris 2024, l'ANS, la FFN, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Marseille est devenu national, finançant des stages d'apprentissage de l'aisance aquatique (4-6 ans) et de la natation (6-12 ans), accessibles aux enfants en situation de handicap, dans des bassins mobiles, en milieu naturel ou en ouvrant de nouveaux créneaux en piscine en période estivale. Au total, 38 projets ont été soutenus en France, dont 10 en Seine-Saint-Denis concernant plus de 22 villes. 400 000€ dédiés aux projets en Seine-Saint-Denis, dont 100 000€ du Conseil départemental. Ce dispositif a permis à environ 14 000 enfants de participer à des séances d'apprentissage de la natation entre 2021 et 2024

- **Appel à projets "Impact 2024" :** Principal AAP des Jeux auquel participe les parties prenantes (Paris 2024, ANS, CNOSF, CPSF, Ville de Paris, CD93, MGP, Ville de Marseille). Il vient en soutien à de nombreux projets variés qui utilisent le sport comme outil d'impact social, pour la santé, le bien-être, l'éducation, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement. Depuis 2021, le Département a souhaité apporter une contribution financière – dite surdotation– à cet appel à projets « Impact 2024 ". Au total, près de 173 projets ayant un rayonnement en Seine-Saint-Denis ont été soutenus.

- **Olympiade Culturelle :** En 2023, les différents projets labellisés Olympiades Culturelles soutenus par le Conseil départemental ont continué de se déployer, partout sur le territoire et à donner lieu en 2024 à des évènements, dont notamment : le projet "on ne va pas se défiler", par le collectif la Beauté du Geste, Cantate 2024 ou encore la street art avenue.

Stratégie paralympique départementale

L'année 2024 a permis de poursuivre le déploiement d'une stratégie paralympique, avec plusieurs actions phare. L'ensemble des actions menées répond aux besoins identifiés dans le cadre de la stratégie paralympique départementale, qui a vocation à être adaptée à la période post-Jeux. En l'état, les principales actions menées l'ont été dans le cadre de divers dispositifs nationaux ou propres au Département, ce qui a abouti aux résultats suivants :

→ Une douzaine de clubs ont été formés par le Comité Paralympique et Sportif Français à l'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du dispositif national Club Inclusif, qui permet l'organisation de séances de formation.
→ 5 villes (Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran et Bondy) se sont engagées à l'ouverture de créneaux adaptés au handicap mental dans leurs écoles multisports.
→ 20 ESMS (dont 10 sur l'année 2024) ont été mis en lien avec des clubs pour former des binômes et proposer de l'activité sportive au sein des établissements. Un séminaire organisé à destination des ESMS & Clubs le 21 mai 2024 a permis de mettre en lumière l'intérêt du dispositif et d'ouvrir des perspectives.
→ Une cartographie de l'offre de parasport est désormais disponible en ligne sur le site du Département, et permet à chacun d'identifier, en fonction de son handicap et du sport recherché, une offre adaptée à proximité de son domicile.

Participation et événementiel

Pour faire participer le plus grand nombre d'habitants du territoire à la fête populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Département a déployé une stratégie de célébration qui est montée en charge au cours de l'année 2024 :

→ **Mobilisation des collégiens**

Chaque année depuis 2022, s'appuyant sur les projets soutenus dans les collèges, notamment au travers de l'appel à projet pédagogique et le programme 130 pays, le Département a organisé des évènements de rassemblement des collégiens à l'occasion de la Semaine Olympique et paralympique (SOP) en avril, ou à l'occasion de la journée olympique, le 23 juin.
En 2024, le Département a organisé un événement de valorisation de l'implication des collèges autour des Jeux le 3 avril 2024 : 500 collégiens étaient présents au stade Roger Fréville à Pierrefitte-sur-Seine lors d'un grand événement sportif co-organisé avec Plaine Commune.
Le Département a également accueilli le 31 mai 2024 les Urban Youth Games ou « Jeux de la jeunesse urbaine », un événement sportif inclusif rassemblant au Parc des sports de Marville 800 collégiens de Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

et 1000 élèves originaires de toute la Belgique. Cet évènement a offert l'opportunité aux jeunes de se rencontrer autour de découvertes d'activités physiques et inclusives et de partager les valeurs olympiques et paralympiques. L'opération était co-organisée par la fondation Yoann Kreus, et le Département a pris en charge la mise à disposition du Parc des Sports de Marville.

→ **Le relais de la Flamme**

Le Département a accueilli le relais de la flamme pendant 2 jours et demi : un jour et demi les 25 et 26 juillet matin, et le 27 août. Au total, 29 villes ont été concernées et ont réussi à mobiliser 150 000 personnes sur les deux parcours, créant un véritable engouement populaire au début des Jeux.
Le Département a également accueilli deux soirées d'allumage de la flamme, l'une le 25 juillet à Valbon, l'autre le 27 août à Prisme, qui se sont accompagnées d'une forte visibilité médiatique. La soirée au Prisme a également permis de faire visiter l'équipement à des délégations d'élus ou de partenaires, y compris étrangers, en avance de phase par rapport à la livraison de l'équipement.

→ **Les Clubs 2024**

Le Département a soutenu financièrement et en ingénierie la mise en place des « Clubs 2024 » (sites de célébrations labellisés par Paris 2024) afin d'accompagner les villes à la mise en place des lieux de célébration de proximité et les aider à faire rayonner l'événement sur l'ensemble du territoire départemental durant l'été 2024. Au total, 24 clubs 2024 ont été mis en place par les villes, dont 20 ont été financés par le Département pour un montant de 500 000€ sur l'exercice 2023. Le choix du Département a été de soutenir les villes qui n'étaient pas villes hôtes pour faire rayonner les Jeux sur toute la Seine-Saint- Denis.
La Seine-Saint-Denis était le Département en France comportant le plus grand nombre de Clubs 2024. Avec 28 sites de célébration, le bilan de fréquentation de ces clubs est largement positif (bien qu'inégal selon les sites), avec 700 000 personnes dont 300 000 au Parc des Jeux.
Au-delà des chiffres des fréquentations, certaines villes se sont pleinement saisies de cette opportunité pour concevoir une programmation d'animations estivales centrée autour des Jeux (diffusion des épreuves, célébration de l'olympisme) et du sport (initiation à la pratique, découverte de nouvelles disciplines, etc.).

→ **Le Parc des Jeux**

Le Département a choisi d'opérer un site de célébration départemental au parc Georges Valbon, avec une dimension d'éco responsabilité affirmée. Le « Parc des Jeux » a ouvert pendant 17 jours (14 jours pendant les JO et 3 jours pendant les Jeux paralympiques) et a été « la surprise des Jeux » comme l'a titré le journal Le Monde. Des activités sportives, culturelles, des démonstrations, des concerts et 8 soirées exceptionnelles ont été proposées gratuitement à un public large.
Le premier week-end a été centré autour du Sénégal (programmation sportive et culturelle spécifique, concert d'un artiste sénégalais, mobilisation des associations de la diaspora, etc.) dans le cadre de la collaboration engagée avec le comité d'organisation des Jeux olympique de la Jeunesses (JOJ de Dakar 2026). Le 8 septembre, dernier jour des Jeux paralympiques, le parc G. Valbon a accueilli le départ du para marathon, en présence de 400 collégiens, et Paris 2024 a organisé un grand évènement de célébration de l'équipe de France paralympique, suivi d'un concert de Big Flo et Oli. Cet évènement entièrement pris en charge par Paris 2024 a rassemblé plus de 14 000 personnes.
Le bilan de fréquentation du Parc des Jeux est très satisfaisant, et comparable aux chiffres des fréquentations du Parc des Champions (site de célébration parisien au Trocadéro). En prenant en compte le total des entrées, 300 000 personnes ont franchi les portes du Parc des Jeux. D'une manière générale, les jours de soirée exceptionnelle et les week-ends ont connu les plus gros chiffres de fréquentation, avec un pic à 42 000 personnes le 4 août pour le concert de Soolking.
La météo a également eu une influence sur la fréquentation. Parmi les visiteurs du Parc des jeux, près de 5700 personnes sont des groupes constitués, venus sur réservation pour participer aux activités, dont plus de 50% sont des centres de loisirs des villes de Seine Saint Denis. Une observation menée par le CIO sur le site a confirmé la part importante des familles (42%), et des publics de proximité, témoignant d'un engouement de la part des habitants de Seine-Saint-Denis.

→ **La Billetterie des jeux**

14 000 billets ont été achetés et distribués pour les jeux olympiques, et 26 000 pour les Jeux Paralympiques, pour un total d'un million d'euros sur l'exercice 2023. Ce programme de billetterie a bénéficié à plusieurs cibles de publics : la jeunesse, le mouvement sportif, les publics du champ social et les partenaires ou agents ayant contribué au projet JOP.

Pour les Jeux olympiques, les sessions les plus populaires ont été celles d'athlétisme, avec 5000 billets distribués aux publics du Département. La répartition finale des billets par public est la suivante :
• La jeunesse, comprenant les collégiens et l'ASE, a reçu 3 140 billets ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

• Le public du mouvement sportif a bénéficié de 3 150 billets ;
• Les seniors (Ikaria et Ephad) ont bénéficié de 1233 billets ;
• Les publics du champ social (ALI, BRSA, public des circonscriptions sociales) ont bénéficié de 716 billets ;
• Les agents du Conseil Départemental ont reçu 1 914 billets ;
• Les partenaires associatifs, culturels, économiques et des personnalités qualifiées ont reçu 1488 billets.
Pour les Jeux Paralympiques, la répartition finale des billets est la suivante :
• La jeunesse, incluant les collégiens, l'ASE et les IME, a reçu le plus grand nombre de billets avec 13 737 billets, représentant 51 % du total. Sur ces 13 000 billets, 11 587 billets ont été distribués aux collégiens et à leurs accompagnants ;
• 3 821 billets, ont été distribués aux agents, notamment pour des sorties collectives, organisées par bureau, service ou directions ;
• 1666 billets, ont été distribués au mouvement sportif ;
• Le reste des billets a été distribué au public du champ social, aux seniors et aux partenaires du Département.

→ **Programme des volontaires**

Le Département a également travaillé autour de la question de l'intégration de la population locale à la dynamique de l'événement par le biais du programme des volontaires. Cela s'est manifesté par deux engagements principaux :
• **Un travail de sourcing et de formations de volontaires** pour intégrer le programme des volontaires de Paris 2024. Un pool d'environ 2500 volontaires a été identifié pour intégrer le programme de 45 000 volontaires du COJOP. La mise en relation (actée par la signature d'une convention de partenariat avec Paris 2024) a permis de former 250 volontaires actifs sur les années 2022 et 2023 dans le cadre de 12 événements dédiés. L'usage de la plateforme Diagoriente a permis de mobiliser un public varié (jeunesse, demandeurs d'emploi, étudiants, mouvement sportif) tout en travaillant sur le développement de compétences professionnalisantes.

• **La constitution d'une équipe de volontaires dit « collectivité hôtes »** recrutés spécifiquement pour les besoins du Département, pour accueillir et orienter le public des Jeux, permettant ainsi à de nombreux habitants de participer à l'aventure : 120 volontaires ont été recrutés et missionnés sur le Parc des Jeux, et 79 d'entre eux ont été formés et ont accomplis des missions de bénévolat, au cours de l'année 23/24, dans une logique de préparation et de montée en compétences. Ce programme destiné aux publics jeunes (62% de la communauté) sera repris en 2025 par la Délégation à la Jeunesse et la vie associative dans une logique d'héritage. En complément, le Département a fait appel à 104 agents relayeurs, dont 79 ont été missionnés sur le Parc des Jeux et 25 ont été affectés au programme d'ambassadeurs de Plaine Commune. Les relayeurs ont également bénéficié d'une formation en amont, sur le même principe que les volontaires. Cette communauté d'agents engagés a également vocation à se poursuivre en interne, sous le pilotage de la DRH.

Coordination des opérations d'investissement

Le travail de suivi et de coordination des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale s'est poursuivi en 2024 avec une phase de livraison des opérations et de mise à disposition à Paris 2024 des aménagements et équipements : FRISD, centre aquatique et terrains de rugby de Marville, cheminement des 6 routes Marville, cheminements Dugny/Le Bourget, Prisme.

La piscine de Marville, site d'entraînement des Jeux, a été ouverte aux clubs sportifs au printemps 2024, dans le cadre d'une délégation de service public. Les terrains de rugby du parc des sports de Marville, site d'entraînement des Jeux, ont été livrés au printemps 2024. Le Franchissement urbain Île-Saint-Denis, au cœur du village des athlètes, a été livré et valorisé le 29 février 2024. L'opération des cheminements de Marville (requalification de la RD901) a été finalisée à la mi-mars. L'opération des Cheminements du Bourget a été réceptionnée au printemps. Le PRISME, site d'entraînement pour le handball, a été partiellement livré au 3 juin 2024 et mis à disposition de Paris 2024 du 29 juin au 19 août dans le cadre d'une « venue use agreement » (VUA). Les travaux ont repris après les Jeux paralympique pour une réception de l'équipement en fin d'année. La renaturation du Terrain des Essences a fait l'objet d'une livraison partielle à l'été 2024 (clôtures, renaturation).

L'ensemble de ces équipements a fait l'objet de conventions de mise à disposition à Paris 2024, pour les besoins des sites d'entrainement (Marville et Prisme) ou pour les besoins du village athlètes et des médias. Ce travail impliquait également l'identification de fonctions (exploitation, maintenance, astreintes etc.) à mettre en œuvre par le Conseil départemental pendant la période de mise à disposition. L'ensemble des conventions a été délibéré en 2024, et encadré par la convention cadre entre Paris 2024 et le Département fixant les principes généraux à détailler dans les conventions particulières.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Le Département a mis par ailleurs en œuvre de nouvelles opérations financées à 100% dans le cadre de la maquette financière de SOLIDEO de requalification de voirie afin d'accueillir les épreuves paralympiques sur route, pour un total de 4,19M (circulaire du parc Georges Valbon, et les RD30, 129, 970 et 136 empruntées par les athlètes.)

Le Département a également contribué au chantier de baignabilité de Seine, via des investissements massifs. Pendant la période des jeux, les agents de la DEA se sont particulièrement engagés dans les astreintes, la vérification quotidienne des exutoires en Marne et du fonctionnement des ouvrages, les comités techniques journaliers avec les services de l'État, la fourniture de données de rejet, etc. La livraison des nouveaux ouvrages dans les temps et la gestion fine des équipements ont permis d'éviter les déversements pendant les Jeux entre la cérémonie d'ouverture et les dernières épreuves en Seine.

Le PRISME a été mis à disposition de Paris 2024 pendant les Jeux olympiques pour l'accueil des entraînements de handball. Le Département a conclu en juin 2024 un contrat de délégation de service public, sous forme de régie intéressée, avec le groupement UCPA/SOS, permettant l'ouverture au grand public de l'équipement en janvier 2025. Il a également poursuivi tout au long de l'année les échanges avec des opérateurs de santé et l'ARS pour la mise en place du pôle Santé au sein de l'équipement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

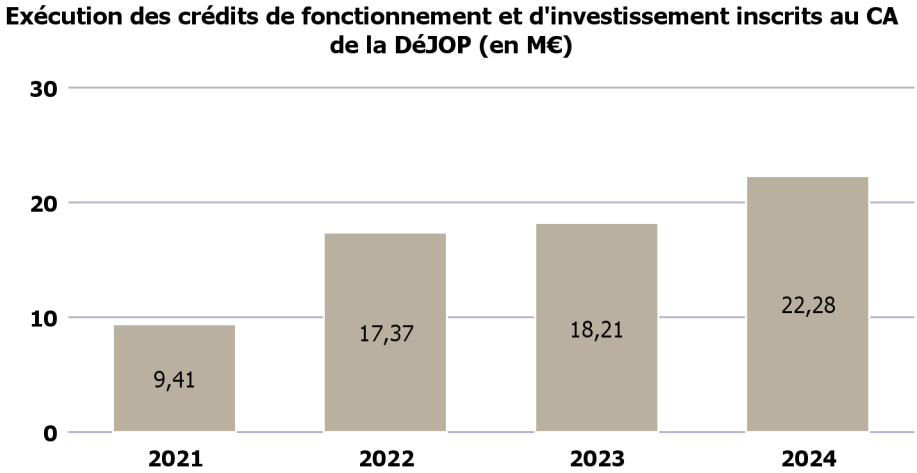

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Plan de mobilisation	Dépense	1,391	2,732	7,962
	Recette	0,044	0,348	0,070
Total	Dépense	1,391	2,732	7,962
	Recette	0,044	0,348	0,070
	Charge nette	**1,346**	**2,384**	**7,892**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Plan de mobilisation	Dépense	15,979	15,479	14,319
Total	Dépense	15,979	15,479	14,319
	Recette			
	Charge nette	**15,979**	**15,479**	**14,319**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Transition écologique

ACTIONS

- **Innovation écologique,**
- **Soutien aux projets associatifs et aux acteurs locaux,**
- **Animations et sensibilisations,**
- **Anticipation et coordination de la réponse aux crises.**

CONTEXTE

L'augmentation du coût des denrées alimentaires et des matières premières, la sécheresse et les vagues de chaleur s'accompagnent de conséquences sociales (précarité, vulnérabilité des personnes isolées…). Elles ont aussi un impact budgétaire pour la collectivité (chauffage, rafraîchissement et éclairage des 220 bâtiments du Département, repas servis dans les collèges...). A titre d'exemple, le budget fluides de la collectivité a augmenté de 3.4 M€ en 2024, à cause de l'inflation.
Les risques auxquels sont confrontés les territoires du fait du changement climatique questionnent aussi notre capacité à maintenir la qualité et la continuité des services publics en situation de crise, en priorité ceux répondant aux besoins vitaux des habitants. Au regard de sa forte densité urbaine et de ses caractéristiques socio-économiques, notre territoire et ses habitants sont dans une situation de vulnérabilité face à ces risques.
Ces évolutions font de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités des enjeux prioritaires et indissociables. Pour reprendre l'expression utilisée par le GIEC, **il est désormais aussi indispensable « d'éviter l'ingérable », par la réduction de l'exposition aux risques, aux pollutions et aux nuisances, que de « gérer l'inévitable », par le développement de projets d'adaptation aux changements climatiques et l'adoption de protocoles de gestion des crises visant à réduire la vulnérabilité de la population et de notre territoire.**

Les évolutions réglementaires nationales continuent de fixer de nouvelles normes ou exigences. Dans le cadre de la loi Climat & Résilience, les parcs de stationnement devront ainsi être ombragés, à partir du 1er janvier 2024, par plantation d'arbres ou par ombrières photovoltaïques, et être munis d'un dispositif de gestion des eaux pluviales. On observe toutefois une tendance de réduction des ambitions et des financements dédiés à la transition écologique (fonds vert), comme pour la sortie du plastique à usage unique dans la restauration scolaire. Enfin, la mise en place, reportée à janvier 2025, de la deuxième étape de la ZFE métropolitaine, qui restreint la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur du périmètre de l'A86, continue de poser des enjeux d'accompagnement social et de développement des infrastructures de mobilité douce.

Le programme Transition Écologique répond aux **Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique**, votés en 2019 à l'unanimité de la Commission Permanente. Ceux-ci s'organisent en **4 axes** : 1) améliorer la santé environnementale et protéger les Séquano-Dionysiens des nuisances et des pollutions ; 2) adapter le territoire aux crises écologiques ; 3) mobiliser les habitants autour des enjeux de la transition écologique ; 4) accélérer la transition énergétique et carbone de l'administration départementale.

En 2024, le programme Transition Écologique a permis d'accompagner les projets de transition écologique au sein de tous les pôles du Département, mais aussi les projets portés par les acteurs locaux qui répondent aux priorités de la politique départementale de transition écologique. La DTER mène également une activité prospective : elle identifie les pratiques émergentes et les savoir-faire qui contribuent à la résilience territoriale, et ce en vue de concourir à l'orientation des politiques publiques départementales.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

- **Conforter les coopérations internes et externes autour de la transition écologique :**
  - Partenariats avec les établissements publics territoriaux et les organismes publics (CEREMA, IPR, APUR, Airparif, ANRU…) sur les sujets prioritaires du Département.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- Renforcer le positionnement stratégique de la DTER en interne : présence au sein du comité des opérations, du comité stratégique foncier, des réunions budgétaires, ainsi que des circuits de passation de marchés publics et de production des délibérations ;
- Rationaliser les sollicitations de la DTER aux directions dans la co-construction des plans et stratégies qu'elle pilote (stratégie carbone, stratégie de résilience territoriale...).

- **Renforcer les capacités d'agir des directions et consolider le suivi d'activité :**
  - Organiser l'appropriation et le déploiement de l'offre de service DTER, pour renforcer l'émergence d'actions qui répondent aux objectifs de transition écologique ;
  - Animer le réseau interne des contributeurs.trices de la transition écologique (visites de sites emblématiques, association à des réflexions stratégiques ou tests d'outils de sensibilisation...),
  - Sensibiliser et former les agent.es pour créer une culture commune au sein de l'administration ;
- **Renforcer la prise en compte de la transition écologique dans nos compétences clés :**
  - Contribuer au pilotage et à la mise en œuvre de la stratégie carbone et du plan de sobriété ;
  - Objectiver les vulnérabilités et les robustesses du territoire et de l'institution face aux défis climatiques, pour déterminer les orientations stratégiques de résilience territoriale.

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Innovation écologique

L'innovation écologique vise à développer des solutions concrètes en accompagnant ou en impulsant des projets, transversaux ou portés par les directions. L'accompagnement porte sur la conception stratégique (animation de démarches visant à élaborer des plans d'actions) ou la mise en œuvre (accompagnement humain, technique et financier). La DTER facilite aussi l'élaboration de partenariats d'innovation avec des acteurs économiques et des instituts de recherche et développement, qui permettent aux directions de mettre en œuvre leurs objectifs.

En 2023, le Département a notamment actualisé le Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), en prévision du renouvellement de la **stratégie carbone** départementale en 2024. Cela inclut :

- La poursuite de la mise en œuvre de toitures solaires en privilégiant le soutien à des coopératives locales
- La poursuite du déploiement du Plan de sobriété voté en 2022, qui s'intègre dans la stratégie carbone : mesures hivernales, estivales ou récurrentes, sensibilisation des agents, déploiement du tri sélectif sur les sites déconcentrés, suivi de l'organisation écoresponsable du site de célébration des JOP 2024, etc.

La DTER coordonne le **plan alimentaire territorial**, pour renforcer l'accès de tous à une alimentation durable : obtention d'une labellisation de niveau 2+ (qui permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles), poursuite des 7 chantiers, création d'un huitième chantier dédié aux paysages alimentaires, animation du comité scientifique et d'un réseau d'acteurs locaux, lancement de nouvelles coopérations extraterritoriales, dans le cadre d'AgriParis Seine ou du Réseau des PAT d'Ile-de-France notamment. Un volet du PAT est consacré à l'accompagnement interne des services (approvisionnement alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, agriculture urbaine, nutrition et santé, parcours de découverte de l'agriculture urbaine par les jeunes de l'ASE…), en particulier le déploiement de l'expérimentation Vital'im en partenariat avec la DPAS et Action contre la Faim.

Le **Plan de Mobilité Employeur (PDME) :** Une enquête mobilité, réalisée en mai 2024, a permis de constater l'impact des mesures du PDME sur l'augmentation de la part modale du vélo. Plusieurs ateliers de travail ont été réalisés afin d'élaborer les nouvelles orientations du PDME 2025-2027.

Le périmètre du budget climat a été élargi en 2024 à l'ensemble des directions sur le volet atténuation et maintenu sur les directions pilotes sur le volet adaptation. Des analyses approfondies ont permis de réduire significativement le nombre de lignes indéfinies. Les enjeux pour 2025 porteront sur l'intégration de l'axe biodiversité et l'approfondissement des impacts liés aux risques d'inondation et au retrait-gonflement des argiles.

Au titre de son activité prospective, la DTER a impulsé et contribué à plusieurs **études** permettant d'ouvrir de **nouvelles pistes de travail :** observatoire du système alimentaire, résilience alimentaire, citadins citadines 2050,

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

DEFI-TR (avec la fédération des acteurs de la solidarité). En outre, une réflexion a été engagée sur la collecte et la valorisation des savoir-faire des habitants contribuant à la résilience. Ces études donnent lieu à des propositions **d'orientations stratégiques** pour la résilience territoriale et institutionnelle, et à la livraison d'outils d'aide à la décision, qui intégreront la feuille de route transition écologique 2025-2030 devant être présentée à l'Assemblée départementale en mai 2025.

L'un des objectifs de la DTER est de **consolider l'implication du pôle solidarité sur les questions de transition écologique et de résilience**, autour des enjeux de solidarités de proximité, de lutte contre la précarité énergétique et alimentaire, et de gestion des crises :

- La DTER participe au **plan de lutte contre la précarité énergétique,** qui a notamment conduit au déploiement du dispositif ECOGIE (signalements, diagnostics socio-techniques à domicile et accompagnement dans la maîtrise des consommations énergétiques), porté avec les trois ALEC, et à la préfiguration de l'observatoire départemental de la précarité énergétique.
- La DTER co-pilote avec la DEF l'élaboration d'un référentiel pour les jardins de crèches et de PMI. Il s'agit de créer des espaces végétalisés propices au développement de la biodiversité et à la gestion naturelle de l'eau pluviale, et de permettre l'éveil à la nature des tout-petits. Ces jardins doivent également devenir des ilots de fraicheur urbains pouvant accueillir les habitants du quartier en dehors des heures d'ouverture des crèches et PMI. En 2024, 3 sites ont été identifiés pour tester des solutions techniques permettant d'alimenter la rédaction du référentiel jardin de crèche/PMI.
- Avec la DPAS, des projets bénéficient d'un accompagnement de la DTER, pour former les travailleurs sociaux aux questions de transition écologique et de résilience, et pour expérimenter, notamment dans les futures maisons des solidarités, de nouveaux modes d'action et de nouveaux espaces d'entraide.
- La DTER suit aujourd'hui plusieurs collaborations nées de l'appel à projet Insertion et Transition Ecologique de la DIEESS (en 2023), comme le projet DEFI TR porté par le Campus des Transitions auprès de deux Agences Locales d'Insertion ou le projet de prospective Citadins, Citadines 2050.

Construction et aménagements durables : la DTER a poursuivi l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage internes pour la décarbonation et l'adaptation du patrimoine bâti et des espaces publics au changement climatique. De manière générale, le suivi des marchés de travaux dans le cadre du SPASER a permis de consolider les objectifs de la collectivité en termes de prescriptions environnementales et de pondération de la valeur environnementale des offres dans leur évaluation. Le traitement de la qualité environnementale a ainsi nettement progressé par ce biais, tant quantitativement que qualitativement, dans de nombreux projets d'aménagement et de construction ou de rénovation des bâtiments départementaux. Singulièrement, de nombreuses **démarches de réemploi et d'économie circulaire** ont été mises en œuvre en 2024, y compris sur la question du mobilier de bureau ou du mobilier urbain par exemple, en lien direct avec les filières locales de l'ESS et en favorisant l'insertion. Un kit économie circulaire et réemploi a été réalisé, en partenariat avec le bureau d'étude Néo-éco, à destination des chargés d'opération, à partir des retours d'expériences menées en interne, avec l'accompagnement de la DTER. Des ateliers ont permis à ces derniers de présenter eux-mêmes à leurs collègues les actions mises en place et les résultats obtenus. Par ailleurs, un programme de travaux spécifique a été initié afin de traiter les bâtiments les plus vulnérables aux fortes chaleurs estivales, en priorisant les établissements recevant des publics vulnérables, en particulier les crèches départementales. La DTER coordonne également un travail sur la qualité de l'air intérieur dans les crèches, en s'appuyant notamment sur son partenariat avec Airparif. Enfin, sur le plan énergétique, le déploiement du plan de raccordement aux réseaux de chaleur urbains initié par la DTER se poursuit, si bien que l'ensemble des sites raccordables le seront désormais à court terme. Par ailleurs, plusieurs projets photovoltaïques sont en cours, sur le mode de l'autoconsommation collective, notamment via l'installation d'ombrières solarisées en couverture de plateaux sportifs de collèges ou de parcs des sports. En outre, la DTER a organisé plusieurs formations dans ces domaines à l'attention des services de maitrise d'ouvrage (DBL, DE, DVD, DNPB, DEA).

Projet Éducatif Départemental : la DTER assure un accompagnement renforcé des actions d'éducation à l'écologie urbaine, incluant les questions d'alimentation. Les notions de résilience et d'écologie populaire ont été identifiées pour intégrer l'axe transition écologique dans l'actualisation du Plan Educatif Départemental. La DTER est par ailleurs garante de la transversalité de l'offre transition écologique dans l'ensemble du PED et coopère avec la DE à cette fin pour l'actualisation du PED, prévue en 2025.

Aménagements de **cours oasis** et de **cours jardinées** : la DTER accompagne les projets de cours oasis, notamment au sujet des éco-matériaux, du réemploi, des plantations nourricières et de l'ouverture hors temps scolaire.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Plan d'achats responsables : le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) a été adopté en 2024. Le SPASER permet de systématiser l'intégration de clauses et critères environnementaux dans l'ensemble des marchés départementaux, la réalisation de référentiels environnementaux pour la DBL et les directions du PADD d'ici 2026 (les travaux d'élaboration de ces référentiels sont en cours), ou encore l'expérimentation de l'analyse du coût carbone lors des analyses des offres.

Des discussions se sont poursuivies en 2024 avec la **DCPSL et la Délégation Biennale interculturelle** au sujet de la prise en compte de la transition écologique dans leurs activités. Cela peut concerner l'éco-conditionnalité des investissements dans le cadre du PPI « CAP 2030 », la médiation artistique et culturelle, et la valorisation du patrimoine vivant des habitants renforçant la résilience (savoir-faire culturaux et culinaires, agriculture urbaine). A ce titre, le podcast « théâtre(s) de demain » réalisé par Making Waves, à l'initiative du Département et en partenariat avec la MC93, a été finalisé en 2024. Un travail important a été réalisé avec la délégation de la biennale Multitudes concernant l'offre alimentaire pendant les temps forts de cet événement en 2025.

Soutien aux projets associatifs/aux acteurs locaux

La relance officielle de **l'alliance départementale contre la précarité énergétique** s'est traduite par l'organisation d'un premier comité de pilotage en avril 2024. Cette alliance est présidée par le Conseil départemental et a vocation à regrouper les collectivités locales, les ALEC, des bailleurs, la CAF, des entrepreneurs RGE, des fournisseurs d'énergie, les associations partenaires du Département, ainsi que des partenaires de la santé et des représentants de la société civile. Elle doit permettre un suivi et une appropriation large du plan ECOGIE.

La DTER soutient l'émergence de filières d'insertion dédiées à la transition écologique : alimentation, économie circulaire, écoconstruction, mobilité… Elle a accompagné **l'appel à projets « Transition écologique et Insertion »** porté par la DIEESS, dans l'instruction et le suivi des projets (près de 2.4 M€ de subventions attribués).

En matière d'a**griculture urbaine,** plusieurs actions ont été menées : réflexions sur les évolutions possibles de la Ferme du Sausset vers une ferme départementale ; évaluation du foncier disponible dans les parcs départementaux ; coordination du Festival des 48h de l'agriculture urbaine en Seine-Saint-Denis.

Axe « Transition Ecologique » de l'Appel à Agir (AAA) In Seine-Saint-Denis : la DTER a instruit 42 projets et octroyé 23 subventions en 2024. Le nombre de projets lauréats relevant de la transition écologique est bien supérieur, du fait du décloisonnement de la thématique et de son appropriation par de nombreuses directions. La DTER souhaite organiser et consolider le suivi de ces projets, pour renforcer leur articulation avec les politiques publiques du Département, faciliter la participation des lauréats aux comités de filières et mieux médiatiser l'action de ces partenaires. Il s'agira de revoir le rôle de la DTER dans cet AAA à l'aune des évolutions constatées.

Stratégie d'attractivité dans le cadre des JOP 2024 : la DTER a accompagné la DMTA dans la mobilisation des acteurs du « IN Seine-Saint-Denis » pour contribuer à la réussite des JOP.

Renouvellement de la programmation des maisons de parc : la DTER accompagne depuis 2024 la DNPB dans ce chantier, notamment par de l'ingénierie de projet dans le cadre de la publication d'un AMI de mise à disposition de la maison du parc Jean Moulin Les Guilands pour la transformer en un tiers-lieu.

Animation/sensibilisation/formation (interne et externe)

Depuis 2018, la DTER organise des événements dédiés à la transition écologique, à destination du grand public ou des agents de la collectivité. Le rapport coût – bénéfice de ces initiatives semble toutefois discutable, au vu du nombre de personnes sensibilisées et des impacts de ces animations, en termes d'évolution des pratiques ou des comportements. Pour ces raisons, la DTER porte son effort sur des priorités différentes depuis 2024 :

- Animation du jeu sérieux de la Seine-Saint-Denis résiliente, ponctuellement avec les directions demandeuses (ce jeu a également été intégré pour la première fois dans le parcours d'accueil des nouveaux encadrants) ; préfiguration d'un parcours socle de formation qui intègre le jeu, un module de compréhension générale des enjeux de transition écologique et des visites de terrain.
- Montée en puissance d'une **approche écoresponsable de l'événementiel** : accompagnement sur la gestion des déchets du Parc des Jeux, site de célébration dans le parc Valbon ; conseil et financement d'un accompagnement à l'éco-responsabilité pour le Bel Eté Solidaire Olympique ; accompagnement de

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

la Délégation Biennale Multitude pour l'année 2025 et des événements internes (tournoi des agents, la Frontale et les Foulées de l'APSAD).

- Sensibilisation ciblée sur les **acteurs relais** : comités de filière et réseaux d'acteurs thématiques (comme solidarité internationale), pour mettre en débat des perspectives de travail sur la transition écologique.
- Poursuite de la consolidation du rapport annuel de développement durable, afin de proposer un suivi exhaustif des actions menées par le Conseil départemental, et une mise en récit de leurs résultats.
- L**e Comité de filière** « Réemploi dans le bâtiment et l'aménagement » s'est tenu le 18 janvier au Stade de France, à la suite de la Rencontre fournisseurs annuelle du Département. L'évènement réunissait les prescripteurs et les acteurs locaux du réemploi, autour de retours d'expériences, d'une présentation de la nouvelle filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) du bâtiment, qui entre progressivement en vigueur et permettra à terme la reprise gratuite des déchets de chantier, mais aussi et surtout de faire se rencontrer « l'offre et la demande » en matière de réemploi. En effet, l'un des facteurs-clés du développement du réemploi réside dans l'engagement des maitrises d'ouvrage, en particulier publiques, à mieux intégrer ces pratiques innovantes dans la conduite de leurs opérations de construction, de rénovation, et d'aménagement des espaces publics.

Anticipation et coordination de la réponse aux crises

Une mission dédiée à l'anticipation et la coordination de la réponse aux crises (CRC), rattachée à la Délégation à la Transition Ecologique et à la Résilience, a été créée en décembre 2023. Elle aura les missions suivantes :

- Développer une connaissance fine des vulnérabilités territoriales : aléas naturels ou technologiques, îlots de chaleur urbains, données socio-démographiques…
- Organiser un dialogue avec la Préfecture et les opérateurs de réseau, pour contribuer à la veille relative au bon fonctionnement des systèmes urbains (alimentation, transmission des données, entretien…), être impliquée dans les exercices de gestion de crises, accompagner les collectivités dans l'élaboration de leurs Plans (inter)Communaux de Sauvegarde.
- Identifier les moyens techniques et humains disponibles pour répondre aux périodes de crises, créer les conditions de leur mobilisation efficace, être en capacité de déclencher une organisation de gestion de crise et de proposer des moyens pour coordonner la réponse apportée par le Département dans ces situations.
- Contribuer à la diffusion d'une « culture » du risque auprès des agents départementaux, mais aussi des habitants pour favoriser leur préparation et leur permettre de réagir, d'évacuer les zones à risques, et d'apporter une assistance aux plus vulnérables.
- Produire une cartographie par direction des risques liés aux aléas naturels et technologiques pour la continuité des services publics que chacune délivre.
- Proposer une priorisation des services publics, entre ceux qui doivent être maintenus ou réorganisés, et ceux qui peuvent être suspendus provisoirement.

Les premiers travaux de cette mission en 2024 ont été centrés sur l'anticipation des impacts pouvant perturber la vie des services durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Plusieurs actions ont été mises en œuvre : mise en situation des directeurs sur des scénarios de crise, synthèse et communication des informations relatives aux perturbations (publication d'une foire aux questions sur l'intranet, webinaires ciblés vers des métiers spécifiques, édition d'un SIG croisant les risques et les enjeux départementaux), structuration et outillage d'une organisation de veille et de crise pour la Direction générale... Conjuguées à l'absence d'événements critiques ou de difficultés majeures concernant les déplacements et la sécurité, elles ont contribué au bilan positif de la période.
Grâce au retour d'expérience qu'elle en a tiré, la mission CRC a identifié plusieurs pistes de travail pour organiser la réponse de la collectivité aux crises et participer à la résilience du territoire. En ressortent plusieurs projets transversaux dont certains ont démarré fin 2024 : relance du diagnostic des vulnérabilités et des robustesses sous le pilotage de la DTCM, mise à jour du plan Fortes chaleurs et révision de sa doctrine, accompagnement de la DEF sur les enjeux de qualité de l'air intérieur et de gestion des épisodes de pollution, amélioration du système d'astreintes départementales, développement d'un réseau d'acteurs de la résilience territoriale... Ces projets seront poursuivis et d'autres seront mis en œuvre au cours de l'année 2025. Tous sont résumés dans la feuille de route de la mission de coordination de la réponse aux crises, reprise dans la feuille de route transition écologique et résilience qui sera soumise au vote en séance en 2025.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTATS

Favoriser l'innovation écologique dans les directions

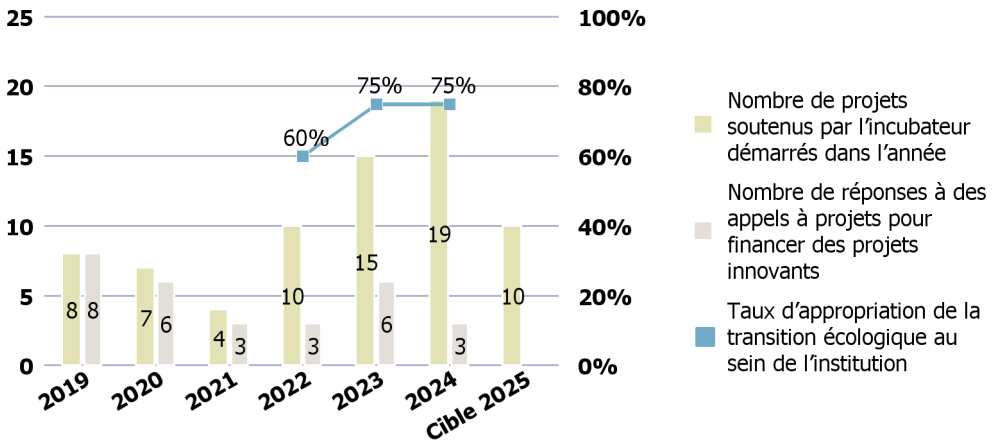

Nombre de projets accompagnés - Agir In Seine-Saint-Denis

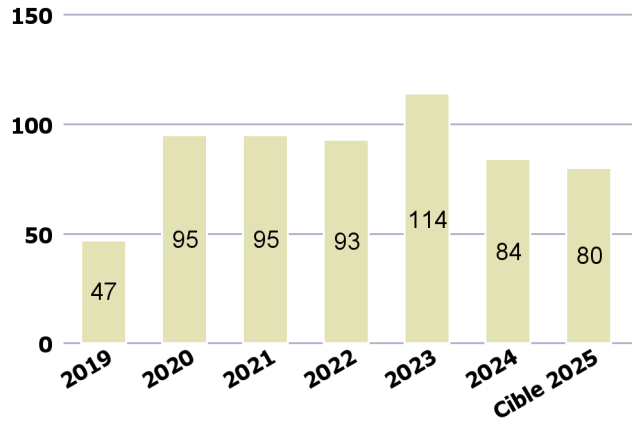

Part des lauréats qui n'ont jamais été accompagnés par le Département - Agir In Seine-Saint-Denis

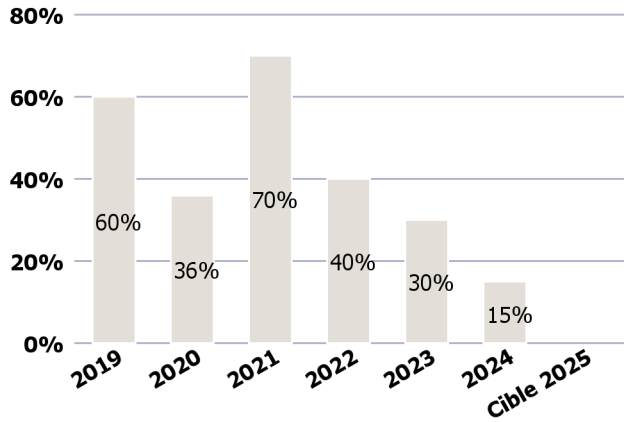

Co-construire la transition écologique avec les acteurs du territoire

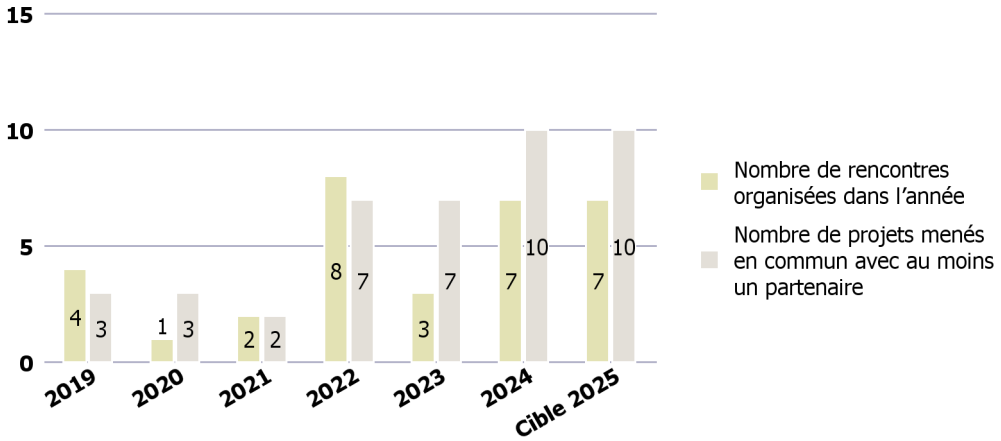

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

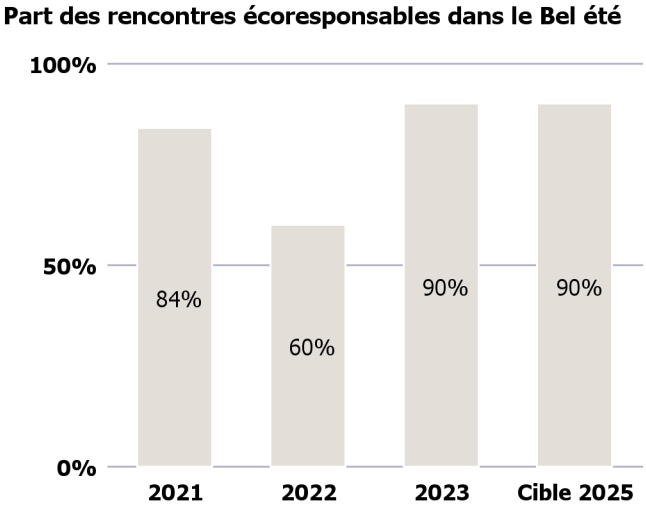

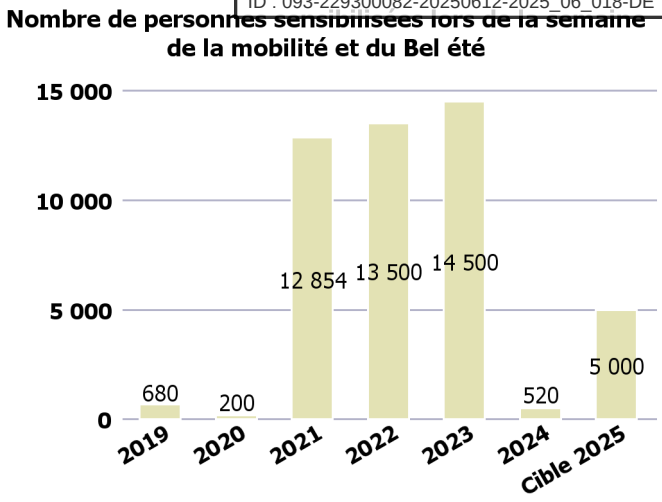

La majeure partie de la programmation événementielle 2024 a été dédiée aux JOP (parc des jeux) : si l'écoresponsabilité des événements a été prise en compte, la sensibilisation des habitants a été rendue impossible.

RECAPITULATIF DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Innovation écologique	Dépense	0,317	0,438	0,421
	Recette	0,000	0,000	0,151
Total	Dépense	0,317	0,438	0,421
	Recette	0,000	0,000	0,151
	Charge nette	**0,317**	**0,438**	**0,270**

Investissement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Innovation écologique	Dépense	0,279	0,590	0,345
Total	Dépense	0,279	0,590	0,345
	Recette			
	Charge nette	**0,279**	**0,590**	**0,345**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

PROGRAMME

Délégation biennale interculturelle et campus francophone

ACTIONS

- **Campus francophone,**
- **Biennale interculturelle.**
- **Opérations transversales**

CONTEXTE

Les crispations identitaires, les replis nationaux s'opposent au modèle que propose la Seine-Saint-Denis d'une population diverse, métissée, à l'image des grands ensembles urbains, notamment en Europe. C'est un modèle qui promeut une société moderne et multiculturelle. Le parti pris singulier du Campus francophone de la Biennale interculturelle en Seine-Saint-Denis est celui de la reconnaissance de la richesse culturelle et linguistique de son territoire.

La création de la Délégation fin 2022 s'inscrit dans une volonté d'appréhender la multiculturalité – rencontre et croisement des cultures et des langues - comme facteur d'enrichissement. En ce sens, l'accueil des JOP à l'été 2024 a permis de mettre en lumière l'accueil, la créativité, la mixité et la convivialité qu'incarne la Seine-Saint-Denis. Née dans un contexte de révolte dans les banlieues françaises à l'été 2023, Multitude souhaite être une caisse de résonance des aspirations des banlieues, mais aussi un espace d'expression qui met en lumière les freins qui sont encore opposés aujourd'hui à une frange importante de sa jeunesse. Avec l'ambition de devenir un grand rendez-vous culturel national et européen, Multitude constitue également un outil important de la promotion des talents du territoire, de leur dynamisme et de leur excellence. L'édition de préfiguration de l'été 2023 a permis d'affirmer l'engagement interculturel du département en mobilisant plusieurs villes et de nombreux acteurs du territoire. L'édition 2025 se veut plus ambitieuse dans sa co-construction, entre directions départementales, avec les villes, avec les acteur.rices culturels et associatifs du territoire et enfin avec les habitant.es de Seine-Saint-Denis.

En 2024, le Campus francophone a à la fois testé de nouvelles formes d'intervention, mais également travaillé à renforcer les dispositifs initiés depuis 2023. Le Pacte linguistique signé avec la DRAC et le ministère de la Culture est structurant pour poursuivre la conduite d'actions de promotion de la langue française sur le territoire.

En 2024, la délégation a poursuivi son travail de rencontres partenariales et de mise en réseau pour inscrire l'engagement départemental en faveur de l'interculturalité et de la richesse linguistique. Au-delà des adhésions ayant pris effet en 2024, la thématique de l'interculturalité commence à être perçue comme un champ de politique prioritaire pour la Seine-Saint-Denis qui s'inscrit petit à petit comme une référence en la matière.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

Les objectifs stratégiques de ce programme s'articulent autour de trois orientations :

- **Valoriser l'interculturalité et les droits culturels sur le territoire :** Développer les relations partenariales afin de nourrir les politiques publiques en lien avec d'autres territoires concernés par ces enjeux. Un travail autour des droits culturels sera également conduit au plus près des pratiques des habitants du territoire.
- **Repérer, accompagner et stimuler la création, l'innovation, la jeunesse, l'économie sociale et solidaire :** les ressources sont nombreuses sur notre territoire (associations issues de diasporas, artistes, entrepreneurs…), nous souhaitons identifier les acteurs émergents qui travaillent sur l'interculturalité et la Francophonie et les accompagner, avec ceux déjà plus installés, dans leur développement.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

- **Se faire connaître et renouveler les modes d'actions du Département** : notre délégation doit être motrice et innovante dans sa manière d'appréhender des politiques publiques, en proposant de nouveaux modes d'actions auprès des habitants : lieu, partenariats, communication. L'objectif est de pouvoir à terme proposer des dispositifs connus, souples et en adéquations avec les besoins des acteurs du territoire.

Ces objectifs pourront être retravaillés en 2025 à l'aune des orientations proposées à la fin du document.

PRINCIPALES REALISATIONS ET PRINCIPAUX RESULTATS

Multitude

Pour Multitude, un travail important a été effectué sur la stratégie de communication, avec, en particulier, la création d'un nouveau site internet en fin d'année, d'une affiche et d'une charte graphique. Une stratégie de mécénat propre à Multitude a également été mise en place. Par ailleurs, ont été lancés des travaux de programmation qui ont permis de lancer un marché aidant à identifier des partenaires de co-production pour la mode, un grand concert, l'humour, et une parade géante. Des conventions de financement pour organiser des compétitions de foot et l'écriture de textes théâtraux ont été mises en œuvre. Enfin, un marché événementiel et scénographique a été préparé et implanté. En partenariat avec la DCPSL, un appel à projets a été lancé à destination des villes pour stimuler, dans le cadre des conventions de coopération préexistantes, le déploiement d'une programmation interculturelle.

Le Campus francophone

Pour le Campus francophone, la première phase de déploiement de la campagne « Ici on parle français et… » a mobilisé plus de 250 commerces participants. La promotion de la langue française a été soutenue par l'animation d'un réseau d'acteur.rices du territoire, à travers la création de vidéos et l'animation du site internet. Deux temps forts ont été organisés en partenariat avec le ministère de la Culture dans le cadre de la semaine de la langue française : une soirée Humour à Romainville et une dictée géante à Pantin. La clôture des deux programmes de résidence Babel 2023/2024 a été réalisée et la mise en place des quatre résidences de l'édition 2024/2025 a été assurée.

Opération transverses à la Biennale

Pour les opérations transverses, une nouvelle fiche a été créée dans le cadre de l'Appel à Agir intitulée « Promotion de l'interculturalité et de la richesse linguistique du territoire ». L'enveloppe de 93 500€ a permis de financer 24 des 42 projets déposés. Dans le cadre du Parc des jeux, en lien avec la DJOP, une journée de promotion de l'interculturalité a été organisée le dimanche 4 août 2024, incluant des démonstrations de Kabbadi, Cricket, Lutte sénégalaise, et sports de cerveaux. Une participation au tournoi des agent.es a été réalisée pour valoriser le projet en interne. L'adhésion aux réseaux du RIMF et des Cités interculturelles a permis de poursuivre l'échange de bonnes pratiques avec d'autres territoires engagés. Une subvention de fonctionnement de 20 000€ a été allouée à la Maison des langues et des Cultures d'Aubervilliers. Enfin, un fonds commun a été initié avec l'Institut français, abondé à parité par les deux structures. Ce nouveau partenariat tri-annuel a permis de financer en 2025 la participation (mobilité) de neuf habitant.es de la Seine-Saint-Denis au forum Notre Futur organisé au Bénin (9 300€), un projet de coopération avec le Sénégal dans le cadre des JOP (15 750€), un projet de mobilité d'entrepreneur.euses de SSD au Sénégal en lien avec l'association Mieux Entreprendre (20 000€), et un projet de valorisation du Camfranglais et d'organisation d'ateliers linguistiques (15 000€).

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

INDICATEURS DE RESULTAT

Objectif	**Valoriser l'interculturalité, les droits culturels et la richesse linguistique sur le territoire**				
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de territoires intégrés aux programmations du Campus et de la Biennale *- Dont les villes de la Seine-Saint-Denis* *- Dont autres*	Cible	1	ND	**18** *- 15* *- 3*	**25** *- 20* *- 5*
	Réalisé	1	**16** *15* *1*	**23** - 19 - 4	
Assises de l'interculturalité *- Nombre de participant.e.s* *- Nombre de nationalités représenté.e.s parmi les intervenants* *- Nombre de signataires du manifeste*	Cible	ND	ND	*- 500* *- 30* *- 50*	*- ND* *- ND* *- 150*
	Réalisé	ND	0	PROJET AYANT EVOLUE	
Nombre de projets "Art et espace public" *- A l'initiative du département* *- Co-porté et accompagnés dans le cadre d'une subvention de financement*	Cible	ND	ND	**8** *- 3* *- 5*	1 *- 1* *- ND*
	Réalisé	ND	0	**11** *- 1* *- 10*	
Nombre de cadres de valorisation et de mise en réseau autour de l'interculturalité et de la francophonie rejoints	Cible	ND	ND	3	3
	Réalisé	ND	2	3	
Nombre d'établissements participant à l'initiative "Ici on parle français et"	Cible	ND	ND	200	300
	Réalisé	ND	ND	250	
Programmation Multitude / Campus *- Nombre d'événements programmés sur l'année* *- Nombre de participants à la programmation intermédiaire (total)* *- Nombre de participants à la Biennale ou un évènement Multitude / Campus*	Cible	ND	5	- 4 - 5000 - ND	-5 - ND - 15000
	Réalisé	ND	1 (en 8 briques) ND 10 000	- 2 - ND - 800	

Commentaire :

- Le projet des Assises de l'interculturalité a évolué tout au long de l'année 2024. Il s'est notamment traduit par un travail conduit par la DDEC en lien avec la DBICF autour d'une étude sur la diversité culturelle en Seine-Saint-Denis. Cette étude, panorama du territoire, mais également point de départ d'une réflexion plus globale sur ces thématiques viendra nourrir le volet Débat d'idées programmé lors de Multitude.
- Pour la programmation de Multitude, les ateliers avec les publics commenceront au printemps 2025.Pour l'instant aucun chiffre à communiquer sur le nombre de personnes associées à la programmation intermédiaire.
- En revanche, belles participations aux évènements organisés dans l'année : Parc des Jeux où une journée Multitude a été organisée avec la présence d'associations sportives et culturelles + participation importante également pour le mois de la francophonie 2024 où le Campus a organisé une soirée Humour en lien avec le Ministère de la Culture.

Objectif	**Repérer, accompagner et stimuler la création, l'entreprenariat, la jeunesse, l'économie sociale et solidaire**				
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Nombre de programmes de mobilité déployés *- Dont en partenariat*	Cible	1	ND	**3** -2	**3** *-2*
	Réalisé	1	1 *1*	**3** - 2	
	Cible	ND	ND	4	8

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Nombre de bénéficiaires de résidences en Seine-Saint Denis (Babel)	Réalisé	ND	2	4	
Nombre de structures accompagnées dans le cadre d'appels à projet (accompagnement financier et ingénierie) *- Dont appel à agir* *- Dont appel à projet programmation de Multitude auprès des villes* *- Dont partenariat Institut Français*	Cible	ND	ND	**-** *15*	*-15*
	Réalisé	ND	13 *5*	**- 39** - 25 -10 - 4	
Nombre de collèges bénéficiaires d'initiatives	Cible	ND	ND	3	6
	Réalisé	ND	2	0	

Commentaire :
- Une mobilité réalisée avec les services sociaux du Département en Belgique et deux mobilités réalisées dans le cadre du partenariat avec l'institut français (Bénin et Sénégal).
- Les projets en lien avec les collégiens n'ont pas pu être réalisés en 2023/2024. 3 demandes de soutien ont été déposées début 2025.

Objectif	**Se faire connaître et renouveler les modes d'actions du Département**				
		2022	**2023**	**2024**	**2025**
Montants dégagés dans le cadre de mécénat, convention de co-financement et par réponse à des appels à projets *- Dont contribution financière* *- Dont valorisation*	Cible	ND	ND	**100 000 €** *- 50 000€* *- 50 000€*	**250 000 €** *- 200 000€* *- 50 000€*
	Réalisé	ND	*ND*	- 40 000	
Nombre moyen de candidatures par dispositif **-** *Résidences* *- Appel à projets/Appel d'offres programmation Multitude* *- Fiche 20 Appel à agir* *- Autres*	Cible	ND	ND	-15 -15 -15	- 15 - 0 - 0
	Réalisé	ND	*7* *ND* *ND* *ND*	- ND -18 -23 - 40 - ND	
Présence numérique du Campus et de Multitude *- Fréquentation sites internet* *- Bases lettres d'informations* *- Instagram*	Cible	ND	- ND - ND	ND	- 30 000 pour Multitude et 2 000 pour le Campus - 2 000 pour le Campus et 2 000 pour Multitude - 3 000 pour Multitude
	Réalisé	ND	- 14 000 pour Multitude et 1 860 pour le Campus - 1 400 pour le Campus et 600 pour Multitude - 680 pour Multitude	- ND pour Multitude et ? pour le Campus - 1 400 pour le Campus et 2 800 pour Multitude - 700 pour Multitude	

Commentaires :
- Les objectifs de mécénat seront concentrés sur l'année 2025 car pas de besoins en 2024 et une mise en place longue du cadre. Les 40 000€ réalisés cette année correspondent au partenariat entre l'institut français et le Département, qui met 1€ pour 1€ mis par le Département dans le cadre de soutien de projets.
- Un grand nombre de candidatures aux dispositifs déployés par la délégation cette année, notamment dans le cadre du Marché de programmation à la Biennale où 23 candidatures ont été portées par 17 structures. Les appels à candidatures proposés en 2025 seront d'ampleur plus modestes afin de venir compléter une programmation déjà dense. La fiche Appel à agir créée en 2024 sera reconduite pour 2025 compte tenu du nombre important de candidatures et de la qualité des projets.
- 18 candidatures ont été reçues pour les résidences Babel, la grande majorité d'une grande qualité et correspondant aux objectifs du projet.
- 8 projets ont été proposés par les villes et EPS dans le cadre de la coopération territoriale autour de Multitude.
- Le site de la Biennale a ouvert au public début 2025, ne permettant pas d'extraire des chiffres sur sa fréquentation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RECAPITULATIFS DES MOYENS FINANCIERS DU PROGRAMME

Fonctionnement (en M€)	Nature	2022	2023	2024
Biennale interculturelle	Dépense		1,319	0,642
Campus francophone	Dépense	0,014	0,118	0,069
Total	Dépense	0,014	1,437	0,711
	Recette			
	Charge nette	**0,014**	**1,437**	**0,711**

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

Glossaire

Directions du Département de Seine-Saint-Denis

DA	Direction de l'autonomie
DAJIA	Direction des affaires juridiques, immobilier et des assemblées
DBL	Direction des bâtiments et de la logistique
DCAP	Direction de la commande et de l'achat public
DCOM	Direction de la communication
DCPSL	Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
DE	Direction de l'éducation
DEA	Direction de l'eau et de l'assainissement
DECI	Délégation égalité et citoyenneté
DEEC	Direction des données, des études et des connaissances
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DEI	Direction Europe international
DEP	Délégation à l'espace public
DJOP	Délégation aux jeux olympiques et paralympiques
DIESS	Direction de l'insertion, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire
DINSI	Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information
DIRFI	Direction des finances
DIT	Direction de l'innovation et de la transformation
DJVA	Délégation à la jeunesse et à la vie associative
DMTA	Délégation marketing territorial et attractivité
DNPB	Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité
DPAS	Direction de la prévention et de l'action sociale
DRH	Direction des ressources humaines
DSA	Direction des services d'archives
DTCM	Direction des territoires, de la coopération et des mobilités
DTER	Délégation à la transition écologique et résilience
DVD	Direction de la voirie et des déplacements
IG	Inspection générale
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MMPCR	Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques
SG	Secrétariat général

Pôles du Département de Seine-Saint-Denis

DG	Direction générale
PADD	Pôle Aménagement et Développement Durable
PRST	Pôle ressources et stratégies transversales
PSC	Pole société citoyenneté
PSOL	Pôle Solidarité
PRHM	Pôle ressources humaines et modernisation

A

AAH	Allocation adulte handicapée
AAP	Appel à projet
ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
ADAJE	Allocation départementale d'accueil du jeune enfant
ADDAI	Agence départementale de développement de l'accueil individuel
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIL	Association départementale d'information sur le logement
ADPA	Allocation départementale personnalisée d'autonomie
AED	Action éducative à domicile
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFCCRE	Association française du conseil des communes et région d'Europe
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail
AHH	
AIS	Allocation individuelle de solidarité
ALEC	Agences locales de l'énergie et du Climat
AM	Aide-ménagère
AMOA	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
AP	Autorisation de programme
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
APL	Allocation pour le logement
APRE	Allocation personnalisée de retour à l'emploi
APSAD	Association pour la pratique du sport pour les agents du Département
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
AQUEX	Aide à la qualité d'exploitation des systèmes d'assainissement
ARS	Agence régionale de santé
ARSA	Allocataire du RSA
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASF	Allocation soutien familial
ASH	Aide sociale à l'hébergement
ASLL	Accompagnement social lié au logement
ASS	Allocation spécifique de solidarité
ASV	Allocation supplémentaire vieillesse ou Atelier santé ville
ATTEE	Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement

B

BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BHNS	Bus à haut niveau de service
BP	Budget primitif
BRSA	Bénéficiaires du RSA

C

CA	Compte administratif
CAARUD	Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues
CAC	Culture et art au collège
CAF	Caisse d'allocation familiale
CAMA	Commission d'admission à un mode d'accueil
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CASO	Centre d'accueil, de soins et d'orientation
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCAPEX	Commission spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CCAS	Centre communal d'action sociale
CD 93	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion
CDDPS	Centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire
CDEF	Centre départemental enfance et famille
CDOS	Comité départemental des œuvres sociales
CDT	Comité départemental du tourisme ou Contrat de développement territorial
CeGIDD	Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic
CER	Contrat d'engagement réciproque
CESU	Chèque emploi service universel
CGL	Confédération générale du logement
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIDAG	Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit
CIO	Centre d'information et d'orientation
CISP	Conseiller en insertion sociale et professionnelle
CLCV	Association consommation logement et cadre de vie
CLI	Commission local d'insertion

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

CLIC	Centre local d'information et de coordination
CLIL	Commissions locales d'impayés de loyer
CLS	Contrat local de santé
CMS	Centre municipal de santé
CNAF	Caisse nationale d'allocation familiale
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNL	Confédération nationale du logement
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODES	Comité départemental d'éducation pour la santé
CP	Commission permanente (du Conseil général) ou Crédit de paiement
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPER	Contrat de projets Etat - Région
CPLJ	Centre de promotion du livre de jeunesse
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
CRIP	Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes
CSS	Circonscription de service social
CTP	Comité technique paritaire
CUI	Contrat unique d'insertion
CVAE	Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

D

DALO	Droit au logement opposable
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DCE	Dossier de consultation des entreprises
DCPSL	Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEF	Direction de l'enfance et de la famille
DEFM	Demandeur d'emploi en fin de mois
DEJ	Direction de l'éducation et de la jeunesse
DGD	Dotation générale de décentralisation
DGI	Direction générale des impôts
DGS	Direction générale des services
DIRECCTE	Directions régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DM	Décision modificative
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRIEA	Direction régionale et interdépartementales de l'équipement et de l'aménagement
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DRILH	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRTE	Direction régionale du travail et de l'emploi
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSF	Diagnostics sociaux financiers
DSP	Délégation de service public

E

EAC	Education artistique et culturelle
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EEPD	Espaces extérieurs des propriétés départementales
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENT	Espaces numériques de travail
EP	Equipes pluridisciplinaires
EPFIF	Etablissement public foncier d'Ile-de-France
EPLE	Etablissement public d'enseignement local
EPN	Espace public numérique
EPT	Etablissement public territorial
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

ESH Entreprise sociale de l'habitat
ESS Economie sociale et solidaire
ESSMS etablissements et services sociaux et médico-sociaux
ETL Equipe technique locale
ETP Equivalent temps plein

F

FAM Foyer d'accueil médicalisé
FAG Fonds d'aides généraliste
FAJ Fonds d'aide aux jeunes
FCTVA Fonds de compensation pour la TVA
FDAJ Fonds départemental d'aide aux jeunes
FDIF Fonds départemental pour l'insertion et la formation
FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
FEDER Fonds européen de développement régional
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural
FEPEM Fédération des particuliers employeurs de France
FFB Fédération française du bâtiment
FIQ Fonds d'intervention de quartier
FJT Foyer de jeunes travailleurs
FMDI Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
FNGIR Fond national de garantie individuelle de ressources
FODDAC Fonds départemental de développement de l'accueil collectif public
FSE Fonds social européen ou Fonds solidarité énergie
FSL Fonds de solidarité logement
FTTH Fiber to the home (fibre chez l'habitant)

G

GDA Grand Angle (logiciel financier du Département)
GIP Groupement d'intérêt public
GIS Groupement d'intérêt scientifique
GIR Groupe iso-ressources
GNV Gaz Naturel pour Véhicules
GPE Grand Paris express
GPL Gaz de pétrole liquéfié

H

HQE Haute qualité environnementale

I

IAE Insertion par l'activité économique
IAU Institut d'aménagement et d'urbanisme
IEP Interventions éducatives de proximité
IEPEL Instance d'enquête pour la prévention des expulsions locatives
IFER Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INCA Institut national du cancer
INJEP Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
INPES Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INRAE Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INRAP Institut national de recherches archéologiques préventives
INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
InVS Institut national de veille sanitaire
IP Information préoccupante (dans le cadre de la protection de l'enfance)
IRDS Institut régional de développement du sport
IST Infection sexuellement transmissible
ITL Infection tuberculeuse latente
IUFM Institut universitaire de formation des maîtres
IUT Institut universitaire de technologie
IVG Interruption volontaire de grossesse

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

J

JOP Jeux olympiques et paralympiques

M

MAM Maison d'assistants maternels
MAPA Marché passé selon la procédure adaptée
MAS Maison d'accueil spécialisé
MC 93 Maison de la culture du 93
MDPH Maison départementale des personnes handicapées
MIE Mineurs étrangers isolés
MIEL Maison d'initiative économique locale
MILDT Mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie
MNA Mineurs non accompagnés
MSA Mutualité sociale agricole

O

ODBU Observatoire départemental de la biodiversité urbaine
ODDS Observatoire départemental des données sociales
ODES Observatoire des équipements sportifs
OPCA Organisme paritaire colecteur agréé
OPH Office public de l'habitat
ORS Observatoire régional de la santé

P

PAEJ Point accueil et écoute jeunes
PAM Pour aider à la mobilité (Service de transports spécialisé pour les personnes handicapées)
PAT Projet alimentaire territorial
PCH Prestation de compensation du handicap
PDALPD Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées
PDAM Projet départemental d'aménagement métropolitain
PDI Programme départemental d'insertion
PDMe Plan de Mobilité Employeur
PDU Plan de déplacement urbain
PED Plan éducatif départemental
PEI Plan exceptionnel d'investissement
PF Planification familiale
PI Protection infantile
PLAI Prêt locatif aidé d'intégration
PLS Prêt locatif social
PLUS Prêt locatif à usage social
PM Protection maternelle
PMI Protection maternelle et infantile
PPBE Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PPNUM Portefeuille de projets numériques
PPI Programme pluriannuel d’investissements
PPP Partenariat public privé
PREDIF Plan régional de réduction des déchets d'Ile-de-France
PRIAC Programme régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PRU Programme de renouvellement urbain
PSUH Prestation de service unique horaire
PSRR Plan stratégique régional de santé
PUU Projet universitaire et urbain

R

RAM Relais d'assistants maternels
RD Route départementale
RDR Réduction des risques
REAAP Réseau d'écoute, d'appui et d'aide aux parents
RESAD Réunion d’évaluation des situations d’adultes en difficulté

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

RESPAD Réseau des établissements de santé pour la prévention des addictions
RFF Réseau ferré de France
RGP Recensement générale de la population
RH Ressources humaines
RMI Revenu minimum d'insertion
RN Route nationale
RPP Réunion pluri-professionnelle (dans le cadre de la protection de l'enfance)
RQTH Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA Revenu de solidarité active

S

SAAD Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAJ Service d'accueil de jour
SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS Service d'accompagnement à la vie sociale
SCOTES Schéma de cohérence territorial des équipements sportifs
SDAASP Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SDAVS Schéma directeur de l'animation de la vie sociale
SDRIF Schéma directeur de la région Ile-de-France
SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEM Société d'économie mixte
SEVES Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis
SF Sage-femme
SFMAD Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement
SGP Société du Grand Paris
SI Système d'information
SIAAP Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SIAE Structure d'insertion par l'activité économique
SIGPS Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs et sports
SIRH Système d'information ressources humaines
SITOM Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères
SPIE Le service public de l'insertion et de l'emploi
SROMS Schéma régional d'organisation médico-sociale
SSD Service social départemental
SSIAD Service de soin infirmier à domicile
STIF Syndicat des transports d'Ile de France

T

TAT Tête à tête
TCSP Transport en commun en site propre
TDC Tiers digne de confiance
TDCAUE Taxe départementale pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
TFB Taxe sur le foncier bâti
TFNB Taxe sur le foncier non bâti
TGR Travaux de grosses réparations
TH Taxe d'habitation
THD Très haut débit
TICE Technologie de l'information et de la communication pour l'éducation
TIPP Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TISF Technicienne de l'intervention sociale et familiale
TMGR Travaux de modernisation et de grosses réparations
TMS Troubles musculo-squelettiques
TPE Très petite entreprise
TCSP Transport en commun en site propre
TSCA Taxe spéciale sur les conventions (ou contrats) d'assurances

U

UD Union départemental
UDCCAS Union départementale des centres communaux d'action sociale
UDOTSI Union départemental des offices de tourisme et syndicats d'initiatives
UFR Utilisateur à fauteuil roulant

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

UNIRH Union pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées
USLD Unité de soins longue durée

V

VAD Visite à domicile
VIH Virus de l'immunodéficience humaine
VP Vice-président

Z

ZAC Zone d'aménagement concerté
ZAPA Zone d'action prioritaire pour l'air

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250612-2025_06_018-DE

SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr

Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Secteur Imprimerie départementale / 2025